THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
325.344
H19h
v. 3

Return this book on or before the
Latest Date stamped below.

University of Illinois Library

AUG 19 1954

NOV 12 1966

L161—H41

GABRIEL HANOTAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ALFRED MARTINEAU
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

ET DE

L'EXPANSION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

TOME III

LE MAROC - LA TUNISIE

PAR GEORGES HARDY
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE COLONIALE

LA SYRIE

PAR ROBERT DE CAIX

L'ŒUVRE SCIENTIFIQUE FRANÇAISE EN SYRIE ET EN PERSE

PAR HENRI DEHÉRAIN
CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT

ILLUSTRATIONS EN COULEURS DE J.-F. BOUCHOR, SIMON BUSSY, etc.
ILLUSTRATIONS EN NOIR DE MARCEL VICAIRE, G.-ABEL CHALON, L. MOLES

PARIS

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE NATIONALE

LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT

8, rue Garancière — 6e

HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES

ET DE

L'EXPANSION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

GABRIEL HANOTAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ALFRED MARTINEAU
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

ET DE

L'EXPANSION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

TOME III

LE MAROC - LA TUNISIE

PAR GEORGES HARDY
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE COLONIALE

LA SYRIE

PAR ROBERT DE CAIX

L'ŒUVRE SCIENTIFIQUE FRANÇAISE EN SYRIE ET EN PERSE

PAR HENRI DEHÉRAIN
CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT

ILLUSTRATIONS EN COULEURS DE J.-F. BOUCHOR, SIMON BUSSY, etc.
ILLUSTRATIONS EN NOIR DE MARCEL VICAIRE, G.-ABEL CHALON, L. MOLES

PARIS

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE NATIONALE | LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT

8, rue Garancière — 6e

Copyright 1931 by Librairie Plon.

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

LE MAROC

PAR

GEORGES HARDY

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE COLONIALE

814657

INTRODUCTION

L'INDIVIDUALISME DU MAROC. — *Les limites naturelles. — Un tout économique. — Un peuple. — Une âme paysanne. — Le rythme de la vie politique. — La vitalité marocaine.*

DEUX grands traits marquent l'histoire de la colonisation française au Maroc : par rapport à nos autres entreprises coloniales, elle est tardive, elle est la dernière en date, bien que le Maroc soit séparé de l'Europe par un simple détroit, large d'une douzaine de kilomètres. Et d'autre part, elle aboutit, non point à l'annexion, mais à l'établissement d'un protectorat, à un protectorat qui est autre chose qu'une fiction.

S'il est vrai que les rivalités européennes n'y sont pas étrangères, il faut pourtant se garder d'expliquer ce retard et cette limitation par des causes seulement diplomatiques : en réalité, c'est la personnalité même du Maroc qui transparaît à travers ces faits, et l'on ne comprendrait pas grand'chose aux rapports du Maroc et de l'Europe, si l'on ne gardait présents à l'esprit les caractères du pays et des habitants.

LES LIMITES NATURELLES Au contraire de la plupart des autres pays d'Afrique, le Maroc n'est pas pris dans la masse du continent, il forme une pointe avancée entre l'Atlantique et la Méditerranée, il occupe un véritable carrefour, au passage de grandes voies maritimes, au seuil du Désert, cet autre Océan, aux portes

de l'Europe, et d'une Europe dont la nature se rapproche singulièrement de la sienne, au débouché de l'Algérie. Il ne se trouve donc pas à l'écart des principaux courants de civilisation, il ne peut échapper à un minimum d'influences, il dépouille de bonne heure la simple barbarie, qui fait de l'homme de la Forêt dense, par exemple, un être à part, franchement séparé de l'humanité.

Mais il loge ses populations — et cela encore le distingue de la plupart des autres pays d'Afrique — dans un cadre nettement dessiné, il dispose de frontières naturelles qui sont de véritables remparts : à l'ouest, la côte atlantique, basse, difficile d'accès, pauvre de bonnes rades et surtout défendue par une barre furieuse ; au nord, la côte méditerranéenne, hérissée de hautes falaises et de récifs, doublée d'un massif montagneux malaisément pénétrable, le Rif ; à l'est et au sud, les hautes chaînes du Moyen-Atlas, du Haut-Atlas et de l'Anti-Atlas. Dans cette enceinte, et en dehors de cols faciles à barrer, un seul passage : le seuil de Taza, long couloir d'une quarantaine de kilomètres, qui dans tous les temps est apparu comme un coupe-gorge et qui devait obliger à tourner court les hordes lancées sur les routes d'invasion de l'Afrique du Nord. En somme, une forteresse, avec ses fossés, ses murs et ses ponts-levis.

Il y a bien, au delà du seuil de Taza, un « Maroc oriental », qui se rattache, sans solution de continuité, aux plaines et aux massifs de l'Oranie ; il y a aussi, à l'est et au sud de l'Atlas, un « Maroc saharien », qui se confond avec l'immensité des solitudes désertiques. Mais ce sont là des marches, plutôt que des provinces marocaines ; l'autorité des sultans n'y fut jamais assise bien solidement. Le vrai Maroc, c'est l'amphithéâtre de montagnes, de plateaux et de plaines, ouvert sur l'Atlantique.

UN TOUT ÉCONOMIQUE Cet oppidum n'est pas un nid d'aigles, ni un repaire de brigands : c'est, largement étendu à l'abri de ses hautes murailles, un riche domaine, où travaille, depuis l'aube des temps, un peuple ingénieux et patient de laboureurs, d'artisans, de marchands.

Il ne limite pas sa surface utile à quelques morceaux de plaines littorales ou à ses plateaux intérieurs, enfermés entre des chaînons montagneux ; il étale, du nord au sud, le long de la côte, et de l'ouest à l'est, le long de la vallée du Sebou, une série continue de plaines fertiles, au sol profond, qui appellent l'effort humain ; par surcroît, la disposition de son relief offre le triple et rare avantage de soumettre ces plaines aux souffles humides de l'Atlantique, de les protéger contre les souffles desséchants du désert, de leur amener, sous forme de vives rivières ou d'abon-

dantes nappes souterraines, les eaux de la montagne. De là, cet aspect de fraîcheur et de vigueur, cette variété et cette vivacité de verdure, qui n'ont rien de méditerranéen ni d'africain.

La montagne même est vivante, peuplée, non seulement de pasteurs, mais de cultivateurs sédentaires, dont les villages s'accrochent aux versants et qui édifient alentour, au prix d'un labeur d'insectes, des champs et des olivettes en terrasses. Bien mieux, le désert, dans sa partie marocaine, s'amorce beaucoup plus au sud que dans les autres régions de l'Afrique du Nord : il est repoussé ou contrarié par les eaux qui dévalent du flanc oriental ou méridional de l'Atlas et qui prolongent, dans le Sous, la série des plaines cultivables ou créent, dans le Tafilelt, de vastes palmeraies.

Il suit de là que ce pays naturellement retranché pourrait, à la rigueur, en se passant du reste du monde, mener une vie confortable : ses régions très diverses se complètent mutuellement, et fort peu de ces régions sont absolument déshéritées ; c'est un tout économique à peu près parfait, qui groupe au profit d'un même peuple les céréales, les légumes, les fruits, les oléagineux, le bétail, le poisson, les bois, etc. Toutes ses parties sont reliées par une intime solidarité, qui se manifeste parfois par des luttes, nées de la violence des appétits ou de la pression des besoins, — luttes du sédentaire et du nomade, du montagnard et de l'homme des plaines, — mais qui survit à ces luttes, et les fait apparaître, en somme, comme une préparation à des ententes nécessaires.

UN PEUPLE Il est vrai que les populations qui sont nées dans ce cadre naturel ou que l'histoire y a poussées ne constituent pas encore une nation : elles restent, au moins pour partie, divisées, inconscientes de la solidarité qui les unit ; elles se retrouveraient sans doute du jour au lendemain, si la tutelle qui leur a été imposée disparaissait, promptes à se jeter les unes contre les autres à la moindre occasion : l'unité morale, telle que nous la concevons pour nous-mêmes, il est probable que le Maroc ne la devra qu'à nous.

Il est certain, cependant, que le Maroc, depuis un temps très lointain, est tout autre chose qu'une simple juxtaposition de tribus et que ses habitants forment quelque chose comme un peuple. Ils proviennent de souches diverses : berbère, arabe, nègre, etc., mais ces éléments se sont intimement fondus et surtout le fond berbère y demeure franchement dominant. Les grandes nappes d'invasion se sont brisées contre le rempart des montagnes ou se sont réduites, par la trouée de Taza, à des infiltrations : les premières invasions arabes, au lendemain de l'Hégire,

n'étaient que de simples chevauchées et n'ont guère laissé de traces ; la grande invasion hilalienne du XIe siècle, qui submergea tout le reste de l'Afrique septentrionale, s'est limitée au Maroc à quelques poussées vite cantonnées ; l'invasion turque, malgré des efforts répétés, a dû renoncer à y pénétrer. Par ailleurs, les essais d'installation des puissances méditerranéennes n'ont abouti, au Maroc, jusqu'à l'établissement du Protectorat français, qu'à des échecs : les Phéniciens de Carthage n'y ont possédé que quelques comptoirs d'estuaires ; les Romains n'y ont réalisé rien de comparable à leur œuvre algérienne et tunisienne, leurs colonies y ont mené une vie misérable, sans cesse harcelée, et n'ont laissé que des vestiges médiocres, dont le plus brillant est la petite cité de Volubilis, au pied du Zerhoun ; les Espagnols et les Portugais, après des siècles de croisade, ont dû se contenter de bâtir sur la côte méditerranéenne et atlantique quelques villes fortes, battues par une hostilité permanente et séparées du pays. Rien de tout cela n'a profondément atteint la personnalité marocaine : le Maroc n'a jamais été absorbé par une influence étrangère ; il est, depuis vingt siècles, resté lui-même, et le Berbère contre lequel se heurtèrent nos troupes ressemble comme un frère au Berbère du temps de Jugurtha.

RUINES DE VOLUBILIS
(Croquis d'après nature).

Sans doute le Maroc a-t-il été, dans son ensemble, islamisé et, dans certaines régions, arabisé. Mais cette conversion s'est opérée bien plus lentement qu'on ne croit d'ordinaire, elle a été l'œuvre des sultans du Maroc beaucoup plus que des Arabes, et elle a gardé un caractère franchement marocain. Dès ses débuts au Maroc, l'Islam s'est retourné contre les convertisseurs arabes, il a servi aux Marocains de trait d'union et, si l'on peut dire, de sentiment national, et, à cet effet, il a utilisé,

selon les cas, et de façon fort curieuse, l'hérésie et le schisme ou la défense de l'orthodoxie. Surtout, il est longtemps demeuré, il demeure aujourd'hui encore, en dehors des villes ou plus exactement des milieux cultivés, tout en surface : en pays proprement berbère, il n'a de l'Islam que le nom, et la vraie religion du pays, celle qui tient aux fibres mêmes de la personnalité marocaine, c'est un animisme où se combinent le culte des génies ou des forces naturelles et l'anthropolâtrie, — culte des saints, morts ou vivants, maraboutisme, — le tout soutenu de fortes tendances mystiques et d'un besoin particulier de magie. Il y a manifestement un Islam marocain, où le tempérament marocain, avec ses préférences animistes, l'emporte souvent sur l'Islam et qui est célèbre dans le monde musulman pour son particularisme.

Il reste, en tout cas, que cette religion d'inégale pureté cimente les diverses parties du Maroc. Il reste aussi qu'islamisée plus ou moins profondément, l'âme marocaine est essentiellement, ardemment religieuse, qu'elle baigne dans le surnaturel et que les mouvements propres à grouper les volontés éparses ou divergentes sont généralement, au Maroc, d'origine religieuse. C'est au nom de la religion, au nom de l'Islam qu'on renverse les dynasties dégénérées, que les tribus reprennent leur liberté ou recrutent une dynastie nouvelle, que le pays tout entier se resserre et s'oppose à l'étranger. Et c'est à l'abri de la religion, dont le sort est lié au maintien de la tradition, que se perpétuent les coutumes, l'organisation familiale et sociale, les principes juridiques, — tout ce bloc de conventions lentement cristallisées qu'on appelle au Maroc la *qaïda*, la « chose établie », qui s'incorpore à l'âme du pays et dont l'exceptionnelle résistance donne l'impression de l'acier.

UNE ÂME PAYSANNE

Ce peuple qui, né dans un carrefour, est parvenu à sauvegarder jusqu'au XX^e^ siècle son indépendance totale et même à se préserver d'influences profondes, c'est, avant tout, un peuple de paysans.

On a cru longtemps que, des deux éléments essentiels qui le composaient, l'un, l'élément arabe, menait de préférence la vie pastorale et nomade, l'autre, l'élément berbère, la vie agricole et sédentaire : on sait aujourd'hui que cette distinction ne répond nullement aux faits et qu'au demeurant il est bien difficile de reconnaître parmi les Marocains de purs Arabes. On peut être tenté de penser, sur la foi de quelques apparences, que la vie marocaine est foncièrement mobile et que nul lien vraiment fort n'attache au sol ces camps-volants : en pleine Chaouïa, par exemple, au milieu de champs d'orge et de bons pâturages, c'est la tente qui reste l'habitation préférée des Marocains, — la tente qu'on plie en un tournemain, qu'on charge

à dos de chameau et qui permet à tout un village de changer d'emplacement du matin au soir.

Au vrai, le nomadisme pur est absent du Maroc proprement dit : on ne le trouve que dans le Sahara marocain. Partout ailleurs, le genre de vie oscille simplement entre la transhumance et la culture ou l'élevage sédentaire : si la tente subsiste chez des populations occupées de culture, c'est qu'elle survit, comme tant de choses en ce pays de tradition, à des temps troublés, où la mobilité s'imposait ; c'est aussi qu'elle paraît à ces rudes paysans du bled plus pratique, plus confortable, plus large, plus facile à aérer et nettoyer que le « gourbi » ou la « nouala » ; si même ces villages d'agriculteurs se déplacent de temps en temps, ce n'est jamais pour aller bien loin, et c'est seulement pour se rapprocher de terres qu'on a fait reposer, pour suivre le déplacement des points d'eau, pour fuir une épidémie ou tout bonnement pour se débarrasser de leur vermine. Mais l'attachement au sol n'en est pas moins vivace et général, et c'est à ce sentiment profond que la vie marocaine doit ses caractères les plus accentués.

TENTE BERBÈRE

La religion originelle, et toujours vivace sous le manteau de l'Islam, c'est un vieux culte agraire, tout occupé de semailles et de moissons. Les cérémonies les plus courantes se ramènent, même dans les villes, à la fécondation du sol et des troupeaux ; la plupart des rites sont destinés à provoquer, au moment voulu, la pluie, sans laquelle la misère s'abat sur le pays, et l'Islam est en quelque sorte annexé par cette religion de paysans, tout entière tendue à la domestication des forces naturelles.

Les coutumes juridiques, l'organisation familiale et sociale reflètent les mêmes tendances. L'âme collective, même dans les villes et les régions depuis longtemps soumises, où la civilisation arabe, andalouse ou turque n'est qu'un vernis, ressemble à l'âme du paysan de tous les temps : le Marocain a le sens du loisir, sans jamais tomber dans la ruineuse paresse ; il est inaccessible aux grands rêves informes ; il est individualiste, sans doute, et farouchement, mais en même temps conservateur à l'extrême et capable, aux moments de crise, de sacrifier son égoïsme au salut du

groupement et d'accepter de dures contraintes ; il est avide, passionnément attaché à ses intérêts matériels, mais trop pratique pour s'épuiser en luttes stériles et ne point voir à la longue l'avantage de certaines alliances ; on le dit belliqueux, et il est en effet un redoutable homme de guerre, mais c'est une erreur de croire qu'il aime la poudre pour elle-même : il garde, au cours des plus âpres combats, une singulière provision de prudence qui ne diminue pas son courage, il ne se bat que pour écarter de sa terre les menaces des voisins ou de l'étranger, et son fusil n'est jamais loin de sa charrue.

Une grande loi de l'histoire intérieure du Maroc, c'est la lutte séculaire des tribus berbères de la montagne contre les arabisés de la plaine : faut-il y voir une guerre de races ou la traditionnelle opposition de deux genres de vie, le parasitisme du bandit de montagne ou du pillard des steppes sur les populations agricoles ? Assurément non : ce sont les gens de la montagne qui veulent s'installer dans la plaine, c'est l'habitant d'un mauvais pays qui se lasse de sa misère, c'est la course à la conquête d'un sol cultivable ; les instincts de guerre et de pillage tombent peu à peu dès que l'installation en plaine est devenue possible, et mainte tribu des régions maritimes, aujourd'hui paisible et laborieuse, a terrorisé le pays tant qu'elle n'a pas emporté de haute lutte sa place au soleil.

Le rythme de la vie politique Ce partage de la terre, depuis les origines, a maintenu les tribus du Maroc en état d'hostilité réciproque ; l'individualisme, le particularisme, naturel aux paysans, s'en est trouvé renforcé, est devenu l'un des traits dominants de l'âme collective.

Sans doute les Marocains ont-ils régulièrement retrouvé, devant la menace de l'étranger ou à l'occasion d'expéditions fructueuses hors de leurs frontières, le sentiment de leur solidarité : il y a, par exemple, dans la Renaissance islamique du XVI^e^ siècle ou dans les événements qui précèdent ou suivent immédiatement l'établissement du Protectorat, quelque chose comme une ébauche de soulèvement national, et ils éprouvent le besoin, à ce moment-là, de reconnaître un chef puissant, le chef de la guerre sainte, le Sultan. Mais, une fois le danger passé, une fois disparu le souverain dont les circonstances ont fait un maître, ils retournent à leurs divisions. Il semble que le danger ne soit pas assez constant, que les défenses naturelles du pays constituent une sauvegarde trop réelle, pour que l'autorité du souverain ait jamais pu s'établir d'une façon définitive.

Il suit de là que le Maroc, au contraire des États d'Europe, est resté à un stade intermédiaire entre l'unité et l'anarchie ; la conquête du pays par le Sultan est de-

meurée inachevée, ou plutôt chaque Sultan a dû, avec plus ou moins de succès, la recommencer, et la distinction entre pays soumis — Blad-el-Makhzen — et pays insoumis ou dissident — Blad-es-Siba — est devenue courante, officielle.

La vie politique du Maroc se trouve ainsi constituée par le jeu de deux forces en équilibre instable : une force centrifuge, les tribus, qui gardent leur organisation et leurs tendances propres, une force centripète, le Sultan et son entourage ou Makhzen.

LA VITALITÉ MAROCAINE

C'est donc, selon les époques, l'anarchie ou le despotisme qui conduit les destinées du Maroc, mais ces deux mots-là prennent au Maroc un sens tout spécial, qu'il importe de retenir.

Le despotisme ne s'établit ni ne se maintient au Maroc par le seul emploi de la force ; il suppose toujours la connaissance et l'utilisation méthodique des rancunes qui divisent les tribus, partant, toutes sortes d'accommodements et de concessions, toute une gamme de situations administratives qui va de la soumission totale — paiement régulier de l'impôt, collaboration militaire, nomination des caïds, des cadis, des oumanas ou percepteurs par le Sultan — à la dissidence ouverte, et le gouvernement d'un Sultan, même puissant, comporte au moins autant de diplomatie que d'exercice direct de l'autorité.

Quant à l'anarchie, elle n'atteint que l'armature générale de l'État, elle laisse intacte la cellule politique, qui est la tribu et qui se ramasse d'autant plus fortement sur elle-même, donne à ses chefs un pouvoir d'autant plus étendu, que le gouvernement central est plus faible.

On comprend par là que le Maroc ait été maintes fois sauvé par ce que nous appelons si improprement son anarchie. On peut abattre d'un coup, à la condition de lui opposer une force suffisante, un grand État constitué ; il est beaucoup plus malaisé de soumettre un par un des groupements qui gardent leur individualité, dont la vigueur et la solidité s'accroissent dans une vie de luttes perpétuelles et qui ne laissent prise à nulle attaque de front. La pacification du Maroc par la France, qui a été conduite avec une méthode et des ressources toutes nouvelles, donne un bon exemple de ces difficultés.

Il arrive qu'on présente l'État marocain, au moment de ses démêlés avec l'Europe, comme une machine usée, un organisme vieilli, dépassé par le courant du monde moderne. Il semble bien qu'une telle comparaison ne vaille pas cher. C'est bien plutôt un de ces organismes élémentaires, dont la vie générale est mal garantie contre les dangers de l'extérieur, mais dont toutes les parties merveil-

leusement impérissables, conservent en dépit de tout leur vie particulière et se ressoudent comme par miracle à la première occasion.

Quelles qu'en soient d'ailleurs les origines, on ne peut nier qu'il y ait une vitalité marocaine, bien faite pour surprendre : elle a, durant vingt siècles, maintenu l'indépendance du Maroc contre vents et marées ; elle a sauvé le pays de l'absorption totale en un temps où la plupart des autres régions de l'Afrique étaient soumises par l'Europe, en vertu d'un droit brutal de conquête ; elle demeure intacte sous la tutelle que les événements ont fini par lui imposer et reste, pour ceux qui ont assumé cette tutelle, un élément qu'il serait fort imprudent de négliger.

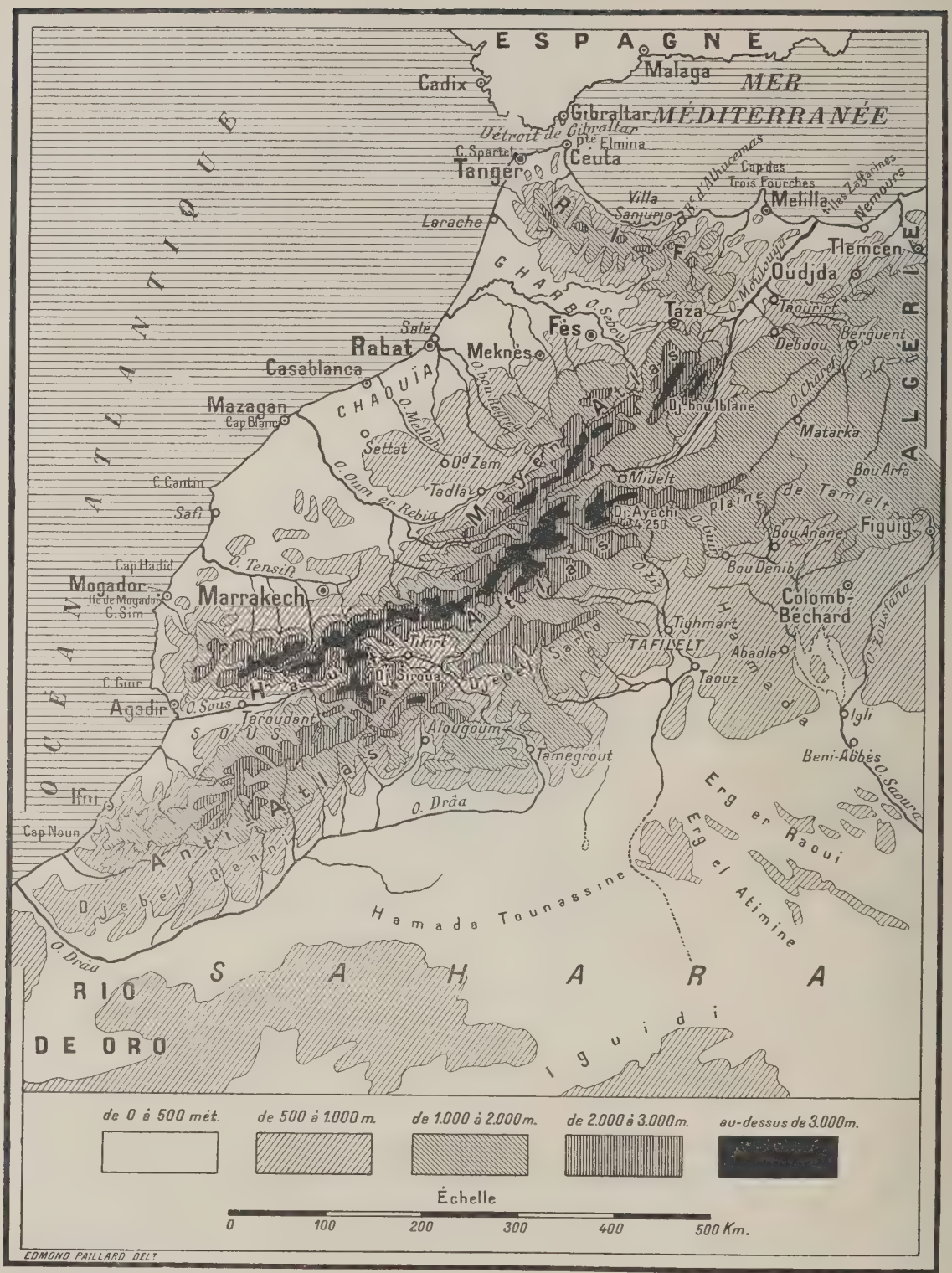

LE MAROC PHYSIQUE

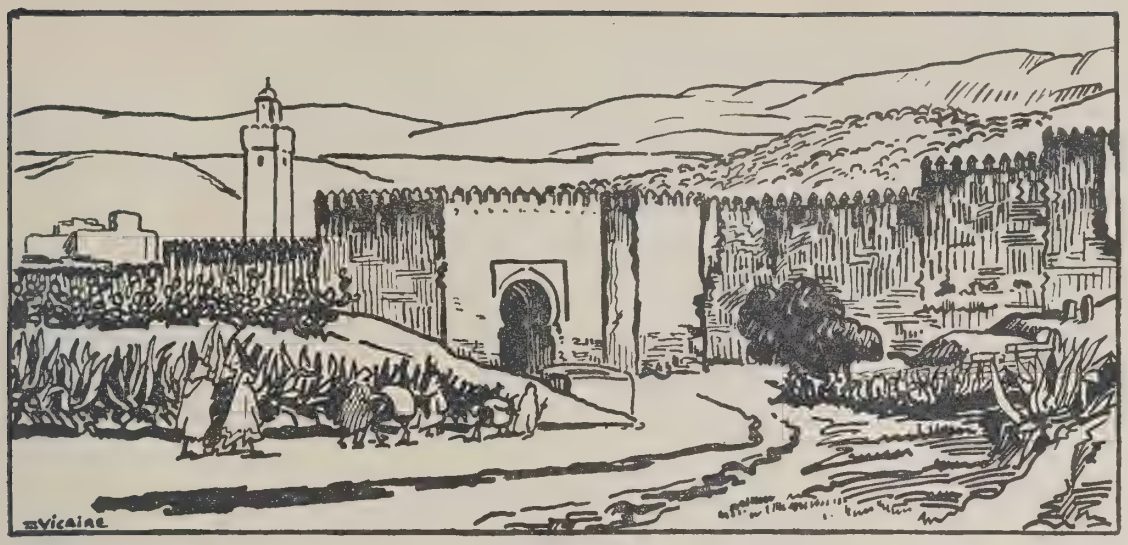

PREMIÈRE PARTIE

DE LA BATAILLE DE POITIERS A LA BATAILLE DE L'ISLY : L'INFLUENCE FRANÇAISE AU MAROC

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRES RENCONTRES

I. — La rencontre. — *Poitiers. — Lendemain de bataille. — L'apparition des relations commerciales. — Le contre-coup des Croisades. — Le progrès des relations franco-marocaines.*

II. — L'organisation du commerce. — *Les obligations réciproques. — Les lieux et les objets d'échange. — Le fondouk. — Une ombre au tableau : les corsaires.*

I. La rencontre

Dès l'aube de son histoire, la France se heurte au Maroc : c'est une défaite marocaine qui donne l'essor à la dynastie carolingienne.

Car la bataille de Poitiers n'est pas seulement la rencontre de l'invasion arabe et de l'État franc, de l'Islam et du Christianisme. Si les Arabes, maîtres de l'Afrique du Nord, se lancent à la conquête de l'Europe occidentale, c'est surtout que l'ardeur guerrière de leurs nouveaux sujets, les Berbères du Maroc, les inquiète ; ils rêvent de la canaliser, de la détourner

en des entreprises violentes et fructueuses, de remplacer la furie de révolte par un appétit de pillage.

POITIERS C'est peut-être le comte Julien, représentant de l'empereur d'Orient à Ceuta, qui inspira aux chefs arabes l'idée d'une expédition en Europe et les aida à la préparer : mêlé aux querelles des Wisigoths, ennemi juré du roi Rodéric, il ne voulut voir dans cette aventure, si dangereuse pour les intérêts de son maître et de la chrétienté, que l'occasion de ruiner son adversaire.

LES ARABES PASSENT LE DÉTROIT DE GIBRALTAR

Après quelques escarmouches aux environs d'Algésiras, une armée de 7 à 8 000 Berbères, encadrés par quelques centaines de chefs arabes, se concentre à Tanger sous le commandement d'un Berbère, Tarik, passe le détroit sur des vaisseaux fournis par le comte Julien, et débarque sur la côte d'Espagne, en un point connu depuis sous le nom de Djebel-Tarik (Gibraltar). Un autre détachement de 5 000 hommes suivit bientôt : les Wisigoths, mal armés et divisés, sont écrasés entre Algésiras et Cadix, sur les bords du lac Janda, après une rude bataille de huit jours (juillet 711). Séville est enlevée, et les vainqueurs recueillent un énorme butin.

Le haut commandement arabe, qui n'avait autorisé l'entreprise qu'à contre-cœur, voulait qu'on s'en tînt là ; mais Tarik et ses compagnons berbères refusent de s'arrêter en si beau chemin et marchent sur Cordoue, puis sur Tolède ; une fois de plus, la prudence arabe cède à l'entraînement berbère, et l'occupation de l'Es-

pagne se poursuit. A quelque temps de là, Tarik est rappelé ; le commandant en chef de l'expédition, Mouça-ben-Nocéir, est disgracié, et le fils de Mouça, Abd-el-Aziz, qui avait épousé la veuve de Rodéric et se créait en Espagne, avec l'appui des chrétiens, une situation à peu près indépendante, est assassiné par ordre du Khalife (715) : il semblait que cette série d'exécutions dût fixer l'invasion. Mais les Berbères du Maroc, attirés par l'aubaine, continuaient à passer le détroit : le commandement arabe suivit ce mouvement, qu'il ne lui était plus possible d'arrêter.

Délaissant les provinces méridionales de l'Espagne, où les premiers arrivés s'étaient installés, la poussée berbère gagne de plus en plus le nord et le nord-est : en 718, elle franchit les Pyrénées et, de Narbonne, dont elle fait son centre d'action, attaque la Gaule en divers sens. Une bande échoue devant Toulouse ; mais d'autres prennent Carcassonne, s'avancent jusqu'aux environs de Nîmes, remontent le Rhône et la Saône, pillent la Bourgogne, détruisent Autun. La Gaule, comme l'Espagne, est près de succomber sous les coups des « Sarrasins ».

Pour comble, les « Sarrasins » trouvent en Gaule, comme dans les villes impériales d'Afrique et en Espagne, des complicités. Le duc d'Aquitaine, Eudes, après les avoir repoussés, recherche leur alliance pour résister aux attaques d'un redoutable rival, Charles, fils de Pépin d'Héristal, que les historiographes du IX^e^ siècle appelèrent Charles Martel : il donne sa fille en mariage à un chef arabe, Othman, établi sur la frontière de l'Espagne. Mais ce calcul tourne contre lui et du même coup aggrave pour toute la Gaule le danger musulman : Othman s'étant révolté contre Abd-er-Rahmane, gouverneur de l'Espagne, celui-ci confond dans une même rancune son ennemi et l'ami de son ennemi, et se jette sur l'Aquitaine. Eudes est battu, Bordeaux est occupée, à demi brûlée ; puis c'est le tour de Poitiers, qui résiste, mais qui ne peut sauver de l'incendie la basilique Saint-Hilaire, située hors des murs ; Tours est menacée, et l'on sait déjà que les musulmans y brûleront l'église Saint-Martin, car cette nouvelle invasion prend décidément des allures de guerre sainte.

En revanche, la gravité du péril et son caractère de conquête islamique qui s'accentue provoquent dans toute la Gaule un puissant mouvement d'union chrétienne et quasi nationale. Eudes d'Aquitaine se réconcilie avec Charles, des troupes appelées de toutes les parties du royaume franc se concentrent dans le nord sous le commandement de Charles et, à l'automne de 732, marchent au-devant des envahisseurs.

La rencontre se produisit auprès de Poitiers, à Cenon, au confluent de la Vienne et du Clain. Pendant toute une semaine les deux armées s'observent sans s'aborder,

se préparent à la lutte. Puis, un samedi d'octobre, le combat se déchaîne au pied du plateau des « Maures » (Sainte-Catherine de Fierbois), et l'aspect qu'il offre tout de suite est si caractéristique de ces sortes de batailles entre chrétiens et musulmans que la véracité de l'annaliste espagnol qui nous le raconte ne peut guère être suspectée : les Chrétiens, en formations serrées, font l'effet « d'un mur immobile et glacé par le froid », tandis que les Musulmans bondissent, au galop de leurs chevaux, contre ces durs soldats qui ne se laissent pas effrayer. L'armée musulmane subit des pertes sensibles : Abd-er-Rahmane lui-même est tué ; pourtant, à la nuit, nul résultat vraiment décisif n'était obtenu ; le lendemain, à l'aube, les tentes arabes se dressaient toujours au même endroit et les Francs s'apprêtaient à reprendre le combat, quand ils s'aperçurent que les tentes étaient vides. L'ennemi, avait profité de la nuit pour décamper.

L'ENDEMAIN DE BATAILLE Si l'on en croit la légende, 375 000 Musulmans seraient restés sur le champ de bataille : c'est beaucoup. Mais le chiffre des pertes importe peu, et la bataille, la poursuite de Poitiers, n'en représente pas moins une des dates essentielles de l'histoire générale.

C'est, en effet, une victoire décisive de la chrétienté sur l'Islam, c'est l'arrêt de l'invasion sarrasine au seuil de la Gaule et de l'Europe, et il faut croire que les contemporains ont pressenti l'importance de l'événement, puisqu'un chroniqueur appelle les soldats francs « les Européens ».

D'ailleurs, Poitiers n'est pas une victoire sans lendemain : elle est le signal d'une véritable croisade. Charles Martel entreprend de chasser les Sarrasins des autres régions de la Gaule où ils continuaient à piller, incendier, tuer, souiller les lieux sacrés et lever des captifs, et c'est pour lui, du même coup, l'occasion d'étendre sur la Gaule méridionale l'autorité de la royauté franque.

Il est vrai que Narbonne resta jusqu'en 759 aux mains des Sarrasins ; mais ce n'était plus qu'un îlot, sans le moindre rayonnement ; par ailleurs, des bandes arabes, pendant de longues années encore, tentèrent des coups de main dans la vallée du Rhône, mais aucune de ces expéditions de pillage ne se traduisit par une occupation prolongée du territoire, car le centre d'émission des forces musulmanes, la réserve de l'invasion — le Maroc — avait cessé de jouer son rôle, et il est curieux de remarquer que cette aventure, provoquée et prolongée surtout par les Berbères du Maroc, prend fin dès qu'ils s'en désintéressent.

C'est que, vers le temps de la bataille de Poitiers, Arabes et Berbères, dont l'accord n'avait jamais été parfait, s'étaient violemment séparés, sous couleur de

malentendus religieux. Les Berbères du Maroc, à peine convertis à l'islamisme, avaient trouvé dans l'hérésie un asile commode pour leurs sentiments d'indépendance : ils avaient accueilli avec enthousiasme les missionnaires du Kharedjisme, qui leur apportaient d'Orient une doctrine à la fois puritaine et égalitaire, dressée contre l'autorité des Khalifes et la démoralisation de l'Islam. Une puissante révolte éclata en 740, que le gouverneur de Kairouan fut impuissant à réduire et qui ne tarda pas à détacher complètement le Maroc de l'Empire arabe. Ce fut là, pour la libération de la Gaule, un événement non moins important que la bataille de Poitiers.

CHARLES MARTEL DEVANT POITIERS
(D'après Puvis de Chavannes).

LES PREMIÈRES RELATIONS COMMERCIALES Cette invasion terrifiante, prolongée pendant des années par des campagnes de piraterie et de razzias dans toute la Méditerranée, avait, on l'imagine, interrompu les relations, jadis fréquentes, entre l'Europe méridionale et le Maroc. Dès le IXe siècle, et malgré la durée de l'état de guerre, les commerçants et les missionnaires chrétiens réapparaissent en Afrique, munis de sauf-conduits ; l'établissement de la puissance carolingienne réveille la confiance sur les côtes de la Gaule et de l'Italie ; les marines locales, à peu près disparues au cours du VIIe et du VIIIe siècle, se réorganisent, et les papes encouragent ce mouvement qui leur paraît propice à la défense et à l'expansion du christianisme.

Pourtant, des pays de l'Afrique du Nord, c'est le Maroc que cette renaissance atteint le moins, et l'on ne voit pas qu'en dehors des Marseillais, qui vont pêcher le corail à Ceuta, des marchands chrétiens en nombre appréciable aient, à cette époque, fréquenté ses ports.

C'est que le Maroc s'est donné, dès la fin du VII^e siècle, une existence politique nettement indépendante. Après le refoulement de l'invasion arabe, la plupart des tribus qui le composent se sont groupées sous l'autorité d'un descendant du prophète, le chérif Idriss, que les persécutions entreprises par les Abbassides contre les Omméiades avaient amené à se réfugier dans le Zerhoun : Idriss crée un véri-

FÈS ET LE SANCTUAIRE DE MOULAY IDRISS

table empire, que son fils posthume, Idriss II, le fondateur de Fès, étend et consolide et qui dure environ deux cents ans. La dynastie idrisside finit, il est vrai, par succomber sous les coups de deux groupes d'adversaires : les Fatimides d'Égypte et les Omméiades d'Espagne, mais, après une trouble période de divisions et de guerres intestines, le Maroc recouvre son unité, et c'est du désert que lui vient le salut : un apôtre musulman, Ibn Yacine, organise, en vue de la guerre sainte, une tribu berbère de Mauritanie, il fonde, dans un îlot du Sénégal, un couvent fortifié ou « ribat », fait de ses adeptes des sortes de moines guerriers, bien armés et disciplinés, et lance ces hommes du ribat (Merabtine, nom dont les Français ont tiré

le mot marabout et les Espagnols celui d'Almoravides) contre les populations riveraines du Sénégal, puis vers le nord : rien ne résiste à ces nomades fanatiques, et l'un d'eux, Youssef-ben-Tachfine, adoptant pour centre d'opérations l'oasis de Marrakech, conquiert tout le Maroc, puis l'Oranie et une partie de l'Espagne et prend le titre de Commandeur des Croyants. Cet empire almoravide, trop rapidement édifié et trop vaste, s'écroule à son tour au début du XII^e siècle, et c'est une tribu de l'Atlas qui, toujours au nom de la religion, le remplace par la dynastie des Almohades ou Unitaires (Al-Mouahidin), défenseurs de la pure foi musulmane, de la doctrine de l'unité de Dieu, contre les hérésies polythéistes répandues par tout le Maroc : un prédicateur d'un étrange prestige, Ibn Toumert, lance l'entreprise, et son disciple, Abd-el-Moumen, un très grand souverain, étend l'empire marocain de l'Atlantique à Tripoli, du Sahara aux frontières de la Castille.

Avec ses dynasties indigènes, le Maroc échappait donc à la tutelle de l'Orient ; mais il renonçait du même coup à participer au rapprochement momentané que marque l'alliance de Charlemagne et du khalife de Bagdad ; par ailleurs, il est en lutte ouverte avec les royaumes chrétiens d'Espagne ; son isolement est à peu près complet et les marchands français dirigent leurs expéditions vers la Méditerranée orientale plutôt que vers le Maroc.

LE CONTRE-COUP DES CROISADES

Mais ce même isolement, qui contrariait le développement économique du Maroc, devait bientôt le favoriser. En effet, l'accord d'intérêts entre Chrétiens et Musulmans d'Orient, ébauché par Charlemagne et développé par les divers héritiers de sa puissance, est rompu par les Croisades : de la fin du X^e siècle à la fin du XIII^e, la guerre sévit sur les eaux et les rivages de la Méditerranée orientale ; la Syrie, l'Égypte, la Tunisie deviennent des champs de bataille ; Arabes et Européens se traitent en ennemis jurés. Par contre, le Maroc, dont les intérêts politiques étaient désormais séparés de ceux des Arabes d'Orient et dont les dynasties berbères se proposaient une expansion tout occidentale, demeure à l'écart du conflit, et c'est vers lui que se tourne de préférence l'activité commerciale des États chrétiens.

Il semble, d'autre part, que le Maroc, en retombant aux mains des dynasties indigènes, ait retrouvé le sens de ses propres aspirations et se soit éloigné de cette xénophobie qu'une guerre sainte, prêchée par les Arabes, lui avait passagèrement communiquée. Il est repris par cette préoccupation de l'intérêt matériel et par cette indifférence aux mouvements de pensée qui constituent le fond permanent de son tempérament, et les marchands, aussi bien que les missionnaires chrétiens, sont

désormais accueillis par lui — surtout au temps des Almohades — sans trop de haine ni de répugnance.

Dès le XII^e siècle, les ports de notre côte méditerranéenne profitent des travaux d'approche poussés par les puissantes principautés maritimes de l'Italie. Par exemple, en 1138, Gênes, qui depuis quelque temps avait obtenu du Maroc de grands avantages commerciaux et qu'inquiétaient sans doute les habitudes moins régulières de ses voisins et concurrents, s'associe aux communes et seigneurs de Marseille, Hyères, Fréjus et Antibes pour l'extension du commerce en Afrique : elle conclut avec Marseille une alliance offensive et défensive et promet en retour d'aider Marseille à négocier un traité direct avec le « Roi du Maroc » ; toutes les villes de la Provence lui promettent, en outre, d'obliger leurs armateurs et même leurs corsaires à respecter la personne et les biens des sujets marocains.

Ainsi, et dans la mesure où les rares documents qui nous sont parvenus permettent cette distinction, trois périodes apparaissent dans ces premières relations de notre pays et du Maroc : du lendemain de la bataille de Poitiers à la fin du XI^e siècle, et malgré la continuation de l'état de guerre, le commerce se fraie péniblement une route vers les ports marocains de la côte méditerranéenne ; au XII^e siècle, apparaissent, dans le sillage des Italiens, des marchands provençaux qui obtiennent du Maroc des traités réguliers ; au XIII^e siècle, les relations du commerce français et du Maroc bénéficient des efforts que les Croisades ont détournés de l'Orient.

Le progrès des relations franco-marocaines

Le commerce français n'était pas le plus important de tous ceux qui se disputaient l'accès de la côte marocaine ; la maîtrise de la Méditerranée occidentale passait, par exemple, de Pise à Gênes et Venise, puis à Barcelone et Florence, mais sans jamais tomber aux mains de la France. De leur côté, les ordres religieux qui essaimaient au Maroc pour la propagation de la foi et la rédemption des captifs, se recrutaient surtout en Italie, en Espagne, au Portugal : l'action religieuse des Français au Maroc n'est guère représentée, jusqu'aux temps modernes, que par l'ordre de la Trinité de la Rédemption des captifs, nommé en France Ordre des Mathurins ou des Trinitaires et fondé à Marseille, au début du XIII^e siècle, par saint Jean de Matha.

Mais, au contraire de la plupart des autres puissances, dont la situation européenne est mal assise et dont le rôle marocain subit des sautes brusques, la France ne cesse d'étendre et de consolider de jour en jour son influence et ses entreprises au Maroc. Surtout, elle évite toute allure de conquête ou de croisade, et, tandis que

l'Espagne, qui, d'ailleurs, avait à libérer son territoire de l'occupation musulmane, ne cesse de se heurter violemment au Maroc, elle se contente de développer fort pacifiquement ses relations commerciales. Dès la fin du XIII^e siècle, les ports du Languedoc rivalisaient avec les ports de Provence ; pendant tout le cours du XIV^e siècle, Marseille, Nîmes, Aigues-Mortes, Montpellier, Narbonne, dirigèrent sur le Maroc des expéditions régulières, et si, au début du XV^e siècle, la grande misère du Royaume de France, provoquée par l'invasion anglaise et ses suites, arrêta un moment ce bel essor, la situation fut brillamment rétablie, dans la seconde moitié du même siècle, sous l'impulsion de Jacques Cœur, qui fit de Montpellier son centre d'action, puis de Louis XI, qui s'intéressa particulièrement à la prospérité de la Provence et rendit à Marseille son ancienne activité. Si bien qu'à la fin du XV^e siècle, quand les grandes découvertes tendirent à déplacer les voies maritimes, la France ne perdit rien à ce renversement des positions commerciales et se contenta de pousser plus avant ses opérations sur la côte atlantique du Maroc.

QUÊTE DES TRINITAIRES POUR LA RÉDEMPTION DES CAPTIFS

Ces longues relations économiques entre le Maroc et la France promettaient déjà d'aboutir à des relations politiques. Ce ne sont encore que des intrigues isolées, sans plan d'ensemble, sans but bien ferme : Raymond VI, comte de Toulouse, le héros de la révolte albigeoise, est accusé par le concile de Lavaur, en 1213, d'avoir

demandé des secours au roi du Maroc ; le roi de France Philippe III, en 1282, ébauche une alliance avec le sultan mérinide Abou Youssef Yakoub el Mansour pour soutenir les droits au trône de Castille des enfants de Ferdinand de la Cerda, petits-fils de saint Louis, et le sultan, qui avait pris l'initiative de l'accord, rappelait en cette occasion « qu'il y avait entre lui et le très honoré roi de France une affection réciproque et des liaisons d'amitié, qu'on ne saurait entretenir avec trop de soin, et dont les liens méritent d'être resserrés plus étroitement ». Rien ne sortit de ces projets ; mais il est clair que les Français n'avaient pas perdu leur temps au Maroc et que le terrain était préparé pour des ententes plus larges.

II

LES OBLIGATIONS RÉCIPROQUES

A mesure que se développent les relations entre les États chrétiens et l'Afrique musulmane, une jurisprudence commerciale s'élabore ; des traités en forme remplacent les conventions verbales ou les lettres de garanties, et des clauses traditionnelles, qu'il est possible de résumer et de grouper, dominent bientôt les accords de circonstance.

La plus importante de ces clauses assure aux marchands ou sujets chrétiens intéressés par le traité la sécurité de leurs personnes et la liberté de leurs transactions, aussi bien dans les villes que sur mer. La piraterie est proscrite, ainsi que la capture et le commerce des prisonniers. Les naufragés ont droit à protection, le droit d'épaves est aboli, et le droit d'aubaine même, en vertu duquel les biens de l'étranger décédé étaient dévolus au souverain du lieu, est suspendu en faveur des Chrétiens couverts par un traité.

En retour de ces garanties, les Chrétiens ne devaient aborder, sauf cas de force majeure, qu'en certains points du littoral, désignés par les traités ou consacrés par un usage formel. Non point qu'on craignît de les voir multiplier leurs entreprises et compromettre la sécurité du pays, mais simplement pour la régularité et l'efficacité des opérations douanières.

Ils devaient aussi s'interdire de heurter les Musulmans dans leurs sentiments religieux et, à cet effet, ne célébrer leur propre culte que dans leur fondouk ou à huis clos.

Enfin, toutes les marchandises que les Chrétiens importaient en Afrique ou qu'ils en exportaient, étaient frappées, sauf rares exceptions, de droits de douane : « droits principaux », qui s'élevaient en général à 10 o /o pour les importations,

5 o /o pour les exportations, « droits additionnels » (pour les interprètes, pour le pesage des marchandises, pour l'ancrage, etc.), de taux plus variables.

Les lieux et les objets d'échange Le commerce chrétien gardait au Maroc un caractère tout maritime : il s'arrêtait à la côte et le transit vers les villes de l'intérieur lui échappait. Longtemps même, il demeura limité aux ports du littoral méditerranéen : Tanger, Ceuta, Velez de la Gomera (appelé aussi Badis), Alcudia ou Arcudia, dont on nous signale l'existence jusqu'au XVI^e siècle et qu'il faut peut-être identifier avec Alhucemas, enfin Melilla. Sur la côte atlantique, les Français ne fréquentèrent guère qu'Arzila jusqu'au XIV^e siècle ; mais il semble bien qu'à cette époque ils commencèrent, concurremment avec les Portugais, à se diriger sur Salé, Azemmour, Safi et Mogador. Tous les points intéressants du Maroc maritime se trouvaient ainsi touchés, si peu que ce fût, par notre commerce.

Par ces ports, que les caravanes indigènes mettaient en relations avec les grandes villes de l'intérieur, comme Fès, Meknès ou Marrakech, la France procurait surtout au Maroc des céréales (orge et froment) et des légumes secs (fèves), des toiles de Bourgogne, des draps de Perpignan et du Languedoc, des vins en grosses quantités. Sans doute une bonne partie de ces vins était-elle destinée aux Chrétiens installés dans le pays ; mais il paraît certain que les Musulmans en consommaient aussi, tout en se reprochant mutuellement cet oubli de l'interdiction coranique.

Les cargaisons de retour comprenaient ordinairement des produits alimentaires comme les dattes, l'huile, le sucre, le cumin ; des textiles, laines et coton ; de la cire ; des objets de luxe, comme le corail, les plumes d'autruche ; de l'alun pour la teinture, des armes, mais surtout des cuirs.

Le fondouk Dans les villes ouvertes au commerce, les puissances chrétiennes alliées du Maroc disposent d'un quartier séparé, ou « fondouk », clos par un mur et fermé d'une seule porte.

C'est toute une petite cité administrative et commerciale, plus ou moins active selon l'importance des villes et des transactions, mais toujours pittoresque et vivante. Elle groupe, autour de sa maison consulaire, de son cimetière et de son église, des magasins et des ateliers, des échoppes d'écrivains publics et d'interprètes, des bureaux de changeurs qui tintent du bruit des monnaies, un four banal, un marché.

Le consul est le maître de ce « quartier franc » : il y représente la nation chrétienne, assure la police, gère les intérêts communs, perçoit les droits de chancel-

lerie et de navigation et rend la justice à ses nationaux, sauf le cas où le défendeur est musulman. Il y a là comme une dépendance et un reflet de la terre natale.

L'existence, jusqu'au début des temps modernes, y fut généralement paisible. Les Marocains tenaient beaucoup à ces relations avec l'extérieur, qui ne menaçaient nullement leur indépendance, leur valaient des profits certains et leur procuraient les produits de l'industrie européenne ; au demeurant, leur religion ne creusait pas encore un abîme entre l'Europe et le Maroc, nulle croisade ne l'avait exaspérée : si quelques missionnaires franciscains avaient trouvé le martyre dans l'Empire des sultans, c'est qu'ils l'avaient obstinément cherché et que leurs attaques ouvertes contre l'Islam, ses institutions et ses représentants avaient dépassé toute mesure, et ces Franciscains n'étaient pas des Français.

UNE OMBRE AU TABLEAU : LES CORSAIRES

Ces relations commerciales, d'intensité médiocre sans doute, mais relativement tranquilles, semblent s'être maintenues pendant tout le cours du XIVe et du XVe siècle. Les gouvernements même, on l'a vu, tendaient à se rapprocher.

BAB MRISA - XVIe SIÈCLE (Etat actuel).
Un canal passant sous cette porte permettait aux corsaires de se réfugier derrière le rempart.

Une seule ombre pointait au tableau et grandissait de jour en jour : la piraterie.

Il est bon de noter qu'elle n'était nullement spéciale aux Musulmans : il est même probable qu'elle fut d'abord beaucoup plus active de la part des Chrétiens d'Europe, marins plus audacieux et mieux outillés, et il apparaît nettement dans les traités passés entre les puissances chrétiennes et les États barbaresques jusqu'au XIVe siècle que les stipulations relatives à la répression de la course visent tout particulièrement les Chrétiens. D'autre part, les gouvernements, au moins au début, ne sont pour rien

dans l'affaire : le banditisme maritime est l'œuvre d'entreprises individuelles, réprouvées par les souverains.

Pourtant, vers la fin du XIII^e siècle, la course, au Maroc, tend à devenir une industrie d'État. La dynastie almohade, affaiblie par le relâchement des mœurs et les révolutions de palais, est renversée par des tribus venues du Maroc oriental, les Beni-Merin, qui finissent par reconstituer à leur profit l'empire marocain et fondent la dynastie des Mérinides. Or, ces Mérinides représentent une exception dans l'histoire du Maroc : au contraire des dynasties antérieures, ils ne sont portés au pouvoir par aucun mouvement religieux, ils ne doivent leur élévation qu'à la force, à leurs vertus guerrières, à leur audace de nomades pillards et, même sur le trône des Sultans, ils demeurent asservis à leurs origines : maîtres de l'Afrique du Nord, ils profitent de leur situation maritime pour ajouter les profits de la course à ceux des razzias. Des vaisseaux de plus en plus nombreux et de mieux en mieux armés partent de Tétouan, sur la Méditerranée, puis de Salé sur l'Atlantique, et les sultans mérinides se réservent officiellement une part des prises.

Malgré tout, ce n'est encore qu'une gêne, et le développement commercial n'en est pas arrêté. Marmol, parlant de Salé, signale à la fois qu'il y a là « un bon port... où abordent les marchandises de l'Europe », et qu' « on y équipe des fustes pour courre les côtes de la chrétienté ». La piraterie est au commerce ce que la grêle est aux moissons : un risque, un accident, qu'on tâche d'éviter, mais qui rentre dans l'ensemble des périls de la mer et qu'on affronte avec le reste.

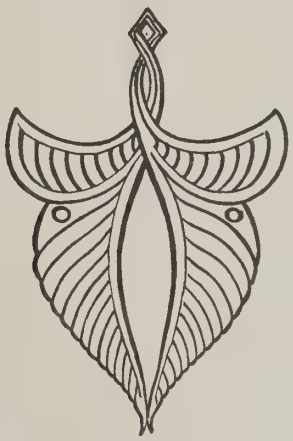

ENTRÉE DU SULTAN A FÈS

CHAPITRE II

LES PREMIÈRES RELATIONS OFFICIELLES

I. — LES PREMIERS ESSAIS D'ACCORDS POLITIQUES. — *Les faits nouveaux. — François Ier et l'ambassade de Pierre de Piton. — Le médecin Guillaume Bérard, consul de France au Maroc. — Les résultats commerciaux.*

II. — LES ROIS DE FRANCE ET LA POLITIQUE MAROCAINE DE L'ESPAGNE ET DU PORTUGAL. — *L'émulation des puissances chrétiennes. — Les aventures isolées. — Les projets de Henri IV.*

III. — LE MINISTÈRE DE RICHELIEU ET LES RELATIONS FRANCO-MAROCAINES. — *La mésaventure du consul Jean-Philippe Castellane. — La persistance d'un malentendu. — Le premier voyage d'Isaac de Razilly : un échec. — Une complication : l'aggravation de la piraterie marocaine. — Le deuxième voyage de Razilly : la mauvaise humeur du sultan Moulay Zidane. — Le troisième voyage de Razilly : le blocus de Salé. — Le quatrième voyage de Razilly : une fausse manœuvre. — Le cinquième voyage de Razilly : un succès. — Paix sans lendemain et replâtrages.*

IV. — LA RÉDEMPTION DES CAPTIFS. — *Le sort des captifs chrétiens au Maroc. — Les ordres rédempteurs. — Les rachats. — Le cérémonial des retours.*

I

LES FAITS NOUVEAUX S'il est vrai que les Croisades aient indirectement profité aux relations de l'Europe et du Maroc, l'Europe ne pouvait cependant oublier que le Maroc était un État musulman, et sa conscience religieuse

semblait s'opposer à ce qu'il fût traité en véritable allié : on n'envisageait encore le rapprochement que sous la forme d'accords économiques.

Mais, au XVI^e siècle, la mêlée européenne devient si violente, le champ de la politique s'étend si soudainement, que ces préjugés, sans disparaître tout à fait, s'atténuent. Le premier, Charles-Quint songe à solliciter l'alliance des Turcs, et ce sont les Vénitiens qui le rappellent à son devoir de prince chrétien. Mais François I^er, peut-être inspiré par sa mère, la régente Louise, s'empresse de reprendre à son compte cet allié négligé par son rival : tout de suite après Pavie, il envoie en Turquie une mission française, qui fut massacrée en cours de route, mais dont le message parvint à destination et qui détermina peut-être l'invasion de Soliman I^er en Hongrie. Le contact était établi, les Turcs se prêtaient à cette politique qui les mêlait directement aux affaires d'Europe, et la France réalisait, avec des alternatives d'audace et de timidité, cette « union du lis et du croissant » qui, si longtemps, avait paru sacrilège.

Du même coup, les relations du Maroc et de la France devaient se préciser et s'étendre, puisque les musulmans du Maroc étaient, moins que les autres, sujets à caution, et les conventions purement commerciales pouvaient faire place à des accords politiques. Tandis que, dans l'Europe orientale, les Turcs menaçaient l'empire de Charles-Quint, le Maroc, vieil ennemi de l'Espagne, pouvait rendre à la France le même service dans l'Europe occidentale.

Or, au moment même où François I^er se heurtait à la maison d'Autriche, l'histoire du Maroc prenait une allure toute nouvelle, qui favorisait les projets du roi

de France. L'empire mérinide, uniquement fondé sur la force, se maintenait malaisément : Espagnols et Portugais avaient profité de sa faiblesse pour mener à bien la libération de leur territoire, la « reconquista », et l'Andalousie, dès le milieu du XIVe siècle, avait cessé d'être une province marocaine ; puis, pour réprimer la piraterie, ils entreprenaient des expéditions contre les ports marocains et portaient ainsi la guerre au Maroc même : en 1399, les Espagnols prenaient et saccageaient

TANGER (D'après une gravure du XVe siècle).

Tétouan ; en 1415, les Portugais s'emparaient de Ceuta ; bientôt Melilla, le Peñon de Velez, Larache, devenaient à leur tour des places fortes espagnoles ; Anfa (Casablanca), Tanger, Safi, Azemmour, tombaient aux mains des Portugais qui, pour dominer le Sud marocain, fondaient en outre Mazagan et Agadir. Les principaux points de la côte méditerranéenne et atlantique étaient occupés, et le Maroc pouvait s'estimer menacé dans son existence d'empire indépendant.

Ce fut alors, par tout le Maroc, un réveil de conscience, un soulèvement d'une violence exceptionnelle, qui prit, comme toujours, la forme d'une guerre sainte. Une armée d'apôtres, ou marabouts, surgit comme par enchantement, se mit à

travailler les tribus, à lancer des diatribes enflammées à la fois contre les envahisseurs chrétiens et contre les Mérinides, responsables de la catastrophe. Les tribus se levèrent en masse et, sous l'inspiration des marabouts, choisirent comme chefs de la guerre sainte des chérifs ou descendants du Prophète, que les dynasties antérieures avaient refoulés dans les régions désertiques de l'oued Draa.

La première de ces dynasties chérifiennes, celle des Saadiens, fut reconnue dans le Sous, vers 1510 ; en 1520, elle était maîtresse de Marrakech et tout de suite se montrait digne du rôle que la faveur populaire lui avait réservé : elle attaquait furieusement les Espagnols et les Portugais et leur reprenait, en moins de cinquante ans, la plupart de leurs positions marocaines.

Mais, si vive qu'ait été cette Renaissance islamique du XVI^e^ siècle, l'élan de xénophobie, assez nouveau chez les Marocains, ne s'adressait guère qu'aux Espagnols et aux Portugais, en qui l'esprit de conquête demeurait nettement associé à l'esprit de croisade, et les Saadiens n'étaient pas assez aveuglés par le fanatisme pour refuser l'alliance d'autres Chrétiens ennemis de leurs ennemis ; ils la recherchaient, au contraire, et là comme dans l'Europe orientale, le lis et le croissant, se trouvant des adversaires communs, allaient chercher à s'entendre.

C'était là, d'ailleurs, une entreprise difficile, et pour laquelle de bonnes intentions ne suffisaient pas. Une méfiance et des préjugés subsistaient de part et d'autre, et chacun hésitait à s'engager à fond. On se connaissait peu et d'autant moins qu'en Europe comme au Maroc la situation politique était fort embrouillée : c'est ainsi que François I^er^, cherchant un allié contre l'Espagne, s'adresse, non point au représentant de la dynastie saadienne, champion de la lutte contre l'Espagne, mais au survivant d'une branche dérivée de la dynastie mérinide, Ahmed-el-Ouatassi, prince faible, tout occupé à disputer les débris de son empire au chérif Moulay Mohammed.

FRANÇOIS I^er^ ET L'AMBASSADE DE PIERRE DE PITON

En 1533, au moment où la politique européenne se débattait dans une extrême confusion, François I^er^ décidait d'envoyer au Maroc une mission mi-commerciale mi-diplomatique. Sans doute faut-il en voir l'origine, en dehors des tendances nouvelles de la politique française, dans les relations enthousiastes d'un commerçant, Hémon de Molon, qui avait séjourné au Maroc en 1531-1532.

Cette mission — la première qu'un roi de France ait officiellement dirigée sur le Maroc — avait pour chef non point un diplomate, mais un soldat de métier, le colonel Pierre de Piton, qu'une malheureuse affaire de meurtre avait contraint

de quitter la France en 1529 et qui avait obtenu du roi des lettres de rémission. Pierre de Piton était accompagné de cinq cents gentilshommes et d'Hémon de Molon, qui, de son côté, avait laissé à Fès un certain Louis, compagnon de son premier voyage : il devait s'embarquer à Honfleur, sur la galéasse royale le *Saint-Pierre*, que commandait le Génois Baptiste Auxyllia.

Le but de la mission est assez mal défini ; il s'agissait surtout, semble-t-il, d'établir une liaison entre le roi de France et le sultan du Maroc, d'obtenir des privilèges commerciaux et, par surcroît, d'acheter pour le roi « diverses sortes d'oyseaulx, bestes et autres nouvelletez ». Piton recevait 1 400 livres tournois pour son voyage et ses achats, et emportait les présents d'usage.

Arrivé à Larache, après une traversée inquiète, Piton descend à terre avec ses gentilshommes et ses gens, et se présente au roi de Fès, qui l'attendait. Il est d'abord assailli par la foule des gardes et des domestiques qui, selon l'usage, réclame des cadeaux : avant même d'être entré sous la tente du souverain, il lui en coûte 300 écus « pour donner aux portiers, aux trompettes et aux officiers » ; encore, note-t-il, ne m'en savaient-ils pas grand gré. Puis, le roi demande à voir les présents, mais, contre l'attente de Piton, personne n'est content : « trouvèrent que n'était que mercerie, et n'en firent pas grand cas ».

Notre ambassadeur, peu patient de sa nature, commence manifestement à s'énerver, et son sang de soldat ne fait qu'un tour. Il note tout de suite que ces Marocains seraient « les gens du monde les plus aisés à défaire... » Avec 400 arquebusiers, il se ferait fort de prendre le roi et sa suite et de tuer « une partie de leurs chevaux »... après quoi, avec 7 ou 8 000 hommes de pied, il prendrait Fès et toutes leurs villes et chasserait hors de leur pays ces « gens nus et sans armes », qui, en campagne, portent chacun leurs vivres, « selon sa puissance », et « mènent avec eux femmes et enfants et tout leur ménage ».

Enfin, l'ambassade gagne Fès. Elle comptait n'y séjourner qu'une huitaine ; au bout d'un mois rien n'était conclu. Piton ne cache pas sa mauvaise humeur : il déclare « qu'il n'a point charge du roi, son maître, de tant demeurer... » Pourtant, à force de pourboires, il obtient un congé et emporte pour son souverain une lettre par laquelle le sultan autorise les navires français « à parcourir les mers qui sont sous sa dépendance et leur accorde sécurité complète, absolue et générale, tant sur les mers que sur les côtes, partout où ils se trouvent sur son territoire ».

Le résultat était appréciable, mais Piton le trouvait insignifiant, au regard de ce qu'il avait espéré. « Dieu ait l'âme d'Hémon ! s'écriait-il rageusement. Tout ce qu'il avait dit que nous trouverions, n'en avons rien trouvé. » Il n'était pas

jusqu'aux animaux, destinés à la ménagerie royale, qu'il n'estimât sans intérêt : « Ils n'ont autre chose que des chameaux et des autruches, qu'il faut aller querir au bout de leur pays, et des chevaux... » Surtout, il lui était impossible de pardonner aux Marocains leurs lenteurs calculées et leurs ruses ; j'aimerais mieux, concluait-il, « prendre la fortune de mourir en faisant service au roi qu'avec ces chiens mâtins sans foi ni sans loi ». L'éducation de nos ambassadeurs en pays d'Islam était, on le voit, tout entière à faire.

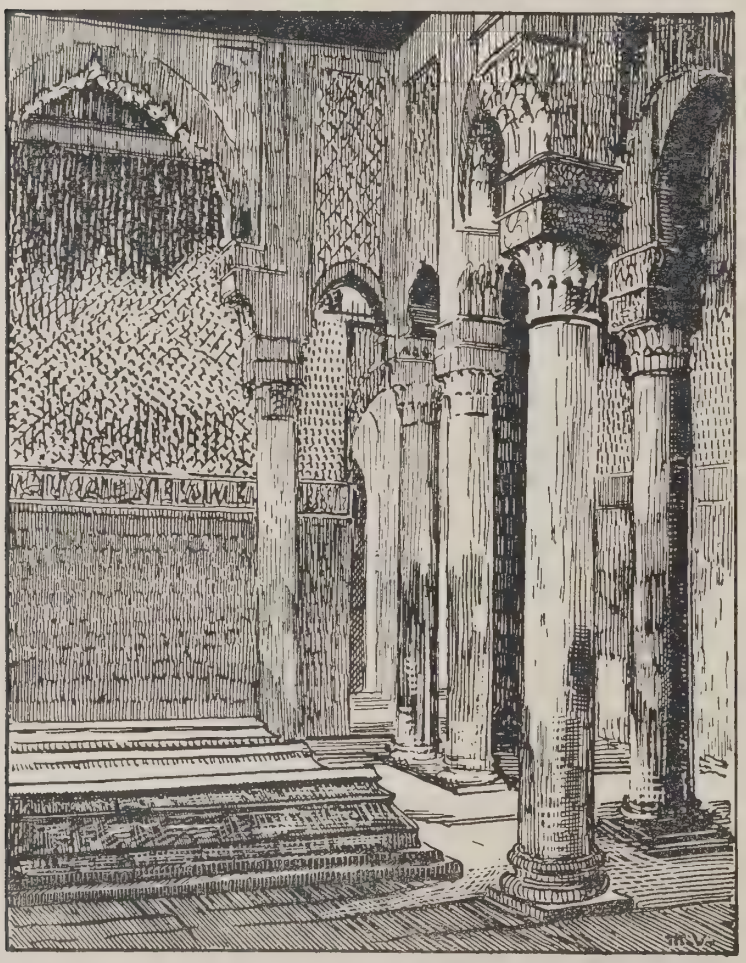

TOMBEAUX DES SULTANS SAADIENS XVI^e-XVII^e SIÈCLES

Il est vrai qu'en plus de ses embarras diplomatiques, le rude soldat éprouvait toutes sortes d'ennuis. Le capitaine Auxyllia, avec qui Piton s'était querellé et même battu, s'était remis à lui faire « bonne chère », et il avait promis de prendre la charge de la galéasse pendant le séjour de l'ambassade à Fès ; mais, quinze jours après, il désertait, gagnait Arzila avec l'aide d'un Génois, son compatriote, puis passait à Evora et lançait contre Piton une grave accusation de contrebande de guerre. « Je vous supplie, écrivait Piton au roi, comme vous voyez qu'il a gagné d'être pendu et étranglé, qu'il vous plaise en faire justice et ne croire que ce que je vous mande... »

Une fois en mer, Piton s'attendait à trouver sur sa route des corsaires portugais : il n'en vit point, mais une tempête l'assaillit et il dut aborder aux îles Ciès,

à l'entrée de la baie de Vigo. C'est de là qu'il écrivit au roi de France pour lui rendre compte de sa mission. Tous ses compagnons étaient morts en cours de route. Lui-même se sentait « à l'article de la mort », et il soupçonnait les Marocains de l'avoir empoisonné. Il succomba, en effet, sans pouvoir rejoindre la France.

LE MÉDECIN GUILLAUME BÉRARD CONSUL DE FRANCE AU MAROC

L'ambassade de Pierre de Piton n'eut, au point de vue politique, aucun résultat immédiat. Peut-être les difficultés et les déceptions dont se plaignait Piton avaient-elles détourné du Maroc les vues du roi de France ; mais il est préférable de voir dans cet arrêt des relations franco-marocaines une de ces hésitations qui caractérisent la politique générale de François Ier à l'égard des Musulmans ; là comme en Turquie, il est partagé entre l'intérêt de l'État et les scrupules de sa religion, il ose recruter parmi des infidèles des alliés contre son ennemi Charles-Quint, mais il ne peut oublier qu'il est le roi Très-Chrétien, et cette politique, qu'on croit généralement plus audacieuse, n'a d'autre mérite, en fin de compte, que d'avoir ouvert une voie nouvelle à la diplomatie française.

Car c'est une véritable tradition que François Ier, malgré ses tâtonnements et ses reculs, a créée là de toutes pièces — une tradition que ses successeurs recueilleront et que les Musulmans, de leur côté, se garderont de laisser tomber ; déjà, sous François Ier, autant la politique du roi de France à l'égard des Musulmans était hésitante, autant celle de Soliman, à l'égard de ses alliés chrétiens, était ferme et vraiment loyale, et les successeurs de Soliman feront mainte avance à la France. De même, les sultans du Maroc, excités d'ailleurs par l'exemple des Turcs, leurs rivaux, n'attendent plus que les rois de France recherchent leur alliance : ils s'habituent à les faire entrer dans leurs combinaisons politiques.

C'est ainsi que le sultan marocain Abd-el-Malek, de la dynastie saadienne, entre spontanément en rapports avec Charles IX, puis avec Henri III ; sans doute nourrissait-il l'espoir d'une alliance offensive et défensive contre ses deux ennemis, les Turcs et les Portugais ; du moins demanda-t-il, en vue de rapports suivis et de négociations précises, la nomination d'un consul de France au Maroc.

L'ambassadeur chargé de négocier cette affaire et d'installer le consulat semble même avoir été désigné sur les indications du sultan lui-même. C'était un médecin originaire de Nice et résidant à Marseille, le sieur Guillaume Bérard, qui avait jadis connu Abd-el-Malek à Constantinople, l'avait guéri de la peste et l'avait

probablement rejoint au Maroc dès son avènement. Le choix d'un tel intermédiaire créait donc, dès le début, une atmosphère de confiance.

Il est vrai qu'à peine installé, Guillaume Bérard perdait son protecteur : en 1578, le sultan Abd-el-Malek mourut, au cours de la bataille d'El-Ksar-el-Kébir, et fut immédiatement remplacé par son frère Moulay Ahmed-el-Mansour ; Bérard rentra en France, sans doute pour demander de nouvelles instructions, mais avant tout pour assurer le roi Henri III que le nouveau sultan entendait maintenir à l'égard de la France la politique de son prédécesseur. Si bien qu'en juillet 1579, Guillaume Bérard regagnait le Maroc, avec mission de renforcer les bons rapports entre les deux pays et de promettre au sultan qu'il trouverait toujours le roi de France disposé « à observer et accomplir de sa part tout ce qui convient entre princes bons amis, pour la perfection d'une entière et sincère amitié ».

Il devait, en outre, chercher à obtenir du nouveau sultan l'exécution des engagements d'Abd-el-Malek, à savoir : le libre accès de tous les ports marocains aux sujets français, la protection des navires français contre la course, la délivrance des captifs, la concession de 40.000 quintaux de « rosette », ou cuivre de première fonte, et de 25 000 quintaux de salpêtre, enfin la négociation d'un emprunt de 150 000 écus, remboursable en dix ans.

Henri III paraissait placer une entière confiance en cet ambassadeur déjà familiarisé avec les coutumes et l'esprit des cours musulmanes ; en le nommant consul au Maroc et en lui conférant les mêmes avantages que ceux des consuls français dans le Levant, il lui attribuait une sorte de témoignage de satisfaction particulièrement élogieux : « S'est tellement acquitté du devoir de sa charge et procuré le bien et avantage de nos dits sujets étant ès-dites contrées, et singulièrement à l'endroit de ceux qui sont captifs entre les mains des Maures, que par son moyen plusieurs auraient été relâchés et sont journellement mis en liberté, tant pour le crédit qu'il a avec le roi des dits pays que par le moyen de ce qu'il en a racheté plusieurs de ses propres deniers pour les ramener en France et les remettre en liberté, et a empêché que l'on ne prît prisonniers captifs plusieurs autres de nos dits sujets, leurs vaisseaux et mariniers, et que leurs marchandises ne fussent confisquées, pour avoir voulu sauver quelques captifs espagnols, et quelques-uns ayant, pour ce fait, été emprisonnés, les a fait délivrer, sans aucuns frais et dépens... »

Le sultan Moulay Ahmed, de son côté, semblait fort bien disposé : il était tout prêt à conclure l'accord que Bérard lui proposait de la part du roi de France et ne faisait que des réserves de détail pour la cession de rosette, compliquée d'une

convention avec l'Angleterre, et pour l'exploitation du salpêtre ; en toute occasion il manifestait un désir d'entente, il n'hésitait jamais à faire relâcher, sur l'intervention de Bérard, des captifs français, et même faisait défense « à tous de son pays de n'acheter point de Français, ni des Turcs ni d'autres, à peine de perdre le tout ». Or, cette bonne volonté était méritoire, car la course était plus que jamais une industrie nationale au Maroc, et les Espagnols, par exemple, ne trouvaient point de quartier : « L'on en prend tous les jours, notait Bérard, lesquels sont

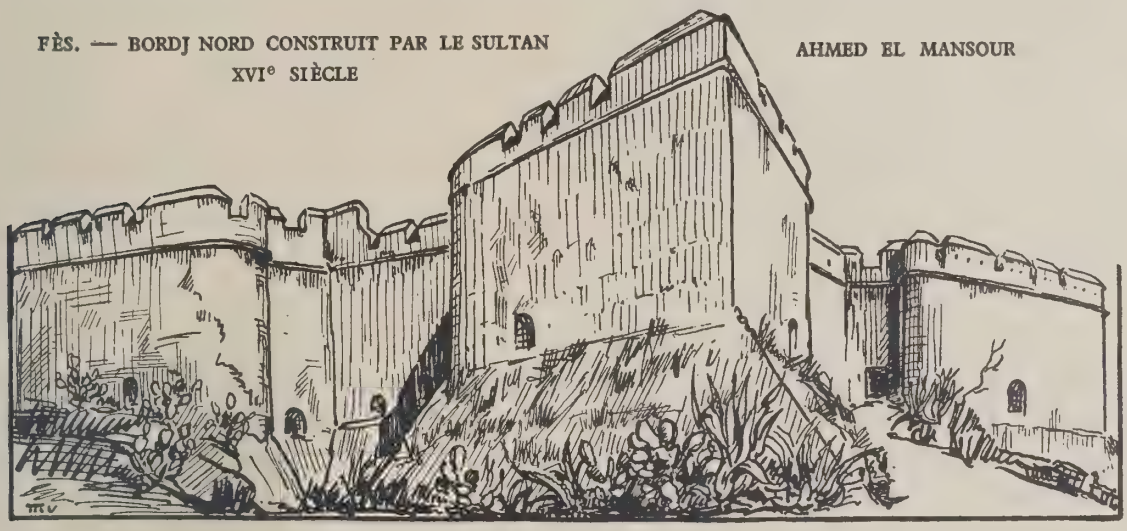

FÈS. — BORDJ NORD CONSTRUIT PAR LE SULTAN AHMED EL MANSOUR
XVI[e] SIÈCLE

captifs, jusques à aller à la baie de Cadix lever les navires de là et sous leur forteresse ».

Ce qui retardait l'affaire et entravait constamment l'action du consul de France, c'était, paraît-il, l'égoïsme et le mauvais esprit des commerçants français intéressés au Maroc ; en dépit des ordres royaux, ils s'abstenaient de payer au consul le droit sur les marchandises exportées du Maroc par les Français, et le consul, qui ne pouvait se passer de ces revenus réguliers, s'avouait fort en peine ; ils refusaient d'embarquer l'ambassadeur du sultan ; on ne trouvait en eux, disait Bérard, « aucun plaisir » : ils ne cherchent que leur « profit et commodité, et non le service de leur roi ».

Au reste, le roi lui-même montrait peu d'attention à l'entreprise, et Bérard le signalait avec amertume ; en trois ans, le sultan n'avait reçu de Henri III que les premières lettres apportées par Bérard et celles d'un envoyé de Bérard. Le consul excusait son roi « tant qu'il pouvait », mais il ne pouvait empêcher le sultan de s'étonner, et l'affaire, bien malgré lui, traînait en longueur.

Il est clair que les relations marocaines n'étaient pas encore entrées dans les habitudes de notre diplomatie et qu'on les avait amorcées sans en voir nettement l'intérêt.

LES RÉSULTATS COMMERCIAUX

En revanche, ce rapprochement des deux États profitait sensiblement au commerce, qui, à la faveur des traités et bientôt sous la protection d'un consul, se régularisait et s'étendait. Au XVI^e^ siècle, les Espagnols et les Portugais étaient à peu près réduits à leur rôle difficile de conquérants, et, malgré leurs protestations, les affaires se partageaient entre les Anglais et les Français.

Le temps était passé des opérations intermittentes et timides dans les ports de Ceuta et d'Arzila : les commerçants français trafiquaient de plus en plus sur toute la côte marocaine, s'aventuraient même dans l'intérieur du pays et abordaient des opérations de grande envergure.

En 1570, par exemple, cinq marchands de Rouen, Barthélemy Hallé, Alonce le Seigneur, Bonaventure de Cramont, Eustache Trévache et Adrien le Seigneur, s'associent « pour faire la traite et trafic des marchandises au pays de Barbarie et ès lieux de Safi, Santa Cruz du Cap de Guir, Maroc (Marrakech) et terres de Taroudant ». Ils se proposent d'envoyer au Maroc des toiles blanches « et autres marchandises qui se trouveront propres et commodes pour ledit pays » et de réaliser en échange « un parti de sucre » jusqu'à concurrence d'une valeur de 80.000 ducats.

Le Maroc — et notamment la région du Sous, au sud de Marrakech — était, en effet, depuis le moyen âge, un pays de production sucrière : les sultans saadiens avaient à la fois développé la culture de la canne à sucre et propagé des procédés nouveaux de raffinage et de clarification, et c'était là un produit qui devait intéresser vivement le commerce européen. Les futailles remplies de mélasses formaient un excellent fret lourd à fond de cale ; les caisses de pain de sucre fin, de 300 à 350 livres chacune, étaient mises à l'abri des coups de mer, et des peaux, des fruits, etc., complétaient la cargaison.

C'étaient surtout les Nantais, les Havrais et les Rouennais qui se livraient à ce fructueux trafic ; les Marseillais ne paraissent pas y avoir participé. Les Anglais, de leur côté, s'y intéressaient beaucoup et trouvaient, auprès de leur gouvernement et de leur aristocratie, un appui qui manquait aux Français. Pourtant, à force de persévérance et d'ingéniosité personnelle, les Français soutenaient la concurrence et trouvaient le moyen de jouer maint bon tour à leurs rivaux.

Tel ce Trévache qui, dans l'association des marchands de Rouen conclue en

1570, tenait le rôle principal : c'est lui qui devait conduire l'expédition et, d'accord avec deux autres associés, séjournant au Maroc, organiser sur place le « parti de sucre ». Sa moralité était certainement sujette à caution, et il semble bien qu'il ait été directement mêlé à quelques affaires un peu louches. Mais il semble aussi que son audace et son astuce aient fait de lui une sorte de héros commercial, que les Anglais rendaient responsable de tous leurs déboires.

CHERIF ROY DE FÈS ET DE MARROC (D'après une gravure du XVI[e] siècle).

Grâce à lui, les toiles blanches de Rouen supplantent sur le marché marocain les toiles d'Angleterre, et le coup était dur pour les drapiers anglais, car l'état des relations entre leur pays et l'Espagne les privait déjà de débouchés importants. Pour comble, il obtient du sultan un contrat qui lui permet d'accaparer toute la production des sucreries chérifiennes et, maître du marché, il fait monter les prix à sa guise. Essaie-t-on d'entraver son action ? Il trouve, sans doute à prix d'or, de puissants alliés jusque dans le gouvernement anglais ; il obtient de l'amirauté qu'elle fasse rendre gorge à un corsaire anglais qui lui a saisi une cargaison de ce sucre tant envié ; il entreprend même, malgré les privilèges reconnus d'une compagnie anglaise, de venir vendre son sucre en Angleterre. Les marchands anglais s'entendent pour le boycotter ; mais il est probable que Trévache trouva le moyen de se maintenir et que ses affaires continuèrent à

prospérer, car en 1594-1595 nous le voyons, avec d'autres bourgeois de Rouen, prêter de l'argent au roi de France.

En dépit des corsaires, des concurrents étrangers et de l'insécurité du pays, le commerce français au Maroc pouvait donc, au XVI^e siècle, être d'un bon rapport, et la politique inaugurée par François I^er avait au moins servi à lui ouvrir plus large la voie.

II

L'émulation des puissances chrétiennes

Alors comme à tant d'autres moments de notre histoire coloniale, ce qui amènera l'État français à s'engager plus à fond, c'est, d'une part, la politique marocaine des puissances voisines ; ce seront, d'autre part, les initiatives isolées.

Il subsiste, assurément, un certain sentiment de solidarité européenne et chrétienne entre les puissances qui se partagent ou se disputent la Méditerranée : le ton de la correspondance diplomatique l'atteste, et ce n'est jamais de gaieté de cœur que l'une ou l'autre de ces puissances pactise avec l'Islam.

Mais les Espagnols et les Portugais, à qui les affaires marocaines continuent d'apparaître à la fois comme une guerre de revanche nationale et comme une croisade, y apportent un tel acharnement, font montre d'une telle jalousie, qu'ils excitent sans le vouloir l'appétit de leurs voisins. Ils tremblent à la nouvelle des moindres préparatifs sur les côtes de France ; ils se demandent anxieusement, par exemple, si Charles IX ne songe pas à diriger une flotte de guerre sur un port du royaume de Fès ; ils font surveiller les allées et venues de Guillaume Bérard, etc. Par ailleurs, leur action au Maroc est désastreuse pour les relations économiques : c'est le caractère belliqueux de leurs entreprises qui a provoqué et qui justifie en partie l'institution de la course ; c'est leur esprit de conquête, insuffisamment soutenu par la force, qui compromet la situation des Européens sur le marché marocain et fait que tout port du Maroc occupé par eux est à peu près perdu pour le commerce.

On comprend que, par un juste retour, les autres puissances se soient piquées au jeu. En particulier, la France, si elle n'envie pas à l'Espagne ses conquêtes marocaines, les suit avec une attention de plus en plus soutenue ; d'autant que tout progrès ou tout recul de l'Espagne au Maroc doit retentir sur la politique générale et modifier en quelque mesure, par exemple, les plans d'un Philippe II. A cet

égard, la correspondance des ambassadeurs de France à Madrid contient les renseignements les plus précis et montre qu'ils avaient spécialement mission de surveiller la politique marocaine.

Au reste, des incidents fréquents éclataient à propos du commerce marocain et mettaient aux prises les gouvernements. Les Espagnols saisissaient toutes les occasions d'accuser nos représentants ou nos commerçants de contrebande d'armes, et notre premier ambassadeur officiel au Maroc, Pierre de Piton, faillit être inquiété sous ce prétexte.

L'honneur national entrait en jeu, et c'était là, pour un pays comme la France, un tout autre stimulant que l'intérêt commercial.

LES AVENTURES ISOLÉES

On retrouve aussi, dans cette orientation nouvelle des relations franco-marocaines, un autre fait assez caractéristique de notre histoire coloniale : l'intervention de plus en plus fréquente et décisive d'initiatives isolées, que le gouvernement ignore, encourage ou même désavoue, mais qui, finalement, l'obligent à préciser ses intentions et son action. Au XVI[e] siècle, il est manifeste que le Maroc est à la mode chez les politiques indépendants et les chercheurs d'aventures.

Voici, par exemple, le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, père de Henri IV, qui forme le projet d'un établissement au Maroc et noue directement des relations avec le sultan saadien Moulay Abdallah. En 1559, il obtient la signature d'un traité, par lequel il s'engage personnellement à fournir au sultan une troupe de 500 hommes d'armes, une garde de 30 hallebardiers et 10 cavaliers, ainsi que des munitions et du matériel de guerre ; le sultan promet en retour de lui remettre la rade d'El Ksar el Seghir, située à l'est de Tanger, en face de Tarifa et à l'endroit le plus resserré du détroit de Gibraltar, avec permission de rebâtir la ville, démolie à la suite de sièges répétés ; enfin, le traité, qui s'étendait à tous les Français, réglait le droit d'aubaine, le droit d'épave, le rachat des captifs, garantissait la protection réciproque des flottes et contenait les principes d'une alliance défensive et offensive.

Au vrai, Antoine de Bourbon nourrissait en cette affaire une arrière-pensée, qu'une fois en possession du traité il révéla : il offrit au roi d'Espagne Philippe II, assez embarrassé en ce temps-là par sa politique marocaine, d'admettre l'Espagne à l'occupation de ce port d'El Ksar el Seghir, qui présentait pour elle de grands avantages ; en revanche, il espérait que l'Espagne ferait droit à ses revendications sur la Navarre transpyrénéenne, qui dépendait du domaine patrimonial de la

maison d'Albret. Les rois de France, Henri II et François II, tout en désavouant à l'occasion le roi de Navarre, étaient au courant de ses projets et les encourageaient secrètement.

Mais le traité resta sans application, peut-être par la faute d'un « chef inférieur » ou par la mauvaise foi du sultan, plus vraisemblablement parce que, dès les premières avances, Philippe II se déroba : la Navarre transpyrénéenne était indispensable à la sécurité de la frontière espagnole et ne pouvait être mise en balance avec un port marocain. Les Espagnols, inquiets de ces intrigues, gardèrent même en prison pendant un temps prolongé un des ambassadeurs d'Antoine de Bourbon auprès du Chérif, Geoffroy de Buade, sieur de Frontenon, que la maladie avait retenu à Fès et qui, à son retour, avait été capturé à Cadix.

CITERNES PORTUGAISES DE MAZAGAN

Sous le règne de Henri III, un certain Louis Cabrette, de nationalité française, que son métier de patron de navire avait mis en rapports avec les Turcs et les Barbaresques, se découvre de grands desseins politiques et joue un rôle d'intermédiaire, d'ailleurs fort équivoque, entre les États islamiques et les nations chrétiennes.

On se défiait, en général, de ses projets chimériques et de sa loyauté ; mais il trouvait, en Espagne et en France, maint jeune fou pour l'écouter. En particulier, il rencontra à Paris, vers 1576, le jeune Guy de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, qui, condamné à l'inaction par une trêve des guerres de religion, songeait à chercher hors de France honneur et profit. Il apprit de Cabrette que Philippe II regrettait fort la perte récente du port de Larache, qu'il était prêt à de grands sacrifices pour le recouvrer, qu'au demeurant Larache n'était nullement imprenable : il résolut alors, en 1576, de s'emparer de Larache par un coup de main et d'en faire remise au

roi d'Espagne contre récompense ; mais Philippe II refusa de s'engager dans l'affaire et, entre temps, la guerre de religion avait recommencé.

En 1578, Lansac revient à la charge : cette fois, le roi d'Espagne consent à l'écouter, envoie Cabrette à Paris pour l'établissement d'un plan de campagne et Lansac prépare son coup. Mais les deux émissaires qu'il envoie, en 1579, pour reconnaître Larache lui révèlent que la ville vient d'être mise en état de défense par le sultan Ahmed el Mansour, et qu'il ne faut pas compter s'en emparer par surprise ; en revanche, on peut obtenir qu'elle soit livrée, moyennant finances, par

LARACHE (D'après une gravure allemande de 1610).

son gouverneur, renégat originaire de Blaye. L'entreprise changeait d'aspect et il fallait bien faire de nouvelles propositions à Philippe II : 2 000 hommes de troupes et un grand nombre de vaisseaux devenaient nécessaires. Or, Philippe II se reprenait à douter du sérieux de ce projet. D'autre part, la Cour de France s'inquiétait, et Lansac, ruiné par ces intrigues qui n'aboutissaient pas, suspect aux yeux du roi de France, obligé de se cacher, renonçait rageusement à ses ambitions marocaines en février 1580.

Vers le même temps, un Portugais, Don Antonio de Castro, comte de Monsanto, seigneur de Cascaes, qui avait été fait prisonnier à la bataille d'El Ksar el Kébir et qui voulait se venger des Marocains, offrait ses services au roi de France Henri III. Comme on ne se pressait pas de lui répondre, il prit le parti de négocier avec le sultan, lui adressa un émissaire, qui fut emprisonné et qu'il eut beaucoup de

peine à faire délivrer. Puis, il essaya d'obtenir du sultan du Maroc l'argent nécessaire à une entreprise sur le Portugal, qui venait de tomber aux mains de l'Espagne ; il envoya au sultan son fils comme otage, et le sultan parut un moment disposé à seconder ses desseins.

Don Antonio trouvait d'ailleurs des encouragements en Angleterre de la part de la reine Élisabeth et de son entourage ; quant à la Cour de France, un moment favorable avec Catherine de Médicis, elle gardait une prudente réserve, malgré les instances de Don Antonio. Mais le sultan Moulay Ahmed semblait se jouer de ces intrigues : en 1592, l'affaire n'avait pas fait un pas, et il fallut même l'intervention du Grand Seigneur pour que le fils de Don Antonio pût rentrer en Europe.

Malgré tout, la Cour de France, sans encourager ces aventures, ne pouvait s'empêcher d'en être occupée, elle y portait même un intérêt de plus en plus vif. Le Maroc, qui était décidément entré dans les habitudes commerciales des Français, était tout près de participer directement à leurs combinaisons politiques. On le vit nettement, le jour où la France fut débarrassée des guerres civiles et remit ses destinées aux mains d'un grand prince, d'esprit clair et vigoureux.

LES PROJETS DE HENRI IV

Comme ses prédécesseurs, Henri IV s'attache à maintenir la liaison avec le Maroc, en vue de favoriser le commerce français et de limiter les entreprises des corsaires.

Guillaume Bérard, mort en 1591, avait été la même année remplacé au consulat du Maroc par Georges Fornier, bourgeois de Marseille, et Fornier prit possession de son poste. Mais, nommé en 1591, il apparaissait comme une créature des Ligueurs ; le nouveau roi ne pouvait guère lui accorder sa confiance, et s'il le laissa au Maroc pendant un temps que nous ne connaissons pas, il négligea du moins de le reconnaître officiellement : il se borna, d'abord, à négocier avec le sultan par l'intermédiaire d'envoyés spéciaux, par exemple le médecin Arnoult de Lisle, qui réclamait le titre d'ambassadeur au Maroc, et le médecin orléanais Hubert qui, lui, se contenta d'apprendre l'arabe et de collectionner « les livres arabiques ». C'étaient, d'ailleurs, des médecins que, sur le conseil de Bérard, le sultan avait expressément demandés, « comme gens plus fidèles et entendus », et l'on voit que, dès le XVI^e siècle, les médecins français préludaient au rôle d'apprivoisement et de rapprochement que leurs confrères de notre temps ont si brillamment assumé au Maroc. Puis, en 1607, Henri IV, sans doute éclairé par ces missions et désireux de préciser son action, se décida à pourvoir le consulat du Maroc d'un titulaire officiel : son choix

porta sur Guillaume Curel, marchand de Marseille, « avec survivance en faveur de Philippe, aussi citoyen de Marseille ».

Le Maroc était profondément troublé : vers 1596, le sultan Ahmed el Mansour se trouvait aux prises avec un de ses neveux, En Naceur, dont les Espagnols excitaient les prétentions au trône ; vers 1602, il était occupé à réduire une révolte dirigée par un certain El Mamoun ; surtout, vers 1603, les trois fils d'Ahmed el Mansour, Mohammed ech Cheikh, d'abord vainqueur, Abd Allah Abou Farès, reconnu à Marrakech, et Zidane, reconnu à Fès, se disputèrent le pouvoir. Moulay Zidane l'emporta finalement et régna jusqu'à sa mort, en 1608, mais on devine combien cette situation embrouillée et ces guerres intérieures devaient rendre difficiles les relations commerciales. Par ailleurs, les corsaires étrangers, en particulier les Anglais et les Hollandais, à la faveur de ces troubles, devenaient de plus en plus audacieux et portaient le plus grave tort aux armateurs français.

MOSQUÉE UNIVERSITÉ DE KARAOUIYNE A FÈS
(Croquis d'après nature).

Par ses agents, Henri IV demandait au sultan du moment de sauvegarder la situation du commerce français, reconnue par des traités antérieurs et par une longue tradition : nous vous requérons « très affectueusement, écrivait-il à Mohammed ech Cheikh, de tenir la main qu'à l'avenir nos sujets et autres qui trafiquent sous notre bannière ès terres de votre obéissance, y jouissent des mêmes privilèges et franchises qu'ils ont accoutumé, sans permettre que les pirates ou corsaires flamands ou anglais puissent, après les déprédations qu'ils pourraient avoir commises sur eux, trouver aucun sûr accès ni retraite en vos ports et havres... » Il intervenait en toute occasion pour la restitution des prises, pour la délivrance des Français emmenés

en captivité, et il faut reconnaître qu'en général les sultans, bien que leur impuissance fût souvent manifeste, se montraient disposés à l'écouter.

Malgré tout, l'anarchie marocaine gênait singulièrement Henri IV et l'empêchait de donner à sa politique musulmane l'allure qu'il rêvait ; car il avait certainement d'autres desseins que la protection du commerce et la limitation de la course.

Dès 1592, persuadé, non sans raison, que les Turcs exercent quelque influence sur la politique du Maroc, il suggère à son ambassadeur à Constantinople, Savary de Brèves, d'intercéder auprès du Grand Seigneur, pour que celui-ci pousse le sultan du Maroc à attaquer l'Espagne. Mais le sultan du Maroc, Ahmed el Mansour, était alors occupé à lutter contre son neveu, instrument des Espagnols. D'ailleurs, tout ce que peuvent les Turcs, c'est insister à titre purement amical auprès du sultan du Maroc pour qu'il réserve au commerce français un traitement de faveur.

Pris tout entier par sa lutte directe contre ses ennemis, Henri IV semble négliger pendant quelques années les relations marocaines ; mais il y revient vers 1604 avec des intentions nouvelles, qui iront se développant d'année en année.

En mars 1604, on le sent très préoccupé par l'anarchie qui s'est, une fois de plus, emparée du Maroc et dont les ambitions espagnoles vont sans doute profiter pour entreprendre « chaudement » la conquête d'Alger : « La mort du roi de Fès et la discorde qui existe entre ses enfants favorisera encore ledit dessein d'Alger. Quant à moi, j'irai cette année en Provence pour donner ordre de plus près à mes affaires sur ces occurrences, bien marri de n'être aussi puissant par mer que par terre pour tenir mon rang et faire tenir mon parti ce qu'il mérite. Je remédierai à ce défaut par les meilleurs et plus prompts moyens dont je pourrai chevir et disposer. »

Comme les Espagnols, les Turcs devaient être tentés de profiter des troubles du Maroc pour mettre la main sur un pays qui, à l'abri de ses frontières naturelles, avait arrêté leurs conquêtes dans l'Afrique du Nord, et Henri IV, tout allié des Turcs qu'il fût, redoutait cet accroissement de leur puissance. Tout au plus désirait-il que l'ambition des Turcs mît en échec celle des Espagnols : « Avertissez-moi, écrivait-il en avril 1604 à Savary de Brèves, s'ils feront passer du côté de Barbarie leur armée de mer, laquelle vous avez bien fait d'assister, car, quand ils ne devront exécuter ce dessein, le seul bruit d'icelui est suffisant pour rompre celui du roi d'Espagne audit pays. »

En somme, après avoir, au début de son règne, songé à utiliser l'alliance maro-

caine contre les Espagnols, Henri IV se préoccupe surtout d'empêcher l'expansion de l'Espagne dans l'Afrique du Nord et, du même coup, celle des Turcs. Il lui semble avant tout nécessaire de garantir, en quelque sorte, l'intégrité du Maroc, en vue de fins qu'il réserve.

Deux ans après, les événements aggravent son inquiétude. Moulay Zidane a vaincu ses frères et rétabli l'unité marocaine ; mais un accord s'annonce entre le Maroc et sa vieille ennemie l'Espagne, pour chasser les Turcs des régences d'Alger et de Tunis. La politique de bascule qu'avait conçue Henri IV pour le maintien d'un équilibre africain est compromise dans son principe.

C'est un aventurier anglais, le comte Antony Sherley, agent de l'Espagne, qui conduit la négociation, et c'est le médecin de Lisle, agent de la France, qui la dévoile à son roi.

Le danger paraissait particulièrement grave pour les intérêts de la France. Le roi d'Espagne allait être maître de la Méditerranée, « au préjudice du Languedoc et de la Provence et de la navigation ordinaire qui se fait des provinces de Normandie, Picardie, Bretagne, Poitou et Gascogne, par le détroit de Gibraltar aux susdites provinces de Languedoc, de Provence, Italie, et Turquie ». Les marchands français, principaux fournisseurs de draps, toiles, épiceries, quincailleries et « toutes autres marchandises propres ici », seraient évincés de la côte d'Afrique, « au préjudice des douanes du roi, de la navigation et de ses sujets ». Enfin, le roi d'Espagne « viendrait au bout de ses desseins qui sont d'avoir moyen, tenant lui seul le commerce, de tirer une infinie quantité de blés des fertiles plaines d'Afrique pour subsister en ces pays, et par ce moyen, se passer des blés de France, et de faire tarir la plus féconde source d'or et d'argent que le roi ait ».

Au reste, de Lisle ne jugeait pas la situation désespérée. Il comptait sur la « longue connaissance » qu'il avait du pays, du caractère du sultan et « de ceux qui le gouvernent », pour arrêter l'entreprise. Il est vrai que Sherley mettait le roi d'Espagne en garde contre l'agent français et faisait dévaliser son courrier ; mais de Lisle était prudent. On pouvait craindre aussi une protestation du pape, allié des Espagnols, contre la mission de de Lisle ; mais le pape avait besoin de l'appui du roi de France pour obtenir du sultan la délivrance de ses propres captifs.Quant aux Turcs, la nouvelle de ces intrigues semblait les rendre circonspects, et c'était là, du moins, un avantage aux yeux du roi de France.

Mais la meilleure garantie pour le roi, c'était, après tout, la persistance de l'anarchie marocaine, qui, tout en lui interdisant des alliances fermes et suivies, empêchait par contre ses ennemis de gagner du terrain. En 1607, les efforts

de Sherley étaient ruinés par la défaite de Abd Allah Abou Farès et l'avènement de son frère Mohammed ech Cheikh. Mohammed ech Cheikh, après mainte défaite, était, à son tour, détrôné en 1608, et son frère, Moulay Zidane, entreprenait avec succès de rétablir l'unité de l'empire et la paix. Tout était sans cesse à recommencer pour les négociateurs d'alliances.

Sherley avait abandonné la partie dès 1606 ; créé comte d'Empire en récompense de ses services, mais toujours proscrit d'Angleterre, il revint en Espagne et finit dans la misère sa vie aventureuse. L'Espagne semblait renoncer à ses projets d'accord avec le Maroc et, tout en soutenant mollement les prétentions persistantes de Mohammed ech Cheikh, préparait pour la reprise de Larache une expédition qui, d'ailleurs, échoua. Quant à Henri IV, il s'empressait de rétablir des relations diplomatiques avec Moulay Zidane, qui se montrait bien disposé à l'égard de la France ; les armements des Espagnols à destination des côtes d'Afrique, loin de l'inquiéter, devaient le rassurer et faciliter ses projets marocains : « La Barbarie a toujours été fatale pour les Espagnols, lui écrivait en mars 1608 son ambassadeur à Constantinople, Jean de Salagnac ; s'ils s'éheurtent là, c'est un gros os à ronger qui les empêchera bien d'entreprendre autre chose ; et crois qu'il serait à désirer qu'ils fissent ce dessein, pourvoyant cependant qu'ils ne pussent se loger en Alger et en cette côte-là, à quoi je porterai bien quelque remède. »

La mort empêcha Henri IV de développer des projets qui prenaient forme.

III

La tradition instaurée par François Ier avait donc été, malgré les troubles de l'Europe et du Maroc, fortement reprise par Henri IV, et l'alliance marocaine était décidément entrée dans les soucis courants des rois de France. D'ailleurs, les motifs de politique extérieure qui avaient favorisé le développement de ces relations subsistaient et même devenaient de jour en jour plus précis, plus impérieux, pour le Maroc comme pour la France.

La France, avec Richelieu, allait reprendre avec vigueur la lutte contre la maison d'Autriche, et bien que la situation de la maison d'Autriche ne fût plus la même qu'au temps de Charles-Quint, tout ce qui pouvait affaiblir l'Espagne et l'immobiliser devait servir les intérêts français.

Quant au Maroc, il ne pouvait que s'inquiéter du regain d'activité des Espagnols sur ses côtes et désirer contrebalancer cette hostilité par l'alliance avec un

grand État chrétien comme la France ; les Espagnols s'acharnent contre Larache, sans succès, il est vrai, mais leurs attaques exigent de Moulay Zidane une attention et des armements incessants ; le bruit court même, vers 1611, d'une expédition espagnole contre le port d'El Mamora, à 110 kilomètres au sud de Larache, sur l'estuaire du Sebou.

Mais la crise d'autorité qui suit, en France, la mort de Henri IV se fait res-

SAFI (D'après une gravure du XVI[e] siècle).

sentir jusque dans ce domaine lointain de la politique française, et les bonnes relations de la France et du Maroc se trouvent un moment compromises.

LA MÉSAVENTURE DU CONSUL JEAN PHILIPPE CASTELLANE

En 1610, Jean-Philippe Castellane, d'une famille de marchands marseillais, qui avait déjà été chargé de certaines missions auprès de la Cour de Constantinople et du pacha d'Alger, est nommé consul de France au Maroc, en remplacement de Guillaume Curiol. Il est fort bien accueilli par le sultan, et donne tout de suite à son rôle une ampleur imprévue : il fait briller, aux yeux du sultan Moulay Zidane, un traité d'alliance conclu en 1604 entre la France et la Porte, et invite le sultan, au

nom du roi Louis XIII, à signer un accord du même genre. Moulay Zidane accepte sans résistance, les captifs français sont délivrés, et Castellane, laissant au Maroc son fils et son neveu, rentre en France avec son projet de traité et deux chevaux que le Chérif offrait à Louis XIII et au duc de Guise. On peut au moins conclure de ce succès facile que la politique assidue de Henri IV n'avait pas été stérile.

Quand Castellane vint reprendre son poste, il trouva le sultan fort mal en point. Moulay Zidane avait eu à lutter contre un marabout venu du Sahara, Abou Mahalli, ses troupes venaient d'être complètement battues, et lui-même avait dû se réfugier en hâte à Safi, avec ses femmes, ses biens et quelques fidèles ; de là, il comptait gagner le Sous pour y refaire ses forces. Il s'embarqua, avec ses femmes et sa suite, sur un navire hollandais qui devait transporter à Agadir une cargaison de peaux, et chargea ses hardes, sa bibliothèque, « septante-trois fardous ou balles grandes de livres mahométans », moyennant 3 000 ducats, sur le *Notre-Dame-de-la-Garde*, navire du consul de France, également à destination d'Agadir.

Là, Castellane refusa de débarquer les richesses du sultan avant d'avoir obtenu le règlement de ses comptes, et le sultan, sans doute à court d'argent, ne semblait pas pressé de s'exécuter. Comme, d'autre part, les vivres du bord commençaient à s'épuiser, Castellane prit le parti audacieux de regagner Marseille avec son chargement et de remettre en dépôt les biens du sultan aux mains du duc de Guise, contre remboursement des 3 000 ducats promis. Par malheur, retardé par des vents contraires, il fut attaqué à la hauteur de Salé par quatre vaisseaux espagnols, capturé avec son navire et son équipage et emmené à Cadix, où le tribunal maritime déclara le navire de bonne prise et condamna le maître et le contre-maître à la peine capitale, Castellane et le reste de son équipage aux galères.

L'affaire fit grand bruit. Moulay Zidane présenta Castellane comme un forban, demanda à Louis XIII des compensations, saisit de sa réclamation les Provinces-Unies, qui prirent son parti, et, par représailles, fit emprisonner tous les sujets français résidant au Maroc.

La Cour de France se trouvait fort embarrassée : ses concurrents avaient beau jeu et s'acharnaient à découvrir dans l'événement une déloyauté sans exemple; il fallut manœuvrer avec prudence pour sauvegarder à la fois l'honneur de la couronne et les intérêts du commerce français.

Le roi de France commença par désavouer son agent. Dans une lettre adressée le 5 juin 1615 aux États généraux des Provinces-Unies, il reconnaissait en Castellane « un homme sans aveu, qui ne fut oncques notre ambassadeur ni recommandé d'autre titre que de marchand, duquel ayant abusé comme de son devoir envers

nous et de la fidélité qu'il devait à la fiance que ledit roi (du Maroc) avait prise de ses actions et effets..., perfide personne que nous ferions châtier, selon son démérite, à la rigueur de nos lois, si nous avions pu le tirer du lieu où il a pris refuge en son crime ».

Mais, tout en accablant le malheureux consul, en allant même jusqu'à lui dénier un titre nettement officiel, le roi de France demandait instamment, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Madrid, M. de Vaucelas, que Castellane et ses compagnons fussent mis en liberté : invoquant les bonnes relations que la France entretenait alors avec l'Espagne, il protestait également contre l'acte de piraterie commis par des corsaires espagnols à l'endroit d'un navire français et réclamait la restitution de la cargaison.

Le Conseil royal d'Espagne refusa d'admettre les prétentions de la France, sous prétexte que le *Notre-Dame-de-la-Garde* avait été en réalité affrété par le sultan et que le sultan était en guerre avec l'Espagne. Moulay Zidane, de son côté, multipliait les démarches auprès de l'Espagne pour rentrer en possession de sa bibliothèque ; il offrit même de la racheter pour 60 000 ducats, mais la Cour d'Espagne ne se prêta pas au marché, et ce fut, pour Moulay Zidane et même ses successeurs, un sujet de réclamations incessantes.

Le plus grave, aux yeux de la Cour de France, c'est que le sultan du Maroc se retournait contre les Français en général et que tous les efforts tentés par nos rois pour établir la confiance entre les deux pays semblaient perdus.

LA PERSISTANCE DU MALENTENDU

Le malentendu persista durant de longues années. Il y a là une véritable coupure dans l'histoire des relations de la France et du Maroc.

Malgré les embarras croissants de sa situation, malgré les menaces des pachas d'Alger, les entreprises des Espagnols et les révoltes de ses sujets, Moulay Zidane refusait avec obstination de relâcher les captifs français ; il résistait aux démarches du Grand Seigneur, inspirées par notre ambassadeur à Constantinople ; il laissait sans réponse une lettre de Louis XIII, se bornant à faire observer au messager que le roi de France était obligé « de lui tirer raison et de faire rendre ce qu'il avait réfugié entre les mains de Castellane » ; si bien que le commerce français au Maroc était tout à fait arrêté, malgré les protestations des Marocains eux-mêmes.

La situation était d'autant plus compliquée que la France n'avait plus de représentant régulier au Maroc. En 1617, Achille Harlay de Sancy, ambassadeur de France à Constantinople, sollicita le poste de consul de France au Maroc ; il avait

rencontré à Constantinople une ambassade marocaine et il affirmait tenir d'elle que le sultan ne s'opposerait pas au rétablissement du consulat français.

Mais la Cour ne semblait pas pressée de lui donner satisfaction ; peut-être doutait-elle de son habileté et craignait-elle de le voir s'engager au Maroc dans des combinaisons plus graves encore que celles de Castellane ; il avait en effet la réputation d'un homme assez peu désintéressé, et ses imprudences lui valurent même d'être bâtonné à Constantinople par ordre du sultan ; peu de temps après, d'ailleurs, en 1619, il revenait en France, entrait dans l'Oratoire et devenait évêque de Saint-Malo.

LE PREMIER VOYAGE D'ISAAC DE RAZILLY : UN ÉCHEC

Comme on ne pouvait perdre de vue, cependant, le rachat des captifs français, la Cour de France, à défaut de consul, se servait d'agents occasionnels : tel le Provençal Claude du Mas, qui, en janvier 1619, vient au Maroc pour négocier le rachat de quelques captifs marseillais. Il y est amené par le chevalier Isaac de Razilly, personnage aventureux et enthousiaste, qui fut le véritable conseiller de Richelieu pour les affaires coloniales et qui rêvait de rétablir des relations pacifiques entre la France et le Maroc, de constituer autour du sultan une garde de Français, d'obtenir du sultan le libre exercice de la religion catholique dans tous ses États. Mais ces missions temporaires ne remplaçaient nullement le consul et ne servaient pas à grand'chose : les captifs, désespérés, écrivaient au roi Louis XIII pour lui demander d'expédier au Maroc « quelque personne qualifiée plus vigilante et mieux versée à la poursuite de cette affaire » que Claude du Mas; en réalité, du Mas, qui n'était là qu'en passant, ne pouvait acquérir nulle autorité sur l'esprit du sultan, ni se faire écouter en France.

On s'en aperçut notamment à l'occasion d'une affaire qui n'avait aucun rapport avec la rédemption des captifs et qui était vraiment de nature à retenir son attention. Un ingénieur provençal au service de Moulay Zidane, Saint-Mandrier, avait persuadé le sultan qu'il pouvait, moyennant quelques travaux, créer un port dans la région des Doukkala et doubler ainsi Safi, le seul port atlantique qui restât aux mains des Marocains : il suffisait de faire sauter un banc de rochers pour mettre en communication avec la mer la lagune d'Aier, à 20 kilomètres au N.-E. du cap Cantin, et former là un excellent mouillage. Les États généraux des Provinces-Unies proposaient d'entreprendre ces travaux, moyennant une promesse de concession, et l'Espagne s'en inquiétait à bon droit.

Saint-Mandrier, pour des raisons toutes personnelles, préférait avoir recours à

LE SULTAN REÇOIT L'HOMMAGE DES TRIBUS
Par J.-F. Bouchor.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

la France et, pour amorcer l'affaire, il profita, en janvier 1619, de l'arrivée à Safi de Razilly et de Du Mas. Saint-Mandrier leur représenta tous les avantages qu'on pourrait retirer de la création d'un port à Aier : pêche du corail, extraction du sel, etc., et il assurait que le sultan accorderait la concession du port moyennant une légère somme d'argent. Razilly et Du Mas regagnèrent la France, accompagnés d'un « gentilhomme maure », nommé Sidi Farès, qui, avant toute autre mission, devait réclamer à Louis XIII les livres de Moulay Zidane et demander l'envoi au Maroc, comme ambassadeur, de François de Razilly, frère aîné du chevalier, qui passait « pour être en créance dans l'esprit du Roy son maître » et, par surcroît, était renommé comme un ennemi juré de l'Espagne. Le problème des relations franco-marocaines se trouvait ainsi posé en termes clairs.

UN PORT DU MAROC
(D'après une gravure du XVII[e] siècle).

Mais la politique française présentait à ce moment-là une certaine incohérence. Sans doute accueillit-on avec faveur le projet de l'ingénieur : une société fut tout de suite constituée pour la construction et l'exploitation du port d'Aier, sous l'impulsion d'un grand homme d'affaires, le sieur de Montfort. Pour le reste, qui n'était pas moins important, on accumula les fautes : l'envoyé du sultan ne fut pas même reçu à la Cour, on refusa de reprendre la question de la bibliothèque ; enfin, on envoya au Maroc, non point Razilly, mais Du Mas, avec un certain de la Môle, représentant de la société de Montfort. Comme on pouvait s'y attendre, le sultan se montra hostile à toute négociation ; Saint-Mandrier et Du Mas, à quelque temps de là, furent même emprisonnés, par ordre du sultan, sous prétexte qu'ils avaient livré les plans du nouveau port aux Espagnols.

Pour les affaires du Maroc comme pour les autres, il fallait attendre que les destinées de la France fussent reprises par des mains fermes.

UNE COMPLICATION : L'AGGRAVATION DE LA PIRATERIE MAROCAINE

Par malheur, dans le temps même où l'autorité se rétablissait en France, un nouvel abîme se creusait entre l'Europe et le Maroc : la piraterie marocaine s'exas-

périt et, en même temps, échappait plus que jamais au contrôle du sultan. Salé devenait un des repaires de corsaires les plus redoutables du monde entier.

Jusqu'au début du XVI^e siècle, Salé, qui était alors sous l'entière dépendance des sultans du Maroc, ne disposait que de quelques petits vaisseaux de course et ne pouvait se permettre que des entreprises à rayon court : les Marocains, d'ailleurs, sont fort peu marins et, si la piraterie les intéressait vivement par ses profits, s'ils

GALÈRE BARBARESQUE (1684)

montraient un empressement tout particulier à armer des navires en course, ils entendaient généralement s'en tenir à ce rôle de bailleurs de fonds et laisser à des étrangers, pirates de métier, les risques de l'opération ; ainsi montée, l'entreprise végétait, il y manquait, du côté marocain, un apport vraiment personnel.

Or, en 1609, les Maures ou Moriscos de Castille, prévenant le décret d'expulsion qui les menaçait après les Moriscos de Valence, passèrent en foule au Maroc. En particulier, les habitants de la ville de Hornachos en Estremadure, qui avaient dans toute l'Espagne une réputation de mauvais garçons bien établie et qui étaient riches, s'empressèrent de chercher un nouvel établissement et s'installèrent à l'embouchure du Bou Regreg, que dominaient les deux villes de Rabat et de Salé.

C'était là, depuis toujours, la plus forte position du Maroc atlantique, et c'était aussi le port de Fès. Les sultans des différentes dynasties s'étaient attachés à le fortifier ; mais, au cours des luttes entre les Almohades et les Mérinides, Rabat

avait beaucoup souffert et perdu de son importance ; bientôt même, sous les premiers Saadiens, elle se confondait avec Salé, et les deux villes, qui dépendaient du gouvernement de Marrakech, se rendirent peu à peu indépendantes. Surtout, sous le règne de Moulay Zidane, elles devinrent le domaine propre d'un célèbre marabout, Sidi el Ayachi, qui, depuis sa jeunesse, s'était dressé en champion de l'Islam, s'était voué à la lutte contre les chrétiens et, malgré la jalousie du sultan régnant, avait été désigné par la communauté musulmane pour conduire la guerre sainte. Or, la situation d'El Ayachi, dont le sultan Moulay Zidane cherchait à se débarrasser, fut renforcée par l'arrivée des Hornacheros.

Avec les richesses qu'ils apportaient d'Espagne, ils armèrent des navires « et se mirent à brigander sur la mer ». Moulay Zidane essaya de s'attacher ces nouveaux venus entreprenants et profitables, et ils parurent un moment se prêter à un rapprochement ; mais ils préfèrèrent bientôt se rendre tout à fait libres, utilisèrent l'influence d'El Ayachi et chassèrent le représentant du sultan. Ils attirèrent à eux les Moriscos réfugiés dans les autres parties du Moghreb et les installèrent à Rabat, au pied de leur citadelle ; ce fut Salé le Neuf, par opposition à l'antique Salé. Ils se constituèrent alors « en forme de seigneurie république, dominative et successive à soi », sorte de conseil communal imité de l'Espagne : le pouvoir était aux mains d'un gouverneur élu annuellement et assisté d'un divan.

En quelques années, ils furent maîtres d'une flotte imposante, composée surtout de vaisseaux ronds ou de caravelles, pourvus à la fois de rames et d'une énorme voilure, pour la plupart importés d'Europe, mais en partie fabriqués sur place sous la direction de Hollandais. Ils ne franchissaient pas le détroit de Gibraltar, laissant aux pirates d'Alger l'exploitation de la Méditerranée ; mais, dans leur domaine atlantique, ils firent preuve d'une audace et d'une activité inouïes ; ils s'aventuraient en haute mer, poussaient jusqu'aux côtes anglaises, tendaient des embuscades aux pêcheurs de Terre-Neuve, attaquant toujours à coup sûr et arborant des pavillons européens pour tromper leurs proies. Souvent même, ils descendaient à l'improviste dans des villages du littoral, semant l'effroi par le seul aspect de leur costume bien connu, culotte rouge et cape blanche, et par leur cri traditionnel : « Chiens, rendez-vous ! »

C'est d'abord contre les Espagnols qu'ils s'acharnèrent : ils ne leur pardonnaient pas leurs persécutions et voyaient en eux l'ennemi héréditaire ; il y avait dans leur cas plus de rancune personnelle que de guerre sainte. Mais, si honnête homme que puisse être un pirate, il lui est bien difficile de distinguer toujours entre ses sentiments et ses appétits : les Salétins s'attaquèrent bientôt aux navires de toutes

les puissances chrétiennes, accumulant le butin et surtout amassant les esclaves.

Dès lors, la politique des rois de France au Maroc fut obligée de se donner un double objet : d'une part, l'établissement de bonnes relations avec le sultan et le renforcement des traités de commerce, — ce qui représentait la politique traditionnelle ; d'autre part, le rachat des captifs, d'autant plus compliqué que la plupart de ceux-ci étaient aux mains des Salétins et que les Salétins n'obéissaient plus aux sultans.

LE DEUXIÈME VOYAGE DE RAZILLY : LA MAUVAISE HUMEUR DU SULTAN MOULAY ZIDANE

En 1623, le chevalier de Razilly qui, à la suite des opérations maritimes contre les Rochelais, avait été nommé premier capitaine de la marine de France, puis chef d'escadre des vaisseaux du roi et vice-amiral de ses armées navales, reçut la visite d'un gentilhomme français, échappé des prisons du Maroc, « duquel il apprit le déplaisir que témoignait ressentir le roi de ce pays pour la mort du sieur de Razilly, son frère aîné (tué en 1622 au siège de Montpellier), et de ce que lui discontinuait de travailler au traité pour l'accommodement des deux couronnes ; il l'assura, selon sa connaissance, que lui seul le pouvait du côté de l'Afrique, vu la haute estime dans laquelle il était pour sa probité et pour sa valeur ».

RACHAT DE CAPTIFS CHRÉTIENS PAR LES MERCÉDAIRES
(D'après une gravure de 1649).

Or, la paix venait d'être conclue avec les protestants, et Razilly se

trouvait sans emploi : il tenait « trois vaisseaux armés en mer dont le service était alors inutile ». Il demanda donc et reçut « la commission pour passer à ces côtes d'Afrique, découvrir au vrai les intentions du roi de Maroc, avec qui le roi de France désirait alliance, afin d'empêcher la prise de nombre de Français que ces Barbares faisaient esclaves, en retirer ceux qui y étaient et y établir le commerce ».

Préoccupé en même temps d'étendre au Maroc le rayonnement de la religion catholique, il entre en relations avec le Père Joseph, qui était Provincial des Capucins de la Province de Touraine et Commissaire apostolique des Missions étrangères, et il lui fait part de son dessein : « Cette ouverture fut à l'ardeur apostolique de ce Père une matière propre à le faire éclater. C'était, à vrai dire, jeter de l'huile dans un feu pour sa nourriture et le rendre plus ardent. Aussi, il l'embrassa, comme un moyen véritable que Dieu lui offrait, par ce digne chevalier, pour étendre la gloire de Dieu... »

Le Père Joseph s'empressa de recruter trois capucins, pris dans la province de Touraine, « pour accompagner ce commandeur, assister au spirituel son équipage, mais principalement pour reconnaître si on pourrait s'habituer en Salé, Safi et Maroc, à ce que, par le moyen d'un nombre de religieux suffisant, on pût rendre l'assistance nécessaire à une grande quantité d'esclaves, tant français que d'autres nations catholiques, et pour gagner plusieurs Andalousiens sortis d'Espagne, qui sont hérétiques et passent leurs jours dans une liberté pleine d'infamie... »

Razilly et les trois capucins abordent à Safi le 3 octobre 1624. Ils font annoncer leur arrivée au sultan, « de qui ils reçurent les assurances d'un accueil favorable », et le 4 octobre, Razilly descend à terre avec les trois capucins, « suivi de trente personnes les plus considérables de son équipage, bien couverts et en bon ordre, trompettes et violons en tête, à dessein d'entrer dans la ville de Maroc avec éclat, pour de là rendre ses respects au roi et lui proposer le dessein de son voyage, présentant ses pouvoirs ».

Mais il semble que, dans l'intervalle, les gens de Safi aient excité la défiance de Moulay Zidane : selon eux, Razilly disposait de vaisseaux de proportions inusitées, de soldats trop nombreux pour une simple ambassade, et les moines apportaient des cloches, objet de répulsion pour tout bon musulman. On peut supposer aussi que le sultan tenait à se venger de l'affront infligé par le roi de France à son ambassadeur, Sidi Farès, et à se procurer des otages de prix pour résoudre enfin la question de la bibliothèque, qui continuait à lui tenir à cœur.

Toujours est-il qu'au débarqué Razilly et ses compagnons sont tous arrêtés par

le gouverneur de Safi et « dépouillés de tout ce qu'ils avaient de meilleur ». On les fit monter à cheval et, « liés, furent conduits captifs dans l'armée du roi, au milieu de son camp... et furent logés dans une tente assez proche de celle du prince, où on les pourvut des choses nécessaires pour leur vivre à la façon du pays ».

Enfin, environ un mois après, le sultan consentit à recevoir Razilly et lui offrit de le laisser rentrer en France avec deux compagnons de son choix ; il lui demandait simplement de faire entendre à son souverain « le sujet qu'il avait de se plaindre des Français et d'en rapporter la satisfaction », et il lui remit un mémoire « de ce qu'il prétendait pour réparation de cet affront insigne et le dédommagement d'une si notable perte ». Et Razilly s'embarqua vers novembre 1624, avec un des capucins et son valet de chambre. Quant aux deux autres religieux, ils furent conduits à Marrakech et traités en captifs.

LA TOUR DES OUDAÏA, ÉCOLE DES CORSAIRES
(D'après nature).

Une fois en France, Razilly s'occupa de soumettre à Richelieu tout un plan de campagne, dont la conception à elle seule marque le commencement d'une nouvelle période dans les relations de la France et du Maroc, et qui annonce vraiment une grande politique.

A ce ministre si soucieux de la grandeur nationale et si capable de comprendre la nécessité de la liberté des mers et des entreprises coloniales, il représente, en termes singulièrement précis, l'audace et la force croissante des corsaires marocains :

« Ceux du royaume de Maroc, Salé et Tétouan ont commencé d'armer par mer depuis huit ans, et ont pris plus de 6 000 chrétiens et 15 millions de livres, dont la France en a souffert les deux parts de la perte; et bien qu'ils n'aient commencé que par une tartane armée en guerre, ils ont à présent plus de 60 vaisseaux, lesquels, néanmoins, ne sont encore bien armés ni leurs gens pratiques à la mer; car six bons navires de 300 tonneaux pièce pourront battre tous les soixante, quand ils seraient

tous ensemble. Mais peu à peu ils s'aguerrissent et, si l'on n'y met prompt remède, ils se rendront invincibles ».

Or, « de tout temps la nation française a été libre et franche pour tout le monde, et il n'y a que depuis vingt-quatre ans que les Turcs ont rendu esclaves les Français naviguant sous les trois fleurs de lys, y en ayant à présent dans l'Afrique plus de 8 000 des meilleurs mariniers du royaume, qui sont contraints par les tourments de renoncer la loi de Jésus-Christ; puis servent de pilotes aux Barbares pour venir aux côtes de France prendre leurs parents et compatriotes, ce qui arrive journellement dans toutes ces côtes... » Il faut chercher les moyens de faire cesser une telle situation, et avant tout obtenir la libération des malheureux captifs : « Une partie des deniers nécessaires à cet effet se pourront trouver sur les droits du dixième des prises qui se feront en mer, aux voyages de longs cours, ensemble sur les droits des congés donnés aux navigateurs d'aller en mer. Même, on pourra obtenir de Sa Sainteté les bulles et permissions de manger de la viande en carême, comme l'on fait en Espagne, dont le provenu des aumônes sera employé au rachat des susdits captifs. L'on y pourra ajouter que tous ceux qui auront des carrosses dans Paris contribueront vingt écus par an pour la délivrance des esclaves français détenus en Barbarie. Cette affaire donnera un million de bénédictions à Sa Majesté et à ceux qui contribueront à cette bonne œuvre. »

Il y a d'ailleurs, en France, « force navires en armes », et le mieux est de les employer, puisqu'ils ne servent à rien pour le moment, contre les corsaires du Maroc, et notamment contre Salé. Il faudrait aller mouiller l'ancre à la rade de Salé avec six navires, dont l'un empêcherait que les corsaires ne pussent « entrer ni sortir sans être pris ».

Par la même occasion, on pourrait traiter avec le sultan « et retirer les pauvres Français détenus esclaves pour la trahison et le vol de Castellane et autres, lesquels l'ont affronté par le moyen des lettres du roi qu'ils obtinrent par faveur des secrétaires d'État, où, en effet, il a juste occasion de se plaindre, vu qu'ils lui emportèrent plus de trois millions en pierreries et livres ; et lorsqu'il envoya en France son ambassadeur pour se plaindre, on le retint quatre mois enfermé dans la maison, de l'avertissement de Sa Majesté, sans qu'il eût le moyen de sortir du tout. Cette affaire fut très mal conduite. Mais l'on y peut remédier par le moyen du fonds que l'on a destiné sur les ventes d'offices de conseillers de Rouen et de Dijon. »

Enfin, il serait bon de laisser cent hommes à l'île de Mogador, de la fortifier et d'y établir un commerce de « toile, fer, drap et autres mêmes marchandises, jusques à la somme de 100.000 écus par an ; on trouverait en échange de la poudre

d'or, des dattes, du poisson, des cuirs, de la cire, du salpêtre, des plumes d'autruche et « quelques chevaux barbes des plus forts et meilleurs de l'Afrique ». Le produit de la vente des marchandises « pourrait monter à 30 o /o de gain, d'autant que le voyage est fort court ; car, des côtes de France, ayant bon vent, l'on y peut être en huit jours ». En outre, ce serait « avoir un pied dans l'Afrique pour aller s'étendre plus loin ».

LE TROISIÈME VOYAGE DE RAZILLY : LE BLOCUS DE SALÉ

Razilly tenait beaucoup à reprendre son expédition manquée : « Je n'aurai jamais jour de contentement, écrivait-il, que je n'aie vu en liberté les pauvres captifs français du Maroc ». Il se sentait comme engagé d'honneur à retourner au Maroc : il déclarait que, si l'on tardait par trop à lui donner satisfaction, il irait se constituer prisonnier du sultan, « pour acheter la liberté de tant de gentilshommes et de ceux de son équipage... par son esclavage ». Le Père Joseph n'était pas moins ardent et il écrivait aux captifs : « Je n'ai point d'autre plus grand pensement que de pourvoir par toute sorte de moyens à l'expédition de vos affaires, m'étant ici attaché exprès à la Cour, près du roi, où nous avons quelque jour de trouver des deniers extraordinaires ».

COMBAT DEVANT SALÉ 1684
(D'après La Belle).

Les Marocains, pour leur part, auraient bien voulu renouer des relations commerciales avec les Français. Il n'y avait plus, vers 1625, un seul commerçant chrétien dans les villes chérifiennes, sauf à Safi, où il restait un Anglais.

Le sultan lui-même s'impatientait : il trouvait que le roi de France mettait bien longtemps à lui répondre. En 1627, Moulay Zidane mourait, et son fils, qui lui succéda, Abd el Malek, se montrait bien disposé pour les Français ; il fondait

surtout de grandes espérances sur Razilly, qui aurait pu l'aider contre ses ennemis et marcher avec lui contre les révoltés.

Mais comme les choses traînaient en longueur, le sultan en vint à des mesures de rigueur et le sort des malheureux captifs s'aggrava de jour en jour. Pour comble, « la misère était lors universelle dans la Barbarie, aussi bien pour les naturels du pays que pour les étrangers... La faim, la soif, la nudité, les bâtures, les chaînes, les maladies, enfin toutes sortes de misères jusques à la mort étaient leurs viandes... » Les deux religieux laissés par Razilly au Maroc furent admirables de dévouement : le Père Joseph s'entremit pour les faire racheter, et Sanson Napollon s'engagea à payer leur rançon ; ils refusèrent d'abandonner leurs compagnons de captivité. On essaya bien de leur faire parvenir des secours ; mais le capitaine de la patache affrétée dans cette intention se livra à des actes de piraterie au lieu d'accomplir sa mission. Vers la fin de 1628, ils étaient à bout de résistance et menacés du martyre : ils écrivirent au Père Joseph pour lui faire leurs adieux et lui recommander leurs compagnons de captivité. Leur fin, d'ailleurs, ne fut pas celle qu'ils attendaient : les R. P. Pierre d'Alençon et Michel de Vezins moururent de la peste à Marrakech en 1629.

Le malheur, c'est que la guerre civile avait repris en France et que Razilly se trouvait immobilisé. En 1625, il remplissait devant La Rochelle les fonctions de contre-amiral de la flotte commandée par le duc de Montmorency, et il resta en campagne jusqu'à la suspension d'armes du 5 février 1626. En juillet 1627, les opérations recommencèrent contre les protestants, et Razilly contribua, avec son frère Claude, à chasser les Anglais de l'île de Ré. Enfin, la capitulation de La Rochelle et la paix avec l'Angleterre lui rendirent sa liberté et lui permirent de reprendre ses projets marocains, qu'au plus fort de ses occupations guerrières il n'avait jamais perdus de vue.

Le Père Joseph, de son côté, revint à la charge auprès du cardinal, et l'expédition fut décidée. Mais il semblait qu'on voulût désormais aborder les entreprises marocaines, où l'on avait éprouvé tant de déceptions, avec une extrême prudence, et si Razilly fut officiellement chargé du commandement de l'expédition, du moins lui adjoignit-on, comme homme de bon conseil, le capitaine de vaisseau Du Chalard, « fils de Bordeaux et de condition, d'un très gentil esprit », qui eut, en réalité, « la principale part dans la conduite de cet armement ».

Razilly et ses compagnons recevaient une double mission : ils devaient d'abord faire une démonstration devant Salé, pour obtenir la délivrance des captifs français et la conclusion d'une trêve ; ils devaient, d'autre part, entrer directement en rela-

tions avec le nouveau sultan Abd el Malek, négocier avec lui un traité de paix et lui racheter les captifs français qui lui appartenaient en propre. Enfin, si Razilly, une fois sur place, estimait « que l'île de Mogador se puisse conserver et que la prise en soit utile », il avait liberté de s'en saisir et d'y laisser cent hommes.

L'escadre, qui se composait de sept vaisseaux et trois pataches, mouilla devant Salé le 20 juillet 1629. Razilly fit partir aussitôt pour Safi, avec deux vaisseaux et une pinasse, le troisième des capucins de la première expédition, qui l'avait accompagné en France et qu'il ramenait avec lui, le Frère Rodolphe, avec mission d'entamer les négociations avec le sultan. Pour lui, il voulait sans retard mettre à la raison les corsaires de Salé.

Les circonstances semblaient favorables : la tyrannie des Hornacheros n'avait pas tardé à paraître insupportable aux indigènes, et la Kasba était fréquemment bloquée par les habitants de Salé le Neuf. D'autre part, El Ayachi avait été vite déçu par l'égoïsme des Hornacheros, qui ne s'intéressaient qu'à la piraterie et que fatiguaient les exigences de la guerre sainte sur le continent. Si bien qu'au moment où Razilly parut devant Salé, une certaine démoralisation régnait dans la place.

Malgré tout, la République de Salé croyait n'avoir rien à redouter de l'intervention de Razilly : elle répondit insolemment à ses premières démarches : « en se riant, demandaient cent pièces de canon et un million de livres, et que, par après, ils traiteraient de paix avec nous, disant que le roi d'Angleterre, qui est le maître de la mer, a été contraint de leur en envoyer nombre pour avoir leur amitié ». Ce qu'entendant, Razilly mit le blocus devant la place le 25 juillet et, prenant pour point d'appui El Mamora (Mehediya) avec l'agrément du gouverneur espagnol de ce port, le maintint pendant deux mois. C'était là, d'ailleurs, tout ce qu'il pouvait faire, car il était gêné par la lourdeur de ses navires et ne pouvait songer à affronter la barre pour s'approcher davantage de la ville. Il infligea pourtant aux Salétins des pertes sensibles ; il fit échouer leur bateau-amiral, leur brûla deux navires de 200 tonneaux, leur en prit trois de 150 à 200 tonneaux, au prix de rudes abordages, et il empêcha plusieurs navires anglais et hollandais de ravitailler la ville.

Alors, la famine menaçante « incita le commun peuple... à se révolter contre ceux du château et se battre les uns contre les autres, de telle façon qu'il y en eut beaucoup de tués de part et d'autre, d'autant que le gouverneur était poussé par quelques-uns à ne point faire la paix, si bien qu'ils l'obligèrent à nous rechercher. « A cet effet, narre Razilly, me fit écrire sourdement par les esclaves, afin que j'envoyasse un navire en leur rade, et qu'ils rendraient tous les esclaves pour le prix qu'ils leur avaient coûté en la place publique, qui se montent, l'un portant l'autre,

à quelque 200 livres. » Une trêve de cinq mois fut signée le 2 octobre 1629, et le vaisseau amiral de Razilly se dirigea d'El Mamora sur Salé pour embarquer les captifs français qu'on devait lui remettre; mais le mauvais temps l'empêcha d'aborder et, après douze jours d'essais infructueux, il regagna le port de Safi (14 octobre 1629).

A Safi, Razilly se rencontre avec le Frère Rodolphe, qui revenait de Marrakech et lui apportait une lettre du sultan Abd el Malek. Malgré les efforts et l'habileté du Frère Rodolphe, rien n'était conclu. Sous divers prétextes, Abd el Malek, tout en protestant de sa volonté d'entente, remettait à plus tard la signature d'un traité et la mise en liberté des captifs français.

Or, la mauvaise saison s'annonçait, et il était difficile à l'escadre de croiser plus longtemps sur la côte marocaine. Razilly pressa le sultan de se décider. Ce fut peine perdue. Enfin, le 27 octobre, une tempête contraignit la flotte à reprendre la route de France.

En somme, l'expédition avait à peu près manqué son but : elle avait, il est vrai, abouti à une trêve avec les Salétins ; mais elle n'avait pas obtenu du sultan la signature du moindre accord, et elle n'avait délivré, en fait, ni les captifs des Salétins, ni ceux du sultan. Une fois de plus, tout, ou à peu près tout, était à recommencer.

LE QUATRIÈME VOYAGE DE RAZILLY : UNE FAUSSE MANŒUVRE

Razilly, toujours accompagné de Du Chalard, repart pour le Maroc en juin 1630, avec trois navires : les Salétins demandent aussitôt une suspension d'armes.

Des otages sont échangés, et les Salétins mettent en liberté tous les captifs français, en échange de quelques marchandises. Puis, des négociations s'engagent en vue de la conclusion d'un traité de paix, qui fut signé le 3 septembre. Aux termes de ce traité, les marchands français devaient être autorisés à commercer librement à Salé, moyennant les droits accoutumés : un consul français serait installé à Salé, et des mesures seraient prises pour garantir les navires français contre les corsaires.

Tandis que Du Chalard négociait avec les Salétins, Razilly s'était rendu à Safi pour essayer de rétablir les relations de la France avec le sultan. Moulay Abd el Malek semblait décidé, comme l'année précédente, à traîner les choses en longueur. Par bonheur, Razilly captura dans la rade de Safi un navire soupçonné de contrebande et qui opérait pour les Pallache, famille juive fort en faveur auprès du sultan, et les Pallache, afin de rentrer en possession de leur bien, intervinrent activement auprès du sultan pour la libération des captifs. Mais Razilly, craignant d'être à

nouveau joué par le sultan et redoutant surtout d'être pris, une fois de plus, par le mauvais temps, n'attendit pas le résultat de ces négociations laborieuses et se hâta de transporter en France les 240 captifs venus de Salé.

Entre temps, les captifs français de Marrakech étaient libérés et dirigés sur Safi, où ils apprirent que la flotte française était partie depuis quatre jours. Le sultan se montra fort vexé de ce manque de confiance et s'en plaignit amèrement à Louis XIII : « Votre sujet, écrivait-il, savait très bien pourtant que le nôtre le devait bientôt aller trouver, voire même qu'il était en chemin, et toutefois n'eut pas la patience d'attendre son arrivée, bien qu'un serviteur ne doive, pour quoi que ce soit, laisser la poursuite des choses qui lui sont commandées par son maître, moins encore témoigner de l'impatience, quand il s'agit de l'exécution. »

FONDOUK, RUE DES CONSULS A RABAT

LE CINQUIÈME VOYAGE DE RAZILLY : UN SUCCÈS

Il était donc nécessaire de faire un nouveau voyage au Maroc pour ramener les captifs français de Marrakech et aussi pour tâcher de faire aboutir le projet de traité avec le sultan. David Pallache, qui n'avait pas encore récupéré son navire, fit d'ailleurs, à cet effet, un voyage en France. Razilly et Du Chalard se réembarquèrent en 1631, accompagnés d'un agent spécialement chargé de la partie diplomatique, le sieur de Molères.

Cette fois, l'entreprise réussit pleinement. Moulay El Oualid avait succédé à

Abd el Malek, et les deux capitaines, « après avoir été longtemps à traiter avec le roi de Maroc et avoir combattu toutes les difficultés qui les traversaient en leurs desseins, les vainquirent enfin et firent si bien qu'ils délivrèrent 180 esclaves français qui restaient en tout ce pays-là... et conclurent entre les deux couronnes de France et de Maroc un traité de paix assez avantageux ».

Le traité avait été signé par le sultan le 17 septembre 1631. « Tous les différends, pertes et dommages... arrivés par ci-devant entre les sujets de l'une et l'autre couronne » étaient considérés comme nuls et non avenus. Tous les captifs français qui viendraient à Salé, Safi et autres endroits du Maroc, seraient à l'instant libérés. Les marchands français auraient toute liberté de commercer au Maroc, moyennant les droits reconnus. Des consuls français seraient installés dans les ports du Maroc « où bon leur semblera », « afin qu'ils soient intercesseurs... entre les chrétiens français et les Maures et autres, quels qu'ils puissent être, soit en leurs ventes ou achats, et qu'ils les puissent assister en tout ce qui leur pourra arriver de dommages, et en pourront faire les plaintes en notre Conseil, suivant les coutumes, et qu'on ne les trouble en leur religion » : des religieux « pourront être et demeurer en quelque port que soient établis lesdits consuls, exerçant leur dite religion avec lesdits Français et *non avec d'autre nation* ».

Si le traité de paix venait à se rompre, « tous les marchands qui seront de l'un royaume à l'autre se pourront retirer avec leurs biens où bon leur semble pendant le temps de deux mois ».

La brouille de la France et du Maroc, qui durait depuis quinze ans, semblait terminée.

PAIX SANS LENDEMAIN ET REPLATRAGES

Le 12 avril 1632, le traité était ratifié par le roi de France, et David Pallache fut chargé de le porter à Moulay el Oualid. Mais Pallache était rentré en possession de son navire : l'affaire ne l'intéressait plus ; il partit pour les Provinces-Unies, sans paraître pressé d'accomplir sa mission.

Une fois de plus, on donnait donc au sultan l'impression que la France prenait à la légère ses rapports avec le Maroc. Moulay el Oualid remarqua avec aigreur que le roi de France, qui « ne lui avait pas fait un seul mot de réponse depuis un an et demi », s'était « moqué de lui », et il affecta de considérer le traité comme non avenu. La course reprit de plus belle, et le Maroc, en peu de temps, renouvela sa provision de captifs français.

Le malentendu apparut nettement en 1632. Un homme de confiance de Du

Chalard, Julien Du Puy, avait rejoint à Marrakech le consul Pierre Mazet, qui venait demander au sultan la mise en liberté de 16 captifs français. Le sultan les reçut fort mal, et, malgré tous leurs efforts pour justifier l'attitude du roi de France et faire retomber la responsabilité du malentendu sur la négligence et la déloyauté de Pallache, Moulay el Oualid, excité par les Juifs de son entourage, refusa d'admettre leurs excuses et, en fin de compte, les fit emprisonner au début de 1633.

A cette nouvelle, la Cour de France envoya au Maroc, en décembre 1633, le capitaine Antoine Cabiron, avec mission d'établir les responsabilités et d'apaiser le ressentiment du sultan ; puis, sur le rapport que fit Cabiron à son retour, elle demanda aux États généraux des Provinces-Unies l'arrestation et l'extradition de Pallache, ce Juif « plein d'artifices et de fourbe », et elle chargea Du Chalard d'aller tenter, par ailleurs, de nouvelles démarches auprès du sultan. Les États généraux, embarrassés par la qualité d'agent diplomatique de Pallache, firent pressentir le sultan, qui, à son tour, crut découvrir la fourberie de Pallache et les invita à s'emparer de sa personne. Mais Pallache n'avait pas attendu le résultat de toutes ces négociations : il était passé en Zélande, puis à Cologne, attendant que les démarches de sa famille l'eussent blanchi aux yeux du sultan, — ce qui ne tarda guère : en juillet 1635, Moulay el Oualid informait les États généraux que David Pallache avait été faussement accusé par les Français et qu'il l'accréditait à nouveau comme agent du Maroc auprès des Provinces-Unies.

Pourtant, les efforts de Cabiron et de Du Chalard n'avaient pas été tout à fait vains. Tout en refusant d'admettre la duplicité de David Pallache, qui, d'ailleurs, n'est pas certaine, Moulay el Oualid consentait, en juillet 1635, à confirmer le traité de 1631 et à libérer les captifs français, et le même traité était accepté deux mois après par les Salétins.

Du Chalard ramenait en France 304 captifs ; mais il avait dû verser pour les racheter des sommes considérables ; or, il ne disposait que de 10.000 livres que lui avait remises la Cour, de 10.000 autres livres qu'il avait personnellement avancées au compte des États de Bretagne, et de 21.000 livres provenant de la capture d'un navire anglais, et il lui avait fallu, pour mener à bien son œuvre de rédemption, contracter des emprunts auprès des marchands, comme l'y autorisaient, d'ailleurs, ses instructions.

A son retour en France, « il se pourvut vers le roi, tant pour le remboursement de la dépense qu'il disait avoir faite en son voyage que pour être acquitté des promesses qu'il avait faites à quelques particuliers marchands, pour marchandises prises d'eux et qu'il disait avoir employées au rachat des captifs ». Mais il fut mal

reçu : on trouva qu'il avait « outrepassé excessivement » les ordres de Sa Majesté, et il fut enfermé quelque temps à la Bastille. Puis, il fut banni pour un an de la ville et banlieue de Paris et, en fin de compte, condamné à payer aux marchands, ses créanciers, plus de 40.000 livres.

Du Chalard demanda alors aux États de Bretagne de le tirer d'embarras : ils s'étaient, en effet, engagés « sur leur foi et honneur » à le rembourser à son retour des sommes qu'il aurait employées au rachat des captifs bretons, jusqu'à concurrence d'une somme de 10.000 livres ; mais, si l'on en croit Du Chalard, ils avaient ensuite « élargi son mandat », le chargeant « de racheter les captifs bretons le plus qu'il pourrait sans concurrence à la somme de 10.000 livres ». C'est sur la foi de cet engagement qu'il avait racheté 97 captifs bretons pour 43.481 livres. Mais les États décidèrent, en 1636, de s'en tenir au remboursement des 10.000 livres, et Du Chalard dut se résigner à plaider ; enfin, après appel sur appel, les parties transigèrent pour 6.000 livres.

SAINT JEAN DE MATHA, FONDATEUR DE L'ORDRE DES TRINITAIRES

Du Chalard, pris tout entier par sa mission, avait contracté au Maroc d'autres engagements encore. Il avait promis de racheter les 304 esclaves français qui restaient à Salé pour la somme globale de 185.102 livres, payables à la fin d'avril 1636, et le gouvernement de Salé, en retour de cette promesse, avait fait mettre les captifs français en liberté sur place, les obligeant simplement à travailler au bénéfice de leurs anciens maîtres. Or, au moment où Du Chalard rentrait du Maroc, la rupture

venait de se produire entre la France et la maison d'Autriche, et toutes les ressources du royaume étaient absorbées par la guerre : Du Chalard, qui ne parvenait pas même à se faire rembourser les sommes qu'il avait empruntées, ne put tenir son dernier engagement envers les Salétins.

Pourtant, comme l'honneur même de la France était engagé dans l'affaire, on décida de faire appel à la charité publique par l'intermédiaire de l'ordre de la Merci, et, en attendant le résultat de la quête, Richelieu intervint auprès du gouverneur de Salé pour obtenir un délai, qui fut accordé.

Dans l'intervalle, le nombre des évasions, à la faveur de la demi-liberté accordée aux captifs, se multipliait : 25 en 1636, 35 en 1637. En 1639, il ne restait plus à Salé que 150 captifs, et c'était heureux, car les Mercédaires avaient été contrariés dans leurs opérations de quête et de rédemption par la jalousie des Trinitaires, qui réclamaient et qui obtinrent leur part officielle de cette mission, et le rachat des captifs s'était trouvé retardé d'autant. Enfin, en 1642, 41 captifs étaient rachetés à Salé par les Trinitaires ; en 1654, après un dernier rachat, il n'en restait plus un seul.

En somme, le règne de Louis XIII se signale, quant aux rapports de la France et du Maroc, par un très remarquable esprit de suite ; vers 1643, on était à peu près parvenu à réparer les conséquences les plus graves de l'affaire Castellane ; on avait renoué des rapports officiels avec le sultan et la République de Salé et installé des consuls dans les principales villes du Maroc ; mais on était loin d'avoir réalisé les premiers projets de Razilly : on avait même perdu les avantages acquis par la politique de Henri IV, et le commerce français au Maroc n'avait pas regagné ses positions.

La faute en revenait, non seulement aux complications de l'affaire Castellane, mais aux embarras de la politique extérieure, bien faits pour détourner l'attention du Maroc et pour absorber les ressources financières de la France, — et aux événements mêmes de l'histoire du Maroc : luttes intestines à Salé, où le marabout El Ayachi et les Hornacheros se disputaient le pouvoir, luttes dans tout le Maroc où la dynastie filalienne renversait bientôt la dynastie saadienne.

IV

Il est clair qu'à la suite des progrès soudains de la piraterie marocaine, les relations purement politiques ou même commerciales, les projets d'alliance, sont

passés au second plan, et que le rachat des captifs absorbe, en ce qui regarde le Maroc, la meilleure part de l'attention royale. Il y a là toute une politique et une diplomatie nouvelles qui se dessinent, avec des objets, des agents, des procédés tout spéciaux.

LE SORT DES CAPTIFS CHRÉTIENS AU MAROC

C'est par centaines qu'à de certains moments se comptèrent les captifs français « à Maroc ».

Leur sort était assurément pitoyable : on peut imaginer la misère morale de ces malheureux, séparés du monde civilisé, traités en bêtes de somme, méprisés comme infidèles et se rongeant dans l'espoir d'une délivrance fort incertaine. Il est bon de noter, toutefois, que leurs tourments physiques ont été fort exagérés : des relations de religieux rédempteurs, destinées à émouvoir l'opinion publique et à ouvrir la source des aumônes, ont fréquemment donné de la vie des captifs une image terrifiante, décrit d'affreux supplices et surtout laissé croire que ces persécutions avaient pour but la conversion des chrétiens à l'islamisme ; en revanche, les récits que nous tenons des rescapés sont beaucoup plus calmes et plus conformes à ce que nous savons du tempérament marocain qui, en temps normal, montre peu de penchant pour les cruautés inutiles. Il est tout à fait certain que les supplices ont été exceptionnels, motivés, par exemple, par des essais de révolte ou par un désir de représailles.

Il était rare que l'exercice de leur religion fût interdit aux captifs : on leur imposait seulement le huis clos, et il semble bien qu'on ne puisse signaler nulle tentative méthodique de conversion par la force. Il est même curieux de remarquer que, sur cette terre d'esclavage, catholiques et protestants transportent leur animosité, en viennent aux coups, et l'autorité musulmane intervient simplement pour les ramener au calme : Thomas Le Gendre raconte qu'à la suite d'une de ces petites guerres de religion, Moulay Zidane fit bailler à chacune des deux parties « cinq cents coups de bâton sur les fesses » et leur fit défense de « se plus quereller sous peine de la vie ».

A Salé, les captifs étaient à peu près soumis au même régime que ceux de Tunis ou d'Alger : ceux qui n'étaient pas envoyés au sultan étaient vendus sur les marchés et devenaient la propriété personnelle de l'acheteur. En général, ils étaient maintenus dans les villes de la côte ; on les employait au jardinage, aux travaux de la maison ou du magasin, et beaucoup, à la façon des autres esclaves marocains, finissaient par vivre en familiarité avec leurs maîtres.

Hors de Salé, il est vrai, la situation était toute différente : les captifs chrétiens

étaient considérés comme butin de guerre et comme tels appartenaient de droit au souverain : ils ne s'appelaient pas esclaves (abd), mais prisonniers de guerre, captifs (assara). Ils étaient en principe destinés à des échanges contre des captifs marocains et, en attendant, étaient employés au service de l'État ou au service privé du souverain, — deux choses qui, au Maroc, tendent à se confondre : on les occupait surtout à faire des terrassements, à fabriquer de la chaux, à transporter des matériaux, à fouler en cadence l'argile des constructions en « toub » ou pisé. Ils étaient répartis en équipes, parqués dans des locaux communs et peu confortables, insuffisamment nourris, parfois maltraités par leurs gardes, et leur sort était plus pénible que celui des captifs d'Alger, de Tunis ou de Salé.

CAPTIFS DAMANT UNE TERRASSE

Mais le plus grave, c'est que cette condition de prisonniers de guerre ou de captifs d'État compliquait les opérations de rachat, les faisait entrer dans le cadre des relations politiques, les subordonnait à la qualité des rapports du roi de France et du sultan. Pour délivrer un esclave de Salé ou des Régences barbaresques, il suffisait de traiter de gré avec son maître, de résoudre des cas d'espèces : pour racheter des captifs au sultan, c'est toute une série de négociations qu'il fallait entreprendre auprès de la cour chérifienne, c'est un long voyage à l'intérieur du pays qui s'imposait pour toucher le sultan et ses vizirs et pour aboutir à des conventions trop souvent fragiles.

Les ordres rédempteurs Il arrive que les rachats de captifs s'obtiennent par l'entremise de négociants chrétiens établis au Maroc, parfois même de Juifs marocains, qui voyaient là un commerce comme un autre : il était assez rare qu'on eût à se féliciter de ces intermédiaires, qui prélevaient de fortes commissions et s'acquittaient de leur mission avec plus ou moins d'empressement ou de loyauté. On a vu, d'autre part, qu'en certains cas les envoyés du roi de France — Du Chalard, par exemple — prenaient en mains l'affaire et débattaient eux-mêmes les tarifs et les conditions diverses de la libération. Mais, le plus souvent, c'étaient des ordres religieux, spécialement consacrés à l'œuvre de « rédemption » des captifs, qui s'en chargeaient.

Deux de ces ordres avaient été créés pour le Maroc : l'un, l'ordre de la Sainte-Trinité, en 1198, par Saint Jean de Matha et Saint Félix de Valois; l'autre, l'ordre de Notre-Dame de la Merci, en 1218, par Saint Pierre de Nolasque et Saint Raymond de Pénafort : on appelait couramment les religieux qui les composaient Trinitaires et Mercédaires.

Les Trinitaires, à leurs débuts, firent preuve d'une belle activité : un de leurs premiers voyages, en 1199, au temps du sultan almohade Yakoub el Mansour, aboutit au rachat de 186 captifs. Mais, avec le temps, cette tâche ingrate cessa de les intéresser : le tiers de leurs revenus, qui, aux termes de leurs statuts, devait être réservé au rachat des captifs, fut peu à peu détourné de cet objet dans un grand nombre de couvents ; l'ordre s'éloigna des rivages méditerranéens, qui étaient son centre d'action tout indiqué, et se développa surtout dans le Nord de la France, à telle enseigne que le couvent de Saint-Mathurin, de Paris, apparut bientôt comme la maison-mère et que Mathurin devint synonyme de Trinitaire. Entre les tout premiers voyages et le début du XVII^e siècle, c'est tout juste si l'on peut porter au compte des Trinitaires dix rachats dans l'Afrique du Nord.

Les Mercédaires étaient beaucoup plus actifs : leur ordre n'avait d'autre destination que le rachat des captifs, la totalité de leurs revenus était consacrée à cette mission et un vœu spécial les obligeait même à s'offrir, le cas échéant, comme otages pour faciliter les rédemptions. C'est en Espagne qu'ils se développèrent d'abord, bien que leur fondateur fût Français ; mais, dès le XIII^e siècle, ils passaient dans le Midi de la France, fondaient une maison à Toulouse et se heurtaient dans leurs tournées de quête aux Trinitaires, qui ne rachetaient plus de captifs, mais qui continuaient à quêter. La rivalité des deux ordres prit bientôt la forme d'un véritable conflit, qu'il fallut dénouer en justice : par un arrêt du Conseil, en date du 11 septembre 1610, le droit de quête dans toute la France pour les captifs fut re-

connu aux seuls Trinitaires, mais les Mercédaires reçurent l'autorisation de quêter « dans les endroits de France » où ils auraient des couvents, à la condition de ne « divertir ni mêler » l'argent provenant de ces quêtes pour leurs rachats de captifs en terre espagnole.

Les Mercédaires surent tirer un parti fort avantageux de cette décision qui, en apparence, était favorable à leurs concurrents. Grâce à la faveur de Marie de Médicis, ils parvinrent à s'installer à Paris en 1613, et, par là, acquirent le droit de quêter dans cette ville ; puis, les expéditions au Maroc prenant, sous le ministère de Richelieu, une ampleur et une fréquence nouvelles, ils saisirent avec empressement cette occasion de prouver leur zèle. Ce sont des Mercédaires qui accompagnent Razilly et Du Chalard au Maroc, restent dans ce pays après leur départ et recueillent la gloire de nombreux rachats. Si bien, qu'au lendemain des imprudents engagements pris par Du Chalard à l'égard des Salétins, c'est à eux que le cardinal de Richelieu fait appel pour reprendre l'affaire et libérer les captifs retenus en gage par les Salétins : à cet effet, des lettres patentes du roi, le 28 mars 1636, les chargent de « se transporter en tous lieux pour quêter ». C'était là une victoire marquée.

Les Trinitaires, sentant le danger, avaient, depuis quelque temps, résolu de sortir de leur inaction. Dès 1631, ils avaient envoyé à Tunis les Pères Dan et Escoffié, qui avaient opéré le rachat de 42 esclaves français et leur avaient fait faire une entrée particulièrement pompeuse par la porte Saint-Antoine, le 30 mai 1635 ; puis, le Père Dan, pour réhabiliter l'œuvre des Trinitaires et soutenir leurs prétentions, avait entrepris la publication d'une *Histoire de la Barbarie et de ses corsaires*, qui opposait violemment à la férocité des Musulmans les mérites de son ordre et dont la première édition devait paraître en 1637. Mais c'est à l'occasion de la grande quête permise aux Mercédaires en 1636 qu'ils trouvèrent leur plus ingénieux stratagème : avant même que les Mercédaires se fussent mis en route, ils avaient organisé des quêtes dans toute la France et, quand les Mercédaires se présentèrent, les sources de la charité publique étaient épuisées. Ainsi, la victoire passait dans le rang des Trinitaires, qui, ayant recueilli l'argent, se chargèrent de la mission et, d'ailleurs, s'en acquittèrent parfaitement.

Malgré tout, le conflit subsistait. Il fut résolu à la suite d'une démarche du général de l'ordre de la Trinité, le Père Louis Petit, qui, s'appuyant sur l'arrêt du 11 septembre 1610, poursuivit les Mercédaires devant le Conseil privé : le 6 août 1638, un arrêt dudit Conseil partagea la France en deux régions où le droit exclusif de quête était reconnu respectivement aux Trinitaires et aux Mercédaires. Dès lors, la guerre cessa à peu près entre les deux ordres.

Les rachats Le prix des rançons était fort variable : il dépendait de l'âge des prisonniers, de leurs aptitudes, de leur santé, de leur qualité sociale et des ressources présumées de leur famille, de leur nationalité, souvent aussi des circonstances politiques. Le tarif moyen paraît avoir été de 250 à 300 livres au cours du XVII^e siècle, mais certaines enchères montèrent beaucoup plus haut.

Le prix était d'abord débattu tête par tête, et l'on devine les lenteurs, les compli cations, les mille difficultés de ces marchandages ; puis, le total des rançons était fixé pour un nombre déterminé de captifs, sous « pleigement de la mort et fuite », c'est-à-dire que la somme globale était due même si, entre la conclusion du marché et le jour du paiement, il se produisait des décès ou des évasions. Il suit de là que la somme à payer était souvent très forte et qu'il fallait parfois faire porter l'échéance sur plusieurs années.

Pour comble, toute rédemption comportait le plus souvent la délivrance de Marocains captifs en France et employés sur les galères du roi : la marine française ne se privait pas sans résistance d'éléments dont elle avait un besoin croissant, et la campagne que les Pères menaient à Versailles ressemblait fort, par ses atermoiements et ses ruses, à celles qu'ils menaient au Maroc.

Bien entendu, toutes ces opérations, signatures du contrat, versement de l'argent, embarquement de captifs libérés, étaient entourées de minutieuses précautions de part et d'autre, et les Pères rédempteurs avaient besoin d'autant de patience que de prudence : bien que leur caractère religieux les préservât, en général, de mauvais traitements, c'était une rude tâche que la leur.

Sans doute étaient-ils soutenus par le roi, mais à titre purement officieux ; car le roi de France n'admettait officiellement que les échanges de captifs et jugeait indigne de lui de discuter avec des Marocains des prix de rançon. Même quand il s'agit de gens de mer, qu'il estime particulièrement précieux et qu'il veut faire libérer à tout prix, c'est en secret qu'il remet des fonds aux ordres rédempteurs et les charge de la négociation.

Le cérémonial des retours Si l'œuvre des missionnaires rédempteurs était toute faite de sacrifices obscurs, le retour des captifs libérés fournissait à l'ordre l'occasion de manifestations éclatantes, dont il nous reste mainte relation détaillée et dont le cérémonial, sous un appareil plus ou moins luxueux, présente toujours les mêmes caractères.

Au port de débarquement — Marseille ou La Rochelle, par exemple — une procession chantant le *Te Deum* vient recevoir les captifs rachetés et leurs rédemp-

teurs et parcourt toute la ville au milieu d'une foule attendrie. La mise en scène est soignée: des enfants, figurant des anges, conduisent deux par deux les captifs, chargés de chaînes et porteurs d'une longue barbe, vraie ou fausse, qui évoque, à elle seule, les misères de la servitude; des instruments de supplice, croix, tenailles, fouets, crochets, etc., tiennent le centre du cortège et soulèvent des cris d'horreur et de colère. « Les âmes charitables, merveilleusement excitées par ce spectacle

PROCESSION DU RETOUR DES CAPTIFS CHRÉTIENS
(D'après HISTORIE VON BARBARYEN.)

lugubre, jettent une grande quantité d'or et d'argent dans des bassins qu'on leur présente. » A l'église, un prédicateur de choix commente l'événement, et les fidèles rendent grâces à Dieu.

Le lendemain, le convoi se rend par étapes à Paris et, dans chaque ville importante, la procession recommence, avec des quêtes au bénéfice de l'ordre et des captifs.

Mais c'est surtout pour l'entrée à Paris que l'ordre se met en frais : nous savons, par exemple, qu'à tel retour de Trinitaires, sous le ministère de Richelieu, deux exempts de la ville marchent en tête, suivis de quatre archers et de deux trompettes. Puis viennent, avec des intervalles bien marqués :

Un archer portant un grand guidon de camelot blanc avec une croix rouge et bleue, les armes du pape et celles du roi ; deux autres trompettes, avec des banderoles de camelot blanc à frangettes rouges, blanches et bleues ; deux bedeaux,

devançant la croix, et deux à deux, 80 confrères de Notre-Dame de la Bonne-Délivrance, pieds nus, revêtus de leurs aubes couronnées de laurier et tenant un gros cierge ; un premier chœur de religieux ; quarante jeunes enfants vêtus de petits rochets de fine toile, une guirlande sur la tête et une branche de laurier à la main ; l'un d'eux portait un guidon de taffetas blanc, où étaient peints deux anges à genoux, tenant une croix rouge et bleue avec ces mots pour devise : *Redemptionem misit dominus populo suo ;* un corps de musique, composé de plusieurs excellents chantres de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle ; un second chœur de religieux ; les quarante-deux captifs rachetés, le premier, encadré de deux frères convers et portant une bannière de damas blanc, où étaient peints d'un côté un ange revêtu des habits de l'ordre, avec deux esclaves à ses genoux, de l'autre, une scène de rédemption ; enfin, les Révérends Pères députés pour la rédemption des captifs, suivis de plusieurs archers.

Quand la procession entre dans l'église du couvent, où le Saint-Sacrement était exposé, les trompettes et les orgues « se font ouïr à l'envi » : le Révérend Père général reçoit les captifs, qu'il embrasse tous l'un après l'autre et qu'il fait ranger auprès de l'autel avec les bannières et les guidons ; on dit les prières accoutumées, le *Te Deum* est solennellement chanté en musique, et l'abbé de Cerisy, M. Habert, l'un des plus beaux esprits du temps, fait un émouvant sermon que sont venues écouter « plusieurs personnes de haute considération, entre autres, Mgr le chancelier Séguier, garde des Sceaux de France, MM. les illustrissimes et révérendissimes évêques d'Auxerre et de Nîmes, quantité de conseillers d'État et de maîtres des requêtes et plusieurs dames de condition ».

On comprend que « la foule du peuple » soit accourue « pêle-mêle de toutes parts » pour assister à si belle cérémonie. Mais on s'explique aussi que la répétition de pareils spectacles ait entretenu dans la nation la crainte des aventures coloniales : il devait être singulièrement méritoire, après avoir vu ces captifs barbus, ces chaînes et ces croix ensanglantées, de mettre le pied sur un bateau.

CHAPITRE III

LA POLITIQUE DE LOUIS XIV ET L'APOGÉE DE L'INFLUENCE FRANÇAISE AU MAROC

I. — Les projets d'établissement français au Maroc. — *Le réveil de l'influence française au Maroc. — La Compagnie Fréjus et le projet d'établissement à Alhucemas. — L'échec des projets de Fréjus.*

II. — Moulay-Ismaël et Louis XIV. — *La personne de Moulay-Ismaël. — Le projet d'alliance : l'ambassade de Mohammed Tumin en France. — L'ambassade de M. de Saint-Amans au Maroc et le traité de* 1682. *— Une paix inquiète. — L'ambassade de Ben Aïcha : une politique de sourires. — De nouveaux nuages. — Les projets matrimoniaux de Moulay-Ismaël. — Menaces et raccommodements. — Le commerce français au Maroc sous le règne de Louis XIV.*

I

Le réveil de l'influence française au Maroc

En dépit de tant d'obstacles, les Français tinrent bon, et les traditions commerciales et politiques qui les liaient depuis le moyen âge à l'histoire du Maroc survécurent à tous les dissentiments et à tous les troubles.

Aux mains des Marseillais, notamment, le commerce français regagna la plupart de ses anciennes positions dès que les sultans renoncèrent à perpétuer la rancune de Moulay Zidane et cessèrent de persécuter systématiquement les sujets français.

Le consulat de Salé était maintenu, et cette persévérance ne tardait pas à être récompensée. En 1643, Henri Prat, fils d'un consul marseillais qui avait beaucoup fait à Salé et Tétouan pour les intérêts français, se rendait à Salé et obtenait des gouverneurs une nouvelle convention commerciale, avec l'assurance qu'ils renonceraient à toutes leurs prétentions au sujet de la dette de Du Chalard. « Depuis, écrivait-il en 1669, les Français et autres négociants sous la bannière du roi y sont allés jusqu'à présent avec toute la liberté, sans y avoir eu jamais aucune avanie à leurs biens, ni religion, et la sainte messe se célèbre publiquement dans ma maison consulaire. »

Par ailleurs, les Marseillais établirent deux autres consulats indépendants, — l'un pour la région de Safi, Mogador et Agadir, l'autre, à Alhucemas, sur la côte méditerranéenne.

Si bien qu'en un temps relativement court, les rivaux commerciaux de la France, et principalement les Anglais et les Hollandais, perdirent leurs avantages et même, « ayant vu qu'il n'y avait pas un négoce considérable pour y pouvoir subsister », s'abstinrent d'entretenir des consuls à Salé.

Dès le début du règne de Louis XIV, le retour de l'influence française au Maroc était si net, la tradition était si bien renouée, que l'idée d'un établissement français au Maroc n'étonnait personne. C'est ainsi que, vers 1644, la France eut à sa portée l'occupation de Tanger.

Le 1er décembre 1640, les Portugais s'étaient déclarés indépendants de l'Espagne, que paralysaient alors la guerre avec la France et la révolte de la Catalogne ; ils avaient choisi pour roi le duc de Bragance, sous le nom de Jean IV, et les colonies, comme Mazagan, avaient suivi leur exemple : Tanger et Ceuta, plus voisines de l'Espagne, demeuraient hésitantes. Pourtant, le 24 août 1643, les Portugais de Tanger se soulevèrent contre leur gouverneur espagnol et se rallièrent au roi Jean IV.

Mais, une fois émancipée de la domination espagnole, la ville de Tanger ne se trouva pas hors de danger : la flotte espagnole, qui croisait dans le détroit, arrêtait son ravitaillement, les Anglais et les Hollandais cherchaient les moyens de s'emparer d'elle, les Maures l'isolaient du côté du continent et la harcelaient de leurs incessantes attaques : devant ces menaces, certains habitants de Tanger, effrayés ou simplement demeurés fidèles à l'Espagne, formaient un complot pour livrer la place aux Espagnols.

C'est alors que le Portugal songea sérieusement à céder Tanger au roi de France contre un secours effectif. Le consul de France à Lisbonne, Jean de Saint-

Pé, conseillait vivement au cardinal Mazarin d'accepter une offre aussi avantageuse et Duquesne alla reconnaître la place de Tanger. Mais Mazarin estima que, « dans cette proposition le Portugal y trouverait plus son compte que la France, à laquelle cette garnison consommerait des gens et de l'argent, qui étaient plus nécessaires ailleurs ».

La proposition fut renouvelée en 1657, au lendemain de la mort de Jean IV,

LE PEÑON D'ALHUCEMAS

par la reine de Portugal, Doña Louisa. L'alliance du Portugal et de la France devait, dans ses intentions, être consacrée à la fois par la cession de Tanger à la France et par le mariage de Louis XIV avec l'infante Catherine de Bragance ; un ambassadeur extraordinaire, M. de Comminges, fut envoyé à Lisbonne pour étudier l'affaire, mais avec mission de ne pas s'engager à fond. D'ailleurs, Anne d'Autriche avait déjà arrêté dans son esprit la paix avec l'Espagne et le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, et Comminges fut chargé d'insister surtout sur la participation des Portugais, en hommes et en argent, à la mise en état de défense de Tanger.

Comme il fallait s'y attendre, on ne parvint pas à tomber d'accord : les pléni-

potentiaires portugais représentèrent « qu'ils étaient résolus de tout faire pour conclure le traité, mais qu'il n'était pas raisonnable d'exiger ce qu'ils ne pourraient exécuter ». Comminges, de son côté, trouvait sans intérêt de faire la moindre concession à des alliés aussi peu utilisables. « ...Ils ne sont, écrivait-il, ni assez forts ni assez capables pour attaquer ou maintenir aucune place considérable. Ils se réjouissent de la prise de vingt cavaliers comme s'ils avaient gagné un combat. Enfin, la guerre de ce pays-ci est assez comparable à celle des petits enfants qui sont dans les rues et fuient chacun à leur tour. »

Quelque temps après, en 1662, Tanger, comprise dans la dot de l'infante Catherine de Bragance, devenait anglaise. A partir de ce moment-là, elle prit aux yeux des Français sa vraie valeur.

LA COMPAGNIE FRÉJUS ET LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT A ALHUCEMAS

Une fois de plus, l'initiative des particuliers tenta de remédier à la défaillance du gouvernement. Il fallait, pour que le commerce français pût décidément prendre pied au Maroc, un port de relâche tout à fait acquis à la France, à proximité du détroit ; à défaut de Tanger, on se rabattit sur Alhucemas, port de la côte du Rif, entre Melilla et Tétouan.

En 1663, deux négociants marseillais, Michel et Roland Fréjus, qui avaient déjà formé une compagnie pour l'exploitation du Bastion de France et du Cap Nègre, résolurent de fonder sur la côte méditerranéenne du Maroc, à côté des établissements tout militaires des Espagnols et des Anglais, un établissement commercial analogue à celui du Bastion de France et en fixèrent le centre à Alhucemas. L'entreprise ne pouvait être qu'encouragée par Colbert, et des privilèges particulièrement avantageux furent accordés à la Compagnie Fréjus.

Les Fréjus recevaient « seuls, à perpétuité, le privilège de faire le commerce d'Albouzème, et lieux et dépendances... et d'installer auxdits lieux les bâtiments et accommodements qu'ils jugeront nécessaires ». A cet effet, ils étaient autorisés à faire transporter à Alhucemas « tel nombre de soldats, marchands, patrons, mariniers et autres personnes que bon leur semblera, ensemble telle quantité de munitions de guerre... » Ils demeuraient libres « de faire avec le divan dudit Albouzème, royaume de Fès... tous les traités et accommodements », et la seule obligation qui leur fût imposée en échange était d'envoyer annuellement au roi de France « la quantité de dix des plus beaux chevaux barbes ».

La Compagnie Fréjus ne put entrer en possession ni du Bastion ni du Cap Nègre, et elle reporta tous ses efforts sur Alhucemas. La principale difficulté

consistait à obtenir l'assentiment du gouvernement marocain, qui à ce moment-là traversait à nouveau une grave crise d'instabilité : le premier sultan de la dynastie filalienne ou alaouite, Mohammed ben ech Chérif, venait d'être tué au cours d'un combat que lui livrait son frère Er Réchid, dans la plaine des Angad, et l'autorité du nouveau sultan était loin d'être reconnue partout ; établi à Oudjda, puis à Taza, il dut faire campagne dans le Tafilelt et revint à Taza, d'où il tenta, à l'automne de 1665, plusieurs attaques contre Fès.

C'est à Taza que Roland Fréjus vint trouver Moulay er-Réchid. Il fit preuve d'une grande habileté diplomatique et conquit tout de suite à sa cause l'entourage du sultan ; il proposait de bâtir à ses frais une fortereresse à Alhucemas et promettait de protéger les Marocains des plaines littorales contre les Espagnols des Présides. Surtout, une lettre de Louis XIV, dont il était porteur et qui devait rehausser le prestige d'un sultan encore chétif, lui fit réserver un accueil facile.

Moulay er-Réchid se montra tout disposé à conclure un accord ; il remit à Fréjus une lettre pour Louis XIV et le chargea de lui procurer de la poudre, des lances, des épées, des draps et des toiles, sans conditions de prix. Fréjus rentra en France et rendit compte de sa mission aux directeurs de la Compagnie ; il leur proposait de retourner au Maroc pour porter lui-même au sultan les marchandises demandées ; il se faisait fort d'obtenir l'autorisation d'installer un établissement fortifié dans l'île d'Alhucemas, d'en exporter des blés et d'y faire la pêche du corail.

L'échec des projets de Fréjus

Il faut croire que ces espérances étaient excessives ou que les agents laissés au Maroc par Roland Fréjus étaient moins habiles que lui : dès 1667, la Compagnie était en faillite ; en 1670, son privilège passait aux mains de la Compagnie du Levant, et Roland Fréjus, accompagné du sieur Du Pin, était à nouveau envoyé au Maroc pour obtenir du sultan confirmation de ses promesses.

Il trouva Moulay er-Réchid moins conciliant : vainqueur de tous ses ennemis, maître reconnu de tout le Maroc, Moulay er-Réchid était moins pressé de faire des concessions aux puissances chrétiennes.

Pour comble, il avait franchement partie liée avec les corsaires de Salé, il refusait systématiquement le rachat des captifs chrétiens qu'il tenait d'eux, et il était assurément fort mécontent de ce que, trois ans de suite, la flotte du vice-amiral d'Estrées fût venue croiser devant Salé pour intimider les pirates.

Si raidi qu'il fût dans sa xénophobie, le sultan réservait pourtant aux Français un traitement de faveur. Louis XIV était en pleine gloire, et sa marine était re-

doutée ; les Anglais, installés à Tanger et soupçonnés de prêter leur aide à un chef de rebelles, R'aïlane, inquiétaient le Maroc ; enfin, les offres de Fréjus paraissaient intéressantes, et son habileté fit le reste. En juin 1671, la cause française semblait gagnée.

Mais un malencontreux hasard — ou une perfidie — vint tout gâter. Fréjus égara un plan qu'il avait fait dresser en vue de la fortification d'Alhucemas et qu'il n'avait pas eu l'occasion de soumettre au sultan ; ce plan tomba entre les mains d'un renégat, qui le remit au sultan, et l'on voulut y voir une intention hostile. Le sultan, peut-être irrité, d'ailleurs, par la croisière des vaisseaux français devant Salé et la prise de quelques corsaires, fit arrêter Fréjus et Du Pin, sous prétexte d'espionnage.

MULEY ARXID, ROY DE TAFILETTE, DE FÈS, DE MARROC
(D'après une gravure de 1670. - Bibliothèque Nationale).

Malgré tout, la Compagnie obtint, sans trop de peine, la mise en liberté de ses agents, et, dès la fin de 1671, elle recommençait à envoyer des marchandises au Maroc par le port d'Alhucemas. Elle prenait simplement des précautions contre l'esprit d'aventure et les ambitions politiques de ses agents et restreignait son ambition au commerce : « M. Du Pin, écrivait par exemple un des directeurs, m'a témoigné que l'affaire est très avantageuse et que la sûreté y est tout entière, pourvu qu'on n'y renvoie pas un esprit comme M. Fréjus, qui ne s'était mis en tête que de faire l'envoyé pour la négociation des deux couronnes, au lieu de s'attacher purement et simplement au commerce ».

D'ailleurs, l'événement ne donna nullement raison à Du Pin contre Fréjus, et sembla démontrer qu'en un tel pays, un comptoir sans assises politiques et sans force armée ne pouvait vivre. La Compagnie du Levant renonça bientôt au commerce du Maroc, rendu particulièrement difficile à ce moment-là par les troubles

qui suivirent la mort de Moulay er-Réchid et les intrigues espagnoles ; elle rappela les deux commis qu'elle avait envoyés à Alhucemas le 22 décembre 1671. Puis, les Espagnols, profitant de l'anarchie marocaine, occupèrent une des îles du golfe d'Alhucemas, en 1672, et y établirent un préside en 1673.

II

LA PERSONNE DE MOULAY-ISMAËL

En 1672, le sultan Moulay er-Réchid mourait, et son frère Ismaël, âgé de 22 ans, lui succédait; aussitôt, l'influence française au Maroc paraissait assurée de grands progrès.

C'était une forte personnalité que le nouveau sultan du Maroc, si forte que ses faits et gestes ont pris de bonne heure forme de légende et que nous la connaissons assez mal. « Son teint, écrit Estelle, ancien agent consulaire, était fort basané quand il était de bonne humeur, et devenait subitement noir au premier mouvement de colère. Son corps était assez maigre, son nez petit et aquilin, ses yeux bruns remplis de feu. Il était vif et hardi autant qu'un homme peut l'être, mais avare et cruel plus qu'on ne saurait dire. Cette avidité lui faisait commettre des cruautés inouïes. Il n'avait pas de repos qu'il n'ait dépouillé le Maure soupçonné d'avoir quelque argent. Quant à sa cruauté, elle n'était satisfaite que lorsque, les mains teintes du sang de ses sujets, il avait fait lui-même, et selon ses caprices, l'office de bourreau. Son esprit était pénétrant ; sans son insatiable avarice, on aurait eu plaisir à traiter d'affaires avec lui. Mais, devant son orgueil et son souci perpétuel des richesses, on ne peut rien en espérer de bon. Il est sans parole et sans honneur, mettant tout en usage pour attraper des présents des princes de chrétienté. » Pidou de Saint-Olon, qui fut chargé d'une ambassade au Maroc en 1693, nous le montre « actif, infatigable et fort adroit à tous les jeux..., plus soucieux de se faire craindre que de se faire aimer », et surtout affligé d'un « orgueil sans exemple chez ses pareils ».

Les missionnaires rédempteurs, et notamment le P. Busnot, ajoutent à ce portrait déjà sombre des traits tout à fait noirs ; ils insistent surtout sur sa férocité, qui paraît, en effet, bien établie : « Il s'amuse, par exemple, à faire instantanément trois choses : monter à cheval, tirer son sabre et trancher la tête de l'esclave qui lui tend l'étrier » ; il n'hésite pas, c'est manifeste, à tuer et faire souffrir, non point peut-être par sadisme, mais par insensibilité, et pour imposer son autorité ; il n'épargne pas même sa famille, il condamnera l'aîné de ses fils, soupçonné de cons-

piration, à l'amputation d'une main et d'un pied, en fera étouffer un autre entre deux matelas, il fait fouetter, bastonner, voire étrangler ses femmes pour des peccadilles. Ses ministres, ses serviteurs, ses soldats sont traités avec la même brutalité. Il noie dans le sang les rébellions de tribus. Il n'éprouve, semble-t-il, quelque vraie tendresse que pour ses chevaux, qu'il loge à Meknès dans des écuries splendides.

Ce cruel est profondément religieux, ou du moins le paraît. Il observe avec minutie les rites musulmans, ne sort jamais sans porter avec soi le Coran, et le consulte à tout instant pour y puiser ses règles de conduite, parle volontiers de son humilité. Il saisit toutes les occasions possibles de disputer théologie et de faire du prosélytisme, même à fonds perdus. A peine a-t-il reçu Saint-Amans, envoyé de Louis XIV, qu'il lui vante la supériorité de l'Islamisme, religion monothéiste, sur le catholicisme : « M. l'ambassadeur lui répondit que, dans sa religion, on ne croyait aussi qu'en un seul Dieu. A quoi le roi du Maroc répliqua : « Pourquoi croyez-vous donc qu'il a un fils ? C'est faire tort à Jésus, que nous honorons aussi, de le croire fils de Dieu, puisqu'il n'est que son esprit. » M. l'ambassadeur, qui ne s'était pas attendu à entrer en matière par un point de controverse, repartit qu'il n'avait pas étudié en théologie, et qu'il était peu propre à disputer de ces mystères. « Ce n'est pas pour disputer, ce que j'en dis, reprit le roi du Maroc, mais je vous parle comme un bon ami, qui est toujours obligé de conseiller le bien à ceux qu'il aime. » M. l'ambassadeur le remercia de son conseil et le pria d'agréer qu'il n'en profitât pas. Le roi se prit à rire et lui dit qu'il connaissait qu'il avait beaucoup d'esprit». Il va jusqu'à tenter la même épreuve sur Louis XIV ; il lui écrit tout spécialement pour lui signaler, qu'au temps de Mahomet, l'empereur Héraclius aurait reçu une lettre du Prophète l'engageant à se convertir à l'Islam ; supposant que Louis XIV, « roi de France, empereur des Romains », descend de l'empereur grec, il lui demande si cette lettre qu'on suppose se trouver en France, et constituer pour le pays une source de prospérité, est entre ses mains, et il en profite pour ajouter : « Je vous invite de vous rendre de notre religion, pour laquelle vous a excité notre aimable Prophète, seigneur de la vraie direction et véritable chemin. C'est que je suis obligé de vous le dire. Si vous le faites ou non, c'est à vous d'y songer. Cela étant, vous mériterez tout ce qui est écrit dans la lettre de notre Prophète, à qui Dieu fasse paix. » Une telle ardeur, soit dit en passant, fait apparaître comme particulièrement méritoires les relations que Moulay-Ismaël essaiera de nouer avec des chrétiens lapidables.

Il mène, en campagne ou dans son palais, la vie frugale d'un Marocain de

petite condition, mais il consacre à de fastueuses bâtisses les trésors qu'il a jalousement amoncelés. Il dirige lui-même les travaux, bâton en main, veut faire de Meknès, la capitale qu'il a choisie, une ville plus grande et plus belle que Fès, Marrakech et Rabat, démolit souvent à mesure qu'il construit, modifie les plans

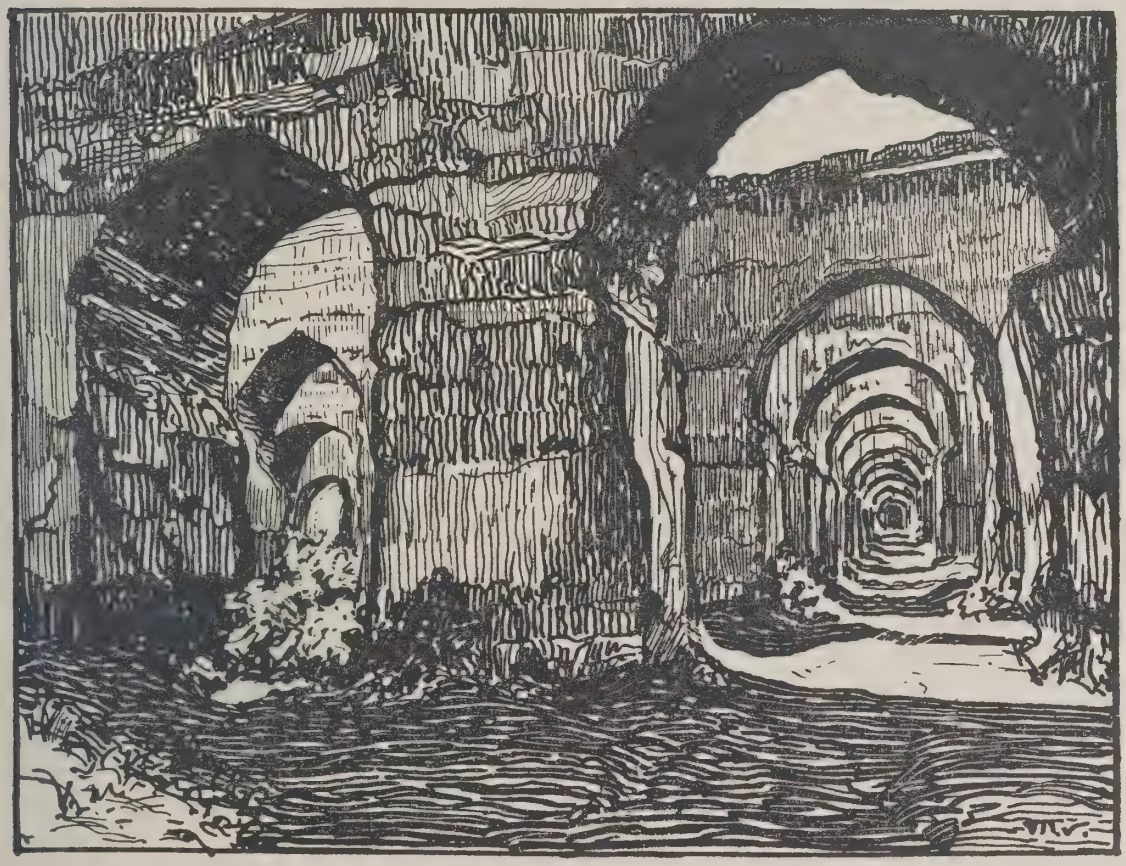

RUINES DES ÉCURIES DE MOULAY-ISMAËL A MEKNÈS

chemin faisant et ne les trouve jamais à sa taille. Car ce qui concilie, en fin de compte, les contrastes de ce curieux caractère, c'est une sorte de mégalomanie, mais soutenue par une énergie farouche et par une claire vue des intérêts marocains.

Il rêve d'être un grand souverain moderne, de renoncer à la politique sauvage de ses prédécesseurs : « Il souhaite, écrivait un résident français, l'agrandissement de ses sujets et celui de leurs fortunes par le commerce, qu'il préfère à la piraterie qu'ils exerçaient par le passé avec bien plus d'attachement qu'ils ne font à présent ».

Il veut libérer le Maroc des enclaves espagnoles, portugaises et anglaises qui subsistent sur les côtes. Une fois maître de son empire, après cinq ans de rudes campagnes, c'est à cette tâche qu'il se consacre avec une étonnante ténacité : il reprend Tanger, Larache, El Mamora, Arzila ; nul mieux que lui n'a travaillé à restaurer l'intégrité de l'empire marocain.

Il compte sur la France pour entrer dans le concert des grandes puissances, et toutes ses sympathies vont d'ailleurs à Louis XIV : « L'empereur d'Allemagne, disait-il, n'est que le compagnon de ses électeurs, le roi d'Angleterre l'esclave de son Parlement, le roi d'Espagne un enfant soumis à ses femmes. L'empereur de France est le seul monarque qui sache régner comme moi ». L'alliance de la France lui paraît, en somme, aussi flatteuse qu'utile : sans renoncer à son orgueil de prince musulman, sans cesser tout à fait de mesurer son dévouement et sa fidélité à la puissance de son partenaire, il voudrait se dire l'ami du brillant souverain devant qui l'Europe s'incline. On devine en lui, mieux qu'un souci d'intérêt, une admiration véritable et un sincère désir de rapprochement.

LE PROJET D'ALLIANCE : L'AMBASSADE DE MOHAMMED TUMIN EN FRANCE

Dès son arrivée au pouvoir, Moulay-Ismaël promet au consul de France que les corsaires épargneront les navires français, que les captifs français pourront être rachetés et qu'il autorisera la sortie « de marchandises du cru de son pays que feu son frère avait interdite, notamment le cuivre et fonte verte ».

Ces bonnes dispositions furent peut-être confirmées par la crainte : après la paix de Nimègue, Colbert entreprit une lutte résolue contre les Barbaresques et, en 1680, une escadre royale, sous les ordres de Château-Renaud, vint bloquer Salé et interrompre son commerce. Par la même occasion, Château-Renaud devait entrer en relations avec le sultan et obtenir de lui un traité de paix qui donnât toutes garanties au commerce. Mais Moulay-Ismaël était alors en campagne, et son représentant, Omar, « lieutenant-général du royaume de Fès », mit obstacle à la négociation : « C'était un homme fort contraire à la liberté du commerce..., parce qu'il était lui-même un grand marchand, achetant à bon marché les marchandises étrangères et vendant chèrement celles du pays ». Château-Renaud dut se contenter d'une trêve, d'une promesse d'ambassade et du rétablissement du consul français, qu'on avait tout récemment molesté.

Il semble bien que Moulay-Ismaël ait regretté cet échec, qui faillit « coûter la vie » à son ministre. En 1681, il écrit à Louis XIV pour reprendre les négociations, et les deux souverains s'entendent pour qu'un ambassadeur marocain,

chargé de préparer un traité de paix, soit amené en France. En janvier 1682, cet ambassadeur, Mohammed Tumin, gouverneur de Tétouan, était à Paris, et établissait un projet de traité de paix pour six ans.

Ce fut vraiment un grand événement. Mohammed Tumin était le premier ambassadeur « qui fût jamais sorti du Maroc pour aller parler de paix dans aucune

LA FLOTTE DE CHATEAU-RENAUD DEVANT SALÉ (1680).

cour ». Il apportait à Louis XIV un lion, une lionne, une tigresse et quatre autruches. Il fut reçu en audience royale le 4 janvier 1682, et travailla ensuite avec MM. de Croissy et Seignelay.

Aux termes de ce projet de traité, le sultan devait autoriser le rachat des captifs moyennant 300 livres par tête ; il s'engageait à conserver une stricte neutralité en cas de lutte entre les Français et les Barbaresques ; il garantissait la liberté de la navigation et du commerce à tous les Français et l'installation de plusieurs consuls français au Maroc.

Il ne restait plus qu'à signer le traité.

L'AMBASSADE DE M. DE SAINT-AMANS AU MAROC ET LE TRAITÉ DE 1682

En juin 1682, le baron de Saint-Amans, capitaine de vaisseau, était envoyé au Maroc pour mettre au point le traité « et pour obliger le roi de Maroc à le faire pour toujours ». Il avait jadis accompagné Duquesne dans son expédition de Chio contre les Tripolitains et il avait été chargé d'une mission à Constantinople, mais il s'avouait fort ignorant des affaires du Maroc.

Au vrai, Saint-Amans était chargé de revenir sur certaines clauses du projet de traité.

Il devait demander « que les bâtiments français ne pussent être visités et que les marchandises que les étrangers y auraient embarquées ne pussent être de bonne prise » ; on devine ce qu'une telle disposition comportait d'avantages pour le commerce français, et l'on s'explique qu'elle ait toujours fait l'objet de vives contestations dans les négociations engagées à Alger et à Tunis. On songeait aussi à obtenir du sultan que les biens des Français qui auraient renié leur religion fussent séquestrés entre les mains du consul ; mais c'était là surtout une idée de commerçants marseillais, et Saint-Amans, aux termes de ses instructions, ne devait pas en faire une condition expresse de l'accord. Enfin, Colbert tenait beaucoup à ce que la paix, au lieu d'être conclue pour six ans, fût perpétuelle, ou, du moins, ne fût pas prévue pour une durée inférieure à vingt ans.

En même temps que les exigences de la France s'aggravaient, il semblait qu'on voulût donner moins d'importance à l'alliance marocaine et remettre à sa vraie place le sultan. Les détails du protocole l'indiquent nettement, et il faut y voir autre chose qu'un souci d'économie. Saint-Amans emportait des présents pour Moulay-Ismaël, mais il devait les offrir personnellement, « S. M. ne voulant pas que ces présents fussent faits en son nom ». Les commerçants marseillais désiraient qu'on fît également des présents aux principaux ministres et officiers du sultan ; mais Colbert répondait que « c'était à eux à faire cette dépense, s'ils l'estimaient nécessaire pour le bien de leur commerce ». D'autre part, Colbert n'avait prévu pour l'ambassade qu'un éclat médiocre, comme pour une cour de second ordre : « S. M., écrivait-il à Saint-Amans, vous donnant huit officiers de marine, qui auront chacun leur valet, avec les domestiques que vous pourrez amener de votre part, cela pourra faire environ 25 personnes, qui suffisent, et au delà, pour cette ambassade ». On sent du mépris dans cette attitude et le désir de ne point paraître trop empressé.

Enfin, Colbert avait pris fortement parti sur une question qui tenait à cœur au sultan : le rachat des captifs marocains qui étaient sur les galères du roi. Pour chacun d'eux, Moulay-Ismaël offrait un captif chrétien et 300 livres ; mais Colbert, que les intérêts de la marine préoccupaient avant tout et qui avait tant de peine à recruter les chiourmes, esquivait le marché et donnait à Saint-Amans des instructions en conséquence : « Comme S. M. n'a pas voulu entendre à aucune proposition sur la restitution des esclaves, sujets du roi du Maroc, qui sont, à présent, sur ses galères, il se servira de toute son adresse pour éviter de répondre sur ce

sujet et, en cas qu'il en soit pressé, il déclarera qu'il n'a point de pouvoir de traiter cet article ».

Or, il eût fallu à Saint-Amans d'autant plus d'adresse que Moulay-Ismaël, à ce moment-là, était vraiment un très puissant souverain et qu'il ne devait pas être facile de l'intimider. Il venait de remporter de grands succès sur les Algériens, les Anglais et les Hollandais recherchaient à l'envi son alliance.

Malgré tout, l'ambassade française fut fort bien reçue ; le traité de paix fut confirmé le 13 décembre 1682, mais les additions que désirait Colbert furent repoussées, et la question de l'échange des esclaves resta en suspens. Moulay-Ismaël, en quittant Saint-Amans, « lui dit que sa plus forte passion était de maintenir la paix perpétuelle ». En réalité, c'était là tout juste un demi-succès.

UNE PAIX INQUIÈTE La situation des Français au Maroc se trouvait cependant stabilisée par ce rapprochement, et le règne de Moulay-Ismaël représente réellement, dans l'histoire des relations de la France et du Maroc, une période de calme et de régularité.

C'est ainsi que l'institution du consulat de France au Maroc est réorganisée à la suite du traité de 1682. Colbert se méfiait beaucoup des anciens titulaires de consulats, il les soupçonnait de poursuivre des politiques par trop personnelles, et il voulait que ces charges fussent exclusivement à la nomination du roi. Il refuse, notamment, de maintenir en place le marseillais Prat, propriétaire du consulat de Salé, et qui demandait des provisions en faveur de son neveu Raymond; il rejette toutes les candidatures de marchands provençaux et confie le consulat de Salé et Tétouan à l'un de ses familiers, le sieur Périllié. Puis, en 1684, Seignelay fait de tous les consulats du Levant et de Barbarie une ferme générale, qu'il adjuge à la Compagnie de la Méditerranée et qui comprend Tétouan. Il y eut désormais au Maroc deux consuls réguliers.

Par ailleurs, les négociations pour le rachat des esclaves se poursuivaient. En 1689, le sultan envoyait à nouveau en France, comme ambassadeur, Mohammed Tumin, « afin d'affermir pour de longues années l'amitié entre les deux empereurs », et plus spécialement pour reprendre la question des captifs marocains embarqués sur les galères du roi.

Il est vrai que Seignelay ne voulut rien entendre ; il avait formé le dessein de détruire tous les corsaires barbaresques, poussait Louis XIV aux expéditions navales, et l'ambassadeur de Moulay-Ismaël ne fut pas même reçu à la cour. Bien mieux, comme les corsaires de Tétouan et de Salé continuaient leurs exploits,

Seignelay prit à l'égard du Maroc une attitude nettement offensive; en 1686, le maréchal d'Estrées reçut l'ordre de « passer à Tanger avec toute l'armée navale pour obliger, par la crainte, à donner satisfaction et confirmer même par un nouveau traité, s'il avait occasion de le faire, ce qui avait été réglé par celui du 29 janvier 1682 ». Mais le gouverneur de Tétouan, Ali ben Abdallah, « alcaïde général de tous les ports », qui s'était toujours montré favorable aux Français, insista pour qu'on traitât l'affaire plus paisiblement, affirmant que le sultan « était bien aise d'avoir une étroite amitié avec la France » ; le consul français de Tétouan, de son côté, s'entremit utilement et, en 1687, de nouvelles assurances de paix furent officiellement données à la France de la part du sultan.

MOULEY SERNEJN EL HEUSENIN, FRÈRE ET SUCCESSEUR DE MOULEY ARCHY
(Gravure de 1683. Bibliothèque Nationale).

Seignelay s'obstine. Dans l'été de 1687, il envoie de duc de Mortemart, à la tête d'une escadre, devant tous les ports du Maroc, depuis Tanger jusqu'à Salé, avec ordre de commencer à donner la chasse aux corsaires, si les torts causés aux Français depuis le dernier traité ne sont pas complètement réparés. En même temps, il interdit aux navires français de faire du commerce dans les ports du Maroc.

Rien ne résulta de cette politique d'intimidation. D'autre part, vers 1688, il était impossible de la prolonger ; car la France allait être occupée en Europe par la guerre. On résolut de rechercher un accommodement : Château-Renaud fut envoyé au Maroc pour renouveler le traité du 29 janvier 1682, moyennant une modification relative au rachat des captifs, et, par avance, l'interdiction aux Français de faire du commerce au Maroc fut levée par le roi de France. Mais, une fois de plus, la question du rachat des captifs fit tout manquer; Moulay-Ismaël comp-

tait aussi sur les embarras de la France pour obtenir des concessions : « La guerre qui est entre les princes chrétiens, écrivait le consul de France à Salé, rend ce roi encore plus fier et moins traitable qu'il n'a jamais été ». On se contenta d'une trêve, « afin de faire cesser tous actes d'hostilités, en attendant qu'on pût travailler pour faire une paix solide ».

Moulay-Ismaël reprit de lui-même les négociations en 1690, en un temps où les armées françaises affirmaient en Europe leur succès, et Louis XIV chargea le consul de France à Salé de conférer avec le sultan pour le rétablissement de la paix. Mais il apparut clairement, en cette occasion, que ce qui divisait les deux cours était autre chose qu'un simple désaccord d'intérêts et que le débat s'envenimait d'orgueil. Louis XIV affectait manifestement de traiter en inférieur ce souverain barbare, et le barbare voulait être traité en roi. C'est ainsi qu'en son nom, le caïd Ali ben Abdallah refusait de négocier avec le consul de Salé, simple marchand, qui n'était « du nombre des seigneurs de l'État, ni des officiers distingués de la cour », et il réclamait un ambassadeur digne de ce nom.

KOUBA EL KHIATIYN A MEKNÈS OU FUT REÇU PIDOU DE SAINT-OLON (1693).

Louis XIV se décide alors à envoyer en ambassade au Maroc un gentilhomme ordinaire de la maison du roi, Pidou de Saint-Olon, au début de 1693 ; mais Saint-Olon arrive en même temps que la nouvelle du désastre de la Hougue ; quand on annonça au sultan que les Français venaient de prendre Namur, il répondit qu'il le savait, mais qu'il savait aussi que l'armée navale de France avait été fort maltraitée et qu'elle avait perdu 27 vaisseaux de guerre. Moulay-Ismaël se montra, dès lors, moins accommodant ; il revint sur ses promesses ; il parut, sous l'influence de son amiral, Ben Aïcha, se rapprocher des Anglais ; il fut surtout très désappointé de ne pouvoir obtenir de la France le moindre appui contre les Espagnols, à qui il voulait reprendre Ceuta, et il se buta sur la question du rachat des captifs, bien que la France eût réduit sur ce point ses propres exigences. Les négociations furent rompues.

A mesure que l'Angleterre paraissait l'emporter sur la France dans la guerre

de la Ligue d'Augsbourg, l'influence de la France au Maroc baissait à vue d'œil. Le consul de France à Salé, Estelle, était un moment emprisonné, sous l'accusation d'espionnage ; Moulay-Ismaël et son entourage affectaient de croire que Louis XIV voulait mettre la main sur Tanger, reprise aux Anglais en 1684 ; les corsaires de Salé et de Tétouan continuaient impunément leurs entreprises contre le commerce français ; les marchands français se plaignaient de ne plus pouvoir « trouver aucune justice auprès du roi de Maroc ni des alcaïdes », et l'on songeait de nouveau, en France, à « cesser tout commerce avec le Maroc ».

L'AMBASSADE DE BEN AÏCHA : UNE POLITIQUE DE SOURIRES

L'attitude de Moulay-Ismaël changea le jour où Louis XIV eut triomphé de tous ses ennemis ; Louis XIV prit d'ailleurs la précaution d'envoyer l'escadre de Château-Renaud devant Salé en 1698. Les négociations en vue de la paix recommencèrent, et Ben Aïcha, « amiral des mers marocaines », fut chargé d'une ambassade en France.

Ben Aïcha arrive à Brest le 11 novembre 1698, sur le vaisseau le *Favori*, de l'escadre de Château-Renaud. La cour de France est sur ses gardes. Elle a conservé, semble-t-il, un assez mauvais souvenir des négociations antérieures avec les musulmans, fertiles en ruses et riches d'orgueil sous la plus savante politesse, et si fermement attachés à leurs usages qu'il faut, pour ne les point froisser, s'entourer d'exceptionnelles précautions.

Mais rien ne transperce de cette défiance dans la réception de l'ambassade. A Brest, Ben Aïcha est logé dans la maison du roi, chez l'intendant de la Marine ; jour et nuit, cinquante personnes montent la garde devant sa porte ; le procureur du Parlement, l'intendant de Bretagne, le commandant de la place s'empressent à le traiter, le mènent à la comédie ; il est reçu par les échevins et leur annonce la conclusion d'une « paix indissoluble », « qui fera paître la gazelle avec le lion, sans crainte d'en être dévoré... ; qui rendra les Maures français et les Français maures ; qui, du pommier de l'Enfer, symbole de la guerre, en doit faire l'olivier du Paradis, symbole de la paix ; qui métamorphosera la coloquinte de la haine en doux nectar d'amour... » Ce lyrisme oriental, probablement arrangé par les interprètes, ravit d'aise les Brestois.

Le 12 janvier 1699, l'ambassade se met en route pour Paris, et partout, durant un mois, elle est fêtée comme on sait fêter en France les hôtes qu'on aime. Les villageois l'acclament au passage, la maréchaussée lui ouvre solennellement les portes des cités, les échevins et les milices locales l'accueillent en grande pompe,

lui offrent les produits du cru, confitures et liqueurs, les grandes villes tirent le canon, et les discours succèdent aux discours. Les Français effacent avec empressement un passé de luttes et de méfiances ; on conduit Ben Aïcha sur le champ de bataille de Poitiers, et Ben Aïcha, sans que personne songe à s'en étonner, se met en prières, emporte douze poignées de cette terre, sanctifiée par les martyrs de sa foi.

L'AMBASSADEUR BEN AÏCHA
(D'après une gravure de la Bibliothèque Nationale - Collection Hennin).

A Paris, c'est, comme on l'imagine, bien mieux encore. Il faut que la police contienne « le peuple dans le respect auquel ont droit les diplomates étrangers ». Ben Aïcha devient l'homme du jour ; pendant quatre mois, on s'ingénie à lui présenter la cour et la ville dans tout leur éclat ; il visite Saint-Denis et ses tombeaux, Notre-Dame, la Bibliothèque du Roi, l'Observatoire, où Cassini lui remet une lettre pour les astronomes de Fès, les manufactures royales, le Val de Grâce, etc. ; il assiste aux spectacles de l'Opéra, aux bals, aux courses de chevaux. Partout, il déploie une courtoisie du meilleur aloi et donne les marques d'une intelligence affinée, le *Mercure galant* propage ses bons mots, qui sont nombreux et de forme savoureuse : si on lui demande pourquoi les Marocains pratiquent la polygamie : « C'est, répond-il, afin de trouver réunies en plusieurs les qualités que chaque Française possède à elle seule » ; il dit des grandes eaux de Versailles qu'elles suivent « à ses

yeux la renommée de leur maître, en voulant s'élever jusqu'aux cieux » ; devant la Seine, il s'écrie : « Quand ces eaux seraient de l'encre, elles ne suffiraient pas à décrire les merveilles que je vois chaque jour et qui ne parlent que de la grandeur et de la magnificence de Sa Majesté », et ainsi de suite. Aussi se fait-il de nombreux amis, et mieux encore ; car il ébaucha un véritable roman d'amour avec une grande dame, Mme Le Camus Menneson, à qui il écrivit, de retour au Maroc, des lettres enflammées.

Entre temps, Louis XIV avait reçu l'ambassadeur. Sans doute le roi s'était-il montré moins émerveillé que son peuple, et surtout plus soucieux de maintenir les distances.

Déjà, au moment de loger les Marocains à l'hôtel des Ambassadeurs, le baron de Breteuil avait fait enlever « les meubles trop magnifiques qui avaient servi pour recevoir l'ambassadeur d'Angleterre », donnant pour raison que « les princes mahométans ne traitent pas les ambassadeurs des princes chrétiens avec la même civilité que les princes chrétiens traitent les ambassadeurs qu'ils s'envoient les uns aux autres ».

De même, la réception royale, tout en étant fort convenable, accuse par maints détails le désir de marquer une différence entre les puissances d'Europe et ce despote africain.

Le 16 février 1699, à 9 heures, Ben Aïcha, précédé de deux suisses, du secrétaire du baron de Breteuil et de l'interprète du roi, encadré du baron de Breteuil et de Saint-Olon, avait été introduit dans la salle du Trône, entre deux haies de gardes du corps, sans armes mais dans leur costume d'apparat, en toque de velours; il avait vivement insisté pour que ses secrétaires et ses serviteurs, contrairement aux usages, fussent autorisés à l'accompagner, « afin de pouvoir dire dans leur pays qu'ils ont vu le roi, ce qui les y ferait considérer », et satisfaction lui avait été donnée.

Selon la coutume marocaine, il se prosterna par trois fois devant Louis XIV, qu'entouraient Monsieur, le duc d'Anjou, le duc de Berry, le duc de Gesvres et le marquis de Torcy, puis, il lut en arabe une harangue que l'interprète Lacroix traduisit aussitôt et qui parut « noble pour son maître, respectueuse pour le roi et si bien écrite qu'elle surprit tout le monde ».

Louis XIV reçut de ses mains la lettre de créance et répondit brièvement à Ben Aïcha « qu'il était bien aise de le voir, qu'il nommerait des commissaires pour écouter ses propositions, et qu'il tâcherait de lui faire plaisir ». Torcy prononce à son tour quelques mots, des présents sont échangés, et l'ambassadeur se retire.

DE NOUVEAUX NUAGES On s'aperçut bientôt que Ben Aïcha se dérobait à tout engagement ferme, revenait sur ses promesses, remettait tout en cause, conformément aux habitudes du vieux Maroc et sans doute aussi aux instructions de son maître, en qui l'admiration pour Louis XIV ne détruisait ni le sens pratique ni la duplicité. Pour comble, il tomba malade et les négociations furent momentanément interrompues. Le secrétariat d'État de la Marine s'impatientait, trouvait que ces hôtes inutiles commençaient à coûter cher, car les Arabes, notait l'intendant chargé de la subsistance, «ignorent ce qu'est la frugalité quand ils vivent aux dépens d'autrui ».

Pourtant, on se montrait en France beaucoup moins catégorique qu'auparavant sur la question du rachat des captifs. On demandait simplement que l'échange fût fait « tête pour tête ». Bien mieux, le projet d'accord favorisait les Marocains, puisqu'on arrêtait que, « s'il restait des Français au delà de l'échange, les deux empereurs ayant la paix s'en accommoderaient dans la suite comme ils aviseraient bon être » : cette clause impliquait que les Marocains étaient assurés de récupérer tous leurs captifs, tandis que les Français devraient se soumettre à une nouvelle négociation. Mais Ben Aïcha ne crut pas pouvoir céder, sans doute parce que les conditions faites aux autres puissances pour le rachat des esclaves étaient ordinairement beaucoup plus dures. On ne s'entendit pas non plus sur le principe d'une alliance à former contre les Algériens. Pour gagner du temps et pour éviter de rompre, on prétendit que Ben Aïcha n'était pas en possession de pouvoirs assez étendus pour traiter, et l'ambassadeur rentra au Maroc sans avoir rien conclu.

Moulay-Ismaël, fort irrité, manifesta sa colère dans une lettre à Louis XIV (25 septembre 1699), d'une magnifique arrogance : « Ben Aïcha est revenu. Nous avons reçu ses excuses sur le long séjour qu'il a fait chez vous sans y avoir avancé aucune chose utile. Puis, vous nous avez écrit, mais nous n'avons point vu dans vos lettres aucune chose qui puisse faire plaisir à un homme de bon sens, d'autant plus que dans les lettres des rois il ne doit y avoir que des discours véritables, sans altération de la vérité... Ben Aïcha aurait dû revenir... Car nous n'avons besoin de rien de chez vous... Nos magasins, qui sont regardés de l'œil favorable du Seigneur, sont remplis de tous biens ; ils sont, par la grâce de Dieu, munis de trésors, de richesses, d'armes et instruments de guerre sans nombre et sans mesure. La paix ou la guerre avec vous ne nous importe aucunement... »

L'orgueilleux sultan ajoutait, il est vrai, cette phrase qui corrigeait tout et montrait que son désir de paix survivait aux déceptions de son amour-propre : « D'autant que vous avez entré en matière avec notre dit officier, voici que nous

l'avons augmenté, par la grâce de Dieu, en honneurs et en pleins pouvoirs, pour contracter avec vous tout ce qu'il jugera à propos, attendu qu'il nous a fait à ce sujet de si fortes instances, que nous avons condescendu à ce qu'il a cru être l'avantage des Musulmans ». C'était là le seul profit d'une active politique de sourires.

LES PROJETS MATRIMONIAUX DE MOULAY-ISMAËL

Ces liens un peu lâches qui l'attachaient à la France, Moulay-Ismaël crut pouvoir, à la mode d'Europe, les resserrer par un mariage. Ben Aïcha lui avait d'ailleurs vanté le charme des femmes françaises, et ce procédé, en plus de ses avantages politiques, n'était pas pour déplaire à Moulay-Ismaël, qui déjà, en 1681, lors d'une première ambassade marocaine, avait manifesté le désir d'épouser une Française.

Il chargea donc Ben Aïcha de rechercher pour lui la main de la princesse de Conti, fille de Louis XIV et de Mlle de La Vallière, qui avait trente-trois ans et qui était veuve du prince de Conti depuis 1685. « Elle demeurera, déclarait-il, dans sa religion et dans les maximes et mœurs de ses prédécesseurs, elle ne trouvera en nous que ce qui pourra lui faire plaisir et tout ce qu'elle désirera. »

Dans le même temps, il écrivait à Louis XIV, sans doute pour l'amadouer, une lettre toute pleine d'éloges et d'avances, découvrant et effaçant les malentendus, amorçant des relations nouvelles à propos de détails d'architecture ou d'armements.

Bien entendu, toutes ces précautions furent inutiles, et l'on ne s'arrêta pas un instant à la proposition du sultan : « La demande du roi de Maroc, note le *Journal* de Dangeau, a paru si ridicule qu'assurément personne ne la pouvait croire ». On s'en amusa beaucoup : « elle servit, dit Saint-Olon, de divertissement à la Cour pendant quelques jours et donna lieu à quelques vers et couplets de chansons assez jolis sur ce sujet ».

On eût pu s'en tenir à ces madrigaux et ménager au moins la susceptibilité du sultan, à qui l'ironie de la situation ne pouvait apparaître. Mais on répondit sans ménagements, le 7 janvier 1700 : « J'ai rendu à M. de Pontchartrain, écrivait à Ben Aïcha l'intermédiaire qu'il avait choisi, le négociant Jourdan, la lettre que vous m'avez adressée pour lui... Sur la demande que vous lui marquez que le roi votre maître vous a chargé de faire d'une princesse du sang royal, il ne vous écrit point ; que notre loi nous défendant le mariage avec des gens de la vôtre, l'empereur notre maître, le plus grand, le plus puissant et le plus fidèle observateur de la religion chrétienne, ne pouvant donner les mains à une pareille proposition et qu'à moins de pouvoir assurer en même temps S. M., que le roi, votre maître, veut se faire

chrétien et faire embrasser la religion chrétienne par tous ses sujets, il n'oserait lui en avoir parlé... »

MENACES ET RACOMMODEMENTS

Ce défaut de souplesse diplomatique, on le retrouve d'ailleurs, à la même époque, dans le règlement des affaires courantes qui intéressaient à la fois la France et le Maroc. Louis XIV ne cesse jamais de parler en maître : « Je ne vois point d'autre moyen pour établir une bonne et

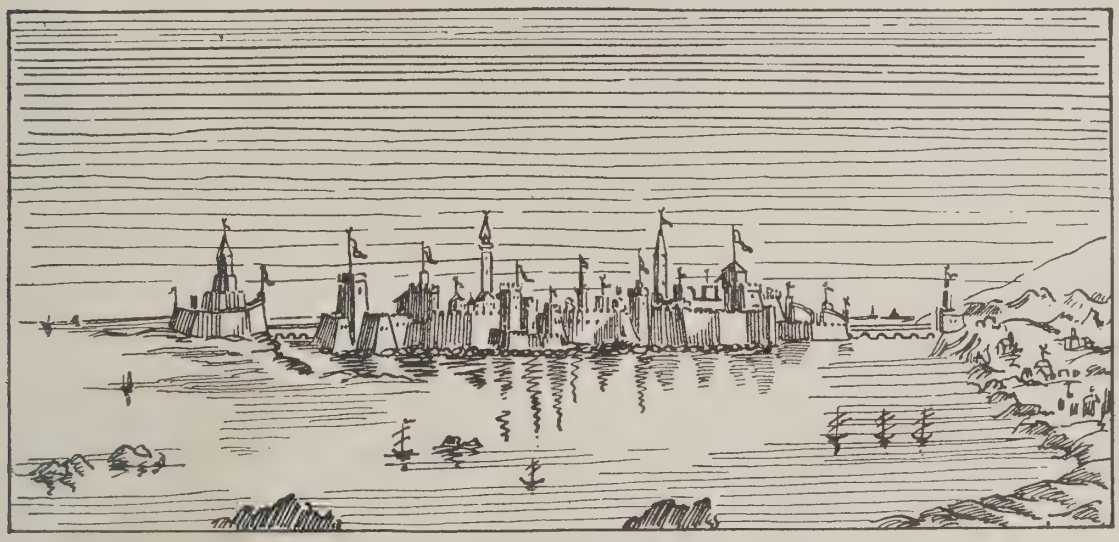

LA VILLE ET LE PORT DE SANTA-CROCE
(D'après une gravure du XVIIIe siècle - Bibliothèque Nationale - Réserve).

solide paix entre les deux empires, faisait-il dire par ses ministres en janvier 1700 à Moulay-Ismaël, que celle que je vous dis, de laisser notre puissant empereur maître des conditions et de vous abandonner à sa générosité impériale... »

Au vrai, Louis XIV et son entourage semblaient ne rien attendre de ces négociations ; ils ne comptaient que sur la force pour établir une paix durable. En 1700, une escadre française alla de nouveau pourchasser les corsaires marocains, bloquer Salé et croiser devant les autres ports du Maroc, et l'on espérait que cette campagne aurait pour résultat d'imposer enfin un traité favorable aux intérêts français.

Mais l'escadre française bombarda en vain Tanger, où le sultan avait accumulé les troupes ; elle échoua aussi devant Larache, puis devant le port d'El Mamora. Elle entra à Brest sans avoir donné une impression nette de la puissance des armes françaises. L'effet de terreur était manqué, et les négociations pacifiques étaient compromises.

Dès lors, la puissance maritime de la France ne fit que décliner jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, et Moulay-Ismaël, témoin attentif, attendit les événements. En 1702, on songea encore à envoyer une escadre contre Salé et El Mamora, mais la guerre de Succession arrêta le projet.

On eut alors recours aux ordres de la Merci et de la Trinité pour traiter du rachat des captifs, et Moulay-Ismaël parut d'abord s'y prêter, mais l'affaire se compliqua d'intrigues à la Cour du sultan, de rivalités entre les consuls de Salé et de Tétouan, peut-être aussi de maladresses des ordres rédempteurs, etc. Sans être jamais rompue tout à fait, la négociation ne fit pas un pas.

Moulay-Ismaël, pourtant, se reprenait à proposer à Louis XIV une alliance de grand style. Le 21 juillet 1709, il lui offrait le secours de ses troupes contre la maison d'Autriche, il demandait l'envoi d'un ambassadeur pour conclure l'accord et pour traiter en même temps du rachat des esclaves, et il exprimait encore à Louis XIV « le regret de n'être pas de ses amis ». Mais on ne lui répondit que sur le rachat des esclaves et rien n'aboutit, sinon la libération de 20 captifs. Petit résultat.

Le commerce français au Maroc sous le règne de Louis XIV

Malgré tout, le commerce français n'avait pas cessé d'être plus actif au Maroc que dans les États barbaresques.

Les marchands français importaient alors au Maroc des draps, des velours, des cotons en grosses quantités, de la quincaillerie, du papier ; ils y achetaient des cuirs, des laines, de la cire, des plumes d'autruches, du cuivre, de l'étain, des dattes, des amandes et des produits du Soudan venus de Tombouctou par caravanes (ivoire, gomme, etc.). La valeur des importations françaises était de beaucoup supérieure à celle des exportations.

C'était Marseille qui entretenait avec le Maroc les relations les plus suivies ; mais les Ponantais y participaient aussi. Les ports marocains les plus fréquentés étaient Tétouan, Tanger, Salé, Safi, Agadir.

Les marchandises d'Europe étaient déchargées dans les magasins des marchands chrétiens, puis vendues en gros aux Maures et aux Juifs, qui les envoyaient à leurs associés dans les grandes villes de l'intérieur, Meknès, Marrakech, Taroudant et surtout Fès, qui était, dit Saint-Olon, « comme le magasin général de toute la Barbarie ». Il est vrai que les maisons françaises n'étaient pas très nombreuses : vers la fin du XVII[e] siècle, on en comptait une dizaine pour tout le Maroc, réparties entre Salé, Tétouan, El Ksar, Larache, Safi, Sainte-Croix, et les événements les

rendaient fort instables. Mais les Anglais et les Hollandais n'avaient pas d'établissements du tout.

En général, le commerce chrétien établi au Maroc n'avait pas très bonne réputation. Par exemple, si l'on en croit Mouette, qui était resté près de onze ans esclave au Maroc, « les consuls et les marchands s'enrichissent la plupart du butin que les corsaires font sur les chrétiens, desquels ils l'achètent à vil prix pour le renvoyer en Europe, où ils gagnent le quadruple dessus, j'entends de celui qui n'est pas utile dans le pays, comme sont la plupart des marchandises qu'on envoie à l'Amérique, des vins, eaux-de-vie, bières, oranges, huiles, chairs et poissons salés, et plusieurs semblables... De plus ces marchands « négocient la plupart des rançons qui leur sont envoyées pour le rachat des esclaves... j'ai vu des rénégats qui m'ont assuré que de semblables marchands, qui avaient reçu leurs rançons plus de trois ans avant qu'ils reniassent, ne le leur avaient déclaré qu'après qu'il avaient renié ».

L'élément le plus stable et le plus sérieux du commerce français au Maroc semble bien avoir été représenté, à la fin du XVII^e siècle, par des réfugiés protestants. Sans doute les consuls et les autres marchands affectaient-ils de les considérer comme des ennemis de la France, comme des alliés des Anglais et des Hollandais. Pontchartrain, poussé par les consuls, avait même « interdit aux négociants de Marseille d'avoir aucun commerce » avec eux, — défense qui, d'ailleurs, n'était guère observée, puisque Pontchartrain lui-même avait consenti à employer un de ces religionnaires dans la négociation du rachat des esclaves.

Le commerce, en somme, restait médiocre, et il lui était malaisé, s'il voulait subsister, de s'interdire les opérations louches. Ce n'est pas que le grand commerce n'ait songé à s'installer au Maroc ; on le voit par l'exemple du négociant parisien Jourdan, ami personnel de Ben Aïcha, qui forme, pour l'exploitation du commerce marocain, « une compagnie de six puissants négociants du royaume » ; mais la politique altière de Louis XIV et de ses ministres et les guerres arrêtent ces projets.

Chapitre IV

LE DÉCLIN DE L'INFLUENCE FRANÇAISE

I. — Une période d'effacement. — *La politique personnelle de Pillet et ses résultats désastreux. — A la dérive. — L'action personnelle du négociant Rey. — La débâcle commerciale.*

II. — Le traité de 1767. — *Un essai de manière forte. — Le retour aux négociations : Salva. — La conclusion du traité. — Des relations difficiles. — Rapprochement.*

III. — Cinquante ans de bons rapports. — *La bonne volonté de Moulay Slimane. — Le renouvellement du traité de 1767.*

I

La politique personnelle de Pillet et ses résultats désastreux

Les plaintes des consuls et marchands français au sujet de certaines façons d'agir des religieux installés au Maroc n'étaient pas toutes sans fondement.

L'un d'eux, Pillet, grand fournisseur d'armes et de munitions, avait capté la faveur du sultan Moulay-Ismaël et de son entourage et la réservait à son profit exclusif. En outre, ses opérations par trop audacieuses eurent bientôt pour résultat de ruiner complètement l'influence française au Maroc.

Pillet fit banqueroute, et l'un de ses principaux créanciers était le fils même de Moulay-Ismaël. Les Français établis au Maroc furent déclarés, en dépit des tra-

ditions, solidairement responsables de ses dettes, et le fils du sultan fit vendre leurs marchandises.

Pillet, lui, se tira d'affaire ; après avoir végété à Tétouan pendant quelques années, il prit le parti de se faire musulman, en 1724, et, à la faveur de cette apostasie, il obtint la remise de toutes ses dettes ; bien mieux, il se fit nommer gouverneur de Salé. Mais le gouvernement français, dans l'intervalle, avait résolu de renoncer à toutes relations avec le Maroc tant que ses nationaux n'y trouveraient pas plus de sécurité, et il rappela définitivement ses consuls.

Les Anglais profitèrent de la situation. Ils firent de Gibraltar, acquis au traité d'Utrecht, un grand entrepôt de marchandises anglaises ; ils fournirent à Moulay-Ismaël les munitions et les armes qui lui étaient nécessaires pour le siège de Ceuta, qui durait toujours ; Pillet, de son côté, servait l'influence d'un pays, dont il parlait parfaitement la langue et pour lequel il avait jadis porté les armes sous le roi Guillaume, et Moulay-Ismaël donna à ses nouveaux associés des facilités de plus en plus grandes.

Dès 1721, il signait avec eux un traité de paix et de commerce et leur accordait l'autorisation « d'acheter au prix courant, dans tous les ports de la domination de l'Empereur de Fès et de Maroc, toutes provisions, avec pleine liberté de les embarquer sans payer les droits de douane ». Les corsaires marocains respectaient les navires anglais, les blés du Maroc prenaient le chemin de l'Angleterre, et les draps anglais supplantaient les draps français sur le marché marocain.

Cependant, les corsaires s'acharnaient contre les quelques navires français qui fréquentaient encore ces parages : deux croisières, en 1721 et 1722, étaient demeurées sans effet, et l'action de la France au Maroc n'était plus guère représentée que par d'inquiètes négociations pour le rachat des captifs.

A la dérive

Un moment on put croire que le spectacle des progrès anglais allait réveiller l'amour-propre français.

En 1725, le consul de France à Cadix, Partyet, qui, depuis la disparition des consuls de Salé et de Tétouan, suivait avec une sérieuse attention les affaires du Maroc, obtient du ministre Maurepas que de nouvelles négociations soient engagées pour la signature d'un traité analogue à celui que les Anglais avaient conclu avec le sultan.

Maurepas indique simplement que l'affaire ne lui paraît pas de première importance et ne doit comporter que des sacrifices modérés : « Les présents doivent être très modestes et bien moins considérables que ceux faits par l'Angleterre,

car elle avait besoin de cette paix, tant pour la sûreté des petits bâtiments anglais qui entrent dans la Méditerranée, que pour faire venir des États du roi de Maroc les vivres et denrées nécessaires pour la subsistance des habitants de Gibraltar. La France ne se trouve point dans le même cas, et il lui suffit de faire armer quelques petites frégates légères pour contenir les corsaires ayant pavillon de ce prince et pour enlever ceux qu'elles trouveront à la mer ».

Engagée dans un tel esprit d'optimisme, d'insouciance et de parcimonie, l'affaire avait peu de chances d'aboutir, et elle n'aboutit à rien, en effet. Mais elle était, surtout, contrariée et bientôt rendue tout à fait impossible par une nouvelle explosion d'anarchie marocaine. Moulay-Ismaël était mort en mars 1727 et, pendant une trentaine d'années, ses nombreux fils allaient se disputer le pouvoir. Il était impossible de savoir à qui s'adresser pour conclure un accord durable.

PLAN DE CEUTA (D'après une carte de 1764).

On pouvait il est vrai essayer de profiter de ce désordre pour rétablir, par un coup de force, la situation de la France au Maroc. C'était ce que proposait, par exemple, le célèbre marin nantais Cassard en 1728 ; mais le ministère jugea l'entreprise inutile, hors de proportion avec les dépenses et les risques, et l'on se contenta de soutenir mollement les Pères de la Merci, qui allaient, de prétendant en prétendant, et toujours sans grand succès, plaider la cause des captifs.

L'ACTION PERSONNELLE DU NÉGOCIANT REY

Un négociant marseillais, Rey, fort au courant des affaires marocaines, se faisait fort d'amener les fils de Moulay-Ismaël à un accord avec la France, et il demandait à être chargé d'une ambassade solennelle auprès du sultan du moment, Abdallah. Mais le ministère

de Maurepas refusait encore de s'engager à fond : il limitait l'objet de la négociation au rachat des captifs, rejetait l'idée d'ambassade.

Pourtant, Rey ne s'était pas vanté. En 1733, il avait à Meknès des entrevues suivies avec le sultan et ses ministres, et, au mois de novembre de la même année, le sultan promettait, dans une lettre au roi de France, de délivrer tous les esclaves, moyennant un envoi de poudre. Cette fois, l'offre était si positive que la Cour de France parut décidée à la retenir : au printemps de 1734, « le projet de traité était arrêté, et Partyet, consul de Cadix, devait passer à Maroc avec le titre d'envoyé, pour le conclure et le signer ». Mais on voulut des assurances plus précises encore. Une nouvelle correspondance s'engagea et, sur ces entrefaites, le sultan Abdallah fut renversé par son frère Moulay Ali. Rey fut bien envoyé, avec des religieux trinitaires, au Maroc, en 1736, mais les troubles allaient s'aggravant : il ne put obtenir de passeport pour Meknès ; les Trinitaires se réembarquèrent.

SAINT FÉLIX DE VALOIS, FONDATEUR DE L'ORDRE DES MERCÉDAIRES
D'après une gravure de la Bibliothèque Nationale).

Rey revint l'année suivante prendre la direction de sa maison de Salé. A défaut d'une charge de consul, qui lui eût permis de servir utilement la cause française, il obtint une dépêche de Maurepas, l'assurant de sa protection et lui confiant une sorte de tutelle officielle sur les autres marchands français. Toutes les fois qu'un sultan arrivait au pouvoir, — et c'était alors chose fréquente, — il montait à Meknès pour le complimenter au nom du commerce français : ainsi se renouait, malgré tout, la tradition des rapports franco-marocains.

Le consul Partyet, de son côté, ne renonçait pas au projet de traité : il songeait à l'imposer par la force. Sous son inspiration, une escadre fut envoyée sur les côtes du Maroc, et Partyet demandait qu'on unît les forces françaises à celles des Hollandais pour bombarder Tanger. Maurepas refusa d'aller aussi loin : il fit simplement

servir la présence de l'escadre au rachat des captifs, et le nouveau sultan, Mohammed, consentit à libérer 75 esclaves français, moyennant une forte somme.

La politique française au Maroc entendait, en somme, ne plus s'écarter de cet objet limité, le rachat des captifs ; elle refusait d'attaquer le mal dans sa racine ; même quand, avec le cardinal Fleury, la France eut rehaussé son prestige diplomatique, elle s'abstint d'imposer sa volonté au Maroc et se contenta de négocier, avec un succès inégal, des rachats partiels de captifs.

LA DÉBACLE COMMERCIALE Cependant, les corsaires en prenaient à leur aise, et leur audace devenait insupportable à l'opinion. En 1732, le capitaine marseillais Nadal offre d'armer en guerre trois frégates pour une campagne de huit mois, si on l'autorise à lancer une loterie de 3.000.000 de billets à 40 sols chacun. En 1748 et 1753, un autre capitaine, Renard, offre au ministre de la Marine de brûler les navires des Salétins. A la même époque, un autre encore propose de mettre à la tête d'une expédition Charles-Édouard Stuart et de « jeter les fondements d'un nouvel empire ou royaume chrétien sur les côtes de la mer atlantique en Afrique ». On sentait bien que la durée de ce péril barbaresque devenait une honte nationale.

Il est merveilleux qu'en de telles conditions, sans consuls, sans protection militaire, au milieu de risques de toute nature, des commerçants français aient continué à résider au Maroc.

Pauvre commerce, d'ailleurs, sans grande régularité. « Il n'y a guère au delà de huit à dix navires français par an, dit un mémoire de 1749, qui aillent dans les ports du roi de Maroc ; encore n'y vont-ils qu'avec crainte, ne pouvant espérer qu'un traitement arbitraire. » Le commerce de quelque importance était accaparé par les Anglais et les Hollandais.

On avait le sentiment général que la France abdiquait devant la force anglaise.

II

UN ESSAI DE MANIÈRE FORTE Vers 1750, la situation change du tout au tout. Mohammed, fils de Moulay Abdallah, nommé au gouvernement du royaume par son père, rétablit l'ordre dans tout le Maroc, grâce à de grandes qualités personnelles, énergie, calme, prudence, absence d'ambitions excessives. En 1757, il succède à son père, et son règne compte dans l'histoire du

Maroc comme un des plus brillants, en dépit des lézardes profondes du régime.

Sidi Mohammed est hostile aux Anglais, qui ont fourni des munitions aux ennemis de son père, et il se montre tout disposé à reprendre les traditions politiques de son grand-père, Moulay-Ismaël.

Dès son arrivée au pouvoir, il donne sa confiance à Joseph-Etienne Rey. Pour lui complaire et l'aider à ruiner Salé, qui s'était révolté contre Moulay Abdallah, Rey transporte à Safi le centre de ses opérations ; il fait accorder aux Danois le monopole du commerce à Safi et Sainte-Croix et se fait nommer consul de Danemark; fort de ce titre et de la faveur du sultan, il entre aussitôt en relations avec la Chambre de Commerce de Marseille et avec la Cour de France pour attirer à Safi le commerce français et établir un projet de traité avec le sultan.

MEKNÈS : MOSQUÉE DE SIDI SAÏD BOU OTHMAN CONSTRUITE PAR MOULAY ABD ALLAH (XVII[e] siècle).

Ce double jeu coûta cher au Marseillais : il y perdit toute sa fortune, fut obligé de rentrer en France et passa aux yeux de la Cour pour un louche intrigant. Mais il n'avait pas abandonné la partie, et, en 1756, il se proposait encore comme intermédiaire. D'ailleurs, ses projets étaient tombés dans le domaine commun : en 1755, le marseillais Pierre-Augustin Guys adressait au ministre Machault un mémoire sur le Maroc qui avait retenu l'attention; le ministre avait annoté le mémoire en ces termes : « Le moment de faire quelque arrangement pour le Maroc est venu ».

On entreprit, en effet, sur le conseil de l'inspecteur du Commerce du Levant et de Barbarie, Charron, de « préparer les voies sans éclat ». Mais voilà que se déclanche une nouvelle guerre européenne, et le traité marocain est une fois de plus remis à plus tard.

Pourtant, l'affaire n'était pas perdue de vue, et quand, la paix européenne rétablie, Sidi Mohammed fit de nouvelles avances, elles trouvèrent tout de suite un

terrain favorable. Ce fut encore Rey qui servit d'intermédiaire. Mais Choiseul, fort occupé de relever la marine française, ne croyait pas à l'efficacité d'un traité de paix avec le Maroc, ou, du moins, se préparait à l'imposer par la force. Rey dut, bon gré mal gré, faire parvenir au sultan un projet de traité dont les conditions n'étaient guère acceptables : rachat des esclaves à bas prix, diminution considérable des droits d'entrée pour le commerce français, concession d'une place forte analogue à celle de La Calle, que nous avaient cédée les Algériens.

Ce « cahier de conditions préliminaires » produisit l'effet qu'on en pouvait attendre. Le sultan le rejeta « avec indignation », notamment « l'article de possession d'un comptoir ». Fort injustement, la Cour de France fit retomber sur Rey l'échec de la négociation : il fut congédié de la Cour et ne reçut aucune compensation pour l'abandon de son commerce, qui était fort mal en point.

Le retour aux négociations : Salva

Cette expérience amena tout de même le gouvernement français à réduire ses prétentions. Au moment où il rompait avec Rey, il chargeait un autre négociant marseillais, Salva, de renouer discrètement l'affaire, en prenant pour base le traité de 1682.

Sidi Mohammed désirait sincèrement la paix. Il demandait seulement qu'on lui envoyât, pour la conclure, un ambassadeur — prétention qui ne cachait qu'un simple désir d'argent, car une ambassade supposait des présents considérables : « Je ne dois pas laisser ignorer, écrivait Salva, que l'empereur attend un présent digne de sa grandeur et des avantages que la marine marchande va retirer de cette paix ».

Ces exigences financières firent encore réfléchir la Cour de France. De plus, elle avait décidé d'envoyer une escadre un peu importante sur les côtes du Maroc pour intimider les corsaires, et l'on comptait sur cette manifestation pour obtenir du sultan de plus larges concessions.

L'escadre bombarda Salé sans grand résultat et perdit 450 hommes dans une tentative auprès de Larache. Pourtant, la démonstration ne fut pas tout à fait sans effet sur l'esprit du sultan ; en octobre 1765, il négocia une suspension d'armes.

La conclusion du traité

Ce n'est qu'au printemps de 1767 que le ministère, sans doute arrêté par ses embarras d'argent, organisa l'ambassade demandée. Il en confia la direction au comte de Breugnon.

Le traité fut signé sans difficulté le 28 mai. Il accordait aux négociants et aux

armateurs les mêmes garanties de sécurité que les accords conclus avec les autres puissances barbaresques. Pour les droits de douanes, il assurait aux Français le traitement de la nation la plus favorisée. Il rappelait la promesse de neutralité au cas d'un conflit armé entre la France et les États barbaresques. Il reproduisait, en somme, la plupart des clauses du traité de 1682 relatives au commerce et à la navigation.

Il n'apportait guère qu'une nouveauté, mais elle était importante : aux termes de l'article II, les indigènes employés comme interprètes ou courtiers par les marchands français étaient soustraits à la juridiction locale et au paiement des charges personnelles et prenaient le nom de « censaux » (du mot arabe samsar) : pour la première fois, le droit de protection, dont nous aurons tant à reparler, était expressément reconnu à la France par un acte diplomatique.

Enfin, le consulat de France au Maroc était rétabli après une longue vacance et confié à Chénier, le père du poète, qui avait longtemps servi à Constantinople. Il établit sa résidence à Safi, puis à Salé.

DES RELATIONS DIFFICILES Tout de suite, des relations commerciales assez actives se rétablirent entre la France et le Maroc. A diverses reprises, des négociants marocains se rendirent en France pour y traiter des affaires, et la Chambre de Commerce de Marseille s'y prêta avec une bonne volonté vraiment touchante et souvent méritoire.

Car le traité, s'il avait régularisé les rapports, n'avait pu modifier le tempérament de nos « alliés ». A chaque instant, des difficultés surgissent de la mauvaise foi des commerçants marocains : les uns quittent Marseille sans acquitter leur loyer et la Chambre de Commerce est obligée de répondre pour eux ; un autre fait grand bruit, au sujet d'un prétendu vol, et il disparaît sans payer de grosses dettes.

Même avec le sultan, les relations ne sont pas toujours faciles. Avec de réelles qualités, Sidi Mohammed était terriblement cupide, despotique, emporté comme son grand-père, Moulay-Ismaël, et notre consul avait souvent fort à faire pour comprendre et supporter ses brusques changements d'attitude.

C'est ainsi qu'en 1781, à la suite d'une ambassade marocaine en France, qui n'avait pas donné les résultats attendus, Sidi Mohammed fait appeler Chénier en présence du consul de Hollande et de l'agent de Gênes : « Après avoir tenu des discours peu mesurés, il ordonna aux gens de sa garde de faire approcher le sieur Chénier, qui fut alors poussé avec rudesse et comme traîné devant lui. Le présent que le consul apportait fut arraché de ses mains, on enveloppa dans un linge la

lettre encore cachetée du Secrétaire d'État de la Marine, on la pendit au col du sieur Chénier qui fut renvoyé, dans cette attitude humiliante, à l'hospice de la mission d'Espagne, avec l'ordre de se rendre à Mogador pour embarquer ».

Sidi Mohammed maintint Chénier à Tanger, au lieu de le renvoyer en France comme il semblait l'avoir décidé, et cela sans doute évita la rupture immédiate. Mais, pendant plus de deux ans, les relations entre la France et le Maroc furent tendues et, à plusieurs reprises, on parla de guerre.

Soudain, Sidi Mohammed prouva, par un geste généreux, que la rupture définitive n'était pas dans ses intentions. Il fit reprendre aux tribus nomades du désert des Français qui avaient fait naufrage en janvier 1784 aux abords du cap Noun et les adopta comme esclaves personnels : « Il nous parla, raconte l'un d'eux, avec une bonté de cœur peu attendue et nous promit de nous faire passer sous peu en France ». En effet, au début de juillet, il leur annonça lui-même qu'ils étaient libres.

Il faut dire que, dans l'intervalle, la France s'était libérée des embarras de la guerre d'Amérique, que notre marine s'était couverte de gloire et que le traité de 1783 avait singulièrement relevé notre prestige.

RAPPROCHEMENT Dès lors, l'attitude de Sidi Mohammed à l'égard de la France s'améliore sensiblement. Il voit de plus en plus les Anglais d'un mauvais œil. Chénier, dont la hauteur d'âme et la fierté l'agaçaient, a été remplacé par Du Rocher, ancien consul à Tripoli et à Tunis, habitué à vivre avec les Barbaresques.

Quand les progrès de la Russie parurent menacer l'Islam et que les Turcs cherchèrent à se rapprocher du Maroc, la diplomatie française aida à ce rapprochement.

En retour, quand, en 1789, les Algériens proposèrent à Sidi Mohammed de se joindre à eux dans une guerre contre nous, il répondit « qu'il était si loin d'entrer en guerre contre nous... qu'il ne permettrait jamais qu'aucune prise française fût vendue dans ses ports ni les esclaves conduits par terre à Alger ».

Jusqu'à sa mort, en 1790, Sidi Mohammed observa cette attitude; très soucieux, d'autre part, de mettre son empire en contact avec les progrès de la civilisation européenne, il se servit beaucoup des Français, et avec lui l'influence française au Maroc apparut ainsi sous un jour nouveau.

Dans son armée, « les gens les mieux disciplinés et sur lesquels il fondait le plus d'espoir étaient 250 renégats français, commandés par un alcaïde de la même nation. Ce chef, en 1784, était le fils d'un chapelier de Paris, nommé Boisselin. La troupe était composée de Français qui avaient déserté l'Espagne ». Au cours d'une

émeute, ils avaient sauvé la vie du sultan, et il leur avait confié la garde de la nouvelle ville de Mogador, pour laquelle il avait une tendresse particulière.

En 1788, il se mit en tête d'organiser sa cour sur le modèle de la Cour de France. Quelque temps auparavant, il avait envoyé en France le fils de son conseiller favori, Samuel Sumbel, et il avait demandé au marquis de Castries de lui faire donner une éducation destinée à le rendre plus tard utile à son service.

En somme, le traité de 1767 avait produit d'excellents effets. Il garantissait le maintien de la paix sans la mettre à la merci des cadeaux, qui n'avaient plus qu'un caractère de « pure amitié », et les corsaires, retombés sous l'autorité immédiate du sultan, s'abstenaient en général d'attaquer les navires français.

A la veille de la Révolution, c'est avec la France et Marseille que le Maroc entretenait les relations commerciales les plus importantes et les plus suivies, et l'influence française avait nettement remplacé l'influence anglaise à la Cour du sultan.

III

LA BONNE VOLONTÉ DE MOULAY SLIMANE

A la mort de Sidi Mohammed, en 1790, le Maroc traverse une période d'agitations violentes. Le fils et successeur immédiat de Sidi Mohammed, Moulay el Yazid, prince sanguinaire et d'esprit déréglé, est incapable de faire reconnaître son autorité, s'épuise en luttes

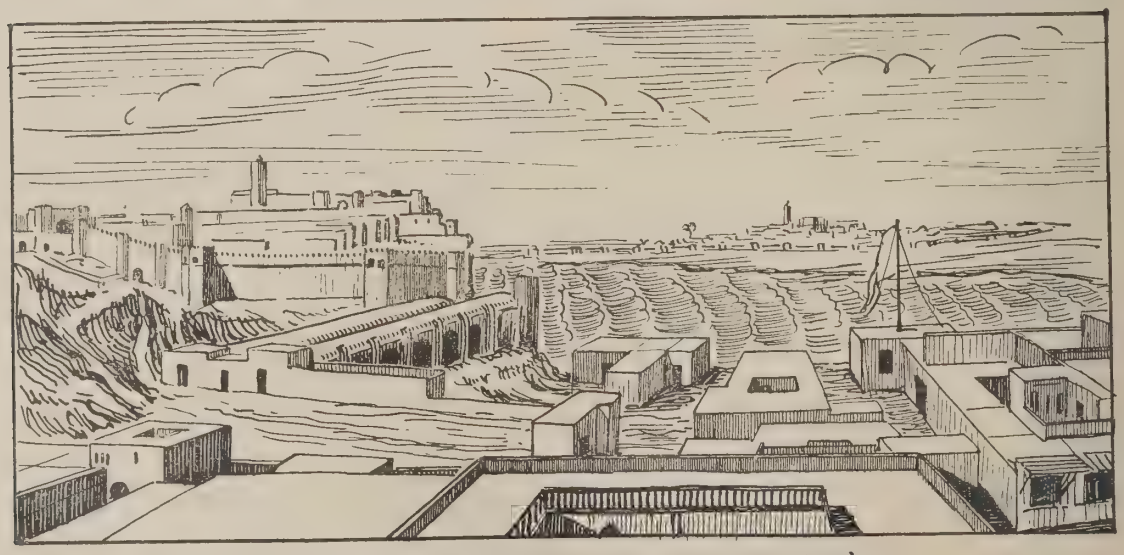

RABAT - SALÉ ET LE CONSULAT DE FRANCE AU XVIII[e] SIÈCLE
(D'après Georg Höst).

contre les tribus et contre ses propres frères et meurt en février 1792, des suites d'une blessure. Son frère Moulay Slimane, non sans peine, rétablit l'unité de l'empire et fait preuve de solides qualités : il maintient, dans ses relations avec la France et malgré les troubles du temps, la politique bienveillante que son père avait adoptée à la fin de sa vie.

Il se prête sans récriminer au transfert du consulat de France de Salé à Tanger, d'où il devait être plus facile de surveiller les agissements des Anglais et des Espagnols ; il résiste aux efforts de la Turquie, qui voudrait le tourner contre la France, et, bien que la défaite de Trafalgar ait amoindri notre prestige maritime, une ambassade marocaine vient à Saint-Cloud saluer l'Empereur en 1807.

Sa sympathie paraissait même si bien acquise à la France que Napoléon Ier cherche à l'exploiter contre l'Angleterre : il envoie au Maroc le capitaine Burel, avec mission d'obtenir du Chérif mieux qu'une attitude de neutralité ; mais le sultan refuse de s'engager dans cette voie périlleuse.

Du moins donna-t-il par ailleurs des gages positifs d'amitié. En 1818, il favorise l'exportation des blés pour conjurer la disette dont souffrait la France. Surtout, il promet à Louis XVIII de faire cesser la piraterie et de mettre en liberté les naufragés chrétiens recueillis sur le littoral marocain ; il tient exactement ces engagements et va jusqu'à supprimer sa marine de guerre. Si bien qu'aux Congrès de Vienne et d'Aix-la-Chapelle, les puissances européennes, préoccupées de supprimer la course et la traite des esclaves, n'eurent pas à sévir contre le Maroc.

LE RENOUVELLEMENT DU TRAITÉ DE 1767

Cette bonne volonté s'explique, d'ailleurs, par autre chose que le respect d'une tradition ou la persistance d'une sympathie. Le Maroc redoutait, à ce moment-là, l'aggravation d'un double danger : une intervention anglaise, qui tendait à rayonner de Gibraltar, et la pression turque, qui se tenait prête à profiter des moindres troubles. Contre l'une et l'autre, la France pouvait lui être utile.

Moulay Abd-er-Rahmane, qui succéda en 1822 à Moulay Slimane, vit si clairement la situation qu'il ne fit nulle difficulté de renouveler, dans ses lignes générales, le traité de 1767. Le 17 mai 1824, le consul Sourdeau obtint du sultan un protocole additionnel, qui ratifiait le traité de 1767 et développait les droits du commerce français sur les côtes du Maroc : cette convention, déclarait le sultan, est fondée sur « l'amitié que la nation française porte à notre Cour et son attention pour ce qui regarde nos affaires, raison qui nous la fait distinguer des autres puissances et préférer dans notre amitié ».

En 1825, après l'avènement de Charles X, nouvelle ambassade au sultan et, le 28 mai, nouveau protocole additionnel, qui confirme à la France le traitement de la nation la plus favorisée.

A la veille de la conquête d'Alger, les relations de la France et du Maroc étaient donc meilleures que jamais.

***

Ainsi, durant plus de dix siècles, la France et le Maroc ont entretenu des relations à peu près constantes. Des relations non seulement commerciales, mais diplomatiques et proprement politiques. Durant dix siècles, et malgré toutes sortes d'événements contraires, les deux pays ont évité toute rupture, voire toute brouille sérieuse et prolongée, et l'accord, à de certains moments, a pris tournure d'alliance.

Aux temps qui suivirent la bataille de Poitiers et le refoulement de l'invasion hors du territoire français, une liaison commerciale s'ébauche dans le sillage des autres puissances maritimes de la Méditerranée ; le commerce français, il est vrai, ne parvient pas à prendre la première place auprès de la clientèle marocaine ; mais, tandis que ses concurrents se succèdent au premier plan, puis disparaissent, lui se maintient, se consolide et surtout se double bientôt d'influence politique.

Dès le début des temps modernes, on peut parler d'une politique marocaine de la France, et qui n'est point seulement un reflet, un épisode de sa politique générale à l'égard de l'Islam ; les rois de France songent à se servir du Maroc contre l'Espagne, voire contre les Turcs ; les sultans, de leur côté, ne tardent pas à se découvrir les mêmes ennemis que les Français. Les rois de France, fort occupés sur le continent, hésitent encore à s'engager à fond dans cette voie nouvelle, mais ils sont représentés sur place par des agents généralement actifs, habiles, persévérants ; ils sont stimulés aussi par l'ambition des puissances voisines, qui a toujours été l'un des ressorts essentiels de notre politique coloniale, et la tradition, peu à peu, se renforce et s'étend. Avec Henri IV, une grande action se dessine ; Richelieu, malgré les embarras d'une France à discipliner et d'une Europe en feu, prononce au Maroc des interventions énergiques et suivies, où se combinent les accords diplomatiques et les manifestations de force ; à ce moment-là, les corsaires salétins se déchaînent avec une sorte de frénésie, absorbent toute l'attention et compliquent d'infâmes marchandages des négociations que la distance et les différences d'organisation politique et de mentalité rendaient déjà laborieuses. Malgré tout, et c'est assez méritoire si l'on songe à ces multiples difficultés, l'accord est officiellement conclu et, tant bien que mal, maintenu entre la France et le Maroc.

Sur ce terrain bien préparé, se rencontrent, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, deux souverains de taille inaccoutumée, Louis XIV et Moulay-Ismaël. Sans doute l'orgueil de leur puissance, qui en chacun d'eux est vif, nuira-t-il à leur parfait accord : à tout instant surgiront entre eux des mésintelligences qui ne seront d'ailleurs que des malentendus ; mais, dans leur ensemble, ces rapports découvriront un fait assez nouveau : un attrait mutuel, une sympathie. Versailles fêtera pendant quatre mois un Marocain notable et s'émerveillera sans ironie de sa courtoisie et de sa finesse ; le sultan, dans son coin d'Islam, sera touché par le rayonnement de Louis XIV, et le traité de 1682, tout en ne consacrant pas l'entente rêvée par l'une et l'autre des deux parties, représentera tout autre chose qu'une convention passagère, il sera vraiment la consécration d'une politique.

Il est vrai, dans la première moitié du XVIII^e siècle, la Royauté française, là comme en tant d'autres points du monde, relâche son action, tend à abandonner ses positions. Mais, là comme ailleurs, des initiatives individuelles, du reste mal récompensées, parviennent à sauver quelque chose de la tradition, et quand la France, sous Choiseul, et au début du règne de Louis XVI, se reprend à vivre d'une vie large et intelligente, le Maroc se rapproche décidément : le traité de 1767 marque, à cet égard, une date fort importante, consacre, en la renforçant, l'entente de 1682 et constitue comme la charte sur laquelle seront fondés les rapports des deux pays jusqu'à la fin de la Restauration.

Les troubles de la Révolution française, les défaites maritimes de l'Empire, rien de tout cela n'empêchera le Maroc de rester fidèle à la France. Il est clair que, d'année en année, les relations des deux pays vont s'améliorant, et rien, pas même la conquête d'Alger, ne fait pressentir une rupture.

Tout de même, il convient de remarquer que ces relations continues, qui furent à de certains moments fort bonnes, n'ont jamais abouti à un « établissement », même limité. On découvre bien, par-ci par-là, des projets d'installation territoriale, à Alhucemas ou ailleurs ; des rêveurs échafaudent des plans de conquête ; mais le Maroc se referme aussitôt devant les intrus, et la France, ses agents, ses commerçants, restent des hôtes librement acceptés, livrés à la bonne grâce des sultans. Sans doute n'entre-t-il guère dans la tradition coloniale de l'Ancien Régime de rechercher des possessions territoriales dans des régions méditerranéennes, impropres à produire les denrées coloniales, capables même de concurrencer la métropole ; mais c'est surtout le Maroc lui-même et le peuple marocain qui sont réfractaires à une telle situation : le Maroc, malgré ses crises d'anarchie, est de force à s'opposer à toute tentative de colonisation européenne ; l'Espagne et le Portugal,

du XVI^e au XIX^e siècle, s'épuisent contre ses remparts, et les autres puissances, y compris la France, profitent de la leçon.

Ce qui peut paraître plus surprenant, c'est qu'au cours de ces dix siècles il se soit trouvé si peu de Français pour jouer auprès des sultans du Maroc un rôle prolongé de conseiller, de favori, d'agent de liaison entre la France et le Maroc. C'est tout juste si l'on peut citer quelques personnages, comme le médecin Bérard ou le commerçant Rey, qui aient acquis à la Cour marocaine une réelle influence et l'aient fait servir aux intérêts de la France ; la plupart des autres Français qui ont séjourné au Maroc n'ont réussi que des affaires particulières ou se sont tout de suite compromis. Ce n'est pas que beaucoup n'aient été tentés par ce genre séduisant d'aventure, qui, par tout le globe, a laissé tant d'émouvants ou plaisants souvenirs ; ce n'est pas non plus que les sultans aient poussé le fanatisme et la xénophobie au point de ne tolérer autour d'eux que des musulmans. Mais c'est un fait que le Maroc, et surtout aux temps les plus reculés de son histoire, n'admet l'étranger qu'à titre provisoire et dans la mesure où ses talents peuvent être utiles, il ne lui prête aucune valeur mystique, il ne le revêt d'aucun prestige, il l'absorbe ou le rejette, c'est au Maroc même qu'il prend ses dieux et ses chefs.

En revanche, si l'influence française, pas plus qu'une autre d'ailleurs, n'est jamais parvenue à s'établir, de façon prolongée, auprès des sultans du Maroc, aucun conflit vraiment grave, durant dix siècles, n'a mis aux prises les deux puissances. Les bombardements de Salé ne signifient rien quant aux rapports de la France et du Maroc : ce ne sont que des opérations de police contre un nid de pirates, indépendant des sultans. En réalité, le Maroc et la France, depuis la bataille de Poitiers jusqu'à la bataille de l'Isly, n'ont pas mesuré leurs armes, et, à cet égard, leurs rapports sont profondément différents des rapports du Maroc avec d'autres puissances chrétiennes comme l'Espagne et le Portugal, des rapports de la France avec d'autres puissances musulmanes, comme les Turcs de Constantinople, de Tunis ou d'Alger.

Pourquoi cette entente si longue et par moments presque cordiale n'a-t-elle jamais abouti à une véritable alliance ?

La principale responsabilité de l'échec, c'est aux corsaires de Salé qu'il faut l'attribuer : ce sont eux qui obligent le roi de France et le sultan à traiter à la fois des affaires toutes différentes, ententes politiques et rachats de captifs, larges accords d'intérêts et misérables trafics de chair humaine ; ce sont eux qui, par leur indiscipline et leur férocité, font douter de la bonne foi et de l'humanité des souverains du Maroc et tiennent en défiance la diplomatie française.

DEUXIÈME PARTIE

DE LA POLICE DES CONFINS A L'ÉTABLISSEMENT DU PROTECTORAT

CHAPITRE PREMIER

LES INCIDENTS DE FRONTIÈRE (1830-1900)

I. L'État marocain a la veille du conflit. — *Le Sultan. — Le Makhzen. — Les ressources financières. — Les ressources militaires. — Les relations avec l'extérieur. — Les tribus.*

II. La Campagne d'Algérie et le Maroc. — *Les sentiments du Sultan : l'affaire de Tlemcen. — Abd-el-Kader et le Maroc. — Le Maroc asile d'Abd-el-Kader. — Dernières tentatives d'accommodement. — Une campagne de dix jours. — Une paix blanche : le traité du* 10 *septembre* 1844.

III. Les incidents de frontière et la politique du Second Empire. — *La fin d'Abd-el-Kader. — Un retour du passé : le bombardement de Salé en* 1851. — *Le droit de suite. — La police des Beni-Snassen. — La consolidation de l'accord : la convention commerciale du* 19 *août* 1863. — *La police du Sud-Oranais : l'expédition de Wimpffen* (1870).

IV. L'internationalisation de la question marocaine. — *Le reploiement de la France. — La mêlée des convoitises européennes. — La politique de Moulay Has-*

sane. — La conférence de Madrid (1880) *et l'internationalisation du Maroc. — La lutte pour le Maroc. — Le recul de l'influence française dans les confins algéro-marocains. — Bruits de partage.*

I

L'INSTALLATION de la France en Algérie et les relations de voisinage, les questions de mitoyenneté qui, nécessairement, en résultaient, allaient obliger les deux pays à se regarder en face, et l'on ne devait pas tarder à découvrir que le caractère spécial de l'État marocain constituait à lui seul une des pires difficultés du problème nord-africain.

LE SULTAN Depuis les Saadiens, il est rigoureusement établi que le sultan doit être un descendant de Mahomet, un *chérif;* comme tel, il est l'imam couronné, celui au nom de qui on dit la prière, le Commandeur des Croyants, « Emir el Mouminin » ; comme tel, il est considéré comme ayant reçu de ses ancêtres une *baraka*, c'est-à-dire une faculté spéciale de bénédiction, sur laquelle est fondée son autorité.

Il suit de là qu'à la mort d'un sultan, tout descendant du Prophète — et il n'en manque pas au Maroc, de faux et même de vrais — peut prétendre à sa succession : ce qui, le cas échéant, départage les prétendants, c'est tel ou tel fait qui atteste la présence en tel d'entre eux de la baraka, et ce fait, — désignation par le sultan défunt, valeur éprouvée du personnage, faveur populaire, etc. — ce sont, en principe, les *oulémas* ou docteurs de la loi qui l'établissent; ce sont en pratique, le plus souvent, les vizirs et les grands personnages en charge qui l'imposent discrètement aux oulémas. C'est généralement un chérif de la même famille que le sultan défunt, — fils, frère ou neveu — qui est désigné, mais on voit qu'il n'y a là rien d'absolu et l'on comprend que la succession soit fréquemment l'occasion d'ardentes compétitions, de révoltes, de crises prolongées.

Par ailleurs, la succession peut s'ouvrir du vivant même d'un sultan : si le sultan au pouvoir méconnaît ses devoirs de souverain et de chef religieux, la rébellion de ses sujets devient légitime, et les oulémas conservent le droit d'en désigner un autre à sa place. On devine quelle confusion peut naître de règles aussi imprécises, subordonnées en réalité à l'autorité morale des individus et aux ressources matérielles des partis en présence.

MEDERSA SAHARIDJ A FÈS
Par J.-F. Bouchor.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Une fois choisi par les oulémas, le nouveau sultan est proposé aux caïds des différents corps de troupes et aux membres du Makhzen : c'est la *héia*, cérémonie qui représente en somme une prestation de serment de fidélité. Puis, il entre en campagne pour se faire reconnaître par les tribus et au besoin combattre les autres prétendants, soumettre les tribus dissidentes.

En droit, son pouvoir est absolu. En fait, il est limité à la fois par l'entourage immédiat du sultan ou Makhzen et par le degré de soumission des tribus ; il peut aller du despotisme le plus écrasant à la pure fiction, il dépend surtout de la personne des souverains et des circonstances.

LE MAKHZEN

Le sultan exerce son autorité par l'intermédiaire du Makhzen, — mot qui signifie primitivement « magasin » ou « réserve ». Ce makhzen n'est pas une simple administration, un ensemble de ministères et de bureaux qui détiennent une tradition, mais dont les membres peuvent être empruntés à tous les éléments de la société : il est né, sous le Saadien Ahmed-el-Mansour, de colonies militaires spécialement attachées au service des souverains, comme les janissaires, et composées d'éléments divers, mais constitués en tribus (Cheraga, Bouakhar, Cherarda, Oudaïa), dites tribus *guich*, exemptes d'impôts, et il continue à s'alimenter à cette source, en vertu d'une hérédité de fait. Il constitue donc une force avec laquelle il faut compter.

Dans l'entourage immédiat du sultan, le makhzen comprend de hauts dignitaires : le *hajib* ou chambellan, à qui sont confiées la direction intérieure du palais et la garde du sceau impérial; le *caïd-mechouar*, qui est le grand-maître des cérémonies; les *vizirs* (le grand vizir, qui est le chef du gouvernement; le ministre de la mer, qui préside aux relations extérieures; le ministre des réclamations, qui reçoit les plaintes des tribus et des particuliers; le ministre de la guerre, qui porte le nom significatif de payeur et ne s'occupe guère que de la solde et de l'entretien des troupes; le ministre des finances, qui s'intitule, de façon non moins expressive et simpliste, chef des *oumanas* ou percepteurs). Les services de ce gouvernement central sont réduits au minimum, ils suivent le sultan dans ses déplacements, travaillent sous la tente plus souvent que dans les bureaux et promènent leurs archives, empaquetées dans des mouchoirs, entassées pêle-mêle dans un coffre, à dos de chameau.

Dans les provinces, le Mahkzen est représenté par trois khalifes du sultan, sortes de vice-rois, pour Fès, Marrakech et le Tafilelt; des gouverneurs (*caïds* pour les tribus et les petites villes, *pachas* pour les grandes villes et, pour certaines régions,

Oudjda par exemple, *amel)*; des *mohtaseb*, fonctionnaires chargés de diriger les corporations d'artisans et de marchands, actives et nombreuses dans toutes les villes.

Enfin, c'est encore la classe makhzen qui, de tradition, fournit à la justice civile, du moins en pays entièrement soumis et arabisé, les *cadis*, qui jugent selon la loi coranique, et les notaires ou *adoul;* les pays berbères s'en tiennent à leur droit coutumier. Quant à la justice criminelle, elle est exercée par les caïds, les pachas ou les mohtaseb, et elle garde, en plein XIX^e^ siècle, un caractère de dureté fort impressionnant : bastonnade, tétouaf ou promenades à dos d'âne sous les injures de la foule, emprisonnement pêle-mêle avec obligation de se nourrir, amputation de la main ou du pied, supplice du sel, bien souvent décrit, pour les voleurs de grand chemin. En droit, la condamnation à mort ne pouvait être prononcée que par le sultan et en temps de guerre ; en fait, la vie humaine ne pesait guère dans le vieux Maroc, et point n'était besoin de condamnation en règle pour se débarrasser d'un gêneur.

LES ADOUL OU NOTAIRES

Rien de bien net n'apparaît dans la délimitation des fonctions, dans la division du travail, dans la distinction entre le service personnel du souverain et les affaires de l'État. Il faut une tête marocaine pour s'y reconnaître, et, d'ailleurs, la clarté n'est pas un besoin pour cette administration, qui vit de diplomatie plutôt que d'autorité directe. L'honnêteté non plus n'est pas son fait : le pourboire, le « fabor », sévit effrontément du haut en bas de la hiérarchie ; le vieux Maroc n'est qu'une vaste « mangerie ».

LES RESSOURCES FINANCIÈRES L'impôt régulier n'est apparu que fort tardivement au Maroc : pendant longtemps, le sultan et l'État ont vécu — et bien vécu — de butin, tributs des vaincus, prélèvements sur la piraterie, rançon des prisonniers ; mais ces beaux jours ne durèrent pas, il fallut chercher d'autres ressources.

Deux impôts, formellement admis par la loi religieuse, s'établirent sans difficultés, en pays soumis, bien entendu : le *zaka*, impôt de 2 1/2 o/o sur le capital, c'est-à-dire en fait sur les troupeaux, et l'*achour*, 10 o/o sur le revenu, c'est-à-dire sur les récoltes. Puis, peu à peu, se glissèrent dans leur sillage la *hedya*, don volontaire à l'occasion des grandes fêtes musulmanes, devenu obligatoire, la *naïba* ou droit de remplacement des tribus qui ne participaient pas au service militaire, le revenu des successions vacantes, les droits de douanes.

Le Makhzen ne manquait pas d'imagination financière, au moins en matière d'imposition, mais il ignorait tout de l'assiette budgétaire et, les besoins augmentant sans cesse, il en vint à créer des impôts qui n'avaient plus nulle apparence de lien avec les impôts coraniques : droits de marché, droits de portes, monopoles du soufre, du tabac, du kif, de l'opium, *mouna* ou fourniture de vivres aux fonctionnaires en déplacement, etc. La perception, confiée cependant à l'habile corporation des oumanas, devint de plus en plus malaisée.

Par ailleurs, la matière imposable diminuait : tous ceux qui pouvaient user d'influence auprès du Makhzen, chorfa, zaouïas, hauts fonctionnaires, se dérobaient, et le poids de l'impôt retombait tout entier sur les plus misérables.

Si bien que l'État marocain, à la tête d'un pays naturellement riche, vers le milieu du XIX^e^ siècle, était célèbre entre tous pour loger le diable en sa bourse.

LES RESSOURCES MILITAIRES On devine que le ministre de la guerre, le « payeur », n'avait pas une tâche facile : il faut voir dans son titre officiel une promesse, une intention, plutôt qu'un acte habituel. Au demeurant, un soldat, aux yeux d'un Marocain, c'est un peu comme la volaille des basses-cours indigènes : cela ne se nourrit pas de la main du maître, il lui convient de vivre aux dépens de l'ennemi et c'est pourquoi l'on ne peut voir en lui qu'un élément assez méprisable.

Pourtant, dans cet Empire en voie de conquête toujours inachevée ou toujours renaissante, l'armée était particulièrement nécessaire. Les quatre premières tribus makhzen, organisées militairement, avec toute une hiérarchie de chefs, — caïds reha, caïds mia, mokaddem, — furent bientôt insuffisantes ; on réserva à ces « mokhazni » la garde du sultan et la garnison des villes impériales, et l'on demanda

aux tribus, pour les campagnes de guerre, une participation de plus en plus grande ; après la bataille de l'Isly, on leur adjoignit même des troupes régulières de fantassins ou *askri*, groupés en bataillons ou *tabors*.

Même avec ces renforts, l'armée était considérée par le sultan et le Mahkzen comme un instrument précieux, dont il fallait user avec ménagements, et la guerre marocaine — entendons la guerre contre les tribus dissidentes — a pris de ce fait une allure assez spéciale. Dès qu'une expédition est décidée, le sultan adresse aux tribus soumises des lettres de *harka*, quelque chose comme un ordre de mobilisation, et quand tous les éléments sont rassemblés au point de concentration, la colonne chérifienne se trouve formée de trois groupes distincts ou *mehalla :* la mehalla du Mahkzen, qui comprend le sultan, ses vizirs et les troupes des tribus guich; la mehalla des askri, la mehalla des *nouaïb* ou contingents des tribus, généralement la plus importante.

SOLDAT RÉGULIER MAROCAIN

La colonne s'ébranle, pittoresque à souhait, avec ses cavaliers impatients, ses fantassins en loques, ses convois tumultueux de chameaux, de mulets et d'ânes, et sa cohue de mercantis israélites. Elle donne une impression d'entrain et de bonne humeur : c'est une bonne vie que cette vie en campagne, on mange à sa faim, on escompte mille profits et, somme toute, on ne risque pas grand'-chose. En effet, dès qu'on aborde une tribu, on s'arrête pour palabrer avec les caïds : si la tribu consent à payer l'impôt, on passe ; si elle tarde à s'acquitter, on séjourne chez elle, sans se priver de rien ; si elle résiste, le Makhzen, qui connaît à fond la vie intime des tribus, leurs divisions et leurs rancunes, s'arrange pour lancer contre la tribu récalcitrante une tribu voisine ; la mehalla chérifienne n'intervient guère qu'à titre de soutien et de réserve et ne joue un rôle vraiment actif qu'au moment du pillage, qui termine normalement toute opération militaire ; il importe, enfin, qu'elle se procure, comme signe essentiel de sa victoire, quelques têtes coupées qu'on promènera de tribu en tribu et qui, salées par des Juifs, seront ensuite accrochées sur les grandes places des villes impériales.

C'est là, en fin de compte, une guerre qui n'épuise pas, qui est passée au

rang d'institution et tient à la fois de la ronde de police et de la tournée de perception.

LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

De même qu'il évite autant que possible les batailles rangées, le gouvernement marocain pratique traditionnellement, dans ses relations avec les puissances européennes, une diplomatie de sa façon, distante et détournée ; il fuit le contact.

MOKHAZNI

Les représentants des puissances ne résident pas dans le voisinage de la Cour, mais à Tanger : la Cour est nomade, ses déplacements en pays plus ou moins soumis risqueraient de compromettre la sécurité des ambassadeurs, mais, par-dessus tout, elle veut éviter de vivre sous le regard constant des agents de l'Europe. Le sultan entretient à Tanger un délégué personnel, un naïb, qui joue le rôle d'intermédiaire entre le Maroc et les autres États, et dont l'emploi sera d'ailleurs confié, au cours du XIX^e siècle, à des hommes de premier plan, comme Mohammed Khetib, Bargach, Torrès, Tazi.

En plus de leur ambassadeur à Tanger, la plupart des puissances ont des agents dans les principales villes. La France, par exemple, est représentée depuis 1794 à Tanger par un consulat, à partir de 1839 par une légation, à partir de 1862 par un ministre résident, à partir de 1864 par un ministre plénipotentiaire, et l'on doit noter en passant qu'au XIX^e siècle la série de ces représentants fut d'une qualité remarquable, avec des hommes comme le baron d'Aquin, Tissot, Le Sourd, de Vernouillet, Ordega, Féraud, Patenôtre, d'Aubigny, de Monbel et surtout Revoil, Saint-René Taillandier, Regnault. A Casablanca et Mogador sont installés des vice-consulats ; à Larache, Rabat, Mazagan, Safi et El Ksar, des agents consulaires. A Fès et Tétouan, des indigènes algériens gèrent les intérêts français ; en 1895, un consul est affecté à Fès et un agent consulaire à Marrakech.

Mais cette représentation est réduite, par la volonté du sultan et du Makhzen, à un rôle timide et fort effacé. Les relations du Maroc avec l'Europe sont, en effet,

beaucoup moins actives qu'aux XVI^e et XVII^e siècles : le rachat des esclaves, qui en formait le principal objet, a disparu ; le commerce a diminué, parce que le pays, privé de courses et de razzias fructueuses, s'est appauvri ; Moulay-Slimane, que les guerres de Napoléon ont épouvanté, marque un nouveau pas vers l'isolement, défend à ses sujets musulmans ou israélites de sortir de son empire sans constituer une caution et déclare qu'il voudrait voir ses douanes improductives, tant il désire se passer de l'Europe ; le Maroc se ferme de plus en plus.

Aux prises avec des interlocuteurs qui se condamnent au silence, les consuls européens de Tanger, au début du siècle, ne savent à quoi s'occuper : ils jardinent, chassent dans la « montagne » de Tanger, pêchent dans la rade. Leur prestige est systématiquement amoindri par les traditions marocaines : certains d'entre eux, — ceux de la Suède, du Danemark, de Venise — continuent à payer tribut au sultan au nom de leur gouvernement ; c'est seulement après la victoire de l'Isly que la France imposera au Maroc la suppression de ces humiliantes redevances, mais la coutume des cadeaux subsiste, et chaque consul cherche à se procurer des présents somptueux et imprévus. Jusqu'en 1831, on paie aux gouverneurs des ports le prix de la poudre que brûlent les Marocains pour rendre le salut des navires de guerre. Jusqu'en 1833, il est courant de différer de trois à huit jours le débarquement des représentants qui viennent prendre possession de leur poste. Jusqu'en 1836, il faut aux consuls généraux une autorisation spéciale du gouverneur de la ville pour posséder un cheval de selle. Il est interdit aux fonctionnaires marocains de visiter les agents des puissances. Il est vrai que, vers 1882, un ministre de France, Ordega, diplomate d'origine polonaise, aussi vif d'esprit qu'énergique et noble de caractère, dont le séjour au Maroc coïncidait avec l'activité coloniale du ministère Jules Ferry, desserra un peu ces entraves ; mais on voit comment le gouvernement marocain avait pris l'habitude de traiter l'Europe de Turc à More.

Son intention bien arrêtée était de persuader ses sujets qu'il gardait intacte son indépendance. Sa xénophobie, qui peut sembler au premier regard l'expression d'une tradition dynastique, répond au fond à la volonté même du peuple marocain, de l'ensemble des tribus, qui voient avant tout dans le sultan le chef de la guerre sainte et le protecteur du pays contre l'intrusion étrangère, et c'est par cette résistance collective à la pénétration européenne, beaucoup plus que par la politique même des sultans, qu'il faut expliquer l'isolement persistant de l'Empire chérifien.

Le chrétien apparaît à la fois comme un infidèle qu'on méprise et un conquérant qu'on redoute. Il ne peut voyager au Maroc que déguisé en musulman ou en israélite. Le commerce européen ne se pratique ouvertement que par les ports, il demeure

médiocre, assujetti à toutes sortes de contraintes et traversé de difficultés : droits prohibitifs d'importation et d'exportation, absence de banques, absence d'unité monétaire, hostilité, caprice et vénalité des autorités locales, précarité des installations, etc.

Ce n'est pas sans raison qu'on a souvent évoqué, à propos de ce vieux Maroc qui est si près de nous, la rude image de la muraille de Chine.

LES TRIBUS Qu'il s'agisse d'administration, de justice, de finances, d'entreprises militaires ou de relations extérieures, tout le fonctionnement de la machine marocaine se ramène, on le voit, aux rapports du sultan avec les

TAOUNAT (RIF). UN DOUAR
(Dessin d'après nature).

tribus, et tout l'objet de la politique est d'étendre le *bled-mahkzen* — autrement dit, le pays de l'administration chérifienne, du droit coranique, de l'impôt régulier et des contingents militaires — aux dépens du *bled-siba.*

Mais, ici encore, il convient, pour comprendre la situation, d'écarter nos habitudes d'esprit trop catégoriques et de ne point concevoir comme un « front » la limite entre le bled-makhzen et le bled-siba : la dissidence comporte une infinie variété de nuances, elle peut tomber d'un coup, renaître le lendemain, tout dépend des circonstances et des intérêts en jeu. D'autre part, ce terme de tribu recouvre une réalité fort complexe : la tribu se divise en fractions, qui gardent leur autonomie ; la fraction se subdivise en de petites unités politiques, — quelques familles

groupées en douar et s'attribuant un ancêtre commun, et la tribu elle-même s'insère dans un groupement plus large, la confédération de tribus, qui porte des noms spéciaux : Branès, Glaoua, etc.

Ce qui aggrave encore l'imbroglio de cette vie politique, c'est que tous ces éléments, douar, fractions, tribus, confédérations, sont divisés en partis, appelés *çofs* ou *lefs*, qui se superposent aux distinctions ethniques et maintiennent les groupements en état constant d'hostilité.

Si l'on ajoute à tout cela le rôle actif des confréries religieuses, la propagande des zaouïas, l'importance exceptionnelle des apôtres qui surgissent inopinément et prennent si aisément figure d'inspirés, de héros de la guerre sainte, de mahdi, on comprendra que la politique des sultans ait trouvé dans ce bouillonnement d'instincts individualistes autant de facilités que d'obstacles, que le Makhzen, peuplé d'esprits affinés, homogène dans son recrutement et nourri de tradition, soit devenu merveilleusement apte aux combinaisons, et que ses mains habiles aient pu, durant des siècles, tirer toutes ces ficelles sans les brouiller ni les rompre.

Mais on comprendra du même coup quelle sorte d'effarement devait éprouver la politique française à la découverte de cet organisme impossible à définir. Dès les premiers contacts, elle eut l'impression qu'elle ne saurait par où le prendre et, si elle a longtemps hésité avant de s'attaquer à lui, c'est, avant tout, par crainte de l'inconnu. L' « aventure marocaine », le « guêpier marocain », ces expressions, qui furent tout de suite en faveur, marquent bien cette appréhension.

II

En dépit de mainte menace, le Maroc était jusqu'alors parvenu à sauvegarder son indépendance et même à se maintenir dans l'isolement.

Si proche qu'il fût de l'Europe, on ne possédait sur son compte que des renseignements sporadiques et fort incomplets, dus à des captifs libérés, à des missionnaires rédempteurs ou à de rares audacieux comme le chirurgien anglais Lemprière ; on ne connaissait guère que ses côtes ; pour les régions de l'intérieur, les cartes n'avaient pas fait de progrès vraiment sensibles depuis la Renaissance, et les voyageurs poussés au Maroc par le grand mouvement d'exploration du début du XIX^e^ siècle, l'Espagnol Badia, le Français René Caillié, les Anglais Jackson, Washington, Arlett, rencontraient de telles difficultés que leurs aventures les plus heureuses demeuraient plus héroïques que fécondes en résultats.

MOULAY-ABD-ER-RHAMAN

D'après le tableau de Delacroix (Musée du Louvre).

Soudainement, en 1830, la France prend pied en Algérie ; de proche en proche, elle gagne vers l'ouest et se heurte, sinon aux frontières, du moins à l'influence du Maroc. L'hostilité va-t-elle naître nécessairement de ce voisinage ? Les rapports de la France et du Maroc vont-ils tout d'un coup changer de caractère, et peut-on prévoir, dès cette époque, que le Maroc s'ouvrira de gré ou de force aux entreprises de l'Europe ?

Une vue sommaire de l'histoire du Maroc tendrait à le faire croire ; mais la réalité n'est pas aussi simple, et c'est longtemps après la prise d'Alger qu'on pourra parler, sans forcer les termes, d'un conflit franco-marocain.

Les sentiments du sultan : l'affaire de Tlemcen

Sans être un bien grand politique, le sultan marocain du moment, Moulay Abd-er-Rahmane, ne manquait pas de prudence. D'abord séduit par les profits immédiats de la guerre de course, il n'avait pas tardé à y renoncer devant la puissance toute nouvelle des flottes européennes ; un récent accord conclu avec l'Autriche, à la suite d'une affaire de piraterie, attestait la sincérité de ses intentions, et l'opération d'Alger, si vivement menée par terre et par mer, ne pouvait que le confirmer dans ses dispositions pacifiques. Si gênante que pût apparaître une installation européenne aux portes du Maroc, il eût été insensé de se lancer délibérément contre elle.

Au demeurant, le sultan et son Makhzen, avec leur politique un peu courte et leur traditionnel sens pratique, étaient-ils si mécontents de l'événement ? Ils tendaient à voir dans la prise d'Alger non point tant une victoire européenne qu'une défaite turque. Le sentiment de solidarité islamique, beaucoup moins fort, en général, que nous ne l'imaginons, ne pouvait faire oublier aux Marocains que, depuis le XVI^e^ siècle, les Turcs essayaient de forcer l'entrée du Maroc. La chute du bey d'Alger et des autres représentants de l'autorité turque en Algérie ne provoquait en somme au Maroc ni consternation ni colère.

Bien mieux, le sultan espère trouver sa part dans les dépouilles de la puissance turque. A la nouvelle de la chute d'Alger, il accourt de Marrakech à Meknès, prêt à saisir l'occasion, et l'occasion s'offre bientôt sous la forme d'une députation des Tlemcéniens, qui réclament sa protection.

A la vérité, ni les gens de Tlemcen, en appelant le sultan à leur secours, ni le sultan, en leur envoyant des troupes et en leur donnant comme gouverneur son cousin et beau-frère Moulay Ali ben Slimane, n'avaient le sentiment de faire pièce aux Français. Il y avait dans Tlemcen, comme dans toutes les villes ou tribus de l'Afrique du Nord, deux partis, deux *lef* ou *çof*, l'un fidèle aux Turcs et représenté

notamment par les tribus Douaïr et Smela, l'autre prêt à se donner aux ennemis des Turcs, quels qu'ils fussent. Le conflit s'aggrava, les Turcs résistèrent, le sultan envoya des renforts, qui, selon la tradition, pillèrent au petit bonheur ; les Tlemcéniens, mécontents et d'ailleurs impressionnés par la conquête française d'Oran, abandonnèrent peu à peu le parti du sultan, qui rappela ses troupes (1832). La partie était manquée.

Le commandement français, nouveau venu dans la politique algérienne, n'avait rien compris à cette échauffourée. Il n'y voyait qu'un empiétement du Maroc, une rupture de neutralité, et le duc de Rovigo fit faire au sultan de vives représentations. Le sultan, pour qui cet essai de pêche en eau trouble n'était nullement l'amorce d'une grande politique, céda tout de suite : le 4 avril 1832, par l'intermédiaire du chargé d'affaires français à Meknès, M. de Marnay, il prit l'engagement de ne plus intervenir dans les démêlés de la France et des pays de l'ancienne Régence d'Alger.

ABD-EL-KADER ET LE MAROC

Il y avait pourtant, dès cette époque, quelque chose de changé dans les rapports de la France et du Maroc. Le sultan et son Makhzen s'apercevaient que la conquête française, en prenant corps, contrariait leurs habitudes politiques, transformait en actes d'hostilité caractérisés les sourdes menées, les intrigues compliquées, les luttes d'influence qui, de tout temps, avaient débordé des frontières marocaines et qui, aux yeux d'un Arabo-Berbère, entrent naturellement dans les rapports de voisinage.

L'Islam, qui jusque là n'était guère apparu, se mettait de la partie : comme il advient toujours au Maroc, il prenait à son compte la crainte et la haine de l'étranger.

Le changement apparut surtout quand Abd-el-Kader dut au traité Desmichels un prestige inattendu. Le sultan se méfiait assurément de la force et des ambitions de l'émir ; mais les sultans du Maroc, surtout dans les moments de crise, n'ont jamais pu négliger les sentiments religieux de leurs sujets, et Abd-el-Kader acquit de bonne heure au Maroc, surtout dans les milieux populaires, une étonnante renommée de puissance et de sainteté : il était impossible de le traiter en ennemi ou même en indifférent.

Du reste, Abd-el-Kader prenait soin de se rattacher au Maroc. Il annonçait hautement son désir d'être reconnu par le sultan comme un vassal ; il demandait aux oulémas de Fès une consultation juridique sur le traitement qu'il convenait d'appliquer aux musulmans alliés des Infidèles ; il faisait dire la prière au nom de Moulay Abd-er-Rahmane. Il annexait, bon gré mal gré, le sultan à son parti.

Il faut reconnaître que Moulay Abd-er-Rahmane ne réserve à cet allié compromettant que les égards indispensables. Il lui fournit bien, à plusieurs reprises, quelques secours en chevaux, en armes, en argent : comment un bon musulman pourrait-il, avec toute sa prudence, se désintéresser ouvertement de la guerre sainte ? Mais ce n'est vraiment là qu'une participation toute formelle, à peu près inévitable et sans grande portée, — ce qui n'empêche pas le gouvernement français de la prendre au tragique et d'envoyer à Meknès le comte de la Rue, avec mission de parler net. En réalité, le sultan du Maroc devait estimer qu'il respectait *grosso modo*, à la manière du pays, ses promesses de neutralité.

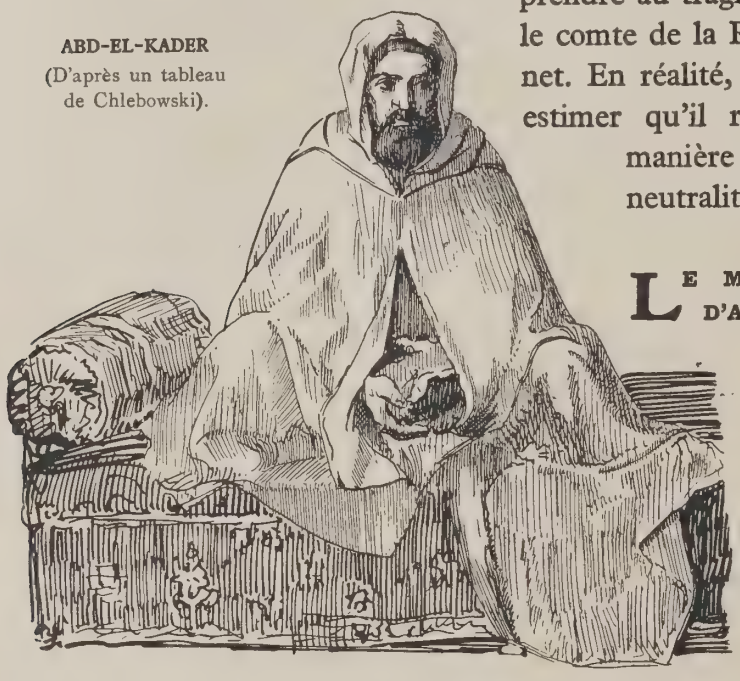

ABD-EL-KADER
(D'après un tableau de Chlebowski).

LE MAROC, ASILE D'ABD-EL-KADER

Vers 1843, ces démêlés imprécis tournent à la rupture. Pourchassé par les troupes françaises, Abd-el-Kader se réfugie au Maroc : on le voit dans les régions sahariennes, chez les Beni-Snassen, à Oudjda, dans le Rif ; des Marocains de plus en plus nombreux se joignent à lui et, sous ses ordres, vont opérer des razzias en territoire algérien.

Le sultan Moulay Abd-er-Rahmane, débordé par les confréries religieuses, ne se décide ni à le chasser, ni même à l'immobiliser. Entraîné par les événements, le voilà contraint de se prononcer : il masse sur la frontière algérienne, aux environs d'Oudjda, des troupes régulières, commandées par son cousin Mamoun ben Chérif; il alerte les habitants des ports, il convoque les contingents des tribus, tout semble annoncer que le Maroc va, lui aussi, s'engager dans la guerre sainte.

Les Français, de leur côté, se lassaient de repousser les incursions d'Abd-el-Kader, sans pouvoir couper le mal dans sa racine. Ils s'étaient, jusque-là, interdit de pénétrer sur le territoire marocain ; mais, en 1844, l'émir et ses partisans

s'avancent jusqu'à Bel-Abbès, razziant les tribus qui s'étaient ralliées à la France. C'est alors que Lamoricière, qui commandait la division d'Oran, fit construire, pour arrêter ces retours offensifs, une redoute à Lalla-Marnia, à l'ouest de la Tafna. Marocains et Français, pour la première fois, s'affrontaient : la moindre étincelle allait mettre le feu aux poudres.

Dernières tentatives d'accommodement

A la nouvelle de l'installation des Français à Lalla-Marnia, le Makhzen poussa les hauts cris : à l'entendre, l'Empire marocain était limité à l'est par la Tafna, et l'avance de Lamoricière constituait une violation de territoire. Il est vrai que le commandant des troupes chérifiennes massées auprès d'Oudjda avait reçu l'ordre de ne pas bouger ; mais si le sultan et son entourage ne marchaient qu'à pas comptés dans cette voie périlleuse, le vieux Maroc des tribus commençait à s'exaspérer : le 30 mai 1844, des cavaliers marocains attaquèrent les Français.

Ce n'était là qu'un accident, et le gouvernement de Louis-Philippe, qui ne tenait nullement à s'engager dans une guerre marocaine et qui redoutait le mécontentement de l'Angleterre, se contenta d'abord de menaces et de mesures d'intimidation : « Vous devez, au reçu de la présente dépêche, prescrivait Guizot à M. de Nion, consul général à Tanger, écrire immédiatement à l'empereur pour lui adresser les plus vives représentations contre une attaque qui ne saurait être justifiée, pour demander les satisfactions qui nous sont dues, notamment le rappel des troupes marocaines réunies dans les environs d'Oudjda, et pour le mettre lui-même en mesure de s'expliquer sur ses intentions. Est-ce la paix ou la guerre qu'il veut ? Si, comme le lui conseillent ses véritables intérêts, il tient à vivre en bons rapports avec nous, il doit cesser des armements qui sont une menace pour l'Algérie, respecter la neutralité en retirant son appui à Abd-el-Kader, et donner promptement les ordres les plus sévères pour prévenir le retour de ce qui s'est passé. Si c'est la guerre qu'il veut, nous sommes bien loin de la désirer, nous en aurions même un sincère regret, mais nous ne la craignons pas, et si on nous obligeait à combattre, on nous trouverait prêts à le faire avec vigueur, avec la confiance que donne le bon droit et de manière à faire repentir les agresseurs ».

A l'appui de ces réclamations, qui laissaient subsister de fortes chances de paix, une croisière, commandée par le prince de Joinville, était envoyée sur les côtes du Maroc, mais avec la consigne d'éviter soigneusement tout acte d'hostilité.

Dans le même temps, Bugeaud se hâtait de traiter avec les Kabyles, qu'il venait de vaincre, et se transportait en Oranie ; mais il devait, lui aussi, se borner à mani-

fester sa présence et tenter de ramener, par des moyens tout pacifiques, les Marocains au calme.

Il invite, en effet, le caïd d'Oudjda à venir conférer le 10 juin avec son représentant, le général Bedeau, auprès du marabout de Sidi Mohammed-el-Oussini. Les deux armées sont en présence, la conférence s'ouvre et se poursuit dans le tumulte et le frémissement des armes, et elle est brusquement rompue par les man-

LE PRINCE DE JOINVILLE DEVANT TANGER

dataires du sultan, qui n'admettent pour frontière de l'Empire chérifien que la Tafna. Les Français se retirent alors sur Lalla-Marnia, mais des cavaliers marocains les suivent, attaquent l'arrière-garde. Au bruit de la fusillade, Bugeaud accourt avec quelques bataillons, et les troupes marocaines, chargées par le colonel Yusuf, sont contraintes de se retirer après une sévère leçon.

Ainsi, toutes les tentatives de conciliation demeuraient vaines. Le sultan, qui de lui-même eût peut-être entendu raison, n'était plus maître de la situation : le Makhzen se croyait assuré de l'appui de l'Angleterre ; les tribus étaient reprises par leur atavique frénésie. C'était la guerre.

Malgré tout, le prince de Joinville, qui croisait devant Tanger, fut encore chargé de proposer la paix : il ne reçut que des réponses dérisoires.

UNE CAMPAGNE DE DIX JOURS

Elle fut courte, cette première guerre franco-marocaine. Le prince de Joinville avait pris la précaution de transporter de Tanger à Cadix le consul de France et les Français qui résidaient dans la ville, et il avait fait recueillir par un vaisseau de son escadre les Français établis à Tétouan, Larache, Rabat, Casablanca, Mazagan et Safi.

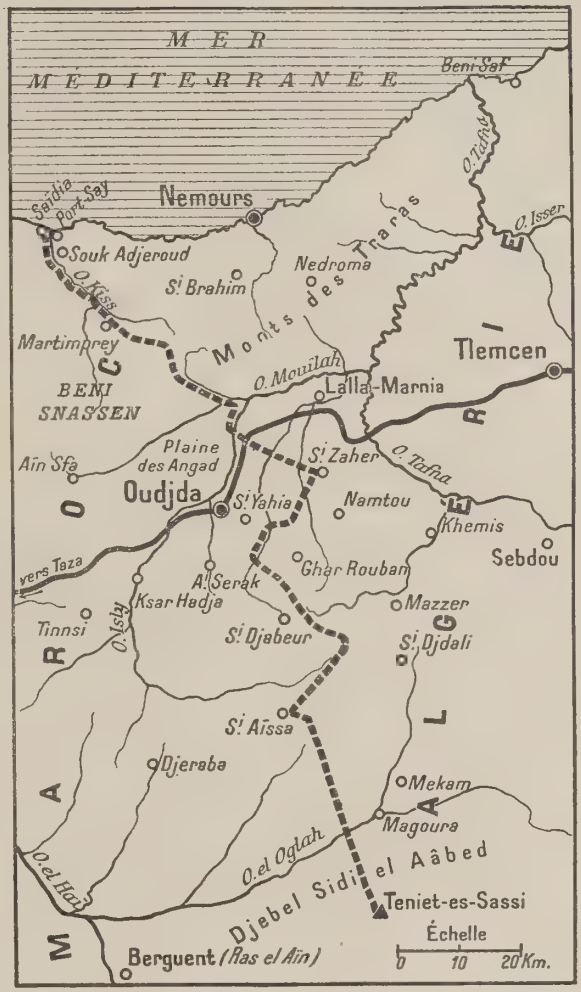

BATAILLE DE L'ISLY

Le 6 août, à sept heures, il s'apprête à bombarder Tanger. « Avant de tirer un coup de canon, note un témoin, le chirurgien Warnier, les équipages répétèrent spontanément trois énormes cris de « Vive le Roi ! » en jetant en l'air leurs chapeaux, en signe de réjouissance. Le prince de Joinville, agréablement surpris de cet accueil, cria aussi « Vive le Roi ! » et lança comme les matelots son chapeau en l'air. » Puis, les premières bordées de terre et de mer partirent simultanément. Le feu cesse à 11 heures ; à midi on dîne sur les pièces, les équipages saluent bruyamment le prince de Joinville, et tous les commandants des bateaux de guerre étrangers, qui s'étaient retirés dans le fond de la rade, expriment leurs félicitations, « même les Anglais ». Les fortifications de Tanger « ressemblaient à de la dentelle, tant elles étaient criblées » ; quant à la ville même, elle avait été épargnée, et quatre ou cinq obus seulement tombèrent sur le quartier des consuls ; mais les montagnards des environs, fidèles à leurs habitudes, accouraient en foule pour piller, et les troupes du sultan eurent beaucoup de peine à les repousser.

Bugeaud, de son côté, prenait l'offensive. Depuis le 19 juin, il occupait Oudjda. Le 10 août, un millier de cavaliers marocains étaient venus reconnaître le camp

français, et le 13 Bugeaud avait simulé un mouvement en avant. Mais c'est seulement la nuit suivante qu'il met toute sa colonne en marche et décide d'attaquer l'armée marocaine qui campait dans une grande plaine dénudée, à l'ouest d'Oudjda, sur la rive droite de l'oued Isly. Il dispose de 8.500 fantassins, 1.400 cavaliers, 400 partisans et 16 canons. Les Marocains, eux, comptent 25 000 cavaliers et, sur les collines voisines, 8 000 Rifains aux aguets s'apprêtent à nous accabler, si nous sommes vaincus. Mais Bugeaud connaît la nervosité de cette cavalerie fourmillante, l'indiscipline de ses éléments, les faibles effets de son tir : dans la matinée du 14, il passe l'Isly sans résistance, le remonte sur la rive gauche, et fait prendre à ses troupes une formation de sa manière, en « tête de porc » ou losange irrégulier, l'infanterie encadrant la cavalerie ; puis, arrivé à la hauteur du camp marocain, il leur fait franchir l'oued à gué et les lance sur l'ennemi, qui s'épuise en charges désordonnées et qui, vers midi, s'enfuit dans la direction de Taza.

La victoire était totale : elle coûtait aux Français 27 tués et 96 blessés ; aux Marocains, 800 hommes, 11 canons, 16 étendards et ce trophée de haut prix, le parasol du sultan.

Le lendemain de cette grande journée, le 15 août, le prince de Joinville bombardait Mogador, en détruisait les fortifications et, en attendant les réparations exigées du sultan, installait une garnison de 500 hommes dans l'îlot qui commande l'entrée du port. Comme à Tanger, les gens des tribus voisines, les Chiadma, profitaient de l'occasion pour piller la ville.

UNE PAIX BLANCHE : LE TRAITÉ DU 10 SEPTEMBRE 1844

Bugeaud aurait voulu développer sa victoire, poursuivre l'armée marocaine, marcher sur Taza et Fès. Mais l'Angleterre s'inquiétait ; le premier ministre, sir Robert Peel, accusait la France de vouloir annexer le Maroc, les assurances de Guizot ne parvenaient pas à l'apaiser, et le gouvernement de Louis-Philippe, on le sait de reste, ne résistait guère aux froncements de sourcils de l'Angleterre. On s'en tint là et même on bâcla la paix.

Les négociations furent confiées, du côté français, au prince de Joinville et à MM. de Nion et de Glucksberg; du côté marocain, à Sidi bou Selam, gouverneur des provinces septentrionales de l'Empire chérifien. Elles aboutirent, le 10 septembre 1844, à la convention de Tanger.

La France aurait pu se montrer exigeante, demander des réparations pécuniaires, prendre des garanties territoriales ; les événements justifiaient tout cela, et le Makhzen s'y attendait. Mais il n'en fut pas question : on se contenta de pré-

cautions morales. Le sultan s'engageait à licencier les troupes marocaines rassemblées auprès de la frontière algérienne, à punir les chefs coupables d'agression, à interner Abd-el-Kader dans une ville du littoral atlantique, s'il venait à tomber aux mains des troupes marocaines ; les Français, en retour, devaient évacuer l'île de Mogador et la ville d'Oudjda. Enfin, les deux gouvernements s'entendaient pour procéder le plus rapidement possible à la délimitation de la frontière algéro-marocaine.

Ce fut la convention de Lalla-Marnia qui, le 18 mars 1845, compléta sur ce point le traité de Tanger. La frontière était divisée en trois sections : de l'oued Kiss au Teniet-es-Sassi, soit une centaine de kilomètres dans la région du Tell, marqués par des repères ; du Teniet-es-Sassi à l'Atlas saharien, zone de plateaux et de steppes où « la terre ne se laboure pas », et pour laquelle on se borna à répartir les tribus et les ksour entre la France et le Maroc, sans limites géographiques ; enfin, la région désertique, qui était considérée comme n'appartenant à personne et pour laquelle toute délimitation paraissait à la fois impossible et superflue, soit une centaine de kilomètres de vraies limites sur 1 200 kilomètres de ligne de contact.

Cet accord, comme la plupart de ceux qui marquent les débuts de l'installation française en Afrique du Nord, révèle crûment tout ce qui nous restait à apprendre en fait de politique africaine : il trahit, disait Lamoricière, une ignorance absolue des hommes et des choses. Il délimitait insuffisamment les tribus, en omettait d'importantes, comme les Doui Menia ou les Oulad Djerid, considérait à tort les régions désertiques comme des terres vacantes et sans maîtres. Surtout, il ne nous donnait aucune ligne de force pour endiguer les pillards ; il laissait aux mains des Marocains des « réduits » de premier ordre, comme la ville d'Oudjda et l'oasis de Figuig, il coupait en deux des groupements homogènes ; il était gros de nouveaux conflits et ne garantissait rien du tout. Il est vrai qu'il réservait à la France le droit de suite contre les incursions possibles des tribus marocaines, mais ce n'était là, semble-t-il, qu'une maigre compensation.

Le Maroc se tirait, en somme, à bon compte d'un fort mauvais pas. Pour comble, il prenait l'habitude de considérer le voisinage des Français comme un danger, la France comme une ennemie, et l'Angleterre, qui l'avait sauvé, comme une amie précieuse.

III

Ces traités de 1844-1845, qui furent si vivement attaqués sur le moment et dont les historiens ont eu, par la suite, tout loisir de signaler les lacunes et les faiblesses,

semblaient pourtant avoir réglé momentanément toute difficulté de principe entre la France et le Maroc.

LA FIN D'ABD-EL-KADER

Il est vrai que, dès le lendemain de ces traités, Abd-el-Kader reconstitue ses forces dans la région d'Oudjda et se prépare à bondir de nouveau sur l'Algérie : bientôt l'agitation se rallume dans toute l'Oranie, les troupes françaises ont fort à faire pour s'y maintenir, et Bugeaud insiste vivement pour qu'on lui permette d'entreprendre une action décisive au Maroc même.

LE PRINCE DE JOINVILLE A MOGADOR
(D'après une lithographie du temps).

Le gouvernement de Louis-Philippe, lui, demeure obstinément fidèle à la lettre des traités. A plusieurs reprises, il donne à Bugeaud l'ordre de « ne passer dans aucun cas sur la rive gauche de la Moulouya sans de nouvelles instructions », de ne faire « sous aucun prétexte aucun établissement permanent entre notre frontière et cette rivière, et, après chaque expédition, de rentrer immédiatement sur le territoire de l'Algérie ».

Peut-on dire que le sultan Abd-er-Rhamane réponde à cette attitude par une mauvaise foi déclarée ? Ses défaites de 1844 ont sensiblement amoindri son autorité, tandis que le prestige d'Abd-el-Kader continue à grandir au Maroc. Au vrai, il attend son heure : tout autant que les Français, il désire la fin de cette aventure, et quand Abd-el-Kader, rejeté de la Kabylie et des Hauts-Plateaux, de plus en plus abandonné par ses partisans, rentre au Maroc avec l'intention d'y établir derechef le centre de sa résistance, il y est reçu comme un ennemi. Le sultan le dépouille de ses titres de Hadj et de Sidi, réduit son rôle à celui d'un simple agitateur, le fait traquer par ses troupes, et c'est à la suite de cette campagne toute marocaine qu'Abd-el-Kader s'avoue définitivement vaincu (1847).

UN RETOUR DU PASSÉ : LE BOMBARDEMENT DE SALÉ EN 1851

Ce n'est pas non plus par une rupture des conventions franco-marocaines qu'il faut expliquer l'arrivée d'une flotte française devant Salé et le bombardement de cette ville, en 1851.

Pour un État comme le Maroc, qui, par intermittences, oppose violemment l'absolutisme théorique de son souverain et la fureur des groupements ethniques ou sociaux, il importe de distinguer toujours, aux moments de crise, entre la volonté du sultan et celle de ses sujets. Or, si Moulay Abd-er-Rhamane semblait décidé à ne point heurter inutilement les Français, son peuple, que les entreprises d'Abd-el-Kader avaient profondément remué, se montrait moins pacifique.

C'est ainsi qu'en avril 1851, un brick marchand de Marseille, chargé de blé, s'étant échoué sur la plage de Salé, les Salétins le pillent jusqu'aux agrès. Le gouvernement français demande des explications au sultan et ne reçoit qu'une vague réponse. Alors, sur les instances du représentant de la France à Tanger, Bourée, qu'inquiétait la fréquence des manifestations francophobes, une division navale, commandée par l'amiral Dubourdieu, se présente devant Salé pour exiger des réparations et, en cas de refus, bombarder la ville, mais avec interdiction formelle de débarquer.

L'ultimatum étant resté sans résultat, l'amiral Dubourdieu recueillit à bord le consul d'Angleterre et sa famille et ouvrit le feu. Le combat, commencé à 10 heures du matin, fut chaud, les forts résistèrent longtemps ; vers 7 heures du soir, les canons marocains étaient réduits au silence et des incendies s'étaient allumés en différents points de la ville. Dès le lendemain, la flotte ralliait Tanger.

L'affaire ne retint guère l'attention de l'opinion française : quelques jours plus tard, elle était absorbée par un événement beaucoup plus grave, le coup d'État.

LE DROIT DE SUITE

Le sultan ne peut non plus être rendu responsable des multiples incidents de frontière qui se produisent, au lendemain des traités de 1844-1845, dans le Maroc oriental. Bien avant que la France se fût installée en Algérie, la politique marocaine avait adopté, pour cette région des confins, des règles toutes spéciales, singulièrement souples, qui laissaient aux tribus leur indépendance à peu près complète et ne visaient qu'à les maintenir, à l'égard de l'État chérifien, dans une sorte de neutralité bienveillante.

Tout ce que la France pouvait raisonnablement demander au sultan, c'était la liberté d'exercer le droit de suite qui lui avait été récemment reconnu. Or, Moulay Abd-er-Rhamane et son successeur, Sidi Mohammed (1859-1873), prince habile et de noble allure, abandonnèrent très loyalement à la France la police des confins et ne s'avisèrent jamais de crier à l'empiétement.

Le gouvernement français, de son côté, se garda d'abuser de la situation. Sous Louis-Philippe, la crainte de complications internationales suffit à le tenir à l'abri

de la tentation. Sous le second Empire, c'est toute une politique de renoncement volontaire qui inspire sa conduite à l'égard du Maroc.

Il semble, en effet, que Napoléon III se soit uniquement soucié de sauvegarder la sécurité de l'Algérie et qu'il se soit désintéressé de la question proprement marocaine : il saisit toutes les occasions possibles d'affirmer qu'il ne veut porter nulle atteinte à l'intégrité de l'Empire chérifien, et il laisse entendre que, si quelque nation est désignée pour intervenir au Maroc, c'est l'Espagne plutôt que la France.

LA POLICE DES BENI-SNASSEN

L'accord du gouvernement marocain et du gouvernement français sur le droit de suite est d'autant plus intéressant à constater que les répressions de tribus pillardes furent très fréquentes : en 1849 et 1850, notamment, on trouve les troupes françaises chez les Angad et dans la région d'Oudjda, en 1852, à Ras-el-Aïnin des Beni-Mathar, en 1857, près d'Aïn-Chaïr, etc. En 1859, contre les Beni-Snassen, ce fut une vraie campagne.

Le massif des Beni-Snassen, entre Oudjda et la Moulouya, est une petite Kabylie, avec des gorges profondes, de lourds chaînons semés de villages ; il est peuplé de sédentaires, qui vivent de cultures et d'élevage, mais qui cherchaient volontiers à compléter leurs ressources par des razzias en Oranie. Comme ils paraissaient incorrigibles, le consul français à Tanger avait déclaré au représentant du sultan « qu'il ne nous restait d'autre parti que de nous faire justice nous-mêmes, et ce dernier avait donné à entendre que ce ne serait jamais cela qui nous brouillerait avec son maître ».

Une colonne de 15.000 hommes est placée sous le commandement du général de Martimprey et prend pour point de concentration la redoute du Kiss. Ses débuts furent malheureux : elle était à peine rassemblée qu'une épidémie de choléra lui enleva 3.000 hommes. Pourtant, elle construit une redoute à Berkane, s'avance au cœur du massif et, le 27 octobre 1859, à Aïn-Taforalt, reçoit le choc des Beni-Snassen. Les montagnards sont complètement vaincus et, le 29, font leur soumission.

Le général de Martimprey revient par la plaine des Angad, oblige au passage des douars de Mehaïa et d'Angad à demander l'aman, châtie des Beni-Guil et fait conduire à Tanger le pacha d'Oudjda, dont l'attitude avait encouragé la turbulence des tribus.

Cette simple opération de police devait-elle, dans le principe, prendre un plus grand développement, et l'épidémie de choléra a-t-elle réduit les visées du gouvernement français ? On pourrait le croire à certains indices. Par exemple, le maréchal

Randon, ministre de la guerre, avait demandé au général de Martimprey d'examiner s'il n'y aurait pas intérêt, « au point de vue simplement militaire », à pousser la frontière française jusqu'à la Moulouya. Par ailleurs, les circonstances semblaient particulièrement favorables à une progression vers l'ouest : le sultan Moulay Abd-er-Rhamane venait de mourir, son fils Sidi Mohammed se trouvait aux prises avec une situation fort troublée, un prétendant demandait l'appui des Français, l'Espagne venait de déclarer la guerre au Maroc. En présence de tels faits, les historiens ont peine à penser que Napoléon III ait délibérément laissé passer des chances certaines d'extension.

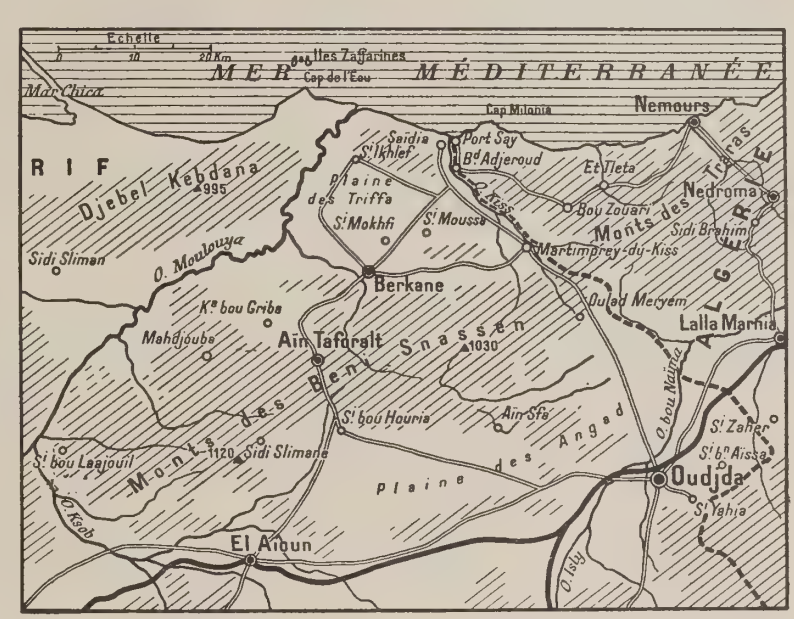

TERRITOIRE DES BENI-SNASSEN

Il semble acquis, cependant, que le gouvernement français n'ait, à ce moment-là, nourri d'autre ambition que celle de mater des pillards. Pour prévenir toute autre interprétation, il faisait insérer cette note dans le *Moniteur universel* du 27 novembre 1859 : « Le corps expéditionnaire du Maroc vient de repasser la frontière, après avoir pleinement atteint le but que l'Empereur avait assigné à ses opérations. Il ne s'agissait point d'extension territoriale, qu'aucun intérêt ne commandait d'ailleurs, mais seulement d'infliger une punition sévère et décisive aux tribus marocaines qui avaient fait des incursions en août et en septembre dernier dans les cercles de Lalla-Marnia et de Nemours. »

Dans le même temps, Napoléon III suivait avec sympathie les efforts du gouvernement espagnol qui venait de faire passer au Maroc une armée importante. Ses encouragements étaient si nets que les journaux anglais l'accusaient de fournir à l'Espagne des secours effectifs.

LA CONSOLIDATION DE L'ACCORD : LA CONVENTION COMMERCIALE DU 19 AOUT 1863

Tandis que l'Espagne bataillait dans le Maroc méditerranéen, la France ne s'occupait que de resserrer son accord avec la cour de Fès et de contrebalancer auprès d'elle l'influence britannique.

Le 19 août 1863, le ministre de France au Maroc, M. d'Asquin, obtenait du sultan la signature d'une convention qui réglementait l'exercice du droit de protection et consacrait les privilèges des « censaux » ou courtiers indigènes employés par nos négociants : chaque maison de commerce française pouvait avoir deux courtiers indigènes jouissant de la protection, et davantage, si elle possédait des comptoirs dans différents ports ; les indigènes employés par des Français dans des exploitations rurales — métayers, ouvriers agricoles, gardiens de troupeaux — ne bénéficiaient pas de la protection, mais ils ne pouvaient être poursuivis en justice sans que l'autorité consulaire en fût immédiatement avertie.

En juillet 1865, le sultan Sidi Mohammed envoyait en ambassade auprès de Napoléon III son oncle le caïd Mohammed Chergui et le gouverneur de Salé : les deux personnages recevaient à Paris l'accueil le plus flatteur et rentraient après avoir dissipé toute équivoque possible sur les rapports de la France et du Maroc.

Napoléon III s'efforçait enfin de substituer aux relations de mauvais voisinage des procédés d'apprivoisement. De 1865 à 1867, il ouvrait la frontière algérienne au libre commerce du Maroc : les produits naturels ou fabriqués du Maroc devaient être admis en franchise tout le long de notre frontière terrestre.

LA POLICE DU SUD-ORANAIS : L'EXPÉDITION DE WIMPFFEN (1870)

Cette bonne volonté n'était pas sans mérite, car les incidents de frontière ne cessaient guère. Dans le sud, en particulier, c'est à la complicité des tribus du Zegdou (Douï-Ménia, Ouled-Djérir, Beni-Guil) qu'il faut attribuer la longue résistance des Ouled-Sidi-Cheikh soulevés en Algérie contre notre autorité.

Cette fois encore, le sultan déclina toute responsabilité et nous laissa les mains libres. Mais le gouvernement du second Empire traversait à ce moment-là une crise grave, et la légitimité de son droit de suite ne le rassurait qu'à demi : il redoutait à la fois les risques d'une expédition en pays désertique, le mécontentement de l'Angleterre, l'irritation de l'opinion française. Il hésita longtemps avant d'ordonner l'expédition, et il remit au général de Wimpffen, qui en était chargé, des instructions d'une minutieuse et paralysante prudence : hâter et limiter les opérations, se contenter du châtiment des rebelles, demeurer le moins longtemps possible en territoire marocain, se rappeler que les Zegdou « sont marocains ».

Les restrictions du gouvernement étaient d'autant plus alarmantes pour le chef de l'expédition que l'affaire s'annonçait assez épineuse et semblait exiger une particulière liberté de manœuvre. Simple opération de police, sans doute, mais dans un pays désolé, plein d'embûches, où nulle troupe européenne ne s'était aventurée depuis l'audacieuse reconnaissance du général romain Suetonius Paulinus.

Wimpffen, avec 3.000 hommes, atteint sans encombre la vallée du Guir. Les pluies avaient soudainement gonflé l'oued et sa zone d'épandage, la plaine des

EL-AIOUN-SIDI-MULLOUK (TRIBU DES ANGAD)

Bahariat, n'était plus qu'un lac d'où émergeaient les dunes. Les tribus avaient décampé : tentes et troupeaux avaient été reportés en arrière du fleuve, et 8.000 hommes, massés sur une ligne de dunes, protégés par les eaux et par un épais rideau de tamaris, attendaient les troupes françaises à Et-Toumiat, dans l'oasis d'Aïn-Chaïr.

Le 15 avril 1870, à 11 heures, le combat commença ; il se termina à 5 heures du soir et fut décisif. Les Douï-Ménia, après avoir remis entre nos mains onze notables comme otages, s'engagèrent, par une sorte de convention signée à Oran, à respecter les tribus soumises aux Français et à rejeter de leur territoire les Ouled-Sidi-Cheikh dissidents.

Puis, Wimpffen entreprit de poursuivre les Beni-Guil, mais le maréchal de Mac-Mahon le rappelait d'une façon si pressante à la prudence qu'il dut s'arrêter avant d'avoir mené à bien l'opération.

C'était là, malgré tout, une fort belle campagne, qui produisit une vive impression sur les populations du Sud-Oranais et dont le souvenir les maintint dans le calme au moment de la grande insurrection kabyle de 1871.

III

Si bornée qu'elle fût dans ses ambitions, si prudente dans ses moyens, la politique marocaine de la Monarchie de Juillet et du second Empire restait pourtant une politique, avec des principes arrêtés et des buts définis ; malgré la pression grandissante de l'Angleterre sur les sultans, elle n'était pas sans résultats : à tout le moins, elle maintenait une tradition et sauvegardait les acquisitions du passé.

Au lendemain de la guerre franco-allemande, elle disparaît.

Le repliement de la France

Au Maroc comme ailleurs, la France meurtrie se replie sur elle-même, s'interdit scrupuleusement toute apparence de force et d'ambition.

Elle renonce, notamment, à l'exercice de son droit de suite dans les confins algéro-marocains, et se contente, en cas d'agression, de se plaindre au sultan par la voie diplomatique, de réclamer des compensations pécuniaires. Bien entendu, elle est vaincue d'avance dans cette guerre de palabres, d'atermoiements et de tromperies, et il est bien rare que son bon droit reçoive la plus légère satisfaction.

Surtout, elle crée entre elle et le Makhzen un état d'hostilité permanent, une atmosphère d'aigreur que la reconnaissance du droit de suite avait, durant de longues années, évitée. Le Makhzen, dont les traditions politiques et l'habileté méritent toujours qu'on s'y arrête, voyait toutes sortes d'avantages à nous laisser libres d'agir dans les confins : il n'avait pas à s'épuiser en guérillas ruineuses contre des tribus qui n'avaient jamais été foncièrement soumises et que nous allions affaiblir à son profit ; il nous fournissait gratuitement une preuve de bon vouloir ; il maintenait, à l'avant du Maroc proprement dit, une sorte de marche, de zone-tampon, qui nous occupait, nous arrêtait au seuil du pays et lui épargnait le contact immédiat d'une puissance chrétienne. Il y avait là, n'en doutons pas, un plan bien arrêté, une « politique des confins », et la France, en s'interdisant les représailles personnelles contre les tribus pillardes, rompait, au grand mécontentement du Makhzen et sans autre profit, un pacte tacite.

Elle met le comble à son imprudence en demandant l'intervention directe du Makhzen et l'installation de fonctionnaires chérifiens dans cette zone dont le sultan, jusqu'alors, s'était à peu près désintéressé. C'est sur ses instances que Moulay Hassane vient à Oudjda, en 1876, et c'est à la suite de longues négociations qu'un représentant du sultan se fixera à Figuig en 1883. Pure fiction que cette extension

de l'administration chérifienne, mais fiction qui incorporait décidément les confins au domaine du sultan et obligeait le Makhzen à prendre à son compte tous les incidents de frontière.

Si la France, maîtresse de l'Algérie, avait eu à ce moment-là l'intention d'annexer le Maroc, une telle attitude pourrait déceler un machiavélisme d'une rare profondeur ; car de ce rapprochement de deux puissances dans l'espace devaient naître, à brève échéance, des conflits qu'il eût été facile d'exploiter. Mais ce qu'on sait, par ailleurs, de la politique coloniale de la France au lendemain de 1871, permet d'affirmer qu'une combinaison aussi subtile était loin de sa pensée.

La mêlée des convoitises européennes Cette place que la France semblait abandonner dans la partie marocaine, d'autres puissances européennes brûlaient de la prendre.

L'Angleterre, depuis la bataille de l'Isly, prêtait au Maroc une protection qui apparaissait de moins en moins désintéressée. Elle avait empêché l'Espagne, victorieuse à Ceuta et à Tétouan, de profiter de sa victoire ; elle avait, sous Louis-Philippe et Napoléon III, étroitement limité l'action de la France au Maroc ; son représentant à Fès était un conseiller écouté du sultan. Elle voyait assurément, dans l'établissement d'un protectorat au Maroc, une compensation nécessaire à la conquête française de l'Algérie, qui l'avait surprise et blessée.

L'Espagne s'attribuait des droits historiques sur le Maroc. Elle y menait, depuis le XVI^e^ siècle, une sorte de croisade obstinée, qui n'avait jamais atteint de bien grands résultats et dont les moyens ne se perfectionnaient guère, mais qui lui conférait du moins un titre d'ancienneté. En 1848, elle avait occupé les îles Zaffarines, qui commandent l'estuaire de la Moulouya et complétaient la défense de Melilla ; en 1859, elle avait débarqué au Maroc une armée de 50.000 hommes et remporté de réels succès, mais l'Angleterre avait coupé son élan, et le traité de Tétouan, le 26 avril 1860, ne lui avait rapporté que de maigres avantages. Il est clair qu'elle voulait sa revanche et que, vivant sur les souvenirs de la « reconquista », elle rêvait plus que jamais d'un Maroc assujetti à l'Espagne.

L'Italie, tard venue au Maroc, y entretenait, depuis sa naissance à l'unité, des agents singulièrement actifs et insinuants. Ses ambitions n'étaient pas nettes encore, mais elle s'efforçait d'acquérir auprès du sultan un prestige qu'elle devait, un jour ou l'autre, songer à monnayer.

Le Portugal semblait décidément évincé ; la Russie n'eut de légation auprès du sultan qu'à partir de 1893 ; mais les Belges s'efforçaient d'installer au Maroc

des entreprises économiques, songeaient à obtenir la concession des chemins de fer, et les États-Unis, qui avaient passé un traité avec le Maroc à la fin du XVIII[e] siècle, cherchaient à se faire céder l'île de Peregil.

Enfin, un concurrent inattendu se présentait : l'Allemagne. Son intervention prend d'abord une forme assez anodine, toute scientifique : c'est une petite invasion de savants et d'explorateurs, de tout premier ordre, d'ailleurs, et qui font faire un grand pas à la connaissance du Maroc, — tels Gerhardt Rohlfs et Oscar Lenz. Mais ces entreprises offraient surtout l'avantage de renseigner le gouvernement allemand sur l'état du pays ; bien avant de mettre le résultat de leurs travaux sous les yeux du grand public, les explorateurs avaient communiqué des rapports secrets à l'empereur et au chancelier, et l'idée d'un « établissement pacifique » prenait corps en Allemagne.

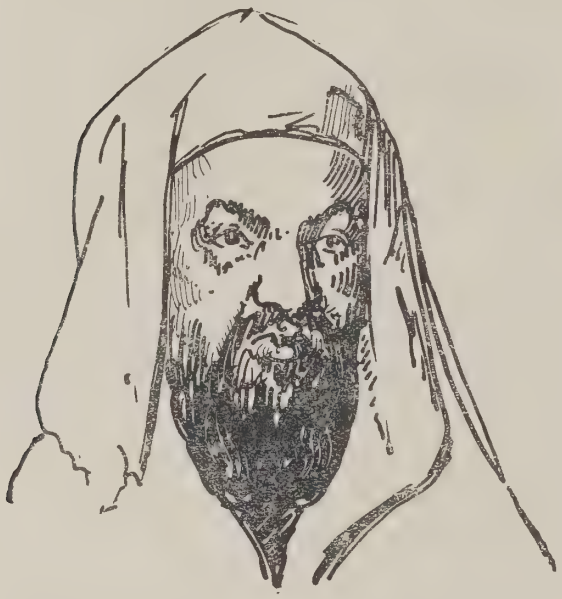

MOULAY-HASSANE

On y cherchait, il est vrai, non point tant une installation coloniale que le moyen de ruiner le monopole anglais ; mais toute une politique marocaine en naissait, et le sort du Maroc ne pouvait plus se régler sans que l'Allemagne eût à donner son avis.

LA POLITIQUE DE MOULAY-HASSANE

Dans ce cercle de convoitises, l'Empire marocain restait debout, mais de sérieux dangers le menaçaient. S'il est parvenu à prolonger son indépendance jusqu'à la fin du siècle, c'est qu'il a eu à sa tête, de 1873 à 1894, un grand souverain, Moulay-Hassane.

Tous les Européens qui l'ont approché célèbrent la noblesse de son allure et son autorité naturelle : « Le visage, dit par exemple Henri de La Martinière, était d'une haute distinction, le regard d'une grande douceur, avec quelque chose de vague et comme de craintif qui le rendait très sympathique. » Il était fort cultivé ; son père, qui l'avait élevé à la dure, l'avait confié à de savants théologiens, installés dans la zaouia de Dar Chemaa entre Marrakech et Safi, au milieu d'une région

« triste, sans eau, sans arbres et sans cultures ». Son adresse politique, son sens des situations étaient d'une rare qualité : aux prises avec toutes sortes d'embarras, assailli par les diplomates européens, il a trouvé le moyen de ne mécontenter gravement personne et même de conquérir la respectueuse sympathie de ses adversaires. C'était, enfin, un vrai soldat, d'un sang-froid à toute épreuve.

A son avènement, l'Empire était fort troublé, des révoltes sourdaient un peu partout : il prend la tête de ses troupes, pacifie la région de Fès, soumet les Beni-Snassen, fait reconnaître son autorité dans le Sous, réduit à l'obéissance les redoutables tribus des Zaers et des Zaïans. Par là même, il démontrait que l'autorité chérifienne n'était pas ce fantôme dont l'Europe se raillait, et il ôtait aux puissances chrétiennes leur principal motif d'intervention.

Mais ce qui fait apparaître mieux encore ses talents de souverain, c'est l'habileté de sa politique extérieure. Il se rend bien compte qu'il serait imprudent de faire front à l'ensemble des tentatives européennes ; il ne veut pas non plus s'inféoder à l'une ou l'autre des puissances rivales ; il prend le parti de faire la part du feu, de consentir les concessions inévitables et surtout d'opposer les puissances les unes aux autres, de pratiquer une ingénieuse politique de bascule.

Pendant tout son règne, Tanger a offert à cet égard le plus curieux spectacle. Nulle part les diplomates n'ont dépensé plus de petits moyens pour faire valoir les mérites de leurs patries respectives ; on flatte longuement les serviteurs pour convaincre le maître ; on s'efforce d'éblouir par le faste et les manifestations de puissance ; les plus folles propositions parviennent aux oreilles du sultan, et le comique de cette agitation se rehausse du calme marocain qui l'accueille, de la lenteur et de l'imprécision des réponses, du grand silence musulman qui feint de compter sur le temps et la volonté divine pour tout arranger.

LA CONFÉRENCE DE MADRID (1880)

Malgré les résistances du Maroc, la persévérance européenne avait fini par enjamber sa muraille de Chine et par conquérir, au cours des siècles, quelques avantages.

Les étrangers jouissaient notamment, au Maroc, de la plupart des privilèges qui leur étaient garantis dans les Echelles du Levant par le régime des Capitulations: ils étaient exemptés d'impôts, l'impôt marocain étant de caractère essentiellement religieux ; dans les principales villes de commerce, ils occupaient des « fondouks » où ils étaient constitués en « nations », sous l'autorité de leurs consuls ; si un différend surgissait entre un Européen et un Marocain, on appliquait la règle juridique « Actor sequitur forum rei », mais l'Européen demandeur se faisait assister

de son consul devant le cadi, et les affaires graves étaient renvoyées devant la Cour des Echelles du Levant, à Aix-en-Provence.

Surtout, ces privilèges d'extranéité pouvaient partiellement s'étendre, sous la forme de la « protection », aux indigènes marocains eux-mêmes, quand ils étaient associés avec des Européens ; peu à peu admise en fait, la protection avait été officiellement reconnue pour la première fois par le traité franco-marocain de 1767, puis consacrée à nouveau par le règlement de Tanger du 3 août 1863, connu sous le nom de convention Béclard, et la convention Béclard avait servi de prototype aux autres puissances, qui bientôt eurent toutes leurs protégés ou « censaux ». Car la protection était très recherchée par les sujets marocains, qui échappaient ainsi aux abus de pouvoir des fonctionnaires et magistrats chérifiens ; d'autre part, elle assurait aux Européens, au cœur même du pays, des agents fort précieux ; elle parut même si intéressante que, de part et d'autre, on en abusa ; on l'étendit bientôt aux simples associés agricoles, certains agents consulaires firent commerce de la protection, la plupart des Marocains qui voyageaient à l'étranger y laissaient leur qualité de Marocains ; il y avait là, pour l'autorité du sultan, un danger manifeste, et le Makhzen ne tarda pas à demander la réduction de la protection.

Il la demanda en un temps où la France était affaiblie et résignée à sa faiblesse, au lendemain de 1870. Car la France, si elle ne comptait pas plus de protégés marocains que les autres puissances, possédait, en fait de protection, les droits les plus anciens et les plus étendus.

Des négociations s'ouvrent à Tanger en 1874. La France déjoue la menée et s'oppose à la réduction de ses droits : l'Angleterre propose alors de soumettre la question à une conférence internationale. Sur ces entrefaites, en 1880, à Fès, un Juif protégé français est brûlé vif, et le gouvernement français accepte la conférence, qui s'ouvre à Madrid le 15 mai 1880 et groupe les représentants du Maroc, des puissances européennes et des États-Unis.

« L'Allemagne, avait dit Bismarck, n'a pas d'intérêts au Maroc », et c'est l'Allemagne qui tient le rôle le plus important, le rôle d'arbitre, à la conférence de Madrid. Au cours des débats, qui furent vifs, elle ne cesse de soutenir, comme elle avait promis de le faire, la France contre l'Angleterre et l'Espagne, et c'est à son appui que la France doit le maintien des principes établis par le traité de 1767 et la convention Béclard.

Par la convention de Madrid (3 juillet 1880), qui termina la conférence, le régime des Capitulations au Maroc se trouva en quelque sorte codifié et renforcé : le Maroc continuait d'admettre la protection avec toutes ses conséquences juridiques ; il

reconnaissait, en outre, l'existence de « protégés consulaires », soumis au seul impôt agricole, le droit de protection pour services exceptionnels (protection consuétudinaire), et le droit pour les étrangers d'acquérir des propriétés au Maroc. Le règlement de Tanger, du 30 mars 1881, qui compléta cette convention, précisa la condition des étrangers propriétaires, qui devaient désormais, comme les indigènes, être soumis à l'impôt agricole : clause qui resta d'ailleurs sans effet. Enfin, des garanties étaient prévues pour le respect des religions non musulmanes, notamment pour les Juifs.

JUIF MAROCAIN

Mais le principal résultat de cette première bataille diplomatique, c'est que le traitement de la nation la plus favorisée, jusqu'alors réservé à la France et à la Grande-Bretagne, est étendu à tous les États signataires de la convention : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède et Norvège.

Ce sont là de grandes nouveautés qui, dans l'ensemble, constituent une internationalisation de la question marocaine. Fait nouveau que cette révision des traités particuliers par des arbitres intéressés. Fait non moins nouveau, que cette entrée du Maroc dans le concert des nations. La France était, bon gré mal gré, ramenée au droit commun et perdait le bénéfice de son long effort patient et pacifique ; elle ne gardait que quelques menus privilèges, comme son droit de suite sur la frontière orientale, justifiés par le voisinage de l'Algérie.

En fin de compte, le vrai gagnant, c'était l'Allemagne. Elle retirait de l'affaire, sous des airs de désintéressement, un avantage dont on devait découvrir plus tard l'importance ; car ce régime de protection, elle se préparait à l'exploiter avec son habituelle méthode ; elle voulait avoir, par tout le Maroc, et dans les meilleurs milieux sociaux, des indigènes qui représenteraient son influence et feraient son jeu.

LA LUTTE POUR LE MAROC

Dès lors, la France marque bien encore, de temps en temps, quelques points. C'est, par exemple, à elle que le sultan s'adresse, en 1880, pour recruter un officier d'artillerie chargé d'enseigner aux soldats marocains la manœuvre du canon, et de là devait naître l'organisation d'une mission militaire française au Maroc. Notons aussi qu'à partir de 1881, notre ministre au Maroc, M. Ordega, reprend, à force d'intelligence et de volonté, quelque avantage et parvient notamment à faire accorder la protection française aux chérifs d'Ouezzan. Mais la concurrence des autres nations est de plus en plus active et fait manifestement passer à l'arrière-plan l'influence française.

L'Angleterre se prépare, sans trop de mystère, à établir son protectorat sur l'Empire chérifien. En 1891-1892, grâce aux efforts de son ministre à Tanger, sir Evan Smith, ancien consul général à Zanzibar, elle faillit aboutir ; la presse britannique parlait avec insistance d'un projet de débarquement au Maroc, en réponse à notre projet d'installation au Touat, et un traité de protectorat, « à l'imitation de Zanzibar », fut offert au sultan.

En Allemagne, Bismarck devenait « colonial » : c'était le temps où les explorateurs et les diplomates allemands préparaient des installations sur tout le pourtour de l'Afrique, et le Maroc rentrait certainement dans le plan d'ensemble ; le Dr Iannasch étudiait les moyens de rétablir le commerce des caravanes entre le Soudan et les ports du sud marocain, où viendraient mouiller des vaisseaux allemands ; une ambassade marocaine se rendait à Berlin en 1889, et des rapports particulièrement cordiaux, marqués par des fournitures d'armes et la signature d'un traité de commerce, s'ébauchaient entre l'Allemagne et le Maroc.

L'Espagne tentait un nouvel effort en 1893, débarquait à Melilla une armée de 25.000 hommes et demandait, pour un fort que les tribus lui avaient détruit, une grosse indemnité et une extension de territoire.

L'Italie elle-même réalisait de notables progrès ; elle obtenait que de jeunes Marocains fussent envoyés à Rome pour y recevoir une formation militaire et technique, elle était chargée de l'installation d'une fabrique d'armes à Fès, la Makina, et recevait la commande d'un vapeur pour la police des côtes rifaines.

A la vérité, il eût été bien malaisé de dire quel était, de tous ces concurrents, le favori. La faveur allait de l'un à l'autre, et chacun d'eux voyait par moment son crédit s'écrouler d'un coup ; par exemple, la hâte que mirent les Anglais à s'offrir comme protecteurs refroidit pendant quelque temps leurs rapports avec Moulay-Hassane ; l'Espagne n'obtint, malgré son expédition de Melilla, qu'une

faible indemnité et une insignifiante rectification de frontière ; la fabrique d'armes installée par l'Italie ne produisit rien, le vapeur fut revendu, les jeunes Marocains formés en Italie restèrent inutilisés. Quant à l'Allemagne, son attitude combative faillit la brouiller avec l'Angleterre, et Guillaume II, hésitant devant une rupture, profita de l'occasion pour se débarrasser de Bismarck, rappela du Maroc l'astucieux et persévérant Tattenbach, donna soudainement des gages répétés d'anglophilie. En tout cas, si brèves que fussent ces passades d'influence, les meilleures chances de succès final semblaient réservées à toute autre nation que la France.

LE RECUL DE L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LES CONFINS ALGÉRO-MAROCAINS

Même sur un terrain où ses privilèges n'avaient jamais été contestés, dans les confins algéro-marocains, la France reculait.

Pendant la campagne des Français dans le Sud-tunisien, un marabout, Bou-Amama, avait soulevé la tribu guerrière des Ouled-Sidi-Cheikh, qui était établie des deux côtés de la frontière franco-marocaine ; la révolte avait été matée en 1881, et les troupes françaises avaient poussé deux expéditions jusqu'aux abords de Figuig. Mais la méfiance anglaise nous avait empêchés de régler définitivement la question ; Bou-Amama, réfugié à Figuig, y créait un foyer d'agitation islamique, et toute la région des oasis demeurait frémissante.

Surtout, l'Empire marocain, au mépris du traité de 1845, tendait de plus en plus à traiter cette région comme une dépendance du Maroc. Le sultan, à la faveur des divisions locales et sous le couvert de son autorité religieuse, y intervenait sans cesse, affectait de voir dans la création du poste français d'El Goléa, en 1891, un acte d'hostilité, et proposait d'assurer lui-même la police dans les oasis du Touat, bien que le Touat eût été placé hors de la zone d'action politique du Maroc.

Dans le Tafilelt aussi, l'autorité du Makhzen s'installait. En 1893, Moulay-Hassane y entreprenait une expédition de grand style, et le bruit courait que ce déplacement devait se transformer, à un moment donné, en une action contre le territoire français.

Sans doute, l'énergie française s'était-elle, dans l'intervalle, délivrée de la politique d'effacement. La conclusion de l'alliance russe, notamment, avait rendu courage à la France, et toute une politique saharienne commençait à s'affirmer. Par exemple, le 26 octobre 1891, M. Ribot, ministre des Affaires étrangères, faisait à la tribune de la Chambre cette déclaration bien nette : « Si, dans ces derniers temps, le Maroc a cru pouvoir envoyer des émissaires pour nouer des relations avec ces oasis, pour y faire réclamer son intervention, je puis dire... que le gouver-

nement français n'a pas hésité à signifier au Maroc, de la façon la plus claire et la plus catégorique, qu'il ne tolérerait de sa part aucun acte de souveraineté sur ces territoires, qui rentrent dans la zone naturelle de l'influence française. » C'était là annexer, au moins nominalement, les oasis et s'engager à les soumettre par les armes ; ce ferme langage fut tout de suite compris du Makhzen, qui, en 1892, signait avec la France, en signe de réconciliation, un accord commercial.

A l'égard des puissances, la France ne se montrait pas moins résolue. En 1896, sur l'initiative de M. Gabriel Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, elle leur faisait savoir qu'elle n'admettrait aucune intervention européenne au Maroc ; en 1898 elle obtenait de l'Angleterre la reconnaissance de son autorité sur l'hinterland de l'Afrique du Nord et fermait ainsi la porte à toute rivalité venant du continent.

BRUITS DE PARTAGE

Malgré tout, il semblait difficile à la France de regagner le terrain perdu et de retrouver au Maroc la moindre liberté d'action.

Les interventions collectives de l'Europe au Maroc étaient de plus en plus fréquentes et nettes, et la France n'était plus, dans ce chœur européen, qu'une voix comme les autres. Dès 1865, à propos de l'installation d'un phare et d'un sémaphore au cap Spartel, une convention internationale, tout en laissant la propriété du phare au sultan, en avait remis la direction et l'entretien aux puissances sous le régime d'une égalité parfaite, et ce genre d'œuvres internationales tendait de plus en plus à se développer au Maroc ; coup sur coup, on organisait un Conseil sanitaire, destiné à enrayer les épidémies propagées par les pèlerins au retour de La Mecque ; on créait un lazaret à Mogador ; on instituait à Tanger une commission internationale d'hygiène, etc... Mais cette entente internationale masquait mal l'âpreté des convoitises nationales.

L'Empire marocain ne vivait plus que du prestige et de l'habileté de Moulay-Hassane. A tout instant, on le sentait menacé par des forces extérieures, et le moindre incident décelait, chez les puissances chrétiennes, une nervosité de mauvais aloi.

En janvier 1892, par exemple, le bruit court que Tanger va être attaquée par les douars du voisinage. Aussitôt, tous les gouvernements envoient des cuirassés dans les eaux de Tanger pour protéger leurs nationaux. Fausse alerte ; le sultan change le gouverneur, tout s'apaise. Mais, entre temps, la presse anglaise s'était déchaînée et traitait au grand jour d'un partage du Maroc ; l'opinion anglaise, dans l'ensemble, abandonnait tout le territoire à l'Espagne, à la France et à

l'Allemagne ; elle réclamait seulement Tanger, déclarant que ce port, pendant de Gibraltar, « ne pourrait jamais appartenir qu'à l'Angleterre, s'il cessait de faire partie des possessions du Chérif ».

Que de tels espoirs fussent avoués, c'était la preuve que tout le monde attendait l'événement et que chacun comptait en profiter. Or, Moulay-Hassane meurt en 1894, au retour d'une expédition dans le nord ; en dépit de la position si nette prise par la France, son grand-vizir, Ba-Ahmed, exerce pendant six ans une sorte de régence et continue sa politique de bascule. Mais il était clair que ce jeu, qui tenait uniquement à l'habileté d'individus, ne pourrait plus durer longtemps. Vers 1900, si l'on pouvait encore se demander en Europe à qui reviendrait le Maroc ; l'on était à peu près sûr qu'il perdrait prochainement son indépendance, sinon son unité. L'hallali était sonné.

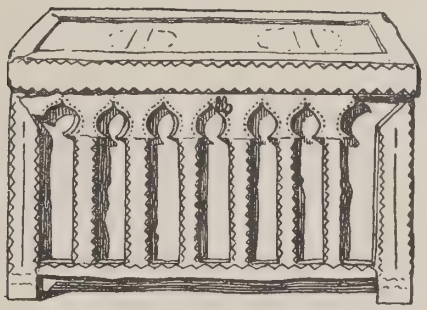

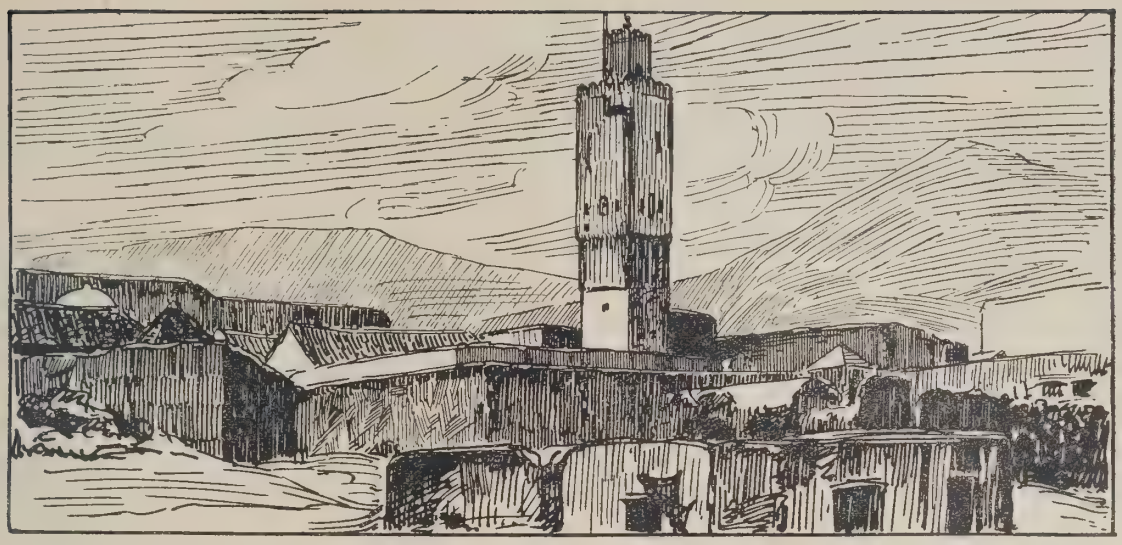

CHAPITRE II

LA CRISE MAROCAINE ET LA POLITIQUE FRANÇAISE (1900-1906)

I. Le Maroc en détresse. — *La personne d'Abd-el-Aziz. — Le mécontentement de l'opinion marocaine. — Le retour de l'anarchie : le Rogui Bou Hamara. — La « Crise marocaine ».*

II. L'attitude de la France. — *Les intérêts français. — La France et le statu quo marocain. — Les difficultés du statu quo. — L'idée de protectorat. — Les incidents du Touat et l'affaire Touzet. — Le Maroc entr'ouvert : le protocole de* 1901 *et les accords de* 1902. *— Le mauvais vouloir du Maroc. — Les incidents de Figuig. — La pacification du Sud-oranais. — L'aggravation de la crise marocaine. — La reconnaissance officielle de la prépondérance française : les accords de* 1904.

III. L'intervention de l'Allemagne. — *L'inquiétude allemande. — Le discours de Tanger et ses suites. — L'arrière-pensée de l'Allemagne. — Conversations franco-allemandes. — La conférence d'Algésiras* (7 *avril* 1906). — *La part de la France.*

I

La personne d'Abd-el-Aziz Le successeur de Moulay-Hassane devait être son fils aîné, Mohammed; mais, pendant l'expédition du Tafilelt, cet héritier présomptif, qui était resté à Marrakech avec le titre de Khalifa, se rendit insupportable, et Moulay-Hassane, à son retour, le destitua.

Il désigna à sa place son fils cadet, Abd-el-Aziz, qu'il avait eu d'une esclave circassienne, Lalla Reqia, et à qui il avait maintes fois donné des marques de préférence.

Abd-el-Aziz n'avait que treize ans à la mort de son père : tant que vécut le grand-vizir Ba-Ahmed, il fut maintenu sous une dure tutelle ; à la mort de Ba-Ahmed en 1900, il subit pendant quelque temps encore l'influence de sa mère, qui lui fit prendre pour grand-vizir un homme de son choix, El Hadj el Moktar. Mais il se montrait de plus en plus impatient de suivre ses propres goûts : en 1901, il renvoya El Hadj El Moktar, et peupla son Makhzen de flatteurs, d'amuseurs, de sceptiques.

C'était, vers 1901, un grand garçon solide, un peu épais, avec une barbe maigre et capricieuse sur un visage gras et jaune. D'une gaieté et d'une familiarité toutes puériles dans l'intimité, il était en public silencieux, timide, emprunté, et l'on a pu dire qu'il était resté jusqu'à la trentaine dans l'âge ingrat. Il cachait sous ces apparences médiocres de réelles qualités : un cœur excellent, un esprit ouvert et curieux, un sincère désir de bien faire. Mais ces avantages étaient contrebalancés par de menus travers : facilité de caractère avec des passades d'autoritarisme et de violence, manque de mesure, insouciance, goût de la fantaisie, et surtout, grave défaut pour un sultan, faible attrait pour les rôles religieux et militaires.

On a maintes fois dépeint sa passion de modernisme. Toutes les inventions de l'Europe l'attiraient, et l'on vit arriver dans le vieux palais de Fès les objets les plus divers, des bicyclettes, des phonographes, des ballons, un canot à vapeur, des appareils photographiques, un billard, etc., etc... Le sultan vivait entre les catalogues, les commandes et les essais, passant d'une nouveauté à l'autre et distinguant mal l'utilité du simple agrément.

Au fond de cette furieuse néophilie, on eût assurément trouvé la résolution très louable de tirer le Maroc de sa léthargie. S'il y a quelque ridicule dans cet entassement hétéroclite d'objets à la mode, la faute en revient, plutôt qu'au sultan lui-même, à ses conseillers européens, qui abusèrent de son inexpérience, à ce fameux caïd Mac Lean, par exemple, sous-officier anglais passé au service du Maroc, qui suggéra au sultan ses plus fortes extravagances. Au demeurant, comment s'étonner que des enfantillages et des excès aient marqué cette tentative de modernisation ? On en découvrirait l'équivalent dans l'œuvre de tous les réformateurs pressés, et les chapeaux à plumes du harem d'Abd-el-Aziz n'étaient pas plus grotesques, à tout prendre, que le rigide corset des nobles dames russes à la cour de Pierre le Grand.

LE MÉCONTENTEMENT DE L'OPINION MAROCAINE

Mais le Maroc, moins que tout autre pays et à ce moment-là moins que jamais, était disposé à comprendre ces innovations. Sous les règnes précédents, la pression des nations européennes avait, comme il arrive toujours au Maroc, exaspéré ces deux sentiments que les Marocains confondent volontiers en un seul et qui leur sert de conscience nationale : l'attachement à l'Islam et la fidélité à la tradition.

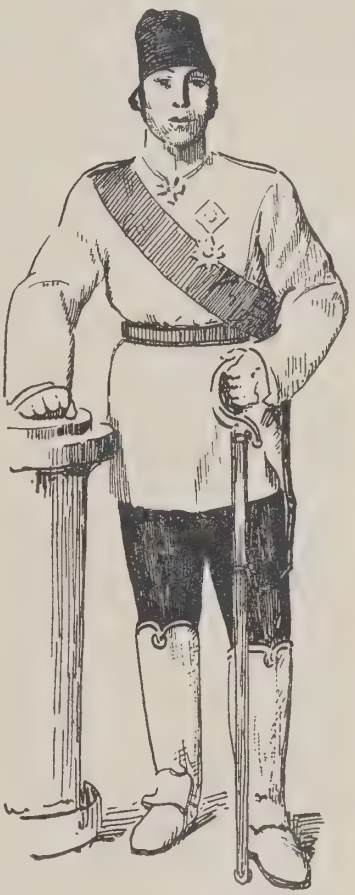

MOULAY ABD-EL-AZIZ EN UNIFORME DE GÉNÉRAL ANGLAIS

D'autre part, le Makhzen, jadis composé d'hommes du bled et d'hommes de guerre, francs lurons tout d'une pièce qui ne s'étonnaient pas de grand'chose, avait peu à peu changé de caractère: la complication des fonctions administratives l'avait peuplé en majorité de citadins affinés, de juristes et de théologiens, gent compassée, pointilleuse et perfide. C'est donc dans une atmosphère d'hostilité à l'Europe, à tout ce qui était européen et chrétien, que tombèrent les fantaisies d'Abd-el-Aziz : elles apparurent ou on les fit apparaître tout de suite comme des outrages à la religion. Le menu peuple, les gens des tribus, recevant cette dénonciation de la bouche des oulémas, la prirent pour argent comptant et crurent tout de bon qu'Abd-el-Aziz n'était qu'un renégat et un traître : « Si nous nous sommes soulevés, déclarera un chef des Riata, c'est que nous avons appris que le sultan était devenu un chrétien et qu'il avait vendu le Maroc aux Anglais ».

Abd-el-Aziz ne tentait rien, d'ailleurs, pour sauver les apparences ni faire entrer l'esprit nouveau dont il rêvait dans le cadre des institutions anciennes. Ses moindres gestes prenaient une allure révolutionnaire ; il trouvait ennuyeuses les grandes cérémonies traditionnelles, bâillait aux réceptions, arrivait en retard pour le sacrifice de l'Aïd-el-Kébir. Jamais sultan ne fut moins soucieux de l'étiquette ni de la sacro-sainte qaïda.

Pour comble, ce tyran, qui se voulait éclairé, mit au jour, en septembre 1901, probablement à l'instigation d'un de ses favoris anglais, Harris, une grande réforme fiscale et administrative qui, lésant les intérêts des uns, les sentiments des autres,

fit l'union des mécontents : les anciens impôts coraniques étaient supprimés et remplacés par une taxe sur les terres arables, les arbres fruitiers et le bétail, le *tertib*, applicable à tous et proportionnée aux revenus ; l'évaluation et la perception étaient confiées à des fonctionnaires spéciaux. Quant aux caïds, ils devaient recevoir du Makhzen un salaire, qui s'élevait, selon leur rang, de deux et demi à cinq douros par jour ; il leur était désormais interdit de recevoir de leurs administrés « la moindre rognure d'ongle » ; ils n'étaient plus, en matière financière, que les auxiliaires des agents du fisc.

Ce projet suffirait à révéler la générosité d'intentions du jeune sultan et l'injustice que l'on commet couramment en condamnant d'un mot « les fantaisies d'Abd-el-Aziz » : il y avait là, en germe, une véritable révolution, favorable à la grande majorité des Marocains. Mais il eût fallu, pour l'imposer, autant de tact que d'autorité, et Abd-el-Aziz dédaigna toute précaution. Comme on eût pu s'y attendre, les notables atteints dans leurs privilèges, caïds, fonctionnaires Makhzen, chorfa, etc., se détachèrent décidément du régime ; mais les tribus elles-mêmes, que la réforme devait soulager, n'y virent qu'un bouleversement de leurs habitudes, une atteinte aux traditions religieuses, la marque assurée d'une intrusion étrangère.

La mesure fut maintenue, mais appliquée de mauvais gré, faussée dès l'origine : loin d'atténuer le désordre financier et administratif, elle l'aggrava.

Le retour de l'anarchie : le Rogui Bou Hamara

Les Marocains des villes, les Fassis, en particulier, étaient bien trop prudents pour se révolter : ils se contentaient de murmurer. Mais leurs murmures parvinrent jusqu'à la montagne, s'enflèrent et bientôt se transformèrent en rugissements. Le frère aîné du sultan, Mohammed, parut un moment décidé à prendre la tête du mouvement, mais il était incapable de cet effort, et ce fut un personnage inattendu qui incarna la révolte de l'âme marocaine.

Il s'appelait de son vrai nom Djilali-ben-Driss. Il était né dans un village du Zerhoun, avait fait ses études au corps des Tolba Mohendisin ou élèves-ingénieurs et rempli de modestes fonctions de secrétaire auprès d'un frère du sultan. Mais il fut pris dans une intrigue de cour, passa deux ans en prison et se réfugia en Algérie et Tunisie, menant la vie nomade du marabout prêcheur et méditant sa vengeance. Vers la quarantième année, jugeant les événements favorables, il rentra au Maroc, se fit passer pour chérif, se donna même un moment pour le frère du sultan, Mohammed, évincé du trône, en tout cas acquit rapidement, sur cette vieille

terre d'anthropolâtrie, une réputation de sainteté et fut bientôt connu dans tout le Maroc oriental sous le nom de Bou Hamara, l'Homme à l'ânesse.

A ce simple surnom, l'opinion ne tarda guère à ajouter le titre plus significatif de Rogui, qu'en souvenir d'un certain agitateur de la tribu des Rouaga on donnait à tout prétendant. Car l'Homme à l'ânesse ne rêvait rien moins que de renverser Abd-el-Aziz : ambition qui n'était pas trop absurde, si l'on songe à l'origine traditionnelle des dynasties marocaines.

Les mécontents se rangèrent en foule à ses côtés. Les tribus des environs de Taza, notamment, dirent la prière en son nom. Il disposait d'une véritable armée, marchait sur Fès ; Abd-el-Aziz qui, fatigué de Fès et des Fassis, se préparait à prendre Marrakech pour résidence, dut rentrer à Fès et, bon gré mal gré, négocier avec les tribus, organiser des expéditions.

Le danger, d'ailleurs, ne se limitait pas à l'Oriental. Bientôt surgissaient, à tous les points de l'horizon marocain, des mouvements de même nature, avec des chefs résolus, prophètes ou simples bandits : Raisouli dans le nord, Anflous dans le sud-ouest, Ma-el-Aïnine dans le sud. Le Maroc se désagrégeait.

CAÏD ANFLOUS

LA CRISE MAROCAINE

Ce n'était pas la première fois, sans doute, que le Maroc courait pareille aventure. Toutes les fins de dynasties marocaines ont été marquées par un ensemble d'événements du même genre. Puis, un beau jour, l'ordre reprenait le pas sur l'anarchie, une dynastie nouvelle s'incorporait au Maroc, et le vieux pays de la dissidence brillait d'un jeune éclat.

Mais, jusque là, ces « crises » s'étaient résolues sans l'intervention directe de l'étranger. Souvent même c'était la simple menace d'une présence étrangère qui resserrait les éléments de l'organisme, imposait de quelque façon l'unité de commandement. Vers 1901, la situation était toute différente : l'Europe n'était pas seulement attentive, elle était directement mêlée au débat, elle avait ou prétendait avoir de grands intérêts engagés dans les destinées du Maroc ; elle était représentée dans les affaires marocaines non plus seulement par une ou deux puissances

comme l'Espagne et la France, voisines du Maroc, mais par tous les grands États occidentaux, prêts à se partager les dépouilles de ce qu'on appelait déjà, par analogie avec la Turquie, « l'homme malade d'Occident ».

Cette crise marocaine est donc tout autant une crise européenne, et l'on peut prévoir qu'elle ne se résoudra pas par les remèdes habituels. Troublé par des révoltes à l'intérieur, menacé d'un partage par les puissances chrétiennes, le Maroc entre manifestement dans une nouvelle période de son histoire, et la crise qui commence avec le règne personnel d'Abd-el-Aziz ne se terminera, selon toute probabilité, que par un démembrement du pays ou par l'établissement d'un protectorat.

II

Les intérêts français La France continue de voir dans le Maroc un « guêpier ». Mais il lui est impossible de se dissimuler les intérêts particulièrement importants que représente pour elle ce voisinage.

Seule de toutes les nations européennes, elle est en relations constantes avec le Maroc ; elle n'y vend guère, sans doute, mais elle y achète tout ce qu'on peut lui offrir, et surtout, elle y puise en abondance des ouvriers pour ses entreprises algériennes.

Installée dans un pays tout fraîchement pacifié, elle ne peut négliger les troubles qui agitent le Maroc et dont la nature est de se propager par grandes ondes à travers tout le monde musulman : elle est donc nécessairement amenée à se prémunir contre l'anarchie marocaine et à chercher sur sa frontière algérienne « un glacis de protection ».

La Méditerranée occidentale est devenue, selon le mot de Gambetta, « le théâtre de notre action » ; il nous faut, bon gré mal gré, mettre sur pied, non seulement une politique algérienne, mais une politique de l'Afrique du Nord.

La France et le statu quo marocain Sur les modalités de cette politique nord-africaine, les milieux coloniaux discutaient ferme.

« Il était parmi nous, écrivait Victor Bérard en 1906, des Africains, armés du compas et de l'équerre, qui, sur la carte, découpaient le Maroc en ronds, en carrés ou en tranches, comme ils avaient découpé le Sahara ou le Soudan, et qui le distribuaient à leurs amis et à leurs ennemis. D'autres proclamaient que le Maroc était à nous, à nous seuls, et que nous l'annexerions à notre heure. »

Mais, dès le lendemain de la mort de Moulay Hassane, l'opinion raisonnable semblait ralliée au maintien du statu quo.

Statu quo dans tous les domaines : organisation intérieure, relations économiques, rapports avec l'extérieur, — et jusque dans le détail. C'est ainsi que les partisans de cette politique conservatrice signalaient un danger grave dans l'établissement d'un consul de carrière français à Fès : l'exemple devait être suivi sans retard par les autres puissances, et c'était là « un des coups les plus sensibles portés au vieil isolement du Maroc, que nous étions les premiers intéressés à maintenir. Jusqu'ici, disait-on, les puissances n'avaient à Fès que d'obscurs agents indigènes : il était facile de les désavouer, s'ils s'attiraient quelque désagréable aventure. Avec la présence de consuls européens, il en ira tout autrement. Qu'ils soient l'objet d'injures, toujours à craindre de la part d'une population ignorante et fanatique, et le Maroc se trouvera en présence des plus graves complications. L'attitude de quelques puissances a récemment montré qu'elles ne craignaient nullement de s'aventurer très audacieusement dans l'imbroglio marocain. Lorsqu'on le juge à propos, un coup d'éventail est vite attrapé. Nous sommes exposés, par notre faute, à voir la succession du « malade d'Occident » s'ouvrir à un de ces moments, trop fréquents, où notre diplomatie est en cas d'être surprise par un de ces événements qu'elle prévoit insuffisamment....»

LES DIFFICULTÉS DU STATU QUO

A l'usage, cette politique d'immobilité se révélait grosse de difficultés variées.

Le désordre marocain s'aggravait ; des Européens en subissaient directement les effets, et nul moyen régulier ne s'offrait de le faire cesser : dès 1896, à la suite de la nomination d'un gouverneur qui déplaisait à la population, des troubles avaient éclaté dans les environs de Casablanca, et plusieurs Européens avaient été pillés ; en 1897, un Allemand, chef d'une importante maison de commerce, avait été assassiné aux portes mêmes de Tanger ; une agitation persistante maintenait en état d'insécurité Oudjda et les environs de la frontière algérienne.

Dans le même temps, une recrudescence de piraterie se produisait sur la côte du Rif ; des vaisseaux français, anglais, espagnols, allemands, italiens, portugais, étaient envoyés sur place ; l'Italie proposait l'organisation d'une sorte de police internationale, et cette simple formule effrayait, non sans raison, les partisans du statu quo.

Enfin, la poussée marocaine vers les oasis, si sensible sous le règne de Moulay Hassane, continuait à s'affirmer : dès 1895, des contingents réunis par Moulay

Rechid, gouverneur du Tafilelt et oncle du sultan, descendaient toute la vallée de la Saoura et s'efforçaient de prendre possession du Gourara.

Sur ces différents points, la nécessité d'interventions allait donc s'imposer ; il fallait, si peu que ce fût, sortir du statu quo, et M. Jules Cambon, gouverneur général de l'Algérie, réclamait notamment, en publiant en 1896 ses « Documents sur le Nord-Ouest africain », l'adoption d'une politique saharienne digne de ce nom.

Le plus grave, c'est que les autres puissances européennes ne paraissaient nullement converties à ce dogme du statu quo. L'Angleterre, représentée à la fois par des aventuriers ingénieux comme Mac Lean, de pseudo-touristes comme l'habile journaliste Harris à Tanger et de bons diplomates comme sir Arthur Nicholson, jouissait au Maroc d'une influence de plus en plus inquiétante : Mac Lean commandait en Europe, pour le compte du sultan, des mitrailleuses ; le bruit courait d'un emprunt contracté en Angleterre, avec toutes les conséquences ordinaires que comporte pareille opération ; sir Arthur Nicholson entreprenait un voyage à Marrakech, etc...

L'Espagne, de son côté, annonçait franchement l'intention de mettre la main sur tout le Maroc septentrional, délimité au sud par la ligne Rabat-Fès-Oudjda.

Quant à l'Allemagne, elle aussi commençait à démasquer ses batteries : en 1898, tandis que le ministre de France se rendait au Maroc sur un cargo, le ministre d'Allemagne rejoignait son poste sur un navire de guerre, avec un brillant état-major d'officiers et un groupe nombreux de négociants et d'industriels ; en 1902, une Compagnie marocaine se fondait à Berlin, en vue de développer les relations avec le Maroc, et son président, le célèbre explorateur Théobald Fischer, parlait sans ambages d'un partage du pays ; la presse allemande s'intéressait de plus en plus à ces questions, et la *Post*, par exemple, commentait longuement une déclaration du comte Pfeil qui commençait par ces mots : « Combien de paysans allemands pourraient, à la faveur d'un travail modéré, trouver une existence facile dans ces vallées maintenant désertes....»

On se rendait compte en France que « le maintien du statu quo ne saurait être éternel au milieu du torrent de vie qui entoure le bloc marocain et le ronge peu à peu sur les bords.. L'état actuel du Maroc, ajoutait le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, n'est qu'un provisoire à allonger aussi longtemps que nous ne serons pas prêts à profiter de sa disparition ; mais il faut nous y préparer dès maintenant en donnant un but à notre politique et en le laissant voir clairement aux puissances ».

Ce « but », quel serait-il au juste ?

L'IDÉE DE PROTECTORAT Avant tout, ne permettre aucune intervention étrangère au Maroc sans que les intérêts de la France n'aient été solidement garantis.

En juillet 1901, au cours d'un important débat sur la politique extérieure, le ministre des Affaires étrangères, M. Delcassé, reprenant avec timidité une formule qui en 1896 avait été méritoire, s'était contenté de laisser entendre que la France considérerait comme « un acte inamical » l'intervention d'une tierce puissance au Maroc ; cette pâle déclaration avait déçu les « Africains ». On accusait le gouvernement de préconiser, sous prétexte de prudence, « la politique de l'autruche », et l'on opposait à cette timidité ce qu'on appelait une « doctrine africaine de Monroe » : la France, maîtresse de l'Algérie et, depuis 1882, de la Tunisie, avait acquis un titre incontestable à la situation de « paramount power » dans le nord-ouest de l'Afrique. Rien ne devait plus s'accomplir en Afrique du Nord sans qu'elle y consentît. Du même coup, il convenait d'ouvrir le Maroc à l'influence française et de concevoir une politique marocaine plus large que le réglement patient de menues querelles de voisinage, qui aigrissait les rapports sans rien arranger pour l'avenir.

Dès la fin de 1899, la Société de géographie d'Alger avait émis un vœu en faveur de l'établissement immédiat du protectorat français sur le Maroc. Le grand mot était lâché : il parut sur le moment un peu effrayant, même aux partisans d'une politique énergique, et l'année suivante, la même Société se contenta de formuler des vœux tout pratiques, où l'on pouvait trouver les éléments d'un programme de pénétration pacifique : amélioration du régime commercial entre l'Algérie et le Maroc, prolongement des voies ferrées, qui unissaient déjà Tunis à Tlemcen, jusqu'à Fès et Tanger.

LES INCIDENTS DU TOUAT ET L'AFFAIRE POUZET Le coup de pouce, on le voit, était donné aux idées en cours par l'opinion algérienne, et il n'y a pas lieu de s'en étonner. Mais les colons algériens étaient d'autant plus portés à réclamer un plan de campagne marocain que les incidents de frontière se répétaient et s'aggravaient.

A tout instant, des vols de moutons et de chameaux étaient commis au détriment des tribus algériennes voisines de la région d'Oudjda.

Le Tafilelt, où l'oncle du sultan, Moulay-er-Réchid, se débattait contre les tribus, était en effervescence, et d'aucuns craignaient que par là ne commençât « la désagrégation de l'instable empire du Maroc ». Au Touat la situation avait pris sou-

dainement une tournure grave. Le conseil des ministres ayant décidé d'occuper In-Salah, le gouverneur général de l'Algérie s'était aussitôt soucié d'en préparer la prise de possession effective, et c'est ainsi qu'en novembre 1899 une mission toute scientifique, une mission de géologues, dirigée par deux professeurs d'Alger, MM. Flamand et Joly, mais protégée par une escorte de 150 hommes de troupes, partait d'Ouargla pour le Touat. Elle fut attaquée, le 28 décembre, aux abords de l'oasis d'Igosten et repoussa les assaillants. Mais elle dut à nouveau livrer combat, le 5 janvier 1900, dans un des ksour du groupe d'In-Salah et infligea à l'ennemi une coûteuse défaite. Des forces de soutien furent envoyées par le gouverneur général de l'Algérie, sous les ordres du commandant Baumgarten, et le Touat fit sa soumission.

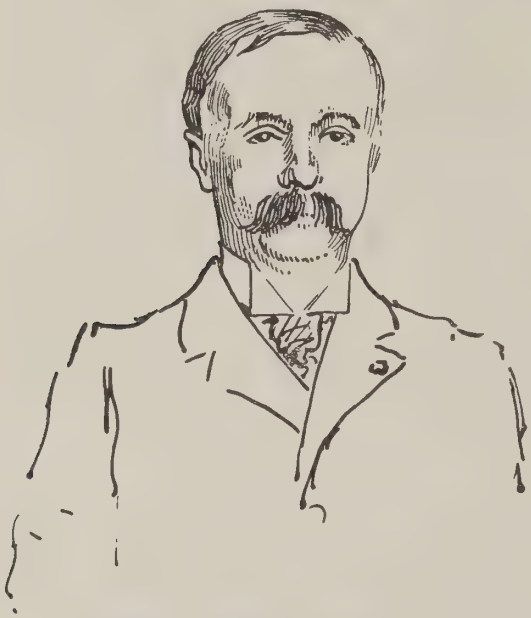

M. RÉVOIL, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, GOUVERNEUR DE L'ALGÉRIE

Le Maroc, en principe, n'avait nul intérêt dans l'affaire, puisque le Touat ne rentrait pas dans sa zone officielle d'influence ; mais les intrigues de ses agents étaient nettement apparues dans l'agression de la mission Flamand, et son mécontentement, peut-être attisé par l'Angleterre, ne s'était pas dissimulé au lendemain de la victoire française.

Les rapports de la France et du Maroc étaient donc assez tendus, quand un nouvel incident de frontière obligea le gouvernement français à se dresser décidément en face du Maroc. Le 3 avril 1901, un Français d'Oran, M. Pouzet, étant allé, en barque, livrer des marchandises sur le littoral rifain, fut attaqué à coups de fusil, sans la moindre provocation de sa part et à l'instigation du caïd des Kebdana ; il mourut de ses blessures aux îles Zaffarines, où les Espagnols l'avaient recueilli.

A cette nouvelle, la France envoya deux torpilleurs sur le lieu de l'attentat et le gouverneur général de l'Algérie, M. Révoil, exigea du Makhzen, en plus de réparations pécuniaires au profit de la famille Pouzet, l'envoi d'une ambassade à Paris pour revoir et compléter les traités de 1845.

LE MAROC ENTR'OUVERT : LE PROTOCOLE DE 1901 ET LES ACCORDS DE 1902

Le Maroc, effrayé, céda tout de suite.

Une ambassade marocaine arriva à Paris, sous la direction de Ben Slimane; les négociations furent aisées et aboutirent à des actes fort importants : le protocole du 20 juillet 1901 et les accords des 20 avril et 7 mai 1902, qui, dans l'ensemble, reprenaient les clauses du traité de 1845, mais en précisaient la portée.

Il s'agissait seulement, aux termes du Préambule, de « consolider les liens d'amitié existant entre les deux gouvernements et de développer leurs bons rapports réciproques, en prenant pour base le respect de l'intégrité de l'Empire chérifien d'une part et, d'autre part, l'amélioration du voisinage immédiat qui existe entre eux par tous les arrangements particuliers que nécessite ledit voisinage ».

Le Protocole avait pour principal objet de placer formellement sous la suzeraineté de la France les Oulad-Djerid et les Doui-Ménia et par là d'éviter à l'avenir toute contestation relative aux zones d'influence.

Quant aux accords de 1902, ils contenaient une véritable nouveauté : l'organisation d'une collaboration franco-marocaine dans les régions frontières pour les douanes, la police et le commerce, sous le contrôle de commissaires français et marocains. On devait créer entre le Maroc et l'Algérie une triple ligne de marchés, marocains, français et mixtes, avec des postes de garde ; la France s'engageait à verser chaque année au Makhzen une somme équivalente aux droits de douanes qu'auraient payés les marchandises introduites du Maroc en Algérie, entre le Teniet-Sassi et Figuig ; enfin le gouvernement français devait assister le gouvernement marocain dans les confins pour lui permettre d'y faire respecter son autorité.

Cette dernière convention avait été instamment demandée par le gouvernement général de l'Algérie, et l'on y voyait, non seulement la mise au point d'une « politique des confins », mais bien l'amorce d'un « système général rationnel », qui devait nous permettre de faire tourner à notre avantage l'évolution future de la question marocaine. Une heureuse méthode d'association pouvait naître de ces événements et sauver le Maroc de la crise où il continuait à se débattre.

LE MAUVAIS VOULOIR DU MAROC

La France s'empressa d'appliquer très loyalement les principes dont on venait de convenir.

Elle facilitait le passage, sur le territoire algérien, de l'argent, des armes, des munitions, des troupes mêmes qui étaient nécessaires au sultan pour mener à fond la lutte contre les partisans de Bou Hamara; elle mettait à la disposition du Maroc deux pièces d'artillerie avec leur matériel et leur personnel ; un officier français,

le capitaine Martin, était chargé d'instruire les troupes chérifiennes ; le lieutenant algérien Ben Sédira, avec son canon, « qui portait l'effroi partout », accompagnait la mehalla dirigée sur Taza et fut pour beaucoup dans son succès ; les chérifs d'Ouezzan, protégés français, intervenaient en faveur d'Abd-el-Aziz. Si bien qu'en quelques mois le Rogui, dont les progrès avaient été si rapides, était contenu et menacé à son tour d'une défaite.

Le Maroc avait une attitude toute différente. Depuis la fin de 1901, les vols de bestiaux et les meurtres se multipliaient dans la région des confins : en décembre 1901, assassinat des deux enfants Mas, du charretier Moralès, d'un chamelier français devant la gare de Duveyrier ; en janvier 1902, assassinat près de Beni-Ounif des capitaines Gratien et de Cressin, enterrés en présence de M. Gabriel Hanotaux qui gagnait ensuite Figuig.

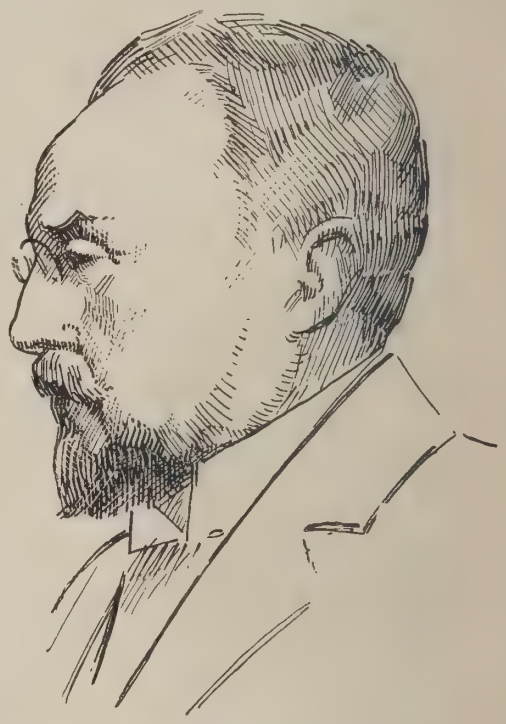

M. G. HANOTAUX
Ministre des Affaires étrangères.

En mai 1903, M. Étienne, député d'Oran et vice-président de la Chambre, intervenait auprès du président du Conseil, M. Combes, pour que la France prît les mesures de précaution nécessaires, et le gouvernement annonça aussitôt tout un programme : on devait utiliser contre les bandes de pillards marocains des forces indigènes d'une égale mobilité, harkas et goums ; les mouvements de ces groupes seraient appuyés par deux colonnes qui renforceraient nos postes du Sud-Oranais et qui occuperaient les points d'où on pouvait surveiller les rassemblements ; les ksour du territoire marocain qui recueillaient habituellement nos agresseurs seraient châtiés.

Il s'agissait, en somme, non point d'occuper une partie quelconque du territoire marocain, mais d'exercer le droit de suite dans toute sa rigueur, conformément aux traités.

On apprenait en même temps que le gouverneur général de l'Algérie, M. Jonnart, allait se rendre en personne à Beni-Ounif, pour arrêter, de concert avec les autorités militaires, les mesures destinées à mettre fin à l'intolérable situation dans le Zousfana.

LES INCIDENTS DE FIGUIG Arrivé le 30 mai 1903 à Djenan-ed-Dar, M. Jonnart était reparti le 31 au matin pour pousser une reconnaissance aux portes de Figuig, en compagnie du général O'Connor, commandant de la division d'Oran. A Beni-Ounif, il monte à cheval et le cortège, encadré de spahis, de tirailleurs et de légionnaires, gagne Figuig par le col de Zénaga.

Aux approches du col, M. Jonnart rencontre l'amel de Figuig, représentant du sultan ; aux reproches de négligence ou de complicité du gouverneur général, l'amel répond par des excuses fort correctes, et il insiste pour que le cortège poursuive sa route par la vallée de Zénaga jusqu'aux portes de Figuig, afin de faire impression sur les indigènes des oasis. M. Jonnart se laisse persuader et parvient sur une hauteur qui dominait Figuig à une distance d'environ 500 mètres.

L'OASIS DE FIGUIG

Les ksour paraissaient en proie à une extrême agitation. Les murs d'enceinte étaient garnis d'habitants, on voyait briller des armes. Le gouverneur général, qui n'était pas venu pour livrer bataille, décida de se retirer et, sur le conseil du général O'Connor, évita de prendre comme route de retour la vallée de Zénaga, toute en ravins et palmeraies. Malgré cette précaution, le cortège n'avait pas fait 500 mètres que des coups de feu éclataient. Tandis que le gouverneur général continuait sa route, les tirailleurs et les légionnaires se déployaient sur les flancs de la colonne et livraient aux agresseurs un combat qui, par endroits, fut un véritable corps à corps.

Des renforts furent appelés de Djenan-ed-Dar : une compagnie de tirailleurs s'embusquait dans les palmeraies et trois compagnies de légion étrangère venaient occuper le col de Zénaga. Puis, le 8 juin suivant, l'arrivée de forces d'artillerie achevait la répression : la muraille d'enceinte de Figuig, en avant de Zénaga,

était abattue, le ksar détruit, et quelques obus étaient envoyés plus loin, sur le minaret d'Oudaghir, pour indiquer aux indigènes le châtiment que, le cas échéant, on pourrait leur infliger.

Le lendemain, le général O'Connor recevait la soumission des 7 ksour de Figuig. Il leur imposait comme conditions la livraison de 14 otages, une amende de 60 000 francs, la remise de 150 fusils de guerre, la responsabilité des ksour pour la livraison des bandits, le libre accès des oasis pour nos nationaux. En retour, la France confirmait la liberté, la sécurité et les droits des habitants de Figuig sur son territoire.

LA PACIFICATION DU SUD-ORANAIS

Il importait de ne pas rester sur ce succès tout local. La situation d'ailleurs s'aggravait, et c'étaient de véritables combats, comme à Taghit (août 1903) et à El-Moungar (septembre 1903) qu'il fallait maintenant livrer contre les pillards. Une pacification méthodique et de large envergure s'imposait dans les confins.

Le gouvernement, pressé par l'Algérie, s'y décida sans retard et la remit aux mains d'un colonial éprouvé, le colonel Lyautey, qui venait d'être nommé commandant de la subdivision d'Aïn-Sefra et qui allait apporter à cette tâche un esprit et des procédés tout nouveaux.

Trois innovations également heureuses rétablissent promptement la paix dans la région troublée.

La ligne de défense de la frontière s'était jusqu'alors confondue avec notre ligne de ravitaillement, de Figuig au Touat, qui était fréquemment coupée : elle est reportée à une centaine de kilomètres en avant, et la ligne de ravitaillement est ainsi tenue à l'abri de toute attaque.

D'autre part, on renonce au système des petits postes multipliés et des colonnes lourdes qui traversaient le pays sans y produire une impression prolongée : on y substitue un système de gros postes peu nombreux, mais disposant de troupes aussi légères, plus légères même que les nomades qu'on veut mater. Ces troupes « rayonnent au loin et, par leur mobilité et leur activité, elles vont répandre parmi les populations le sentiment qu'une répression immédiate est constamment possible ».

Enfin, cette organisation militaire est, en même temps, une entreprise de pénétration pacifique et de progrès économique. A la faveur de la sécurité, la vie locale se stabilise et s'intensifie ; les troupes creusent des puits, font pousser des jardins autour des postes ; le commandement crée des marchés, amorce des chemins de

fer ; une clientèle indigène afflue autour des médecins militaires. L'occupation apparaît au premier chef comme une œuvre de bienfaisance, et le poste militaire devient ce que le colonel Lyautey veut qu'il soit : « un centre d'attraction et non un pôle de répulsion ».

Si bien qu'en fort peu de temps, sortis du fossé de la Saoura où nous nous étions jusque là cantonnés, nous sommes à portée de surveiller le talus qui borde ce fossé à l'ouest, c'est-à-dire la région des Oulad-Djerir et des Doui-Menia : l'occupation de Colomb-Bechar en novembre 1903, notamment, nous permet de maintenir en sécurité les pistes qui mènent à Figuig et d'avoir l'œil sur la vallée du Guir ; la création des postes de Fortassa et de Berguent, en 1904, nous rend maîtres des Hauts-Plateaux ; des reconnaissances de police, en 1905 et 1906, nous amènent jusqu'à la Moulouya, et l'agitateur Bou Amama, notre vieil ennemi de 1881, déjà chassé dans le sud par le bombardement de Figuig, est aux abois.

L'AGGRAVATION DE LA CRISE MAROCAINE

Au moment où la France acquérait une autorité respectée dans la région des confins, la situation intérieure de l'Empire chérifien prenait une tournure fort alarmante.

Pendant l'été de 1903, Taza, qui commande la route de Fès, n'avait pu être ni défendue, ni conservée par les troupes chérifiennes. D'autre part, les communications avec la côte étaient à nouveau compromises par le soulèvement des Zaèr et des Zemmour ; celles du Tafilelt étaient coupées par les Beraber ; la révolte avait gagné le Sous.

Les impôts ne rentraient plus, les ressources fournies par le dernier emprunt étaient épuisées ; l'armée était à la débandade ; les plus fidèles partisans d'Abd-el-Aziz menaçaient de l'abandonner. L'insurrection de Bou Hamara avait en somme canalisé toutes les forces d'opposition et révélé au plein jour les lézardes du vieil empire.

La rapidité de ces événements exerça une profonde influence sur l'opinion française. Bou Hamara maître du Maroc, c'était pour l'Algérie la plus grave des menaces ; Abd-el-Aziz sauvé par une autre puissance que la France, le remède était pire que le mal. Il fallait agir. « La vieille politique du *statu quo*, écrivait le *Temps*, n'a plus de partisans. S'il y a unanimité pour rejeter toute idée de guerre, il y a unanimité aussi pour reconnaître qu'il est indispensable d'exercer d'une façon effective la prépondérance d'influence que nous revendiquons sur le Maroc. »

En décembre 1903, un comité du Maroc, émanation du Comité de l'Afrique

française, était fondé, et l'un de ses plus ardents promoteurs, Eugène Étienne, ne laissait passer nulle occasion de signaler l'urgence d'une action ferme : « Il est de toute évidence, écrivait-il, par exemple, dans sa préface aux *Voyages au Maroc* du marquis de Segonzac, que, de la solution qui sera donnée à la question marocaine, dépend l'avenir même de notre pays. Il ne s'agit pas ici d'un de ces territoires plus ou moins riches, plus ou moins désirables, au sujet desquels les transactions et les partages sont possibles.... Nous ne pouvons partager le Maroc avec personne. Au point de vue politique, la situation que nous ont value 70 ans d'efforts réduite à néant ; au point de vue économique, l'Algérie appauvrie par le développement sur son flanc d'un pays de climat et de productions analogues mais incomparablement mieux doué et fertile ; au point de vue musulman, enfin, l'Islam dans notre Afrique du Nord échappant à notre action d'ensemble, nos possessions prenant feu tout à coup, comme s'embrasent par les siroccos d'été nos forêts algériennes, parce qu'une puissance européenne aura voulu recommencer la croisade de la chrétienté contre les musulmans et aura imprudemment mis le pied sur cette fourmilière : tel est l'avenir qui nous attendrait si nous admettions l'établissement à côté de nous d'un voisin européen... » Et il concluait : « C'est à nous de guider le sultan dans la voie du progrès ».

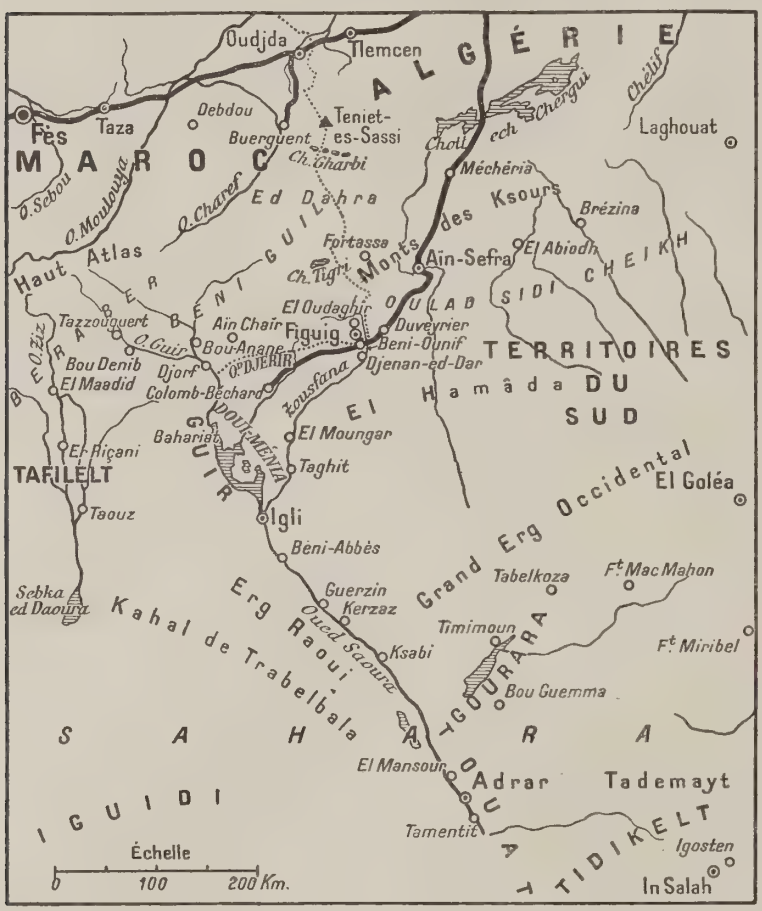

LE SAHARA DES CONFINS

Ces nettes paroles d'un parlementaire raisonnable et d'un Algérien bien informé portaient d'autant mieux que le Maroc avait cessé d'être pour l'opinion éclairée un pays tout à fait mystérieux. Depuis la fin du XIXe siècle, il avait été parcouru en tous sens par d'audacieux explorateurs, pour la plupart français : Charles de Foucauld, Henri de la Martinière, le marquis de Segonzac, le Dr Weisgerber, les géologues Brives, Lemoine et Louis Gentil, le sociologue Edmond Doutté, l'arabisant Michaux-Bellaire, Gabriel Hanotaux à Figuig, le géographe Augustin Bernard dans l'oriental ; ces patientes et méritoires enquêtes avaient révélé l'âme singulièrement ardente du pays et ses facultés exceptionnelles de résistance. Le danger marocain apparaissait dans toute sa gravité.

Aussi l'opinion française, après avoir si longtemps, selon l'expression d'Eugène Étienne, tourné le dos à ce redoutable problème, se sentait-elle tout d'un coup passionnément intéressée par les affaires du Maroc et généralement décidée à « couronner l'œuvre de près de trois quarts de siècle dans l'Afrique du Nord ». On le vit nettement à la Chambre des députés, les 19, 20 et 23 novembre 1903, lors de la discussion du budget des Affaires étrangères, qui amena un grand débat sur le Maroc : tous les orateurs, et même ceux de qui l'on pouvait attendre une autre attitude, notamment MM. Deschanel, Sembat, Jaurès, de Pressensé, reconnurent « que nous avions quelque chose à faire au Maroc ».

La discussion n'était vraiment ouverte que sur la détermination de ce « quelque chose ».

Le choix d'une politique marocaine

Certains points semblaient hors de cause, et M. Étienne s'était chargé de les résumer : la France voulait le maintien de l'intégrité du Maroc ; elle acceptait la charge d'être l'éducatrice et la tutrice de son voisin attardé et revendiquait seulement la suprématie politique dans le Nord de l'Afrique, de la Tripolitaine à l'Atlantique. En échange, elle s'engageait à ne porter aucun préjudice aux entreprises étrangères intéressées au Maroc, à ouvrir les portes du pays aux produits des autres puissances, à ne menacer en aucune façon la liberté d'accès du détroit de Gibraltar, à négocier avec l'Espagne dans un large esprit de conciliation et de compensation.

Mais comment allions-nous procéder pour imposer notre tutelle sur l'Empire chérifien ? Et quelle serait la nature de cette tutelle ?

La conception la plus ancienne, et l'une des plus répandues, c'était ce qu'on appelait « la politique algérienne de pénétration » : élargir, pousser de plus en plus loin l'action que nous avions sans cesse exercée sur la frontière, épuiser le droit

de suite dans ses extrêmes conséquences, gagner à la main. Mais à serrer de près ce projet, on s'apercevait qu'il comportait bien des inconvénients : que se passerait-il dans le Maroc atlantique, le jour où l'on s'y inquiéterait de notre politique rongeante et envahissante dans la vallée de la Moulouya et le Tafilelt ? Ne fallait-il pas craindre que le sultan, pour échapper à cette emprise, ne se jetât dans les bras d'une autre puissance ? Vers 1903-1904, la politique algérienne de pénétration perdait du terrain : on n'y voyait plus, en tout cas, qu'une solution partielle ou une amorce d'action.

Sans condamner cette politique de pénétration par l'est, d'aucuns pensaient qu'il fallait en même temps établir l'influence française au cœur même du Maroc, sans éclat, sans apparence d'innovation et par une simple extension des moyens existants : par exemple, transfert de la légation française de Tanger à Fès, dans le voisinage immédiat du Makhzen, renforcement de la mission militaire que nous entretenions auprès de la cour chérifienne et dont certains membres, comme le Dr Linarès, le capitaine Larras, avaient déjà rendu de précieux services à notre cause, développement des missions d'études, comme celle d'Edmond Doutté, qui avaient rapporté des renseignements si abondants et si précis sur les usages et les besoins des populations marocaines, enfin, multiplication des entreprises commerciales et des rapports économiques avec les indigènes de l'intérieur. Ces divers modes de pénétration devaient, bien entendu, être soumis à une impulsion unique, venue du gouvernement français : on les groupait parfois sous cette expression un peu vague : « politique d'observation et d'action » ou encore « de pénétration économique et d'influence pacifique ».

D'autres, dès cette époque, allaient beaucoup plus loin, envisageaient une réorganisation systématique du Maroc par la France. Il ne s'agissait plus seulement de rétablir au Maroc l'ordre et la sécurité, mais, comme l'indiquait Doutté dans un article du *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, de réveiller l'activité du pays, de le sauver de la misère et de la décrépitude par le développement de l'agriculture, des industries, des arts indigènes, des œuvres d'assistance et d'enseignement, etc. Programme trop vaste pour qu'on pût le réaliser avec des moyens de fortune et qui s'opposait à la politique algérienne de pénétration sous le nom de « politique diplomatique de collaboration ».

Enfin, Jaurès prônait un système assez différent des précédents : une « politique d'entente directe et cordiale avec les tribus ». « Je suis convaincu, déclarait-il fort nettement, que la France a au Maroc des intérêts de premier ordre... J'ajoute que la civilisation qu'elle représente en Afrique auprès des indigènes est certai-

nement supérieure à l'état présent du régime marocain... Je demanderai donc avec insistance au Gouvernement de se réserver la faculté de demander aux Chambres ouvertement... le budget de la pacifique pénétration au Maroc pour n'être pas obligé de payer bientôt et plus tard un bien plus lourd budget de pénétration militaire... » Mais il ne voulait pas de collaboration avec le Makhzen, il prétendait seulement l'entraîner plus tard, lui forcer la main, en l'entourant « d'une ceinture de tribus dévouées à la France, acquises peu à peu à notre civilisation ».

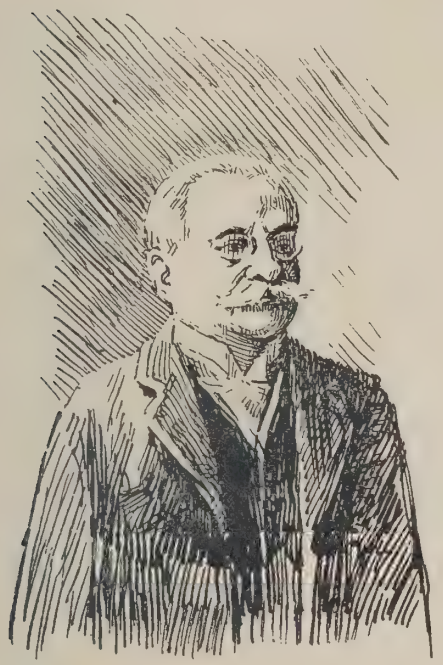

M. DELCASSÉ
Ministre des Affaires étrangères.

De toutes ces conceptions, la politique diplomatique de collaboration tendait manifestement à l'emporter, et M. Delcassé lançait dans le débat parlementaire de novembre 1903 cette déclaration très significative : « Le sultan actuel, comme ses prédécesseurs, est assez fort pour résister à la révolte ; il ne l'est pas assez pour en venir à bout. Mais, tel qu'il est, le gouvernement marocain est encore la seule autorité qui subsiste, la seule, par conséquent, avec laquelle on puisse, pacifiquement, porter remède à des maux trop manifestes ».

LA RECONNAISSANCE OFFICIELLE DE LA PRÉPONDÉRANCE FRANÇAISE : LES ACCORDS DE 1904

Une période nouvelle des rapports franco-marocains s'annonçait donc ; mais il ne suffisait pas d'arrêter une politique et d'obtenir l'adhésion des Chambres, il fallait encore savoir ce qu'en penseraient et le Maroc et les autres puissances.

Des éléments marocains du problème, on tenait peu de compte en France, pas assez sans doute. Mais on sentait le besoin de prendre d'exactes précautions du côté international.

Il fallait empêcher toute réclamation éventuelle de l'Italie : ce fut assez facile. Ulcérée au lendemain de l'occupation française de la Tunisie, l'Italie s'était jetée dans les bras de l'Allemagne et elle avait en même temps cherché des compensations en Abyssinie ; mais les conséquences économiques de l'alliance allemande avaient été désastreuses pour elle, et Ménélik venait en outre de lui infliger une

cruelle défaite : l'échec patent de la politique de Crispi l'amenait à réfléchir. En 1896, sur l'initiative de M. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, elle consentait à la revision des traités tunisiens, c'est-à-dire qu'elle reconnaissait officiellement la situation de la France dans la Régence ; en 1898, elle signait avec la France un traité de commerce ; enfin, M. Delcassé engageait avec elle des conversations diplomatiques et la devinait assez bien disposée pour déclarer à la tribune, en 1900, que « les aspirations des deux nations ne sauraient se heurter nulle part ».

L'Italie s'était choisi un nouveau champ d'action, la Tripolitaine, qui, appartenant à la Turquie, était sauvegardée par les traités de l'intégrité ottomane, et elle avait besoin de l'assentiment de ses voisins. Par un accord signé en décembre 1900, puis confirmé et élargi le 1er novembre 1902, la France laissait à l'Italie toute latitude en Tripolitaine, et l'Italie laissait à la France toute latitude au Maroc.

Quant à l'Angleterre, nous venions de soutenir contre elle trois siècles de guerre — guerres de coups de canon ou de « coups d'épingles »; après les conflits ouverts du XVIIe et du XVIIIe siècle, notre expansion coloniale, au cours du XIXe siècle, avait rencontré, sur tous les points du globe, l'obstacle anglais, et la partie n'était pas finie ; au Maroc, en particulier, l'influence anglaise, depuis les débuts de la crise, s'opposait vivement à l'influence française.

Pourtant, après le règlement de l'affaire de Fachoda, le ministre français des Affaires étrangères, M. Delcassé, en présence des ouvertures de l'Angleterre préparait à un rapprochement et, dès 1903, l'entente cordiale, favorisée par les menaces de la politique allemande et l'avènement d'Édouard VII, se dessinait. Les négociations relatives au Maroc trouvaient donc un terrain tout préparé, et elles aboutirent rapidement à un accord, ou plutôt à un ensemble d'accords, conclus le 8 avril 1904, et représentés par trois actes diplomatiques : une Déclaration concernant l'Égypte et le Maroc, une Convention concernant Terre-Neuve et l'Afrique, une Déclaration concernant le Siam, Madagascar et les Nouvelles-Hébrides.

La grande concession de la France, c'était la liberté d'action laissée aux Anglais en Égypte. Moyennant quoi, liberté d'action était laissée à la France pour le rétablissement de la sécurité au Maroc et l'application de réformes administratives, financières et militaires.

La France s'engageait, d'ailleurs, à maintenir au Maroc pendant trente ans le régime de « la porte ouverte », c'est-à-dire la liberté commerciale, à ne point laisser élever de fortifications ou d'ouvrages stratégiques quelconques sur la côte entre Mélilla et la rive droite du Sébou, enfin, à se concerter avec l'Espagne pour sauvegarder les intérêts de cette puissance au Maroc.

Au lendemain de cet accord, M. Delcassé se mit en rapports avec l'ambassadeur d'Espagne ; les pourparlers furent par moments assez pénibles, car l'Espagne, au cours de conversations antérieures, en 1902, avait cru pouvoir compter sur tout le nord du Maroc, y compris Fès et Taza, tandis qu'une clause secrète de l'accord franco-anglais ne prévoyait pour elle, au cas « où le sultan cesserait d'exercer son autorité », que les territoires adjacents à Mélilla, Ceuta et autres Présides. Malgré tout, on parvint à s'entendre sur les termes d'une déclaration qui fut signée

LA VALLÉE DE L'OUERGHA PRÈS DE AÏCHA
(D'après nature)

le 3 octobre 1904 et complétée par un protocole additionnel le 1er septembre 1905.

Tout en affirmant, à la face de l'Europe, leur attachement à l'intégrité de l'Empire chérifien sous la souveraineté du sultan, les deux puissances se partageaient secrètement le Maroc, en prévision du jour où la situation du Maroc serait modifiée : la zone d'influence espagnole comprenait en gros les massifs littoraux du Maroc septentrional jusqu'à la ligne de partage des eaux entre la Méditerranée et le Sebou, avec une grande partie de la vallée de l'Ouerra ; la limite méridionale passait entre Ksar-el-Kébir et Ouezzan et aboutissait à l'Atlantique au sud de Larache ; toute cette région était à peu près inconnue au point de vue géographique. Enfin, dans le sud du Maroc, une autre zone d'influence était attribuée à l'Espagne, dans le prolongement du Rio de Oro, jusqu'à l'oued Tazeroualt et à l'oued Mesa ; il fut même un moment question d'attribuer à l'Espagne Agadir, le Sous et la région du Draa, et l'Espagne n'y renonça que par crainte des protestations de l'Angleterre.

Ces différents accords furent portés à la connaissance de l'Allemagne, qui n'y trouva, sur le moment, rien à redire. A plusieurs reprises, le gouvernement allemand avait déclaré qu'il n'attachait aux affaires marocaines « qu'un intérêt exclusivement économique », et, le 12 avril 1904, le chancelier de Bülow disait au Reichstag que l'Allemagne n'avait aucune raison de craindre que ces intérêts pussent être mis de côté par une puissance quelconque. La presse allemande, dans son ensemble, présentait l'événement comme l'heureuse issue d'une situation trouble.

Vers 1904, la prépondérance française au Maroc était donc nettement reconnue par l'Europe, et la France croyait pouvoir désormais aborder sans crainte un programme de réformes intérieures et de collaboration.

III

L'INQUIÉTUDE ALLEMANDE

Le 29 janvier 1905, une ambassade dirigée par M. Saint-René Taillandier était reçue en audience solennelle, à Fès, par le sultan Abd-el-Aziz. Le ministre de France, en remettant au sultan ses lettres de créance, annonçait « le ferme espoir de mener à bien une mission qui tendait à consolider l'amitié établie entre les deux États en assurant à leurs intérêts communs la satisfaction qu'ils réclament ».

En termes plus clairs, il apportait un programme général de réformes et de collaboration : garanties pour la sécurité des étrangers, rétablissement de l'ordre à la frontière, projet de création d'une banque d'État, construction d'une route de Marnia à Oudjda et d'un réseau télégraphique sur le littoral, œuvres d'intérêt social, etc. Mais, aux termes de ses instructions, il devait marquer fortement qu'il s'agissait de collaboration et d'entente, non d'intervention.

Il venait du même coup s'informer des dispositions du sultan et de son Makhzen, et ces dispositions, depuis quelque temps, semblaient sujettes à caution. Le Maroc avait d'abord paru se résigner sans trop de peine à la tutelle française : il avait contracté un emprunt de 62 millions et demi, garanti sur le produit des douanes ; un délégué des porteurs de titres, représenté dans chaque port par des employés, était chargé de prélever 60 p. 100 de ce produit, ce qui revenait à mettre les douanes marocaines entre les mains de la France. Mais bientôt sa mauvaise humeur éclatait, on apprenait que le Makhzen, sous couleur d'économie, avait décidé le renvoi des instructeurs français, et il fallait une menace pour le faire revenir sur sa décision ; enfin, le bruit courait que le grand vizir El Mokri allait partir pour Berlin avec mission de protester contre les accords de 1904.

Il est vrai qu'à cette nouvelle, le 4 janvier 1905, l'ambassadeur d'Allemagne à Madrid, M. de Radowitz, assurait M. de Margerie, chargé d'affaires de France, que, si El Mokri allait à Berlin, « on l'y recevrait de belle façon ».

Vers le même temps, néanmoins, le 11 février 1905, un jeune secrétaire de la légation allemande de Tanger, M. de Kühlmann, déclarait au chargé d'affaires de France que l'Allemagne, ayant été « tenue à l'écart » de nos accords avec l'Angleterre et l'Espagne, ne s'estimait pas liée par eux et qu'il fallait s'attendre à

GUILLAUME II A TANGER

quelque « initiative souveraine ». Le gouvernement allemand, saisi de l'incident par l'ambassadeur de France à Berlin, prétendit que les paroles de M. de Kühlmann avaient dû être déformées et qu'en tout cas, si l'Allemagne ne pouvait se considérer comme liée par des accords auxquels elle n'avait pas pris part, elle reconnaissait que ces accords lui avaient été communiqués.

L'Allemagne répétait depuis longtemps et sur tous les tons qu'elle n'avait au Maroc que des intérêts économiques, faciles à sauvegarder. Mais on eut bientôt en France d'autres raisons de s'inquiéter : toute une série de menus faits indiquaient une arrière-pensée de l'Allemagne.

Pour ne citer que les incidents les plus saillants, le 21 février 1905, le consul d'Allemagne au Maroc rendait compte que M. Saint-René Taillandier s'était présenté au sultan comme investi d'un « mandat de l'Europe ». Le 7 mars, le même consul dénonçait « les tendances coloniales offensives de la France ». Le 16 mars, le chancelier de Bülow, sans autre précision, déclarait au Reichstag : « Je comprends parfaitement l'attention que l'on apporte ici aux événements qui se déroulent au Maroc... Je considère comme du devoir du gouvernement allemand de veiller à ce que, à l'avenir, nos intérêts économiques dans ce pays ne soient pas lésés... » Enfin, le 31 mars, Guillaume II, au lieu de traverser l'Italie pour faire en Méditerranée sa croisière annuelle, passait par Tanger et décidait d'y débarquer en grande pompe.

Peut-être allait-il donner le mot de l'énigme.

LE DISCOURS DE TANGER ET SES SUITES

C'est par gros temps que, le 31 mars 1905, le yacht impérial *Hohenzollern* vient mouiller devant Tanger. La large rade est houleuse, le débarquement est pénible. Enfin, après deux heures de manœuvres compliquées, Guillaume II, à la tête d'une longue file d'embarcations, accoste au môle où l'attend le chérif Abd-el-Malek, oncle du sultan.

Le chérif le salue au nom du sultan, et le « champion de l'Islam » lui répond en ces termes : « Ma visite a pour but de faire connaître que je suis décidé à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour sauvegarder efficacement les intérêts de l'Allemagne au Maroc. Je considère le sultan comme un souverain absolument indépendant, et c'est avec lui que je désire m'entendre sur les moyens les plus propres à obtenir ce résultat.

« Quant aux réformes que le sultan aurait l'intention d'introduire dans ce pays, j'estime qu'il doit procéder avec beaucoup de précaution et en tenant si bien compte des sentiments religieux de ses sujets qu'à aucun moment l'ordre public ne puisse être troublé par le fait de ces réformes ».

Sur ces mots, Guillaume II monte à cheval, et le cortège impérial gagne la légation par les rues étroites et montantes de la vieille ville.

Telle était donc « l'initiative souveraine » annoncée par le jeune Kühlmann. Elle fut immédiatement suivie de l'envoi à Fès d'une ambassade allemande à la tête de laquelle se trouvait le comte de Tattenbach. Mais ce n'était encore qu'un geste. Il fallait maintenant en préciser le sens et la portée, et ce fut l'objet d'une circulaire adressée le 12 avril par le chancelier aux ambassadeurs d'Allemagne.

Cette circulaire reprenait le grief déjà invoqué par Kühlmann, « l'Allemagne tenue à l'écart », ou, comme diront les journaux allemands, « le péché d'omission diplomatique de M. Delcassé », et proposait, comme remède à la fausse situation où cette négligence avait mis l'Allemagne, la réunion d'une conférence internationale.

Le 26 mai, les notables marocains, convoqués pour entendre les propositions de réformes du ministre de France, reprenaient à leur compte cette idée de conférence, et le 30, le sultan en personne la présentait comme nécessaire.

L'ARRIÈRE-PENSÉE DE L'ALLEMAGNE

Que voulait au juste l'Allemagne ?

Le grief invoqué pour remettre en question les accords de 1904 ne tenait pas debout : il est vrai que ces accords ne lui avaient pas été « notifiés » au sens diplomatique du mot ; mais ils lui avaient été communiqués avant même qu'ils ne fussent signés, et nous avons vu qu'elle n'avait présenté à ce moment-là aucune objection. Au contraire, le gouvernement et l'opinion avaient reconnu spontanément que le rétablissement de l'ordre au Maroc ne pouvait que servir les intérêts économiques de l'Allemagne.

Au demeurant, ces intérêts économiques de l'Allemagne au Maroc étaient-ils tellement importants ? 150 sujets allemands, 12 maisons de commerce, un chiffre d'affaires qui ne dépassait guère 8 millions par an, — telle était la situation de l'Allemagne au Maroc vers 1905, et rien de tout cela, de l'aveu même de l'Allemagne, n'était menacé.

Il est vrai, qu'en dehors de ce domaine étroitement économique, l'Allemagne avait déployé au Maroc une activité diplomatique fort appréciable, généralement favorable à la France, et certains Français, au lendemain du discours de Tanger, pensaient que la France aurait dû prendre, de façon plus formelle, l'accord de l'Allemagne. « Nous estimions, disaient-ils, qu'en ne traitant pas la question du Maroc avec l'Allemagne comme avec les autres puissances les plus intéressées, on commettait une faute d'autant moins nécessaire que rien ne nous permettait de craindre, du côté de Berlin, une opposition que jamais l'Empire allemand ne nous a faite dans nos entreprises coloniales... »

En réalité, cet incident marocain n'avait sans doute de marocain que les apparences : c'était, à la suite des événements, un épisode de politique européenne, une tentative de l'Allemagne pour éprouver la solidité des accords qui s'étaient conclus en dehors d'elle et pour rompre, si possible, le bloc européen, qui semblait devoir limiter ses ambitions. Il ne fallait voir en somme

dans cette démonstration, selon le mot de M. Tardieu, « qu'une opération bismarckienne, conduite par des hommes qui n'avaient, pour la réussir, ni le prestige ni le génie de Bismarck ».

Si l'Allemagne n'a pas profité immédiatement des accords de 1904 pour tenter cette opération, c'est qu'elle a voulu attendre des circonstances favorables. Depuis février 1904, la Russie était engagée dans la guerre de Mandchourie, et il était encore difficile de prévoir si elle en sortirait plus forte ou amoindrie : en février 1905, les Russes sont vaincus à Moukden ; l'Allemagne, rassurée, se prépare à tenter sa chance, à mettre à l'épreuve les forces qui se sont rapprochées en dehors d'elle.

Conversations franco-allemandes

Il fallait, bon gré mal gré, négocier avec l'Allemagne ou s'attendre à la guerre. Il paraît bien que la guerre fut envisagée. Mais la France, à ce moment-là, ne pouvait y songer. Elle venait d'être profondément troublée par l'affaire Dreyfus, puis par les luttes religieuses nées de la loi sur les Congrégations, son armée et sa marine étaient désorganisées, les crédits de la guerre avaient été sensiblement diminués.

On se résigna donc aux concessions nécessaires. Le 12 juin 1905, le président du Conseil, M. Rouvier, acceptait la démission de M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères depuis sept ans.

Puis, M. Rouvier, fort de ce sacrifice, s'appliquait à rétablir les faits, à démontrer que la France n'avait jamais eu l'intention de tenir l'Allemagne à l'écart de la question marocaine, ni de « tunisifier » le Maroc. Il tâchait d'éviter la réunion d'une conférence internationale, s'efforçant de démontrer à l'Allemagne que ce serait là « une complication plutôt qu'une solution ».

L'Allemagne ne voulait rien entendre : « Nous tenons pour la conférence, déclarait le prince Radolin à M. Rouvier. Si elle n'a pas lieu, c'est le *statu quo*. Et il faut que vous sachiez que nous sommes derrière le Maroc avec l'ensemble de nos forces ».

Du moins cette conférence, qu'on ne put décidément éviter, fut-elle précédée de conversations franco-allemandes, qui jetèrent les premières bases d'une entente et qui aboutirent aux accords préliminaires des 8 juillet et 10 septembre 1905. L'Allemagne reconnaissait sans difficulté « l'intérêt spécial » de la France au Maroc. Elle reconnaissait aussi l'opportunité de réformes intérieures ; elle s'entendait avec la France pour le respect de la souveraineté et de l'indépendance du sultan, le maintien de l'intégrité de l'Empire chérifien, l'établissement de la liberté économique au Maroc sans inégalité.

Ces principes admis de part et d'autre, le programme de la conférence devait comprendre les principaux articles suivants : organisation de la police, surveillance et répression de la contrebande des armes, réforme financière et notamment constitution d'une banque d'État, régularisation des impôts, organisation d'un régime économique propre à garantir la liberté et l'égalité des puissances.

Du simple point de vue de notre politique marocaine, ces premiers accords marquaient un recul sur ceux de 1904. Pourtant, ce n'était pas un effondrement complet, puisque notre prépondérance était reconnue et que des moyens pratiques de réalisation allaient être mis à son service. Le vrai succès de l'Allemagne, celui qui correspondait à ses intentions secrètes, il fallait le chercher dans la suite sur les relations européennes : paralysie de l'alliance franco-russe et de l'Entente cordiale à ses débuts, coup porté aux accords franco-italiens et franco-espagnols, impression de force donnée par l'Allemagne et favorable à ses ambitions d'hégémonie.

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

L'Allemagne comptait beaucoup sur la conférence internationale pour parfaire ces résultats. Mais une conférence internationale demande quelque temps de préparation : c'est seulement le 15 janvier 1906 que les représentants des puissances et du Maroc se trouvèrent réunis dans la petite ville espagnole d'Algésiras, sur le détroit de Gibraltar ; or, dans l'intervalle, l'atmosphère morale de l'Europe, au grand désappointement de l'Allemagne, avait changé.

La France s'était reprise : un moment affolée par les exigences soudaines de l'Allemagne, elle s'était mise à regarder en face la situation et à prendre de solides précautions, comme le vote de plus de 150 millions pour les dépenses de guerre ; la Russie avait signé, en août 1905, la paix avec le Japon ; l'Angleterre voyait dans l'audace de l'Allemagne un nouveau motif de se rapprocher de la France ; l'Espagne et l'Italie même ne tenaient pas à perdre le bénéfice des accords récents. D'autre part, la France présentait à la conférence, par la souple habileté de M. Révoil, des propositions qui parurent fort raisonnables. Si bien que la « tactique dissociante » de l'Allemagne se heurta contre un vrai bloc de résistances : à peine trouvait-elle auprès d'elle l'Autriche, qui n'avait aucun intérêt dans la question, et le Maroc, qui en avait trop pour que son avis pût peser fortement dans la balance.

Déçu, désorienté par cette faute de psychologie, le gouvernement allemand se résignait aux concessions, quand il apprit la chute du ministère Rouvier et une intervention de Jaurès en faveur de l'internationalisation du Maroc. Il reprit

aussitôt son attitude hostile. Mais le 14 mars, le nouveau président du Conseil français, Léon Bourgeois, fit connaître que, contrairement aux bruits répandus par la presse allemande, il maintenait intégralement les instructions données par son prédécesseur au représentant de la France à Algésiras, M. Révoil. Dès lors, le gouvernement allemand considéra comme perdue la grosse partie qu'il avait engagée et fut le premier à presser les négociations. A la fin de mars 1906, l'accord était acquis sur les points essentiels, et l'Acte général, qui terminait la conférence, fut signé le 7 avril 1906.

L'ACTE D'ALGÉSIRAS (7 AVRIL 1906)

Comme les accords franco-allemands qui l'avaient précédé, l'Acte d'Algésiras posait en principe :

L'indépendance du sultan et l'intégrité de son Empire, — ce qui excluait fort nettement toute idée de partage et rendait inopérantes certaines clauses des accords de 1904 ;

La liberté économique pour toutes les puissances, — ce qui supprimait tous les privilèges commerciaux et renforçait l'œuvre d'égalisation de la conférence de 1880.

L'utilité de réformes de police et de réformes financières, mais sous le contrôle des puissances, — ce qui marquait un pas de plus dans la voie de l'internationalisation, ouverte par la Conférence de Madrid, et semblait faire perdre à la France tout le terrain qu'elle avait gagné en 1904.

Divers articles prévoyaient des mesures pour la répression de la contrebande des armes, le meilleur rendement des impôts et la création de nouveaux revenus, la réorganisation des douanes et des services publics. On envisageait, en particulier, l'application du tertib, ou impôt agricole, aux Européens, sous réserve qu'il serait perçu par l'entremise des consuls ; l'établissement d'une taxe sur les constructions urbaines, d'un droit de mutation sur les ventes immobilières, du droit de timbre, de statistique et pesage, de passeports ; la création d'une surtaxe de 2,5 p. 100 *ad valorem* sur les droits de douane, avec affectation spéciale à la caisse des travaux publics ; la réduction du taux sur les droits d'exportation ; la création d'une commission des valeurs en douane et d'un Comité des Douanes à Tanger ; l'établissement du monopole des tabacs au profit du gouvernement marocain, mais par une adjudication dont le bénéficiaire devait constituer une société internationale de régie des tabacs. Une commission des adjudications, installée à Tanger, devait veiller à ce que nulle exploitation de travaux publics ne pût être concédée sans une adjudication faite à Tanger et ouverte à toutes les puissances.

Mais la principale nouveauté consistait dans l'organisation de la police et la

création d'une banque marocaine, et c'est là surtout qu'apparaissait l'esprit de la convention.

Les forces de police, qui devaient comprendre 2 000 hommes au minimum et 2 500 au maximum, étaient recrutées parmi les musulmans marocains, organisées pour cinq ans et réparties entre les huit ports ouverts. Elles étaient placées sous l'autorité du sultan, mais confiées à des instructeurs européens, espagnols à Tétouan et Larache, français à Rabat, Safi, Mazagan, Mogador, mixtes à Tanger et Casablanca ; un officier supérieur de l'armée suisse était chargé de l'inspection générale.

Quant à la Banque d'État marocaine, son capital initial était fixé à 15 millions 400 000 francs et divisé en 14 parts, dont 12 prises par les puissances signataires et 2 par le consortium des banques qui avaient consenti l'emprunt de 1904, chaque part donnant droit à la désignation d'un administrateur statutaire. Elle prenait à son compte les opérations de trésorerie du gouvernement marocain, encaissement des revenus, paiement des dépenses ; elle était chargée du service des emprunts publics au Maroc et devait en conséquence travailler à l'assainissement de la situation monétaire ; enfin, elle était tenue de faire des avances au gouvernement marocain, notamment jusqu'à concurrence de 10 millions de francs pour la police des ports. Ces obligations diverses étaient compensées par des avantages, dont les plus importants étaient le privilège d'émission et le droit de préférence en matière d'emprunts publics.

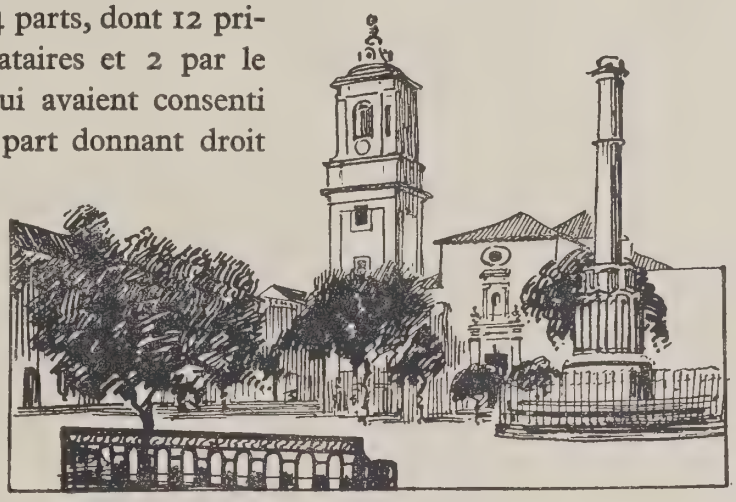

ALGÉSIRAS, PLACE DE L'ÉGLISE

LA PART DE LA FRANCE APRÈS ALGÉSIRAS

Si l'Allemagne, sur le terrain de la politique européenne, perdait ce qu'on a quelquefois appelé « la deuxième manche », il est du moins clair que, sur le terrain marocain, son point de vue l'avait emporté. Les accords de 1904 avaient été bousculés par elle ; les quatre puissances intéressées n'avaient pas osé, au grand jour d'une conférence internationale, étaler leurs combinaisons d'intérêts, leurs échanges de bons pro-

cédés. Si bien que la France était ramenée, au moins en principe, au régime commun et que la reconnaissance de ses intérêts spéciaux au Maroc restait platonique.

En fait, pourtant, la France ne se retirait pas tout à fait les mains vides de la conférence d'Algésiras. Elle obtenait, avec les Espagnols, la police des ports, et les Allemands, malgré leur désir d'y participer, en étaient exclus ; l'organisation de la Banque d'État nous assurait, contre la volonté de l'Allemagne, la majorité dans le Comité des statuts et dans le Conseil d'administration ; l'ensemble des réformes adoptées par la conférence correspondait au programme préconisé par la France, de sorte que la politique marocaine de la France recevait par là même une sorte de consécration. En somme, si la forme donnait l'impression d'une défaite et d'un recul, le fond de notre politique marocaine était sauvé.

Il était certain, d'autre part, que les mesures prévues par la conférence ne suffiraient pas à rétablir l'ordre au Maroc. Ce n'était pas avec quelque 2 000 hommes de troupes indigènes, par exemple, qu'on pouvait pacifier un pays aussi profondément troublé. L'internationalisation, bien qu'elle ne fût pas poussée à l'extrême dans l'application, émiettait l'autorité, dispersait les responsabilités, et tout le monde en Europe, même l'Allemagne, était bien sûr qu'une seule puissance, la France, était capable de redresser la situation marocaine.

Au demeurant, un accord tacite subsistait entre les puissances signataires des accords de 1904. Ils n'avaient pas été annulés par la conférence d'Algésiras, ces accords, dont les clauses les plus importantes étaient secrètes ; ils représentaient pour l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie, des intérêts qui n'avaient rien perdu de leur importance, et l'on pouvait prévoir que la France, à qui l'acte d'Algésiras permettait ouvertement de prendre pied au Maroc, y trouverait, le cas échéant, la liberté d'action nécessaire à des réalisations plus larges.

L'opinion allemande le sentait bien. « L'aventure marocaine, notait par exemple la *Gazette de Francfort*, n'a conjuré aucun des risques contre lesquels on prétend avoir voulu se mettre en garde... Elle a aggravé, au lieu de l'améliorer, la position de l'Allemagne. La diplomatie allemande s'est rendue désagréable à tout le monde... Le sultan du Maroc doit subir la police franco-espagnole. Était-ce la peine de tant s'agiter ? » Mais ici le bout de l'oreille de la politique générale se montrait encore.

LES DRAPEAUX DES AÏSSAOUAS

Par J.-F. Bouchor.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

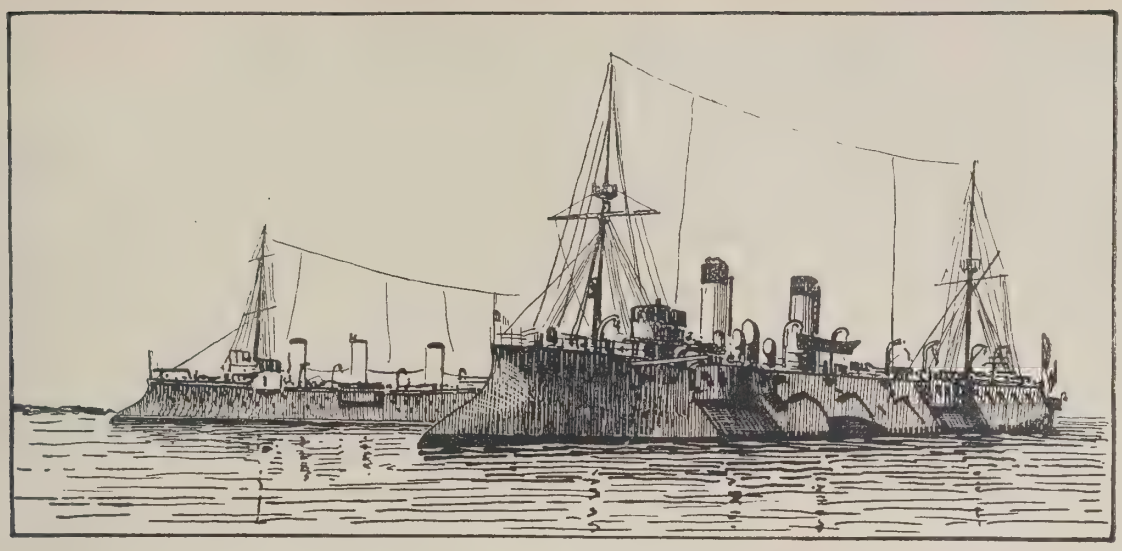

CHAPITRE III

L'INSTALLATION DE LA FRANCE AU MAROC
(1906-1912)

I. — L'INEFFICACITÉ DE L'ACTE D'ALGÉSIRAS : L'AGGRAVATION DU DÉSORDRE. — *Dans l'est. — Dans le sud. — Dans le nord. — Dans l'intérieur. — Les répressions inévitables.*

II. — L'INTERVENTION DE LA FRANCE DANS LE MAROC ORIENTAL. — *L'occupation d'Oudjda. — Un chef-d'œuvre de tactique et de politique coloniales : la soumission des Beni-Snassen. — La campagne du Haut-Guir. — Un plan d'organisation des confins.*

III. — L'INTERVENTION DE LA FRANCE DANS LE MAROC OCCIDENTAL. — *La révolte à Casablanca. — L'attentat. — Le bombardement de Casablanca. — Les combats sous Casablanca. — Les précautions diplomatiques du gouvernement français. — Le général d'Amade et la pacification de la Chaouia. — Marches et contremarches. La mission Regnault-Lyautey dans le Maroc occidental. — L'affaire d'Azemmour. L'œuvre des troupes françaises en Chaouia. — L'arrêt.*

IV. — UN TEMPS D'ARRÊT. — *La rébellion de Moulay-Hafid. — La neutralité de la France. — La victoire de Moulay-Hafid.*

V. — L'ALLEMAGNE EN TRAVERS DE LA ROUTE FRANÇAISE. — *L'affaire des déserteurs de Casablanca. — Le débat diplomatique et l'arbitrage. — Un semblant de détente : l'accord franco-allemand du 8 février* 1909. — *Le contrat franco-allemand du 17 février* 1910.

VI. — Reprise de la pacification. — *L'accord franco-marocain du 4 mars 1910 et le projet d'évacuation. — Dans l'oriental : les bandits forcés dans leurs repaires. — La police de la basse-Moulouya. — Un modèle de pénétration pacifique. — Les opérations dans l'occidental.*

VII. — Le coup d'Agadir. — *Les événements de Fès. — L'aide française. — Le mécontentement de l'Allemagne. — Agadir. — Le traité franco-allemand du 4 novembre 1911. — Le traité du 4 novembre 1911 et l'opinion.*

VIII. — Reconnaissance du Protectorat français. — *La Convention franco-marocaine de Fès (30 mars 1912). — Le statut du Maroc espagnol. — La convention du 27 novembre 1912. — La question de Tanger.*

I

Au lendemain d'Algésiras, l'opinion française se partageait, quant aux affaires marocaines, en deux partis assez nets : les uns s'estimaient heureux d'avoir évité la guerre et se contentaient, faute de mieux, de la maigre part laissée à la France ; les autres pensaient que la France ne devait pas rester sur cet échec, qu'un « mandat général » sur le Maroc lui revenait de par sa situation dans l'Afrique du Nord et qu'il lui fallait profiter de toutes les occasions pour faire rétablir son droit.

Le gouvernement français, sans se soucier de ces courants d'opinion, exécutait scrupuleusement les conditions de l'Acte d'Algésiras. En particulier, il envoyait à Rabat la mission Regnault pour s'entendre avec le sultan sur les mesures de détail projetées : installation de la police des ports, constitution d'une caisse spéciale pour les travaux publics destinés au développement de la navigation et du commerce, répression de la contrebande des armes, etc...

Mais l'Allemagne jouait un jeu beaucoup moins franc. Elle envoie au Maroc un diplomate déjà connu pour ses sentiments anti-français et son esprit de chicane, le Dr Rosen, qui, tout de suite, se pose en champion de l'indépendance marocaine et parvient à donner, au profit de l'Allemagne, mainte entorse discrète à l'Acte d'Algésiras : nomination d'ingénieurs allemands au Maroc, concession de travaux publics à des entreprises allemandes, etc....

Comme on pouvait s'y attendre, le Makhzen puise dans cette attitude de l'Allemagne des encouragements à la résistance et néglige systématiquement de s'appuyer sur nous pour rétablir l'ordre dans l'Empire. Si bien que les troubles s'aggravent partout.

DANS L'EST Le représentant du sultan à Oudjda, l'amel, ne perd pas une occasion de manifester son hostilité à l'égard de la France : il interdit à ses administrés de fréquenter le marché français d'El Haimer sur la rive droite du Kiss et d'utiliser la voiture qui fait le service d'Oudjda à Marnia. On voit qu'il ne s'agit plus là de pillards isolés ni d'insoumis, mais de mauvais procédés nettement gouvernementaux.

Plus au sud, mais toujours sur cette frontière orientale, c'est plus grave encore. L'oncle du sultan et son représentant au Tafilelt, Moulay er Réchid, interdit aux Oulad Djerir et aux Doui Ménia soumis

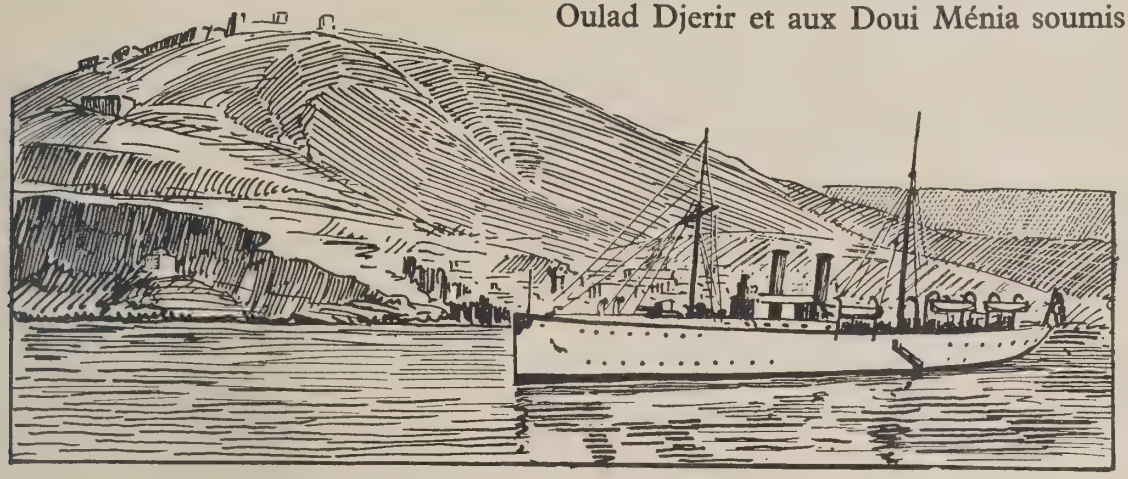

LA CANONNIÈRE ALLEMANDE " PANTHER " DEVANT AGADIR

à la France de fréquenter les marchés marocains et même de venir faire la récolte sur leurs propriétés situées en territoire marocain ; il maintient à la frontière les membres de ces tribus qui avaient refusé de se soumettre à la France et que le sultan s'était engagé à refouler vers l'intérieur; il laisse s'organiser ou même encourage des razzias en territoire algérien, patronnées par les chorfa du Tafilelt.

DANS LE SUD Cependant qu'Anflous tenait en effervescence la région de Mogador, en Mauritanie sévissait un redoutable ennemi de la France, le cheickh Ma el Aïnine, personnage d'un grand prestige religieux, qu'on soupçonnait d'avoir provoqué le meurtre de l'explorateur Coppolani à Tijikdja et dont les émissaires menaient dans l'Adrar une ardente campagne d'agitation.

Or, vers la fin de 1906, Ma el Aïnine se rend en personne à la cour de Fès ; le sultan lui ménage une chaleureuse réception, lui accorde des subsides et des armes. Sur la route du retour, à Casablanca, ses gens molestent un mécanicien français,

M. Lécuyer, qui est obligé de se réfugier au consulat de France ; mais Ma el Aïnine continue en toute tranquillité son chemin vers Mogador.

DANS LE NORD Un autre ami du sultan et des Allemands, un pur bandit, Raisouli, est maître du Maroc septentrional. Les abords immédiats de Tanger subissent sa loi : les indigènes sont malmenés, pillés, les Européens rançonnés, à tel point que la France et l'Espagne annoncent une intervention en commun.

A cette nouvelle, les Allemands et le sultan s'inquiètent, décident d'arrêter les sévices de Raisouli. Une méhalla de 4 000 hommes, commandée par le ministre de la guerre en personne, Si Mohammed Guebbas, vient attaquer Raisouli ; le bandit se réfugie dans la montagne, inflige aux troupes chérifiennes des pertes sérieuses, fait prisonnier le fameux caïd Mac Lean, qui lui avait été envoyé en parlementaire et qu'il ne relâche que contre une rançon de 25 000 livres sterling, finalement reste le maître de la situation et continue à répandre la terreur sur la côte et aux abords de la montagne.

Dans le même temps, un Français, M. Charbonnier, est assassiné en plein jour, sur une place de Tanger, le 27 mai 1906, et ses assassins, qu'on connaissait fort bien, demeurent impunis.

DANS L'INTÉRIEUR Ces désordres ne se limitaient pas aux frontières ou aux points extrêmes de l'Empire chérifien. Dans l'intérieur même, la situation devenait impossible pour les Européens et tout particulièrement pour les Français.

A Fès, le 8 mars 1907, un ingénieur agronome, M. de Gironcourt, est poursuivi à coups de pierres par une foule frénétique. A Marrakech, le 19 septembre 1906, un autre Français, M. Denaut-Lasallas, agent d'une compagnie commerciale, est attaqué et blessé, et le consul français à Mogador ne peut obtenir des autorités chérifiennes qu'elles enquêtent sur cette agression.

A Marrakech aussi, le 23 mars 1907, un médecin français, le docteur Mauchamp, est massacré. Nul attentat ne pouvait attester davantage le déséquilibre moral où se débattait le Maroc, car le docteur Mauchamp était le dernier des Européens contre qui la fureur des Marocains eût dû se tourner : il dirigeait depuis 1905, à Marrakech, avec un admirable dévouement, un dispensaire français ; il vivait en familiarité avec les indigènes, connaissait à fond leurs coutumes et leur esprit, exerçait sur eux un incomparable ascendant. Mais ce rayonnement gênait un agent de l'Allemagne, Holtzmann, qui essayait alors de soumettre à l'influence

allemande le frère du sultan, Moulay-Hafid ; sourdement, Holtzmann et des indigènes à sa solde sapèrent le prestige du médecin, le firent apparaître comme un faux ami des Marocains, traître et espion ; ils donnèrent comme preuve quelques bâtons et ficelles tendus sur sa terrasse, qu'ils présentèrent comme une installation de télégraphie sans fil, avec tout ce que la chose comportait d'indiscrétion dangereuse et de magie ; la populace oubliant d'un coup tout le passé, lapida son bienfaiteur. Elle était à ce point aveuglée de fureur que tous les Européens, sauf les Allemands, durent quitter la ville.

ASSASSINAT DU DOCTEUR MAUCHAMP

Enfin, à Casablanca, le 30 juillet 1907, neuf ouvriers européens, dont cinq Français, sont assassinés, et la colonie française tout entière, pour éviter de subir le même sort, est obligée de se réfugier sur les navires en rade.

LES RÉPRESSIONS INÉVITABLES

Un tel état de choses ne pouvait se prolonger bien longtemps. Le Maroc n'avait la ressource d'invoquer, pour expliquer ces attentats, nulle provocation, et le moins qu'on pût lui reprocher, c'était son impuissance à maintenir l'ordre.

D'autre part, les clauses de l'Acte d'Algésiras n'avaient rien à voir dans tout

cela. Les accords passés avec le sultan pour la sécurité de la frontière algéro-marocaine n'étaient pas respectés, des Français étaient malmenés ou assassinés, au mépris du plus élémentaire droit des gens. C'est de police et de répression tout bonnement qu'il s'agissait. Déjà en décembre 1906 une flotte franco-espagnole était venue croiser devant Tanger, pour obtenir du Makhzen qu'il montrât plus d'énergie; cette fois, la mesure était comble et la France, après les attentats de 1907, était fondée à intervenir localement, dans l'est comme dans l'ouest du Maroc, sans avoir à se réclamer de telle ou telle convention diplomatique.

II

L'OCCUPATION D'OUDJDA

Par mesure de précaution, cependant, le gouvernement français avait décidé de porter son principal effort sur le seul point du Maroc où des droits lui fussent franchement reconnus, sur la frontière orientale.

Oudjda est occupée par les troupes françaises, « à titre d'avertissement », et d'ailleurs sans coup férir, le 29 mars 1907. Mais on ne sortit pas des murs de la ville, les troupes ne devaient pas rayonner au delà de 10 kilomètres, et l'on devine que cette manifestation ne produisit pas grande impression sur les tribus.

Quatre mois après, le gouverneur général de l'Algérie, M. Jonnart, poussait un nouveau cri d'alarme, qui, du reste, n'était pas tout de suite entendu, et réclamait une vigoureuse campagne contre les montagnards Beni-Snassen.

UN CHEF-D'ŒUVRE DE TACTIQUE ET DE POLITIQUE COLONIALES : LA SOUMISSION DES BENI-SNASSEN

Enfin, au début de l'automne, l'opération fut décidée : elle fut des plus brillantes et porta le général Lyautey au tout premier rang des chefs coloniaux.

Après une première leçon reçue les 7 et 8 octobre 1907, au combat des Ouled-Meriem, les Beni-Snassen avaient fait un semblant de soumission, et l'aman leur avait été accordé à Oudjda le 27 octobre, moyennant le paiement d'une amende de 5 000 francs. Mais, comme cette clause n'avait pas été exécutée dans les délais fixés, les marchés algériens, depuis la mer jusqu'à Ras-el-Aïn, furent interdits à toutes les tribus Beni-Snassen, et deux colonnes, chargées de démonstrations toutes pacifiques, partirent d'Oudjda dans la nuit du 22 au 23 novembre.

Ces deux colonnes furent attaquées et durent soutenir des combats très vifs ; l'une, même, fut obligée de se replier devant 2 000 Marocains. Après des explications à la Chambre, M. Ribot télégraphia au commandant du XIX^{e} corps d'armée qu'il lui laissait toute latitude pour effectuer les mouvements de troupes jugés

nécessaires, et, dès le 30 novembre, le général Lyautey fit réoccuper l'ancienne redoute de Martimprey, sur la rive marocaine du Kiss. Les Beni-Snassen étaient refoulés hors du territoire algérien, la sécurité de la frontière était garantie, et une note officieuse de l'Agence Havas présentait ce résultat comme répondant à la première partie des opérations.

La seconde partie, ajoutait la même note, « doit consister à infliger aux Beni-Snassen le châtiment qu'ils méritent. Il ne peut être question de les poursuivre dans leurs montagnes et de recommencer l'expédition coûteuse et inefficace de 1859. L'avis qui prévaut dans les sphères officielles est qu'il faut les obliger à se replier dans leurs massifs montagneux et les y cerner. Cette tactique, en les empêchant de se ravitailler dans la plaine en eau, en vivres et en munitions de guerre, doit les amener à merci après quelques semaines.. »

RAISOULI

Ce plan si raisonnable fut exécuté de point en point. Deux colonnes, de chacune environ 2 500 hommes, opérèrent, à partir du 5 décembre, l'une dans la plaine des Trifa, l'autre dans la plaine des Angad.

Vers la mi-décembre, les tribus commencèrent à demander l'aman ; mais les colonnes poursuivirent leur mouvement enveloppant, qui devait se terminer le 23 décembre par leur jonction en un point choisi par le général Lyautey, le col de Taforalt. On jugea prudent de ne s'en point tenir là et de prouver aux Beni-Snassen que leur repaire n'était pas inaccessible. Malgré de violentes pluies, les points forts furent occupés de façon à réaliser un véritable investissement de la région, puis, le beau temps revenu, des colonnes parcoururent le massif en tous sens et levèrent des otages.

Le 7 janvier 1908, le général Lyautey annonçait au gouvernement qu'on pouvait considérer la campagne comme terminée et proposait tout de suite une réduction des effectifs. Le 12, à Taforalt, les notables, qui avaient déjà payé 210 000 francs

d'amende et restitué 1 200 fusils, firent appel à la générosité de leur vainqueur, qui, au nom du gouvernement, leur fit remise du reste des amendes sous la réserve qu'au plus petit acte d'hostilité on exigerait le paiement total des sommes convenues.

LA CAMPAGNE DU HAUT-GUIR Depuis le printemps de 1907, une colonne commandée par le lieutenant-colonel Pierron surveillait l'agitation du Tafilelt. Il y avait là un véritable foyer de harkas, fanatisées par des marabouts et notamment par le chef de la zaouia de Douiret-es-Seba, le vieux Derkaoui Moulay-Ahmed-ou-Lhassen.

Le 16 avril 1908, avant l'aube, une harka plus importante et plus violente que les autres vint se jeter sur le camp du colonel Pierron, à Ménabha, en poussant des cris féroces. Elle fut repoussée, mais après un combat qui nous coûtait 19 tués et 101 blessés.

Une pareille offense ne pouvait rester sans riposte. Une colonne dirigée par le général Vigy, qui commandait le territoire d'Aïn-Sefra, poursuivit la harka jusque dans le Haut-Guir, se heurtant à des forces indigènes de plus en plus importantes. Les 13 et 14 mai 1908, elle livra un rude combat dans la palmeraie de Bou-Denib, mit la harka en complète déroute et s'empara de ses tentes, de ses approvisionnements, de ses munitions. Pour parer à des retours offensifs, des postes permanents furent établis à Bou-Denib et Bou-Anane.

Mais en août, une nouvelle harka, grossie de contingents qui venaient du cœur même de l'Atlas, se forme vers Tazzouguert et compte bientôt une vingtaine de mille hommes. Le 1er septembre, elle vient attaquer un blockhaus, installé sur une « gara » au sud-ouest de Bou-Denib et commandé par le lieutenant Vary : Vary et ses 75 hommes résistent pendant 18 heures à des attaques furieuses et sans cesse renouvelées, et l'ennemi se retire. Puis, le 7 septembre, une colonne de secours, venue de Colomb-Bechar et commandée par le colonel Alix, permet de relever le défi du chef de la harka, Moulay-ou-Lhassen, qui voulait que la « chouette et le faucon » s'affrontassent en rase campagne : la rencontre a lieu dans la plaine de Djorf ; des nuées de cavaliers attaquent les troupes françaises, formées en losange au milieu de la plaine ; mais les 16 pièces de canon dont disposait le colonel Alix brisent ces assauts, et la harka, après quatre heures de combat, est dispersée.

D'un tout autre caractère que celle des Beni-Snassen, cette campagne du Haut-Guir n'était pas moins méritoire. Elle s'était déroulée dans des régions particulièrement arides, en pleine saison chaude, avec des ressources d'eau fort limitées,

sur des centaines de kilomètres, contre un ennemi cinq ou six fois supérieur en nombre et animé d'une frénésie de guerre sainte. Il fallait, pour venir à bout d'un tel concours de difficultés, une singulière expérience de la guerre africaine et de rares provisions d'héroïsme.

L'ennemi, après cette défaite totale, s'attendait à ce qu'on le forçât dans ses derniers retranchements, et il est bien certain que nous aurions pu profiter des circonstances pour entrer au Maroc et mettre la main sur Marrakech ou Fès ; mais le gouvernement français tenait à respecter les conventions internationales.

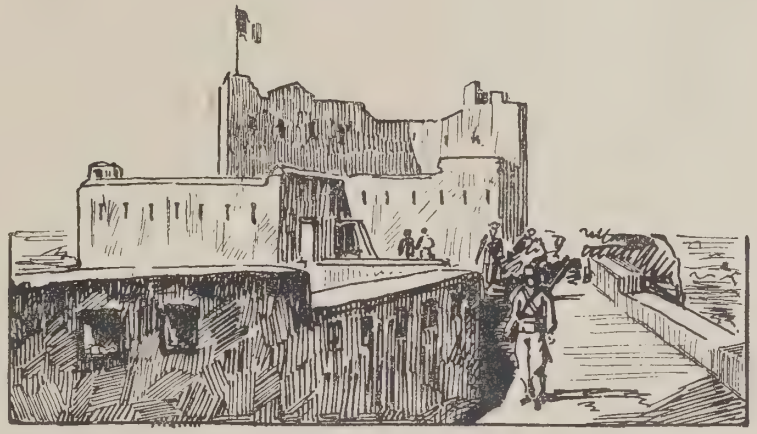

LE BLOCKHAUS DE BOU-DENIB

Au demeurant, cette série d'échecs inspirait aux tribus de salutaires réflexions. Le temps des grandes harkas était passé, la guerre sainte qui avait soulevé l'ensemble des Beraber en 1908 fit place à de simples djouch, à des actes épars de piraterie saharienne qui ne rassemblaient qu'une trentaine ou une cinquantaine de partisans.

UN PLAN D'ORGANISATION DES CONFINS

Le 7 décembre 1908, le général Lyautey avait été nommé haut-commissaire français dans les confins, et il avait adressé au président du Conseil un rapport d'une remarquable netteté sur l'organisation des confins. Il se fondait sur les accords de 1901 et 1902 qui avaient pour objet à la fois de rétablir la sécurité et de régulariser les rapports commerciaux, et il subordonnait ces résultats si désirables à l'organisation d'une police active et méthodique sur la frontière algérienne.

Mais la situation devenait de plus en plus trouble dans le Maroc occidental : certains bureaux de la Guerre et des Affaires étrangères en prirent prétexte pour retarder de la fin de 1908 au printemps de 1910 l'exécution de ces mesures, qui vraiment s'imposaient et qui ne sentaient nullement l'aventure. Pendant plus d'une année, le général et ses collaborateurs durent donc se borner à consolider les

résultats acquis et à préparer politiquement l'avenir, — ce qui, du reste, n'était pas du temps perdu.

III

LA RÉVOLTE A CASABLANCA

Les événements qui ont amené l'intervention de la France dans le Maroc occidental sont d'une toute autre qualité que ceux des confins. Ils révèlent beaucoup plus crûment l'état d'esprit des Marocains et nous font entrer au cœur du pays et de la difficulté.

Casablanca comptait à ce moment-là quelque 30 000 habitants, dont un millier d'Européens et 6 000 Israélites. C'était donc déjà une grande ville, en relations avec l'Europe depuis longtemps et dont la xénophobie pouvait surprendre. Mais Casablanca était avant tout, comme on dit au Maroc, une ville bédouine, une sorte de caravansérail des tribus environnantes : les négociants, les artisans, les lettrés, gens affinés et peu capables de violence, s'y trouvaient en très petit nombre ; le gros de la population se composait de simples passants, manœuvres, chameliers, agents des caïds, en somme ruraux en déplacement, frustes, rudes, prompts aux emportements collectifs.

Autour de la ville, les tribus Chaouia s'étaient depuis longtemps séparées du Makhzen. Elles étaient d'autant plus riches qu'elles avaient cessé de payer l'impôt et s'étaient abondamment pourvues de chevaux, de munitions, de fusils à tir rapide ; installées dans une région de plaines fertiles, composées de brillants cavaliers, elles appelaient de tous leurs vœux une guerre qui leur eût permis à la fois de prouver leur valeur et de piller la ville.

Une sourde propagande avait, d'ailleurs, excité la ville et les tribus contre Abd-el-Aziz. Le contrôle français de la douane, en particulier, allait priver d'importants bénéfices clandestins tout un groupe de caïds, de fonctionnaires du Makhzen et de commerçants, qui présentaient adroitement l'affaire comme une atteinte à l'indépendance du pays. Un chemin de fer à voie étroite, destiné à l'exploitation d'une carrière, avait été construit à 1 500 mètres de la ville par la Compagnie Marocaine, filiale de la maison Schneider du Creusot, concessionnaire des travaux du port : les adversaires d'Abd-el-Aziz voulurent y voir l'annonce de tout un système de pénétration. Si bien que le port, les travaux du port, le chemin de fer, la douane, tout cela, dans l'esprit simpliste des Bédouins Casablancais et des Chaouïa d'alentour, prit la forme odieuse d'une usurpation et d'une invasion.

Une rivalité de chefs précipita les événements. Le fils de l'ancien pacha de

Casablanca, El Hadj Hammou, caïd des Oulad Harriz, avait été évincé, à la mort de son père, par Si Bou Beker ben Bouzid ; il s'était juré, par vengeance, de mettre Casablanca à feu et à sang, et l'occasion lui semblait bonne d'exploiter la haine de l'étranger. Quant à Bou Beker lui-même, gouverneur de Casablanca, soit duplicité, soit faiblesse, il fit le jeu de son adversaire et ne tenta rien pour apaiser les passions de la foule.

L'ATTENTAT Le 28 juillet 1907, une délégation des tribus vient exiger du pacha Bou Beker la suppression des contrôleurs français de la douane, l'arrêt des travaux du port et la destruction du chemin de fer. Le pacha répond que d'aussi graves mesures ne dépendent pas de lui, s'engage à consulter les notables, promet une réponse pour le surlendemain.

Mais, dans l'intervalle, l'impatience des indigènes s'exaspère ; un marabout surgit qui appelle sur les chrétiens la malédiction divine; un jeune Portugais, dont l'attitude avait paru insolente, est frappé d'un coup de hachette.

Les consuls s'assemblent, demandent une entrevue au pacha: il était trop tard. Dans les carrières ouvertes pour les travaux du port, des ouvriers indigènes s'étaient mis soudain à barrer de gros blocs la voie du chemin de fer ; un ouvrier européen qui tente de les arrêter est assommé à coups de pierres ; un train arrive : le mécanicien est immédiatement massacré, ainsi que les ouvriers qui se trouvaient dans le train : en tout cinq Français, quatre Espagnols et Italiens, dont les corps sont hachés et piétinés. La locomotive et les wagons eux-mêmes sont réduits en miettes et brûlés. Acharnement de possédés, fureur aveugle de fanatisés, « nefra », phénomène fréquent dans la vie du vieux Maroc.

A cette nouvelle, les consuls somment le pacha d'intervenir. Il essaie de se dérober et met, enfin, dix de ses hommes à la disposition du docteur Merle, médecin attaché au consulat français, qui entreprend, avec dix Français, de faire transporter les restes des victimes. Mais les mokhazni, arrivés sur la plage, interprètent comme une injure le geste d'horreur dont les Français, à la vue du carnage, ne peuvent se défendre, et les couchent en joue ; la foule s'arme de pierres, et c'est à grand'peine que le docteur Merle et ses compagnons rentrent au consulat français.

Dans le même temps, les gens des tribus envahissaient la ville, saccageaient le Mellah ; les Européens étaient obligés de se réfugier dans leurs consulats ou sur des navires en rade, salués par les you-you ironiques des femmes aux terrasses.

La vie d'un millier d'Européens et de 6 000 Israélites marocains ne tenait plus qu'à un fil.

LE BOMBARDEMENT DE CASABLANCA

Pourtant, une accalmie semblait s'annoncer. Le commandant de la méhalla chérifienne, Moulay-el-Amine, enfin conscient de ses responsabilités et de celles du sultan, commençait à refouler hors de la ville les gens des tribus. D'autre part, le 1er août, un croiseur français, le *Galilée*, arrivait en toute hâte de Tanger, et la menace de ses canons produisait l'effet attendu.

Il n'était pas question, pour le moment, d'un débarquement : le *Galilée* devait être incessamment rejoint par le *Du Chayla*, puis par toute une escadre ; les consuls avaient déclaré nettement qu'il fallait débarquer en force, si l'on voulait éviter un massacre général des Européens. Impatient d'agir ou mal renseigné, le commandant du *Galilée* ne tint aucun compte de cet avis ; dans la nuit du 4 août, il fit parvenir au consulat de France la dépêche suivante : « Au lever du jour, une escadre mouillera devant Casablanca et des forces imposantes débarqueront aussitôt. Il est urgent de prévenir Moulay-el-Amine qu'au premier coup de feu tiré, la ville sera bombardée ».

Moulay-el-Amine fut donc invité, sous la menace de ces représailles, à laisser ouverte la porte de la Marine, qui faisait communiquer le port et la ville, et à prévenir toute agression : il donna les assurances voulues. A cinq heures du matin, trois canots du *Galilée* accostèrent, portant 70 matelots, qui, sous les ordres de l'enseigne de vaisseau Ballande et guidés par l'interprète du consulat, — un jeune israélite du nom de Zagury, — se dirigèrent vers la porte de la Marine. Soudain, la porte se ferme : l'enseigne se jette sur elle et la rouvre, mais des coups de feu partent d'un groupe de soldats qui la gardaient et Ballande reçoit une balle dans la main. Alors, d'un seul élan, sous une grêle de balles, au milieu de clameurs féroces, les matelots se fraient un chemin à la baïonnette sur les 250 mètres de rues étroites qui les séparent du consulat de France.

Le pacte ainsi rompu, le signal du bombardement est donné ; le *Du Chayla*, qui venait d'arriver, se met de la partie, cependant que des enragés, du haut des terrasses, tiraillent sur les consulats et que les gens des tribus, malgré le feu de l'artillerie qui cherche à les disperser, forcent les portes de la ville, la pillent maison par maison, tuant, violant, brûlant, sans distinction de nationalité. Tous les habitants, Juifs ou Arabes, fuient éperdus dans la campagne.

Moulay-el-Amine suppliait le consul de France de faire cesser le feu, mais il restait à protéger le débarquement des renforts amenés le 5 et le 6 août par le *Du Chayla*, par la canonnière espagnole *Alvaro de Bazan* et par un autre croiseur français, rappelé des Açores, le *Corbin*. Puis le 7 août au matin, le reste de l'escadre

française — quatre croiseurs commandés par l'amiral Philibert — arrive à son tour, portant 2 000 hommes des troupes d'Algérie, sous les ordres d'un vétéran des campagnes coloniales, le général Drude.

Dès lors, l'ordre commence à renaître. La ville est alors placée sous le commandement direct de l'autorité militaire. Des colonnes de tirailleurs et de légionnaires pourchassent les rebelles et les pillards. Le camp français est installé en arc de cercle, à 400 mètres au sud des remparts, à cheval sur la route de

PRISE DE LA PORTE DE LA MARINE PAR L'ENSEIGNE DE VAISSEAU BALLANDE ET LES MARINS DU « GALILÉE »

Marrakech. Un silence de mort règne sur la ville ruinée, où venaient de se dérouler tant de scènes atroces.

LES COMBATS SOUS CASABLANCA

Rejetées de la ville, les tribus n'avaient pas renoncé à la lutte. Dès le 8 août, leurs cavaliers harcelaient le camp français, qui se voyait obligé de subir un véritable siège, sans autre abri que de simples tranchées.

Dans la nuit du 17 au 18, c'est une attaque en masse qui se déclanche : 500 spahis sont envoyés en reconnaissance, et malgré les obus de la *Gloire* et du *Galilée*, plusieurs milliers de cavaliers marocains, surgissant d'un pli du terrain, menacent de les envelopper. L'arrivée de quatre sections de tirailleurs et d'un escadron de chasseurs d'Afrique sauve la situation : les Marocains se replient, mais les troupes françaises, à leur grand désappointement, reçoivent l'ordre d'abandonner la position et de rejoindre leur camp.

Le 21, à la faveur du brouillard, nouvel assaut, également repoussé. Le 22, le général Drude décide une marche en avant, l'action est chaude, l'ennemi s'enfuit. Mais il ne perd rien de sa vigueur et, pour comble, il gagne en prudence, cesse de se présenter en formations compactes : toutes les nuits, des audacieux attaquent nos avant-postes. Ce perpétuel qui-vive énerve les troupes, qui voudraient une offensive résolue.

Cette offensive, l'arrivée d'un renfort de 6 000 hommes, vers la fin d'août, la rend possible. Mais on accorde à l'ennemi une sorte de trêve jusqu'au 9 septembre, et on remet de jour en jour l'attaque du camp de Taddert, au sud de Casablanca, où il a massé ses forces. Enfin, le 11 septembre, une forte colonne est dirigée sur Taddert : le camp — six cents tentes plantées dans une large dépression — est surpris et détruit ; mais les occupants nous échappent, et les troupes françaises viennent reprendre leurs positions sous les murs de la ville.

Cette première répression, cependant, avait porté ; le bruit courait dans les tribus qu'on n'en resterait pas là et notamment que les Français allaient bombarder Fedhala, autre nid de rebelles et de pillards. Le 15 septembre, quatre émissaires se présentent au consul de France, M. Malpertuy, de la part des Zenata, des Ziaïda et d'une partie des Oulad Ziane, et demandent à négocier la soumission des tribus : comme, à ce moment même, arrivait à Casablanca le ministre de France à Tanger, M. Regnault, chargé d'étudier les moyens de pacification les plus rapides, on accueille sans difficultés les propositions des Marocains et on leur accorde sur-le-champ un armistice jusqu'au 19.

Mais on s'aperçut bientôt que les quatre émissaires n'avaient aucun pouvoir pour traiter et qu'ils étaient venus simplement tâter le terrain. De forts rassemblements se forment au sud-est de Casablanca, autour de Sidi-Brahim et de Tit-Mellil, et recommencent à menacer le camp français : le 21 septembre, le général Drude lance une colonne sur le camp de Sidi-Brahim, qui, comme le camp de Taddert, est pris et détruit; puis, comme après l'affaire de Taddert, les troupes françaises, au lieu de pousser plus loin et de s'emparer, par exemple, de la kasbah de Médiouna toute proche, rejoignent leur cantonnement, non sans être harcelées par des cavaliers ennemis.

C'était donc là une menace plutôt qu'une attaque ; elle suffit, néanmoins, à refroidir l'enthousiasme belliqueux des tribus et à leur faire sentir la différence entre une troupe française et une méhalla chérifienne. Dès le 22 septembre, 18 délégués officiels des trois tribus, Zenata, Ziaïda et Oulad Ziane, entraient en conférence avec le général Drude, l'amiral Philibert, le consul Malpertuy, et finissaient

par accepter ces conditions : suspension des hostilités, livraison des auteurs de l'attentat du 30 juillet, paiement d'une indemnité de guerre et d'une indemnité destinée à la continuation des travaux du port, interdiction à tous indigènes de posséder des armes dans un rayon de 15 kilomètres autour de la ville, remise de deux otages par tribu.

Et, le 25 septembre, le grand marché du mercredi se rouvrait sous les murs de la ville ; Arabes et Juifs de Casablanca rentraient par centaines, le camp français s'aménageait paisiblement pour l'hiver, la vie reprenait.

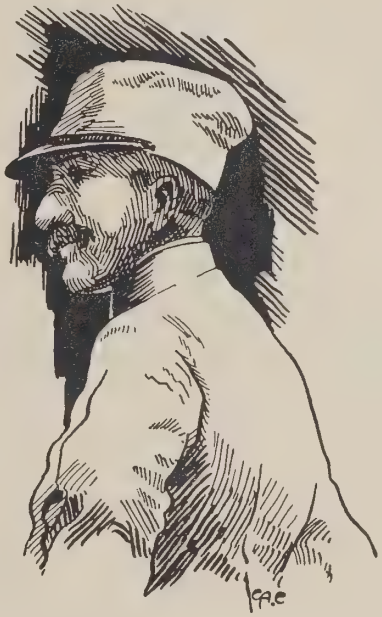

GÉNÉRAL DRUDE

C'était là, sans doute, un résultat, mais bien maigre encore. On ne pouvait ignorer qu'une bonne partie des tribus restait en armes : la moindre expérience des campagnes coloniales permettait d'affirmer qu'on ne pacifie pas sans occuper, qu'on perd tout le bénéfice d'une position conquise en l'abandonnant, et il était clair qu'à brève échéance tout serait à recommencer. Pour comble, le sultan Abd-el Aziz et son frère rebelle Moulay-Hafid partaient en guerre l'un contre l'autre et menaçaient de se rencontrer aux environs de Casablanca : on se demandait si le conflit n'allait pas rallumer les hostilités contre nous. Les troupes, fatiguées de sacrifices inutiles, accusaient sourdement la timidité de leur général ; mais était-ce bien le général qui manquait à ce point de résolution ?

LES PRÉCAUTIONS DIPLOMATIQUES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Le 4 août 1907, avant toute opération, le général Picquart, ministre de la Guerre, avait télégraphié au général Drude : « Vous exercerez répression sévère contre tribus coupables sans vous laisser entraîner », et ces recommandations s'étaient renouvelées quasi journellement. C'était dire, qu'à la moindre action qui ne fût pas purement défensive, le commandant du corps de débarquement serait désavoué.

Le ministre des Affaires étrangères, de son côté, ne cessait de rassurer les puissances sur les intentions pacifiques et le désintéressement de la France : « Le pro-

gramme de notre intervention, disait par exemple une circulaire diplomatique du 29 août à l'occasion de l'envoi de quelques renforts, demeure sans changement : dispersion des rassemblements autour de Casablanca, aucune expédition à l'intérieur ». Toute sortie des troupes, tout combat un peu vif était annoncé avec mille ménagements, sur un ton d'excuse, comme la conséquence de « nécessités inéluctables », et vers la fin septembre on présentait la période des opérations militaires comme « virtuellement terminée ». Au Parlement, bien rares étaient les voix — celles de MM. Deschanel et Delaporte par exemple — qui réclamaient une attitude plus décidée. M. Ribot, ancien ministre des Affaires étrangères, reconnaissait nos obligations au Maroc, mais esquivait, avec une éloquente dialectique, les moyens pratiques d'y satisfaire, et l'on voyait un homme de droite, M. de Castellane, s'associer au socialiste Vaillant pour demander l'internationalisation de la question marocaine.

D'où venaient donc cette horreur des gestes nets et ce luxe de précautions ? Les puissances ne bougeaient pas, prenaient acte de notre intervention. Au vrai, c'est à l'Allemagne, à l'Allemagne seule, que tous ces discours s'adressaient : le gouvernement allemand réservait sans doute à nos communications diplomatiques un bon accueil apparent, mais, au contraire des autres, il y répondait en termes énigmatiques ou tardivement, la presse allemande prenait un ton agressif pour commenter notre action au Maroc, les Allemands de Casablanca — notamment Karl Ficke, chef d'une importante maison de commerce et correspondant de journaux pangermanistes — soulevaient, à la faveur du régime des Capitulations, mille difficultés et se tenaient en relations avec les tribus rebelles. Une menace allemande subsistait manifestement, prête à prendre, comme à l'ordinaire, une forme imprévue et brutale : le gouvernement français pouvait se tromper sur les moyens de l'écarter, mais il ne lui était guère permis de l'ignorer.

Allait-on néanmoins se laisser paralyser par elle ? En octobre 1907, la méhalla de Moulay-Hafid arrive au cœur de la Chaouïa, et nos troupes sont toujours bloquées dans Casablanca, comme dans un « préside ». Il faudrait pouvoir leur donner de l'air, libérer le commandement des lisières qu'on lui impose depuis le début d'août. L'amiral Philibert et M. Regnault se joignent au général Drude pour supplier le gouvernement de laisser occuper la kasbah de Médiouna, d'où partaient de continuelles attaques : le 19 décembre 1907, l'autorisation est enfin accordée et la kasbah est brillamment enlevée le 1er janvier 1908. Mais le 9, M. Clemenceau, président du Conseil, en prévoyait déjà la remise au sultan Abd-el-Aziz, et le 12 le général Picquart, ministre de la Guerre, prescrivait au nouveau commandant

des troupes, le général d'Amade, de ne point dépasser, en attendant que cette remise devînt possible, le rayon des opérations en cours.

La soupape ouverte par la prise de Médiouna se refermait.

LE GÉNÉRAL D'AMADE ET LA PACIFICATION DE LA CHAOUÏA

Dès avant la prise de Médiouna, le général Drude, fatigué par des crises de paludisme, avait demandé un congé, et le gouvernement avait décidé de le remplacer par le général d'Amade, brillant officier qui avait fait ses preuves en Algérie et au Tonkin ; il avait suivi, comme représentant de l'armée française, les opérations britanniques au Transvaal et joignait à de hautes qualités militaires un « sens de l'indigène » particulièrement précieux en la circonstance.

GÉNÉRAL D'AMADE

Le gouvernement, par mesure de sécurité plutôt que par désir d'action, venait d'expédier de nouveaux renforts : les troupes se trouvaient portées à peu près à 14 000 hommes, ce qui rendait possibles, le cas échéant, des opérations de quelque envergure. Au demeurant, la situation s'aggravait : Moulay-Hafid venait d'être proclamé sultan à Fès, Abd-el-Aziz se tenait à Rabat, au milieu d'une population indigène surexcitée ; le consul de France à Rabat demanda au gouvernement un geste de protection, et le général d'Amade fut autorisé à occuper, entre Casablanca et Rabat, les kasbahs de Fédalah et de Bou-Znika qui furent enlevées sans incident, les 10 et 13 janvier.

Ce n'était là qu'une opération de détail : le général d'Amade se proposait de faire cesser, dans la mesure du possible, un piétinement qui n'arrangeait rien, de relever le moral des troupes par une incessante activité et de s'affronter aux tribus dont la lutte entre Moulay-Hafid et Abd-el-Aziz augmentait l'esprit offensif. Le 12 janvier, il quitte Casablanca avec une forte colonne, se dirige vers le sud et, deux jours après, occupe Ber Réchid, où il fait prisonnier El Hadj Hammou, l'instigateur des troubles de Casablanca. Il apprend là que la méhalla de Moulay-Hafid, commandée par son neveu Moulay-Réchid, qui était à Settat, s'apprête à se joindre aux tribus rebelles de la Chaouïa : il décide alors de prendre l'offensive et, le 15 jan-

vier, après une vive résistance, bouscule la méhalla et ses alliés Chaouïa, occupe Settat et détruit le camp marocain.

MARCHES ET CONTREMARCHES

Ce succès produisit une vive impression sur l'esprit des indigènes ; mais conformément aux instructions générales reçues du ministère, il fallut se contenter de pures démonstrations, abandonner les positions conquises, rentrer à Casablanca. Et la course recommença contre cet ennemi qu'on eût voulu mater sans lui opposer un front permanent de résistance.

Par surcroît, le terrain était difficile. Aux environs immédiats de Casablanca, la Chaouïa offre surtout des plaines cultivables, mollement ondulées, où il pouvait être relativement aisé d'obtenir des résultats décisifs ; mais entre Casablanca et Rabat, la pénéplaine est profondément labourée d'un relief en creux qui donne de véritables aspects de montagnes, avec des ravins aux flancs abrupts, des oueds encaissés et tortueux, une épaisse végétation forestière, toutes sortes d'embûches. Au sud et au sud-est, la Haute-Chaouïa forme un second étage avec des plateaux d'une altitude moyenne de 700 mètres, arides, caillouteux, par endroit tout à fait désertiques.

Le général d'Amade se lance contre les Mdakra, grande tribu montagnarde sur laquelle s'appuyaient toutes les tribus de la Chaouïa, dans la vallée de l'oued Mellah : il les atteint au cours d'une série de combats qui le ramènent à Settat le 6 février, puis autour de Ber Réchid, et repart vers le nord-ouest, où il enlève la kasbah des Oulad-Saïd. Il serait impossible, sans entrer dans l'extrême détail, de donner l'itinéraire de cette guerre au pas de course : ce ne sont que marches et contremarches, opérations de nuit, brusques sauts d'un point à l'autre, campagne harassante et prestigieuse, qui donne une impression d'ubiquité.

Cette tactique, à l'usage, révélait pourtant de graves inconvénients : elle exigeait l'emploi de colonnes séparées, dont il était difficile de coordonner la marche et entre lesquelles un ennemi souple et bien informé pouvait faire la navette. Le général d'Amade y renonce, en février, à la suite de combats qui restèrent indécis, et il substitue aux colonnes une seule masse comprenant toutes les unités disponibles. Aussitôt les résultats s'accentuent : l'ennemi est mis en déroute, rejeté dans les montagnes. Moulay-Hafid, par l'entremise d'un correspondant du *Matin*, assure le général de son désir de paix : le général, en guise de réponse, somme simplement la méhalla de repasser sur la rive gauche de l'Oum-er-Rbia, et la méhalla obéit.

Puis le 15 mars, au combat de Sidi-el-Ourimi, l'affaire la plus brillante de la

campagne, les troupes françaises mettent la main sur un campement de 15 000 guerriers chaouïa : dès le lendemain, les Chtouka, les Chiadma, les Oulad-Saïd et une fraction des Mzamza font leur soumission, et toute la région occidentale de la Chaouïa ne tarde pas à les suivre.

C'était là, il faut bien se garder de l'oublier, le résultat d'un véritable tour de force. Les troupes n'avaient eu, pour base d'opérations, que le camp de Casablanca ; nulle part elles ne s'étaient arrêtées, installées, nulle part elles n'avaient eu la ressource d'épuiser l'effort de l'ennemi. L'occupation de Settat, en particulier, offre un bon exemple de cette guerre sautillante : elle paraissait indispensable au consul de France, M. Malpertuy, aussi bien qu'au général d'Amade, mais le gouvernement refusait obstinément de l'autoriser, si bien que Settat, où il fallait, de toute nécessité, reprendre barre de temps en temps, fut prise et évacuée quatre fois de suite en deux mois. On devine ce que les conditions d'une telle campagne coûtaient de fatigues inutiles et d'efforts perdus, et c'est merveille qu'elles aient laissé place à des succès aussi nets. Mais il était clair pour tout le monde que cette instabilité ne pouvait se prolonger, et c'est pour examiner les moyens d'y remédier sans compromettre la paix européenne que le gouvernement confia au général Lyautey et à M. Regnault la mission d'étudier sur place la pacification de la Chaouïa.

LA MISSION REGNAULT-LYAUTEY DANS LE MAROC OCCIDENTAL

A la fin de mars, le général Lyautey parcourait la Chaouïa et entrait en contact avec les tribus. Il reconnut sans peine qu'elles étaient pour la plupart démoralisées, désorientées, prêtes à la paix, mais que, pour obtenir et maintenir leur soumission, il fallait fixer, au moins provisoirement, la force française.

Dès le 28 mars 1908, dans un rapport qui portait la marque de son habituelle netteté, il demandait que le général d'Amade fût autorisé à établir des stationnements provisoires en dehors de la périphérie tracée par ses instructions ; puis, le 6 avril, il déclarait qu'un de ces stationnements provisoires était particulièrement nécessaire à Settat. Enfin, le 17 avril, le ministère de la Guerre se rendait, au moins partiellement, à ces raisons. Vers le même temps, les renforts nécessaires à l'installation des postes permanents arrivaient et portaient à 16 000 hommes environ le corps d'occupation.

Sans perdre un instant, le général d'Amade s'attaquait aux derniers rebelles et notamment aux Mdakra ; pour les frapper à loisir et maintenir dans le calme le reste de la population, il établissait les postes de Camp du Boucheron, Settat, Kasbah-ben-Ahmed, Sidi-Slimane, et y laissait à demeure des détachements régio-

naux chargés d'assurer à son action « la constance et la fixité ». A la fin de mai, une forte colonne qui s'était enfoncée au cœur du pays des Mdakra détruisait leur camp, les réduisait à merci. La pacification définitive de la Chaouïa n'était plus qu'une question de mise au point, de mesures de détail et de travail politique.

L'AFFAIRE D'AZEMMOUR Tout à fait rassuré du côté de l'est et du sud, le général d'Amade décida de lancer une pointe du côté de l'ouest, chez les Chtouka et les Chiadma, dont la soumission était contrariée par les agissements du pacha d'Azemmour, et il voulut compléter cette reconnaissance en poussant jusqu'à l'Oum-er-Rbia, afin d'établir des communications directes avec Mazagan.

AZEMMOUR

Le pacha d'Azemmour, qui gouvernait la ville au nom de Moulay-Hafid, en fit fermer les portes et retint les embarcations sur la rive gauche du fleuve, interceptant ainsi les communications entre Casablanca et Mazagan: le général d'Amade menaça de bombarder la ville, le pacha préféra s'enfuir, Azemmour fut occupée par les troupes françaises et un détachement de la police franco-espagnole fut appelé de Mazagan. L'effet fut immédiat sur les tribus des environs : les Doukkala notamment firent tout de suite leur soumission et demandèrent aux Français d'occuper leur pays, pour garantir leur sécurité. Là comme dans l'Oriental, la force française finissait par apparaître comme un principe d'ordre et de tranquillité, et la soumission prenait tournure d'alliance.

Mais il était manifeste que le général d'Amade avait dépassé ses instructions.

L'inspecteur général de la police à Tanger protesta contre l'emploi d'un de ses détachements dans une ville non prévue par la convention d'Algésiras. Par surcroît, la presse allemande débordait d'invectives. Sur l'ordre du gouvernement, le général dut abandonner la ville et repasser l'Oum-er-Rbia, malgré les supplications des habitants qui redoutaient et qui subirent en effet les représailles du pacha fugitif : il se contenta d'établir un poste permanent à Sidi-bou-Beker, sur la route de Casablanca.

Le 14 juillet suivant, le général d'Amade passa à Casablanca, en présence du corps consulaire, de la colonie étrangère et de la population indigène paisiblement rassemblée, une grande revue où figuraient des détachements de tous les postes : en tout 8 000 hommes. Cinq ou six cents cavaliers des tribus étaient venus spontanément se joindre aux troupes françaises et défilèrent à la suite des goumiers algériens, devant le chef énergique et généreux qui leur avait révélé le vrai visage de la France. Onze mois seulement s'étaient écoulés depuis les « massacres » de Casablanca.

L'ŒUVRE DES TROUPES FRANÇAISES EN CHAOUÏA

Là comme dans l'Oriental, et malgré les difficultés spéciales d'une campagne qui ne pouvait compter sur aucun point vraiment fixe, la rapidité et la solidité de la pacification s'expliquaient sans doute par l'héroïsme des troupes et par les qualités du commandement, mais aussi par l'œuvre bienfaisante réalisée chemin faisant.

Une fois passé le premier moment de frénésie collective, les populations de la Chaouïa, essentiellement agricoles, s'aperçoivent sans peine que l'occupation française leur vaut une sécurité toute nouvelle.

La vie administrative et économique se régularise. Les impôts sont régulièrement perçus, sous le contrôle du Service des renseignements et sans l'accompagnement traditionnel d'exactions. Les indigènes se rapprochent peu à peu des postes français, viennent s'y faire soigner et prennent l'habitude de recourir pour leurs différends à l'arbitrage de nos officiers.

L'aménagement des voies de communication en vue de fins militaires profite indirectement à la vie locale. Les pistes sont remises en état, des ponts sont construits, la route, précieux instrument de progrès et de rapprochement, fait son apparition dans le vieux Maroc.

Les villes sont nettoyées, les adductions d'eau réparées ou étendues, avec des moyens de fortune et un budget de quelques milliers de francs. Loin de s'opposer à ces transformations ou simplement de les regarder d'un mauvais œil, les caïds,

les assemblées de notables sont les premiers à les demander. La collaboration que le sultan avait si longtemps refusée, c'est le peuple marocain qui l'offrait.

« Il est absolument hors de doute, écrivait en 1908 le correspondant du *Times*, Reginald Rankin, que la masse des agriculteurs chaouïa saluerait avec allégresse l'annonce de l'occupation permanente de leur pays par les Français. »

CASABLANCA ET LA CHAOUÏA

L'ARRÊT Il restait, il est vrai, à pacifier les abords, — régions difficiles, de relief tourmenté, comme le pays des Zaers.

Le 1er février 1909, le général d'Amade rentre en France, et il est remplacé par le général Moinier. Or, quelques jours après, un officier, le lieutenant Méaux, poursuivant un malfaiteur, est tué sur les confins des Chaouïa et des Zaers, et les Zaers refusent de livrer les agresseurs. Nos goumiers s'avancent jusque sur les bords de l'oued Korifla et dispersent un rassemblement de Zaers ; mais il leur est interdit de les poursuivre : les instructions du Gouvernement sont plus restrictives que jamais, l'activité déployée par le général d'Amade n'a été admise qu'à regret, et le Gouvernement puise dans les événements qui se produisent à ce moment-là de nouvelles raisons de limiter étroitement son action marocaine.

IV

LA RÉBELLION DE MOULAY-HAFID

Dès le printemps de 1906, un frère d'Abd-el-Aziz, installé à Marrakech, Moulay-Hafid, avait pris une attitude nettement hostile à l'égard du sultan : il critiquait ouvertement une politique dont l'insouciance et les maladresses, à l'entendre, conduisaient l'Empire chérifien à sa perte et cherchait à se créer des partisans. Vers mai 1907, cette attitude s'accentue : l'intention de rébellion devient évidente, la menace d'une révolution dynastique se précise.

Il fallait l'impopularité à peu près générale d'Abd-el-Aziz et les troubles du moment pour que cette ambition eût quelque chance de succès : de lui-même, Moulay-Hafid était fort peu sympathique. Il passait pour un personnage singulièrement fuyant et indécis, pratiquant le mensonge par goût, semblait-il, autant que par intérêt, d'une constante duplicité et d'une absence de scrupules qui répondaient, tout au fond de son âme encore mal connue, à de bas instincts, à une invincible lâcheté compliquée de férocité.

En juillet 1907, il découvre son plan : il rompt tout rapport avec Abd-el-Aziz, se fait proclamer sultan à Marrakech dans les premiers jours d'août, lance, en guise de proclamation d'avènement, un violent réquisitoire contre la politique d'Abd-el-Aziz et, du même coup, contre l'occupation franco-espagnole qui, selon lui, en était la conséquence. Ce qui ne l'empêche pas de prétendre, vers le même temps, qu'il n'est nullement l'ennemi de la France et qu'il combat simplement le Makhzen d'Abd-el-Aziz.

Pendant quelques mois, sa situation paraît fort mal assurée. Les grands caïds du Sud restent défiants, les notables de Rabat et des autres villes ne semblent pas pressés de prendre parti. Il ne trouve guère d'encouragements que de la part des Allemands, — les seuls Européens qui fussent restés à Marrakech après l'assassinat du docteur Mauchamp.

Enfin, en janvier 1908, il se décide à quitter Marrakech et se dirige vers le nord, par la piste de Mazagan. Mais il se détourne bientôt de cette première direction et marche vers l'est à la fois pour réprimer un soulèvement des Srarna, qui voulaient s'emparer de Marrakech, et pour éviter les Beni-Meskine, qu'il redoutait. Puis, la nouvelle de la prise de Médiouna par les Français lui parvient, et le voilà bien embarrassé : il est campé sur les bords de l'Oum-er-Rbia, à Mechra-ech-Chaïr, il s'y attarde pendant plus de deux mois, paraissant fort indécis et se rendant compte,

sans doute, qu'il ne peut ni avancer dans la Chaouïa, parcourue par les Français, ni marcher sur Fès par les difficiles régions du Tadla ; il fait, nous l'avons vu, des avances au général d'Amade et au même moment proteste auprès des consuls étrangers contre notre pénétration en Chaouïa, — attitudes contradictoires qui sont tout à fait dans sa manière et qui révèlent à la fois un caractère sans consistance et une naturelle perfidie.

Entre temps, il est vrai, il a, en quelque sorte, cessé d'être un rebelle. Les oulémas de Fès l'avaient d'abord condamné ; mais Abd-el-Aziz et son Makhzen quittent Fès, qui leur était de plus en plus hostile, pour Rabat : dans la vieille ville frondeuse, ce départ déchaîne une terrible agitation, la xénophobie s'exaspère, les oulémas de Karaouiyne lancent une sorte de proclamation dont le sens général se résume en cette phrase : « La force d'Abd-el-Aziz est anéantie ; il aime les chrétiens ; il emprunte chez eux ; toute sa politique consiste à faciliter l'entrée des chrétiens au Maroc », et trente délégués sont chargés de porter cet acte à Moulay-Hafid avec de riches présents.

Mais à Rabat, une méhalla se préparait sous les ordres de Bouchta Baghdadi pour réduire Fès à l'obéissance. Moulay-Hafid se demande s'il pourra, s'il osera jamais parvenir jusqu'à Fès et faire passer dans la réalité cette souveraineté fictive. Par moment, cet ambitieux sans énergie semble décidé à se contenter du sud et du sud-ouest marocain, où son autorité a déjà bien de la peine à s'établir, et se désintéresse du nord.

LA NEUTRALITÉ DE LA FRANCE

L'intérêt de la France se trouvait manifestement engagé dans ces graves événements ; mais que pouvait-elle faire, tant qu'Abd-el-Aziz restait le souverain légitime du Maroc ? Elle prétendit rester au-dessus des compétitions dynastiques et travailler avec le sultan en place à la réorganisation prévue par la Conférence d'Algésiras.

L'année 1907 représente, à cet égard, une période de mise au point, sans grand éclat peut-être, mais fort importante et souvent délicate. C'est ainsi que le 15 mai 1907, le gouvernement français fait adopter par le corps diplomatique de Tanger le règlement relatif aux adjudications et aux marchés effectués sur les fonds de la caisse spéciale instituée par l'article 66 de l'Acte d'Algésiras ; le 8 juin, il arrive au même résultat pour le règlement de la police des ports habités par les Européens ; le 10 juin, pour des règlements sur l'expropriation, sur l'importation des explosifs, sur le commerce des armes de chasse et de luxe.

Surtout, la France parvient à obtenir du Makhzen l'approbation de toutes ces

mesures, — tâche bien difficile tant que le Makhzen reste à Fès livré à l'influence allemande, tout de suite plus aisée quand il se transporte à Rabat. Là, du 15 novembre au 6 décembre, en des conférences auxquelles participent M. Regnault, ministre de France au Maroc, M. Llaberia, ministre d'Espagne, et Ben Slimane, ministre chérifien des Affaires étrangères, représentant du sultan, tous les malentendus se dissipent, et Abd-el-Aziz affirme solennellement, sans réticences, sa volonté de collaboration.

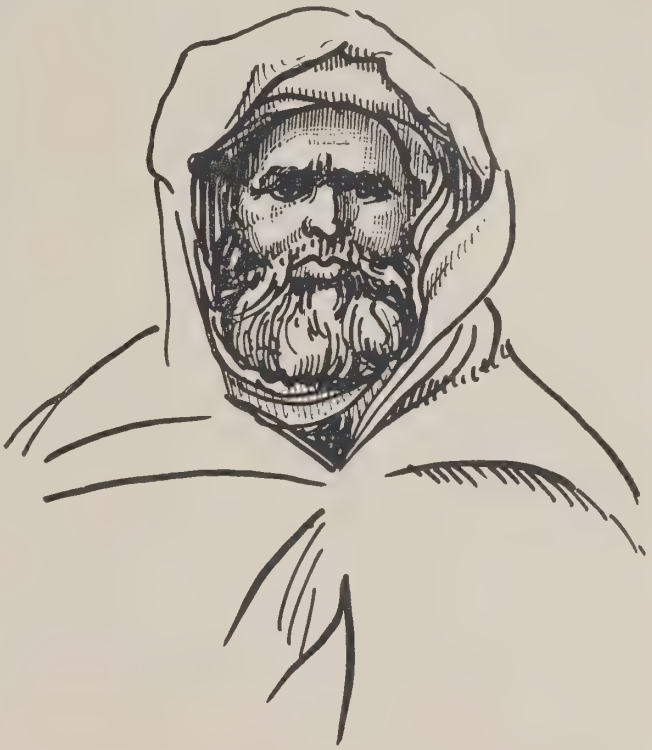

SI-MOHAMED BEN-BOUCHTA EL-BAGHDADI, PACHA DE FÈS

La souplesse du sultan naissait peut-être de sa situation embarrassée autant que d'un réveil de sa sagesse, et d'aucuns inclinaient à penser, en France, que nous nous engagions un peu trop à fond : « Dans quelle situation nous trouverons-nous, notait par exemple le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, si Moulay-Hafid qui n'a aucun pacte avec nous l'emporte ? »

Mais le gouvernement français était bien décidé à ne point se laisser engager plus qu'il ne fallait. Dès que les oulémas de Fès, seule autorité légitime en matière de succession dynastique, se furent détachés d'Abd-el-Aziz, il renonça à se servir de lui : le 15 janvier 1908, il annonçait hautement son intention de rester neutre entre les compétiteurs au trône marocain, et le général d'Amade, qui pouvait barrer la route à Moulay-Hafid, reçut l'ordre de le laisser passer.

LA VICTOIRE DE MOULAY-HAFID

Le 7 juin 1908, Moulay-Hafid entrait à Fès et son autorité se trouvait dès lors reconnue sur la plus grande partie du Maroc.

Abd-el-Aziz, de son côté, faisait partir de Rabat pour Marrakech une méhalla de 6 000 hommes ; mais cette méhalla était complètement défaite le 19 août à Bou-

Ajiba, sur la rive gauche de l'oued Téçaout, par les contingents du Glaoui, et Abd-el-Aziz, abandonnant la partie, se réfugiait en Chaouïa, sous la protection des troupes françaises, puis à Tanger. Il n'y avait plus au Maroc qu'un sultan : Moulay-Hafid.

La France ne demandait pas mieux que de le reconnaître, puisqu'elle prétendait rester à l'écart de ces questions de personnes qui n'étaient pas prévues par son mandat ; mais le sultan du Maroc, depuis Algésiras, n'était plus tout à fait libre de son action, et la France, mandataire des puissances, était en droit de poser certaines conditions au nouveau souverain. Au lendemain de la défaite d'Abd-el-Aziz, elle se concerta avec l'Espagne en vue de faire à l'Europe des propositions conjointes sur la reconnaissance de Moulay-Hafid comme sultan du Maroc : par une note du 11 septembre 1908, la France et l'Espagne proposèrent de subordonner cette reconnaissance à l'acceptation préalable par Moulay-Hafid de l'Acte d'Algésiras et de tous les actes de son prédécesseur qui en préparaient l'application.

Toutes les puissances adhérèrent sans difficulté à cette note, même l'Allemagne qui, se croyant assurée des préférences de Moulay-Hafid, eût voulu le reconnaître sans condition, mais se contenta de soulever en cette occasion toute une série de questions de détail, sans rapport bien marqué avec l'événement.

Moulay-Hafid, en dépit de son attitude antérieure et du mouvement xénophobe qui l'avait porté au pouvoir, sentit bien qu'il ne pouvait se dérober, au moins pour le moment, à ces exigences. Il déclara donc qu'il entendait respecter l'Acte d'Algésiras, les traités internationaux, les engagements financiers, etc... : moyennant quoi, il fut officiellement reconnu par les puissances le 5 janvier 1909.

V

Mais, cette difficulté résolue, une autre surgit immédiatement, qui, cette fois, venait directement de l'Allemagne.

L'affaire des déserteurs de Casablanca

Au cours de l'année 1908, le chiffre des déserteurs de la Légion étrangère à Casablanca s'était accru dans des proportions tout à fait anormales : vingt-huit avaient comparu devant le conseil de guerre, une vingtaine étaient parvenus à s'échapper.

On ne tarda pas à découvrir que ce mouvement était provoqué par les Allemands de Casablanca, tenus par le régime des Capitulations à l'abri de toute information judiciaire. Il s'agissait d'une véritable organisation, d'une agence de désertion en

forme, qui fonctionnait depuis le début de 1906 sous le patronage de la légation d'Allemagne à Tanger, avec le concours du consulat d'Allemagne à Casablanca et des agences consulaires d'Allemagne à Rabat et Mazagan. Dans la légion même, un racoleur, le légionnaire suisse Brunner, à la solde du consulat d'Allemagne, dépistait ceux de ses camarades qui se trouvaient en proie à ce mal des vieux soldats d'Afrique, le « cafard », et profitait de leur état de dépression morale pour leur conseiller de fuir : il les conduisait chez une logeuse, l'Espagnole Maria Fortez, couverte par les Capitulations contre toute perquisition domiciliaire, et leur procurait des vêtements civils. Dans cette cachette, les déserteurs recevaient la visite d'un fonctionnaire du consulat allemand, qui leur donnait les moyens de gagner l'Allemagne ou simplement Tanger, selon qu'ils étaient ou non d'origine allemande; on les embarquait sur un paquebot allemand, à Casablanca même ou de préférence à Mazagan où la surveillance était moins active. Tout cela, on le voit, était minutieusement monté et constituait, aux termes mêmes des correspondances saisies par la suite, un « règlement » en forme.

MOULAY-HAFID

Or, le 25 septembre 1908, six légionnaires, débauchés dans ces conditions, se disposaient à s'embarquer sur le vapeur allemand *Cintra* qui mouillait en rade de Casablanca ; ils étaient accompagnés de M. Just, secrétaire du consulat, d'un homme qu'on peut considérer comme le directeur de l'agence de désertion, M. Sievers, rédacteur à la *Deutsche Marokko Zeitung*, journal de la légation d'Allemagne au Maroc, et d'un mokhazni du consulat. Au moment où les déserteurs allaient prendre place dans une embarcation, deux caporaux de la Légion étrangère, qui se trouvaient par hasard sur le quai, les reconnaissent et font le geste de les arrêter; M. Just s'interpose et déclare : « Ce sont des compatriotes et non point des déser-

teurs » , et l'embarcation s'éloigne en hâte ; mais il la rappelle, à la pensée qu'elle pourrait être arrêtée par la chaloupe à vapeur du port et, pour lui conférer une protection diplomatique, il essaie d'y sauter : elle chavire, et les passagers sont obligés de reprendre pied à terre.

Sur ces entrefaites accourent le lieutenant de vaisseau Tournemire, commandant du port, accompagné de l'enseigne de vaisseau de Soria et de quelques matelots. Le commandant du port donne l'ordre à ses matelots de s'emparer de la personne des déserteurs; M. Just proteste avec violence et brise sa canne sur le dos d'un matelot ; le mokhazni du consulat assène un coup de poing sur la figure d'un autre ; une lutte s'engage, à l'issue de laquelle le mokhazni est maîtrisé et ligoté ; M. Just lève la main sur l'enseigne de vaisseau de Soria, qui réplique en lui mettant son revolver sous le nez. Les déserteurs sont conduits à la prison militaire, mais le mokhazni, sur l'intervention du drogman du consulat d'Allemagne, M. Maenz, est délivré.

LA DARSE DE CASABLANCA EN 1908

Dès qu'il fut informé de l'incident, le consul d'Allemagne, M. Luderitz, essaya de démontrer que ses agents ne s'étaient intéressés qu'à l'embarquement de trois légionnaires, de nationalité allemande, et que les trois autres avaient simplement profité de l'occasion. Mais M. Just, dans la bagarre, avait laissé tomber sur la plage un petit papier ainsi libellé, qui avait été ramassé : « M. Just, chancelier du consulat d'Allemagne, est chargé d'embarquer les six personnes qu'il accompagne. Signé : Luderitz ». Il devenait difficile de plaider l'innocence.

LE DÉBAT DIPLOMATIQUE ET L'ARBITRAGE

Le gouvernement allemand essaya donc de l'intimidation. Le 28 septembre, il demandait officiellement au gouvernement français « une satisfaction prompte et complète ». A quoi

la France répondit en demandant que le consul Luderitz, coupable d'avoir favorisé la désertion des légionnaires, fût désavoué et blâmé. Le conflit était ouvert.

Devant cette résistance de la France, le gouvernement allemand propose de s'en remettre à des arbitres (14 octobre). Le gouvernement français accepte (15 octobre), mais il faut croire que l'Allemagne s'attendait à un refus, qui lui eût permis d'élargir le débat, car le 16 au soir, le prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne, sans faire aucune allusion à cette demande d'arbitrage, proposait un accord sur les points suivants : sanctions disciplinaires contre les autorités françaises du port de Casablanca, obligation pour elles de présenter des excuses, remise des trois déserteurs allemands au consul d'Allemagne, et, en retour, sanction disciplinaire à l'encontre du consul d'Allemagne. Le gouvernement français répondit qu'il ne voyait pas l'utilité de revenir sur un projet d'arbitrage qui lui avait été régulièrement soumis et qu'il avait accepté.

Alors s'engagea une discussion juridique extrêmement confuse, accompagnée en Allemagne d'une violente campagne de presse. Puis, le 1er novembre 1908, le prince Radolin remit au gouvernement français une note en style d'ultimatum, réclamant la mise en liberté immédiate des trois légionnaires allemands et une réparation équitable pour les violences dont les deux employés consulaires allemands avaient été victimes. En même temps, le prince de Bulow déclarait que, faute de recevoir pleine satisfaction sur le second point, l'empereur envisagerait le rappel de son ambassadeur de Paris. L'émotion fut vive en Europe.

Mais le gouvernement français, fort des propositions d'arbitrage, ne se laissa pas intimider. Si bien qu'après toute une nouvelle série d'ergotages et de menaces, le 10 novembre 1908, le secrétaire d'État intérimaire aux Affaires étrangères, M. de Kiderlen-Waechter, et M. Jules Cambon, ambassadeur de France, signèrent la déclaration suivante :

« Les Gouvernements français et allemand, regrettant les événements qui se sont produits à Casablanca le 25 septembre dernier et qui ont amené les agents subalternes à des violences et à de fâcheuses voies de fait, décident de soumettre l'ensemble des questions soulevées à ce sujet à l'arbitrage.

« D'un commun accord, chacun des deux gouvernements s'engage à exprimer ses regrets sur les actes de ses agents suivant le jugement que les arbitres auront porté sur les faits et sur les questions de droit ».

La sentence arbitrale fut rendue par la Cour de La Haye le 22 mai 1909. Elle donna raison aux autorités françaises et leur reprocha seulement de n'avoir pas, dans l'exercice de leurs droits, respecté « dans la mesure du possible » la protection

de fait indûment accordée aux légionnaires allemands par le consulat d'Allemagne; elle ne reconnaissait, en somme, du côté français que deux torts bien nets : le geste de l'enseigne de vaisseau de Soria, menaçant de son revolver M. Just, et la correction infligée au mokhazni, plus complète qu'il n'était nécessaire pour le réduire à l'impuissance.

UN SEMBLANT DE DÉTENTE : L'ACCORD FRANCO-ALLEMAND DU 9 FÉVRIER 1909

En France comme en Allemagne, toute une partie de l'opinion estimait que cette affaire avait beaucoup trop duré. On commençait à désirer, de part et d'autre, des concessions et, mieux encore, une entente.

Les relations économiques étaient devenues plus étroites entre la France et l'Allemagne au Maroc. Commerçants et financiers allemands et français substituaient de plus en plus aux simples participations temporaires des associations permanentes, et seule, l'hostilité persistante des deux gouvernements semblait empêcher un large développement de cette collaboration. Pour le Maroc, en particulier, l'idée d'une entente économique prenait une force croissante.

C'est sans doute au désir de ménager cette partie de l'opinion qu'il faut attribuer les sourires dont le gouvernement allemand entremêlait ses coups de boutoir : par exemple, marques flatteuses d'attention pour les Français présents aux régates de Kiel en juin 1907, conversations fort raisonnables et conciliantes de Guillaume II avec M. Étienne sur le Maroc, conversations plus précises du baron de Langwerth, chargé d'affaires à Tanger, avec M. Robert Raynaud, directeur de *la Dépêche marocaine*, en juillet 1907, ébauche d'un accord franco-allemand qui aurait laissé à la France toute liberté d'action politique au Maroc et renforcé les intérêts économiques de l'Allemagne.

Le débarquement des Français à Casablanca avait interrompu ces négociations. Le gouvernement allemand n'avait jamais accepté qu'à contre-cœur la présence des troupes françaises en Chaouïa et il ne cessait d'en demander, plus ou ou moins ouvertement, le rappel. Le baron de Wangenheim, ministre d'Allemagne à Tanger, déclarait nettement, en faisant allusion à l'action française en Chaouïa, que « la situation était intolérable au Maroc », et il se laissait aller un beau jour à ajouter : « Le peuple allemand en a assez. L'agitation qui se prépare en Allemagne ne laissera pas au gouvernement d'autre issue que la guerre ; malgré sa bonne volonté, il devra la faire ».

L'affaire des déserteurs vint mettre le comble à cette mauvaise humeur. Tout projet d'accord fut écarté, et le fameux docteur Rosen, connu pour sa francophobie

et ses ressources d'intrigue, qui avait été remplacé sur la demande de la France, fut renvoyé à Tanger.

Mais voici que l'affaire des déserteurs, qui un moment avait paru si grave, s'arrangeait. D'autre part, le gouvernement allemand, à la suite d'une imprudente interview de l'empereur, publiée dans le *Daily Telegraph*, était aux prises avec une sérieuse crise intérieure et, par-dessus le marché, avec une crise extérieure provoquée par l'annexion autrichienne de la Bosnie-Herzégovine. Enfin, l'attitude de Moulay-Hafid, après son avènement, avait grandement déçu le gouvernement allemand : il s'attendait à trouver en lui un docile instrument, et Moulay-Hafid ne faisait, après tout, que chausser les babouches de son frère Abd-el-Aziz.

SOUK DU TALAA A FÈS

Pour toutes ces raisons, le gouvernement allemand semble désirer, vers le début de 1909, une détente des relations franco-allemandes, un assoupissement de la querelle marocaine. M. Pichon, ministre français des Affaires étrangères, se prête aux conversations, et c'est dans ces conditions que le projet d'accord économique revient sur l'eau. Le prince de Bulow reprend à son compte le projet Langwerth-Raynaud, dont on ne parlait plus depuis dix-huit mois et, le 9 février 1909, l'accord est conclu.

Le gouvernement français s'engage, une fois de plus, à respecter l'intégrité et l'indépendance de l'Empire chérifien et à maintenir au Maroc le principe de l'égalité économique. Le gouvernement allemand, de son côté, promet de ne pas entraver les intérêts politiques particuliers de la France qui « sont étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure ». Enfin, les deux gouvernements déclarent ensemble qu'ils chercheront « à associer leurs nationaux dans les affaires dont ceux-ci pourraient obtenir l'entreprise ».

Cette entente pour des entreprises économiques au Maroc, c'était la grande nouveauté de l'accord. Pour le reste, il apparaissait fort imprécis : le désistement politique de l'Allemagne était tout juste indiqué. Il est vrai que l'accord devait être complété — et le fut en effet — par une lettre qui n'était pas destinée à la publicité et qui fixait deux points essentiels : d'une part, « la conséquence de l'accord que les gouvernements de Berlin et de Paris venaient de signer était le désintéressement politique de l'Allemagne au Maroc»; d'autre part, « dans les affaires économiques qui comporteraient une association des intérêts français et allemands, il serait tenu compte, autant que possible, du fait que les intérêts français au Maroc sont supérieurs aux intérêts allemands ».

Tel qu'il était, l'accord fut accueilli avec joie des deux côtés du Rhin. On se réjouissait, de part et d'autre, de voir cesser « l'obsession marocaine ».

LE CONTRAT FRANCO-ALLEMAND DU 17 FÉVRIER 1910

Dès que l'accord fut signé, on mit à l'étude les procédés d'application, et des conférences s'ouvrirent à Berlin, en mars 1909.

On s'entendit sans trop de peine sur la plupart des affaires en cours : liquidation des dettes du gouvernement marocain, indemnités aux victimes des troubles de Casablanca, émission en France d'un emprunt marocain. La formule d'association pour les entreprises de travaux publics fut beaucoup plus difficile à trouver, et l'on prit le parti d'inviter les hommes d'affaires des deux pays à se concerter directement sur ce point. Mais les hommes d'affaires ne furent guère plus heureux que les diplomates, leurs discussions furent même parfois orageuses, et les diplomates revinrent s'y mêler. Si bien que le contrat d'association, signé le 17 février 1910, un an après l'accord, ne fut, en somme, qu'une réplique de cet accord.

Il créait une « Société marocaine des travaux publics », au capital de deux millions de francs répartis de la façon suivante : 50 p. 100 à la France, 30 p. 100 à l'Allemagne, 7 1 /2 p. 100 à l'Espagne, autant à l'Angleterre et 5 p. 100 également partagés entre la Belgique et la Suède. Le conseil d'administration était composé de douze membres : six Français, dont le président, quatre Allemands, dont un vice-président, un Espagnol, vice-président, et un Anglais.

Tout cela pouvait paraître fort net ; mais les chiffres ne doivent pas faire illusion : la véritable question, à savoir la répartition des entreprises de travaux publics entre les puissances intéressées, n'était pas réglée ou l'était mal ; il était bien entendu, par exemple, que, dans le domaine politique, l'avantage devait rester à la France, mais où commencent et s'arrêtent, dans une affaire économique comme la construc-

tion d'une voie ferrée, le domaine politique et le domaine économique ? Il était clair que ce contrat, pour être viable, exigerait une constante mise au point, c'est-à-dire une continuelle intervention des gouvernements français et allemand : si bien qu'il eût abouti à une sorte de condominium économique franco-allemand, qui donnait à la question marocaine un aspect tout nouveau.

On vit tout de suite, d'ailleurs, que l'accord était plein d'embûches. Il prévoyait, en même temps que la constitution d'une Société marocaine de travaux publics, la création d'une Société fermière pour l'exploitation du monopole des tabacs, la construction d'un réseau marocain de chemins de fer, enfin, la formation d'une Union marocaine des mines. Or, des Allemands, les frères Mannesmann, s'étaient fait octroyer par Moulay-Hafid, au temps où il n'était encore que prétendant, d'importantes concessions de mines ; ils étaient tenus, en vertu de l'Accord de 1909, de les verser au fonds commun ; ils s'y refusèrent et il fallut une nouvelle conférence pour régler l'affaire.

Les événements ont empêché de pousser à fond l'expérience ; mais il apparaissait dès ses débuts que, malgré l'atmosphère d'entente ou plus exactement de détente, toute difficulté marocaine n'était pas aplanie entre la France et l'Allemagne.

VI

L'ACCORD FRANCO-MAROCAIN DU 4 MARS 1910 ET LE PROJET D'ÉVACUATION

La conclusion de l'accord franco-allemand devait au moins présenter cet avantage immédiat, de faire impression sur l'esprit du Makhzen et d'opposer un front unique au double jeu de Moulay-Hafid.

A vrai dire, la France se faisait à cet égard quelque illusion. A défaut d'entente directe avec l'Allemagne, Moulay-Hafid continuait à recevoir les encouragements de ceux que M. Maurice appelle « les francs-tireurs de la diplomatie allemande », en particulier du redoutable Karl Ficke, qui persistait à mener à Casablanca sa politique ardemment francophobe. On lui conseillait notamment d'exiger, comme condition préalable de tout accord, l'évacuation de la Chaouïa. Moulay-Hafid reprenait courage, se dérobait à tout engagement ferme et, pour gagner du temps, imaginait d'envoyer à Paris une mission dirigée par El Mokri.

Il fallut presque une année (mai 1909-mars 1910) pour obtenir du sultan un résultat positif. Enfin, après de pénibles négociations, les Arrangements franco-marocains des 4 et 21 mars 1910 furent conclus.

Le gouvernement français s'engageait à évacuer la Chaouïa le jour où le Makhzen serait en mesure d'entretenir, pour le maintien de la sécurité, 1 500 hommes de troupes dirigés et instruits par la Mission militaire française et 1 200 goumiers également organisés par les soins de la France. Il devait aussi évacuer Oudjda et les régions des Beni-Snassen, de Bou-Anane et de Bou-Denib, moyennant la constitution d'une troupe de 2 000 hommes.

Cet arrangement militaire et politique se doublait d'un arrangement financier.

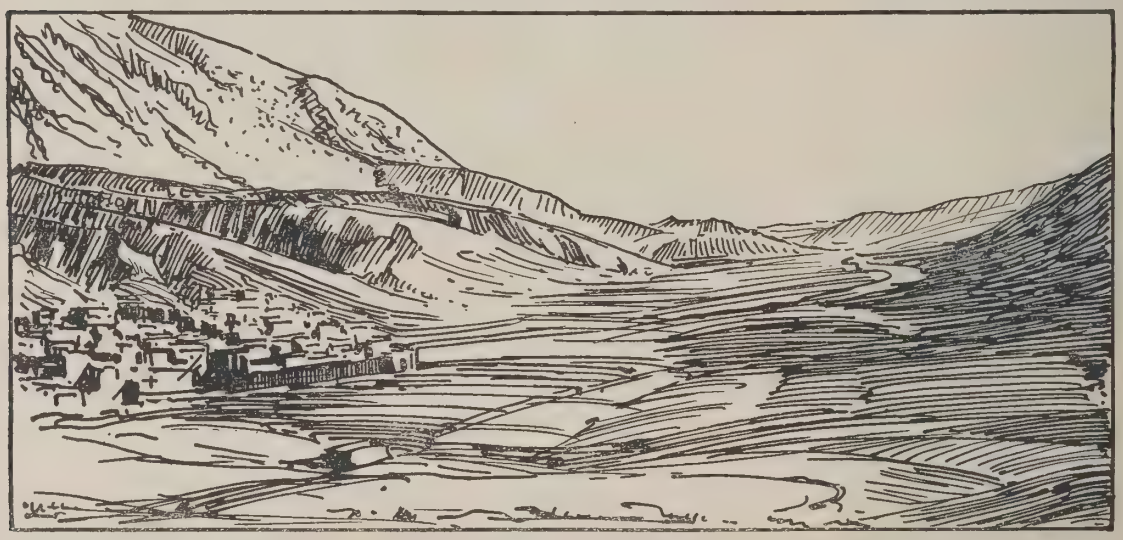

LE KSAR DES AÏT-YACOUB
(Croquis d'après nature).

Le Maroc contractait en France un emprunt de 101 millions, gagé sur le produit disponible des droits de douane, dont 60 p. 100 étaient déjà affectés à l'emprunt de 1904, sur le produit des monopoles du tabac et du kif, sur divers revenus du Makhzen dans les villes du littoral, sur différents loyers d'immeubles appartenant au gouvernement marocain et sur les revenus des biens domaniaux dans un rayon de 10 kilomètres autour des ports. Cet emprunt devait être émis par la Banque d'État.

Il était prévu, d'autre part, que le chef de la Mission militaire française serait le chef de tous les instructeurs, qu'un ingénieur français aurait la direction des travaux publics et que les attributions du contrôle français des douanes seraient élargies.

Enfin, le Makhzen s'engageait à exiger des tribus chaouïa une amende de deux millions et demi, destinés aux travaux d'agrandissement du port de Casablanca,

à payer les frais de guerre occasionnés par les différentes occupations de troupes françaises, à adresser des instructions formelles à ses représentants locaux quant aux droits de propriété immobilière des étrangers, à user de toute son autorité pour faire cesser l'agitation de Ma-el-Aïnine dans le Sud marocain.

En somme, la France faisait au Maroc la part belle : elle se déclarait prête à quitter le pays le jour où l'ordre serait garanti, et elle lui fournissait immédiatement les moyens de rétablir l'ordre. On ne pouvait guère se montrer plus généreux, et le Maroc, avec un peu d'habileté, pouvait encore sauver son indépendance.

Il semblait, du moins, qu'après un long arrêt, les opérations de pacification dussent reprendre dans la confiance et dans la clarté. Elles allaient reprendre, en effet.

DANS L'ORIENTAL : LES BANDITS FORCÉS DANS LEURS REPAIRES

A la fin de novembre 1908, une reconnaissance partie de Berguent avait été attaquée sur l'oued Anoual par les Aït-bou-Chaouen et les Beni-Guil et ne s'était tirée d'affaire qu'à grand'peine, après une marche de 300 kilomètres en pays hostile. On pouvait voir un échec dans cette « affaire d'Anoual », et l'on sait combien il importe, dans une guerre coloniale, que nulle offense ne reste sans représailles.

Il fallut, cependant, attendre jusqu'au printemps de 1910 pour que l'autorisation d'agir fût donnée par le gouvernement français. Dès lors, nos détachements de Bou-Denib, Colomb-Bechar, Berguent et Oudjda entreprennent une série de mouvements combinés qui prennent les tribus hostiles dans un réseau serré.

Le général Alix pousse une reconnaissance dans la région de Matarka, pour intimider les Beni-Guil, tandis que le commandant Féraud, pour les empêcher de s'échapper vers le nord, barre la plaine de Tafrata. La plupart des fractions de la confédération Beni-Guil se déclarent prêtes à la soumission.

Puis, le général Alix se tourne contre les Aït-bou-Chaouen, nos agresseurs de 1908, installe un solide point d'appui à Anoual même, se lance dans la montagne avec une colonne légère et inflige à l'adversaire des pertes sérieuses.

Enfin, le colonel Strasser reçoit mission du général Lyautey de marcher contre les Aït-Hammou, qui avaient fait cause commune avec les Aït-bou-Chaouen : il enlève de vive force le col d'Aït-Yacoub et détruit le ksar des Aït-Hammou, qui s'étaient réfugiés dans la montagne.

Toutes les populations paisibles du Haut-Guir se réjouissent de ces succès, auxquels elles avaient largement contribué par leurs indications et leur appui moral.

LA POLICE DE LA BASSE MOULOUYA

Vers la même époque, le général Lyautey décide de s'installer aux portes mêmes du Maroc occidental, afin de dominer toute la région des confins, mieux qu'il ne pouvait le faire d'Oudjda.

Le 29 juin 1910, le colonel Féraud, qui avait été nommé commandant de la police franco-marocaine, occupe sans résistance Taourirt, nœud des routes qui conduisent à Debdou, à Melilla, à Taza et à Fès. Il envoie aussitôt dans tous les sens des agents indigènes, qui rassurent les populations sur les intentions de la France et promettent à brève échéance le retour de la sécurité et la protection des marchés. Les plus rebelles se calment.

Puis, le colonel Féraud entreprend une série de reconnaissances destinées à le mettre en contact personnel avec les populations et à le renseigner sur les principales voies commerciales qui aboutissent à Taourirt. Il est fort bien accueilli dans la plaine des Tafrata, où les gens sont paisiblement occupés aux travaux des champs ; à la nouvelle que les Beni-Ouaraïn des environs de Guercif paraissent agités, il passe au large de cette région, afin d'éviter des chocs momentanément inutiles, rentre à Taourirt, le 10 juillet, et de là se propose d'aller reconnaître, au gué de Moul-el-Bacha, la voie d'accès à Melilla. Là, il se heurte à un groupe important de gens de la rive gauche qui, malgré ses exhortations pacifiques, franchissent la rivière et s'approchent de nos troupes, hurlant des insultes et les sommant de se retirer (12 juillet). Les assaillants sont repoussés et le général Lyautey, qui accompagnait la reconnaissance, établit un poste provisoire à Moul-el-Bacha, avec mission d'interdire jusqu'à nouvel ordre le passage des gens de la rive gauche et de protéger les populations de la rive droite.

Il est possible que cette agression n'ait pas été préméditée et qu'il faille y voir une de ces furies collectives qui portent un nom spécial, la *nefra ;* en tout cas, les agresseurs qui appartenaient à deux fractions de la grande tribu des Beni-bou-Yahiï avaient profité de la leçon. Dès le 14 juillet au soir, des représentants des Beni-bou-Yahiï demandaient une entrevue et annonçaient l'intention de s'entendre avec nous. Le général Lyautey acheva de les mater en leur interdisant d'amener leurs troupeaux au fleuve et en leur imposant une amende de 100 moutons pour chacun de nos quinze morts. Au début d'août, leur soumission était complète.

Ainsi, la sécurité était garantie dans la vallée inférieure du fleuve comme elle l'était dans la vallée moyenne. « L'Algérie, la France, déclarait le gouverneur général Jonnart en désignant le général Lyautey, savent ce qu'elles doivent au meilleur de mes collaborateurs. Je ne crains pas de dire, qu'en sept années, ses troupes et lui ont accompli une œuvre merveilleuse. »

UN MODÈLE DE PÉNÉTRATION PACIFIQUE

Œuvre prodigieuse en effet, si l'on songe aux difficultés toutes spéciales de l'entreprise : un grand pays nu, sévère au possible, parcouru de chaînons ravinés et de dunes, lacéré d'oueds, à peine tacheté d'une végétation misérable, étouffant en été, flagellé l'hiver de vents glacés, et tout juste égayé, de loin en loin, autour des sources, par une touffe de palmiers, quelques jardins, d'humbles villages ; sur cette âpre terre, des tribus farouches, violentes comme le vent, avides comme le sable, capables de parcourir des centaines de kilomètres pour tuer et voler, insaisissables et régnant brutalement sur un pays sans frontières.

LA VISITE DU MÉDECIN-MAJOR CHRISTIANI A L'INFIRMERIE INDIGÈNE

D'où venaient donc la rapidité et la solidité de ces résultats ?

Avant tout, d'une parfaite connaissance du milieu et d'une savante combinaison de la force et de la politique.

Au lieu de disséminer ses troupes en une multitude de petits postes et de lancer de temps en temps des colonnes purement militaires, le général Lyautey a résolu de « se garder par le mouvement » et de « manifester la force pour en éviter l'emploi » : c'est en vertu de ces principes qu'il recourt à des reconnaissances de police fréquentes, abondantes en hommes et bien outillées, capables de résister même à de gros assauts et, partant, assurées de maintenir le prestige de nos armes.

Un constant et patient travail politique double les démonstrations militaires.

Ces reconnaissances ne s'encombrent pas de lourds convois : elles vivent sur le pays, mais en payant fort exactement tout ce qu'elles consomment, et leur ravitaillement contribue à ranimer le mouvement commercial. Elles prennent l'indigène par un de ses points faibles, le sens pratique : les Français s'approchent; va-t-on les attaquer ou simplement s'enfuir ? Sans doute est-il préférable de leur vendre des moutons, puisque ces étranges conquérants paient rubis sur l'ongle ; on verra par la suite s'il convient de les traiter en ennemis et, en attendant, on s'apprivoise. Un autre attrait de la colonne française, c'est son médecin. A l'étape, tous les blessés, tous les malades d'alentour s'empressent auprès du guérisseur. On ne leur demande pas d'où ils viennent, ce qu'ils sont, et tel de ces blessés ne tient pas à raconter son histoire ; mais un précieux point de contact s'établit ainsi et bientôt l'avance de la colonne française, loin d'être redoutée, est secrètement désirée par toute une partie de la population.

Dans le même ordre d'idées, de grands postes, en petit nombre, bien défendus et fortement approvisionnés, pourvus du télégraphe et du téléphone, servent en quelque sorte de ports d'attache aux groupes mobiles qui battent le pays. Surtout, au lieu d'être un fortin hostile, le poste devient un « centre d'attraction pour les indigènes » : il importe, disent nettement les instructions du général à ses commandants de secteurs, qu'il n'y ait « de la part de nos troupes, particulièrement de nos troupes européennes, aucune vexation, aucun abus d'autorité, aucune violence, aucune rapine à l'égard des indigènes ; à ce que leurs mœurs, leurs habitudes religieuses, leurs zaouïas, leurs koubbas soient soigneusement respectées ». Par ailleurs, il faut bannir toute idée d'administration directe. Les officiers du Service des renseignements « doivent connaître parfaitement les tribus, leurs chefs, les partis qui les divisent, les parcourir fréquemment et être au courant de leurs affaires, mais n'y intervenir que dans la mesure nécessaire pour garantir le bon ordre général, la sécurité de nos troupes et de nos nationaux et faire prédominer chez les indigènes les principes de justice et de probité dont le progrès doit être le résultat de notre occupation. »

Jamais œuvre de guerre ne fut plus féconde en œuvres de paix.

LES OPÉRATIONS DANS L'OCCIDENTAL

Dans l'Occidental, il fallait, de toute nécessité, venger l'assassinat du lieutenant Méaux. La longue impunité dont avaient bénéficié les agresseurs entretenait une dangereuse agitation aux limites de la région occupée par les troupes françaises et risquait de provoquer des troubles plus étendus.

En juin 1910, le général Moinier avait bien poussé une pointe dans le Tadla, il avait même occupé la kasbah de Tadla ; mais il avait reçu tout aussitôt l'ordre de ramener ses troupes dans leurs cantonnements habituels de la Chaouïa, et cette manifestation militaire était restée sans effet.

Nos adversaires indigènes se chargeaient d'ailleurs de démontrer les dangers de notre inaction. Le 14 janvier 1911, le lieutenant Marchand était attiré dans un guet-apens et massacré avec ses hommes à peu près au même endroit que le lieu-

KASBAH-TADLA

tenant Méaux, à Merchouch. Une petite colonne de représailles fut concentrée à Boucheron, mais il lui était impossible de s'aventurer sans de grands risques dans le pays raviné et boisé des Zaër.

Sur les instances du général Moinier, qui parvint à faire partager son inquiétude au gouvernement, on décida cependant d'agir, si peu que ce fût : le gouvernement s'entendit avec le général pour une répression aussi limitée que possible, et dont l'exécution serait laissée au sultan lui-même ; les opérations devaient commencer dans les premiers jours d'avril.

Bien entendu, cette décision fut portée à la connaissance du gouvernement allemand, le 14 mars : M. Jules Cambon, ambassadeur de France à Berlin, chargé de cette communication, reçut de M. de Kiderlen-Waechter un froid accueil. Si le gouvernement allemand n'avait fait aucune objection aux arrangements franco-marocains de 1910, c'est que ces arrangements présentaient l'occupation de la

Chaouïa et du Maroc oriental comme une situation essentiellement provisoire ; mais voici que le gouvernement français se proposait de sortir des limites de la Chaouïa : la « tache d'huile » française devenait inquiétante, la « tunisification » du Maroc se précisait, et l'on était loin des clauses et de l'esprit de l'Acte d'Algésiras.

Ce n'étaient là, il est vrai, que de discrètes réserves, au cours d'une conversation, et pour ainsi dire d'homme à homme. Le public n'en sut rien.

Les opérations demeuraient donc décidées ; mais les instructions données au général Moinier révèlent le souci du gouvernement français d'éviter une campagne de grande envergure, susceptible d'alarmer l'Allemagne, et surtout la préoccupation de présenter l'affaire comme une entreprise chérifienne, simplement soutenue par la France et tout à fait conforme à l'esprit d'Algésiras. « Il ne saurait être question, disait à ce propos M. Cruppi, ministre des Affaires étrangères, résumant ces instructions à la tribune de la Chambre le 24 mars, d'une opération militaire, mais simplement d'obtenir les réparations auxquelles nous avons droit. Le sultan nous a demandé de procéder lui-même au châtiment des auteurs de l'attentat. Nous avons accepté. Mais il est entendu que nous exigeons l'exécution dans le plus bref délai de ces engagements..... Le gouvernement, à la fin de février, a approuvé un projet d'accord avec le gouvernement chérifien. Ce projet a pour but de permettre au Makhzen de se procurer les ressources nécessaires à l'organisation d'une force militaire marocaine, destinée à maintenir l'autorité du sultan dans les tribus. L'œuvre en question est poursuivie sous la direction d'un officier particulièrement remarquable et aux qualités duquel je suis heureux de rendre hommage, le commandant Mangin, devenu aujourd'hui même le lieutenant-colonel Mangin. »

Mais, à quelques jours de là, les plus graves nouvelles parvenaient du Maroc à Paris. Toute la région de Fès et Meknès était en flammes.

VII

Les événements de Fès

Un pays en pleine crise, comme le Maroc, ne pouvait s'accommoder de la politique traînante et passive que la mauvaise volonté de l'Allemagne imposait à la France depuis trois années. Le désordre, un moment réprimé par l'active campagne du général d'Amade en Chaouïa, avait le dessus.

En juin 1909, la révolte du Rogui Bou Hamara était apparue plus menaçante que jamais. En août, elle était réduite par les troupes chérifiennes, guidées par la mission militaire française, mais la férocité avec laquelle les vaincus avaient été traités soulevait l'indignation de toute l'Europe : les prisonniers avaient eu la main coupée ; Bou Hamara, amené à Fès dans une cage de fer, était exposé pendant plusieurs jours aux insultes de la foule, et comme les puissances avaient décidé, sur l'initiative de la France, de protester auprès du sultan contre ces cruautés inutiles,

BOU HAMARA DANS SA CAGE AU MÉCHOUAR

Moulay-Hafid, la veille du jour fixé pour l'audience des consuls, avait fait tuer le Rogui.

En mars 1909, le Makhzen était obligé de lever trois autres méhallas pour combattre la rébellion des Hayaina, des Aït-Youssi et des Beni-Mtir. Un rival de Moulay-Hafid, le chérif Kittani, qui s'était réfugié chez ces derniers, avait été capturé, amené à Fès et assommé à coups de bâton : les Beni-Mtir, à cette nouvelle, étaient repartis en dissidence et n'avaient fini par se soumettre qu'en surface.

En mai 1909, un frère de Moulay-Hafid, Moulay-el-Kébir, essaie de le renverser. Il s'enfuit chez les Zemmour et les Zaers, lie partie avec les Riata et mène la lutte pendant plus d'un an ; il n'y renonce qu'en septembre 1910, sous la pression de la légation de France. En juin 1909, les Cherarga se soulèvent à leur tour.

En juillet, un conflit franco-espagnol surgit à Melilla, s'aggrave avec rapidité, prend mauvaise tournure et nécessite de laborieuses négociations.

Au début de 1910, une accalmie s'annonce : c'est le moment où l'Allemagne semble vouloir s'associer à l'action de la France ; mais, à la fin de l'année, l'accord franco-allemand ayant révélé ses faiblesses, et la propagande anti-française des Allemands installés au Maroc reprenant de plus belle, la rébellion rebondit. Les Cherarda prennent la tête du mouvement qui gagne toutes les tribus d'alentour. En mars, toutes les routes qui relient Fès à El Ksar, à Meknès, à Tanger, sont coupées ; surtout, les Beni-Mtir, guerriers redoutables, marchent sur Fès, saccagent et brûlent tout dans la région et se disposent à prendre la ville d'assaut. Des

ENTRÉE DES TROUPES DU GÉNÉRAL MOINIER A FÈS

pluies torrentielles empêchent toute manœuvre. Les troupes chérifiennes manquent de munitions, réclament avec insistance le paiement de leur solde et sont d'ailleurs toutes prêtes à pactiser avec l'ennemi. Un envoyé du sultan, le chérif Idriss el Mrani, essaie de négocier, porte aux rebelles une lettre de pardon et 8 000 douros : il est malmené par eux et rentre à Fès à peine vêtu d'une chemise. Enfin un nouveau prétendant, Moulay-Zin, est proclamé sultan à Meknès.

La situation semblait tout à fait désespérée.

L'AIDE FRANÇAISE Fès envahie par les tribus, c'était le massacre de tous les Européens présents dans la ville. Il était impossible au gouvernement français de se désintéresser d'un pareil danger. Pourtant, il ne songe encore, par crainte de complications diplomatiques, qu'à faire appel à des contingents marocains ; il voudrait s'interdire toute action directe.

Mais le 27 avril 1911, Moulay-Hafid, qui se sent perdu, appelle au secours, demande formellement, par l'intermédiaire de M. Gaillard, consul de France à Fès, que sa méhalla soit appuyée d'une force française. Par ailleurs, la France ne peut-elle se fonder sur l'accord franco-allemand de 1909, qui reconnaît sa prépondérance politique au Maroc et son intérêt tout particulier d'y maintenir l'ordre ? Le gouvernement français décide donc de répondre à l'appel de Moulay-Hafid et de lancer sur Fès une colonne légère sous le commandement du général Moinier.

Il prend d'ailleurs de minutieuses précautions pour que les autres puissances, et surtout le gouvernement allemand, ne voient dans cette mesure qu'un geste de défense. Il aurait pu songer à fixer Oudjda comme base d'opérations, mais il choisit à dessein la route de l'ouest, pour garder à l'expédition son caractère chérifien. Il recommande fermement au général Moinier de ne rien tenter qui puisse porter atteinte à l'autorité du sultan ou diminuer son prestige, et de terminer le plus vite possible les opérations.

GÉNÉRAL MOINIER

A la fin d'avril, les troupes françaises sont concentrées à la kasbah de Kenitra et reçoivent l'ordre de marcher sur Fès à toute allure. Elles repoussent l'ennemi aux combats de Sidi-Ayech (11 mai), de Lalla-Ito (13 mai), de Daiet-el-Aïcha (15 mai) et le 21 mai arrivent à Fès, où elles entrent sans sérieuse résistance. Le sultan se rend compte qu'il vient d'échapper à de grands dangers et reçoit le général Moinier avec effusion. Le 11 mai l'énergique colonel Riffault occupe Rabat et en devient l'organisateur.

Dans le même temps, les troupes de l'Oriental, sous le commandement du général Toutée, s'étaient massées sur la rive droite de la Moulouya : elles ne devaient passer le fleuve que sur un ordre formel du gouvernement, mais elles profitèrent de l'occasion pour châtier les agressions répétées des Beni-Ouaraïn et autres tribus pillardes ; au vrai, la pacification n'y gagna pas grand'chose, mais c'était déjà un résultat d'occuper sur place et de détourner de Fès des adversaires aussi ardents.

Au début de juin, le général Moinier continue à dégager les environs de Fès, puis, toujours sur la demande du sultan, il marche sur Meknès, qu'il occupe le 8 mai, et s'empare de la personne de Moulay-Zin, prétendant falot que les tribus ont abandonné aussitôt après sa proclamation.

Le gouvernement français eût vivement désiré qu'on s'en tînt là ; mais quelle imprudence on eût commise en quittant Fès sans avoir éteint l'incendie qui l'encerclait ! Le général Moinier, revenu à Fès, entreprend donc de ramener au calme les Beni-Mtir, il place une garnison chérifienne à El Hajeb au sud de Meknès, puis, de Meknès, ouvre une route de communication directe vers Rabat à travers le pays des Zemmour, tandis qu'une autre colonne est envoyée contre les Zaers. Le 9 juillet, il était de retour à Rabat, après une campagne qui n'avait pas présenté de grandes difficultés militaires, mais qui avait exigé des troupes, en pleine saison chaude et au cœur de pays rudes, une somme épuisante d'efforts physiques.

Le mécontentement de l'Allemagne

L'intervention française venait manifestement de sauver le Maroc d'un embrasement total et, d'un point de vue tout européen, d'éviter à l'Europe de lourds sacrifices. Le gouvernement français avait conscience d'être resté dans l'esprit des traités et de n'avoir aucunement abusé de la situation. Mais le rétablissement de l'ordre au Maroc, dans des conditions d'autorité et d'initiative aussi précaires, représentait, en fin de compte, une tâche insupportable, un effort qu'il fallait toujours renouveler : la France pouvait s'estimer fondée à demander un supplément de garanties en échange du service qu'elle venait de rendre au Maroc et à l'Europe et en prévision de difficultés nouvelles. Elle s'en ouvrit à l'Allemagne, puisqu'il semblait entendu que l'Allemagne était désormais, avec la France, la principale puissance intéressée au Maroc.

Mais l'Allemagne était fort irritée de ce qui venait de se passer au Maroc. Quelques jours avant l'organisation de la colonne Moinier, M. de Kiderlen-Waechter avait fait toutes réserves sur les projets de la France et déclaré à M. Jules Cambon : « Le chancelier n'est pas content. L'accord de 1909 n'est que le prolongement de l'Acte d'Algésiras. Vous nous dites : Si nous allons à Fès, ce ne sera qu'à titre temporaire, pour rétablir l'autorité du sultan et prévenir l'anarchie. Mais une fois que vous serez à Fès, pourrez-vous en sortir ? Je ne mets pas en doute votre bonne foi, mais les événements peuvent être plus forts que votre volonté ».

Dès que les troupes françaises eurent pris la route de Fès, cette crainte se précisa et se fit jour dans la presse allemande : « Une catastrophe est imminente au

Maroc », disait la *Deutsche Tageszeitung*, et elle ajoutait : « Par catastrophe, nous entendons l'écroulement définitif de ce qui fut la base de l'Acte d'Algésiras, la fin de la fiction de l'indépendance du sultan ». Puis, comme à l'ordinaire, la menace suivait de près le soupçon, et l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord* déclarait par exemple : « Une infraction à une des clauses essentielles de l'Acte d'Algésiras rendrait à toutes les autres puissances leur pleine et entière liberté d'action et pourrait avoir des conséquences qu'on ne saurait prévoir pour le moment... »

L'expédition de Fès s'était terminée sans que les craintes de l'Allemagne se fussent justifiées ; mais son mécontentement persistait. De plus, un projet de consortium franco-allemand au Congo venait d'échouer. Une nouvelle conversation avec l'Allemagne s'imposait.

AGADIR Le gouvernement français en prit l'initiative. Le 10 juin 1911, M. Jules Cambon demande une entrevue à M. de Bethmann-Hollweg et lui expose le désir de la France de dissiper tout malentendu au sujet de la question marocaine. Le chancelier se dérobe, renvoie l'ambassadeur à M. de Kiderlen-Waechter. Et M. Jules Cambon, les 21 et 22 juin, à Kissingen, rencontre le secrétaire d'État : celui-ci se refuse d'abord à prendre aucun engagement et même à dire ce qu'il pense de l'expédition de Fès, sinon que la France est allée trop loin, qu'elle n'a pas tenu un compte suffisant de l'opinion publique allemande ; mais, comme M. Jules Cambon insiste pour que toute équivoque soit dissipée et pour que l'Allemage laisse à la France les moyens pratiques d'établir au Maroc « l'influence politique particulière » qui lui était reconnue par l'accord de 1909, il laisse entrevoir la possibilité d'une compensation : « Il y a autre chose que le Maroc, dit-il mystérieusement. — Où ? — Cherchez. Puisque vous allez à Paris, rapportez-nous quelque chose ».

Ce « quelque chose », le secrétaire d'Etat refusait d'en préciser la nature : pour terminer l'entretien, il fut convenu que M. Jules Cambon « demanderait des instructions précises pour une négociation qui ne devait pas seulement s'appliquer au Maroc, mais chercher ailleurs, au besoin, les éléments d'une transaction plus ample ».

En d'autres termes, vers la fin de juin 1911, l'Allemagne faisait connaître son intention de vendre à la France le protectorat du Maroc. Il ne restait plus à débattre que le prix.

Mais le 25 juin, le cabinet Monis, qui avait engagé cette conversation, tombait; il était remplacé, le 28, par un cabinet présidé par M. Caillaux, que l'Allemagne

rendait en partie responsable de l'échec des négociations relatives à la Ngoko-Sangha. Et le 1er juillet, on apprit, par une note de l'ambassade allemande à Paris, que l'Allemagne avait envoyé un vaisseau de guerre, le *Panther*, sur la côte méridionale du Maroc, devant Agadir.

Le « coup d'Agadir » rappelait le discours de Tanger : procédé de scandale et d'intimidation auquel l'Allemagne recourait volontiers. Il n'annonçait pas nécessairement une rupture : il signifiait seulement que l'Allemagne avait quelque chose à demander et voulait se faire entendre sans retard.

LE TRAITÉ FRANCO-ALLEMAND DU 4 NOVEMBRE 1911

La région avoisinant Agadir, expliquait le gouvernement allemand, « était très troublée et les intérêts allemands menacés ». Soit. Mais en même temps qu'il donnait ce puéril prétexte, il chargeait son ambassadeur à Paris d'exposer brièvement que, « par la force des choses », l'Acte d'Algésiras avait perdu toute valeur, que le contrôle international sur le Maroc n'était plus qu'une fiction et que l'Allemagne ne pouvait continuer d'accepter cette situation fausse ; elle ne demandait d'ailleurs qu'à étudier avec la France les remèdes susceptibles de satisfaire également les autres puissances.

Des négociations s'engagèrent qui durèrent plus de quatre mois et qui tinrent l'Europe haletante pendant tout l'été de 1911. On sut très vite que l'Allemagne désirait une compensation en Afrique équatoriale, mais ses premières demandes étaient tout à fait inacceptables. Le débat changeait de sens et de centre à chaque instant, se déplacait du Maroc au Congo, du Congo aux îles du Pacifique.

Ce qui permit d'aboutir, ce fut l'attitude de l'Angleterre, que les exigences de l'Allemagne menaçaient dans ses propres territoires africains : dès le début de la crise, la presse anglaise demandait qu'on répliquât à l'envoi du *Panther* par l'envoi de deux croiseurs anglais devant Agadir ; le chancelier de l'Échiquier, M. Lloyd George, déclara que la paix, au prix de concessions excessives, serait « une humiliation intolérable », et cette attitude fit réfléchir l'Allemagne, qui avait escompté, à l'avènement de George V, un relâchement de l'entente anglo-française.

Ce fut aussi la « bonne tenue » de l'opinion française qui, à part une centaine de spécialistes, vivait sur l'accord franco-allemand de 1909 et voyait dans ces nouvelles exigences, manifestées si brutalement, la marque d'une mauvaise foi invincible. La France envisagea la guerre, à ce moment-là, avec un sang-froid vraiment impressionnant.

Du début de juillet à la mi-août, on put croire que les relations allaient décidé-

ment se rompre entre l'Allemagne et la France : aucun projet d'accord ne semblait viable, on recommençait à tout instant sur nouveaux frais. On obtint simplement l'assurance que l'Allemagne, par suite de l'opposition formelle de l'Angleterre, devrait renoncer à toute installation territoriale au Maroc. Encore l'Allemagne revint-elle sur cette promesse à la nouvelle de grèves importantes en Angleterre.

A partir de la seconde quinzaine d'août, des résultats plus positifs s'annoncèrent. L'opinion allemande se montrait peu favorable à la guerre, des paniques financières se produisaient à la Bourse de Berlin, un grand meeting socialiste s'or-

PORTE DE LA KASBAH DES OUDAÏA, RABAT, XII^{e} SIÈCLE.

ganisait à Berlin en faveur de la paix, l'Allemagne s'énervait, tandis que la France restait calme et que la revue navale de Toulon attestait le bon état de notre flotte. L'Allemagne était ainsi amenée à diminuer peu à peu ses exigences en Afrique équatoriale, l'idée de « compensations » prenait une tournure pratique.

Enfin, dès le 14 octobre, on put considérer comme « liquidée » la question purement marocaine. La France obtenait le droit d'établir son protectorat sur le Maroc, de l'occuper militairement, de le représenter auprès des puissances étrangères ; l'Allemagne y conservait simplement le bénéfice de l'égalité économique, au même titre que les autres puissances, « sans privilège d'aucune sorte ». Il ne restait plus à déterminer que le prix de ce désintéressement.

Le 4 novembre 1911, une convention franco-allemande met un terme à cette pénible période. L'Allemagne cède à la France, en Afrique équatoriale, une bande

de terrain de 14 000 kmq, située dans l'angle du Logone et du Chari, et reçoit d'elle un territoire de 275 000 kmq, sur la frontière orientale et méridionale du Cameroun, plus deux points d'accès aux fleuves Congo et Oubangui.

Moyennant quoi, le gouvernement allemand déclare que, « ne poursuivant au Maroc que des intérêts économiques, il n'entravera pas l'action de la France en vue de prêter son assistance au gouvernement marocain pour l'introduction de toutes les réformes administratives, judiciaires, économiques, financières et militaires dont il a besoin pour le bon gouvernement de l'Empire, comme aussi pour tous les règlements nouveaux et les modifications aux règlements existants que ces réformes comportent. En conséquence, il donne son adhésion aux mesures de réorganisation, de contrôle et de garantie financière que, après accord avec le gouvernement marocain, le gouvernement français croira devoir prendre à cet effet, sous la réserve que l'action de la France sauvegardera au Maroc l'égalité économique entre les nations.

« Au cas où la France serait amenée à préciser et étendre son contrôle et sa protection, le gouvernement impérial allemand, reconnaissant pleine liberté d'action à la France, et sous la réserve que la liberté commerciale, prévue par les traités antérieurs, sera maintenue, n'y apporte aucun obstacle.

« Il est entendu qu'il ne sera porté aucune entrave aux droits et actions de la Banque d'État du Maroc, tels qu'ils sont définis par l'Acte d'Algésiras. »

Le gouvernement allemand acceptait également par avance « les occupations militaires du territoire marocain que la France jugerait nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité des transactions commerciales » et la représentation du gouvernement marocain par la France auprès des puissances etrangères.

Le gouvernement français, de son côté, s'engageait à maintenir fermement au Maroc le principe de l'égalité économique, à veiller à ce qu'il ne soit perçu au Maroc aucun droit d'exportation sur le minerai de fer venant des ports marocains ni aucun impôt spécial sur les exploitations de minerai de fer ; il devait veiller à la régularité des adjudications de travaux publics, au maintien du libre exercice du droit de pêche dans les eaux et ports marocains, à l'ouverture de nouveaux ports marocains au commerce étranger, dans la mesure exigée par les besoins de ce commerce. On envisageait enfin une revision du régime de la protection et la suppression des tribunaux consulaires, pour le jour où un régime judiciaire normal aurait été institué au Maroc. L'accord devait être communiqué aux autres puissances signataires de l'Acte d'Algésiras, et les deux gouvernements s'engageaient à se prêter un mutuel appui pour obtenir leur adhésion.

Des lettres échangées le 4 novembre par M. de Kiderlen-Waechter et M. Cambon confirmaient les points essentiels de la Convention. De l'une de ces lettres, un mot surgissait, qui résumait tout : Protectorat.

LE TRAITÉ DU 4 NOVEMBRE 1911 ET L'OPINION

Ce fut, par toute l'Europe, une impression de soulagement. Hors de France et d'Allemagne, on pensait généralement que l'Allemagne avait joué un jeu dangereux, sans proportion avec son gain, et que la France retirait du conflit le plus clair profit.

MINARET ALMOHADA "DE LA KOUTOUBA" MARRAKECH

En Allemagne, le chancelier d'Empire, M. de Bethmann-Hollweg, soutenait devant le Reichstag que son gouvernement n'avait rien cédé au Maroc qui ne fût déjà donné et que le domaine colonial allemand y avait gagné un agrandissement considérable. Mais il fut âprement combattu par le centre et la droite : en particulier, le chef du parti conservateur, M. de Heydebrand, déclara que l'épée allemande seule, et non une politique de concessions, devait assurer la paix : « Comme un éclair dans la nuit, ajoutait-il, tout cela a montré au peuple allemand où est son ennemi », et cet ennemi, c'était l'Angleterre. Le kronprinz, de sa loge, souligna par des applaudissements cette diatribe.

Pour répondre à l'attaque, sir Edward Grey, le 27 novembre 1911, à la Chambre des Communes, fit un exposé remarquablement modéré et précis des négociations et montra dans son vrai jour l'attitude de l'Allemagne ; il en profita pour déclarer que la paix était nécessaire à l'Europe et que l'un des vœux les plus vifs de l'Angleterre était de se créer des amitiés nouvelles « sans déserter les anciennes », ce qui contenait une confirmation de l'entente cordiale.

En France, les mécontents étaient nombreux. On regrettait la cession des territoires congolais ; une lettre émouvante de Mme de Brazza, veuve du grand explorateur, fit sensation. On prétendait aussi que l'accord ne nous donnait au Maroc aucune garantie réelle et nous liait les mains. A la Chambre des Députés, la découverte des traités secrets de 1904 provoqua des protestations violentes ; un vif débat s'engagea, le 14 décembre 1911, à la fois sur l'histoire de la crise

marocaine et sur la valeur de l'accord. M. Jaurès fut rappelé à l'ordre pour avoir dit que la France « avait fourni sa part d'initiative, sa part d'exemple, sa part de détestable responsabilité dans ces violations universelles de la foi jurée, dans cet abaissement de la signature et de la loyauté internationale » ; en fin de compte, M. Caillaux, président du Conseil, démontra que la Convention franco-allemande était une « affaire » et que cette affaire était bonne, et le projet de loi approuvant la Convention fut voté par 393 voix contre 36, avec 144 abstentions. Au Sénat, un grave incident se produisit tout de suite : l'examen du traité avait été confié à une commission de 27 membres, et une intervention de M. Clemenceau au sein de cette commission ayant mis en contradiction le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères, M. de Selves, ce dernier démissionna. M. Caillaux ne parvint pas à reconstituer son cabinet. M. Poincaré fut appelé au pouvoir et remplacé, comme rapporteur du projet de loi, par M. Pierre Baudin, qui, dans une étude vraiment remarquable, s'efforça de dégager la « psychologie » du traité franco-allemand et de faire apparaître l'accord de 1909 comme le point de départ et le pivot des négociations de 1911. Au cours de la discussion, les attaques se renouvelèrent contre « l'abus des traités secrets », contre le manque de stabilité et d'unité de vues de la diplomatie française ; mais ce n'étaient là que les préliminaires du vrai débat, qui s'engagea entre MM. Pichon, Ribot et Poincaré.

M. Pichon défendait son œuvre, l'accord de 1909 ; il n'était pas parfait, cet accord ; il ne « donnait » pas le Maroc à la France, mais il n'avait rien coûté. Il n'avait pas compromis la solidité des alliances et des amitiés de la France, il avait apaisé l'inquiétude de l'Europe et il nous avait permis de faire au Maroc « de nombreux pas en avant » sans nous avoir jamais obligés à reculer. La faute de la France, c'était d'avoir manqué de patience et de payer « trop cher une primeur, alors qu'on aurait eu pour rien le fruit, en le laissant mûrir ». Au demeurant, l'accord de 1911 ne règle pas complètement la question du Maroc et il ouvre celle du Congo.

Ces vues pessimistes avaient produit une profonde impression et il fallut toute la force persuasive de M. Ribot, président de la commission, pour la dissiper : « Que feraient donc les adversaires du traité s'il n'était pas ratifié ? Que feriez-vous, Monsieur Pichon, si, le traité étant rejeté, vous aviez la responsabilité du pouvoir ? Demanderiez-vous aux autres puissances de retirer l'adhésion qu'elles nous ont déjà donnée ? Proclameriez-vous le Protectorat sans négocier avec l'Allemagne ? Accepteriez-vous les chances d'un conflit ? Ou feriez-vous reculer les 27 000 hommes que nous avons au Maroc ? Et partirions-nous les mains vides et le drapeau bas ? » La convention, sans doute, peut paraître médiocre, mais elle n'en contient

pas moins la reconnaissance officielle du protectorat français sur le Maroc. Sans doute avons-nous eu tort de nous laisser entraîner en 1911 dans des conversations avec l'Allemagne, mais la France en a profité pour manifester sa fermeté, et c'est là un bénéfice qui s'ajoute aux profits mêmes de l'accord.

Cette défense du traité fut reprise par M. Poincaré : lui non plus ne le trouve point parfait, mais il l'estime fort acceptable : « l'Acte d'Algésiras et la déclaration franco-allemande de 1909 n'ont jamais valu pour la France la convention de 1911 ». Les sacrifices que nous consentons au Congo ne sont pas excessifs, et la meilleure preuve, c'est le mécontentement d'une bonne partie de l'opinion allemande et la démission du secrétaire d'État des colonies, M. de Lindequist ; en revanche, nos intérêts politiques sont manifestement consolidés au Maroc. Il ne peut donc être question de rejeter le traité : « le Gouvernement actuel voudra toujours rester en communion d'idées avec le pays qui a donné de si beaux exemples de sagesse, de concorde et de sang-froid ».

Après ce discours ferme et sensé, M. Clemenceau tenta, il est vrai, un retour d'offensive : il déclara qu'il voterait contre le traité, « sorte de monstre diplomatique, nouveau cheval de Troie, qui était une offrande à la paix, mais qui retentissait du bruit des armes » ; mieux vaut faire un saut dans l'inconnu en rejetant le traité qu'un saut dans le trop connu, en l'acceptant. « Le rejet du traité, c'est l'évacuation de Fès, interrompit M. Poincaré. — Non, répliqua M. Clemenceau. Les Allemands ne seront pas contents ? Eh bien ! ils ne seront pas contents. »

Coup de clairon qui fut salué de chauds applaudissements, mais qui n'empêcha pas le Sénat d'approuver le traité par 222 voix contre 48 et 30 abstentions.

VIII

LA CONVENTION FRANCO-MAROCAINE DE FÈS (30 MARS 1912)

Les puissances, sauf l'Espagne avec qui il fallut négocier séparément, accueillirent sans réserve l'accord franco-allemand et, du même coup, approuvèrent l'établissement du protectorat français sur le Maroc.

Quant au sultan du Maroc, il lui était bien difficile, même s'il en eût été tenté, de se dérober. L'accord franco-allemand, qui n'était encore que paraphé, lui fut signifié en octobre 1911, et il ne fit quelques réserves que sur l'article 3, qui chargeait la France des relations diplomatiques du Maroc avec les autres puissances. Au demeurant, Moulay-Hafid semblait indifférent au sort de l'État marocain et se préoccupait à peu près exclusivement de ses intérêts personnels : depuis son

arrivée au pouvoir, il n'avait cessé d'arrondir sa fortune, notamment aux dépens des biens habous, et, cherchant d'autres profits, demandait, par exemple, une commission de 2 p. 100 sur tous les travaux publics et le monopole de la fourniture de l'électricité à Fès.

Une mission extraordinaire de M. Regnault à Fès mit fin à ces marchandages. En trois entretiens tout fut réglé, le 30 mars 1912 : Moulay-Hafid et, au nom du gouvernement français, M. Regnault, signèrent la convention de Fès, qui établissait officiellement le régime du protectorat français au Maroc et s'inspirait, dans ses grandes lignes, des conventions relatives au protectorat tunisien.

M. S. PICHON

Officiellement, l'autorité du sultan demeurait intacte, mais le sultan reconnaissait à la France le droit d'introduire au Maroc toutes les réformes, administratives, judiciaires, économiques, financières, militaires, qu'elle jugerait nécessaires.

Le gouvernement français pourrait effectuer les opérations militaires qui lui paraîtraient indispensables au maintien de l'ordre.

Il s'engageait à sauvegarder la situation religieuse, le respect et le prestige du sultan, l'exercice de la religion musulmane et le fonctionnement des institutions religieuses, telles que les fondations habous. Il s'engageait aussi à prêter au sultan un appui constant contre tout danger qui menacerait sa personne, son pouvoir ou la tranquillité de ses États.

Il aurait l'initiative des règlements nécessités par l'établissement du régime de Protectorat (ce mot essentiel était comme glissé dans le texte), mais ces règlements seraient édictés par le sultan.

Les agents diplomatiques et consulaires de la France seraient chargés de la représentation et de la protection des sujets et des intérêts marocains à l'étranger.

Le sultan ne pourrait conclure aucun acte de caractère international, contracter aucun emprunt ni accorder aucune concession sans l'assentiment du gouvernement français.

Les deux gouvernements s'engageaient à procéder dans le plus bref délai pos-

sible à une réorganisation des finances marocaines et à régler diverses questions relatives à la personne, à la famille, à la liste civile, aux propriétés du sultan, à son abdication éventuelle et à la désignation de son successeur.

Des lettres explicatives jointes au traité promettaient, d'ailleurs, à Moulay-Hafid la reconnaissance de ses propriétés personnelles, une liste civile de 2 millions 800 000 pesetas hassani (monnaie du pays), plus 500 000 pour les chorfa de sa famille habitant hors du palais, 400 000 pour l'entretien des palais impériaux et une pension en cas d'abdication.

Deux questions étaient restées en suspens : la situation de l'Espagne au Maroc, le statut de Tanger ; le traité spécifiait qu'elles feraient l'objet de conventions ultérieures.

On voit que le traité de Fès limitait sensiblement la souveraineté du sultan, mais il gardait la forme d'un accord entre deux gouvernements, et ce Protectorat était vraiment autre chose qu'une annexion déguisée : il donnait à la France l'autorité nécessaire pour mener à bien son œuvre de pacification et de réorganisation, il laissait au Maroc sa personnalité et ses institutions.

Par contre, il ne libérait pas le Maroc et la France de toutes les obligations que la concurrence européenne leur avait imposées au cours des dernières années : en particulier, il laissait subsister certains organes internationaux, comme la Banque d'État du Maroc, la commission des douanes, la commission des adjudications, le comité des travaux publics ; les Capitulations étaient maintenues, au moins momentanément ; les adjudications de travaux publics, la construction et l'exploitation des chemins de fer continuaient d'être soumises à des règles gênantes. Le Maroc, en somme, ne passait pas sans transition du contrôle international à la tutelle française.

LE STATUT DU MAROC ESPAGNOL : LA CONVENTION DU 27 NOVEMBRE 1913

On ne pouvait organiser ce nouveau régime sans y adapter le rôle de l'Espagne, qui trouvait l'occasion de faire valoir la convention franco-espagnole de 1904.

Depuis le début de la crise marocaine, la France avait toujours observé à l'égard de l'Espagne une attitude de franchise et de netteté. Mais l'Espagne semblait inquiète de ses progrès et manifestait, sous le moindre prétexte, une certaine nervosité : c'est ainsi qu'en 1911, lors de la marche de la colonne du général Moinier sur Fès, elle éprouve le besoin de répliquer par une occupation de Larache et d'El Ksar, et des incidents de frontière se produisent entre les troupes des deux nations. C'est donc avec quelque humeur qu'au lendemain des accords de 1911 elle

entame avec la France des négociations pour la régularisation de sa situation marocaine, et l'entente est d'autant plus difficile que la France, ayant fait tous les frais de l'affaire, pour la pacification du Maroc comme pour le désintéressement de l'Allemagne, demande à l'Espagne quelques compensations : notamment la région de l'Ouerra, quelques tribus des Beni bou Yahii et le port du Cap de l'Eau, plus commode que le port algérien de Port-Say. Enfin, après maint débat, et grâce à la médiation de l'Angleterre, tout se trouva réglé par la Convention franco-espagnole du 27 novembre 1913.

Quelques retouches étaient apportées aux délimitations de 1904. Dans le nord, la frontière partait de la Moulouya, passait au nord de l'Ouerra, laissait El Ksar à l'Espagne et quittait le cours du Loukkos pour aboutir droit à l'Océan. Dans le sud, la frontière espagnole était reculée jusqu'à l'oued Draa, sauf une petite enclave autour d'Ifni. La France, on le voit, n'obtenait qu'une demi-satisfaction : elle renonçait au Cap de l'Eau et consentait au maintien de la zone saharienne espagnole qui ne présente pour l'Espagne aucun intérêt économique et qui sert d'asile aux bandits du désert.

Pour le régime politique, il fut entendu que l'Espagne serait chargée de veiller dans sa zone à la sécurité et de prêter son assistance au gouvernement marocain. La partie du Maroc relevant de l'Espagne resterait sous l'autorité civile et religieuse du sultan ; elle serait administrée, sous le contrôle d'un haut-commissaire espagnol, par un khalifa choisi par le sultan entre deux candidats présentés par l'Espagne.

Le haut-commissaire servirait d'intermédiaire pour les rapports du khalifa avec les consuls étrangers établis au Maroc.

La zone espagnole demeurait indépendante au point de vue financier : elle conservait la jouissance de tous ses revenus, sous réserve qu'elle verserait au service de la Dette une somme proportionnée aux recettes douanières de ses ports.

La ligne tout entière du Tanger-Fès était concédée à une compagnie unique, chargée à la fois de la construction et de l'exploitation : la part de la France dans la gestion et le capital était fixée à 60 p. 100, celle de l'Espagne à 40 p. 100.

Enfin, la France et l'Espagne s'engageaient à reviser respectivement leurs listes de protégés, et l'Espagne renonçait à maintenir dans la zone française le privilège religieux qui lui avait été concédé par le Saint-Siège.

Il y avait bien une lacune dans cette convention : on n'y parlait pas du droit de suite, et cela supposait qu'Espagnols et Français garderaient comme il convenait le sentiment de leur solidarité marocaine : « Les intérêts des deux puissances qui

ont assumé la tâche de réformer et de civiliser le Maroc, écrivait M. Jonnart, sont désormais étroitement solidaires. Qu'on ne s'y trompe pas, les événements heureux ou fâcheux qui se produiront dans une zone retentiront fatalement dans la zone voisine ».

LA QUESTION DE TANGER

Comme les conventions antérieures, cette Convention de 1912 prévoyait la mise à l'étude d'un régime spécial pour Tanger et pour une zone de 15 à 18 kilomètres autour de la ville, entre Punta-Altarès, sur le détroit de Gibraltar, et l'embouchure de l'oued Tahaddart sur l'Atlantique.

TANGER, LA PLACE DU MÉCHOUAR ET L'ANCIENNE TRÉSORERIE

Tout aussitôt, en effet, les diplomates français, espagnols et anglais qui venaient de régler le sort de la zone espagnole attaquèrent l'examen du statut de Tanger. Notons que l'Italie ne participait pas à ces conversations : elle avait déclaré, en 1902, qu'elle se désintéressait du Maroc, et son silence en 1912 attesta qu'elle considérait Tanger comme faisant partie du Maroc ; elle devait d'ailleurs confirmer ce point de vue au cours de la guerre européenne, en 1916.

Mais les Espagnols soulevèrent mille difficultés et s'efforcèrent manifestement de faire tourner l'internationalisation de Tanger au profit exclusif de l'Espagne.

Il était difficile de pousser à ce point les concessions. L'Angleterre surtout résistait : au cours des négociations relatives au statut de la zone espagnole, elle avait déjà pris soin de faire admettre que, pour assurer la liberté du détroit de Gibraltar, il ne serait pas élevé de fortifications de Melilla au Sebou ; à plus forte raison devait-elle tenir à ce que nulle puissance ne prît effectivement possession de la belle rade et du rocher de Tanger.

On se perdit en discussions ; si bien qu'en 1914, au moment de la déclaration de guerre, nulle solution n'avait encore été donnée à la question de Tanger ; la

ville restait soumise au régime fort imprécis et tout provisoire qu'avait établi l'accord des puissances à la fin du règne de Moulay-Hassane.

En somme, au lendemain de l'établissement du protectorat français, le Maroc n'avait pas seulement perdu son indépendance, il avait dû renoncer du même coup à son unité : il y avait désormais trois Maroc, — le Maroc français, le Maroc espagnol, Tanger et sa zone, — et même quatre, avec les vieux Présides espagnols. Mais on pouvait penser que la crise marocaine était terminée et que le Maroc entrait dans une phase toute nouvelle de son histoire.

***

Ce n'est pas un hasard si ce « conflit franco-marocain », qui fut surtout un conflit entre l'Europe et le Maroc, aboutit à tout autre chose qu'une annexion ouverte ou déguisée, à une véritable entente entre la France et le Maroc. Il n'y a jamais eu rupture, guerre déclarée entre les deux pays et l'établissement du Protectorat en 1912 n'est que le couronnement d'une série d'accords politiques, imposés par les circonstances.

Ce serait notamment, nous l'avons vu, une erreur de croire que l'occupation de l'Algérie a compromis sans remède les rapports de la France et du Maroc : le sultan ne se solidarise avec Abd-el-Kader que pour la forme et par nécessité ; après le choc de l'Isly, qui n'eut pas du tout le caractère d'une offensive résolue, il se retire prudemment du champ de bataille et laisse à la France la liberté de faire la police sur ses frontières. La France, de son côté, ne rêve nullement de conquête marocaine : elle considère l'Empire chérifien comme un nid de guêpes, elle ne désire que le *statu quo* marocain.

Mais la France et le Maroc ont beau s'interdire toute hostilité, ils sont désormais voisins, ils ont une longue frontière commune et une frontière mal dessinée, dans les steppes et les sables ; là comme sur les mers au temps des rois de France, l'autorité du sultan est débordée par l'indiscipline de ses sujets, — sujets assez fictifs, dont il n'est guère responsable moralement, qui tout de même sont marocains, se réfugient en territoire marocain en cas d'alerte et entretiennent une atmosphère d'aigreur entre la France et le Maroc. Djicheurs des confins, corsaires de Salé, les uns et les autres, indépendants en fait des sultans, ont contribué, plus que toutes les traditions politiques, à maintenir le Maroc à l'écart des puissances civilisées, à lui infliger une renommée d'incurable barbarie, à lui créer des ennemis.

Les uns comme les autres constituaient, d'ailleurs, la vivante preuve que

l'État marocain était peu capable de progrès et que son défaut d'autorité était en quelque sorte endémique. Or, ce défaut d'autorité n'était qu'à demi dangereux tant que le Maroc vivait dans l'isolement ; le Maroc même n'en mourait pas ; mais, vers la fin du XIX^e siècle, les conditions changent du tout au tout : un État africain ne peut plus, sous peine de disparaître, s'accommoder de l'anarchie.

Toute l'Europe est lancée dans la plus ardente des ruées coloniales ; partout elle recherche des débouchés, des territoires : comment le Maroc pouvait-il échapper à cette mêlée expansionniste ? Il est là, tout près, aux portes de l'Europe ; on le sait naturellement riche, de climat sain, particulièrement propre au peuplement européen. C'est à qui le sauvera, le protégera, l'aidera, l'obligera, avec plus ou moins de ménagements, à entrer dans le courant du monde moderne.

Il fallut tout le prestige et l'habileté du grand sultan Moulay-Hassane pour retarder la « crise marocaine » jusqu'au début du XX^e siècle. Mais c'était reculer pour mieux sauter : les « imprudences » d'Abd-el-Aziz séparent le souverain de son peuple, le désordre s'aggrave et s'étend, les puissances européennes sont de plus en plus attirées par cette eau trouble où il ferait bon pêcher ; la France ne peut, sans de gros risques, persévérer dans la politique du *statu quo*.

Mais ce qui va précipiter les événements, c'est l'attitude de l'Allemagne : il est peu probable qu'elle tienne spécialement au Maroc ; elle n'y a, de son propre aveu, que des intérêts médiocres, mais elle est inquiète de la situation qui lui est faite en Europe ; elle se dit « encerclée », elle veut se servir de la question marocaine comme d'un explosif pour rompre cet encerclement, et c'est en effet par coups brutaux, soudains et bruyants comme des bombes, qu'elle procède.

Ces bourrades, qui mettent en péril la paix même de l'Europe, aboutissent, au moins en apparence, à des succès allemands ; l'Allemagne se présente comme l'arbitre attitré de la question marocaine. Mais, en fin de compte, elles manquent leur vrai but : les puissances s'habituent à ces rodomontades et ne se croient plus obligées de céder sur tous les points au premier grondement de l'Allemagne ; les difficultés de l'Allemagne en Europe s'en trouvent augmentées plutôt qu'amoindries, et les puissances — l'Angleterre en particulier — s'opposent résolument à une installation de l'Allemagne au Maroc. Surtout, les progrès de l'internationalisation, dus à la politique allemande, empêchent au Maroc toute action suivie et ferme, le désordre atteint son comble, la France, pour protéger ses frontières et ses nationaux, est amenée à des interventions militaires, le cadre des conventions diplomatiques ne résiste pas à la pression des faits, et les représentants de la France au Maroc, ses diplomates ou ses soldats, font, à travers tant d'obstacles,

de si bonne besogne, que la reconnaissance officielle du Protectorat français, en 1911-1912, est la simple consécration d'une victoire acquise, — un fruit mûr qui se détache de l'arbre.

C'est l'Allemagne, tout compte fait, qui installera le Protectorat français au Maroc.

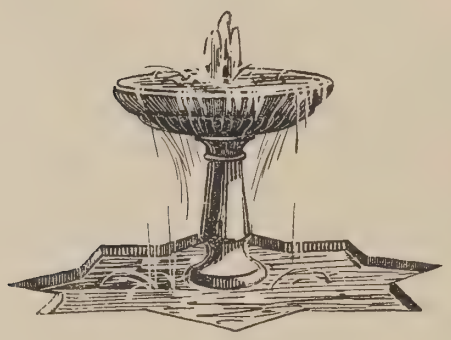

TROISIÈME PARTIE

LA FRANCE AU MAROC

CHAPITRE PREMIER

MIL NEUF CENT DOUZE

I. — Les « massacres de Fès » . — *Une révolte militaire. — La répression. — L'effervescence des tribus. — L'attitude du sultan Moulay-Hafid. — La nomination du Résident général. — L'installation du Résident général.*

II. — La personne du général Lyautey. — *L'homme du Protectorat. — Ses origines et sa formation. — L'avidité de création. — Le don de synthèse. — L'esprit d'adaptation. — L'animateur. — Un chef.*

III. — Les premières mesures de pacification. — *Le plan de campagne. — La protection de la région de Fès. — La protection de la ligne d'étapes. — La neutralisation du sud : la défaite d'El Hiba. — Une pointe dans le Tadla. — Les progrès dans l'Oriental.*

IV. — Un changement de sultan. — *L'abdication de Moulay-Hafid. — L'avènement de Moulay-Youssef.*

V. — Les premières mesures de réorganisation. — *Les principes. — Les débuts de la réorganisation financière. — La mise en train économique. — Les œuvres d'apprivoisement. — Le Maroc à la fin de* 1912.

APRÈS la pacification de la Chaouïa et du Maroc oriental, après l'accord formellement intervenu entre Moulay-Hafid et le gouvernement français, on était en droit d'espérer que le plus grave moment de la « crise » était passé et que la France allait pouvoir, sans retard et sans trop d'encombre, travailler à la réorganisation du pays. Mais le traité du 30 mars était à peine signé qu'un nouveau soubresaut, plus violent que les autres, au cœur même du Maroc, menaçait de ruiner le jeune édifice franco-marocain.

UNE RÉVOLTE MILITAIRE

Le 17 avril vers midi, une quarantaine de soldats indigènes se présentent, fort surexcités, à Fès, devant les portes du palais impérial : ils se plaignent de la diminution de la « mouna » ou ration, de l'institution d'un ordinaire, de l'obligation de porter le sac, et ils insistent pour voir le sultan. Le sultan reçoit quatre d'entre eux et leur recommande le calme. Mais, dès leur sortie du palais, ils se précipitent chez leur capitaine et le tuent.

C'est le signal d'un soulèvement général : la rébellion, qui avait pris naissance à la kasbah des Cherarda, gagne, le temps d'un éclair, les autres groupes. Deux tabors seulement refusent de faire cause commune avec les rebelles.

Ivres de pillage et de tuerie, les soldats se répandent en ville, bientôt suivis par une foule d'indigènes, et vont assiéger les maisons habitées par des Français. Partout ils se heurtent à la plus héroïque résistance. Il arrive aussi que des Marocains de qualité, comme le chérif d'Ouezzan et le caïd méchouar, prennent sous leur protection les Français qui se trouvent à leur portée. De sorte que le massacre fut moins général qu'il ne s'annonçait. Pourtant le chiffre des victimes françaises, à la fin de cette tragique journée, restait fort impressionnant : treize officiers et autant de civils.

Des scènes atroces s'étaient déroulées dans la vieille ville sombre, toujours prompte à la frénésie. Au bureau de poste, trois télégraphistes avaient été mortellement atteints ; le quatrième, selon toute probabilité, les avait achevés à coups de revolver, il avait tenté de se tuer lui-même, avait été laissé pour mort par les pillards et, transporté à l'hôpital, n'avait survécu que quelques heures. Le cadavre du sous-intendant Lory fut retrouvé à peu près méconnaissable, la tête écrasée, les pieds et les poignets ligotés semblant indiquer que le malheureux avait été torturé, brûlé à petit feu. Des têtes et des entrailles avaient été promenées à bout de piques, au milieu des hurlements féroces de la populace et des you-you des femmes pressées aux terrasses.

Après ce massacre d'Européens, les révoltés avaient, selon la tradition, envahi le Mellah ou quartier israélite, pillé les maisons, égorgé ou jeté du haut des terrasses une centaine d'Israélites, emmené les femmes.

LA RÉPRESSION

Par bonheur, la répression fut rapide et énergique. Dès la première nouvelle de la rébellion, M. Regnault avait alerté les troupes françaises campées à Dar-Debibagh, à 5 kilomètres de Fès : les quatre compagnies du commandant Philippot, traversant l'oued Es-Zitoun avec de l'eau jusqu'à la ceinture, entrent aussitôt dans la ville par la porte Bab-el-Hadid, au sud, après un rude combat, et s'empressent de dégager les Européens isolés. Un second groupe force la porte de Bab-es-Segma, au nord de Fès-es-Djedid. Enfin, les troupes appelées de Sefrou occupent le bordj sud, qui domine Fès-el-Bali.

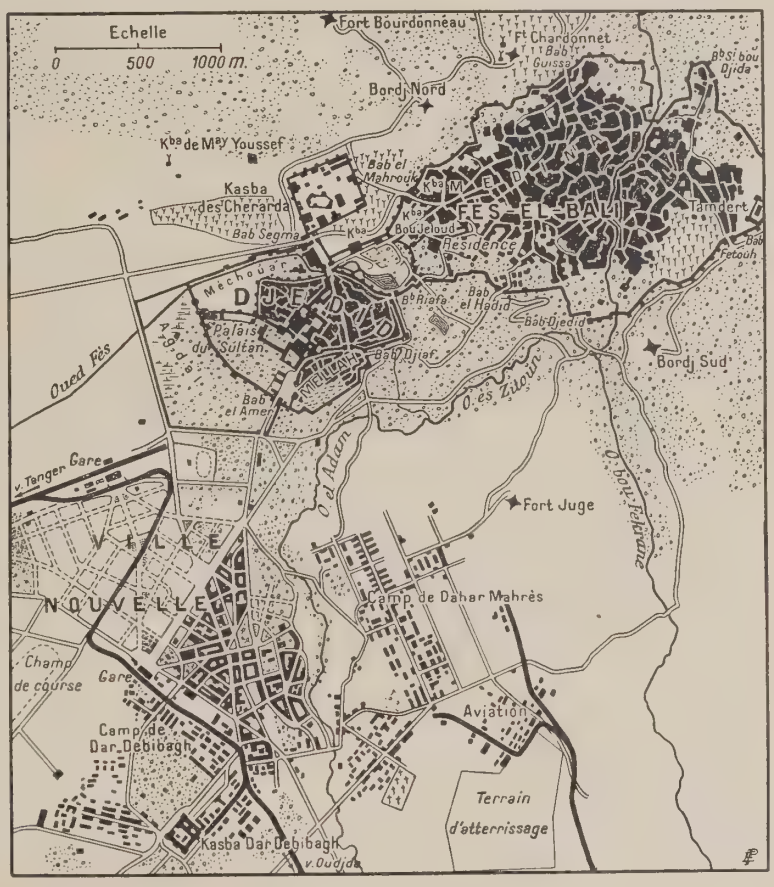

PLAN DE FÈS (1930)

La fusillade se prolongea pendant toute la journée du 18 et la matinée du 19, mais ce fut seulement après l'arrivée des renforts de Meknès, dans l'après-midi du 19, que les troupes françaises purent prendre résolument l'offensive. Les mutins furent alors refoulés dans la kasbah des Cherarda, au nord de la ville, et dans celle de Bou-Jeloub, où ils furent vigoureusement canonnés. Le soir, ils se rendirent, au nombre de 2 000 environ, et furent emprisonnés dans la kasbah des Cherarda. Quelques-uns réussirent à s'en-

fuir dans la campagne, où ils furent poursuivis. La population se ressaisit. La plupart des notables, caïds, chorfa, oulémas, contribuèrent au rétablissement de l'ordre ; des sanctions furent prises, d'ailleurs, contre ceux qui s'étaient montrés hostiles ou douteux, notamment contre le pacha de Fès-el-Bali, qui fut destitué et remplacé par le vaillant et fidèle Bouchta Baghdadi.

Quand le général Moinier, que la nouvelle avait atteint à Tiflet, arriva à Fès avec

CONCENTRATION DE LA COLONNE PHILIPPOT AUX PORTES DE FÈS

des renforts, le calme était revenu : la vieille capitale, aussi prompte à s'apaiser qu'à s'émouvoir, semblait, après un mauvais rêve, dormir d'un lourd sommeil. Néanmoins, l'état de siège fut proclamé le 24 avril, une amende de 200 000 douros fut infligée à la ville, un conseil de guerre se réunit le 16 mai et condamna à mort un certain nombre de pillards et d'assassins.

EFFERVESCENCE DES TRIBUS

Ces bruits de pillage, comme bien on pense, avaient tout de suite excité les tribus d'alentour.

Dès les premiers coups de fusil, les Aït Youssi avaient essayé de pénétrer dans Fès pour prendre leur part du butin : ils avaient été arrêtés par les troupes venues de Sefrou. Puis, ce fut une harka de Beni-Ouaraïn, de Riata, de Hayaina et de

Beni-Sadden qui se forma vers l'est : le général Brûlard les rejeta vigoureusement au delà du Sebou ; mais elle revint à la charge en mai et il fallut lui opposer une forte colonne, qui arrêta ses incursions sans la détruire.

En Chaouïa même, la révolte de Fès eut son retentissement. Une harka de Zaïan et de Zemmour tenta de couper la route Rabat-Meknès-Fès, et le commandant du poste d'El-Maaziz, au sud-ouest de Tiflet, dut lui livrer, le 2 mai, un dur combat qui coûta à nos troupes 17 tués et 27 blessés.

Dans le Rharb, le 24 avril, les 175 cavaliers chérifiens du tabor d'Arbaoua désertaient, et l'on se demandait si, du même coup, les tribus montagnardes de la région d'Ouezzan n'allaient pas s'abattre sur la plaine. Mais les déserteurs s'étaient enfuis vers Fès et ils se heurtèrent à des troupes françaises dans la vallée de l'Innaouen.

En somme, au début de mai, ce mouvement des tribus était momentanément contenu.

LES ORIGINES DE LA RÉBELLION

Quelles étaient donc les causes réelles de ce grave événement ?

Il paraît acquis que la révolte des tabors, point de départ du mouvement, a été motivée par des réformes apportées dans leur administration et mal comprises des intéressés, notamment par la création des ordinaires, qui procédait d'une bonne intention, mais qui entraînait une retenue sur la solde. Par ailleurs, le régime inauguré par les instructeurs français était fort impopulaire parmi ces « askri » accoutumés à la molle vie des méhallas chérifiennes : élimination des malingres et des incapables, dressage militaire poussé avec activité, discipline rigide, disparition des batailles pour rire et des pillages de tout repos, — il y avait là une rupture un peu brusque des traditions, et les cadres français des tabors, qu'il avait fallu constituer rapidement, comprenaient surtout des officiers et des sous-officiers nouveaux venus, peu familiarisés avec l'esprit des troupes indigènes. Enfin, on venait de décider la suppression des emplois d'officiers indigènes, et il est possible que des meneurs se soient trouvés parmi ces évincés. L'incident de la solde et des ordinaires n'avait fait en somme que précipiter une agitation qui s'annonçait depuis quelque temps et que plusieurs officiers avaient déjà signalée.

On partit de là pour incriminer l'imprudence qui avait présidé à l'organisation des tabors, la faute que l'autorité militaire avait commise en les composant uniquement de Marocains, en n'y mêlant pas des musulmans algériens et d'anciens tirailleurs, etc... En réalité, les tabors avaient commencé par donner d'excellents résultats, ils s'étaient fort bien conduits, par exemple, dans les opérations autour de Sefrou,

et leur révolte devait s'expliquer, semble-t-il, par des causes plus profondes que ce mécontentement accidentel.

Les soldats des tabors chérifiens vivaient en contact journalier avec la population de Fès ; or les Fassis, justement célèbres pour leur esprit critique et frondeur, avaient démêlé dans la politique marocaine du gouvernement français une certaine indécision. On eût dit que, depuis la signature du traité franco-allemand, la France ne savait par où commencer son installation au Maroc. On déclara, il est vrai, après la révolte, que M. Regnault avait été chargé officieusement et sans titre, depuis le 1er avril, des fonctions de Résident général ; mais le public marocain ignorait cette mesure, d'ailleurs timide, qui ne pouvait donner au ministre de France les pouvoirs de ses fonctions. Il était clair que le gouvernement hésitait sur le choix du représentant définitif de la France.

Pour comble, le régime nouveau semblait manquer de force. On ne le sentait pas solidement appuyé sur des ressources militaires. Les tribus gardaient leur liberté d'action, tenaient constamment nos troupes en haleine.

A ces causes très générales s'ajoutait certainement le mécontentement des dirigeants du Makhzen, qui voyaient d'un fort mauvais œil, dans les réformes projetées par la France, l'écroulement de tout un régime dont ils vivaient grassement. Sans doute étaient-ils trop pusillanimes pour prendre la tête d'une révolte, mais, comme à l'ordinaire, leurs bavardages empoisonnés, répandus dans la foule, avaient attisé la brutale colère des soldats.

Enfin, des bruits fâcheux couraient sur le sort du sultan. D'aucuns prétendaient qu'il avait vendu son empire aux Français, d'autres, les plus nombreux, qu'il était leur prisonnier, et l'annonce de son départ pour Rabat apparaissait comme une sorte d'enlèvement. On le disait, en tout cas, très désireux d'abdiquer.

Le mécontentement des askris n'avait fait, en somme, que se greffer sur un mécontentement général : il est probable que la révolte eût éclaté même sans la mutinerie des tabors.

L'ATTITUDE DU SULTAN MOULAY-HAFID

L'attitude de Moulay-Hafid au cours de cette crise avait été correcte. Il s'était associé aux efforts de pacification et, le 29 avril, dans une adresse aux troupes, il avait formellement réprouvé la sédition.

Mais, le danger passé, il recommençait à se montrer plein d'aigreur et cherchait à déplacer les responsabilités. Dans une interview au correspondant du *Matin*, le 5 mai 1912, il déclarait, sans vouloir « récriminer », que les autorités françaises

LE MARÉCHAL LYAUTEY
d'après MARCEL BASCHET.

OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

l'avaient privé de tout contact avec ses sujets, que les caïds des tribus avaient été remplacés sans son aveu, qu'il avait ainsi tout ignoré de l'état d'esprit des troupes chérifiennes, etc...: « Tout le monde voyait bien, ajoutait-il, que ce n'était plus moi qui agissais, que les ordres donnés émanaient des autorités françaises... »

Il protestait, il est vrai, de son attachement à la France, mais revenait avec insistance sur son désir d'abdiquer. Or, un tel geste, à ce moment-là, aurait produit sur l'esprit des populations le plus dangereux effet : M. Regnault, au prix de savants efforts, parvint à faire revenir le sultan sur sa décision ; mais il était clair que c'était là partie remise.

M. GAILLARD

LA NOMINATION DU RÉSIDENT GÉNÉRAL La brutalité des événements obligea du moins le Gouvernement français à sortir de l'irrésolution et à nommer un résident général.

Serait-ce un civil ou un militaire ? M. Regnault avait assurément bien des titres à cet emploi : il était au Maroc depuis plusieurs années, il s'était acquitté avec habileté de missions fort délicates, on pouvait le considérer comme le principal auteur du Protectorat. Mais, dans un pays aussi profondément troublé que le Maroc de 1912, organisation et pacification devaient marcher de pair et il était avant tout nécessaire d'assurer au Maroc « l'unité d'action ».

« L'œuvre à entreprendre, lira-t-on dans l'exposé des motifs qui précède le décret du 27 avril, est toute de civilisation et de progrès. Mais aucune mesure administrative, durable et féconde, ne peut être prise que dans des régions déjà pacifiées. Pour préparer et étendre méthodiquement cette pacification nécessaire, il est indispensable qu'un homme investi de la confiance du Gouvernement de la République concentre dans ses mains, sous la souveraineté du sultan, les pouvoirs civils et militaires. »

En conséquence, le choix du Gouvernement se portait, le 27 avril 1912, sur un officier connu à la fois pour son expérience des situations marocaines, son sens

politique et sa valeur militaire : le général Lyautey, qui depuis plus d'un an avait quitté le commandement de la division d'Oran pour prendre le commandement du X^e^ corps d'armée à Rennes. Le nouveau résident général devait être assisté d'un délégué à la Résidence, poste pour lequel il demanda M. de Saint-Aulaire, conseiller à l'ambassade de Vienne, ancien chargé d'affaires à Tanger, et d'un secrétaire général, M. Gaillard, consul de France à Fès. Quant à M. Regnault, le président du Conseil, M. Poincaré, lui représentait que « des considérations de politique supérieure avaient seules inspiré cette décision » ; le Gouvernement lui gardait « toute son estime et toute sa confiance » et promettait de lui attribuer prochainement un poste diplomatique en rapport avec ses excellents services.

L'INSTALLATION DU RÉSIDENT GÉNÉRAL

Le 13 mai 1912, le général Lyautey débarquait à Casablanca d'où sans délai il gagnait Rabat puis Fès où il entrait le 24. La situation restait fort inquiétante.

Pendant que les conseils de guerre jugeaient les auteurs de l'émeute, les tribus reprenaient l'offensive. Le 16 mai, les Aït-Youssi avaient razzié des douars aux environs de Sefrou et vivement résisté à la petite troupe française qui les poursuivait. Surtout, on apprenait le rassemblement de plusieurs milliers de guerriers au nord-ouest de Fès, d'autres au sud sous le commandement du marabout Sidi Raho, d'autres encore à l'est : de toute évidence, un encerclement de la ville se préparait, et Moulay-Hafid, apeuré, parlait plus que jamais d'abdication.

Le 25 mai, M. Regnault présente le général Lyautey au sultan, et le soir même de cette entrevue, vers 10 heures, Fès est violemment attaquée par une harka composée d'éléments variés, Hayaina, Djbala, Tsoul, Riata, Branès, Beni-Ouaraïn, etc. L'assaut était dirigé contre trois points différents : au nord contre le bordj nord, à l'est contre Bab Fetouh, au sud contre Dar ben Amar.

L'attaque contre Bab Fetouh fut particulièrement vive. Les assaillants cherchaient à faire une brèche dans les remparts, et certains d'entre eux, à la faveur de la nuit, parvinrent à forcer la porte. Mais les troupes françaises reprirent aisément l'avantage dès le lever du jour : à midi les harkas étaient refoulées au delà du Sebou.

Malgré tout les attaques recommençaient dès le 28. Des bandes sans cesse grossissantes affluaient vers la ville, se massaient notamment vers le tombeau des Mérinides, et quelques centaines de Berbères réussissaient encore à franchir les remparts. Le général Lyautey envisagea un moment la nécessité « d'une défense pied à pied dans les rues », et dans quelles rues ! — un dédale de sentes tortueuses,

montueuses, obscures, bordées de hauts murs. Mais les tribus comptaient manifestement sur un concours de la population urbaine, qui ne se produisit pas : elles abandonnèrent le contact dans la nuit.

Elles restaient, d'ailleurs, dans le voisinage de la ville. Le 30 mai, des Aït-Youssi et des Aït-Tserouchen tentaient d'enlever Sefrou. Le général, pour dégager Fès, décida de prendre l'offensive.

Le 1er juin à 5 heures du matin, une colonne, commandée par le colonel Gouraud, se dirige vers le nord-est : à 6 heures, elle entre en contact avec les tribus sur les pentes sud du Zalagh et les repousse de crête en crête. Le lendemain, après avoir nettoyé le massif des enragés qui s'y cramponnaient, la colonne rentre à Fès, tandis que les tribus regagnent à la débandade leurs montagnes.

Le sultan, que l'attaque de Fès avait épouvanté, se montra tout heureux de ce résultat : il daigna faire présent d'un sabre au colonel Gouraud, qui, par surcroît, fut nommé général de brigade. Mais le plus important, c'était le retour de la sécurité dans Fès et les environs, c'était aussi la guérison d'une fièvre de siège qui tenait la ville à la merci des pires folies collectives.

Fidèle à ses méthodes, le général Lyautey soutenait, du reste, d'une action politique ces vigoureuses mesures militaires. Assez fort désormais pour que son geste généreux ne pût être interprété comme une faiblesse, il faisait remise à la ville de l'amende dont elle avait été frappée. Réunissant les oulémas, il leur demandait de mettre leur influence au service du bien général. La confiance renaissait, la vie sociale et commerciale reprenait son cours. Le 6 juin, M. Regnault rentrait en France et Moulay-Hafid, laissant à Fès son frère Moulay-Youssef comme khalifa, se rendait à Rabat. Entre temps, l'armée chérifienne avait été licenciée. Mais le général Lyautey avait autorisé les askris à contracter un engagement, sous réserve qu'ils accepteraient toutes les mesures exigées par la discipline : aussitôt, 443 askris sur 578 reprenaient du service.

Enfin, des renforts arrivaient au Maroc, et le 9 juin, le général Gouraud était chargé d'une nouvelle opération qui devait nettoyer complètement les environs de Fès. Un mois avait suffi pour rétablir une situation singulièrement compromise et pour imposer fortement au Maroc le prestige de la France.

II

L'HOMME DU PROTECTORAT

Quelques jours après ces événements, la Chambre des Députés aborde, dans une atmosphère d'orage, la discussion du traité de protectorat, et Jean Jaurès, en particulier,

attaque en termes vifs la politique marocaine du Gouvernement : il demande qu'on négocie avec le sultan « une convention nouvelle qui ménage mieux les susceptibilités, les droits, l'indépendance du Maroc » ; il évoque le grand passé de Fès qui a « exalté la pensée jusqu'au plus haut degré du génie philosophique », il affirme que le Maroc a porté au Soudan « un commencement de civilisation musulmane sur lequel l'Europe est heureuse de s'appuyer aujourd'hui », il ne pardonne pas à « ceux qui ont écrasé cette espérance d'un progrès pacifique et humain de la civilisation africaine sous toutes les ruses et sous toutes les brutalités de la conquête ».

A ce réquisitoire, M. Barthou, président de la Commission des Affaires extérieures, et M. Poincaré, président du Conseil, opposent tout spécialement cet argument de fait : la qualité de l'homme à qui la France vient de confier les destinées du Maroc : « En nommant le général Lyautey résident général de France au Maroc, dit par exemple M. Poincaré, le Gouvernement a déjà répondu par avance à quelques-unes des questions que lui ont posées les orateurs. Le nom du général Lyautey équivaut en effet, comme le remarquait M. Barthou, à tout un programme de politique coloniale.

« Au Tonkin, à Madagascar, dans les confins algéro-marocains, le général Lyautey a eu à appliquer une méthode qu'il a définie lui-même avec beaucoup de netteté et que le général Galliéni avait, du reste, le premier, pratiquée de la manière la plus heureuse. C'est une méthode d'expansion rationnelle et progressive où la prudence et la circonspection sont les conditions essentielles du succès et où l'armée joue le rôle de fourrier de la civilisation. Sans manquer à ses devoirs militaires, le soldat est l'avant-coureur de l'ingénieur, du commerçant, de l'instituteur... Aucune aventure, aucune témérité, aucune conquête inutile ou prématurée ; du temps, de la patience, comme le disait M. Barthou, de la patience et surtout de l'esprit de suite. Voilà toute la tactique du général Lyautey.... Comme la Chambre le voit, l'idée maîtresse du général Lyautey est parfaitement conforme à la conception même du Protectorat. Il écarte tout projet de conquête pure et simple et d'administration directe... »

Cette confiance, la suite des événements devait la justifier amplement : le général Lyautey a vraiment incarné le système du Protectorat, sa personne est devenue comme le vivant symbole de cette conception politique, et c'est à ce titre surtout qu'il doit d'occuper une place de choix, non seulement dans l'histoire du Maroc, mais dans l'histoire générale de la colonisation.

SES ORIGINES ET SA FORMATION

Le général Lyautey est né à Nancy, le 17 novembre 1854, d'une vieille et glorieuse famille de soldats : son bisaïeul, Pierre Lyautey, commissaire ordonnateur des guerres sous le premier Empire, avait eu quatre fils, dont l'un, capitaine, fut tué en Espagne, et les trois autres devinrent lieutenants-généraux ; son grand-père, Hubert Lyautey, fut général d'artillerie et mourut sénateur ; son père, ancien polytechnicien, était ingénieur des ponts et chaussées. Lui-même n'hésita pas sur sa vocation : en 1873, il entrait à Saint-Cyr, en 1876 à l'École d'application d'État-major, optait pour la cavalerie et s'annonçait tout de suite comme un brillant officier.

Mais, dès ses débuts, ce soldat se défendait d'être, selon une distinction qui, par la suite, lui devint familière, « simplement un militaire » : il détestait par nature tout esprit de caste, toute étroitesse de spécialisation, tout ce qui tend à séparer de l'existence collective l'individu ou le groupement. Lorrain et Lorrain fervent, sorti de l'adolescence au moment où la France meurtrie se repliait amèrement sur elle-même, il avait senti qu'un large et vigoureux accord de tous les Français pouvait seul réveiller la foi nationale ; puis, à l'âge où il entrait dans la vie, il avait subi l'influence de deux grands esprits qui, justement, travaillaient de toutes leurs forces à cette entente sociale, le comte Albert de Mun et le vicomte E.-M. de Vogüé, et ces idées en lui prenaient corps, formaient la plus généreuse des doctrines, l'amenaient à voir dans son métier d'officier un « rôle social », dont il donna une définition remarquée dans un article de la *Revue des Deux Mondes*, en 1891.

A cet esprit curieux, à cette âme assoiffée d'action, la vie de garnison ne pouvait suffire. En 1894, le commandant Lyautey était détaché à l'État-major des troupes de l'Indo-Chine, et les âpres joies de la vie coloniale le conquirent aussitôt ; il goûte avec volupté « ce bain de brousse, de bivouac et de plein air », mais surtout il connaît Galliéni, et c'est pour lui comme une révélation.

Une étroite amitié unit bientôt les deux hommes, et quand Galliéni passe à Madagascar, il appelle auprès de lui son fidèle disciple ; il lui confie d'importantes tâches de pacification et d'organisation, qui toutes aboutissent au meilleur résultat et surtout attestent la fécondité des méthodes « galliénistes » : l'accord constant de l'action militaire et de l'action politique, le souci de réorganiser sans briser, de pacifier sans aigrir, — principes que le colonel Lyautey expose et coordonne, en 1900, dans une étude sur « le rôle colonial de l'armée ».

En 1902, ce colonial, si heureux et si fier de l'être, reprend en France le commandement d'un régiment de hussards ; mais il ne tarde guère à sentir, selon son mot, « le mal du pays à rebours ». Par un heureux concours de circonstances,

M. Jonnart, nommé gouverneur général de l'Algérie en 1903, cherche un chef pour le Sud-Oranais, son choix se porte sur le colonel Lyautey, dont il connaissait le caractère et les idées : il force, pour l'obtenir, la volonté du ministère, et le 10 septembre 1903, le colonel Lyautey, qui devait être à quelque temps de là nommé général de brigade, prend le commandement du territoire d'Aïn-Sefra. Dès lors, son action est liée à l'histoire du Maroc, et ses étonnantes qualités vont imprimer sur les événements de cette histoire une marque décisive.

L'AVIDITÉ DE CRÉATION

Ce qui domine en lui et présente tous les caractères de la passion, c'est le besoin d'agir et de créer. Il célèbre sur tous les tons l' « action, la virile action », et ce n'est pas là vaine littérature : il ignore le loisir et la distraction, il ne connaît de joie qu'à bâtir, planter, organiser ; il faut, bon gré mal gré, que les œuvres naissent sous ses pas.

Il applique à tous les domaines sa merveilleuse activité, car rien ne lui paraît négligeable : en pleine pacification des confins, il trouve le moyen de fonder de petites écoles indigènes, dirigées par des soldats. Il ne se laisse nullement prendre à l'aspect extérieur des choses : s'il a aimé d'une tendresse particulière les belles bâtisses et les villes avenantes, il ne s'est pas intéressé moins sérieusement aux institutions sans façade, aux œuvres sociales, aux préparations morales ; il a porté partout, et jusque dans les régions les plus obscures du monde marocain, l'étincelle de la vie.

Activité d'autant plus surprenante qu'elle est, dans sa multiplicité, parfaitement ordonnée. Les projets se juxtaposent ou se suivent sans se confondre le moins du monde, chaque exécutant sait au juste quelle est sa tâche, et le maître de l'œuvre domine l'ensemble avec une aisance qui, aux pires moments, ne l'abandonne pas.

LE DON DE SYNTHÈSE

C'est que cette volonté de création est servie par un esprit bien fait.

Un esprit ouvert à toutes les idées, accessible à toutes les indications, prompt à se nourrir de tous les renseignements, mais avant tout soucieux de ne point se noyer dans le détail des situations ou des techniques, obligé par sa nature même de se maintenir dans les généralités et les vues d'ensemble.

Sans doute est-il capable, tout comme un autre, de pousser à fond une analyse, de démonter pièce à pièce les données d'un problème ; mais, une fois ce travail en profondeur accompli, il remonte d'emblée à la surface, reprend la liberté de son jugement, se meut dans la synthèse.

Un cas lui est à peine soumis qu'il le ramène aux termes d'un problème général et qu'il envisage avec méthode toutes les solutions concevables. Ce n'est pas seulement pour les opérations militaires qu'il dresse des plans de campagne : tout ce qui intéresse l'avenir du pays prend place dans ce cadre qui limite dans la mesure du possible la part du hasard et permet une action suivie.

C'est aussi ce don de synthèse qui lui inspire tant de formules heureuses, concises comme des commandements, colorées et vivantes comme des vers épiques, riches de force et bien propres à faire naître des traditions.

L'ESPRIT D'ADAPTATION Le danger, pour un esprit généralisateur aux prises avec des réalités humaines, c'est parfois de perdre pied : contre un tel risque, le général Lyautey s'est trouvé garanti par une prudence qui n'apparaît pas du premier coup dans son caractère, mais qui compte peut-être parmi ses plus solides qualités.

Il exècre l'apriorisme, les théories, les abstractions et, par exemple, les doctrines d'État-major. Il a le goût — un goût constant et vif — de l'observation, de l'enquête directe, des résultats d'expérience : il est lui-même en perpétuel déplacement, il veut tout voir de ses yeux, il consulte les plus humbles et de préférence ceux qui mettent la main à la pâte ; il ne juge que sur les documents et les faits, partant, ne risque guère de se tromper gravement ni longtemps de suite.

Il a, du reste, mieux que le désir de l'adaptation : il en a le sens. On dirait qu'il flaire ce qui convient, et cet instinct est particulièrement remarquable dans ses rapports avec les indigènes : il n'est pas de ceux qui, croyant se mettre à leur niveau, se rabaissent au détail de leur vie matérielle, il n'a pas besoin de cette abdication de soi-même pour les deviner, pour diriger dans le sens désiré leurs volontés ; il sent toujours ce qu'il faut leur dire pour être compris, ce qu'il faut leur faire espérer ou craindre pour être obéi.

L'ANIMATEUR Ainsi outillé pour la détermination de ses buts, il met à les atteindre une ardeur de tous les instants. Nul obstacle ne l'arrête, nulle fatigue ne l'abat, nulle traverse ne le décourage : il regarde toujours en avant, bondit et rebondit, soutenu par une vitalité physique et morale dont il use et abuse, comme d'une belle source inépuisable.

Il surgit partout au moment voulu, prend en mains toutes les questions, surprend les spécialistes par son habileté à dégager les traits essentiels, se fait

une conviction et, par la vertu d'une foi rayonnante, la communique instantanément à son entourage.

Il parle, il écrit même beaucoup, mais il ne parle et n'écrit que pour agir ; ses harangues, improvisées le plus souvent et qu'il débite avec fougue, qu'il parsème de mots à l'emporte-pièces, ses lettres qui gardent toujours la vivacité de la causerie, sont inséparables de ses gestes. Il a donné à son recueil de discours ce titre si juste : « Paroles d'action ». La devise inscrite sur le chaton de sa bague est :

THE SOUL'S JOY LIES IN DOING (SHELLEY)

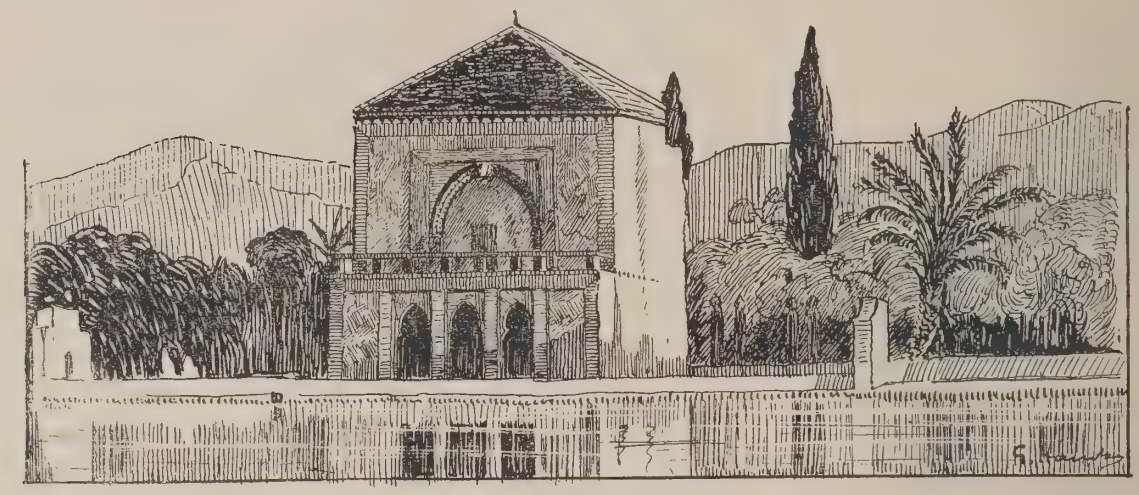

LA MENARA DE MARRAKECH

L'idée en elle-même l'intéresse médiocrement : il cherche avant tout les possibilités de réalisation utile qu'elle contient. Mais dès qu'il a découvert une véritable idée-force, il l'adopte avec une tendresse passionnée, il n'a de cesse qu'il ne l'ait fait admettre autour de lui. Il semble, à cet égard, inaccessible à la satiété intellectuelle : il répète sous mille formes ce qu'il croit juste, il connaît à fond l'art de persuader. Il n'admet pas les divisions entre les ouvriers d'une même œuvre ; il fonce contre les cloisons étanches, exige la liaison constante ; il réalise avec une sorte d'acharnement l'accord des volontés.

Il est si vivant que tout frémit sur son passage. Officiers, fonctionnaires, colons, indigènes, tous suivent sans effort cet homme qui ne se repose pas et auprès de qui la résignation au destin ou la simple nonchalance apparaîtrait ridicule et déplacée. Il entraîne, il soulève, il anime : il est l'âme de ce monde qui s'éveille à la vie.

UN CHEF Cette faculté de rayonnement, des qualités d'esprit et de caractère, dûment étiquetés, ne suffisent pas à l'expliquer : il faut, pour la bien comprendre, faire appel à quelque chose de plus mystérieux, et de simple à la fois : ce général, qui est un homme supérieur, appartient à la race des chefs.

Son autorité s'établit tout naturellement, au premier contact. Elle est exempte de contrainte, de hauteur, de procédés extérieurs ; elle est volontiers familière et tendre ; elle admet les divergences d'idées avec un libéralisme illimité ; elle a la phobie du « caporalisme », du pédantisme, de toutes les tyrannies d'esprit et de conduite. A cette autorité nul ne songe à se dérober : on la subit même avec une sorte de joie secrète, comme une haleine réconfortante.

On sait, d'ailleurs, qu'on peut s'y soumettre sans crainte. La collaboration comptera peut-être des moments durs, car un tel homme n'est pas toujours facile à servir ; mais ce même homme a le sens et le courage des responsabilités, il prend dans les décisions une part trop personnelle pour ne la point revendiquer aux règlements de comptes : il est trop grand pour être jaloux, trop sûr de son activité pour être inquiet de son avenir.

Par-dessus tout, il séduit. Son charme est fait de mille dons précieux qui captent le plus rebelle et le plus fruste : une culture raffinée, de la fantaisie, un sens exquis de la beauté plastique ou morale, une souplesse d'attitude qui lui permet successivement la plus noble allure et le plus affectueux abandon.

Il n'est pas jusqu'à son aspect extérieur qui ne participe à cette conquête des cœurs : sa silhouette élégante, l'aisance et la vivacité de sa démarche, son visage un peu rude de Lorrain et de vieux soldat, où les yeux bleu pâle, entre la double barre des cheveux en brosse et de la fine moustache, font passer, selon les moments, la brusque lueur de l'acier ou les doux reflets d'une eau profonde.

Ascendant du chef, charme de l'homme, mérites de l'esprit et du caractère, — tant d'avantages permettent de comprendre qu'avec le général Lyautey le Maroc ait pu connaître non seulement un régime de Protectorat, mais aussi — ce qui vaut infiniment mieux — une moralité de Protectorat. Ce chef avait toutes les qualités d'un chef d'école : nul n'était mieux préparé à traduire dans les faits l'esprit du traité franco-marocain.

III

LE PLAN DE CAMPAGNE Le 15 juin 1912, le général Lyautey soumettait au Gouvernement le « programme » qu'il se proposait de suivre en vue

de la pacification, sous réserve des « circonstances imprévues » qui pourraient amener à le modifier.

C'est un document de tout premier ordre que ce plan de campagne, et qui suffit à mettre de la lumière dans l'apparent chaos des événements marocains.

Avant tout, le général estime qu'il faut, jusqu'à nouvel ordre, « limiter strictement notre action aux régions occupées, mais en assurant d'une façon absolue leur sécurité, ainsi que leur organisation politique, sociale et économique ». Notre action s'étendrait ainsi « à une région comprenant la Chaouïa et ses abords jusqu'à une zone Rabat-Fès, limitée au nord par la frontière espagnole et au sud par le pays Zaïan ». Le reste du pays serait, « dans toute la mesure possible, neutralisé » : autrement dit, on s'efforcerait de le maintenir dans le calme en s'interdisant de l'exciter, en pesant indirectement sur lui, en utilisant des influences locales comme les grands caïds du sud pour Marrakech.

En Chaouïa, « où tout va bien », il n'y a rien à modifier. C'est sur la zone Rabat-Fès que doit porter le principal effort, « tant pour y asseoir l'autorité régulière que pour dégager les abords sud de la ligne d'étapes », et c'est à Fès qu'est, pour le moment, « la clef de la situation ».

En conséquence, le général Gouraud est chargé de constituer « une zone de couverture » sur la périphérie est et sud de Fès, de « chercher les principaux rassemblements rebelles, de les disloquer, puis de ramener les éléments disposés à rentrer dans l'ordre et de rejeter les éléments irréductibles à une distance telle qu'ils cessent d'être menaçants pour Fès et ses abords ». Comme à l'ordinaire, cette action devait être à la fois politique et militaire, utiliser largement l'influence des notabilités indigènes, le rôle bienfaisant des médecins, les ressources d'approvisionnement que présente le ravitaillement sur place.

Une action analogue devait être entreprise au sud de Meknès, « pour ramener dans l'ordre les Beni-Mtir et les Zemmour et couvrir les abords sud de notre ligne d'étapes, mais sans pénétrer dans le pays Zaïan ».

Il apparaissait, en somme, que « rien d'efficace » ne pourrait être obtenu, « au point de vue administratif et économique, tant que cette condition première de la sécurité ne serait pas réglée ». Aussi le résident général décidait-il de séjourner à Fès « tout le temps nécessaire pour la mise au point de ce programme ».

LA PROTECTION DE LA RÉGION DE FÈS

Dès juillet 1912, le général Gouraud, à la suite d'engagements incessants et par une chaleur torride, avait rejeté vers le nord-est les éléments de désordre et fait comprendre aux tribus

l'inutilité de leur résistance, cependant que la garnison de Sefrou repoussait les contingents du marabout Sidi-Raho, accourus au secours des Beni-Mtir. La détente s'accentuait franchement, des Hayaina demandaient l'aman, et leur exemple était bientôt suivi par un grand nombre de fractions.

Malheureusement, les forces françaises furent détournées de ce champ d'opérations par l'apparition d'un nouvel adversaire : un certain Mohammed ben Hassan qui se faisait passer pour Bou-Hamara, prêchait la guerre sainte aux tribus rive-

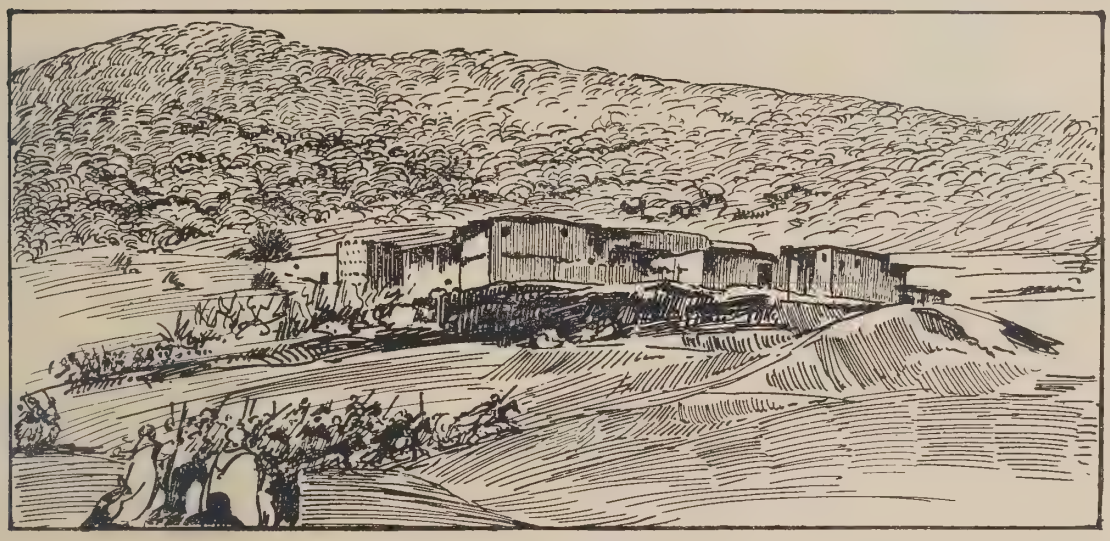

PRISE DE LA KASBAH DE SIDI-RAHO

raines de l'Ouerra, s'établissait chez les Fichtala, à 50 kilomètres au nord de Fès, et menaçait de gagner la tribu fidèle des Cheraga.

Il fallait agir au plus vite. Le général Gouraud forme une colonne mobile et, après quatre jours d'opérations hardies, le 6 juillet à 4 heures du matin, surprend le camp du faux Rogui, dont les troupes — 2 000 fantassins et plusieurs centaines de cavaliers — s'enfuient en désordre dans la zone espagnole.

La situation était donc largement dégagée ; mais on pouvait craindre un retour offensif du faux Rogui, qui ne désarmait pas et bientôt entreprenait d'agiter les Hayaina.

LA PROTECTION DE LA LIGNE D'ÉTAPES

La ligne d'étapes Rabat-Fès avait été ouverte de façon fort improvisée par le général Moinier pour délivrer Fès au printemps de 1911 : elle était absolument nécessaire pour relier

Fès à Rabat et Casablanca, le champ d'opérations à la base de ravitaillement ; mais elle était sans cesse menacée par des rassemblements hostiles.

Trois groupes principaux d'ennemis tendaient à couper la route : les dissidents Beni-Mtir et Guerrouan, les Zaïan sous les ordres d'un chef redoutable, Moha ou Hamou, les contingents du marabout Sidi Raho.

Contre les Beni-Mtir et les Guerrouan, le général Dalbiez obtient un succès immédiat : par une suite d'actions contre El Hajeb et Ifrane, il confirme dans la soumission les éléments déjà ralliés et éloigne les éléments rebelles. Mais il lui est impossible d'attaquer les Zaïan, dont le chef n'intervient qu'indirectement contre nous. Il manque aussi de moyens matériels pour atteindre Sidi Raho dans ses montagnes.

SI MADANI EL GLAOUI

Là, comme dans la région de Fès, il faut en somme se contenter d'opérations très limitées et de couvertures provisoires.

LA NEUTRALISATION DU SUD : LA DÉFAITE D'EL HIBA

Dans le sud, les événements prenaient une tournure inquiétante et la neutralisation projetée s'annonçait difficile.

Les grands caïds, sur qui l'on comptait pour maintenir l'ordre, menaçaient d'en venir aux mains : la nomination de Si Madani el Glaoui comme pacha de Marrakech avait provoqué le mécontentement du Mtougui. Toute la région était frémissante ; le 20 juillet, un Allemand, Opitz, sorti seul à cheval de Marrakech malgré les avertissements, était assassiné par des rôdeurs, et l'agitation gagnait les Rehamma et les Doukkala.

Vers la mi-juillet, il est vrai, une détente se produisait, le Glaoui et le Mtougui semblaient sur le point de se rapprocher, mais un autre danger grandissait : l'influence du prétendant El Hiba, fils du mahdi Ma el Aïnine, qui gagnait dans le Sous des adhérents de plus en plus nombreux.

Une merveilleuse légende se créait autour de la personne de ce nouveau « Maître de l'heure ». Le Sous, particulièrement prompt aux inventions poétiques, vivait avec lui dans une atmosphère de miracle. Un traître se présente pour tuer Hiba :

il est subitement frappé de paralysie. Quiconque parle mal de Hiba est changé en grenouille. Quand Hiba offre le thé à ses privilégiés, le plateau circule seul devant les invités. Surtout, il était entendu que, grâce à la baraka de Hiba, les obus français se changeraient en pastèques.

Aux premiers jours d'août, il atteint les cols de l'Atlas. On pouvait encore espérer que l'action de nos alliés, les grands caïds du sud, parviendrait à détourner l'envahisseur ; mais ils hésitent à barrer la route de ce magicien, suivi par des foules fanatisées ; peut-être aussi préfèrent-ils lui laisser courir une aventure qui ne peut aboutir à rien de durable. Le chef des « hommes bleus », en tout cas, s'avance sans rencontrer de sérieuses résistances : le 12 août, ses coureurs sont sous les murs de Marrakech, toute la colonie européenne gagne la côte, il ne reste plus à Marrakech d'autres Européens qu'un petit groupe de Français, le consul Maigret, le chancelier du consulat, Monge, le commandant Verlet-Hanus, le médecin principal Guichard, le lieutenant Haring, du tabor, et le maréchal des logis Fiori. Le 18 août, El Hiba entre à Marrakech avec le gros de ses forces, tandis que son khalifa occupe Agadir : la capitale du Sud est pillée, le consul Maigret et ses compagnons sont faits prisonniers, mais placés sous la protection du Glaoui.

Le colonel Charles Mangin, de l'infanterie coloniale, récemment débarqué au Maroc venant de l'A. O. F. où il avait déjà acquis une réputation légendaire, avait été chargé par le général Lyautey de la surveillance de la région des Doukkala ; de son quartier général, établi à Azemmour, il avait, dès la nouvelle de cette avance, constitué un groupe de forces mobiles et l'avait poussé sur la route de Marrakech : il ne s'agissait pas, avec cette force improvisée, de sauver la ville, mais d'arrêter la marche d'El Hiba vers le nord. Le 15 août, premiers engagements en pays rehamna. Le 22, la mehalla du khalifa vient camper au puits d'Ouham, menaçant la Chaouïa : Mangin se jette audacieusement contre elle et la culbute dans un assaut de nuit. Les jours suivants, il continue à s'avancer sur Mechra-ben-Abou, puis sur Ben-Guerir, repousse une attaque violente des Sahariens et des dissidents qui s'étaient joints à eux, et sa cavalerie — un peloton de Sénégalais montés et de partisans chaouïa et rehamna — poursuit les fuyards jusqu'à Sidi-bou-Othmane, à 30 kilomètres de Marrakech.

Sans doute notre offensive risquait-elle de provoquer le massacre des Français restés à Marrakech et, bien que l'un d'entre eux, le commandant Verlet-Hanus, eût pris soin de dégager sur ce point la responsabilité du commandement par un court message héroïque, cette crainte, jointe aux inconnues qui subsistaient, gênait singulièrement la décision. En revanche, l'inaction risquait de consolider l'in-

fluence d'El Hiba dans le Haouz et même de raviver tous les foyers de résistance aux abords de la Chaouïa.

Au début de septembre, le général Lyautey avait sur place examiné la situation et, tout hostile qu'il fût aux gestes de témérité, il avait reconnu la possibilité de couronner cette campagne par la reprise de Marrakech : « Allez-y carrément, télégraphiait-il au colonel Mangin le 4 septembre. Je mets en vous toute ma confiance pour sauver nos compatriotes, rendre appui à nos amis, châtier nos ennemis, en unissant à toute la vigueur nécessaire la prudence indispensable pour ne vous laisser ni accrocher ni retenir et pour ne partir que complètement outillé et munitionné ».

L'ardent Mangin n'attendait que cet ordre pour bondir. Le 6 septembre, après un dur combat au passage de Bou Kricha, il parvient devant la palmeraie. Le 7, à 8 heures du matin, le détachement Simon pénètre sans coup férir jusqu'aux remparts de la ville. La population s'est soulevée contre El Hiba dès l'annonce de l'arrivée de nos troupes, les prisonniers français ont été délivrés par le Glaoui, El Hiba s'est enfui, poursuivi par des forces de cavalerie.

L'occupation de Marrakech produisit dans tout le Sud une détente immédiate. On en profita, du reste, pour faire parcourir la région par des troupes françaises. Jusqu'à la fin de l'année, de Safi et Mogador à Demnat, Mangin, généralement accompagné par les deux Glaoui, qui mettent à son service leur puissante influence et font preuve à ses côtés de la plus grande bravoure, impose l'autorité de la France et du sultan. A cette date, débarque au Maroc le général Franchet d'Esperey que le général Lyautey venait de demander comme premier collaborateur militaire avec le titre de commandant supérieur des troupes. Le 1er octobre, le général Lyautey entre avec lui à Marrakech. Il y reçoit la visite des principaux caïds, inspecte la ville, ordonne la fermeture du marché d'esclaves et prépare avec les grands caïds l'organisation d'une méhalla qui mettra fin à la domination d'El Hiba dans le Sous.

UNE POINTE DANS LE TADLA

Pendant la marche de Mangin sur Marrakech, un groupe mobile, sous le commandement du colonel Gueydon de Dives, avait été maintenu dans la région de Mechra-ben-Abou, à la fois pour soutenir éventuellement les forces engagées dans le Haouz et pour couvrir leur flanc gauche contre des rassemblements signalés au Tadla.

Le succès rapide de la colonne Mangin l'ayant rendu disponible, le résident général résolut de l'employer à réduire, par des stationnements successifs, l'hostilité du Tadla et à préluder, par là, à une opération d'ensemble contre les Zaër, toujours hostiles et retranchés dans leur pays montagneux.

Le 12 octobre, le colonel Gueydon de Dives se met en route et il arrive à dégager toute la région comprise entre El Boroudj et l'Oum-er-Rbia : au début de novembre, le marabout de Boujad, ville sainte de la région, vient demander l'aman pour les dissidents Beni-Meskine et pour toutes les tribus du Tadla nord établies sur la rive droite de l'Oum-er-Rbia.

Dès lors, la colonne Gueydon se déplace vers le nord-est pour atteindre les Zaër, dont la résistance avait été fortement entamée dans l'intervalle par les opérations du colonel Blondlat. Malgré la mauvaise saison, le pays tout entier est parcouru par nos troupes, et les Zaër sont isolés de leurs voisins. Le problème zaër se pose désormais en termes nets.

LES PROGRÈS DANS L'ORIENTAL

En même temps, notre situation se consolidait et s'étendait dans l'Oriental.

A la fin de mai, au moment où Fès était investie par les tribus, le résident général avait autorisé le général Alix à prononcer une vigoureuse offensive sur la Moulouya, pour ramener une partie des assaillants vers l'est : le 24 mai, la colonne Girardot passait sur la rive gauche du fleuve, remontait jusqu'à Guercif et poussait même le lendemain jusqu'à Safsafat, à 12 kilomètres à l'ouest de Guercif, dispersant après un combat de cinq heures des contingents haouara.

Aussitôt, les Haouara demandaient l'aman et se soumettaient à toutes nos conditions : restitution des prises dans un délai de huit jours, paiement du dia ou prix du sang pour tous les assassinats commis sur la personne de nos nationaux ou de nos protégés, paiement d'une amende de guerre, acceptation du principe de l'impôt coranique recouvrable à partir de 1913, engagement de nous demeurer fidèles et de devenir nos auxiliaires dans l'œuvre de pacification.

Ainsi, vers la fin de l'année 1912, si de graves menaces subsistaient un peu partout, les objectifs essentiels du programme du 15 juin avaient été atteints et même, en certains points, dépassés.

Partout, mais surtout à Fès, « clef de la question », l'impression de délivrance était nette : l'exode des indigènes aisés qui, à la suite des tragiques événements d'avril et mai, pensaient à s'établir dans une ville de la côte, avait cessé.

IV

L'ABDICATION DE MOULAY-HAFID

Ces résultats de pacification étaient d'autant plus remarquables que le désordre marocain, au cours de l'été 1912, s'était compliqué d'une crise dynastique.

Moulay-Hafid, installé à Rabat après la révolte de Fès, n'avait pas renoncé à son intention d'abdiquer. Pourtant, le général Lyautey avait tout mis en œuvre pour le rassurer, lui rendre le prestige de la Majesté chérifienne et lui faire admettre un partage d'autorité : cet esprit inquiet ne voulait rien entendre et se désintéressait systématiquement de tout ce qui ne touchait pas à sa situation personnelle.

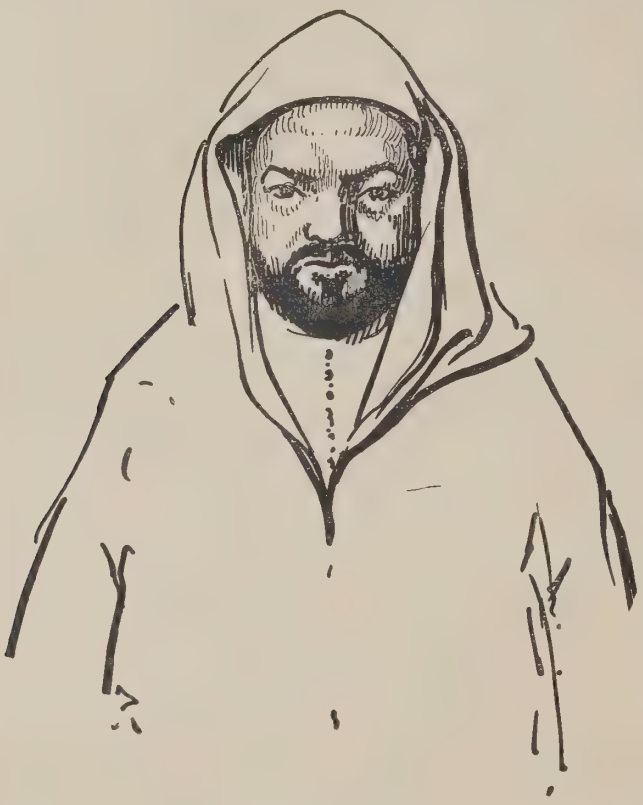

S. M. MOULAY-YOUSSEF

Le 12 août 1912, sous prétexte de mauvaise santé, il renonçait officiellement au trône, puis réglait avec le résident général les conditions de son existence matérielle et s'embarquait pour la France avant de gagner Tanger, où il avait choisi de résider.

L'AVÈNEMENT DE MOULAY-YOUSSEF Dès le lendemain de son départ, le 13 août 1912, son frère Moulay-Youssef fut désigné, selon toutes les formes traditionnelles, pour lui succéder. Il fut aussitôt proclamé à Meknès, Fès, Casablanca, Mazagan et Tanger ; il le fut aussi, mais avec quelque retard, à Mogador et dans la zone espagnole ; il ne devait l'être à Marrakech qu'après l'occupation de la ville par la colonne Mangin.

Le nouveau sultan était âgé de 31 ans. Très attaché à Abd-el-Aziz, il lui était resté fidèle jusqu'au bout et même avait été blessé à ses côtés lors de la débâcle de sa méhalla en 1908. Néanmoins, l'ombrageux Moulay-Hafid, rassuré par la droiture de son caractère, l'avait accueilli avec bienveillance, et c'est de son plein gré qu'il l'avait pris pour khalifa.

Ce prince, qui ne s'attendait ni ne cherchait à régner, avait de ses devoirs de souverain un sentiment très vif : ce qui l'atteste, ce n'est pas seulement la parfaite dignité de sa vie, c'est encore la profonde affection qu'il manifestait à l'égard de ses sujets, même rebelles, c'est le scrupule qu'il apportait à l'examen des mesures

administratives, c'est surtout la singulière probité avec laquelle il a, pour son compte, appliqué la formule du Protectorat, seule capable — il le savait bien — de sauver son peuple.

Il s'était toujours montré profondément religieux et partisan résolu de la qaïda, de la tradition. Mais la nouveauté, quand il en avait bien compris l'intérêt, ne l'effrayait pas : il n'était nullement borné. Une certaine timidité, aggravée par les rigueurs de l'étiquette, pouvait, au premier contact, laisser quelques doutes sur la vivacité de son intelligence : au vrai, il s'intéressait de très près à toutes sortes de choses, à la cartographie, aux œuvres d'intérêt social, aux questions agricoles, aux progrès mécaniques.

Ses paroles et ses actes portaient la marque du bon sens et de la mesure, — dons sans éclat, mais infiniment précieux pour la tâche qui lui incombait. On retrouvait en lui, sans nul effort, ce qui nous plaît tant dans l'attitude morale du Marocain moyen et qui a si grandement facilité le rapprochement : la claire vue du possible, la volonté d'entente, le goût des réalisations, et jusqu'à cet esprit d'économie qui, sauvegardant son indépendance financière, n'en rendait que plus méritoire son loyalisme.

Sa bienveillance n'était pas moins certaine. Hors des cérémonies officielles, son visage un peu rude se détendait, s'éclairait d'un bon sourire. On le sentait accessible aux grands sentiments simples, facile à émouvoir : ce descendant d'une haute lignée chérifienne apparaissait, au meilleur sens du mot, comme un brave homme.

V

Avec Moulay-Youssef, les rapports de la France et du Maroc changent tout de suite de caractère : ils deviennent non seulement faciles et corrects, mais cordiaux, et l'ère des réformes profondes, jusque là entravée par la mauvaise humeur de Moulay-Hafid, s'ouvre sans retard.

LES PRINCIPES Les pouvoirs du représentant de la République française au Maroc avaient été déterminés par un décret du 11 juin 1912.

Le résident général, relevant du Ministère des Affaires étrangères, devait être le seul intermédiaire entre le sultan et les représentants des puissances étrangères ; il approuvait et promulguait, au nom du gouvernement de la République, les décrets rendus par le sultan ; il dirigeait tous les services administratifs, il

avait le commandement en chef des forces de terre et la disposition des forces navales.

Il était assisté d'un délégué, qui le secondait directement, et d'un secrétaire général qui avait pour rôle essentiel d'assurer la liaison constante du Protectorat français avec le Makhzen.

C'est à Rabat, cité impériale, ville « hadria », également éloignée du tumulte moderne de Casablanca et de l'inquiétude de Fès, qu'était établie la Résidence générale ; c'est là que devaient peu à peu se centraliser tous les services civils et militaires.

Chaque grand service devait avoir à sa tête un directeur ; mais il était entendu que les directions autonomes ne seraient créées que progressivement et selon les exigences du développement administratif. Pour le moment, on ne prévoyait de fonctionnement immédiat que pour les directions des finances et des travaux publics.

LES DÉBUTS DE LA RÉORGANISATION FINANCIÈRE

C'était un des chapitres les plus importants du programme que la réorganisation financière : elle avait été étudiée par le directeur de la comptabilité au Ministère des Finances, M. Privat-Deschanel, et le simple énoncé du problème en indiquait les difficultés : « liquider un lourd passé d'imprévoyance et de désordres ; assurer l'existence du présent, puisque l'organisme poursuit sa vie quotidienne et se développe chaque jour ; préparer l'avenir ».

Dès l'installation de la Résidence générale à Rabat, un service de l'ordonnancement des dépenses avait été constitué.

La comparaison des recettes et des dépenses probables avait démontré que l'équilibre financier ne pouvait être atteint dès 1913 ; il avait donc fallu se préoccuper d'augmenter les recettes. A cet effet, on prenait les mesures nécessaires pour obtenir des immeubles domaniaux un rendement meilleur, et pour étendre l'application du « tertib » non seulement aux indigènes, mais à tous les étrangers, censaux et protégés de l'Empire chérifien ; enfin, on préparait une perception plus rémunératrice de la taxe urbaine et l'application des droits sur les ventes immobilières prévues par l'Acte d'Algésiras.

LA MISE EN TRAIN ÉCONOMIQUE

Dès le lendemain de la révolte de Fès, une mission d'études économiques avait quitté Tanger avec l'intention de visiter le littoral atlantique et de remonter le Sebou depuis son embouchure

jusqu'à Fès : elle était dirigée par un explorateur de la première heure, le marquis de Segonzac, et se composait de MM. Malet, Geoffroy Saint-Hilaire, Pouyer et Thobie ; ses rapports avaient permis d'esquisser sans retard une organisation économique du Maroc.

Avant la fin de l'année 1912, on avait trouvé le moyen de créer un service de l'Agriculture, un service des Haras et remontes, un service des Études et renseignements économiques, destiné à faire connaître les besoins et les ressources du pays et à établir la liaison entre clients et fournisseurs, une mission d'études forestières pour la conservation et l'exploitation des régions boisées.

Afin de sauvegarder les intérêts de l'État et en même temps d'asseoir la colonisation sur des bases solides, un service des Domaines avait été institué, avec mission de résoudre, d'accord avec le Makhzen, toutes les questions concernant les biens domaniaux en particulier et la propriété foncière en général.

En fait de travaux publics, on n'avait guère eu le temps que d'établir des projets, mais ces projets étaient d'importance : construction d'un réseau routier de 2 500 kilomètres, avec trois voies principales, une ligne côtière, une ligne Casablanca-Marrakech, une ligne Casablanca-Rabat-Meknès, qui devait être prolongée jusqu'à la frontière algérienne ; création à Casablanca d'un grand port de 140 hectares et d'un petit port de 10 hectares pour remorques et barcasses ; aménagement des autres ports ; construction d'un réseau ferré, dont la première ligne, aux termes de l'accord du 4 novembre 1911, devait relier Fès à Tanger.

Au demeurant, de sérieuses réalisations commençaient d'apparaître : en décembre 1912, 44 kilomètres de routes étaient achevés ou entrepris aux abords de Casablanca ; dans le port de Casablanca, 350 mètres de jetée avaient été édifiés, l'ancienne darse avait été approfondie et entourée de quais avec de grands hangars pour la douane ; le chemin de fer militaire Casablanca-Rabat était terminé, le premier train était arrivé à Rabat le 11 décembre et la voie était livrée à l'exploitation jusqu'à Bou-Znika ; toutes les villes avaient bénéficié de grands travaux d'assainissement.

Quant au service des Postes et Télégraphes, il présentait encore un ensemble confus de services qui se concurrençaient et se gênaient : poste chérifienne, poste française, postes étrangères établies d'après les conventions antérieures. Un projet d'unification était à l'étude : en attendant, des lignes télégraphiques (Safi-Mazagan, Casablanca-Marrakech) étaient construites et de nouveaux bureaux étaient ouverts au public avec le concours de moyens militaires.

LES ŒUVRES D'APPRIVOISEMENT

Fidèle à ses principes d'apprivoisement, et malgré tant d'obligations diverses, le résident général n'avait pas négligé les œuvres d'intérêt social.

En décembre 1912, des écoles officielles fonctionnaient à Casablanca, Mazagan, Mogador, Safi, Rabat, Fès.

De nouvelles infirmeries avaient été créées un peu partout, et une organisation médicale d'ensemble avait été prévue sur les principes suivants : au siège du commandement de chaque région, une installation fixe et une installation mobile, la première comprenant le personnel médical et auxiliaire pour les consultations et les opérations, la seconde possédant tous les éléments nécessaires pour les déplacements en tribus. Les bienfaits de cette institution étaient apparus tout de suite : la propagation de la peste avait été complètement enrayée dans les Doukkala, puis à Casablanca et à Rabat.

LE MAROC A LA FIN DE 1912

L'œuvre accomplie d'avril à décembre 1912 tient, on le voit, du merveilleux.

Une révolte de soldats, une population urbaine prête aux pires excès, des tribus ameutées, des menaces de soulèvements et d'invasions à tous les points de l'horizon, un souverain qui fuit les responsabilités et ne songe qu'à renoncer au pouvoir : les métaphores les plus tragiques — navire en perdition, maison en flammes — viennent à l'esprit des contemporains pour caractériser cette exceptionnelle rencontre de périls. Mais en quelques mois tout s'apaise et s'arrange. Ce navire qui sombrait, on le répare, on le transforme, on le remet à neuf, avant même qu'il ne soit rentré au port. L'incendie est étouffé. Peu de pages, dans notre riche histoire, sont aussi pleines que cette page marocaine.

CHAPITRE II

LA PACIFICATION DU MAROC

I. — Les « dissidents ». — *Les champs de bataille. — Les combattants. — Les chefs de la résistance. — La guerre marocaine.*

II. — 1913 : la consolidation de l'armature. — *Une année de « digestion ». — Sur le front Sud : la trahison du caïd Anflous. — La fuite d'El Hiba. — Dans le Tadla : l'occupation de la kasbah de Tadla. — Aux abords de la ligne d'étapes. — Dans l'Oriental.*

III. — 1914 : deux bonds en avant. — *L'achèvement de la soumission dans le Sud. — L'attaque du bloc zaïan : la prise de Khenifra. — La jonction des deux Maroc.*

IV. — La Grande Guerre au Maroc. — *L'avant-guerre au Maroc. — J'y suis, j'y reste. — La répression des menées allemandes. — La « bataille du Maroc ». —* 1915-1916 : *la défensive sur tous les fronts. —* 1917 : *reprise d'offensive. —* 1918 : *la ruée des dissidents. — Le Maroc et le traité de Versailles.*

V. — L'après-guerre au Maroc. — *Les maigres effets de l'armistice au Maroc. — Au Tafilelt : la fin du Semlali. — Combats sur l'Ouerra. — L'expectative sur la Moulouya. —* 1920, *année de réalisations : le débloquement de Khenifra. — A l'assaut des Beni-Ouaraïn. — L'occupation d'Ouezzan. — Les progrès dans le Sud. — Le plan de* 1921 : *la pacification du « Maroc utile ». — L'imprévu : la révolte des Jbala. — La soumission des Beni-Ouaraïn. — La réduction de la « poche » de Bekrit. —* 1922 : *l'orage sur la moisson.*

Les visages de la « dissidence » sont multiples, et la pacification du Maroc exige de ceux qui la mènent des dons exceptionnels d'adaptation. Si les méthodes dans leur ensemble restent les mêmes et se raccordent à quelques principes invariables, les difficultés varient avec les régions, avec les tribus, voire avec les chefs de la résistance et on ne peut asseoir rien de solide dans ce chaos de révoltes, sans une exacte connaissance des situations.

Les champs de bataille

La gamme des champs de bataille va de la steppe désertique aux sommets couverts de neige, et les troupes, suivant les pays ou les saisons, étouffent sous l'haleine brûlante du sirocco ou grelottent sous des pluies glaciales.

Voici le Sous, plaine misérable qui ne doit un peu de vie qu'aux maigres eaux descendues de la montagne et qui étale, sous un dur soleil, la grisaille de son herbe courte et de ses arbustes épineux. De loin en loin, un bouquet de palmiers, des vergers, quelques jardins font une ceinture verte aux rouges murailles d'une kasbah : c'est le pays des flux et reflux humains, conquis en un jour, évacué le lendemain, où rien dans la nature ne protège l'occupant.

Entre le Sous et la plaine de Marrakech, le Haut-Atlas a l'air de dresser une gigantesque barrière : il est couronné de neiges, sauvagement raviné. Mais il est découpé par un lacis de larges vallées transversales et d'étroites vallées longitudinales, qui lui valent toute une circulation intérieure et constituent comme les lignes historiques de la région. Dans le Haut-Atlas, c'est pour les cols qu'on se bat : le col franchi, le vainqueur dévale dans la plaine, au nord ou au sud, avec l'impétuosité d'un torrent. Ces conditions géographiques ont favorisé, au cœur même de la montagne, le développement d'une puissante féodalité : les grands caïds, du haut de leurs fières kasbahs, gardent les passages, et de leur bienveillance ou de leur hostilité dépend, pour une bonne part, la sécurité du Maroc.

Le Moyen-Atlas est tout différent : d'allure plus massive, il est en réalité plus compartimenté, plus favorable à la dispersion des groupements humains, à l'entretien des sentiments d'indépendance, et c'est par excellence le pays de la *siba*, de la dissidence entêtée. C'est, d'autre part, un pays rude, taillé pour les guérillas : directement exposé aux nuées de l'Atlantique, il est plus humide et plus froid que le Haut-Atlas, il est sillonné de fleuves abondants et nombreux, dont les hautes vallées constituent pour les rebelles des refuges fort ingrats mais imprenables ; d'épaisses forêts revêtent ses pentes, la neige s'y maintient durant de longs mois

jusqu'à de basses altitudes, et rien n'est plus éloigné de l'image courante des guerres africaines que les campagnes qu'on y mène, dans la boue et la glace, face à de grands horizons tourmentés et sombres.

Butant à l'est contre la muraille du Moyen-Atlas, le plateau du Tadla est d'une horizontalité à peu près parfaite et d'une âpre monotonie : pas le moindre ressaut de terrain, pas d'eau, pas d'arbres, sauf sur la rive gauche de l'Oum-er-Rbia, où la proximité de la montagne se manifeste par l'abondance des sources. Rien de plus facile, pour les indigènes, que de faire le vide sur cette table plate, d'y laisser l'adversaire en tête à tête avec la stérilité de sa victoire, puis de grimper dans le couloir encaissé de l'Oum-er-Rbia qui apparaît comme le « réduit » de la région.

Tout au nord du Maroc, dominant le chapelet de bassins fertiles qu'arrosent le Sebou et ses affluents, encore un pays de loups, plus terrifiant peut-être que tous les autres : les dômes des Jbala et les montagnes du Rif, avec leurs fauves mamelons dénudés, leurs gorges abruptes et profondes.

Entre le Rif et le Moyen-Atlas, on devine que le seuil de Taza mettra quelque temps à devenir le « passage » de Taza. Il est le rendez-vous de tous les bandits d'alentour, qui terrorisent et paralysent la malheureuse ville perchée sur son rocher ; même quand le passage est ouvert, ils restent, prêts à bondir, de chaque côté de la route.

A l'est, les Hauts-Plateaux marocains, jusqu'à la rive droite de la Moulouya, ne comptent plus guère dans le jeu de la dissidence ; mais au revers de l'Atlas, dans le Tafilelt, subsiste un ardent foyer d'agitation : de ces îlots de palmeraies, qui semblent perdus dans le désert et qu'on croirait condamnés à une pauvre vie végétative, sont sortis dans tous les temps des ambitieux ou des apôtres, nourris de rêves et de mirages et particulièrement difficiles à atteindre.

LES COMBATTANTS Ces pays redoutables sont habités par des hommes qui ont, en général, l'indomptable vaillance des grands fauves. Mais on n'a rien dit de leur caractère tant qu'on n'a signalé que leur esprit d'indépendance, leur orgueil d'hommes libres, leur bravoure mêlée de prudence et d'astuce : ce sont là des traits de race et qui laissent place à mainte nuance.

Chez les Jbala, par exemple, les Beni-Zeroual se distinguent par leur tempérament agressif, leur âpreté au gain et leur amour de la terre, quelque souci de confort et un religieux respect de la coutume sous toutes ses formes ; les Branès, par leurs habitudes de traîtrise. Les Rifains, au contraire, ont une réputation de franchise et de sûreté relatives, mais ils sont, plus que tous les autres, remuants,

intraitables, butés, durs et, à l'occasion, cruels ; il n'est pas de plus dangereux adversaires que ces montagnards qui vivent le fusil au poing et s'entretuent quand le danger commun ne les force pas à s'entendre.

Au nord du Moyen-Atlas, les Beni-Ouaraïn, fiers d'avoir combattu et vaincu depuis des siècles les tribus de la plaine, constituent un groupement particulièrement résistant, malgré leur goût prononcé pour la liberté individuelle ; ils sont brigands dans l'âme et d'une cupidité qui ne se repose de voler que pour quémander. Les Aït-Tserouchen sont les plus sauvages. Au contraire, les Cheraga, pasteurs madrés, intéressés par les profits du commerce, sont assez calmes et capables d'observer une convention.

GUERRIER JBALA

Les Béraber du Moyen et du Haut-Atlas passent pour inégalement farouches. Par exemple, les Aït-Atta, dont le pays n'est nullement déshérité, s'entêtent dans le métier de pillards, tandis que les Aït-Bou-Zid, actifs et industrieux, soignent avec amour leurs champs en terrasses et ne demandent qu'à vivre en paix.

Les Chleuh du Haut-Atlas, que la misère de leurs montagnes fait émigrer assez volontiers, sont moins rudes et plus déliés que la plupart des autres Berbères. Sans doute sont-ils capables, comme les Mtouga, de se faire redouter ou, comme les Aït-Semmeg et les Mesfioua, de se spécialiser dans les razzias ; mais on ne peut qu'être surpris par la courtoisie et la loyauté des Ntifa, l'amabilité des Ouarzaza, la bonhomie des Goundafa, la facilité des Haha.

Le Soussi, qui est aussi un Chleuh, est de tous les Chleuh le plus riche de qualités. Associé à un sol très pauvre, il va chercher fortune dans le reste du Maroc et revient dans son pays quand il a amassé un petit pécule ; il est ingénieux, prompt à s'adapter, laborieux, bien mieux, étrangement doué pour la musique et la poésie ; mais il a subi fortement l'empreinte islamique, et son âme ardente le tient à la merci des grands mouvements d'allure religieuse.

Quant aux Zaïan, ils comptent parmi les plus acharnés et les plus résistants ;

ce sont des pillards-nés, aussi audacieux que prudents, qui gardent dans leurs coffres bardés de fer du butin de toutes les époques, des livres tournois, des doublons espagnols, des douros portugais, des écus de cinq francs ; mais l'avidité ne tue pas en eux le bon sens, et le pillage ne les empêche pas de rester fortement attachés aux occupations agricoles.

LES CHEFS DE LA RÉSISTANCE

Sauf dans le Haut-Atlas, la plupart de ces tribus constituent des sortes de petites républiques, où l'anarchie est de tradition ; elles ont une vie sociale plutôt qu'une vie politique. Mais, comme le Maroc même dans son ensemble, elles se ressaisissent spontanément le jour où leur chère indépendance est menacée et se donnent des chefs de guerre qui deviennent l'âme de la résistance.

CHLEUH DU GRAND ATLAS

L'autorité de ces chefs est à la mesure de leur habileté et de leur réussite : il est rare qu'un maladroit ou un malchanceux garde longtemps le pouvoir. Mais, tant qu'elle dure, elle est liée à un prestige personnel, proprement religieux, où transparaît l'instinct anthropolâtrique de la race. Ce sont des saints vivants, transfigurés par des légendes miraculeuses, possesseurs d'une baraka dont la tribu doit bénéficier.

D'eux-mêmes ils prennent des airs inspirés, soignent leur parure religieuse, prophétisent au nom de cet Islam qui n'a fait qu'effleurer les Berbères, mais qui contient à leurs yeux une puissance magique et les oppose à l'étranger. La plupart, et jusqu'à Raisouli, simple coupeur de routes, sont ou se disent chorfa ou du moins se recommandent de quelque aristocratie religieuse. Certains, plus proches de la sainteté telle que nous la concevons, sont des santons, des ascètes, de vie édifiante et de moralité supérieure à la moyenne : tel Nefrouten le Semlali et surtout Sidi Raho, à qui les Berbères demeurent passionnément attachés parce qu'il représente merveilleusement, comme dit Maurice Le Glay, « les aspirations simplistes de leur esprit d'indépendance et les embellit de ses mérites personnels ».

Un seul peut-être, Moha ou Hamou, le vieux chef Zaïan, échappe à cette règle : il se présente tel qu'il est, dur, cupide, brutal, sensuel, sans religion ; il doit surtout sa puissance à son esprit de décision, à sa clairvoyance, à sa sûreté de jugement ; il pense plus vite que les autres, répètent ses partisans. Il faut noter, toutefois, que les hordes qu'il mène au combat ont été au préalable fanatisées par son rival Sidi Ali Amhaouch, le grand santon de la Haute-Moulouya, et que le chef militaire exploite, sans le dire, l'œuvre mystique du marabout.

LA GUERRE MAROCAINE On devine quelle guerre enragée naît d'un tel ensemble de dons, de traditions, d'appétits, d'enthousiasmes. Charges furieuses, corps à corps, assauts répétés dans les barbelés des blockhaus et sous la faux des mitrailleuses, — les modes d'attaques les plus audacieux sont familiers à ces « baroudeurs » qui vivent dans une atmosphère de merveilleux et qui, en dépit des échecs, attendent leur heure.

KASBAH DU CAÏD ANFLOUS

Pourtant, ce serait mal les connaître que les croire pris tout entiers par leur fureur sacrée. Hors du cas d'exaltation collective, ils demeurent maîtres d'eux-mêmes et calculateurs, ils pratiquent avec méthode l'embuscade et le guet-apens, utilisent savamment les plis du terrain, la nuit, les tourmentes de pluie ou de neige ; ils n'aiment pas attaquer de front, s'efforcent de déborder, de couper la route de retour, simulent la fuite et se retournent soudainement contre l'ennemi rassuré : il est fort difficile de leur asséner de ces coups de massue qui assomment l'adversaire et terminent soudainement une campagne.

En retour, ce même sens pratique qui ne les abandonne guère, c'est, avec l'inconstance de leur tempérament et leur goût de l'anarchie, le défaut de leur cuirasse. Ils se démoralisent rapidement dès qu'ils voient leur cause décidément

perdue, dès qu'ils sentent que l'abri de la montagne, par exemple, vient à leur manquer, ou que les champs et les pâturages dont ils ont besoin pour vivre leur échappent. C'est alors qu'on peut, avec mille précautions, lier conversation avec eux et que les vieilles femmes commencent à rôder autour des postes, porteuses de messages secrets. Peu à peu le bloc de la résistance se désagrège, une partie des adversaires trahit l'autre, ne se livre plus qu'à des hostilités de pure forme, estime que la lutte a assez duré et que l'honneur est sauf : un beau jour, sans rien perdre de leur calme dignité, mais sans garder au cœur une rancune de vaincus, les notables amènent au camp français des taureaux dont ils coupent les jarrets, la *targuiba* scelle, et généralement pour tout de bon, la réconciliation.

C'est dire que, dans cette guerre marocaine, la part de la diplomatie est aussi large que celle de l'action militaire. Si, malgré d'exceptionnelles difficultés, la pacification du Maroc français a pu s'accomplir en quelques années, c'est que l'héroïsme des troupes françaises s'est constamment appuyé sur la patiente habileté, le sens politique, l'obscur dévouement des officiers du Service des Renseignements.

II

UNE ANNÉE DE « DIGESTION »

Les événements militaires de 1912, tout heureux qu'ils fussent dans l'ensemble, avaient dépassé les prévisions du général Lyautey. Par suite des audaces d'El Hiba, notamment, l'occupation l'avait emporté sur la neutralisation, l'extension sur la consolidation projetée. Comme, d'autre part, le vote d'un emprunt traînait en longueur et que les renforts attendus se limitaient à quelques bataillons de Sénégalais, il fallait, de toute nécessité, marquer un temps, substituer aux assauts un patient travail en profondeur. C'est en ce sens que l'année 1913 apparaît, dans l'histoire du Protectorat, comme une année de « digestion », moins éclatante que les autres, mais non moins active.

Pour remédier à l'insuffisance des voies de communication et en même temps pour permettre une exacte adaptation de l'action politique aux conditions locales, le général Lyautey divise le Maroc occupé en six régions, ayant chacune à leur tête un commandant militaire qui réunit tous les pouvoirs : Fès, Meknès, Rabat, Casablanca, Marrakech, Oudjda. Dans chaque région, un groupe mobile rayonne, se porte successivement dans toutes les directions, accoutume les populations au contact de l'autorité française, favorise l'ouverture et le fonctionnement des marchés, met ses médecins à la disposition des populations, etc... C'est en somme, sur une

plus grande échelle, l'application systématique de la politique si heureusement suivie dans l'Oriental avant l'établissement du Protectorat.

Défense absolue aux commandants de régions de rechercher les « faits de guerre », d'entamer la moindre action militaire sans y être tout à fait contraints et sans avoir, au préalable, consolidé et organisé le territoire actuel. La consigne est de rester sur la défensive. Tout au plus serait-il permis, si les circonstances s'y prêtaient manifestement, de saper la falaise qui sépare l'Oriental de l'Occidental et de préparer la liaison, si nécessaire, des deux Maroc.

SUR LE FRONT SUD Dans le Sud, El Hiba s'était fixé à Taroudant avec le titre de sultan, et il entretenait un khalifa à Agadir.

La situation semblait devoir rester longtemps indécise entre ses partisans et les contingents des grands caïds. C'était déjà un résultat que le Glaoui, le Mtougui et le Goundafi parvinssent à maintenir dans l'obéissance leurs fractions, qui ne dissimulaient guère leur sympathie pour El Hiba ; mais il aurait fallu, pour en finir, qu'on pût occuper Agadir et marcher avec des forces françaises sur Taroudant. D'autre part, un grave incident, à la fin de l'année 1912, avait montré de quelle prudence il fallait s'armer dans ces affaires du Sud. Une petite colonne française, sous les ordres du commandant Massoutier, avait été assaillie, à une journée de marche de Mogador, par les contingents du caïd Anflous, qu'elle allait soutenir et qui avaient mission de combattre des groupements hostiles au Makhzen ; Anflous avait fait cause commune avec le caïd rebelle Guellouli, et cette trahison avait obligé le commandant Massoutier à s'enfermer dans le Dar el Cadi en attendant l'arrivée d'un secours. A ce moment le général Lyautey se trouvait retenu en France pour préparer un emprunt et de nombreuses questions politiques et administratives ; mais en son absence le général Franchet d'Esperey, en accord avec M. de Saint-Aulaire, prit toutes les dispositions nécessaires. Sur son ordre, le général Brulard, quelques jours après, vint délivrer les assiégés, que leur vaillance avait sauvés d'une mort certaine ; mais l'événement avait fait grand bruit dans toute la région. Pour rétablir la situation, le général Brulard quitte Mogador avec une colonne de 5 000 hommes et prend pour objectif la destruction de la kasbah d'Anflous, nid d'aigle qui était le centre de la résistance et que les indigènes considéraient comme imprenable. La kasbah fut enlevée le 23 janvier 1913. Anflous s'enfuit précipitamment, laissant entre nos mains de gros approvisionnements en vivres, en armes, en munitions Mauser et Martini, des papiers fort compromettants et un attirail de faux monnayeur.

Cette brillante opération, dont le général Franchet d'Esperey était venu sur place assurer la haute direction, eut un grand retentissement. De nombreuses fractions d'Aït-Zelteni et d'Aït-Zemzem abandonnent la partie, et tandis qu'Anflous aux abois se réfugie chez les Ida ou Tanan, Guellouli vient faire sa soumission ; il est invité à fixer sa résidence à Meknès, sans que l'Allemagne, dont il avait si souvent invoqué la protection, fasse un geste en sa faveur.

Pour confirmer ces résultats, le général Lyautey, revenu de France, décide de constituer un commandement général du Sud, qu'il confie au général Brulard et qui comprend les régions de Marrakech et des Doukkala-Abda. Pour commencer, le général Brulard se rend de Mogador à Marrakech, escorté des troupes qu'il a commandées pendant ses opérations en pays haha. L'inquiétude qui s'était manifestée à Marrakech à la nouvelle des incidents de Mogador s'apaise aussitôt. Puis, vers la fin de l'année, Anflous lui-même, par l'intermédiaire de son frère Embarek, entreprend de négocier sa soumission.

LE GÉNÉRAL BRULARD

LA FUITE D'EL HIBA Dans le même temps et par contre-coup, la harka des Glaoua prenait de plus en plus l'avantage sur El Hiba : au début de mai, elle avait remporté un succès marqué sur la route de Telouet à Taroudant, et les tribus du Sous commençaient à se détacher du prétendant.

Comme il arrive toutes les fois que des Marocains sont seuls en présence, les événements se succédaient lentement et sans netteté. Pourtant, le 18 mai 1913, la mehalla de Moulay-Zin, frère du sultan, dirigée en réalité par les trois grands caïds du Sud, — El Hadj Thami Glaoui, le Mtougui et le Goundafi — arrive devant Taroudant. Quatre jours sont laissés à El Hiba pour se soumettre. A l'expiration du délai, le 22 mai, les harkas chérifiennes prononcent un mouvement offensif sur Taroudant, et le succès des contingents chérifiens, commandés par El Hadj Thami Glaoui, est complet ; les gens d'El Hiba sont rejetés sur la ville avec de lourdes pertes ; le lendemain, Taroudant est enlevée, El Hiba s'enfuit sous un déguisement.

Au sud de Mogador, le caïd El Hadj Lhassen, successeur de Guellouli, sous la pression des populations exaspérées par les exigences des partisans d'El Hiba,

avait levé une harka et s'était dirigé sur Agadir. Il s'empare d'une partie de la ville et, devant un retour offensif des gens d'El Hiba, doit se replier à 12 kilomètres au nord, sur la côte. Mais le croiseur français *Du Chayla*, envoyé de Mogador, vient le ravitailler en cartouches et accompagne sa marche le long de la côte : le 31 mai, El Hadj Lhassen enlevait la citadelle d'Agadir.

El Hiba semblait décidément vaincu. On le disait réfugié à une centaine de kilomètres au sud du Sous, dans une tribu montagnarde de l'Anti-Atlas, et il ne paraissait guère possible qu'il pût y rester longtemps.

Le sultan Moulay-Youssef, à la suite de ces succès, avait été proclamé à Taroudant et dans tout le Sous. Les principales tribus de la région s'étaient ralliées au Makhzen, les derniers dissidents se trouvaient désemparés ; Ben Dahan, pacha de Tiznit, et Haida ou Mouiz, pacha de Taroudant, continuaient à mener contre eux une lutte active, et la résistance, peu à peu, s'effritait.

Il est particulièrement intéressant de retenir qu'un si grand résultat avait été obtenu sans une intervention directe des troupes françaises. La preuve était faite du secours qu'on pouvait attendre de forces purement indigènes, à la seule condition de les guider et d'en surveiller l'utilisation, comme avait fait fort habilement le général Brulard, dont le rôle en toute cette affaire, pour être discret, n'en était pas moins important.

DANS LE TADLA : L'OCCUPATION DE LA KASBAH DE TADLA

La Chaouïa, première province d'occupation française, demeurait paisible. Elle était protégée sur ses confins par la constitution de l'annexe des Beni-Meskine, et cette couverture venait de se compléter par l'installation d'un poste à la limite extrême de la Chaouïa et du Tadla, sur l'oued Zem. On voulait s'en tenir à ces mesures de protection et s'interdire, au moins pour le moment, toute action au Tadla.

L'adversaire ne le permit pas. A deux reprises, le 18 février et le 5 mars 1913, le poste de l'oued Zem fut attaqué par une harka descendue du Tadla méridional. La harka fut repoussée, et l'on put croire que l'offensive cesserait. Le résident général se borna à assurer du mieux possible la couverture de la Chaouïa, en renforçant l'anneze de l'oued Zem.

Mais on s'aperçut bientôt qu'avec la meilleure volonté du monde on ne pouvait demeurer en cette position d'attente. Le poste de l'oued Zem n'était dégagé qu'à faible distance, et la ligne de communication qui le reliait à la kasbah Ben Ahmed en Chaouïa était sans cesse menacée par les dissidents. L'effervescence renaissait, gagnait tout le plateau du Tadla. Il fallait de toute évidence frapper un

grand coup. Des renforts furent envoyés au général Simon qui, le 15 mars, lança une colonne vers le sud-ouest ; à 6 kilomètres au sud de l'oued Zem, elle se heurta à de forts contingents dissidents — plus de 5.000 hommes — et les repoussa après cinq heures de combat. Deux jours après, l'ennemi surgissait à nouveau et, les 18 et 19 mars, était à nouveau repoussé.

Au même moment, une autre harka, forte de 2 000 fusils, était signalée à 25 kilomètres au nord du poste. Elle était commandée par un chef berbère fort renommé, Moha ou Hamou le Zaïan, que nos opérations dans la région de Meknès et de Fès n'avaient jamais décidé à descendre de ses montagnes et qui n'avait joué jusque là qu'un rôle d'excitateur, mais qui était sorti de sa réserve du jour où nos troupes, s'approchant de la haute vallée de l'Oum-er-Rbia, avaient paru mettre en danger son repaire, la kasbah de Khenifra, située sur le cours supérieur du fleuve.

Le colonel Mangin, qui venait d'être nommé commandant de toutes les troupes opérant dans la région d'El Boroudj et de l'oued Zem, arrivait à ce dernier poste le 19 mars. Il décidait aussitôt, d'accord avec le général Lyautey, de marcher avec toutes ses forces contre Moha ou Hamou : le 26 mars, au combat de Botmat-Aïssaouat, le camp du chef zaïan - plus de 300 tentes — était enlevé, les silos de toute la région étaient vidés.

Cependant, certains contingents Tadla tenaient encore la campagne : le colonel Mangin les poursuivit, passa sur la rive gauche de l'Oum-er-Rbia, dispersa les rassemblements à mesure qu'ils se formaient et leur asséna des coups violents de sa façon, notamment à Aïn-Zerga (26 avril) et à Sidi-Ali-bou-Brahim (27, 28, 29 avril). Le mouvement de soumission, malgré tout, demeurait lent : c'est qu'un chef berbère, Moha ou Saïd, entretenait de loin la résistance et s'apprêtait à fondre sur les tribus ralliées.

Pour prévenir son attaque, le colonel Mangin constitue un groupe mobile et part à sa rencontre. Le 8 juin, les troupes françaises délogent l'ennemi des hauteurs de Sidi-ben-Daoud ; Moha ou Saïd se retire dans sa kasbah, à 12 kilomètres de là, au cœur d'une région escarpée. Mangin l'y poursuit, marche audacieusement sur Ksiba à la tête d'une colonne légère, s'empare de la kasbah après une lutte acharnée et la détruit (10 juin).

L'opération nous coûtait cher : à Ksiba, en particulier, un emploi aventureux de la cavalerie dans une région d'accès difficile avait entraîné des pertes relativement lourdes. Mais le résultat était éclatant et, dès la fin de juin, la pacification était assez avancée pour qu'on pût disloquer la colonne du Tadla. L'organisation politique du pays compris entre l'Oum-er-Rbia et l'oued Grou se poursuivait sans

incident et l'activité des dissidents se restreignait à de simples coups de main, à des enlèvements de troupeaux, à des vols dans les silos, à ce qu'on a pu appeler « les éphémérides du brigandage marocain ».

AUX ABORDS DE LA LIGNE D'ÉTAPES

Dans la région de Meknès, les Beni-Mtir avaient un moment manifesté l'intention d'entrer en rapports avec nous ; mais le marabout Sidi Raho et les Beni-Mguild avaient arrêté le rapprochement, et c'étaient non plus de simples guet-apens, mais de véritables attaques, qui tenaient en état d'insécurité la route d'étapes Rabat-Fès.

Toute cette région était d'ailleurs de plus en plus travaillée par deux personnages influents : le faux rogui El Madani, qui continuait à régner chez les Fichtala, et un vieux chérif, El Hadjami, qui, depuis la fin de 1912, s'était jeté dans la lutte avec une sorte de furie.

C'est pour user cette hostilité que le général Lyautey décide de créer un « cercle des Beni-Mtir ». Il en confie le commandement à un officier particulièrement doué pour la politique indigène, le colonel Henrys, et met à sa disposition des forces importantes.

De vifs engagements se produisent en mars, avril, mai 1913, autour du poste d'El Hajeb et à la lisière de la forêt de Jaba, qui couvre le revers d'un des gradins du Moyen-Atlas. Malgré tout, on pouvait espérer que la pacification serait assez rapide : les Beni-Mtir ne pouvaient vivre indéfiniment sur les plateaux du Moyen-Atlas et loin de leurs terrains de culture qui touchent à la région de Meknès ; quant aux Beni-Mguild, ils ne passaient pas pour particulièrement belliqueux et ne semblaient pas devoir pousser le goût du « baroud » jusqu'au sacrifice total.

Bientôt, certains groupes Beni-Mtir demandent à être protégés contre les Zaïan : le colonel Henrys pénètre jusque dans la forêt de Jaba le 19 avril ; le soir même, 400 tentes demandent l'aman ; le 23, il traverse complètement la forêt, s'élève jusqu'à 1 700 mètres, au milieu d'une tourmente de neige, et détruit la kasbah d'Ifrane, sur les premiers contreforts du Moyen-Atlas ; à la fin d'avril, il occupe Azrou, principal centre de la tribu des Beni-Mguild, et obtient du coup la soumission presque totale des Guerrouane.

Mais il apprend bientôt que Sidi Raho et le Rogui des Fichtala, ayant réussi à reformer des groupements hostiles de Beni-Mtir et de Beni-Mguild, se préparent à attaquer le poste installé à Ifrane : il marche au-devant de l'assaillant, le disperse, parcourt toute la haute vallée boisée de l'oued Ifrane, que ses habitants ont abandonnée, et pousse jusque dans la région du Guigou.

De là, il remonte vers le nord, occupe le 19 juillet Immouzer, nœud des routes qui conduisent vers Ifrane et vers Sefrou. Le mouvement de soumission s'accentue chez les Beni-Mtir et les Beni-Mguild. A la fin de l'automne, il ne reste plus en dissidence que des groupes isolés, réfugiés dans la montagne ; la plupart des fractions reprennent leur place habituelle et constituent, en avant de Sefrou et d'Immouzer, en liaison avec nos troupes, un « glacis de protection » dont la résistance et l'utilité ne tardent guère à s'affirmer : en septembre, la tribu des Guerrouane, récemment soumise, subit l'assaut de groupes dissidents venus du pays zaïan; par ses seuls moyens et grâce à l'organisation qu'elle nous doit, elle se trouve en mesure de repousser cet assaut, et ce succès établit décidément la confiance.

KASBAH DE MOHA OU HAMOU A KHENIFRA

Comme la région de Meknès, la région de Fès était continuellement troublée par les menées du Rogui des Fichtala, dont les harkas, pour échapper à la destruction, s'enfuyaient en zone espagnole et revenaient sans cesse à la charge.

Mais, là comme dans la région de Meknès, de grands résultats de pacification sont obtenus par une action combinée de la force et de la politique : le général Gouraud organise notamment un cercle des Hayaina, dont le centre est fixé au cœur de la tribu, vers Souk-el-Arba de Tissa sur l'oued Leben, à 40 kilomètres environ au nord-est de Fès.

DANS L'ORIENTAL On ne voulait, du côté de l'Oriental, que compléter et confirmer les résultats acquis au printemps de 1912, porter notre couverture militaire et politique en pays ami, chez les Haouara, sur la rive gauche de la Moulouya.

A la fin de janvier, le général Alix inspecte les postes de la Moulouya et prépare les mouvements de troupes qui doivent assurer la protection des travaux du chemin de fer entre Taourirt et Guercif. Les tribus voisines s'inquiètent ; les Beni-Ouaraïn, notamment, qui, moyennant l'acquittement d'une taxe, avaient été autorisés à faire pacager leurs troupeaux sur la rive droite de la Moulouya, se retirent brusquement dans le sud de la plaine des Tafrata ; on s'efforce de les rassurer, de leur démontrer que les troupes françaises n'ont d'autre destination que d'arrêter les fauteurs de désordre ; ils restent sur la réserve.

Puis, à partir de février, le général Girardot pousse peu à peu ses avant-postes vers l'ouest ; malgré de vives résistances, il occupe en mai la kasbah de Mçoun, au centre même des Haouara, étape fort importante de la route de la Moulouya à Fès.

A la fin de mai, des contingents Branès, Metalsa, Riata, tentent un effort désespéré contre le poste de Mçoun : ils sont séparément vaincus, et leur attaque se termine par une véritable panique. Dès lors, des tournées de police, jusqu'à la fin de l'année, suffisent à maintenir l'ordre.

Restait une grave menace du côté de l'ouest : le bruit courait qu'un agitateur du nom de Chingueti, peut-être en relations avec El Hiba, prêchait la guerre sainte dans la haute vallée de l'Innaouen. Il déclarait aux tribus que la présence des Français à Mçoun était le signal d'une occupation totale de la région et qu'il fallait nous déloger à tout prix ; il expliquait les défaites récentes par un défaut de discipline et de cohésion ; il annonçait une concentration de harkas auprès de Taza et une marche en masse sur Mçoun. En tout cas, le trouble qu'il entretenait autour de Taza avait eu pour conséquence une cessation presque complète des relations commerciales tant avec Fès qu'avec le Maroc oriental, et cet arrêt de la vie économique causait le plus grave préjudice aux tribus de la région.

Pourtant, vers la fin de septembre, une détente s'annonçait. Les Branès et les Riata semblaient fermement décidés à rétablir les relations commerciales avec le pays de la Moulouya, des marchands de Taza et de Meknassa recommençaient à fréquenter le marché de Mçoun, la désagrégation des tribus hostiles s'opérait progressivement : seuls des rezzou de bandits continuaient à tenir les postes français en perpétuelle alerte.

En somme, là comme ailleurs, à la fin de l'année 1913, le programme de la campagne était pleinement réalisé. Nous avions pris utilement pied sur la rive gauche de la Moulouya, dont nous tenions définitivement le glacis ; la voie ferrée était protégée à grande distance par une couverture, et nous n'étions plus qu'à 25 kilomètres de Taza, clef de voûte du Maroc. De plus, vers l'extrême sud, le colonel Ropert avait poussé plusieurs reconnaissances dans la vallée supérieure de l'oued Ziz, il avait franchi le Tizi N'Telremt, et la Haute Moulouya se trouvait ainsi reliée au Tafilelt.

Cette année 1913 avait donc été plus féconde qu'on ne l'espérait : on ne s'était pas contenté de consolider et d'organiser les positions conquises ; on les avait, sous la poussée des événements, étendues, et le pays soumis — le Bled el Makhzen, s'augmentait d'environ 70 000 kilomètres carrés. Aucun sultan, depuis Moulay-Hassane, n'avait connu un domaine aussi vaste.

III

Au sortir de cette période de consolidation, le Protectorat se trouve prêt pour des efforts de pacification plus marquants ; le plan de campagne de 1914 comporte des mouvements en avant qui vont changer sensiblement les conditions d'existence du pays.

L'achèvement de la soumission dans le Sud

Le Sous n'est pas tout à fait débarrassé des intrigues d'El Hiba et de ses partisans, mais la dissidence, dépourvue de cohésion, ne constitue plus une menace bien sérieuse. D'autre part, la soumission du caïd Anflous, dès le début de l'année, a porté un rude coup à ce qu'El Hiba pouvait conserver de prestige et de force.

En janvier, les harkas chérifiennes, après avoir réduit les Chtouka soulevés, rétablissent les communications entre Tiznit et Agadir, tandis que le poste d'Agadir arrête les incursions des Ida ou Tanan et des Aït-Ahmar : la soumission s'étend, et les Chtouka de la montagne eux-mêmes commencent à se détacher du prétendant saharien.

Vers le milieu de l'année, le colonel de Lamothe, chef du service des renseignements de Marrakech, parcourt le Sous pour se rendre compte des progrès réalisés : partout il est accueilli avec empressement et reçoit la visite de chefs dont plusieurs avaient été de fervents partisans d'El Hiba.

On pouvait considérer comme réglée la question du Sous.

L'ATTAQUE DU BLOC ZAIAN : LA PRISE DE KHENIFRA

Au cours des années précédentes, on avait évité de heurter de front le bloc zaïan. C'est seulement par incidence que les troupes françaises avaient eu l'occasion, d'ailleurs fréquente, de se mesurer aux contingents zaïan. Mais on ne pouvait se résigner plus longtemps à cette lutte sournoise : le pays zaïan, s'avançant comme un coin entre les zones

PRISE DE KHENIFRA
(Kasbah de Moha ou Hamou)

nord et sud du Protectorat, empêchait les communications directes entre Fès et Marrakech et paralysait l'œuvre de pénétration.

En mai 1914, le colonel Blondlat, commandant la région de Rabat et pacificateur des Zaër, quitte Camp-Christian pour pénétrer en pays zaïan et vient fonder un poste à Moulay-bou-Azza, séparant ainsi les Zaïan des Beni-Mguild encore dissidents. De là il rayonne dans la vallée de l'oued Grou et sur le plateau de Foughal et recueille de nombreuses soumissions.

D'autre part, le général Henrys reçoit mission de marcher sur Khenifra, centre de la résistance zaïane et résidence habituelle de Moha ou Hamou. Il déclenche simultanément, le 10 juin, trois fortes colonnes : de Meknès, de Rabat, du Tadla. Surpris, les contingents de Moha ou Hamou tentent seulement d'arrêter la marche de la colonne de Meknès sans s'occuper des deux autres : ce sont de rudes adversaires, et, malgré leur erreur tactique, il faut toute la vaillance des troupes françaises et l'habileté du commandement pour en venir à bout ; enfin, le 12 juin 1914,

les trois colonnes se rejoignent à Khenifra et occupent la célèbre kasbah, dont les hautes murailles rouges dominent la vallée supérieure de l'Oum-er-Rbia.

Devant cet immense coup de râteau donné du Tadla à Meknès, les Zaïan, déconcertés, reculent brusquement, font le vide, brûlent eux-mêmes leurs récoltes et leurs kasbahs. Sans doute nous permettent-ils, par là, d'occuper le pays sans combats ; mais inaccessibles dans l'arrière-montagne, ils empêchent du même coup le rapprochement, ils se dérobent à la pacification,qui seule importe. D'un moment à l'autre, la situation des troupes françaises à Khenifra peut devenir intenable : les bases primitives, Boujad, Foughal, oued Ifrane, sont éloignées, et bien que le général Henrys ait pris soin de constituer à Khenifra même des approvisionnements considérables, on sent le poste à la merci d'un siège, que semblent annoncer des escarmouches continuelles.

Pour prévenir ce retour imminent d'offensive, le général Henrys se porte le 30 juin sur la rive gauche de l'Oum-er-Rbia, au sud d'El Bordj. Aussitôt des feux allumés dans la montagne préviennent les tribus et, dès le début de la matinée, le combat s'engage : les Zaïan font preuve d'une résistance exceptionnelle, ne se laissant arrêter ni par les mitrailleuses ni par le canon, progressant avec un ordre remarquable à travers les rochers, donnant l'impression d'une force bien commandée. On devait savoir, par la suite, que Moha ou Hamou dirigeait en personne l'opération et qu'il avait mis en ligne ses réguliers, sortes de gardes du corps fortement encadrés et mieux armés que le reste des combattants.

Mais l'habileté manœuvrière du colonel Claudel, à qui revient surtout le mérite de la journée, rejette bientôt les Zaïan dans la montagne : on pouvait espérer que les rigueurs de l'hiver, dans de hautes régions où le séjour prolongé n'est guère possible, amènerait bientôt ces rudes lutteurs à se soumettre.

LA JONCTION DES DEUX MAROC

Mais le grand événement de ce premier semestre 1914, c'est la jonction du Maroc oriental et du Maroc occidental.

A la fin de janvier, le général Lyautey vient visiter les postes du Maroc oriental, Taourirt, Moul-el-Bacha, Camp Berteaux, Guercif, Safsafat, Guetaf, alors point terminus du chemin de fer stratégique, enfin Mçoun. Le 8 février, à Oudjda, avec les généraux Gouraud et Henrys, commandant respectivement les régions de Fès et de Meknès, et les officiers du Maroc oriental, il examine la situation d'ensemble de la région et, du même coup, la question de Taza.

L'occupation de Taza est, à ce moment-là, décidée, mais, d'accord avec le gouvernement, le général Lyautey veut entreprendre cette opération « avec le

minimum de risques et le maximum de résultats » et il y voit autre chose qu'une pure expédition militaire. Il se propose de réduire peu à peu, par une sûre progression et par un travail politique, la distance qui sépare de Taza les postes de l'Oriental et celle qui sépare Taza de Fès : « Pas d'action linéaire, mais de l'action en surface ». Les postes « rayonneront, se rencontreront, travailleront, apprivoiseront les tribus intermédiaires et livreront ainsi au commerce, au bout d'un certain temps, une voie large et d'accès facile ».

Le général Henrys, qui, de Meknès, opère en sens inverse, entamera et dissociera le « bloc berbère », qui se groupe autour du Djebel Ayachi, « château d'eau du Maroc ». Les tribus farouches qui vivent ou nomadisent sur ces pentes ont déjà été en partie apprivoisées par lui : avec le temps, il prolongera son action jusqu'à la rencontre des forces françaises du Haut-Guir. Ainsi l'attention des Berbères sera détournée de Taza et, du même coup, l'Atlas, réputé inaccessible, sera pénétré.

Une fois accompli ce travail de préparation, à la fin d'avril, le général Gouraud, pour déblayer la route de Taza, marche contre le rogui des Fichtala, qui n'avait pas désarmé : il s'avance par la vallée du Leben vers le camp du rogui, établi sur un piton escarpé, au village d'El Hadjami ; l'action est vivement menée, le camp et le village sont enlevés à la baïonnette, le rogui, blessé, s'enfuit, et les tribus de la région demandent l'aman.

Aussitôt après, le 8 mai, le général Lyautey arrive sur place, à Zrarka : tenant en mains tous les éléments de la question, éclairé notamment par la correspondance du faux rogui avec les tribus, qui avait été saisie au cours de l'action, il donne l'ordre au général Gouraud de pénétrer sur le territoire des Tsoul, et au général Baumgarten, qui avait succédé dans l'Oriental au général Girardot, mort récemment, de marcher sur Taza.

Cette marche sur Taza s'effectua en pleine nuit, dans les meilleures conditions de rapidité, si bien qu'au jour, lorsque les Marocains connurent le mouvement de nos colonnes, celles-ci étaient déjà en vue de la ville. On aperçut bientôt, il est vrai, des groupes armés qui s'apprêtaient à l'attaque : c'étaient des Metalkas, sans cohésion, et qui ne voulaient sauver que leur honneur ; ils furent aisément dispersés.

La résistance des Beni-Oudjan, fraction des Riata de l'est, fut un peu plus sérieuse. Après quelques instants d'incertitude et de confusion, ils s'étaient rapidement portés dans les jardins qui entourent Taza et, dès que nos auxiliaires marocains parurent, ils ouvrirent contre eux une vive fusillade. Mais ils ne tardèrent

pas à être délogés et se dispersèrent en complète déroute. Quant aux Branès et aux Riata de l'ouest, qui avaient promis de ne pas nous inquiéter, ils tinrent parole.

Dès lors, les abords immédiats étant occupés par les troupes françaises, la ville nous appartenait. Le général Baumgarten prit la tête de la colonne d'avant-garde et fit son entrée avec le cérémonial accoutumé : à 11 heures 50 du matin, le drapeau tricolore flottait sur Taza.

Dans le même temps, le général Gouraud quittait Zrarka avec 6 000 hommes; le 10 mai il s'emparait de la première crête du massif de Tfazza, repoussait une

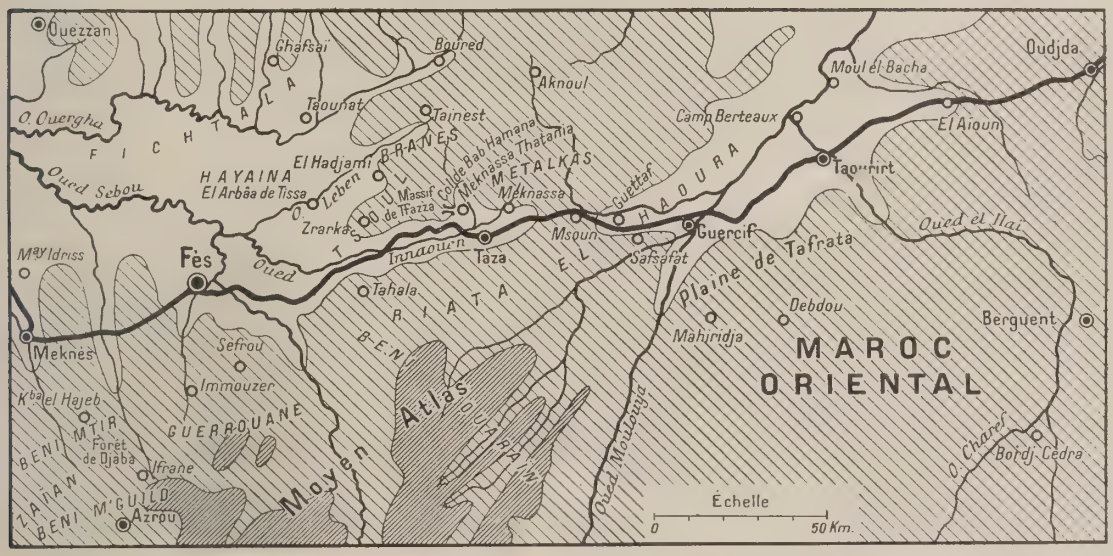

JONCTION DES DEUX MAROC

attaque des Riata sur son flanc droit, une attaque des Tsoul du nord sur son flanc gauche, et le 13 se jetait contre les rassemblements de Tsoul et de Branès massés à quelques kilomètres au nord, sous le commandement d'El Hadjami, l'allié du faux rogui. Ce fut le plus rude combat de cette série d'opérations. Les Tsoul, rejetés des deux premières crêtes, redescendirent en avalanche dès que leurs assaillants s'arrêtèrent pour souffler, mais les troupes françaises les repoussèrent avec un élan admirable et les poursuivirent à travers les ravins.

La situation à Taza permettait dès ce moment au général Baumgarten d'appuyer par l'est l'effort du général Gouraud : la population de Taza ne dissimulait pas sa satisfaction d'avoir retrouvé la sécurité, et les tribus voisines paraissaient aussi tranquilles ; aussi, dès le 13 mai, le général Baumgarten était-il parti pour Meknassa-Tahtania à la rencontre du général Gouraud.

C'est le 16 mai, au col de Bab-Hamama, que les deux colonnes se rencontrèrent. La minute fut émouvante. En apercevant les premiers avant-postes de la colonne de l'ouest, le général Baumgarten et ses officiers s'élancèrent au galop, et bientôt « occidentaux » et « orientaux » fraternisaient ; le général Lyautey donnait, à cheval, l'accolade à Baumgarten et disait simplement, en montrant auprès de lui le général Gouraud : « Je vous présente celui à qui nous devons aujourd'hui d'être ici ». Puis le lendemain, entouré de Gouraud et de Baumgarten, il entrait solennellement dans la ville de Taza que survolaient des aéroplanes.

Dès le 18 mai, pour bien souligner la jonction, le résident général se rendait à Mçoun et de là, par le chemin de fer, à Oudjda, où il fut accueilli par une ovation : « Le sentiment public, déclarait-il, a parfaitement compris la profonde signification de la prise de Taza qui ouvre la grande voie de communication du Moghreb, une puissante artère politique et commerciale. Il serait imprudent toutefois de croire que tous les obstacles sont écartés. Entre les deux piles d'un pont, on a jeté les premières travées. Il s'agit, maintenant, de construire le tablier ».

Les tribus de la « trouée » n'acceptaient pas, en effet, sans résistance cette progression si rapide : les Riata et les Beni-Ouaraïn, en particulier, ne cessaient guère d'attaquer les convois ; mais la route, la grande route impériale, le Trik Soltan, n'en était pas moins ouverte ; dès le 19 juin, un important convoi de ravitaillement, avec 2 000 mulets et 3 000 chameaux, s'y engageait et repoussait aisément les djicheurs qui l'attendaient au retour. Il n'y avait plus désormais qu'un seul Maroc, soudé à l'Algérie et relié à la France par une voie méditerranéenne, plus courte que la voie atlantique.

Ainsi, dans le premier semestre de 1914, la pacification du Maroc avait prononcé deux bonds en avant d'une importance considérable : elle avait rejeté dans la montagne Moha ou Hamou et brisé le coin zaïan qui menaçait de séparer le nord et le sud du Maroc, elle avait fait du passage de Taza une réalité et mis en communication directe l'est et l'ouest du Maroc. La maison marocaine, en même temps qu'elle se consolidait, s'étendait et s'aérait.

IV

Au moment où la guerre d'Europe éclate, la pacification du Maroc est donc fort avancée, mais elle est loin d'être achevée. Ses plus redoutables adversaires, tels que Moha ou Hamou, Moha ou Saïd, El Hiba, ont été refoulés dans la montagne ou le désert ; mais ils ne s'avouent pas vaincus, ils gardent une force et un pres-

tige redoutables et peuvent rebondir au moindre signe de faiblesse que donneront les troupes françaises. Il est bien clair que la guerre européenne risque de rallumer l'incendie marocain, et l'on sait de reste que l'Allemagne compte sur cette complication africaine.

L'AVANT-GUERRE AU MAROC

Le traité franco-allemand de 1911 n'avait fait que surexciter l'hostilité des Allemands qui résidaient au Maroc, et le général Lyautey, dès sa prise de commandement, avait trouvé leurs patientes intrigues à tous les tournants de son action.

Les frères Mannesmann, Karl Ficke, son neveu Nehrkorn et son associé

ENTRÉE DU GÉNÉRAL LYAUTEY A TAZA EN COMPAGNIE DES GÉNÉRAUX GOURAUD ET BAUMGARTEN

Grundler en particulier, menaient contre l'autorité française une lutte de tous les instants : ils avaient leurs espions et leurs protégés, se tenaient en relations avec tous les éléments de désordre, organisaient la contrebande de guerre, lançaient de fausses nouvelles et provoquaient en Allemagne de haineuses campagnes de presse.

Le plus grave, c'est que cette persévérante rancune n'était pas seulement le fait d'individus : le gouvernement impérial lui-même refusait sourdement de se résigner au Protectorat français. Il était impossible par exemple d'obtenir de lui la revision des listes de protégés allemands au Maroc, prévue par l'article 12 du traité de 1911, et la seule excuse qu'il daignât invoquer, c'était l'opposition de l'opinion publique allemande.

Le 28 juillet 1913, le général Lyautey, qui avait épuisé tous les moyens de con-

ciliation, signalait au gouvernement français la persistance de cette mauvaise volonté : « Cette hostilité, concluait-il, demeure la seule règle de la politique allemande au Maroc ».

La guerre européenne ne pouvait qu'aggraver ces difficultés : il apparaissait nettement qu'une rude partie allait se jouer au Maroc.

J'Y SUIS, J'Y RESTE

Cette partie valait-elle la peine d'être jouée ? ou du moins étions-nous en mesure de la jouer ? Le gouvernement français ne le pensait pas, si l'on en juge par le télégramme qu'il adressait, le 27 juillet 1914, au général Lyautey : « Ne maintenir au Maroc que le minimum de forces indispensables, le sort du Maroc devant se régler en Lorraine ; réduire l'occupation à celle des principaux ports de la côte, si possible à la ligne de communication Kénitra-Meknès-Fès-Oudjda, tous les postes et marches avancés devant être momentanément abandonnés, le premier soin devant être de ramener aux ports de la côte les étrangers et les Français de l'intérieur ».

Mais le général Lyautey, avec une fermeté et un sentiment de sa responsabilité qui lui font le plus grand honneur, se refuse à cet abandon ; il entend, lui, « garder jusqu'au bout le Maroc à la France, non seulement comme possession, comme gage acquis, mais comme réservoir de ressources de toutes sortes pour la Métropole » (31 juillet 1914). Et le 22 août, il expose en ces termes son point de vue : « Sur le *but à atteindre*, envoyer le maximum de forces à la Défense nationale, et sur le *principe*, le sort du Maroc se réglera en Lorraine, il n'y a aucun doute ni hésitation possibles. Il ne m'est pas venu un seul instant à l'esprit de songer à marchander un homme, alors qu'il s'agissait du salut de la Patrie ». La France recevra donc du Maroc les troupes qu'elle attend, mais ce sera sans abandon ni retraite. Au reste, une retraite n'avancerait à rien et compromettrait tout : il en résulterait, « sans délai, une telle secousse dans le Maroc, une telle audace et une telle puissance d'offensive chez nos adversaires, un tel découragement des populations récemment soumises, avec la défection immédiate de la plupart d'entre elles, que le soulèvement général surgirait instantanément sous nos pieds, sur tous les points ; nos bataillons se trouveraient pris dans ce remous, auraient les plus grandes peines à se frayer le chemin jusqu'à la côte, où ils n'arriveraient qu'épuisés, décimés, abandonnant leurs morts, peut-être leurs blessés, leur matériel, c'est-à-dire dans les pires conditions pour apporter un appoint effectif à la défense nationale. J'aurais été d'ailleurs obligé d'en garder la majeure partie pour protéger les abris des ports d'embarquement et sauvegarder la vie des Européens accumulés dans ces ports ».

Le meilleur moyen d'envoyer à la France le plus de troupes possible, ce n'est donc pas d'évacuer l'intérieur, c'est, au contraire, de pousser vers l'avant tout ce qui restera de troupes disponibles et de constituer par là une « armature », à l'abri de laquelle le Maroc pourra subsister.

Ce parti si sage dans son apparente témérité ayant prévalu, 37 bataillons, 6 batteries, une brigade de cavalerie, un escadron divisionnaire, 3 compagnies de génie, deux de télégraphistes, — effort supérieur au maximum demandé — sont embarqués en un mois pour la Métropole. Les quelques bataillons de troupes actives demeurés au Maroc sont poussés sur les postes avancés de la ligne Taza-Khenifra-Marrakech-Agadir, au delà de laquelle commence le *bled siba*. Dans les postes intérieurs, dans les ports, dans les grandes villes, la presque totalité des troupes actives est remplacée par des unités de réserve ou de territoriale formées sur place ou venues de France.

Une fois de plus, le général Lyautey venait de sauver le Maroc.

LA RÉPRESSION DES MENÉES ALLEMANDES

Il importait, avant tout, d'enrayer l'action de l'Allemagne.

Les sujets allemands résidant au Maroc, peu nombreux, mais fort remuants, sont arrêtés et envoyés dans un camp de concentration en Algérie. Or, en inventoriant les papiers saisis, on trouva la preuve d'un complot organisé avant la déclaration de guerre contre la sécurité des Français au Maroc. Chez Karl Ficke, en particulier, dont la maison, le « château Karl Ficke », comme on disait, dominait Casablanca, on découvrit tout un plan d'organisation révolutionnaire, que résume ce passage d'une lettre de Hornung : « S'il y avait la guerre, il faudrait qu'il fût fait en sorte que pas un Français ne sortît vivant de la Chaouïa ».

De tels agissements ne pouvaient rester sans sanction : les auteurs du complot furent traduits en conseil de guerre le 1er janvier 1915 ; Ficke et Grundler furent condamnés à mort et fusillés quinze jours après. Bientôt, les Marocains, que cette exécution avait vivement impressionnés, virent débarquer quelques milliers de prisonniers allemands, qui furent employés aux travaux publics.

Le prestige des Allemands dans le Maroc soumis était décidément ruiné.

LA « BATAILLE DU MAROC »

Mais la main de l'Allemagne continuait à travailler le Maroc des tribus.

C'est de Madrid qu'elle agissait, par l'intermédiaire d'un véritable état-major de guerre marocaine, dont le chef était l'ambassadeur prince Ratibor et la cheville

ouvrière, l'attaché militaire Von Kalle. Le plan était net : susciter un prétendant qui proclamerait la guerre sainte, recruter et soutenir, dans chaque zone dissidente, un chef de guerre, coordonner tous ces éléments et les lancer à l'assaut de la fragile « armature » qui protégeait le Maroc.

Pour le rôle de prétendant, le choix des Allemands se porta d'abord sur Moulay-Hafid, qui, dès le début de la guerre, était passé en Espagne : il parut, en effet, s'y prêter, accepta l'argent des Allemands ; mais quand ils lui demandèrent de se rendre au Maroc, au besoin par sous-marin, pour prendre la tête du mouvement, son ambition céda devant sa peur. Ils se rabattirent alors sur un fils d'Abd-el-Kader, Abd-el-Malek, personnage vaniteux, sans scrupules, aigri : Abd-el-Malek alla s'établir dans le Maroc espagnol, aux environs de Taza, avec des conseillers allemands dont le plus célèbre fut le légionnaire déserteur Barthels, et dirigea sur nos postes d'incessantes attaques. Enfin, les Allemands se mirent en liaison avec Raisouli, coupeur de routes mal repenti, à qui l'Espagne avait confié fort imprudemment des fonctions de police, avec Moha ou Hamou dans l'Atlas, avec El Hiba dans le sud. Conseils politiques et stratégiques, argent, armes, munitions, — rien n'était épargné ; l'organisation allemande, habile à disperser les fronts de combat, a poursuivi là un effort tenace et fort curieux.

COLONEL HENRYS

Dès le début de 1915, cette machine bien montée avait aggravé la situation de tous les côtés. Les dissidents, dont la déclaration de guerre, à elle seule, avait ranimé l'ardeur, avaient d'abord été surpris d'une résistance qu'ils croyaient briser facilement, et leurs attaques se ralentissaient. Mais les excitations et les secours de l'Allemagne les rejetèrent dans la mêlée, et cette reprise des hostilités était d'autant plus inquiétante que, selon le mot du général Lyautey, la guerre européenne, du point de vue du Maroc, s'était déclarée trois mois trop tard ou trois mois trop tôt : trop tard, parce que, avant l'occupation de Taza et de Khenifra, nous n'étions pas en lutte ouverte avec les Riata, les Zaïan et les Chleuh ; trop tôt, parce que les mesures de consolidation projetées n'auraient pu être efficaces qu'à l'entrée de l'hiver.

Ainsi la pacification du Maroc devenait un épisode de la Grande Guerre : il y a bien eu, comme on l'a dit, une « bataille du Maroc », comparable à la bataille des Flandres ou de Verdun.

LA POLITIQUE DU SOURIRE A cette lutte toute spéciale, le général Lyautey adapte une tactique et une politique de sa façon.

Sur tous les fronts, une défensive active, car la passivité ferait croire aux indigènes que les Français sont à bout de forces ; pas d'exploits militaires, mais une action politique incessante, qui permet, le cas échéant, de progresser sans risques, et que soutient un emploi, aussi large que possible, des forces indigènes.

A l'intérieur du pays, le maintien de tous les modes d'activité, la continuation des travaux publics, car « tout chantier ouvert vaut un bataillon », le développement des œuvres sociales, l'organisation de grandes manifestations économiques, — une exposition à Casablanca en 1915, une foire à Fès en 1916, une autre à Rabat en 1917 — et, en toute occasion, l'affirmation de la confiance en la victoire finale.

Telle fut, en ces heures souvent tragiques, la « politique du sourire », suprême élégance et suprême habileté.

LA DÉFENSIVE SUR TOUS LES FRONTS : 1915-1916 Sur le front nord, face à la zone espagnole, nos postes sont sans cesse harcelés par les bandes d'Abd-el-Malek, de Raisouli, du Chingueti et autres agitateurs à la solde de l'Allemagne ; le passage de Taza, surtout, est menacé, mais toutes les attaques sont repoussées et le passage s'élargit peu à peu.

Sur le front « berbère », un grave accident, en novembre 1914, risque d'abord de tout compromettre : le colonel Laverdure, outrepassant ses instructions, se met en tête de surprendre le campement de Moha ou Hamou à El Herri ; l'opération réussit, mais, dans la marche de retour sur Khenifra, la colonne française est assaillie par les Zaïan, perd 33 officiers et 600 hommes, et le colonel lui-même est tué ; on put croire que toute l' « armature » allait craquer. Mais le général Henrys ramasse toutes les troupes disponibles et les jette contre la brèche ouverte : les Zaïan et leurs alliés en sont réduits à des attaques répétées et d'ailleurs vaines contre les postes de Khenifra et du Tadla, cependant que nos groupes mobiles poursuivent le refoulement des tribus insoumises et préparent l'investissement du Moyen-Atlas.

Dans le sud, les grands caïds, toujours fidèles, continuent à monter la garde aux portes de l'Atlas, et leur tâche n'est pas sans mérite. A la fin de 1916, notam-

ment, l'agitation redouble : le bruit court qu'une armée germano-turque va débarquer dans le Sous. Au lieu d'une armée, c'est seulement l'ancien consul d'Allemagne à Fès, Probster, qu'un sous-marin amène près de l'oued Noun avec 6000 fusils, 3 mitrailleuses, des munitions et, pour toute escorte, un Marocain pris sur le front français ; si bien que les partisans d'El Hiba, déçus, menacent de lui faire un mauvais parti. Mais El Hiba, dans l'intervalle, a regagné du terrain : il remonte vers le nord, parvient à disperser une harka conduite par notre loyal allié Haida ou Mouiz, qui est tué dans le combat, et il faut, pour rétablir la situation, que le général de Lamothe, à la tête d'une colonne et avec l'aide d'une harka commandée par le caïd Madani Glaoui, franchisse l'Atlas, en plein hiver, parcoure le Sous et inflige aux contingents hibistes une défaite marquée.

Enfin, dans l'Oriental, c'est une poursuite continuelle contre les djicheurs, excités, eux aussi, par les agents de l'Allemagne ou par des intermédiaires comme Sidi Raho, dont l'influence commence à se faire sentir au delà de la Moulouya.

REPRISE D'OFFENSIVE : 1917

En décembre 1916, le général Lyautey, chargé du ministère de la Guerre, est remplacé à la Résidence générale du Maroc par le général Gouraud, mais il reprend son poste trois mois après, le 3 avril 1917, et il est amené à constater que, devant l'activité croissante de la propagande allemande, on ne peut rester plus longtemps sur la stricte défensive.

Sur le front nord, on se contente encore de tenir en respect Abd-el-Malek et de fonder de nouveaux postes, comme Sidi-Belkacem et Mzoufroun ; dans le Sous, on se borne à l'organisation du poste avancé de Tiznit, qui devient le « musoir » d'une solide estacade constituée par le triangle « Agadir-Taroudant-Tiznit » ; dans l'Oriental, on installe le poste de Tighmart, au cœur même du Tafilelt, et des reconnaissances établissent la sécurité entre Bou-Denib et Debdou.

Mais sur le front berbère, nos colonnes, partant de Meknès, s'enfoncent dans le Moyen-Atlas : la « besace » que forme la dissidence est percée entre le tronçon nord-est occupé par les Beni-Ouaraïn et le tronçon sud-ouest occupé par les Zaïan-Chleuh ; une communication directe se trouve établie ainsi, dès juin 1917, par le col de Tarzeft, entre Meknès et Bou-Denib, sur le versant oriental du Haut-Atlas, et les postes de Bekrit et Midelt sont créés pour garder le passage. Fait tout nouveau que cette liaison des deux Maroc par une âpre région de montagnes et de forêts, où la dissidence se croyait inaccessible.

LA RUÉE DES DISSIDENTS : 1918

Il était temps de reprendre franchement l'avantage, car des jours particulièrement difficiles s'annonçaient : il avait fallu, pour l'ultime effort de la guerre européenne, renvoyer des troupes en France, et les Allemands déclanchaient, sur le front marocain comme sur tous les autres, leur offensive désespérée du printemps de 1918.

Partout les dissidents, remontés par les agents de l'Allemagne, se ruent avec une fougue nouvelle à l'assaut des positions françaises. Abd-el-Malek lance en masse contre la trouée de Taza les Branès, les Tsoul, les Beni-bou-Yahi, les Senhadja, les Riata, les Beni-Ouaraïn ; dans l'Atlas, Moha ou Hamou, Sidi Raho regroupent leurs forces et dévalent furieusement de leurs montagnes ; dans le sud, El Hiba, bien ravitaillé, redouble d'activité, le fils du caïd Madani Glaoui, pacha de Demnat, est tué en juillet, au cours d'un combat, et, pour comble, Madani lui-même meurt en août ; enfin dans le Tafilelt, l'interprète Oustry, qui commandait le poste de Tighmart, est assassiné, et le chérif qui depuis quelque temps avait pris position de prétendant, Nefrouten, dit le Semlali, provoque un soulèvement général de la grande confédération des Aït-Atta. Le plan allemand d'offensive marocaine apparaissait dans son ensemble.

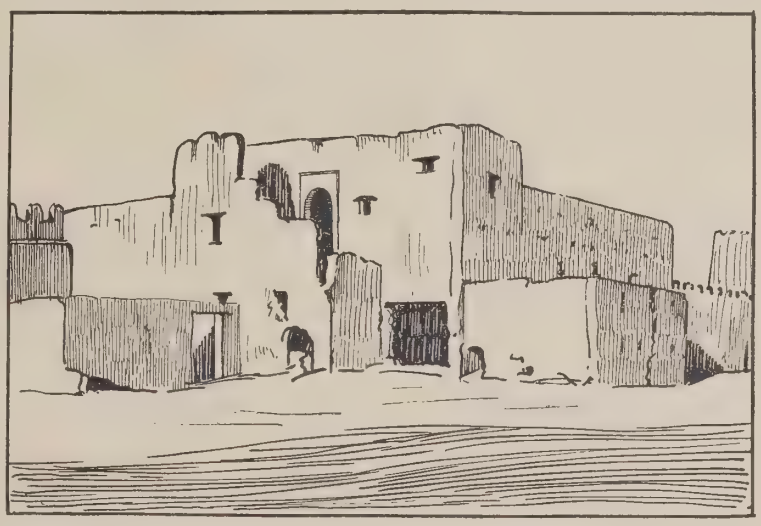

MAISON DE MA-EL-AININ A TIZNIT

Malgré la soudaineté de l'attaque, la fatigue accumulée et la réduction des forces, le Maroc français tint bon.

Sur le front nord, le général Lyautey assiste en personne aux opérations : il prélève des troupes à Oudjda, à Fès, à Taza, et la concentration s'opère si rapidement que l'adversaire, en dépit de la difficulté du terrain, est repoussé sans avoir eu le temps d'opposer la résistance prévue. Des postes sont installés à El Mers, à Bab-el-Mizab, à Sidi-Abd-el-Krim, au Djebel Rouf, au Djebel Bou-Mehiris, la frontière se trouve ainsi reportée de plusieurs kilomètres en avant, le couloir de Taza est élargi, et les soumissions reprennent.

Chez les Zaïan, les fils de Moha ou Hamou se sont séparés un à un de leur père et sont venus se mettre sous la protection de nos postes : le vieux sanglier continue à mener la lutte avec des alliés intermittents, comme Sidi Raho et Moha ou Saïd ; mais le bloc zaïan, habilement travaillé par le général Poeymirau, se désagrège de jour en jour.

Dans le sud, El Hadj Thami, pacha de Marrakech, a pris la succession de son frère Madani, et son énergie, sa vive intelligence, son prestige de grand seigneur s'opposent victorieusement aux tentatives d'El Hiba.

Dans le Tafilelt, le groupe mobile de Bou-Denib, après avoir renouvelé sa jonction avec les troupes de Meknès par l'Atlas et créé le poste de Ksabi, vient débloquer Tighmart, disperse la harka du Semlali et laisse à Erfoud, sur un éperon montagneux, un poste qui surveille le nord de la région.

Ainsi, loin d'être amoindri par tant d'épreuves, le Maroc, au lendemain de la guerre, se trouvait considérablement agrandi. Surtout, il avait tenu sans l'ombre d'une défaillance, et il est permis de penser que, par là, il avait écarté de l'Afrique du Nord tout entière les plus graves périls.

LE MAROC ET LE TRAITÉ DE VERSAILLES

Après avoir joué un si grand rôle dans l'histoire du Maroc moderne, l'Allemagne en était chassée par le traité de Versailles.

Elle renonçait à tous droits, titres ou privilèges résultant à son profit de l'Acte d'Algésiras, des accords franco-allemands du 9 février 1909 et du 4 novembre 1911. Tous les traités et accords, arrangements ou contrats passés par elle avec l'Empire chérifien étaient tenus pour abrogés depuis le 3 août 1914. Elle s'engageait à n'intervenir en aucune façon dans les négociations qui pourraient se produire entre la France et les autres puissances relativement au Maroc.

Elle déclarait accepter toutes les conséquences de l'établissement, reconnu par elle, du Protectorat de la France et renoncer au régime des capitulations au Maroc, — renonciation qui prendrait date à compter du 3 août 1914.

Le gouvernement chérifien aurait toute liberté d'action pour régler le statut et l'établissement des ressortissants allemands au Maroc. Les protégés allemands, les censaux et les associés agricoles allemands seraient considérés comme ayant cessé, à partir du 3 août 1914, de jouir des privilèges attachés à ces qualités pour être soumis au droit commun.

Tous les biens et propriétés de l'Empire et des États allemands dans l'Empire chérifien passaient de plein droit au Makhzen, sans aucune indemnité.

V

LES MAIGRES EFFETS DE L'ARMISTICE AU MAROC

Tandis que sur tous les autres fronts l'armistice arrêtait brusquement les hostilités, la guerre continuait au Maroc.

Les tribus dissidentes n'avaient aucune raison nouvelle de poser les armes : elles n'avaient fait cause commune avec l'Allemagne que pour profiter de sa puissance ; livrées à leurs propres forces, elles persistaient à défendre pied à pied leur indépendance. Au reste, elles ignoraient même, à la fin de l'année 1918, ce grand événement, la victoire de la France sur l'Allemagne : les agents de l'Allemagne s'étaient gardés de l'annoncer, les chefs indigènes, même quand ils en étaient informés, observaient la même réserve. Quand, le 11 novembre 1918, le poste de Khenifra tira le canon pour célébrer l'heureuse nouvelle, les gens de la montagne crurent que la légendaire armée germano-turque s'approchait enfin et qu'on essayait de l'arrêter.

GÉNÉRAL POEYMIRAU

La signature de l'armistice ne provoqua pas non plus l'envoi immédiat des renforts dont le Maroc avait besoin, et elle amena au Maroc même la démobilisation de l'active. Il fallait assurer la garde au Rhin et pourvoir les fronts orientaux, et l'on dut au Maroc, comme par le passé, attaquer les problèmes l'un après l'autre, distinguer des fronts défensifs et passifs entre de courtes lignes de fronts offensifs, sérier et mesurer savamment les efforts.

Entre la guerre et l'après-guerre, la pacification du Maroc n'offre pas de solution de continuité.

AU TAFILELT : LA FIN DU SEMLALI

Dès 1919, un sursaut de la dissidence se produit sur tous les fronts. Mais c'est d'abord au Tafilelt que la menace paraît la plus grave.

Le Semlali avait été chassé de Tighmart, mais il n'était nullement dompté : les difficultés du combat dans la palmeraie l'avaient préservé de la défaite complète, il avait pu, dès décembre 1918, reconstituer ses forces, et son action débordait du Tafilelt, s'exerçait dans le Moyen-Atlas, chez les Riata, dans le Rif.

Vers la mi-décembre, il attaque le poste d'Erfoud, puis investit Ksar-es-Souk; le soulèvement gagne peu à peu vers le nord, les tribus soumises s'inquiètent. Aussitôt, le général Lyautey, ramassant un peu partout ce qui lui reste de troupes disponibles, organise une colonne dont il confie le commandement au général Poeymirau ; celui-ci est grièvement blessé au combat de Meski ; il est remplacé par le colonel Mayade, et le général Lyautey se rend en personne sur place. D'autre part, une contre-attaque est dirigée contre les contingents du Semlali par le caïd Hadj Thami Glaoui, qui traverse l'Atlas avec une puissante harka, s'avance jusqu'à l'oued Dadès et, par son action politique et militaire, détache du prétendant ses principaux clients.

Le 31 janvier 1919, après un combat de plusieurs heures en pleine oasis du Tizimi, le Semlali essuie un désastre complet, ses hommes s'enfuient en désordre, et 3 000 d'entre eux sont cueillis à la sortie orientale de l'oasis. Lui-même échappe à grand'peine et se réfugie dans le Sahara ; tout son prestige était tombé d'un coup ; il fut assassiné par son khalifa Belkacem Ngadi, en octobre 1919.

Combats sur l'Ouerra

Au nord, Abd-el-Malek, démoralisé par la défaite de ses alliés les Allemands, semblait avoir renoncé à la lutte ; mais l'agitation qu'il avait organisée subsistait. Le soulèvement du Tafilelt était à peine maté que, dans la région de l'Ouerra, Jbala et Rifains s'abattaient sur la zone soumise.

Dans la nuit du 31 mars, à la faveur d'un épais brouillard, ils surprennent et massacrent en partie un détachement qui était chargé d'une mission de surveillance au Djebel Gueznaia et dont le chef, le capitaine Marcouillard, ordonne, avant de mourir, la retraite sur Médiouna.

Là, du 1er au 5 avril 1919, les survivants, commandés par les lieutenants Salomon et André, soutiennent un siège héroïque, derrière les murs fragiles d'une kasbah.

Le 5, le colonel Huré, à la tête d'une colonne hâtivement formée, vient les délivrer et inflige aux assaillants une défaite en règle.

Puis, la construction de nouveaux postes, de la région de Taza à Kelaa des Sless, rétablit la sécurité.

L'EXPECTATIVE SUR LA MOULOUYA

Le plan de campagne de cette même année 1919 prévoyait un élargissement des communications de Bou Denib et de la Haute Moulouya avec Taza et Meknès et, par suite, l'investissement du bloc Beni-Ouaraïn-Riata.

Mais au début de juin, tandis qu'on procédait aux premiers rassemblements de troupes, le général Lyautey estima que le matériel de ravitaillement était insuffisant et que, des hommes dont il disposait, les uns étaient épuisés par des campagnes répétées, les autres incomplètement acclimatés : il décida donc de remettre à plus tard l'exécution de ce programme et se contenta d'actions toutes locales.

C'est au cours d'opérations au sud d'Oudjda, en septembre, que le général Aubert, venu au commandement de la région de Taza, fut amené à repousser l'offensive d'un Rogui, Moulay-Mohammed, qui s'était jeté sur des tribus récemment ralliées : le 26 octobre, ce pâle successeur de Bou Hamara, battu, blessé, déconsidéré, rentrait dans l'ombre. Vers le même temps, un prétendant plus dangereux, El Hiba, mourait de sa belle mort, laissant à son fils, Merebbi-Rebbo, l'héritage de ses ambitions. Nos ennemis tombaient l'un après l'autre ; mais depuis 1918, faute de ressources, nous avions à peu près cessé d'avancer ; la défensive à elle seule représentait un effort véritablement surhumain.

ANNÉE DE RÉALISATIONS : 1920 LE DÉBLOQUEMENT DE KHENIFRA

Malgré tout, le général Lyautey se refuse à demeurer plus longtemps dans cette attitude expectante. Ses troupes se sont en partie renouvelées, il a laissé aux jeunes recrues le temps de s'aguerrir et de s'acclimater ; surtout, l'action politique de son service de renseignements, qui, aux pires moments, n'a jamais cessé, est sur le point de porter ses fruits, et l'année 1920 s'annonce comme une année de grandes réalisations.

Sur le front zaïan, Khenifra était jusqu'ici restée isolée, entourée d'ennemis, simplement reliée au reste du Maroc par une colonne semestrielle de ravitaillement. Or, en avril et mai 1920, comme conclusion d'un patient et lent travail de désagrégation et de rapprochement, les groupes mobiles de Meknès et du Tadla viennent faire leur jonction sur la rive gauche de l'Oum-er-Rbia, neuf fils et neveux de Moha ou Hamou se sont rangés à nos côtés, et le 4 juin, le général Poeymirau, dont le nom et la séduisante figure sont inséparables de ces campagnes si humaines, reçoit, au cours d'une émouvante prise d'armes, la soumission de 2 500 tentes appartenant à toutes les fractions zaïan ; les trophées pris à El Herri nous sont solennellement rendus, Khenifra est décidément débloquée.

L'ASSAUT DES BENI-OUARAÏN

Contre les Beni-Ouaraïn, qui représentaient la pire menace pour la route Fès-Taza, le blocus se resserre.

Le général Aubert est chargé de l'opération. Il crée une puissante ligne de postes en arc de cercle sur la lisière ouest-nord-est du massif, pousse des pointes dans le massif même et, par là, étrangle en quelque sorte la dissidence. D'autre part, un chemin de fer stratégique, branché sur la grande ligne Oudjda-Taza auprès de Guercif, descend le long de la Moulouya vers Outat-el-Hadj. L'encerclement et le refoulement s'accomplissent méthodiquement.

Ce n'est pas, du reste, sans de vives résistances. Le 10 août, par exemple, une série de combats au milieu des rochers nous coûte 40 tués et 80 blessés.

L'OCCUPATION D'OUEZZAN

A l'autre extrémité du front nord, ce sont les événements qui nous poussent à l'action, et de façon fort heureuse d'ailleurs.

Les Espagnols annoncent l'intention de tenter, dans la partie occidentale de leur zone, un grand effort de pénétration : il nous fallait donc, bon gré mal gré, dans les mêmes parages, sortir de la stricte défensive, car le mouvement des Espagnols risquait fort de rejeter chez nous une partie de leurs adversaires et de créer ainsi une situation embrouillée. Au demeurant, il était intéressant de faire rentrer dans les limites du Protectorat une ville essentiellement chérifienne, dont les chefs, protégés de la France, nous étaient sincèrement acquis et qui n'était séparée du Makhzen que par l'hostilité des tribus environnantes.

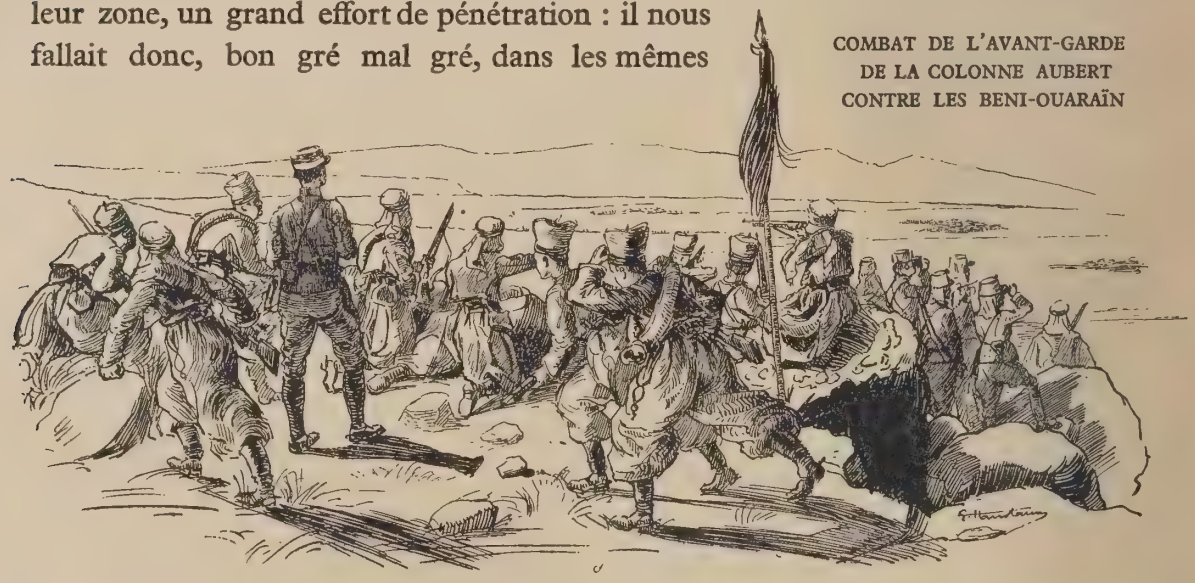

COMBAT DE L'AVANT-GARDE DE LA COLONNE AUBERT CONTRE LES BENI-OUARAÏN

Le général Poeymirau déblaie la périphérie de la ville et Ouezzan tombe entre nos mains le 2 octobre 1920, à la grande joie de notre fidèle allié, le vieux chérif Moulay-Taïeb.

C'était, avec Ouezzan et son rayonnement musulman, un vaste territoire de 1 600 kilomètres carrés, en grande partie couvert de cultures et de vergers, qui s'ajoutait, à menus frais, au Maroc occidental.

LES PROGRÈS DANS LE SUD Dans le Tafilelt, deux aventuriers, menue monnaie d'El Hiba, Belgacem Ngadi et Ba Ali, s'efforçaient de réveiller la dissidence des Aït-Atta : le caïd El Hadj Thami Glaoui franchit l'Atlas avec une harka de 10 000 hommes, au col de Telouet, défait les contingents de Ba Ali, le 31 juillet 1920, à Timatriouni, en avant du défilé du Kous N'Tazoult, s'ouvre ainsi la route du Todra et poursuit les fuyards dans le sud jusqu'à Aït-el-Fersi. Il laisse sur place des garnisons, qui, du reste, n'auront plus guère à intervenir, car les deux acolytes, Ba Ali et Belgacem Ngadi, ne tardent pas à se brouiller et se livrent de furieux assauts dans la région du Haut-Ziz.

C'était là, pour l'année 1920, une belle moisson. Le Parlement, séduit par de tels résultats, demandait, par l'intermédiaire de son rapporteur, l'achèvement de la pacification dans un délai de trois ans, et le Gouvernement, en conférant au général Lyautey, le 29 février 1921, la dignité de Maréchal de France, reconnaissait en ces termes l'ensemble de ses mérites : « Ses incomparables qualités de chef, déployées au milieu des plus graves difficultés, son sens de l'action, son autorité, sa méthode et ses succès ont fait de lui un des meilleurs artisans de la gloire française. Il a gagné dans tous les domaines la bataille du Maroc, qu'il a conservé à la France et à la Civilisation ».

LE PLAN DE 1921 : LA PACIFICATION DU « MAROC UTILE » Si la surface des zones dissidentes diminuait, les difficultés de pénétration s'aggravaient d'autant ; car les dissidents se cantonnaient de plus en plus dans des régions d'accès malaisé, où la supériorité de nos armements perdait la plupart de ses avantages. Il convenait donc de laisser au temps et à l'action politique le soin de réduire les plus obstinés, de renoncer momentanément à la pacification « géographique » du Maroc et de réserver tout l'effort à l'extension du Protectorat effectif sur le Maroc « utile ».

Le Maroc utile, c'étaient les régions qui présentaient un intérêt militaire, politique ou économique, et l'on était tombé d'accord sur les principes suivants :

les opérations, pour être avantageuses, devront, *militairement*, correspondre à des économies d'effectifs et de crédits pour la France ; *politiquement*, porter sur des tribus qu'il est indispensable d'occuper et de contrôler pour garantir la sécurité et le développement des zones déjà conquises ; *économiquement*, tendre à soumettre des régions offrant un maximum de ressources (agriculture, forêts, mines, hydraulique, etc.).

Partant de là, on devait en trois ans — 1921-1922-1923 — réaliser la pacification et, pour commencer, atteindre sur le front berbère ou front du Moyen-Atlas ces trois objectifs : réduction du massif Beni-Ouaraïn, réduction de la « poche de Békrit », rectification du front du Tadla. Sur le front nord, on se contenterait de consolider les positions acquises, et le front sud resterait confié, comme par le passé, aux grands caïds.

L'IMPRÉVU : LA RÉVOLTE DES JBALA

Un événement inattendu vient traverser la réalisation de ce programme : les tribus Jbala des environs d'Ouezzan, qui s'étaient soumises l'année précédente, se soulèvent à nouveau à l'appel des émissaires de Raisouli et d'Abd-el-Malek, que les échecs de l'Espagne dans sa zone ont amenés à sortir de l'ombre.

Les Beni-Mestara, bientôt suivis des Beni-Mesguilda, bloquent le poste de l'Isoual ; en mars, ils sont plusieurs milliers, et il faut au général Poeymirau quatre mois d'opérations pour venir à bout d'un ennemi qui sait à merveille utiliser un terrain infernal. Enfin, le 25 avril 1921, à Felakin, après un combat de sept heures, les rebelles sont dispersés ; l'ordre renaît, et, par la suite, une nouvelle ligne de postes renforce l'armature d'Ouezzan.

Autre imprévu : le désastre des Espagnols dans la région de Mélilla, en juillet 1921, a son contre-coup sur les opérations du Moyen-Atlas, et l'on est obligé de remettre à plus tard la réduction des Aït-Tserouchen, des Marmoucha et des Aït-Youssi, solidaires des Beni-Ouaraïn.

LA SOUMISSION DES BENI-OUARAÏN

Malgré tout, le programme de 1921 se réalise à peu de chose près.

Le problème Beni-Ouaraïn paraissait particulièrement ardu : un pays de hautes montagnes, profondément découpées, des hommes trempés par de longues luttes. Mais le massif est parcouru par une large coupure naturelle, où coulent en sens opposé l'oued Zloul, affluent du Sebou, et l'oued Melloulou, affluent de la Moulouya : le général Aubert, au lieu d'attaquer de front les Beni-Ouaraïn, utilise cette

fissure, divise ses troupes en deux groupes, dont l'un remonte l'oued Zloul, l'autre l'oued Melloulou, et qui finissent par se rejoindre, après avoir construit une ligne de postes qui, se reliant aux postes du pourtour établis au cours de la campagne de 1920, prennent le pays dans un réseau serré, commandent les vallées cultivées, les sources, les marchés, les points sensibles de la transhumance.

Ainsi attaqués par l'ouest et l'est, les Beni-Ouaraïn livrent, du 1er avril au 15 juin, des combats désespérés et ne restent plus maîtres que de régions inhabitables. A la fin de juin, 8 550 familles, sur les 11 250 de la confédération, ont fait acte de soumission, 1 500 ont engagé des pourparlers, et le 14 juillet, à Taza, deux cents cavaliers Beni-Ouaraïn participent à la fête nationale.

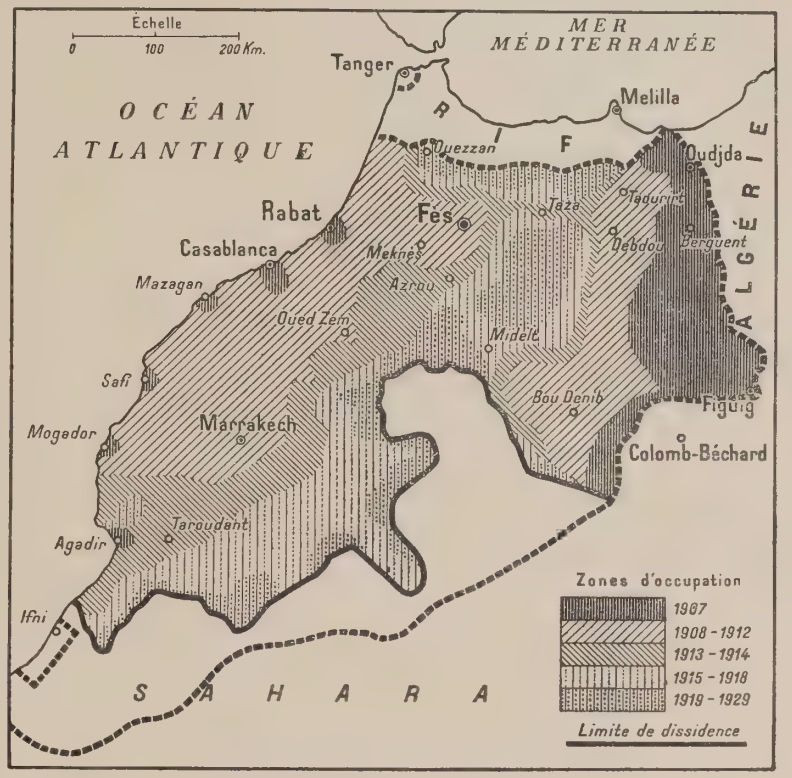

PACIFICATION DU MAROC

LA RÉDUCTION DE LA « POCHE » DE BEKRIT

Le poste de Bekrit, créé en 1917, sur le flanc est d'une zone dissidente, d'une « poche », qui s'avançait comme un coin dans le pays soumis, était destiné à dominer les Zaïan par sa position sur un plateau élevé et à flanquer le col de Tarzeft par où passait la route de la Haute-Moulouya. Mais l'insuffisance des ressources n'avait pas permis de le relier fortement aux postes voisins, il était resté sans grand rayonnement politique, et la poche subsistait.

Le général Poeymirau est chargé, au début de septembre, de la fermer et d'y emprisonner les dissidents : à cet effet, deux forces convergentes occupent les plateaux de la rive nord, tandis que des groupes de partisans, conduits par les fils de Moha ou Hamou, opèrent sur la rive sud. Le 5 septembre, l'adversaire cesse de résister.

Il ne reste plus qu'à « nettoyer » l'intérieur de la région bouclée : c'est le résultat auquel aboutissent les opérations accessoires de la fin de septembre et du début d'octobre. 1 600 tentes sur 2 500 demandent l'aman; le vieux Moha ou Hamou avait été tué au cours d'un combat entre Zaïan soumis et dissidents ; surtout, le vide avait fait place à la vie renaissante et les populations réoccupaient le pays, sous la direction de Hassan, fils aîné de Moha ou Hamou, pacha de Khenifra.

L'ORAGE SUR LA MOISSON : 1922

Après de tels succès, la moisson, pour 1922, s'annonçait belle.

Les directives de l'année indiquaient, d'ailleurs, l'intention d'en finir et, dès les premiers mois, les restes de la dissidence tombaient par larges pans : dans la zone orientale du front berbère, le général Aubert obtenait la soumission des Beni-Alaham, des Marmoucha, des Aït-Youssi et de certaines fractions Aït-Tserouchen ; dans la région occidentale, le général Poeymirau avait complètement dégagé la vallée de la Haute-Moulouya jusqu'à ses sources et assuré les communications entre le Maroc occidental et le Maroc sud-oriental.

Mais un nouveau danger se lève dans le nord du Maroc : il ne menace encore que la zone espagnole ; pourtant, il prend tout de suite une allure si torrentielle que notre politique sur le front nord s'en trouve modifiée, réduite à des précautions. Dès 1922, la pacification du Maroc doit tenir compte de cet élément inattendu : Abd-el-Krim.

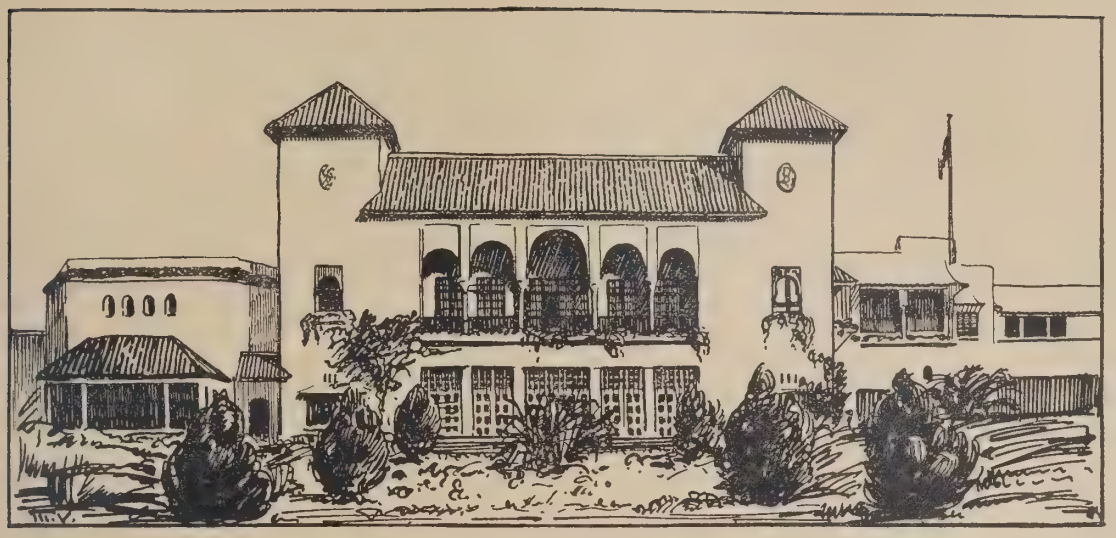

CHAPITRE III

L'ORGANISATION DU MAROC

I. — Le Gouvernement du Protectorat. — *La formule du Protectorat. — Le Sultan et le Makhzen. — La Résidence générale. — Le Conseil de Gouvernement. — L'organisation régionale. — Le rétablissement financier. — La régularisation des institutions judiciaires.*

II. — La création de l'outillage économique. — *Les routes. — Les chemins de fer. — Les communications postales. — Les ports.*

III. — Le développement des ressources. — *L'extension des terres cultivées. — La colonisation européenne. — L'exploitation indigène. — Le développement des ressources existantes et la création de ressources nouvelles. — L'essor commercial.*

IV. — Les œuvres d'intérêt social et d'apprivoisement. — *L'assistance médicale et l'hygiène. — L'enseignement : les trois problèmes scolaires. — La conservation du milieu moral.*

La tâche de pacification, pourtant si lourde, est loin d'avoir absorbé toute l'activité du Protectorat, et c'est assurément un des traits les plus remarquables de cette histoire que la conduite simultanée des œuvres de guerre et des œuvres de paix : tandis qu'on exerce sur les zones dissidentes une pression tenace et continue, on réorganise de fond en comble les zones soumises, et c'est par là, d'ailleurs, que s'expliquent, pour une bonne part, la rapidité et la solidité de l'occupation.

I

LA FORMULE DU PROTECTORAT

Elles s'expliquent aussi par la loyauté avec laquelle la France et son représentant ont appliqué la formule du Protectorat.

L'État marocain, nous l'avons vu, n'était pas informe ; il avait simplement besoin d'être mis au point, d'être régularisé, adapté aux conditions générales de la vie moderne. D'autre part, les populations marocaines étaient particulièrement attachées à leurs institutions et à leurs coutumes, et il eût été fort imprudent d'y porter atteinte. Enfin, les traités internationaux faisaient un devoir à la France de ne point confondre annexion et protectorat, et il est dans les traditions de la France d'observer les traités.

Mais il ne suffit pas, en pareille matière, de s'en tenir à la lettre des conventions, et le maintien d'un souverain à la tête d'un État protégé peut fort bien masquer une étroite domination. Ce qui donne au régime son vrai caractère, c'est ce qu'on a pu appeler « l'esprit du Protectorat» ; c'est, pour le représentant de l'État protecteur, le double et constant souci de respecter la personnalité de l'État protégé et d'inspirer à ses compatriotes, fonctionnaires, officiers, colons, le sentiment et le désir d'une collaboration avec l'élément indigène.

Besogne d'autant plus délicate qu'elle ne doit pas conduire au renoncement, et qu'elle implique, avec mille précautions, l'exercice d'un contrôle actif et l'initiative des réformes.

Or, cette organisation de l'entente, cette moralisation d'une formule diplomatique, dont le protectorat tunisien avait déjà donné un si bel exemple, elle a été réalisée au Maroc dans des conditions exceptionnellement brillantes.

LE SULTAN ET LE MAKHZEN

Avec Abd-el-Aziz et Moulay-Hafid, le Sultan avait perdu beaucoup de son prestige, et c'était l'intérêt de tous, protecteurs et protégés, que ce prestige fût restauré : la réputation de moralité de Moulay-Youssef et sa bonne volonté se prêtent heureusement à cette œuvre de restauration, et le Résident général, de son côté, ne néglige rien pour que le Sultan du Maroc reprenne figure de souverain.

Comme aux jours les plus glorieux de l'Empire chérifien, le Sultan a une cour, une maison civile, une maison militaire, — la garde noire, troupe de choix, en qui l'on ne reconnaîtrait guère la horde indisciplinée et loqueteuse du passé. Enfin,

le protocole est soigneusement rétabli : les réceptions, la prière du vendredi, les grandes fêtes musulmanes, au cours desquelles le Sultan reçoit l'hommage des tribus, — tout cela prend un éclat nouveau et donne aux Marocains l'impression que leur souverain continue à compter.

Le Makhzen, plus encore que le Sultan, était déconsidéré : son organisation, en 1912 et 1913, est complètement remaniée ; il comprend désormais, en plus du Grand-Vizirat, un vizirat de la justice, du culte et de l'enseignement musulman,

LE SULTAN REVENANT DE LA PRIÈRE DU VENDREDI

un vizirat des domaines, un vizirat des habous, et les titulaires de ces charges reçoivent des attributions bien définies. Le Grand-Vizir, en particulier, n'est plus seulement un conseiller intime du Sultan : il dirige l'ensemble de l'administration indigène, caïds: pachas, etc., il rédige les circulaires chérifiennes, étudie les projets de dahirs ou décrets chérifiens, prépare les arrêtés dits viziriels pour l'application des dahirs ; cette haute fonction suppose des qualités éminentes, qui se sont d'ailleurs rencontrées chez Guebbas de 1913 à 1917 et chez El Mokri son successeur.

Pour assurer la liaison entre le Makhzen et le Protectorat, on crée un Secrétaire général du Gouvernement chérifien, remplacé, en 1917, par un conseiller chérifien, puis par un Directeur général des Affaires chérifiennes, — organe fort important, qui, au jour le jour, écarte les malentendus possibles et entretient la confiance mutuelle.

LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE Le Commissaire Résident général, dépositaire des pouvoirs de la République française au Maroc, ne gouverne pas : il contrôle et il suggère ; il approuve et promulgue, au nom de la France, les dahirs pris par le Sultan.

Il est, en outre, ministre du Sultan pour les Affaires étrangères et pour la Guerre : en cette double qualité, il est seul chargé des relations avec les puissances, sauf pour la zone espagnole, et il est commandant en chef du corps d'occupation.

Enfin, il est chargé de la haute direction des services civils du Protectorat : Affaires chérifiennes, Finances, Travaux publics, Agriculture, Commerce et colonisation, Postes et télégraphes, Instruction publique, Beaux-Arts, Hygiène publique, qui ont chacun à leur tête un directeur.

Il est assisté, dans ces différentes fonctions, d'un Délégué à la Résidence, qui le remplace en cas d'empêchement, et d'un Secrétaire général du Protectorat, qui centralise toutes les affaires administratives.

LE CONSEIL DE GOUVERNEMENT Dès que l'organisation du Protectorat parut bien assise, en 1919, un Conseil de Gouvernement, composé des chefs de services et des présidents des Chambres de Commerce, des Chambres d'Agriculture et des Chambres mixtes, fut constitué et put donner périodiquement son avis sur les questions d'ordre économique.

En 1923, il fut élargi : les vice-présidents de ces mêmes Chambres y furent admis, et les représentants des Chambres indigènes de commerce et d'agriculture furent appelés à former de leur côté un Conseil de Gouvernement indigène.

Ces deux conseils, présidés par le Résident général, n'avaient que voix consultative et apparaissaient surtout comme des assembléees corporatives de commerçants et d'agriculteurs.

L'ORGANISATION RÉGIONALE Comme par le passé, le Sultan est représenté dans les différentes parties de son empire par des fonctionnaires indigènes : pachas dans les villes, caïds dans les tribus, amel dans les régions frontières de l'Oriental, — et ces fonctionnaires gardent des attributions très étendues : administration, contrôle de la perception des impôts, justice séculière et pénale. Ce sont, en général, des descendants de grandes familles, très attachés au Protectorat, qui a réduit, il est vrai, leur autorité en même temps que leurs revenus et ne leur accorde qu'un pourcentage bien défini sur le produit des impôts, mais qui a

stabilisé leur situation. En pays berbère, les djemaa subsistent et l'on s'efforce même de leur rendre vigueur.

Mais tous ces organes de l'administration indigène fonctionnent avec l'assistance de représentants du Résident général : officiers du Service des Renseignements au contact des zones dissidentes, contrôleurs civils dans les régions entièrement pacifiées. L'administration directe leur échappe : ils sont essentiellement des conseillers, des éducateurs, des arbitres, des agents de renseignements. C'est pourquoi nul texte ne définit avec précision leurs pouvoirs ; des instructions très générales leur indiquent simplement l'esprit de l'institution, les invitent avant tout à gagner la confiance des autorités indigènes, à devenir peu à peu l'âme des groupements.

HADJ MOHAMMED EL MOKRI, GRAND VIZIR

Dans le Sud, ce contrôle est moins rigoureux qu'ailleurs, et cette exception constitue ce qu'on a appelé « la politique des grands caïds ». Nous avons trouvé là de puissants seigneurs dont l'alliance nous dispensait de maintenir, au seuil du Sahara, des forces importantes. C'est seulement par une lente progression, par une série de mesures occasionnelles, qu'on s'efforce de soumettre à la règle commune ces « portiers de l'Atlas », le Goundafi, le M'Tougui et surtout le Glaoui. Dans l'administration des villes, le pacha, représentant du Sultan, et le chef des services municipaux, représentant du Résident général, prennent régulièrement les avis d'une commission municipale, composée de membres français, musulmans et israélites en nombre proportionné à la population, et nommée par arrêté viziriel, sans élections.

LE RÉTABLISSEMENT FINANCIER

Le même souci d'adaptation préside au relèvement des finances marocaines.

Les anciens impôts sur les revenus et le capital, l'*achour* et le *zaka*, sont rem-

placés par un impôt unique sur les produits de l'agriculture et de l'élevage, le *tertib*, qu'Abd-el-Aziz avait en vain essayé d'appliquer : le tertib pèse également sur tous les éléments de la population, européens et indigènes, et il est calculé de telle sorte qu'il n'entrave pas le progrès agricole. Deux autres impôts directs atteignent surtout la population des villes : la taxe urbaine, basée sur la valeur locative des immeubles, et les patentes.

Quant aux impôts indirects, ils comprennent des droits sur les marchés ruraux, des droits d'enregistrement sur les actes passés devant les cadis ou les juridictions françaises, une taxe sur la plus-value immobilière, des droits de timbre, des droits de consommation sur l'alcool, le sucre et les denrées coloniales, un impôt sur les transports.

Le régime douanier établit un droit de 12,5 p. 100 *ad valorem* sur les marchandises importées par mer et un droit de 5 0 /0 sur les marchandises importées par terre, c'est-à-dire par la voie Oran-Oudjda, — anomalie qui s'explique par d'anciens privilèges de la France, antérieurs au Protectorat, dans le Maroc oriental, et qui présente d'assez graves inconvénients, mais que l'opposition du commerce algérien empêche de faire disparaître.

Enfin, à ces recettes fiscales s'ajoutent les produits du domaine reconstitué, — notamment des forêts — et les produits des monopoles et exploitations, tels que ceux de l'office postal.

Grâce à cette régularisation des revenus, la situation financière du Maroc se rétablit en un temps très court : les premiers budgets (1913-1914) se soldent par un déficit global de 14 millions, mais ce déficit est amorti dès les deux exercices suivants et, depuis lors, le budget du Maroc se clôt régulièrement par des excédents, qui alimentent un fonds de réserve. Ainsi, depuis le premier jour, — fait unique dans l'histoire des colonies, — le Maroc a suffi entièrement à ses besoins ; il a remplacé sa monnaie, dite hassani, par la monnaie française, évitant ainsi de contribuer à la dévalorisation du franc ; il a payé de ses deniers ses frais d'administration, la construction de ses ports, de ses routes, de ses chemins de fer, le gage et le service de ses emprunts ; la France n'a pris à sa charge que les dépenses militaires de la pacification, auxquelles le Maroc a, d'ailleurs, progressivement participé.

Il y a là un fort bel épisode d'histoire financière.

LA RÉGULARISATION DES INSTITUTIONS JUDICIAIRES

Pachas, caïds et cadis gardent leurs attributions judiciaires ; le droit musulman ou *chraa* est toujours appliqué dans les régions arabisées, tandis que les *kanouns* ou

codes coutumiers continuent à régir les pays berbères. Mais cette justice indigène est soumise au contrôle d'inspecteurs des services judiciaires chérifiens ; les pachas ont auprès d'eux des commissaires du gouvernement, leurs jugements peuvent être portés en appel devant un haut tribunal criminel siégeant à Rabat, et ceux des cadis devant le ministre chérifien de la Justice, assisté d'un conseil supérieur d'oulémas. Peu à peu le déni de justice et l'usage des épices, maux endémiques du vieux Maroc, disparaissent des mœurs judiciaires.

LA JUSTICE DU PACHA

Pour les Européens, un décret du 7 septembre 1913 crée de toutes pièces une organisation judiciaire destinée à remplacer les juridictions consulaires (cour d'appel, tribunaux de première instance, justices de paix à compétence étendue) et fort originale. Elle est, en effet, fondée sur le principe de l'unité de juridiction, les mêmes tribunaux jugent à la fois en matière répressive et en matière civile, commerciale et administrative, et elle s'efforce de simplifier la procédure civile en réduisant au minimum le rôle des agents et officiers ministériels, notaires, avoués, huissiers.

En présence de ces institutions, toutes les puissances signataires de la Convention de Madrid, sauf l'Angleterre et les États-Unis, ont renoncé au privilège des capitulations.

Ainsi, dans tous les domaines et à tous les degrés, le Maroc conserve son organisation traditionnelle, mais elle est consolidée, redressée, vivifiée par l'apport

d'expérience de la nation protectrice. Le Marocain ne se trouve nullement désorienté par cet ensemble de réformes, et il ne tarde pas à découvrir quelle sécurité nouvelle il y puise.

II

Dans le même temps, on se préoccupe d'adapter l'économie du pays aux nécessités du monde moderne.

La circulation dans l'ancien Maroc, et même dans les régions de plaines, était inquiète et difficile : elle ne disposait guère que des pistes, frayées par le passage séculaire des caravanes, et de quelques voies impériales, mal entretenues, à chaque instant coupées par la crue des oueds et menacées par les pillards; rien que pour aller de Casablanca à Rabat, il fallait organiser d'importants convois, solidement armés. Quant aux ports, ils symbolisaient à merveille la politique d'isolement dont le Maroc s'était fait une tradition : rien n'avait été tenté pour remédier au danger de la barre, pour abriter les navires de fort tonnage, pour assurer le débarquement des marchandises. En somme, l'outillage économique était tout entier à créer, et c'est pour doter le Maroc de cet instrument indispensable que furent contractés, en 1914 et 1920, des emprunts de 242 et 744 millions.

Les routes Les routes dont le Protectorat français a doté le Maroc sont réparties en deux catégories d'après l'importance et la largeur :

Des routes principales sur 8 mètres de plate-forme, qui relient entre eux les différents ports, mettent en communication les centres de l'intérieur avec les villes maritimes et assurent les relations du Maroc occidental avec l'oriental et l'Algérie ; des routes secondaires sur 6 mètres de plate-forme, qui relient entre eux les centres agricoles et n'ont qu'un intérêt local.

A ce réseau de routes, dont la longueur dépasse 5 000 kilomètres, s'ajoutent des « pistes aménagées », la plupart assez solides pour permettre en toute saison le passage des automobiles : ces pistes ont un caractère à la fois économique et stratégique, et la plupart constituent des voies de pénétration vers l'Atlas et le Sahara.

C'est assurément un des plus curieux tours de force du Maroc français que cette œuvre quasi soudaine de grande voirie : en quelques années, le pays a été doté du système nerveux qui lui avait toujours manqué, l'automobile a pénétré jusque dans les régions les plus écartées, des entreprises de transport en commun se sont organisées partout et, grâce à elles, le développement économique n'a pas été obligé d'attendre l'établissement d'un réseau ferré.

MARRAKECH
Tentes devant la Koutoubia
Par J.-F. Bouchor.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

LES CHEMINS DE FER

La construction des chemins de fer a été retardée par les querelles de l'Allemagne, puis par la guerre de 1914.

Aux termes des lettres explicatives annexées à la convention franco-allemande de 1911, la mise en adjudication du chemin de fer de Tanger à Fès ne devait être primée par celle d'aucun autre chemin de fer marocain. Pourtant l'Allemagne avait dû admettre l'établissement rapide des voies de 0 m. 60 pour le transport des troupes

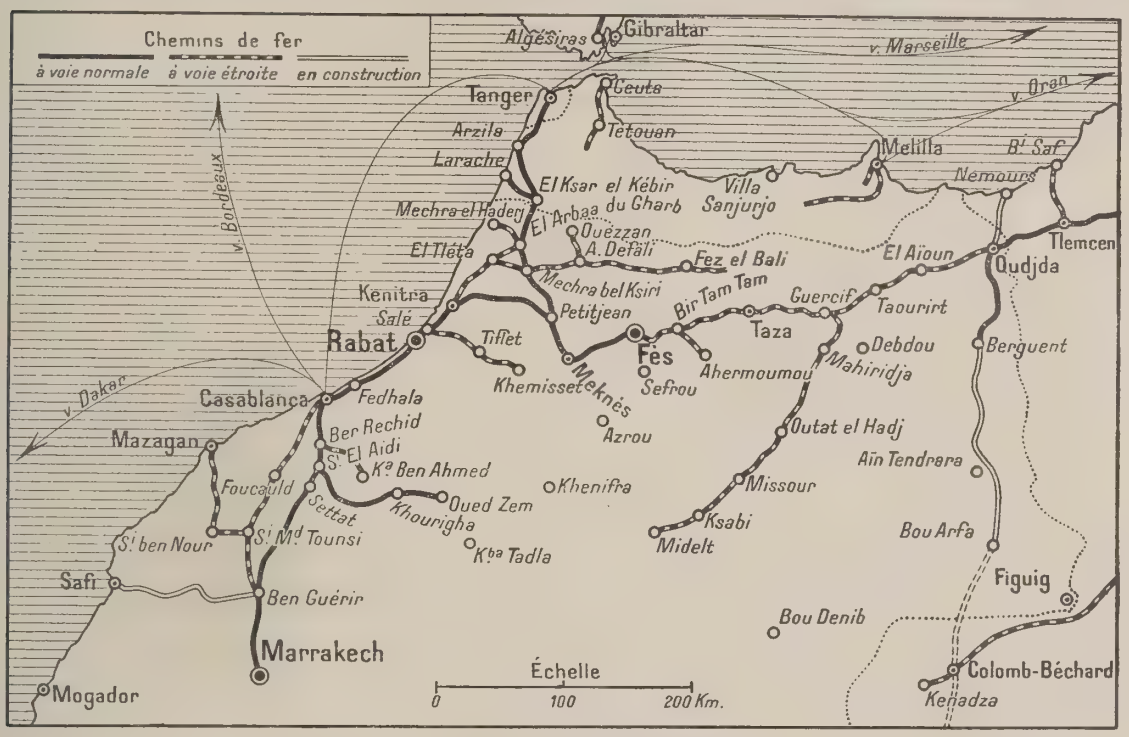

LES CHEMINS DE FER MAROCAINS

et la pacification du Maroc : il ne s'agissait là que d'un réseau stratégique et de voies légères, système Decauville, construites par le génie militaire.

Ce réseau, commencé dès 1911, se développa avec une remarquable rapidité ; en dix ans il atteignit un parcours total d'environ 1 300 kilomètres. Il joignit d'abord, en 1905, Casablanca et Rabat à Meknès et Fès, d'une part, Oudjda à Taza, d'autre part ; la liaison Fès-Taza, retardée à la fois par des raisons de sécurité et des difficultés techniques, ne fut réalisée que le 31 juillet 1921.

De ce grand central marocain partirent des voies secondaires : Casablanca-Marrakech, avec embranchement de Ber-Réchid à Oued-Zem, pour le ravitaillement des postes du Tadla ; Meknès-Aïn-Leuh, pour la pénétration du

Moyen-Atlas ; Ceflet-Outat-el-Hadj, pour la remontée de la Moulouya ; Kenitra-Ouezzan (1922).

La guerre de 1914 annulant les engagements pris envers l'Allemagne, ces voies stratégiques, dès 1916, purent servir en même temps au trafic commercial. Mais leur rendement était nécessairement limité : dès le lendemain de la guerre, on s'appliqua résolument à la construction des voies normales (1 m. 44).

Ce réseau normal se compose de quatre grandes lignes :

1° Tanger-Fès (310 kilomètres dont 210 en zone française), par El-Ksar, Mechra-bel-Ksiri, Petitjean, Meknès : ce fut la première ligne adjugée ; la construction et l'exploitation en furent confiées à la Compagnie générale du Maroc et à la Compagnie générale espagnole de l'Afrique ; elle était achevée au début de l'année 1927 ;

2° La ligne côtière Casablanca-Rabat-Kénitra (145 km.), qui est aujourd'hui électrifiée ;

3° La ligne algéro-marocaine, prolongement de la voie transversale de l'Afrique du Nord : Kénitra-Petitjean (85 km.), avec embranchement sur le Tanger-Fès, Fès-Oudjda (320 km.) ;

4° La ligne du Sud, Casablanca-Marrakech (240 km.), avec embranchement de Settat à Oued-Zem pour desservir les gisements de phosphates.

La construction et l'exploitation de ces trois dernières lignes ont été réglées par une convention que le Parlement français a approuvée en 1920 ; elles ont été confiées à un consortium qui comprend la Compagnie générale du Maroc, la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, la Compagnie d'Orléans, la Compagnie marocaine. Pour gagner du temps, le gouvernement du Protectorat a amorcé l'entreprise avec ses excédents de recettes, et les trains circulent de Casablanca à Fès depuis 1923.

LES COMMUNICATIONS POSTALES

Le vieux Maroc ne connaissait, en fait de communications postales, que des coureurs ou « rekkas », et les principaux États européens qui avaient pris pied au Maroc depuis l'ouverture de la crise marocaine s'étaient constitué des services particuliers.

Le gouvernement du Protectorat commença par unifier les postes chérifienne et française ; la guerre de 1914 entraîna la suppression de la poste allemande ; en 1915, l'Espagne jugea inutile d'entretenir un service spécial dans la zone française ; l'Angleterre seule resta sur ses positions.

Le Maroc a été pourvu d'à peu près 2 000 kilomètres de lignes télégraphiques.

Un câble relie directement Casablanca à Brest, et le câble Tanger-Oran-Marseille peut être utilisé par l'intermédiaire des lignes continentales. Le téléphone est très étendu ; il dessert les moindres centres de l'intérieur, et l'automatique a été installé à Rabat. Aux postes récepteurs de T. S. F. a été ajouté un poste d'émission qui, de Rabat, transmet quotidiennement aux centres de colonisation, aux fermes isolées, les nouvelles, des conférences et des concerts. Enfin les relations aériennes ont pris tout de suite au Maroc importance et régularité : un service d'avions postaux et commerciaux, organisé par la Compagnie Latécoère et subventionné par le Protectorat, relie Casablanca et Rabat à Toulouse et se complète par deux autres services d'un grand intérêt : Casablanca-Oran, Casablanca-Dakar.

Les ports Le Maroc français n'a que des ports atlantiques, et ces ports sont défavorisés par la nature. Il n'est pas surprenant que le problème des ports marocains ait tenu, dès l'origine de la crise, tant de place dans les préoccupations de l'Europe, et ce devait être là un des premiers articles du programme français.

Ce programme comprenait la création d'un grand port d'intérêt général et l'aménagement de ports régionaux.

Quel allait être le grand port ? Les abris naturels qui paraissaient le moins mauvais et qui offraient l'arrière-pays le plus intéressant étaient Safi, Mazagan, Fedalah, Rabat, l'estuaire du Sebou ; mais aucun d'eux ne l'emporta, et le favori fut un misérable petit port que rien ne semblait désigner à pareille fortune, Casablanca.

C'était là que la Compagnie marocaine avait commencé, dès 1904, des travaux d'aménagement ; on pouvait espérer que le ramassis de population, hétérogène et sans traditions, qui composait l'agglomération indigène, serait moins sensible que de vieilles villes comme Mazagan et Rabat au contact des Européens ; pourtant les travaux du port avaient abouti aux massacres de 1907, et c'est ainsi que Casablanca était devenue un point de débarquement pour les troupes européennes, un centre d'opérations militaires et du même coup une ville d'affaires. C'est, en somme, à des raisons tout historiques, et même, peut-on dire, à la rébellion, qu'elle doit son succès. Mais sa position présentait aussi des avantages : elle commande toute la plaine maritime et se trouve au centre géographique du Maroc, à la rencontre de ces deux petits mondes fort différents et si longtemps rivaux, le Nord et le Sud marocains.

Le projet d'ensemble comportait la construction d'une grande jetée, dite jetée

Ouest (1 900 mètres), d'une jetée transversale, dite jetée Est (1 500 mètres), de deux petits bassins intérieurs, limitant un port à barcasses en dedans du grand port, et l'établissement de darses, de quais et de terre-pleins, avec installations spéciales pour la manutention des phosphates, du charbon et des céréales.

Malgré les difficultés créées par la guerre, les travaux furent activement poursuivis : dès maintenant, les plus gros paquebots accostent à quai et trouvent à Casablanca une protection parfaite. On estime, qu'une fois terminé, ce port tout artificiel pourra satisfaire à un trafic annuel de deux millions de tonnes. Quant aux ports régionaux, ils ont tous bénéficié de travaux d'aménagement, beaucoup moins importants sans doute que ceux de Casablanca, mais fort appréciables et en voie de développement : ceux de Kénitra-Mehediya à l'embouchure du Sebou, de Rabat-Salé et de Fedalah, ont été concédés à une même société ; ceux de Mazagan, Safi et Mogador sont entrepris directement par le Gouvernement du Protectorat sur les fonds d'une caisse spéciale, prévue par la Conférence d'Algésiras et alimentée par une taxe de 2,5 p. 100 qui s'ajoute aux droits de douane.

LE PORT DE CASABLANCA

Après quelques années de Protectorat, l'isolement et le défaut de circulation qui paralysaient le Maroc n'étaient plus que de mauvais souvenirs historiques.

III

La mise en valeur marchait de pair avec la création de l'outillage, et le Maroc s'annonçait tout de suite comme un pays de grande production et de ressources variées.

L'EXTENSION DES TERRES CULTIVÉES

Dans ses parties les plus fertiles, le sol marocain est encombré d'une petite brousse fort résistante et notamment de touffes de palmier-nain ou *doum*, dont les racines longues et profondes avaient jusqu'ici arrêté l'effort des indigènes ; dans le voisinage de certains fleuves, il est envahi par des marécages ; ailleurs il manque d'eau, et les procédés d'irrigation traditionnels ne permettent que de menues améliorations. Ainsi se trouvait inutilisée une bonne part des terres cultivables.

Contre le doum, le gouvernement du Protectorat lance des primes au défrichement, et peu à peu disparaît l'habitude de faire contourner par la charrue les durs bouquets vert sombre qui réduisaient la place de l'orge et du blé.

De grands travaux d'asséchement sont entrepris, notamment dans les marais de l'oued Fès et dans les « merjas » du Sebou.

Pour l'irrigation des régions sèches, un Service de l'Hydraulique fut institué :

LABOUREUR MAROCAIN

dès 1914, on avait posé le principe que toutes les eaux superficielles font partie du domaine public ; en 1919, ce même principe fut étendu aux eaux souterraines. Deux régimes de prises d'eau furent prévus : le régime de l'autorisation et, pour des prises de plus de 100 litres par seconde, le régime de la concession, et les possesseurs de droits d'eau anciens ou nouveaux sur une même canalisation ou « séguia » furent tenus de se grouper en « associations syndicales agricoles » pour l'entretien en commun des ouvrages. Surtout, de grands travaux d'hydraulique agricole furent mis en train : tels sont les barrages et les canaux de dérivation de la Moulouya, dans la plaine des Trifas (Maroc oriental), le barrage du Beth dans la plaine de Sidi-Slimane, le barrage de l'oued Melah pour les cultures maraîchères de la banlieue de Casablanca, la dérivation de l'Oum-er-Rbia en amont de Kasbah-Tadla pour l'irrigation de la plaine des Beni-Amar, le barrage de l'oued Nfis pour la région de Marrakech, le barrage de l'oued Tessaout et de l'oued El

Akhbar, le grand projet d'aménagement de l'oued El Abid pour la région de Beni-Mellal.

Bien qu'une partie seulement de ces divers travaux ait actuellement porté ses fruits, de sensibles progrès sont acquis : en dix ans, de 1914 à 1925, la culture marocaine est passée d'environ un million et demi d'hectares à 2 900 000.

LA COLONISATION EUROPÉENNE

L'immigration européenne, dès l'organisation du Protectorat, avait été rapide ; elle prit même, à de certains moments, l'allure d'une ruée : « Les gens, disait le général Lyautey, se précipitent dans la maison alors que l'escalier n'est pas terminé et qu'il n'y a pas de toiture ». Sans doute beaucoup de ces nouveaux arrivants cherchaient-ils une fortune hasardeuse plutôt qu'une installation définitive ; mais d'aucuns, particulièrement intéressants, demandaient des terres de colonisation, et c'était un difficile problème que de leur en procurer sans léser les Marocains.

Les terres marocaines se répartissaient, en effet, comme il suit : terres *melk*, appartenant à des particuliers et seules susceptibles d'être vendues, mais relativement peu importantes et pour la plupart indivises entre de nombreux propriétaires ; terres *makhzen*, ou domaine privé de l'État ; terres *guich*, dont la propriété appartenait à l'État et dont l'usufruit avait été concédé à certains particuliers ; terres *habous*, provenant de fondations pieuses et rendues inaliénables ; terres collectives appartenant à des tribus ou des fractions de tribus transhumantes, et de beaucoup les plus étendues.

Le problème était double. Il fallait, d'une part, faire disparaître la précarité des transactions en ce qui concernait les biens privés : un régime d'immatriculation foncière, calqué sur l'Act Torrens, fut institué, et en quelques années plus de 600 000 hectares reçurent une régularisation juridique. Il importait, d'autre part, de permettre l'exploitation rationnelle de la partie des terres makhzen, guich ou collectives, qui n'étaient pas indispensables à la vie indigène : ce fut l'objet de transactions avec les tribus, mais par l'intermédiaire de conseils de tutelle, composés de fonctionnaires et d'officiers du Service des Renseignements, et destinés à protéger les indigènes contre les intimidations, les spéculations ou contre leur propre imprévoyance.

Sans heurts, sans spoliation, on put de la sorte fonder la colonisation européenne sur des bases solides. Au demeurant, on choisit délibérément entre les divers régimes de colonisation celui qui offrait les meilleures garanties de moralité : on écarta, en principe, la grande colonisation, qui se prête sans doute à d'importants

travaux d'intérêt général, mais qui entraîne la constitution de *latifundia* et qui oublie fréquemment ses obligations pour s'en tenir à ses privilèges ; on remit à plus tard la petite colonisation, qui, dans un pays aussi neuf, expose les intéressés à de graves mécomptes ; c'est donc la moyenne colonisation qu'on se soucia surtout d'implanter.

Les lots à distribuer chaque année sont de 150 à 250 hectares. Ils ne sont pas gratuits, mais ils sont payables en quinze annuités sans intérêt, ce qui équivaut à une simple location. L'attributaire doit justifier de moyens d'action ; il doit aussi, sauf exception, résider et s'engager à valoriser la terre. Dès que la terre a reçu un commencement de valorisation, il peut recourir aux caisses du Crédit agricole, qui fonctionnent sur des principes mutualistes.

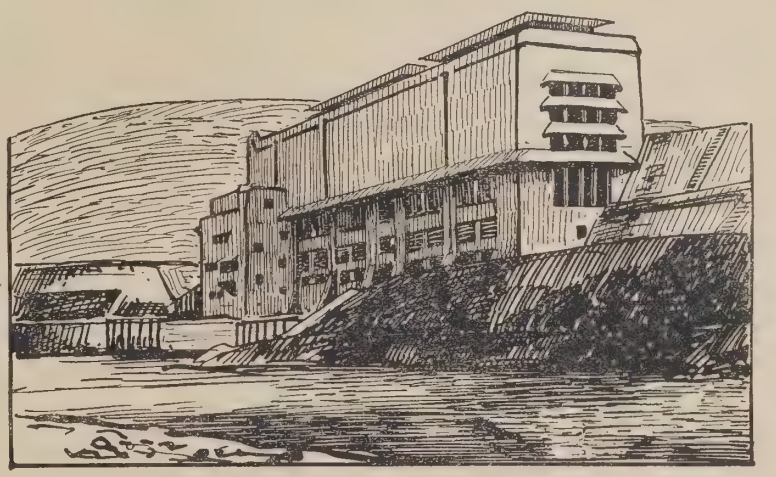

USINE ÉLECTRIQUE DE SI-SAÏD-MACHOU

On se préoccupa, en même temps, d'éviter l'éparpillement des installations, de soumettre à des règles précises, en vue de la sécurité, de la facilité des communications et de la réduction des frais généraux d'administration, les centres de colonisation. Dans toute la plaine maritime, dans la basse vallée du Sebou, dans les régions de Meknès et de Fès, les villages européens surgirent, avec leur école, leur bureau de poste, leurs places et leurs rues nettement tracées.

L'EXPLOITATION INDIGÈNE

A la faveur de cette colonisation équitable et prudente, l'activité indigène, loin d'être étouffée, se réveille et se développe.

Nombre de colons européens pratiquent la culture et l'élevage en association avec les exploitants traditionnels du sol, leur font des avances d'argent ou de bétail, leur indiquent les améliorations possibles, les amènent peu à peu à étendre leurs entreprises.

Les services de l'agriculture et de l'élevage, de leur côté, inaugurent une persé-

vérante politique de vulgarisation, s'efforcent d'acclimater des méthodes moins primitives, organisent des concours agricoles qui intéressent vivement ces populations foncièrement paysannes. Mais le progrès vint surtout des sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels, organisées par un premier dahir du 26 mai 1917. Elles ont pour objet « de permettre aux cultivateurs indigènes, par des prêts en argent ou en nature, de maintenir et de développer leurs cultures et leurs plantations, d'améliorer et d'accroître leur outillage agricole et leurs troupeaux, de venir en aide, par des prêts ou des secours temporaires, aux cultivateurs pauvres gravement atteints par les maladies, épizooties, invasions de sauterelles ou de criquets, etc., de soustraire les cultivateurs indigènes aux méfaits de l'usure et de l'accaparement, de contracter des assurances collectives contre la grêle, l'incendie, la mortalité des bestiaux, etc., de créer des coopératives d'achat et de vente, de conservation et de transformation des produits agricoles, d'acheter et d'entretenir des machines agricoles qui pourront être louées aux sociétaires moyennant une faible redevance ». Le gouvernement avance les premiers fonds à titre de prêt sans intérêt et sous réserve d'un remboursement progressif.

En fort peu de temps, ces sociétés de prévoyance, qui répondaient, d'ailleurs, à certaines traditions locales d'assistance mutuelle, prirent racine dans tout le Maroc. Contrôlées de près par l'administration, elles n'ont pas tardé à faire honneur à leurs affaires, elles ont évité ou réparé bien des désastres, et elles constituent, en même temps, un excellent instrument de propagande agricole.

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES EXISTANTES ET LA CRÉATION DE RESSOURCES NOUVELLES

Avant l'intervention française, le Maroc produisait des céréales (blé, orge, maïs, avoine), des légumineuses (fèves, pois chiches, lentilles), des condiments (cumin, coriandre), des olives, des fruits (figues, oranges, abricots, amandes, noix, dattes), des plantes tinctoriales, comme le henné, du chanvre ; il élevait des bœufs, des moutons, des chèvres, des chameaux, des chevaux et des ânes. Tout cela représente encore le fond de la production locale, mais les conditions de culture et de récolte ont été sensiblement améliorées : les antiques routines ont cédé devant la sélection des semences, la fumure des terres, l'emploi de machines agricoles, et même les champs des cultivateurs indigènes ont changé d'aspect : le tapis de fleurs, dont ils se recouvraient au printemps et dont le charme dissimulait un mauvais tri des graines, disparaît de plus en plus. Aux petits vergers d'oliviers ou d'orangers s'ajoutent des plantations aérées, protégées et savamment irriguées. Les forêts, qui étaient exploitées sans méthode et sans mesure,

sont devenues des domaines de grand rapport : la forêt de la Mamora, auprès de Rabat, produit aujourd'hui du liège en abondance, et des scieries se sont installées dans l'Atlas.

Mais on ne se contente pas de développer les ressources du cru. On s'est mis à pratiquer la culture d'oléagineux, comme le lin et le ricin, du coton, de la vigne, des plantes pharmaceutiques et des plantes à parfum, des primeurs. Des entre-

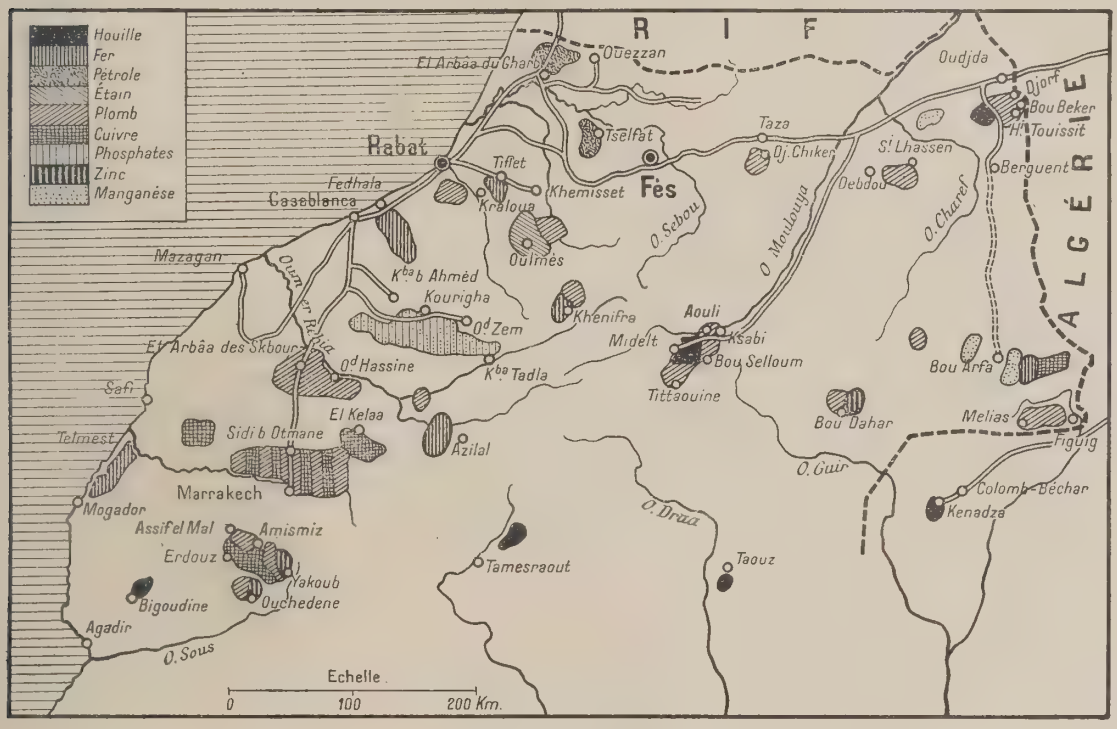

LE MAROC MINIER

prises de pêcheries exploitent les eaux littorales et des usines des conserves se sont établies à Fédalah.

L'exploitation du sous-sol a, dès maintenant, révélé la présence du fer (Tiflet et Khenifra), du manganèse (Yorf el Youdi) dans le Maroc oriental, de l'étain (Oulmès), du plomb (Rehamma et Haute-Moulouya), du pétrole (bordure orientale du Rharb, Tselfat et Outita), de la houille, surtout des gisements de phosphates d'une grande finesse, d'une forte teneur en phosphate de chaux, inépuisables, et qui représentent une des plus solides richesses du pays.

En même temps que les industries indigènes sortaient de leur torpeur, des industries européennes se créaient, et Casablanca, notamment, devenait une ville d'usines :

matériaux de construction (chaux, briques, ciment), minoteries et fabrique de pâtes alimentaires, huileries, brasseries, usines de superphosphates, ateliers mécaniques, etc. La pénurie de houille, il est vrai, a jusqu'ici limité cet effort industriel, mais les ressources d'énergie hydroélectrique sont abondantes dans l'Atlas, et l'utilisation en est commencée.

Enfin, l'industrie du tourisme a rencontré au Maroc des conditions particulièrement favorables : un pays pittoresque, des traces appréciables de civilisation romaine, un ensemble exceptionnel de monuments hispano-mauresques, une vie indigène dans sa pleine originalité, la proximité de l'Europe et de bonnes routes. L'économie du Maroc s'est, en somme, renouvelée de fond en comble.

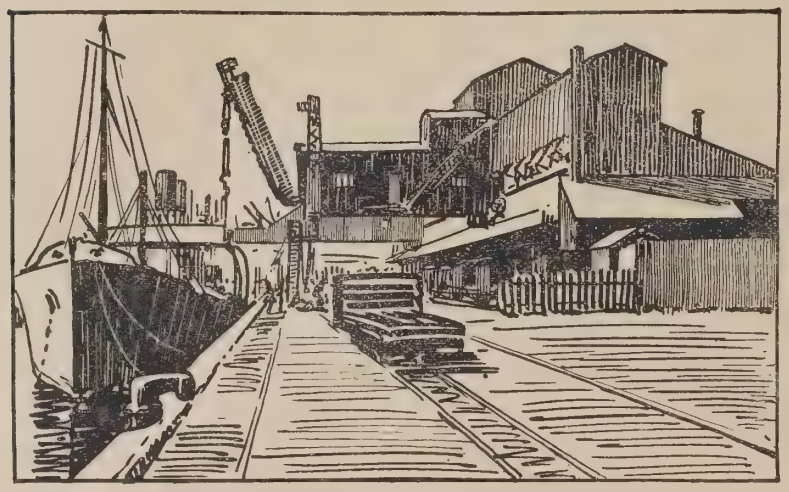

CASABLANCA : QUAI D'EMBARQUEMENT DES PHOSPHATES

L'ESSOR COMMERCIAL

Comme tous les pays neufs, le Maroc importe plus qu'il n'exporte : il lui faut, en effet, constituer son outillage et, d'autre part, répondre au besoin de confort qui se manifeste chez les indigènes aussi bien que chez les Européens.

Il importe, notamment, des cotonnades, du sucre, du thé, des bougies pour les indigènes et, pour l'ensemble du pays, des bois, de la houille, des pétroles, du savon, des automobiles et des machines.

Il exporte des produits de culture et d'élevage, des phosphates et divers minerais.

En 15 ans, et malgré la guerre de 1914, la valeur des exportations est passée de 70 millions de francs à plus de 600 millions ; celle des importations, de 70 millions à plus d'un milliard, — ce qui, même en tenant compte de la dépréciation du franc, est un beau résultat.

Ce qu'il convient surtout de retenir, c'est que cette activité n'est point passagère et que la diversité de productions du Maroc le garantit dans une large mesure

contre les crises commerciales ; c'est aussi que les indigènes, aussi bien que les Européens, participent à ce progrès économique et que la prospérité croissante du pays représente un enrichissement sans victimes.

IV

Tant de succès matériels expliquent pour une bonne part que le Maroc soumis se soit si facilement rangé à la cause française, mais, si l'entente repose sur autre chose qu'une communauté d'intérêts, si elle s'avère, en toutes circonstances, si solide et si profonde, c'est que le gouvernement du Protectorat, dès son installation, s'est voué aux œuvres d'intérêt social et d'apprivoisement avec une ardeur et une ingéniosité toutes particulières.

MADAME LA MARÉCHALE LYAUTEY

L'ASSISTANCE MÉDICALE ET L'HYGIÈNE

La race est naturellement vigoureuse, mais l'ignorance, le manque d'hygiène, des pratiques médicales demeurées barbares et surtout compliquées de magie, contribuaient à la décimer ou l'affaiblir.

La mortinatalité et la mortalité infantile, là comme dans la plupart des régions coloniales et pour les mêmes raisons de négligence et de routine, atteignaient des chiffres effrayants.

Dans un monde où notre notion de contagion a grand'peine à s'acclimater, la tuberculose, aidée par le paludisme, faisait des ravages ; de terribles affections du sang et de la peau, comme la lèpre, et de moindres maux, comme la teigne, se perpétuaient ; les ophtalmies, mal soignées et transmises de mille façons, encombraient les villes de lamentables théories d'aveugles au chant plaintif. A plus forte raison, les épidémies, comme la variole, le typhus et même la peste, trouvaient-elles, dans les agglomérations tassées et malpropres, une sorte de bouillon

de culture permanent. Contre cette coalition de maux et de misères, une campagne méthodique a tout de suite été organisée. Pour la protection du nouveau-né, on a créé dans les villes des maternités, des « gouttes de lait », des dispensaires destinés aux mères et aux nourrissons, — toutes institutions qui ont vite conquis la confiance des populations et auxquelles le nom de Madame Lyautey doit rester attaché.

Les grands centres ont été pourvus de services d'hygiène, qui veillent à la propreté des rues, à la salubrité des habitations, etc., d'hôpitaux et de dispensaires généraux ou spécialisés (antituberculeux, ophtalmologiques, etc.). Un Institut Pasteur a été établi à Casablanca.

Dans les campagnes, les postes se sont doublés de dispensaires et d'infirmeries indigènes, et des « groupes sanitaires mobiles », comprenant un ou plusieurs médecins, avec leurs infirmiers et leur matériel, se sont mis à circuler dans chaque région, portant leurs soins jusque dans les coins les plus reculés.

Pour enrayer les épidémies, une « véritable dictature sanitaire » a jeté sur tout le pays un réseau serré de réglementations, institué des « cordons » et des « barrages », des séances de vaccination obligatoire, des « centres d'épouillage » antityphiques.

L'ENSEIGNEMENT : LES TROIS PROBLÈMES SCOLAIRES

On sait quelle difficile entreprise représente l'organisation de l'enseignement dans un pays qui s'ouvre à l'influence européenne : si l'on se contente de transplanter nos institutions scolaires, on risque de fausser l'œuvre tout entière, de déséquilibrer les esprits, de produire des déclassés, des mécontents, des brandons d'anarchie. Il est donc nécessaire de rechercher avant tout une adaptation de l'enseignement aux conditions du milieu, et le Protectorat, dès ses débuts, s'est sérieusement appliqué à cette tâche.

Le problème scolaire apparaît au Maroc sous trois aspects différents : musulman, israélite, européen. Chacun de ces trois problèmes a reçu une solution particulière.

Pour les musulmans marocains, l'objet de l'enseignement doit être de les accoutumer progressivement à l'atmosphère du monde moderne, de développer et d'outiller leur activité sans bouleverser leurs habitudes de pensée, de les éclairer sans les dépayser. Aussi a-t-on orienté les programmes dans un sens tout pratique : l'enseignement général est réduit à des notions très simples et se préoccupe surtout de conduire ses élèves à des métiers utiles ; c'est ainsi que les écoles urbaines, où le préapprentissage industriel tient une large place, ont pour couronnement

des écoles professionnelles, et que les écoles rurales, pourvues d'un grand jardin, contribuent largement à la vulgarisation agricole ; on a même prévu une organisation spéciale pour les régions berbères, dont la vie sociale et économique ne se confond pas avec celle des régions arabisées.

Mais cet enseignement tout utilitaire, s'il convenait à la masse de la population, menaçait d'éloigner la bourgeoisie marocaine, très fière de sa culture traditionnelle : le seul moyen d'attirer ses enfants dans les écoles françaises, c'était de prévoir, à côté de l'enseignement populaire des écoles urbaines et des écoles rurales, un enseignement pour l'élite sociale, combinant dans ses programmes les sciences islamiques et les sciences modernes, recrutant ses élèves avec soin et les dirigeant soit vers le haut commerce, soit vers les fonctions du Makhzen. Ainsi fut-on amené à prévoir des « Écoles de fils de notables » dans les principales villes pour le degré primaire, des « Collèges musulmans » à Rabat et Fès pour le degré secondaire, enfin un enseignement supérieur franco-musulman à Rabat.

Après quelques moments d'hésitation, les écoles de garçons se peuplèrent aisément, et le problème du recrutement ne se pose plus aujourd'hui. Les écoles de filles rencontrèrent plus de résistance ; mais comme on en fit surtout des écoles ménagères et qu'on prit soin de ne rien brusquer, elles finirent, elles aussi, par se faire admettre, et il n'est pas douteux qu'elles se développent désormais avec rapidité.

Pour les Israélites marocains, le problème était tout différent : il fallait avant tout les sauver de la misère physique et morale que les siècles leur ont imposée, les mettre en garde contre les dangers d'une émancipation trop soudaine et varier leurs modes d'activité en vue du bien commun.

L'Alliance israélite universelle, dès avant l'établissement du Protectorat et dans des conditions fort difficiles, avait créé, dans les principales villes du Maroc, des écoles où l'on enseignait le français, et c'est ainsi qu'en mainte circonstance l'influence française au Maroc a été servie par des éléments israélites. Par la suite, des « écoles franco-israélites » sont venues en renfort, elles se sont peuplées beaucoup plus vite que les écoles musulmanes, mais l'Alliance a gardé son rôle de liaison morale : c'est avec son aide qu'on s'efforce notamment de limiter la ruée des Israélites marocains vers les professions commerciales et de les diriger vers des métiers de production.

Restent les Français qu'il faut de toute nécessité soumettre au régime scolaire de la France, et les autres Européens (Espagnols, Italiens) qui, pour la plupart, installés à demeure dans le pays, demandent à être traités comme les Français. On

a dû prévoir à leur intention tous les degrés de l'échelle scolaire : écoles primaires et primaires supérieures, écoles professionnelles, dont la plus importante est l'École industrielle de Casablanca, lycées et collèges, avec sessions bisannuelles de baccalauréat à Rabat. L'enseignement supérieur lui-même est représenté par des cours de droit préparatoires à la licence, à Rabat et à Casablanca, et par certains cours de l'Institut des Hautes Études marocaines ; mais on a renoncé, au moins pour le moment, à la création d'une Faculté : on a préféré consacrer les ressources disponibles à des institutions de recherches, comme l'Institut des Hautes Études marocaines et l'Institut scientifique chérifien, qui sont installés à Rabat et poursuivent dans les divers domaines l'exploration méthodique du pays.

LA CONSERVATION DU MILIEU MORAL

Ce qui ne peut manquer de retenir l'attention dans l'œuvre générale du Protectorat, c'est le souci constant d'aller de l'avant sans troubler l'atmosphère morale du pays, et c'est là une politique d'une qualité rare, où l'on retrouve l'action personnelle du maréchal Lyautey et les mille nuances de son talent d'organisateur.

Les grandes fêtes musulmanes, par exemple, ont retrouvé tout leur éclat, et le gouvernement du Protectorat y prend une part officielle.

Les monuments de l'art hispano-mauresque, si nombreux et si remarquables, mais qui tombaient en ruine, ont été discrètement restaurés et protégés contre l'invasion des bâtisses utilitaires.

Une sûre doctrine d'urbanisme a séparé les villes européennes des villes indigènes ou *medinas* et conservé à celles-ci leur caractère d'intimité, la liberté de leur vie.

Les arts indigènes, — tapis, broderies, céramique, maroquinerie, reliure, dinanderie, etc., — qui dépérissaient, ont été réveillés par mille moyens : création de musées et d'ateliers de modèles, écoles d'art, amélioration des procédés et de l'outillage, encouragements aux artisans, exemption des droits de douane pour les produits de bonne fabrication et conformes à la tradition, organisation du marché, etc., et ce n'est pas seulement dans une intention de développement économique que ce grand effort a été tenté, c'est aussi et surtout pour garder au pays sa parure traditionnelle et la sève de son esprit.

Chapitre IV

LA CRISE RIFAINE

I. — Un nouveau Rogui. — *Abd-el-Krim. — Le bloc rifain et l'Espagne.*

II. — Le premier choc. — *L'offensive rifaine contre le Maroc français. — La résistance du Maroc français.*

III. — Une crise du commandement. — *L'inquiétude de l'opinion française et la direction des opérations. — L'offensive franco-espagnole. — Le départ du maréchal Lyautey.*

IV. — La victoire. — *Les tentatives de paix. — La reprise de l'offensive et du travail politique ; la reddition d'Abd-el-Krim. — Le Maroc et la crise rifaine.*

Le Maroc s'acheminait vers une pacification définitive, quand sa sécurité fut soudain menacée par l'offensive d'un nouveau Rogui, Abd-el-Krim.

I

Abd-el-Krim Il s'appelait exactement Mohammed ibn Abd el Krim el Khettabi, et il était originaire des Aït-Khettab, fraction des Beni-Ouriaghel, une des plus fortes tribus du Rif, établie dans la plaine qui borde la baie d'Alhucemas. Milieu social qui compte pour beaucoup dans ses ambitions et sa fortune, car les Beni-Ouriaghel, plus riches et d'esprit plus vif que la plupart des

autres Rifains, sont également renommés pour leur orgueil, leur avidité et leurs goûts belliqueux.

Il appartenait à une famille influente, dont les membres étaient les chefs d'un *çof* puissant. Son père, jouant d'une politique étrangement retorse, avait cherché à créer dans le Rif une sorte de Protectorat espagnol, dont il aurait eu tout le profit et dont l'Espagne aurait supporté tous les frais. L'entreprise avait échoué ; mais il comptait sur ses fils pour la remettre à flot, et il les avait fort habilement préparés à ce rôle.

L'aîné, Abd-el-Krim, né vers 1882, avait poursuivi ses études coraniques à Fès ; puis il était passé à Melilla, au service des Espagnols, comme interprète et agent politique. Le cadet, M'hamed, était allé plus loin encore dans la voie de l'assimilation européenne : il avait conquis des diplômes universitaires et suivi à Madrid les cours de l'École des Mines.

Or, l'agitation que l'Allemagne avait entretenue dans la zone espagnole pendant la guerre de 1914 et que l'Espagne avait tolérée, n'était pas tombée au jour de la paix ; elle continuait d'exciter les passions, d'allumer les appétits ; livrée à elle-même, elle se tourna contre l'Espagne. Dans ce mouvement d'hostilité, le père d'Ab-el-Krim se trouva compromis ; par représailles, Abd-el-Krim fut retenu en prison pendant onze mois, et, dès qu'il fut parvenu à s'échapper, il se lança dans une lutte acharnée contre la domination espagnole.

LE « BLOC RIFAIN » ET L'ESPAGNE

Il lui fallait, pour avoir quelques chances de succès, réaliser ce tour de force : la coalition de tribus que divisaient des haines féroces. Il entreprit avec son frère une savante et patiente campagne de propagande, il eut des émissaires dans tous les souks, des partisans dans les confréries religieuses, des agents dans les tribus ; il fit valoir avec adresse son prestige familial, sa qualité de lettré musulman, sa connaissance directe des chrétiens et de leurs méthodes ; il menaça ceux qui refusaient de se laisser convaincre, et c'est ainsi qu'il parvint à constituer, contre toute prévision, ce « bloc rifain », contre lequel l'effort de l'Espagne devait se briser.

Le 21 juillet 1921, un éclatant succès couronnait sa politique : il infligeait aux troupes espagnoles la désastreuse défaite d'Anoual ; il s'emparait d'un énorme butin, exigeait des rançons élevées pour la libération des prisonniers, disposait d'abondantes provisions d'armes, de munitions et d'argent, tenait en mains des troupes exceptionnellement entraînées, dressées à l'européenne, parfaitement adaptées à cette guerre de montagne. Quel usage allait-il faire de ces ressources au

lendemain de la retraite espagnole ? Se contenterait-il d'asseoir sa domination sur le Rif ? Ou bien, grisé par sa victoire, poussé par ses partisans, s'attaquerait-il au Maroc français ?

Il annonçait, en toute occasion, des intentions pacifiques, étalait volontiers son admiration et sa sympathie pour la France, et il est bien certain qu'il hésita fortement avant de tenter l'aventure.

II

L'OFFENSIVE RIFAINE CONTRE LE MAROC FRANÇAIS

A tout événement, la France demeure en observation sur toute la frontière du Nord, et le mouvement de pacification, au lieu de constituer, conformément au plan primitif, un effort décisif et d'occuper toutes les forces disponibles, se réduit, en 1923, à des opérations de détail.

GÉNÉRAL FREYDENBERG

Contre la « tache de Taza » le général Poeymirau lance plusieurs colonnes, qui finissent par se rejoindre, mais elles rencontrent une résistance acharnée : la tache de Taza a simplement diminué d'importance, elle n'est pas effacée de la carte. Dans le Sud, le général Daugan opère le long de la « courtine de l'oued el-Abid » et obtient d'appréciables soumissions, mais la courtine, elle aussi, subsiste.

On comptait, cependant, en 1924, enlever ces derniers îlots de dissidence ; mais brusquement les rôles sont renversés, il faut passer de l'offensive à la défensive : Abd-el-Krim commence à terroriser les populations de notre front nord, qui nous appellent au secours ; déjà, certaines tribus de la rive droite de l'Ouerra, cédant à la menace, ont fait cause commune avec les Rifains. Les Espagnols, dont les postes formaient tampon à l'est et à l'ouest, sont défaillants. Du jour au lendemain, sans augmentation de ressources militaires, c'est un front de 350 kilomètres qu'il est nécessaire d'équiper et de maintenir.

Le général de Chambrun, commandant la région de Fès, qui venait de succéder à Poeymirau, mort des suites de ses blessures et de ses fatigues, est chargé de ramener les tribus de la rive droite de l'Ouerra : il est, presque partout, accueilli en sauveur et peut se convaincre que seules les terrifiantes menaces d'Abd-el-Krim

ont fait cesser la soumission au Makhzen. Les troupes françaises occupent une ligne qui suit les crêtes, à 10 kilomètres au nord de l'Ouerra ; on improvise des routes, des ponts, une voie de 0 m. 60, on renforce les garnisons des postes. De nouveau, Abd-el-Krim semble hésiter.

Mais, dès juin, une réaction s'annonce : les Rifains se mettent à attaquer les postes français, qui tiennent bon ; puis, leur pression s'exerce avec une force croissante ; le 15 avril 1925, trois harkas, comprenant en tout 7 000 fusils, se jettent sur les Beni-Zeroual ralliés, pillant, massacrant avec furie, et l'agression, à partir du 21, continue à se développer.

GÉNÉRAL DE CHAMBRUN

Dès lors, les tribus de l'Ouerra n'essaient plus de résister à l'envahisseur. Elles se disent que la France ne dispose pas de forces suffisantes pour les protéger et que, si en fin de compte elle est victorieuse, elle pardonnera. Une par une, elles passent à l'ennemi et des réguliers rifains les encadrent. Tardent-elles à s'engager ? Abd-el-Krim use à leur endroit d'une méthode d'infiltration infaillible : il introduit chez elles, par unités, de sûrs partisans, qui se postent aux points sensibles et, le jour où ils se trouvent assez nombreux, allument quelques incendies à titre d'exemple.

Bientôt Fès et Taza sont directement menacées, et la route qui relie l'Occidental à l'Oriental est sur le point d'être coupée, tandis qu'une intense propagande anti-française, savamment organisée, se propage dans le Maroc tout entier.

LA RÉSISTANCE DU MAROC FRANÇAIS

Dès le début de la crise, le maréchal Lyautey avait vu l'ampleur du péril : dans une lettre qui constitue un précieux document historique, il avait signalé au Gouvernement l'attitude douteuse d'Abd-el-Krim, en même temps que le caractère moderne de

son armement et de sa tactique, et il avait instamment demandé des renforts. Sa voix n'avait pas été entendue.

Malgré tout, avec son habituelle décision et soutenu par son équipe de « vieux Marocains », Chambrun, Noguès, Freydenberg, Colombat, Daugan, il entreprit une contre-offensive, qui fut une merveille d'audace et de souplesse. Tout ce qu'on pouvait faire avec des forces aussi réduites, c'était dégager les postes encerclés, Issoual, Teroual, Bibane, Kelaa des Sless, Taounat, etc., courir de l'un à l'autre, sans qu'il fût permis de fixer l'action faute de ressources.

Le Maroc connut alors de rudes angoisses. Plusieurs postes, après une défense héroïque, tombèrent aux mains de l'ennemi ; la plupart subirent des sièges prolongés, manquant de munitions, de vivres et surtout d'eau, sans autre moyen de ravitaillement que les avions, qui laissaient tomber, au prix des dangers qu'on devine, quelques blocs de glace. En juillet, une action particulièrement violente fut dirigée contre Taza, d'où les femmes et les enfants furent évacués, et la défection des Tsoul et des Branès mit la ville-sentinelle dans une situation fort alarmante. Puis, ce fut le tour d'Ouezzan. Mais, des deux côtés, l'élan rifain fut brisé.

GÉNÉRAL DAUGAN

Vers la mi-septembre 1925, l'ancien front était à peu près rétabli.

III

L'INQUIÉTUDE DE L'OPINION FRANÇAISE ET LA DIRECTION DES OPÉRATIONS

Un tel succès — car c'en était un — eût dû rassurer l'opinion et la décider à soutenir énergiquement l'effort du Maroc français. Mais elle manifestait, depuis le commencement des opérations, des tendances inquiétantes et d'ailleurs assez mêlées.

Parmi les Français de France, d'aucuns s'obstinaient à méconnaître la gravité du danger, soupçonnaient le maréchal Lyautey et ses collaborateurs d'ambitions militaires ; fort peu se représentaient les véritables conditions du conflit et le mérite

de la résistance marocaine. D'autres et les plus nombreux, par ignorance ou sous l'influence d'une sournoise propagande, persistaient à voir, dans la coalition des tribus rifaines, un « peuple » qui luttait pour son indépendance, dans la personnalité féroce d'Abd-el-Krim, un « héros national » à la façon de Vercingétorix, et les communistes, érigeant cette sympathie en doctrine, adressaient au maître du Rif des télégrammes d'encouragement.

C'est pour étudier sur place la question que M. Painlevé, président du Conseil des ministres, se rendit au Maroc par avion, en juin 1925. Il eut de longues conférences avec le maréchal Lyautey, inspecta différents points du front et obtint à son retour le vote de crédits pour une extension des opérations. Mais une inquiétude subsistait : on crut la faire disparaître en nommant au Maroc, à côté du résident général, un commandant supérieur des troupes, le général Naulin ; puis, le maréchal Pétain, d'abord chargé d'une simple inspection, reçut une mission permanente pour le contrôle des opérations ; à quelque temps de là, le général Naulin fut remplacé par le général Boichut.

MADAME FEUILLET
Infirmière, décédée au Maroc le 24 Août 1912.

Cette crise de l'organisation du commandement se doublait d'un débat, plus ou moins ouvert, sur les méthodes de la contre-offensive. D'aucuns estimaient que toute la difficulté se limitait à l'envoi de renforts et qu'il n'y avait rien à changer aux principes à la fois stratégiques et politiques adoptés, depuis le début de l'intervention française, pour la pacification du Maroc ; d'autres jugeaient préférable d'appliquer à la guerre du Rif l'expérience acquise dans la récente mêlée européenne, d'accumuler le matériel, d'écraser l'adversaire sous des bombardements, sans se perdre en soucis d'adaptation.

Du moins obtint-on de la France les ressources nouvelles dont elle avait si tardivement reconnu la nécessité.

L'OFFENSIVE FRANCO-ESPAGNOLE

En même temps, le gouvernement français ébauchait des projets de collaboration militaire avec l'Espagne.

Le 8 septembre 1925, des troupes espagnoles parviennent à débarquer dans la baie de Cébadilla, au nord-ouest du Peñon d'Alhucemas, de là se dirigent sur Ajdir, quartier général d'Abd-el-Krim, situé à une trentaine de kilomètres de la côte, et, après une difficile progression, s'en emparent, tandis qu'une autre colonne fait pression à l'ouest sur Chechaouen.

Les troupes françaises, de leur côté, entreprennent une offensive générale : elles encerclent, notamment, le massif du Bibane et par là dégagent la route Fès-Taza ; au nord d'Ouezzan, elles poussent, elles aussi, dans la direction de Chechaouen.

Abd-el-Krim a désormais perdu l'initiative des mouvements, et sa défaite paraît prochaine.

GÉNÉRAL COLOMBAT

LE DÉPART DU MARÉCHAL LYAUTEY

C'est alors que le maréchal Lyautey, estimant que ces événements lui permettaient de reprendre sa liberté, annonça l'intention de se retirer. Le 24 septembre 1925, il adressa la lettre suivante au ministre des Affaires étrangères : « Les dernières opérations militaires viennent de réaliser un redressement qui nous replace sensiblement sur les lignes que nous occupions avant l'agression rifaine. La situation du Protectorat se trouve rétablie telle qu'elle était en avril, c'est-à-dire au point où elle avait été portée après treize ans de progression continue.

« Je crois avoir le droit de dire que ma tâche, telle qu'elle m'avait été confiée en 1912, a été remplie.

« Tant que le Maroc a été en péril, je ne me suis pas permis de renouveler la demande de remplacement que j'avais présentée au Gouvernement en 1923 et en 1924, demande motivée par de graves accidents de santé et par le besoin d'un repos auquel mes trente ans d'activité coloniale me donnaient légitimement droit.

« Du jour où la menace rifaine, que j'avais signalée avec une inquiétude croissante, s'est réalisée à l'époque où mes rapports l'avaient fait prévoir, je n'ai plus

eu d'autre pensée que de tenir le coup avec les moyens réduits dont je disposais au début et de sauver la situation.

« Aujourd'hui on peut sincèrement affirmer que le danger est écarté et que, avec l'importance des effectifs à pied d'œuvre, l'avenir peut être envisagé avec confiance.

« C'est donc en toute sécurité de conscience que je demande à être relevé de mes fonctions de Commissaire Résident général au Maroc... »

ABD-EL-KRIM

Le Conseil des ministres accepte cette démission si regrettable par une délibération ainsi conçue : « Le Gouvernement, regrettant la décision du maréchal Lyautey, mais s'inclinant devant ses raisons impérieuses, a décidé d'accepter sa démission. Il lui adresse l'expression de la reconnaissance du pays pour la grande œuvre française de civilisation accomplie par lui au Maroc et notamment pour le dévouement et l'énergie dont il a fait preuve dans la période critique de ces deux derniers mois ».

Et, le 10 octobre, à Casablanca, salué par une foule immense d'Européens et d'indigènes, qui ne cherchait pas à cacher ses larmes, le maréchal Lyautey dit adieu à ce pays qui lui doit tant.

Il fut remplacé à la Résidence générale par M. Théodore Steeg, ancien ministre de l'Intérieur, de la Justice et de l'Instruction publique, ancien gouverneur général de l'Algérie (1).

IV

LES TENTATIVES DE PAIX

Les opérations militaires se ralentirent pendant tout l'hiver qui suivit et laissèrent place à une intense activité diplomatique. Le gouvernement français désirait la paix ; Abd-el-Krim, de son côté,

(1) M. Steeg a lui-même été remplacé comme résident général de France au Maroc, en janvier 1929, par M. Lucien Saint, antérieurement résident général de France en Tunisie.

sentait le sol se dérober sous ses pieds, mais il s'exagérait la fatigue de l'opinion française et l'influence de ses amis communistes, il ne se résolut à nulle concession raisonnable, et les négociations officieuses d'émissaires comme Gordon Canning et quelques autres n'aboutirent à rien : il est probable qu'il perdit là une belle occasion.

En avril 1926, les intentions pacifiques de la France s'affirmèrent à la conférence

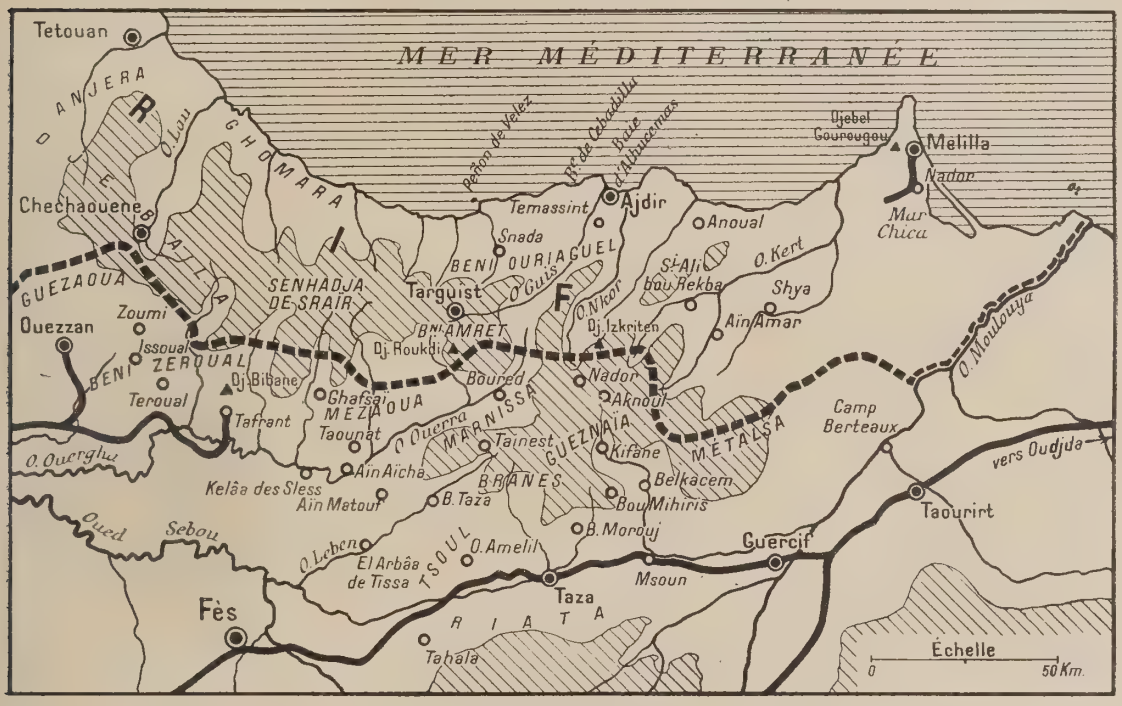

CAMPAGNE DU RIF

d'Oudjda, qui groupa des délégués français, espagnols et rifains ; mais la France et l'Espagne entendaient ne traiter, en principe, qu'avec les tribus rifaines, Abd-el-Krim n'étant à leurs yeux que le caïd des Beni-Ouriaghel, et elles subordonnèrent la discussion de la paix à cet ensemble de conditions : échange immédiat des prisonniers, soumission au sultan, éloignement d'Abd-el-Krim, désarmement des tribus, suspension d'armes comportant la faculté pour les troupes franco-espagnoles d'opérer la liaison sur le Kert.

Au début de mai, les délégués rifains, à la tête desquels se trouvait le propre frère d'Abd-el-Krim, M'hamed, déclarèrent ces conditions inacceptables, et la conférence d'Oudjda fut rompue.

LA REPRISE DE L'OFFENSIVE ET DU TRAVAIL POLITIQUE : LA REDDITION D'ABD-EL-KRIM

Aussitôt, l'offensive recommence avec une vigueur nouvelle et sur tous les points. La résistance rifaine, obligée de faire face partout à la fois, est à bout de souffle. Abd-el-Krim évacue son repaire de Targuist, dont il avait fait son quartier général depuis la prise d'Ajdir, et se réfugie chez les Beni-Steff, à Snada.

D'autre part, l'action politique auprès des tribus, qu'on avait peut-être dans les derniers mois un peu sacrifiée au canon, reprend ses droits. Les officiers de renseignements, avec leur longue pratique des relations indigènes, exploitent habilement la démoralisation qui, chez les Berbères, suit de près la défaite. Une mission pour l'échange des prisonniers et l'application de mesures sanitaires, dirigée par le docteur Gaud et Pierre Parent, président de l'Amicale des Mutilés du Maroc, contribue, pour sa part, à faire admettre aux Rifains l'inutilité de la lutte. Enfin, une colonne française s'avance audacieusement sur Targuist, et le fragile édifice d'appétits et de frénésie collective que fut le bloc rifain s'écroule d'un coup.

A la fin de mai, Abd-el-Krim, complètement isolé, propose à la France une suspension d'armes et la reprise des négociations ; puis, devant un silence qui équivalait à un refus, il demande l'aman et se met, avec sa famille et ses biens, sous la protection de la France. Le 30 mai 1926, il arrivait à Taza et faisait acte de soumission auprès du général Boichut : il fut momentanément interné à Fès, puis déporté, avec sa famille, à la Réunion. Quelques opérations de police suffirent à réprimer les derniers soubresauts de la résistance rifaine.

Il n'y eut pas de traité de paix, puisque le chef du mouvement se rendait sans conditions et qu'après tout les Rifains n'étaient que des rebelles : il n'y eut que des soumissions, avec la cérémonie traditionnelle du sacrifice des taureaux ou *targuiba*.

LE MAROC ET LA CRISE RIFAINE

On s'est souvent demandé comment Abd-el-Krim, dont l'intelligence et la finesse étaient certainement exceptionnelles, avait pu se lancer ainsi contre la force française ; il est, même aujourd'hui, bien difficile de donner à cette question une réponse satisfaisante : peut-être l'écrasant succès remporté sur les Espagnols lui a-t-il fait perdre le sens des réalités, peut-être aussi a-t-il été débordé par les tribus, entraîné plus loin qu'il n'eût voulu par son frère M'hamed, encouragé par la sympathie des communistes et les conseils d'agents étrangers. Par ailleurs, la faiblesse des effectifs français qui lui furent longtemps opposés, la crise de l'organisation du commandement, le désir évident du Gouvernement d'obtenir hâtivement la paix, ont

pu le tromper sur les facultés de résistance de la France et lui faire espérer, jusqu'aux approches de la défaite, une reconnaissance officielle de son autorité.

Durant toute la crise et malgré les efforts des émissaires d'Abd-el-Krim, le reste du Maroc avait observé un calme parfait ; bien mieux, des méhallas étaient parties de toutes les tribus pour contrebattre, dans la zone voisine du front, les tentatives rifaines d'infiltration.

Nul gain de territoire, bien entendu, ne consacra pour nous la victoire. La France se contenta de réoccuper ou d'occuper effectivement toute l'étendue des zones qui lui avaient été concédées en 1912 dans la région de l'Ouerra et sur lesquelles les Rifains n'avaient jamais eu aucun droit. Elle profita aussi de la présence de troupes nombreuses pour accélérer la pacification des autres régions dissidentes et réalisa, à peu de frais et en peu de temps, d'appréciables progrès : de vieux adversaires, comme Sidi Raho, firent leur soumission. Le Maroc, en somme, venait de traverser des heures pénibles ; mais il en sortait élargi, consolidé, et il avait, une fois de plus, affirmé dans l'épreuve son attachement à la France.

LE MAROC POLITIQUE

CONCLUSION

LE BILAN MAROCAIN

I.— Problèmes actuels. — *Une succession. — La pacification. — La représentation locale. — La question de Tanger. — Les problèmes économiques.*

II. — La « réussite » marocaine.

Une succession Des pessimistes, surpris par les rapides progrès du Protectorat français, ont fréquemment répété que cette grande œuvre n'était qu'une « façade ». En réalité, les épreuves de toutes sortes n'ont pas manqué au Maroc et, derrière la brillante façade, s'est révélé jusqu'ici un robuste édifice.

Au lendemain même de la guerre du Rif, un autre événement qu'on n'attendait pas si tôt, la mort du sultan Moulay-Youssef, le 17 novembre 1927, servit en quelque sorte de pierre de touche. Comment remplacer ce collaborateur parfait ? N'allait-on pas retomber dans des querelles de succesion, des intrigues de Makhzen, des sécessions de tribus ? La question était d'autant plus grave que Moulay-Youssef n'avait pas formellement désigné son successeur et qu'on pouvait, sans rompre la tradition, hésiter entre ses frères et ses fils. Or, tout se passa le plus tranquillement du monde : les oulémas désignèrent le troisième fils du sultan défunt, Sidi Mohammed, jeune prince de 18 ans, d'esprit ouvert et de caractère affable, qui fut chaleureusement accueilli par les populations.

Il semble donc que le Maroc soit décidément sorti de la crise de croissance.

Son horizon est aussi dégagé que possible, et nul problème vraiment inquiétant n'y subsiste.

LA PACIFICATION On continue à monter la garde sur quatre fronts. Au nord, le long de la zone espagnole, la France a atteint sa frontière, mais cette frontière demeure encore un peu théorique. Les Espagnols ne sont pas prêts à la délimiter sur place, et quelques contestations restent possibles, notamment au sujet de la tribu des Béni-Zéroual. D'autre part, l'action des Espagnols dans le Rif ne parvient pas à se dessiner nettement, et le Maroc français se doit de ne point relâcher ses précautions de ce côté-là.

S. M. MOHAMMED BEN YOUSSEF

A l'est, la dissidence berbère n'est pas entièrement réduite. Il est vrai que les grands chefs de la résistance sont aujourd'hui disparus, y compris Mohand, fils de Moha ou Hamou, qui, au contraire de ses frères, franchement ralliés à notre cause, demeurait irréductible ; mais la rude montagne est toujours le pays des djouch. Des bandes fondent audacieusement sur les convois, razzient les troupeaux des tribus soumises ; comme elles garantissent généralement aux notables et aux personnages religieux une part de prise, elles sont encouragées et soutenues par les groupements, et ce n'est pas sans peine qu'elles sont tenues en respect par les deux territoires du Tadla et de Midelt. Il y a là un vrai front, — la « courtine de l'oued el-Abid » — sur lequel il sera nécessaire un jour prochain de faire un effort décisif.

La question du front berbère se relie d'ailleurs à celle du Tafilelt. La grande palmeraie, qui s'étend de l'autre côté de la montagne et que nous avons un moment pacifiée, est redevenue un repaire de dissidence : en dehors même des intérêts proprement marocains, on ne pourra guère aborder la réalisation du Transsaharien sans avoir porté le fer rouge sur cette plaie.

Enfin, dans l'extrême-sud, nous tenons sans difficulté le Sous et le pays Glaoua, et les Ida ou Tanan, au nord d'Agadir, ont fait récemment acte de soumission,

donnant ainsi à la route de la côte une sécurité qui lui avait toujours manqué. Mais le problème de la police dans le Sahara occidental reste à peu près entier : le territoire espagnol du Rio de Oro sert de refuge aux nomades pillards et le droit de suite n'y est pas reconnu à la France. Une étroite liaison avec les autres éléments de police saharienne, et tout particulièrement avec la Mauritanie, est de plus en plus indiquée.

Il s'agit là, en somme, de fronts très limités et de menaces toutes locales, mais qui commandent une attention soutenue et le maintien au Maroc de forces relativement importantes.

LA REPRÉSENTATION LOCALE Le développement du peuplement européen a entraîné l'extension de la représentation locale.

Le Conseil de gouvernement ne comprenait, à l'origine, que les représentants des agriculteurs et des commerçants : les « consommateurs » n'y figuraient pas.

Peu après sa prise de fonctions, M. Théodore Steeg fit créer un « troisième collège » chargé de représenter au Conseil du Gouvernement, à côté des commerçants et des agriculteurs, les autres éléments de la population française, les fonctionnaires étant inéligibles.

Les premières élections, en 1927, furent assez orageuses et témoignèrent d'une éducation politique encore imparfaite.

Quant au Conseil de Gouvernement indigène, sa composition n'a pas encore été modifiée ; mais il est permis de se demander si le problème ne finira pas par se poser pour lui comme pour le Conseil de gouvernement français et si la représentation locale du Maroc ne tendra pas à se modeler sur celle de la Tunisie.

LA QUESTION DE TANGER Sans être pour le Maroc une question vitale, la question du statut de Tanger est cependant liée à son histoire.

Abordée avant 1914, elle avait été laissée en suspens, puis reprise après la guerre et réglée par la Convention du 18 décembre 1923, entre la France, l'Espagne et l'Angleterre.

Aux termes de ce statut, Tanger demeurait sous la souveraineté du sultan. Le sultan désignait pour le représenter à Tanger un « mendoub », qui devait administrer la population indigène, remplir les fonctions de pacha et promulguer les textes législatifs votés par l'Assemblée internationale.

Cette assemblée internationale détenait le pouvoir législatif : elle était présidée par le mendoub et se composait des représentants des Communautés étrangères

et marocaines, nommés pour quatre ans (16 Européens, 6 musulmans, 3 israélites) ; les premiers étaient désignés par leurs consuls, les autres par le mendoub.

Un administrateur, nommé pour six ans, était chargé d'exécuter les décisions de l'Assemblée et de diriger l'administration internationale de la zone ; il avait sous ses ordres deux administrateurs-adjoints : l'un directeur des services d'hygiène et d'assistance, l'autre directeur des services financiers, et deux ingénieurs (un Français et un Espagnol) pour les travaux publics d'État et les travaux municipaux.

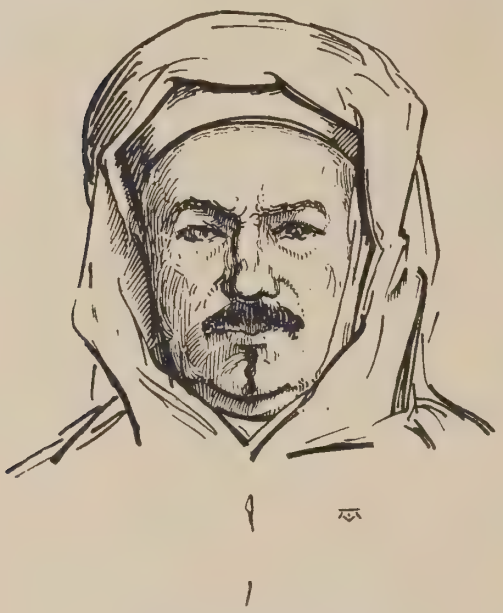

MOHAMMED BEN GABRIT
Chef du Protocole à la Cour du Sultan.

Les Capitulations étaient supprimées : le soin de rendre la justice aux étrangers était confié à un tribunal mixte, composé de magistrats français, espagnols et anglais.

Les impôts, qui devaient servir à couvrir les dépenses effectuées dans la zone, étaient les mêmes pour les étrangers et les indigènes.

La sécurité était assurée par un corps de gendarmerie indigène de 250 membres, commandé par un officier belge, qu'assistaient des officiers français et espagnols.

Enfin, un comité de contrôle, composé des consuls des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras, recevait mission de veiller à la stricte application du statut ; chacun des consuls, à tour de rôle et pendant un an, exerçait les fonctions de président.

On pouvait croire la question réglée par cette internationalisation en forme. Mais l'Espagne n'était pas satisfaite ; elle demanda en 1927 une revision de la Convention et la France se prêta à de nouvelles négociations. Sur ces entrefaites, l'Italie insista pour être consultée, et le statut de Tanger se trouva remanié par l'accord du 25 juillet 1928, conclu par les Gouvernements français, britannique, espagnol et italien et contenant ces principales clauses : commandement de la gendarmerie internationale par un officier espagnol, assisté d'un officier français ; création d'un bureau mixte franco-espagnol à la charge des deux Gouvernements ; attribution à l'élément italien de trois sièges de membres au lieu de deux et d'un siège de vice-président dans l'Assemblée législative, d'un poste d'administrateur-adjoint chargé de la justice, d'un poste de juge dans la juridiction mixte.

LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

Ce qui continue à dominer toute la vie du Maroc et atteste mieux que tout le reste sa belle santé, ce sont les problèmes de mise au point économique.

Extension des terres de colonisation, développement des aménagements hydrauliques, achèvement du réseau ferré, amélioration des ports d'intérêt local, projets d'unification des tarifs douaniers pour l'Occidental et l'Oriental, — voilà surtout ce qui passionne également les divers éléments de la population et rejette dans l'ombre, dès qu'elles tentent d'apparaître, les difficultés proprement politiques. Or aucun de ces problèmes n'est insoluble, c'est simplement affaire d'accélération ou de ralentissement, et le nouvel emprunt contracté en 1928 permettra de marquer un grand pas en avant.

Notons que, dans ce mouvement économique, les Allemands tendent à reprendre la place que le traité de Versailles leur avait fait perdre. On commença par imposer aux marchandises allemandes importées au Maroc des surtaxes douanières de 10 et 15 p. 100 ; comme elles n'enrayaient nullement l'activité du commerce allemand, elles furent portées, en 1922, à 25 et 30 p. 100. Mais la politique générale de rapprochement eut son retentissement là comme ailleurs, et un dahir du 30 octobre 1926 stipula que des arrêtés viziriels pourraient suspendre la surtaxe spéciale en ce qui concerne « les produits alimentaires, les matériaux destinés à des travaux d'utilité publique et les matières premières indispensables pour le développement économique du pays ».

II

LA « RÉUSSITE MAROCAINE »

Il y a, c'est manifeste, et de l'aveu même des visiteurs étrangers les plus qualifiés, une « réussite marocaine », qui s'explique, d'ailleurs, par des raisons diverses.

Dans l'histoire de la colonisation française, le Protectorat de la France au Maroc apparaît comme le dernier-né. Alors que l'Algérie, sa voisine, a servi de champ d'essais, il a bénéficié, lui, de l'expérience et du personnel antérieurs, en particulier de l'expérience tunisienne, et par là, il put s'épargner bien des erreurs et des hésitations, s'avancer à la lumière d'une doctrine et dans des directions bien définies.

Quel que soit l'artisan, et fût-ce un Lyautey, il est difficile de réaliser un chef-d'œuvre avec une matière médiocre. Or, le Maroc était une matière de choix : par la naturelle générosité de son sol et la qualité de son peuplement, il se prêtait, mieux que tout autre pays, à un effort intense et nuancé d'organisation.

Il a eu tout de suite à sa tête un chef, un vrai, — non point un colonisateur improvisé et riche seulement de bonne volonté, mais un colonial blanchi sous le harnais et maître de son métier, — non point un militaire, un diplomate ou un fonctionnaire exclusivement, mais un homme entraîné à mener de front toutes les besognes, à traiter d'emblée tous les problèmes, et, par surcroît, acharné à vaincre, tout entier à son œuvre, incorporé au pays.

Chance non moins rare, ce chef est demeuré en place près de quatorze ans, ce qui constitue un cas à peu près unique de stabilité dans notre histoire coloniale. Si bien que les plans ont été réalisés par celui-là même qui les avait dressés et que nul obstacle n'a résisté à cette action suivie.

Enfin, dès le premier jour, le Maroc a été soumis au régime du Protectorat, l'esprit de protectorat s'est acclimaté dans tous les domaines et le mécanisme de la vie locale s'est peu à peu corrigé et perfectionné sans qu'il fût besoin d'une refonte générale des institutions ni d'un bouleversement des habitudes. Mais ce système d'administration indirecte, loin d'affaiblir l'autorité, l'a maintenue et renforcée, et si le Maroc français a fait preuve en toute circonstance d'une si belle tenue, c'est surtout grâce aux méthodes d'accord entre le sultan et le résident général et à leur volonté commune de tenir le pays à l'abri du désordre.

Il y a, dans cette réussite et ses causes, en même temps que des leçons pour l'avenir, une magnifique preuve de l'esprit colonisateur de la France et une application remarquable du principe qui a toujours été le sien : s'attacher pour civiliser.

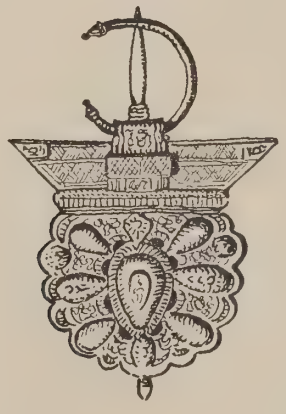

LA TUNISIE

PAR

GEORGES HARDY

ILLUSTRATIONS

DE

GEORGES-ABEL CHALON

INTRODUCTION

LE CADRE DE L'HISTOIRE TUNISIENNE

UN PAYS OUVERT Dans la massive Afrique, la Tunisie apparaît avec des traits particuliers. Elle détache du bloc continental un large et long promontoire ; ses côtes, sans être encore très découpées, sont plus articulées que celles de la plupart des autres régions africaines, elles se creusent de golfes à grand rayon et de vastes baies accessibles, elles projettent au large des îlots rocheux ou de grandes îles sablonneuses. La mer et la terre, loin de s'opposer, comme au Maroc, par exemple, voisinent et se pénètrent.

Par la plus favorable de ses portes marines, — le golfe de Tunis — elle s'ouvre sur le principal couloir de la Méditerranée ; avec la Sicile, dont elle n'est séparée que par une centaine de kilomètres, elle garde le passage de la Méditerranée occidentale dans la Méditerranée orientale, elle ressent nécessairement tous les mouvements de l'Europe méridionale, et elle est exposée, par la longue ligne de sa côte Est, à tous les courants qui viennent du Levant, de la Tripolitaine, de l'Égypte, de la Syrie, de l'Asie Mineure.

Elle doit à cette situation, depuis les premiers âges du monde, une vive activité commerciale, soutenue d'ailleurs par la fertilité de son sol : de tout temps, elle a exporté des céréales et de l'huile, elle a servi d'entrepôt aux produits du Soudan et de point d'arrivée aux routes du désert, ses relations avec l'extérieur l'ont amenée à développer ses industries.

Pour les mêmes raisons, elle n'a pas vécu à l'écart des mouvements d'idées. Elle a connu de bonne heure une civilisation brillante, la culture romaine s'y est largement manifestée, l'Islam y a réalisé des œuvres magnifiques, son esprit s'est affiné jusqu'à la subtilité et il accuse certainement une parenté plus étroite avec l'Égypte ou la Syrie qu'avec l'Algérie ou le Maroc.

MAUSOLÉE LIBYCO-PUNIQUE A BOUGGA

Mais aux avantages de cette situation se sont mêlés des inconvénients de même origine et tout aussi importants : la Tunisie a toujours été ouverte aux invasions, elle a subi des dominations multiples et diverses : phénicienne, romaine, vandale, byzantine, arabe, marocaine, espagnole, turque, avant de tomber sous le protectorat de la France. C'est une terre foulée et refoulée, — à cet égard encore, fort différente du Maroc.

LA DÉFENSIVE TUNISIENNE Malgré tout, la Tunisie a réussi à conserver une certaine personnalité morale et même une individualité historique.

Comme pour le reste du Moghreb, le fond de sa population est berbère, et c'est un des caractères les plus marqués de l'âme berbère que cette capacité de survivre aux plus longs étouffements, de prendre aux civilisations étrangères ce qui lui convient et de se retrouver ensuite avec sa sève originelle.

Comme le reste du Moghreb, elle a trouvé dans la religion sa meilleure arme contre l'absorption, et pour commencer, contre la domination de ses coreligionnaires, arabes, marocains ou turcs, et d'autant plus aisément que ses tendances d'esprit

la préparaient tout particulièrement aux fermentations religieuses. C'est déjà de Tunisie que partent l'hérésie des Donatistes et la fameuse révolte des Circoncellions, mais c'est l'Islam surtout qui communiquera aux Tunisiens une singulière force de résistance contre l'étranger et leur permettra notamment, entre la disparition de la domination turque et l'établissement du protectorat français, de mener une existence indépendante avec des dynasties locales.

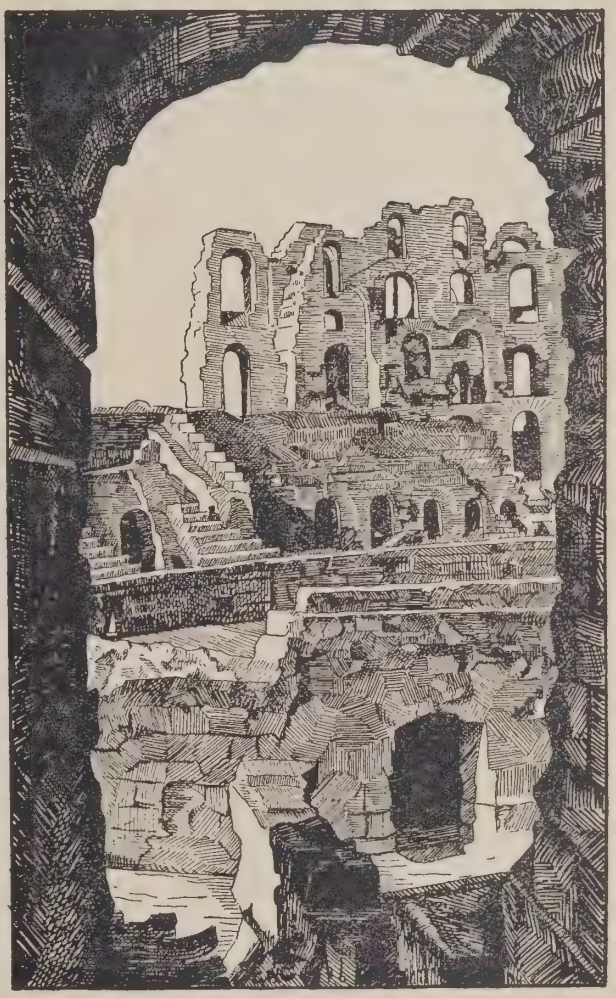

EL DJEM

Résistance qui prend diverses formes selon les régions ; car la petite Tunisie est un pays fort hétérogène : de rudes montagnes au nord et à l'ouest, un chapelet de plaines reliées par la Medjerda, une zone côtière ou Sahel, sèche mais cultivable, des steppes au sud-ouest, au seuil du désert une ligne d'oasis et le pays tourmenté des Matmata troglodytes.

La montagne et les steppes nourrissent des populations relativement farouches, entraînées aux guerres de tribus, islamisées seulement en surface, mais faciles à fanatiser : les Kroumirs, par exemple, montent la garde au nord, et les Matmata au sud, et bien que l'autorité beylicale ait peu de prise sur eux, elle sait à l'occasion s'en servir et les déchaîner contre l'ennemi commun.

Dans les plaines fertiles, sur la côte, la facilité de vie éteint l'esprit guerrier, la race est amollie.

Mais elle dispose d'autres ressources : ces commerçants, ces lettrés, ces casuistes, sont passés maîtres en finesse orientale et, s'ils ne se risquent pas volontiers en échauffourées brutales, ils connaissent à fond l'art de manier leurs adver-

saires, de les opposer les uns aux autres, de combiner la menace et la caresse et de tirer en fin de compte leur épingle du jeu.

LE COMPROMIS TUNISIEN Depuis la fin de la domination romaine jusqu'à l'établissement du protectorat français, la Tunisie jouit ainsi d'une situation politique toute spéciale : elle se rattache nominalement à tel ou tel grand empire, et demeure en fait indépendante.

Les invasions arabes y laissent des gouverneurs qui n'ont aucune autorité sur le pays ou font avec lui cause commune contre le pouvoir central ; en fin de compte, Ibrahim ibn Aghlab, au temps de Haroun-er-Réchid, fonde la dynastie locale des Aghlabites, et d'autres l'imitent ; en 1236, Abou Zakaria rejette l'autorité des Almohades et fonde la dynastie des Hafsides, qui restera au pouvoir jusqu'au début du XVI^e^ siècle.

Les Turcs, que les Hafsides avaient imprudemment appelés à leur secours, prennent leur place et paraissent un moment ramener la Tunisie au rang de province : un *pacha* gouverne à Tunis sous le contrôle du beylerbey d'Alger ; mais le pacha ne parvient pas à s'imposer, et le Divan, composé des officiers de la milice, exerce une véritable tyrannie, qui provoque un soulèvement des janissaires ; ceux-ci, après avoir massacré le Divan, en constituent un autre, désignent pour le diriger un dey (mot qui, en turc, signifie oncle), et c'est ce dey qui, sous l'autorité nominale du pacha, détient le pouvoir réel.

Puis, en 1631, une nouvelle révolution fait passer le pouvoir du dey au commandant des forces de terre, ou bey. Enfin, au XVIII^e^ siècle, une autre révolution militaire permet à l'agha des janissaires, Husseïn, de se faire nommer bey et de fonder la dynastie qui règne aujourd'hui encore à Tunis : les deys disparaissent, Husseïn règne avec le titre de pacha-bey et ses descendants sont reconnus par la Porte comme des sortes de vice-rois, tout juste tenus de notifier leur avènement.

Arabe ou turque, la domination étrangère en Tunisie n'a été en somme qu'une fiction, et les tentatives de la Porte pour maintenir son droit de suzeraineté sur le pays n'ont jamais été prises au sérieux par le pays ni par les puissances européennes.

LE VOISINAGE DE L'ALGÉRIE Ce qui devait apparaître à la longue comme le défaut de la cuirasse tunisienne, ce n'était donc pas sa large ouverture sur une mer active : c'étaient les quelque 300 kilomètres par lesquels elle voisine avec l'Algérie.

A maintes reprises elle avait eu à se défendre contre les attaques des Algériens,

et l'insécurité de cette frontière avait souvent compté pour beaucoup dans l'instabilité des autorités tunisiennes. Mais le danger n'apparut dans toute sa gravité que du jour où la France se fut installée en Algérie.

Le bey n'était pas maître des tribus tunisiennes qui se trouvaient sur la frontière de la province de Constantine, et il y avait là, comme du côté marocain, une zone de confins où les heurts devaient être fréquents. Par ailleurs, les beys, au cours d'une longue histoire où l'Europe s'était généralement résignée à des rôles timides et même contrits, avaient pris l'habitude de traiter par le mépris les réclamations des roumis. Le heurt était inévitable, et il était impossible qu'il se résolût autrement que par la force : l'unité était la seule solution.

En raison même du caractère des Tunisiens, une telle réalisation devait être autrement facile que l'occupation et la pacification de l'Algérie ou du Maroc. Mais ce devait être aussi, pour les raisons géographiques qui dominent toute l'histoire de la Tunisie, une opération moins franche et moins décisive : par sa situation la Tunisie constitue naturellement un foyer d'appel pour les activités italiennes ; par ses rapports traditionnels avec les pays du Levant, elle vibre des mêmes ondes qui les traversent. Elle porte en elle, si elle n'est pas assurée de sa propre stabilité, une double inquiétude.

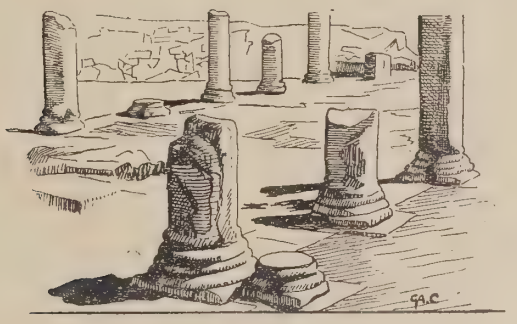

CARTE PHYSIQUE DE LA TUNISIE

PREMIÈRE PARTIE

DES ORIGINES A L'EXPÉDITION DE TUNISIE

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIÈRES RENCONTRES

I. — La prise de contact. — *Charlemagne et l'émir Ibrahim ibn Aghlab. — Les Normands de Sicile en Tunisie. — Le commerce marseillais.*

II. — Une croisade en Tunisie. — *Le dessein du roi Louis IX. — Le rôle de Charles d'Anjou. — Les préparatifs. — La prise de Carthage. — La mort du roi. — La liquidation de l'entreprise.*

III. — L'expédition du duc de Bourbon (1390). — *Exploits de corsaires. — Génois et Français contre El Mehdya. — Une sympathie persistante.*

IV. — La renaissance du commerce français en Tunisie. — *Jacques Cœur et Louis XI. — La domination turque et l'influence française. — La piraterie tunisienne.*

I

Si l'on en croit les chroniqueurs, les relations de la Tunisie et de la France remontent au temps de Charlemagne et se présentent d'abord sous le jour le plus aimable.

CHARLEMAGNE ET L'ÉMIR IBRAHIM IBN AGHLAB

La domination arabe en Tunisie avait toujours été très précaire, et les gouverneurs qui résidaient à Kairouan étaient obligés de recommencer sans cesse la conquête du pays. Or, vers la fin du VIII^e^ siècle, le fils d'un des généraux qui avaient le plus contribué à réprimer les révoltes berbères, Ibrahim ibn Aghlab, profita de la situation embarrassée du calife Haroun-er-Rechid pour se faire donner l'émirat de Kairouan à titre héréditaire, contre la simple promesse d'un tribut annuel. C'était en réalité une principauté indépendante qui se constituait ainsi, au profit d'une dynastie — les « Aghlabites » — assez analogue à celle des Idrissides de Fès ou des Oméïades de Cordoue et, comme elles, incorporée au pays, moralement séparée de la politique de Bagdad.

En peu de temps le nouvel émir de Kairouan, vaillant homme de guerre autant qu'habile administrateur, affermit son autorité, fit de son domaine une région active et acquit dans tout l'Orient une renommée de puissance. Si bien que Charlemagne, qui entretenait de bons rapports avec Haroun-er-Rechid, fut également amené à nouer des relations avec Ibrahim ibn Aghlab.

Ibrahim, dit-on, reçut dans le château qu'il s'était fait construire à El Abassia, près de Kairouan, les ambassadeurs de l'empereur d'Occident, donna en leur honneur des fêtes magnifiques et leur permit de ramener avec eux les reliques de saint Cyprien. Puis, des envoyés d'Ibrahim vinrent en Italie saluer Charlemagne, qui les accueillit à Pavie et les fêta à son tour.

LES NORMANDS DE SICILE EN TUNISIE

Les Aghlabites disparurent au début du X^e^ siècle devant les Fatimites : le fondateur de la dynastie, Obéïd Allah, bâtit sur la côte orientale de la Tunisie le port et la ville de Mehdya, pour en faire sa capitale, et ses successeurs étendirent leur pouvoir jusqu'à l'Égypte. Puis ce nouvel empire se morcela en plusieurs royaumes, et la dynastie des Zirides régna sur la Tunisie qui devint célèbre pour sa richesse agricole et ses industries de luxe et dont les ports furent fréquentés par toutes les flottes de la Méditerranée occidentale. Mais le calife du Caire se considérait toujours comme l'héritier de la suzeraineté fatimite et, quand le prince ziride El Moëzz ibn Badis voulut cesser de lui payer tribut, il lança contre lui les farouches tribus arabes des Hilal et des Soleïm, qui étaient campées dans la vallée du Nil. Toute l'Ifrikya fut mise à feu et à sang par l'invasion hilalienne.

Or, vers le même temps, les Normands fondaient le royaume des Deux-Siciles, et le désordre qui s'était emparé de la Tunisie excita leurs appétits. Ils intervinrent

dans les luttes locales, et c'est ainsi que Roger II, sous prétexte de secourir un prince ziride contre les attaques d'une flotte venue de Bougie, vint mettre le siège devant Mehdya avec 300 vaisseaux. Mehdya fut prise sans grande résistance (1148), et bientôt les autres ports, Sousse, Sfax, l'île de Djerba, subirent le même sort.

Roger II prit le titre de roi d'Afrique. L'intérieur — et la région de Kairouan en particulier — lui échappait ; mais il avait des gouverneurs dans les principales cités maritimes et levait un impôt sur les habitants du Sahel. Sa domination fut, d'ailleurs, d'un heureux effet pour la Tunisie : il respecta, selon les traditions de sa maison, la religion et les coutumes, rétablit l'ordre sur la côte et rendit au commerce local son antique importance.

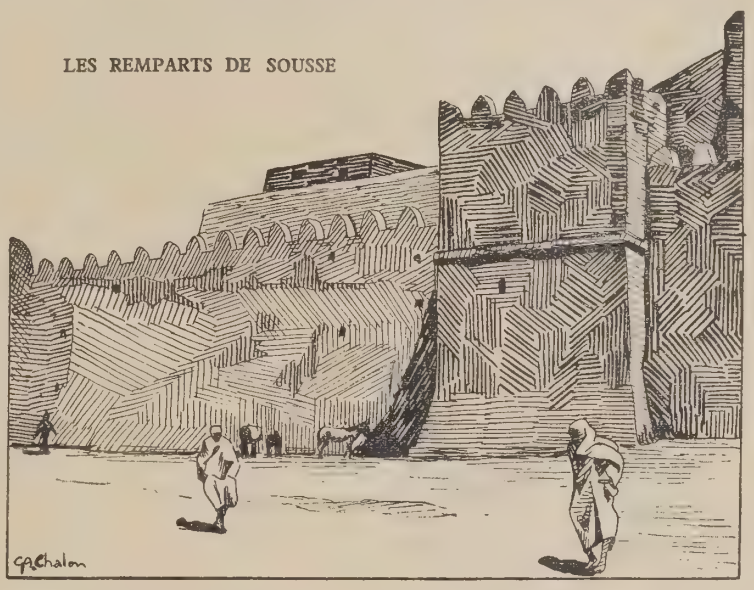

LES REMPARTS DE SOUSSE

Mais l'occupation normande fut de courte durée : vers 1160, l'Ifrikya fut envahie par le souverain almohade Abd-el-Moumen, qui, parti du Maroc, cherchait à se rendre maître du Moghreb tout entier. Tunis fut prise, puis Mehdya, après un long blocus de la ville et une défaite de la flotte chrétienne, et tout l'intérieur, jusqu'au désert, dut se soumettre aux nouveaux venus. Abd-el-Moumen, au dire d'un chroniqueur, fournit des navires aux Normands pour rentrer dans leur pays.

LE COMMERCE MARSEILLAIS

L'empire almohade était une trop lourde charge pour les successeurs d'Abd-el-Moumen, et les différentes régions qui le composaient ne tardèrent pas à mener une vie séparée. C'est ainsi que la Tunisie, avec la dynastie des Hafsides, recouvra son indépendance dans la première moitié du XIII^e siècle.

Ces sultans hafsides furent de remarquables agents de civilisation. Leur cour était réputée pour la valeur des savants musulmans, des poètes, des artistes qui s'y pressaient ; c'étaient aussi de grands constructeurs et des administrateurs avisés. Tunis devint avec eux une grande ville d'affaires, peuplée de plus de 100 000 habi-

tants, et en même temps, une capitale intellectuelle, dont l'Université passait en renommée celle du Caire.

Aussi, les relations commerciales de la Tunisie et du bassin occidental de la Méditerranée, qui, malgré l'islamisation, n'avaient jamais cessé, prirent-elles à cette époque une ampleur et une régularité nouvelles. En France, c'est surtout Marseille, comme l'attestent les statuts municipaux de 1228, confirmés en 1255, qui assure la liaison, et passe des accords avec les « rois de Tunis ».

MONNAIE A L'EFFIGIE DE ROGER II (1150).

Les commerçants marseillais vont chercher à Tunis des soieries, des parfums, des produits du Soudan ; ils y importent des épiceries, du sel, des peaux tannées, des draps, des balles de coton et des cotons filés, de l'estanfort ou étamine forte d'Arras, des soieries ouvrées venant des Cévennes.

Les négociants chrétiens étaient répartis, là comme ailleurs, en un certain nombre de fondouks ; mais, si l'on se préoccupait de surveiller leurs agissements, on garantissait du même coup la sécurité de leurs transactions, et l'on ne découvre à cette époque, dans l'attitude des négociants ou des fonctionnaires tunisiens, nulle trace d'hostilité fanatique.

II

Une croisade vint troubler ces bons rapports.

LE DESSEIN DU ROI LOUIS IX

Contre l'avis sa mère et de tout son entourage, Louis IX avait pris la croix, au cours d'une maladie, en 1244, et en 1248 il s'était embarqué à Aigues-Mortes pour l'Égypte : il avait pu prendre Damiette, mais son armée avait été détruite ou capturée à Mansourah, lui-même avait été pris par les Mamelouks et il avait fallu payer aux émirs d'Égypte une énorme rançon. A peine délivré, il était passé en Syrie, groupant les chrétiens, restaurant les places fortes, préparant un nouvel assaut ; après trois ans de cette vie de pèlerin, il avait été rappelé en France par la mort de Blanche de Castille; mais il gardait au cœur le regret de son échec et ne pensait qu'à reprendre les armes contre les Infidèles : en 1266 il résolut de diriger une expédition contre la Tunisie.

Pourtant, le temps des Croisades semblait fini. Tant de ruineuses défaites

avaient éteint la confiance, et il paraissait impossible, même pour le rayonnant apôtre et ce « conquistador » au sang castillan qu'était le roi Louis IX, de réveiller l'enthousiasme des premiers temps. Les chercheurs d'aventures avaient trouvé en d'autres régions, en Italie, par exemple, l'emploi de leur activité. Le pape lui-même, Clément IV, accueillit sans empressement le projet du roi et, s'il parut l'approuver par la suite, c'est qu'il avait senti l'inutilité de s'y opposer.

Saint Louis, en effet, en prenant le parti d'attaquer en Tunisie la puissance islamique, se croyait assuré du succès et demeurait ferme dans son propos. Il comptait, comme nous le rapportent Geoffroy de Beaulieu et Guillaume de Nangis, sur la conversion du « roi de Thunes » et il voyait déjà la foi chrétienne « refleurir de nouveau » sur cette terre où elle avait jadis brillé d'un si grand éclat. La Tunisie lui semblait une proie facile, et il se la représentait, par ailleurs, comme la véritable clé des Lieux Saints : une base d'opérations pour la conquête de l'Égypte et de la Syrie, un riche domaine dont la perte affaiblirait le sultan du Caire, le réservoir d'où l'Égypte tirait sa cavalerie, etc.

SAINT LOUIS
(D'après une miniature du XIII[e] siècle).

LE RÔLE DE CHARLES D'ANJOU

En réalité, si le dessein général d'une croisade appartenait en propre au pieux souverain, cette idée de croisade indirecte lui avait été inspirée par son frère Charles d'Anjou, roi de Sicile, qui, en toute cette affaire, n'apportait aucun souci religieux et cherchait simplement à exploiter la situation. Charles d'Anjou avait d'abord songé à détourner l'expédition contre Constantinople ; mais ce fut sur la Tunisie que se fixèrent ses rancunes et ses ambitions. Le sultan hafside El Mostancer avait, en effet, refusé de reconnaître ses prétentions sur la Sicile et, s'estimant dégagé des obligations contractées par ses prédécesseurs, il avait cessé, dès 1265, de payer tribut à la cour de Palerme. Bientôt même, inquiet de la puissance du nouveau roi de Sicile, il prit à son égard une attitude nettement hostile, fit courir sus à ses navires, et surtout fournit des ressources aux partisans de la famille de Frédéric qui s'efforçaient de soulever la Sicile. Vainqueur de ses ennemis à la bataille de

Tagliacozza, en 1268, Charles se vengea cruellement de tous ceux qui tombèrent entre ses mains ; mais certains d'entre eux trouvèrent un asile auprès d'El Mostancer. Pour que la vengeance de Charles fût complète et sa puissance assurée, il lui fallait atteindre le roi de Tunis : le projet de croisade venait à point.

LES PRÉPARATIFS

Le roi se doutait bien que son projet n'enchanterait pas tout le monde : aussi convoqua-t-il à Paris, en 1267, pour le jeudi de la mi-carême, les prélats et les barons du royaume, sans dire le motif de la réunion.

LA MOSQUÉE DES SABRES A KAIROUAN

« Quand j'arrivai à Paris, le soir de la vigile de Notre-Dame en mars, nous conte Joinville, je ne trouvai personne, ni la reine, ni autre, qui me sût dire pourquoi le roi m'avait mandé. Or, il advint que je m'endormis à matines, et, en dormant, je vis le roi devant un autel, à genoux, que des prélats revêtaient d'une chasuble vermeille, en serge de Reims. J'appelai Monseigneur Guillaume, mon prêtre, qui était très sage, et je lui contai la vision : « Sire, dit-il, vous verrez que le roi se croisera demain ». Je lui demandai pourquoi il le croyait, et il me dit que la chasuble en serge vermeille signifiait la croix, vermeille du sang que Dieu répandit : « Quant à ce que la chasuble était en serge de Reims, dit-il, cela signifie que la croisade sera de petit exploit ». Quand j'eus entendu la messe, j'allai à la chapelle du roi, et je le vis qui était monté en l'échafaud aux reliques, et qui faisait apporter la vraie croix en bas. Deux chevaliers, qui étaient du Conseil, commencèrent à se parler l'un à l'autre, et l'un dit : « Jamais ne me croyez si le roi ne se croise ici ». Et l'autre répondit : « Si le roi se croise, ce sera une des douloureuses journées qui jamais furent en France ; car si nous ne nous croisons pas, le roi nous en voudra ; et si nous nous croisons, Dieu nous en voudra, car nous ne nous serons pas croisés pour lui, mais par peur du roi ».

Le lendemain, jour de l'Annonciation, le roi, la couronne d'épines à la main,

réunit le « grand Parlement du royaume » dans une salle du Louvre et révéla son dessein ; avec sa grâce et sa force habituelles, il adjura les princes, prélats et barons de se joindre à lui : « Lors même, ajouta-t-il, que je serais abandonné de toute la terre dans une si noble entreprise, je suis résolu de la poursuivre seul, avec toute la vigueur dont je suis capable, et d'y employer tout ce que j'ai de forces, de biens et ma vie même, que je serais trop heureux de perdre pour Celui qui a donné la sienne pour nous dans cette même terre, aujourd'hui si indignement profanée... » Le légat prit à son tour la parole, et les trois fils du roi, Philippe, Jean et Pierre, les comtes d'Eu et de Bretagne, Marguerite, comtesse de Flandre, la plupart des barons présents, prirent la croix. Par la suite d'autres encore cédèrent aux sollicitations de la Cour ; mais beaucoup résistèrent, et Joinville tout le premier : « Je fus, nous dit-il, fort pressé par le roi de France et par le roi de Navarre de me croiser. A cela je répondis que j'avais été au service de Dieu et du roi outre-mer, et depuis que j'en revins, les sergents du roi de France et du roi de Navarre m'avaient détruit et appauvri mes gens. Et je leur dis que si je voulais agir au gré de Dieu, je demeurerais ici, pour aider et défendre mon peuple, car si je mettais mon corps dans l'aventure du pèlerinage de la Croix, là où je verrais tout clair que ce serait pour le mal et le dommage de mes gens, je courroucerais Dieu qui mit son corps pour sauver son peuple. » Il eût même voulu, par ses conseils enveloppés, faire revenir le roi sur sa décision : « Ceux-là firent péché mortel qui l'approuvèrent. Faible comme il était, s'il fût demeuré en France, il eût encore assez vécu pour faire beaucoup de bonnes œuvres ; tout le royaume était alors en bonne paix à l'intérieur et avec tous ses voisins. Et depuis qu'il est parti, les choses n'ont fait qu'empirer. »

Mais rien ne pouvait détourner le pieux roi du rêve de sa vie. Il déploya pendant ces trois années de préparatifs une activité d'autant plus surprenante que sa santé se trouvait fort délabrée. Il négociait avec Venise et Gênes pour le transport des troupes, levait, non sans résistances, des contributions sur les clercs et sur les laïques, s'efforçait d'assurer, pour le temps de son absence, la paix de l'Europe, réglait dans le dernier détail l'établissement de ses enfants, organisait le camp d'Aigues-Mortes, où les Croisés français et étrangers devaient se concentrer.

Enfin, le 1er juillet 1270, il s'embarquait avec une soixantaine de mille hommes.

LA PRISE DE CARTHAGE

La chaleur excessive de la saison, plusieurs tempêtes, rendirent pénible la traversée ; à Cagliari, où l'on s'arrêta pour débarquer de nombreux malades, faire provision d'eau douce et attendre des vaisseaux restés en arrière, le roi, pour la première fois, découvrit son intention

d'attaquer, non point l'Égypte, mais le royaume de Tunis, et il lui fallut toute sa force de persuasion pour apaiser les scrupules d'un grand nombre de seigneurs, qui craignaient de violer leur vœu s'ils ne se rendaient pas en Égypte ou en Terre Sainte.

Le 17 juillet, l'armée chrétienne arriva, par un vent favorable, auprès du « goulet » qui faisait communiquer le port de Tunis avec la mer. Florent de Varennes, amiral de France, avec quelques galères, fut chargé d'aller reconnaître les abords de la ville : il ne trouva dans le port que quelques vaisseaux vides et descendit à terre ; mais l'entourage du roi vit un piège dans ce calme apparent, et la descente générale fut remise au lendemain.

Le lendemain, une armée de « Sarrasins » occupait les deux rivages du golfe : elle eût pu s'opposer au débarquement, qui s'accomplit sans ordre ; mais elle fut prise d'une panique, qui n'était peut-être qu'une feinte, et les chrétiens occupèrent sans difficultés l'isthme qui relie au continent l'emplacement de l'ancienne Carthage : ils y dressèrent leur camp, mais furent obligés, pour se ravitailler en eau douce, de pousser jusqu'à Carthage, où les Musulmans avaient établi une forteresse : c'est là que le choc se produisit. Un vigoureux assaut, conduit par les matelots de la flotte, rendit les croisés maîtres de la place, et la garnison, composée d'environ deux cents hommes, fut passée au fil de l'épée.

Le roi de Tunis, à ce moment-là, fit des offres de paix. Mais saint Louis exigeait de lui qu'il se fît d'abord chrétien. D'autre part il voulait attendre, pour attaquer Tunis, l'arrivée de Charles d'Anjou et de ses troupes.

Alors commencèrent les vraies difficultés. Les Musulmans se mirent, selon leur coutume, à harceler leurs adversaires, à les attirer dans des embuscades, à s'infiltrer dans leur camp sous prétexte de négociations et même de conversion, à les fatiguer sans jamais s'offrir en bataille rangée. De toutes les tribus accouraient des renforts, le sultan du Caire lui-même annonçait des secours, et tandis que la menace d'une défaite militaire se précisait, l'armée chrétienne, aux prises avec le climat, fondait à vue d'œil.

LA MORT DU ROI Les citernes de Carthage s'épuisaient, l'eau douce manquait de plus en plus, on ne disposait que de vivres salés. La chaleur, à cette époque de l'année et dans d'aussi pénibles conditions, était insupportable. La dysenterie et bientôt la peste s'ajoutèrent à la disette et à la fatigue.

Le désastre était complet. Le roi, malade lui-même, vit mourir ses plus chers compagnons, le comte de Vendôme, le comte de la Marche, Gauthier de Nemours,

les seigneurs de Montmorency, de Pienne, de Brissac, Guy d'Apremont, Raoul, frère du comte de Soissons, le duc de Nevers, le légat du pape. On ne parvenait plus à ensevelir les cadavres, et la démoralisation était grande.

Le roi, lui, ne perdait pas courage, il ne cessait de consacrer ce qui lui restait de forces aux soins de son armée ; la nouvelle de l'arrivée de son frère Charles

CARTHAGE : EMPLACEMENT OCCUPÉ PAR L'ARMÉE DE SAINT LOUIS

lui rendit aussi quelque espoir. Mais sa fièvre redoubla et il comprit que sa fin approchait : avec une parfaite lucidité, il donna ses dernières instructions et se fit étendre sur un petit lit couvert de cendres où, les bras croisés sur la poitrine, les yeux au ciel, murmurant les noms de Saint Denis et de Sainte Geneviève, il rendit l'âme, le 25 août 1270, vers trois heures après-midi.

Une petite chapelle, sur la colline de Byrsa, rappelle ce tragique événement, qui plongea les restes de l'armée chrétienne dans la consternation.

LA LIQUIDATION DE L'ENTREPRISE

A peine Saint Louis venait-il de succomber que son frère Charles parut avec sa flotte : aux approches du rivage il fit déployer tous ses pavillons et sonner toutes ses trompettes : rien ne lui répondit. Quelques instants après il pénétrait dans la tente où le corps était déposé.

Quand les honneurs funèbres eurent été rendus, tous les princes et seigneurs prêtèrent serment au nouveau roi de France, Philippe, fils aîné de Louis IX, qui était d'ailleurs, lui aussi, assez mal en point. D'aucuns estimaient prudent d'arrêter là une expédition déjà si coûteuse ; mais le roi de Sicile ne voulait pas s'être inutilement dérangé ; avec ses forces fraîches il prit la direction des opérations et remporta quelques succès de détail. Cependant la maladie continuait ses ravages, l'ennemi recevait sans cesse de nouveaux renforts, l'hiver approchait et la mer devenait orageuse, il fallait emporter sans retard la place de Tunis ou s'exposer à la ruine totale. Or, la prise de Tunis paraissait de plus en plus malaisée et Charles d'Anjou se résolut à traiter.

Le 31 octobre, une trêve de quinze ans, confirmée par le traité du 21 novembre 1270, fut conclue entre le roi de Tunis, qui avait hâte de voir les Français se réembarquer, et les chefs de l'armée chrétienne. Tous les prisonniers devaient être libérés de part et d'autre ; les marchandises et les créances saisies remises à leurs propriétaires ; les marchands étrangers admis à rentrer dans leurs établissements et à commercer en Afrique en se conformant aux usages accoutumés, c'est-à-dire notamment au paiement de 10 p. 100 sur les importations. Comme par le passé, les Français étaient autorisés à exercer leur religion dans l'intérieur de leurs demeures, de leurs églises et de leurs cimetières. Enfin, le prince musulman s'engageait à payer un tribut annuel de 40 000 écus d'or au roi de Sicile avec les arrérages de cinq ans et 210 000 onces d'or comme indemnité de guerre aux chefs de l'armée chrétienne.

Ce traité était surtout avantageux pour le roi de Sicile, qui touchait une forte somme, imposait au tribut du roi de Tunis un caractère permanent et obligatoire et obtenait en outre que les transfuges chrétiens et tous les rebelles espagnols ou siciliens qui méconnaissaient son autorité fussent chassés des États d'El Mostancer : les croisés, dit Guillaume de Nangis, « employaient dans leurs conversations des expressions détournées et des allusions blessantes pour se plaindre du roi de Sicile. Ils répétaient souvent que la ruse avait triomphé des desseins du sage Achitophel, voulant dire que le traité conclu hâtivement avec le roi de Tunis avait paru satisfaisant aussitôt que le roi Charles avait été certain d'obtenir le rétablissement de l'ancien tribut dû par l'émir de Tunis à la Sicile ». Malgré tout, le traité de Tunis gardait une portée générale : jamais la liberté du culte et l'ensemble des usages qui réglaient les conditions du séjour et du commerce des chrétiens en Afrique n'avaient été placés sous des garanties aussi nettes.

Mais c'étaient là des avantages chèrement payés, et les croisés n'étaient pas

encore au bout de leurs peines : aux abords de la Sicile, une furieuse tempête assaillit la flotte, plus de vingt vaisseaux qui n'avaient pas eu le temps de s'abriter dans le port de Trapani sombrèrent avec 4 000 passagers. Pour comble, la maladie poursuivait les survivants : à Trapani, le roi de Navarre mourut, et sa femme Isabelle succomba peu après en arrivant à Marseille : « Dieu, dit amèrement un chroniqueur, ne fut pas content qu'on eût détourné la croisade du sien service en Terre Sainte et qu'on l'eût menée là où n'était un si grand besoin. »

SUPPLICE INFLIGÉ PAR LES CORSAIRES BARBARESQUES
(D'après le père Dar).

III

EXPLOITS DE CORSAIRES

Avant de se séparer à Trapani, les rois et seigneurs survivants de la croisade s'étaient engagés par serment à se trouver dans le même port le 22 juillet 1274, tout prêts à passer en Terre Sainte, et le pape Grégoire X, qui, avant son élévation au trône pontifical, avait fait le pèlerinage de Jérusalem, ne laissa pas de leur rappeler cette promesse ; mais d'autres soins les détournèrent de ce genre d'entreprises, qui avait décidement fait son temps. Pourtant, un nouveau motif de rupture apparaissait entre les chrétiens et l'Islam : en Tunisie, comme dans le reste du Moghreb, la piraterie prenait forme d'institution, croissait tous les jours en audace. Tandis que les princes tunisiens traitaient de bonne foi avec les marchands d'Europe et s'efforçaient de protéger leur commerce, les populations

maritimes du golfe de Gabès — et notamment celles d'El Mehdya et de l'île de Djerba — acquéraient une réputation de redoutables corsaires et rendaient exécrable le nom de musulman.

Il est vrai qu'appartenant pour la plupart à une secte schismatique, ils n'épargnaient pas davantage les Tunisiens orthodoxes. Il est vrai aussi que l'initiative de la course venait autant des Européens que des Tunisiens : les Génois, en particulier, dès la fin du XIII^e siècle et au XIV^e siècle, avaient commis sur toute la côte du golfe de Gabès des pillages et des rapts d'une singulière ampleur.

SOLIMAN LE GRAND

Mais les contemporains ne s'attardaient pas à cet effort de critique, et les pirates se confondaient dans leur esprit avec les mécréants.

GÉNOIS ET FRANÇAIS CONTRE EL MEHDYA

Les Génois s'entendaient, d'ailleurs, à brouiller les cartes. Vers la fin du XIV^e siècle, avides d'étendre leur autorité sur les côtes tunisiennes, mais embarrassés par les rapports inquiets qu'ils entretenaient avec l'Aragon, ils envoyèrent au roi de France Charles VI une ambassade solennelle, qui réveilla astucieusement l'idée de croisade et signala en même temps de soi-disant méfaits de pirates tunisiens sur les côtes du Languedoc.

La France était alors en paix avec l'Angleterre, et les Génois étaient de tradition ses alliés. Le roi de France pouvait donc se laisser tenter par les offres de la République ; mais le souvenir des échecs passés ou la difficulté des temps l'invitaient à la prudence : il permit simplement à un prince de sa famille de conduire à Gênes les hommes d'armes qui consentiraient à l'accompagner ; et c'est ainsi que se monta l'expédition du duc de Bourbon, oncle du roi, en 1390.

Il eut à ses côtés le sire de Coucy, de nombreux barons et même plusieurs chevaliers anglais, qui, sous la conduite du comte de Derby, profitèrent de la trêve pour se lancer dans l'aventure. La flotte, dirigée par Jean Centurione, mit à la voile au milieu de l'été et se dirigea vers le port de Mehdya, que les chrétiens appelaient Africa et qui semblait commander toute la côte.

On s'attendait à un succès facile. La ville étant située à l'extrémité d'une presqu'île, les « Francs » l'avaient coupée du continent par un rempart de bois, et ils

avaient élevé une haute tour pour la dominer. Mais Tunis avait envoyé des secours à Mehdya ; d'autre part, les tribus d'alentour, dont le fils du sultan, Abou-Farès, était venu prendre le commandement, harcelaient les assiégeants. Si bien qu'après deux mois de siège et de combats, les habitants de Mehdya continuaient à résister ; il parvinrent même à incendier, en lançant du naphte enflammé, la grande tour de bois.

Au début de septembre, les Génois commencèrent à s'alarmer : leur flotte allait être livrée sans abri aux mauvais temps d'automne. Ils négocièrent en particulier les conditions de leur retraite, et les Français, bon gré, mal gré, durent les suivre.

La Cour de France accueillit avec mauvaise humeur la nouvelle de cet échec. Le duc de Bourbon, à qui elle en fit porter la peine, ne parvenait point à se consoler : longtemps après, il parlait de recommencer l'expédition, et il pressentit à cet effet le maréchal Boucicaut devenu gouverneur de Gênes : « C'était, dit Froissart, autant pour satisfaire à son honneur et celui de son fils que pour le bien de son âme et l'apaisement de sa conscience. » Le roi Charles VII lui-même pensa un moment à prendre les armes contre les Sarrasins pour venger l'honneur du royaume, et il ne dut peut-être qu'aux affaires du schisme de s'épargner cette folie.

TYPE BARBARESQUE
(D'après une gravure allemande du XVI[e] siècle).

UNE SYMPATHIE PERSISTANTE

Malgré tout, les Tunisiens ne parvenaient pas à comprendre l'hostilité des Français. Que les Génois vinssent les attaquer, ce n'était là qu'un nouvel épisode dans une histoire d'héréditaires démêlés ; mais pourquoi les Français s'étaient-ils joints aux Génois ? Froissart, qui tenait ses renseignements de chevaliers de l'expédition, marque fortement le malentendu en même temps que la persistance de la sympathie et montre bien, en passant, quelle est la part de la chrétienté dans la prétendue xénophobie de l'Islam : « Durant les neuf semaines que dura le siège d'Afrique, beaucoup de seigneurs de France et des autres pays se plurent à voir l'équipement et la manière de combattre des mécréants, car entre seigneurs de condition et d'honneur

toute nouveauté plaît. Il y avait aussi chez les Sarrasins bien des jeunes gentilshommes, selon leur loi, qui avaient grande plaisance à voir l'arroi des chrétiens, leurs armes, leurs pennons, et qui, le soir, de retour dans leur logis, en devisaient longuement entre eux. Mais d'une chose s'émerveillaient-ils surtout. C'était de savoir pourquoi les Français s'étaient joints aux Génois dans cette guerre. Après en avoir souvent parlé, ils prirent un trucheman sachant bien parler le génois, et le chargèrent d'aller demander aux Français pourquoi ils étaient venus avec si grande force en l'empire de Barbarie, en la terre du roi d'Afrique, qui ne leur avait jamais fait aucun mal. » A la vérité, dit l'interprète arabe au duc de Bourbon, nous et les Génois nous sommes depuis longtemps en guerre ; mais ceci ne vous regarde pas ; vous êtes une nation éloignée de nous, et les Génois nous sont voisins. Nos vaisseaux prennent sur eux et les leurs prennent sur nous ; et depuis longtemps il en est ainsi, quand nous n'avons pas de traités ou de trêve avec eux. » Les barons français répondirent qu'ils faisaient la guerre aux Arabes pour deux raisons : d'abord, parce qu'ils avaient crucifié Jésus-Christ, et ensuite parce qu'ils ne croyaient ni au baptême ni à la Sainte Vierge. « De cette réponse, ajoute Froissart, les Sarrasins ne firent que rire, disant qu'elle n'était ni raisonnable ni bien prouvée, attendu que c'étaient les Juifs et non pas eux qui avaient mis à mort Notre Seigneur Jésus-Christ. »

IV

JACQUES CŒUR ET LOUIS XI

Cette absence de fanatisme et de rancune explique qu'au sortir de la guerre de Cent ans le commerce français ait pu reprendre sans trop de peine sa place en Tunisie.

Le Moghreb oriental fait partie du champ d'action de Jacques Cœur, et il retient particulièrement l'attention de Louis XI, héritier de la Provence. Les relations officielles se renouent, et Louis XI correspond directement avec le roi de Tunis, Abou-Omar-Othman, et son fils, gouverneur des provinces de Bône et de Bougie : « Pour ce que, écrit-il, par exemple, à ce dernier, nous avons délibéré à l'aide de Dieu d'élever en notre pays de Provence la navigation, et fréquenter la marchandise de nos sujets avec les vôtres, par manière qu'il s'ensuive utilité et profit d'une part et d'autre, et que la bénévolence accoutumée entre la majesté du roi de Tunis votre père, auquel présentement nous écrivons, et la vôtre, et celle de bonne mémoire de Sicile, notre oncle, non pas seulement soit conservée, mais accrue, nous avons

voulu vous avertir en vous priant bien affectueusement qu'il vous plaise accueillir nos sujets, lesquels viendront pratiquer et troquer de par de là, les traiter favorablement comme vous faisiez par le temps que notre oncle vivait, car ainsi feronsnous à vos sujets quand le cas adviendra ».

Pendant tout le XV^e siècle, le progrès va s'accentuant ; mais le XVI^e siècle amène de graves événements, qui menacent, une fois de plus, de tout compromettre : la puissance des souverains hafsides va déclinant, et la Tunisie est convoitée à la fois par les Espagnols et les Turcs. En 1534, le fameux corsaire Kheïr-ed-Dine s'empare de Tunis et déclare les Hafsides déchus du trône : l'année suivante, Charles-Quint, pour atteindre Kheïr-ed-Dine, lance contre Tunis une puissante expédition, qui chasse les Turcs et saccage la ville ; le souverain hafside est rétabli et reconnaît la suzeraineté de l'Espagne, s'engage à lui payer un tribut annuel, promet de libérer les captifs et de ne plus aider les corsaires, abandonne aux chrétiens le droit de pêcher le corail à Tabarka et à La Calle ; les Espagnols occupent et fortifient La Goulette, Bizerte, Bône et Mehdya. Mais ils n'arrivent pas à se faire admettre par les populations, leur mentalité de conquérants et de croisés blesse la susceptibilité musulmane et les Turcs reviennent à la charge ; en 1559, ils reprennent Tunis, puis Don Juan, frère du roi d'Espagne Philippe II, la leur enlève à nouveau et les refoule vers Kairouan ; enfin en 1574, renforcés de cavaliers tripolitains, ils chassent définitivement les Espagnols de la capitale tunisienne et établissent leur domination sur tout le pays.

KHEÏR-ED-DINE
(D'après Velasquez).

La France, ennemie de l'Espagne et alliée des Turcs, ne pouvait que gagner, semblait-il, à la ruine des ambitions espagnoles.

LA DOMINATION TURQUE ET L'INFLUENCE FRANÇAISE

Les Turcs se montrèrent, en tout cas, beaucoup plus favorables aux Français en Tunisie qu'en Algérie.

En mai 1577, c'est-à-dire fort peu de temps après la réinstallation de la domination turque, Henri III crée un consulat à Tunis et en pourvoit le capitaine marseillais Louis de La Motte Dariès, qui entre paisiblement en possession de sa charge et la transmet, en 1581, à Thomas Martin, autre capitaine marseillais ; celui-ci, à son tour, en fait bénéficier son fils Pierre en 1618 ; le consulat français de Tunis

devient une institution, et jusqu'au début du XVIIe siècle il est seul chargé de la protection de tous les marchands étrangers.

Surtout, le rôle du consul est ici relativement facile. Les beys et la population ne le traitent pas en ennemi, et il lui est permis de relever le front quand les intérêts de ses nationaux sont lésés. C'est ainsi qu'en 1613, un bâtiment français ayant été pris par les corsaires, le consul fit assembler tous les nationaux présents à Tunis et leur exposa que « plutôt que souffrir une telle méchanceté, il jugeait à propos et nécessaire de demander son congé et leur faire commandement à tous, de par le roi, de se retirer en France. En cette résolution, écrit le consul, nous allâmes tous en corps trouver le seigneur Issouf dey et nous entrâmes en telle aigreur que nous en vînmes aux injures et s'y passa beaucoup de choses fâcheuses à entendre et telles que je ne vous saurais représenter. Je lui ai dit que ce n'était pas ainsi qu'il fallait traiter les Français, qu'ils avaient un roi assez puissant pour faire faire raison à ses sujets du tort bien étrange qu'on leur faisait ici ». Pareille attitude n'aurait guère été de mise à Alger.

Une mission de capucins s'était installée sans incident à Tunis en 1624 : un prêtre de la mission, congrégation fondée par Saint Vincent de Paul, lui avait succédé et avait fondé deux chapelles, l'une à Tunis, l'autre à Bizerte, sans doute pour les corailleurs.

L'influence française, il est vrai, était battue en brèche par des concurrents : par les Hollandais et les Anglais, notamment. Les corsaires anglais de la Méditerranée amenaient leurs prises à Tunis, et les folles dépenses auxquelles ils se livraient leur valaient un singulier prestige : « Le grand profit que les Anglais apportent au pays, écrit l'auteur de la Relation des Voyages de Savary de Brèves, leurs profuses libéralités et les excessives débauches auxquelles ils consomment leur argent avant que de partir de la ville et retourner à la guerre les fait chérir et appuyer de la milice sur toutes autres nations. De sorte qu'on ne connaît là qu'eux ; ils portent l'épée au côté, ils courent tout ivres par la ville sans que le vulgaire, insolent de sa nature envers les chrétiens, les ose offenser ; couchent avec les femmes des Mores, rachetant avec argent quand ils y sont surpris la peine du feu que les autres subissent sans rémission... Bref, toute dissolution et licence leur est permise ; ce qui ne se supporterait pas des Turcs eux-mêmes ». Mais la plus grande partie du commerce était surtout accaparée par les Juifs de Tunis, qui entretenaient des relations suivies avec leurs coreligionnaires de Livourne et représentaient une redoutable puissance financière.

LA PIRATERIE TUNISIENNE

La piraterie était plus gênante encore que cette concurrence. Les beys étaient impuissants à contenir les corsaires de Bizerte, de Porto-Farina et de La Goulette, et la paix fut, à cause d'eux, rompue à plusieurs reprises.

C'est pour essayer de remédier à cette situation qu'en 1605, le comte Savary

EXPÉDITION DE CHARLES-QUINT CONTRE TUNIS
(D'après une gravure ancienne).

de Brèves, ambassadeur à Constantinople depuis de longues années, se rendit à Tunis en compagnie d'un envoyé du Grand Turc : il se proposait d'obtenir, en ce qui concernait la Régence, l'exécution d'un traité récemment conclu entre Henri IV et le sultan Amurat III, et il l'obtint en effet : les chrétiens retenus en esclavage furent libérés. Mais le traité, comme tous ceux du même genre, ne fut pas longtemps observé et les prises recommencèrent.

La victime la plus marquante de cette période, ce fut l'abbé Vincent Depaul, capturé dans le golfe du Lion, au cours d'une traversée de Marseille à Narbonne. Blessé d'un coup de flèche au moment de l'abordage, chargé de chaînes, il fut

conduit à Tunis, soumis à toutes les humiliantes épreuves habituelles du marché aux esclaves et passa successivement par les mains d'un pêcheur, d'un médecin occupé d'alchimie qui prétendait le convertir à l'Islam, enfin d'un renégat niçois occupé de culture, qui le prit en pitié et le fit rentrer en France (en 1606 ou 1607). Un Poitevin, ému au récit de ses misères, entreprit de le venger : il partit du Havre en 1609 avec deux bâtiments armés à ses frais et, soutenu par des navires espagnols qu'il avait rencontrés en route, trouva le moyen d'incendier des vaisseaux corsaires mouillés à La Goulette ; mais ce n'était pas cet exploit isolé qui pouvait enrayer l'activité des pirates.

Malgré tout, les méfaits des corsaires ne provoquèrent jamais de dissentiments prolongés ni de vraies guerres entre la Tunisie et la France. La politique habile des Marseillais et les intentions conciliantes des autorités tunisiennes contribuèrent également à atténuer la gravité des conflits.

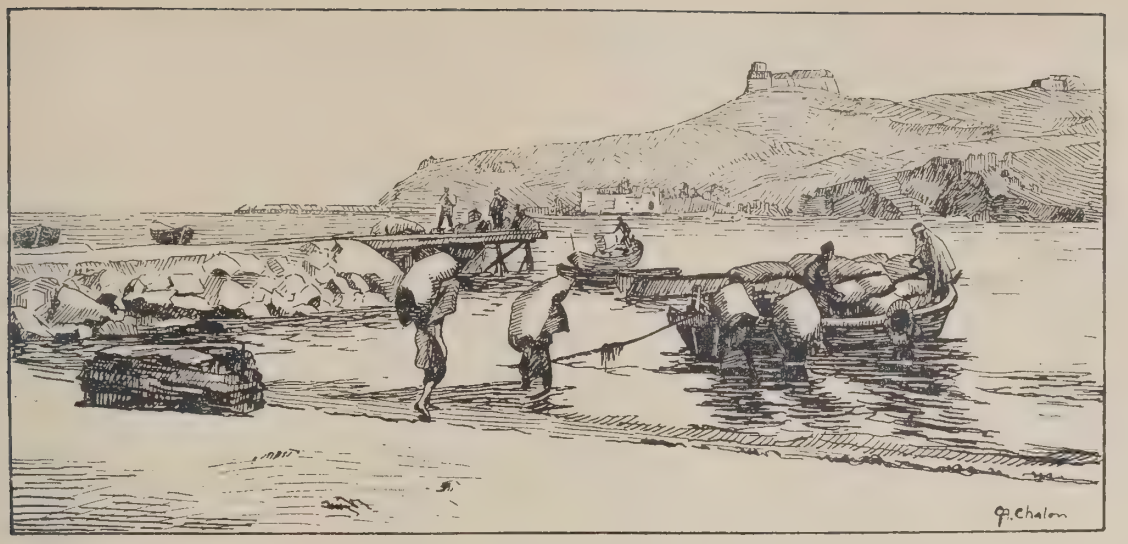

CHAPITRE II

LES ESSAIS D'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS EN TUNISIE

I. —L'établissement du Cap Nègre et la politique du Cardinal de Richelieu. *Les efforts des Marseillais. — L'occupation du Cap Nègre. — Les projets sur l'île de Tabarka : la mort de Sanson Napollon. — L'abandon du Cap Nègre.*

II. — Les compagnies de commerce et la Tunisie sous le règne de Louis XIV. — *La croisière du duc de Beaufort et le traité de Tunis* (1665). — *Colbert et la Compagnie du Cap Nègre. — Le retour des hostilités. — Le Cap Nègre et la Compagnie Gautier. — La cession de la Galipie : les frères Bourguet. — La fondation de la Compagnie d'Afrique* (1706).

III. — Le XVIII^e^ siècle : une « bonne correspondance » traversée de crises. *La Compagnie des Indes et la Tunisie. — Une réussite : la Compagnie royale d'Afrique* (1741-1793). — *La perte du Cap Nègre* (1741) *et la défaite de Tabarka* (1742). *La prise de Tunis par les Algériens* (1756). — *L'occupation de la Corse et le mécontentement des Tunisiens. — Les « résidents français » en Tunisie.*

IV. — Le contre-coup de la Révolution française en Tunisie. — *La fin de la Compagnie. — L'habile politique du consul Devoize. — Les méfaits d'un chargé de mission. — La Tunisie et l'expédition d'Égypte.*

I

USQUE là, l'action des Français en Tunisie s'était limitée à des échanges plus ou moins réguliers ; en dehors des « fondouks » dont la jouissance leur était reconnue dans de grandes cités commerciales comme Tunis, ils ne possédaient nul établissement fixe, qui pût apparaître comme un embryon de colonie. C'est avec la pêche du corail — objet de luxe avidement recherché — que ce genre d'entreprise sembla s'amorcer.

LES EFFORTS DES MARSEILLAIS

Il est probable que, dès le XVe siècle, les Marseillais ont essayé de se faire concéder une pêcherie de corail sur les côtes septentrionales de la Tunisie afin de lutter contre l'accaparement de ce commerce par les Génois ; mais nulle trace précise n'en subsiste dans les documents que nous possédons.

Du moins redoublèrent-ils d'efforts au XVIe siècle. On sait, par exemple, qu'en 1581, le roi de France profita de la présence à Paris de deux ambassadeurs du sultan, Assan Aga et Ali bey, pour leur recommander cette affaire : « Sa Majesté aura bien agréable que le dit sieur Aly se transporte en Barbarie pour mettre ses sujets en possession du Cap Nègre et Fiumara Salada, que les Génevois (Génois) ont usurpé sur eux... et, pour ce faire, elle le fera accommoder des galères ou vaisseaux qui lui seront nécessaires.... » On sait aussi qu'il existait à Marseille, de 1592 à 1600, une « Compagnie du Corail de Tunis ».

Mais il est vraisemblable que ces premières tentatives, entravées par la concurrence génoise et par « le peu d'intelligence que la Compagnie avait dans le pays », restèrent infructueuses : les négociations de Savary de Brèves, si détaillées sur d'autres points, ne font nulle mention d'un établissement fixe.

Dans les années qui suivirent la mort de Henri IV, la guerre ouverte avec les Algériens et les relations inquiètes avec les Tunisiens eux-mêmes firent momentanément abandonner le projet, mais il fut repris en 1631 par un Marseillais, Jean Estelle, qui avait épousé la nièce d'un renégat provençal fort influent, Ragop bey, et qui paraît avoir atteint, grâce à cette alliance, des résultats fort importants : « A obtenu, dit un mémoire de 1632, permission d'établir un trafic et un négoce à Cap Nègre... et pour cet effet d'y bâtir une forteresse et tous les logements nécessaires...

La forteresse se trouve aujourd'hui achevée, où il y a trente Turcs de garnison et quantité de logements faits... De sorte qu'il ne reste plus maintenant que de donner commencement au trafic duquel le bey a laissé l'entière direction audict sieur Estelle, qui est venu à Marseille pour y dresser une Société et Compagnie avec quelques-uns de ses amis, afin d'attirer tous les profits et commodités d'icelui dans sa patrie. L'établissement de ce négoce n'est pas de petite considération, car, en premier lieu, on peut tirer du pays une grande quantité de grains pour le secours de la France et de toute la chrétienté y ayant une seule ville à deux journées et demie du Cap Nègre, dans la terre ferme appelée Bege, qui fournira toute seule 20 000 charges de blé, revenant à plus de 50 000 septiers de Paris. Et si une fois le lieu et le négoce sont reconnus des Arabes, ils viendront de tout le voisinage de Thunis et des déserts de l'Arabie y porter leurs grains, consistant en blé, orge, seigle, fèves, pois chiches, lentilles les plus belles et toutes autres sortes de légumes. En second lieu, on peut tirer quantité de cuirs, tant grands que petits, qui n'apportent pas une petite commodité à la France, comme encore de grandes quantités de laines et de cires.... »

LE FONDOUK. — RÉSIDENCE DES CONSULS FRANÇAIS AU XVII[e] SIÈCLE.

L'OCCUPATION DU CAP NÈGRE

Or, le cardinal de Richelieu, vers le même temps, cherchait, lui aussi, à mettre la main sur le Cap Nègre.

Dès 1627, à l'issue de négociations qu'avait dirigées le duc de Guise, le Grand Seigneur avait recommandé les commerçants français à la bienveillance de tous les Barbaresques, et le pacha de Tunis, pour son compte, avait été invité à protéger les vaisseaux français contre les corsaires tunisiens, à libérer les captifs et à « laisser faire aux Français une retraite à la Fumaire Sallade, Cap Nègre et Cap Roux, pour y faire la pêche du corail ». Par la suite, l'actif Sanson Napollon avait été chargé de passer aux réalisations et, en mai 1631, il promettait au cardinal « de traiter avec Issufo, dey de Tunis, pour avoir permission d'établir les Français dans quelque lieu ou port, ou île du royaume de Tunis », en reconnaissant « que tout le revenu qui viendrait dudit trafic appartiendrait au dit cardinal ». Puis, en 1632, il lui communiquait un projet de constructions pour le Cap Nègre et proposait de dénommer cet établissement « Saint-Louis » ou « La Fleur de Lys ».

Il était bien difficile à un simple marchand comme Estelle d'opposer son dessein à celui du ministre, et tout ce qu'il pouvait espérer, c'était de garder une part dans l'entreprise : sur le conseil d'un gentilhomme de ses amis, il mit le cardinal au courant de ses intentions.

Il est probable qu'on commença par l'évincer : Sanson Napollon, dans une lettre à l'évêque de Saint-Malo, signale qu' « un Marseillais nommé Istella a fait tout ce qu'il a pu pour lui faire perdre le Cap Nègre ». Il est possible, cependant, si l'on en juge par quelques documents fragmentaires, qu'un accord soit intervenu par la suite, au moins entre Sanson et la famille de Ragop bey, dont le crédit n'était pas négligeable.

Quoi qu'il en soit, l'établissement prévu au Cap Nègre fut fondé à cette époque-là. Si nous ignorons dans quelles conditions, nous savons qu'il fut effectivement occupé par les Français, et qu'un commissaire du roi, Sanson Lepage, le visita en 1634.

Ce n'était pas un bien riche présent que les Tunisiens nous avaient fait là : « Le mouillage se trouve du côté de l'ouest, le fond en est mauvais et coupe les câbles des bâtiments qui s'y trouvent dans les mauvais temps ; c'est ce qui fait que ce port est toujours dangereux et qu'il arrive de fréquents naufrages. Cette anse ou ce port finit à une plage ou rivage de sable ».

Mais c'était tout de même le centre commercial le plus actif de la côte septentrionale, et il paraissait d'autant plus intéressant qu'on y avait pris la place des Génois.

LES PROJETS SUR L'ILE DE TABARKA : LA MORT DE SANSON NAPOLLON

Les Génois, il est vrai, restaient dans l'île de Tabarka, toute proche du Cap Nègre, et les Français, pour s'assurer la prépondérance commerciale sur toute la côte, désiraient vivement se débarrasser de ce voisinage.

L'opération avait été prévue dès 1627, dans les « Commandements » obtenus du Grand Seigneur : « D'autant que nous entendons que ceux qui sont logés en l'île de Tabarque sont Génevois et nos ennemis jurés, nous voulons que leur soit interdit toute sorte de commerce tant par terre que par mer et que vous appliquiez vos forces jointes avec celles d'Alger pour les faire déloger ». Et Sanson Napollon, avant son départ pour Tunis et Alger, avait été autorisé à transformer cet ordre fictif en réalité : il lui était « recommandé de voir par quel moyen il pouvait sur ledit lieu de Tabarque être fait entreprise pour la faire exécuter par la milice du lieu, en cas qu'il soit jugé qu'il puisse réussir et non autrement, et en ce cas d'un bon et favorable succès il en donnerait avis à sa dite Majesté et retirerait d'eux ledit lieu de Tabarque pour se fortifier en icelui le mieux qu'il lui serait possible, lui donnant sa dite Majesté assurance de l'établir chef et gouverneur pour son service... elle lui permet de faire levée de soldats pour garder ledit lieu de Tabarque, remettant à la suffisance et conduite dudit sieur Napollon toute cette entreprise, ne désirant pas sa dite Majesté qu'il y soit rien hasardé que bien à propos ».

Ces conseils de prudence, ce souci de ne point mêler le nom du roi de France à une aventure, refrénèrent pendant quatre ans l'impatience de Sanson. Enfin, en 1634, croyant s'être assuré la complicité d'un Génois employé dans le port, il voulut occuper l'île par surprise ; mais il fut trahi par le Génois et tué d'une mousquetade au cours de l'assaut, ou bien, selon une autre version, poursuivi par des barques tabarquines et assassiné. Fin héroïque et stérile du plus remarquable agent que la France ait eu dans les pays musulmans au début du XVII^e siècle.

L'ABANDON DU CAP NÈGRE

Ce douloureux échec et cette perte n'étaient pas faits pour communiquer à l'établissement du Cap Nègre et à l'influence française en Tunisie l'essor qu'on attendait et qui tardait à se manifester.

Au demeurant, la politique toute raisonnable et positive de Richelieu se trouvait traversée par un réveil de l'esprit de croisade, dont le P. Joseph était le plus actif représentant. On entendait à tout propos prêcher la guerre contre les Turcs. Les démonstrations navales se mêlaient aux négociations, on luttait contre les corsaires sans avoir la force de les dompter, et le Cap Nègre portait la peine de cette activité capricieuse que la volonté du cardinal ne parvint pas à discipliner.

En 1637, au moment de la rupture avec Alger, l'établissement est abandonné, peut-être après avoir été détruit par les Tunisiens, et une vingtaine de marins français qui s'étaient aventurés au Cap Nègre sont emmenés en captivité. En 1641, Richelieu négocie la réoccupation, charge d'une mission à cet effet M. de Montmeillan, mais sans résultat, et Mazarin, fort occupé ailleurs, se désintéresse de la question.

II

LA CROISIÈRE DU DUC DE BEAUFORT ET LE TRAITÉ DE TUNIS (1665)

En dépit de ces difficultés, le commerce français n'avait pas renoncé au Cap Nègre. Un sieur Rinier, notamment, « à la tête de quelques particuliers et associés », trouva le moyen d'y réaliser de bonnes affaires, si bonnes même qu'il « excita la jalousie de beaucoup d'autres qui souhaitaient ardemment d'avoir part dans ses profits et qui surent si bien représenter leurs raisons au ministre qu'il résolut de remettre ce commerce à une compagnie plus nombreuse ».

Les autorités tunisiennes, d'autre part, ne manifestaient nulle rancune et continuaient à se montrer mieux disposées que la Régence d'Alger à l'égard de la France : en mars 1660, Hadj Mustapha dey envoyait un de ses favoris, Sidi Ramdan, en mission extraordinaire auprès de Louis XIV avec de riches présents.

Mais à la Cour de France, le dessein de mettre les corsaires à la raison absorbait de plus en plus les esprits et tendait à confondre dans une même passion de vengeance tous les Barbaresques. En juin 1665, le duc de Beaufort, qui croisait sur les côtes de l'Afrique du Nord, rencontra une escadre tunisienne devant La Goulette, la dispersa, lui brûla trois navires et, le 25 novembre suivant, il fit accepter par la Régence de Tunis un traité qui marquait, pour l'influence française en Tunisie, un grand pas en avant.

En plus des clauses habituelles, relatives à la libération des captifs et aux garanties du commerce, ce traité de Tunis stipulait, en effet, que le consul de France serait considéré désormais comme le représentant naturel de toutes les nations qui se livraient à des opérations commerciales dans l'étendue de la Tunisie, à l'exception des Anglais et des Hollandais, pourvus d'un consul spécial, et qu'en tout cas la prééminence lui serait formellement reconnue sur tous les autres agents diplomatiques.

C'est là une date dans l'histoire des relations franco-tunisiennes.

COLBERT ET LA COMPAGNIE DU CAP NÈGRE

L'occasion était bonne pour reprendre les projets d'établissement au Cap Nègre : une négociation fut confiée à cet effet au sieur Dumolin, écuyer de la reine, et au chevalier d'Arvieux, connu pour sa longue pratique des questions barbaresques, et le Cap Nègre fut à nouveau concédé à la France par un traité du 2 août 1666.

INCENDIE DES VAISSEAUX TUNISIENS SOUS LA GOULETTE
(D'après une gravure du XVII[e] siècle; Bibliothèque Nationale).

C'était le temps où Colbert ne concevait le commerce extérieur et la colonisation que sous les espèces de compagnies à monopole : la convention de 1666 prévoyait en conséquence la fondation immédiate d'une Compagnie du Cap Nègre, avec le privilège exclusif du commerce dans ces parages « privativement à tout Français, sans restriction».

« Tout négoce qui se faisait auparavant avec les marchands francs établis à Tabarca sera entièrement transporté à la Compagnie et, pour empêcher qu'on continue directement ou indirectement avec les susdits marchands, il sera ordonné par les beys tel nombre de cavaliers et fantassins qu'il sera nécessaire pour l'interdire absolument. Si, malgré ces précautions, on s'apercevait que le commerce se fît clandestinement, il sera permis aux Français de diminuer 6 000 piastres des 35 000 dont on parlera ci-après...

« Tous les principaux ou chefs des Arabes qui sont accoutumés de vendre le blé, l'orge, les pois chiches, les fèves et autres légumes aux Génois de Tabarca seront obligés de venir vendre toutes ces choses et autres marchandises aux

Français du Cap Nègre au prix courant, sans pouvoir rien exiger davantage. Et, en cas que les gens du pays n'exécutent pas ce traité exactement, les beys y enverront des soldats qui les y contraindront.

« Les marchandises, achetées, tant dans le ressort de Tabarca que du Cap Nègre, ne paieront aucune douane ni droit. Celles vendues à Tunis par la Compagnie y paieront 10 pour 100 et celles achetées à Tunis la douane ordinaire de 5.

« La Compagnie pourra entretenir tel nombre de bateaux et de chaloupes ou coralines qu'elle jugera nécessaire pour la pêche de corail.

« Elle construira ou rétablira une muraille, des magasins, une chapelle, mais sans faire dans leurs susdits lieux et murailles aucuns créneaux, embrasures, ni autre chose ayant apparence de forteresse... seulement des meurtrières dans le mur de clôture et quatre guérites aux angles pour contenir chacune deux hommes qui fassent la garde et qui se puissent défendre contre les voleurs. »

En retour de ces avantages, « la Compagnie fera compter tous les ans à Murat et Mehemet beys 35 000 piastres qui seront partagées en cette manière : 12 000 au pacha pour la paie des janissaires, 2 000 au bey, 15 000 pour la solde et l'entretien de la milice ordonnée pour la sûreté des lieux de commerce, 3 000 pour les grands chefs des Arabes ».

Ce traité, conclu pour vingt ans et renouvelable, ne comportait pas, il est vrai, concession de souveraineté, les Français du Cap Nègre n'étaient que les hôtes des Tunisiens, mais il était net et précis sur des points importants, comme la traite des grains et les redevances pécuniaires, et promettait un commerce paisible et régulier.

La Compagnie du Cap Nègre fut aussitôt constituée, et la direction en fut confiée, sur la demande des Tunisiens, à un commerçant marseillais, Emmanuel Payen, familier avec la langue et les usages arabes et bien connu dans le pays.

LE RETOUR DES HOSTILITÉS

Cependant Colbert continuait d'être hanté par ses projets de destruction des corsaires barbaresques, son attitude à l'égard des autorités musulmanes s'en ressentait, et celles-ci, par représailles, se montraient de moins en moins conciliantes. Pendant une dizaine d'années des incidents pénibles surgirent à tout propos.

En 1670, le consul Ambrozin, sur un prétexte insignifiant, fut emprisonné pendant quelque temps, et, en 1672, le marquis de Martel, pour obtenir confirmation du traité de 1665, vient bloquer les ports de la Régence, bombarder La Goulette, Bizerte, Porto-Farina. En 1678, le consul Charles de Gratien et son collègue d'Angleterre sont brutalement traînés devant le bey Mohammed et doivent s'engager,

sous peine d'être mis « pièce à pièce », à payer une somme considérable ; l'année suivante, le représentant de la France est encore menacé du pal. Comme, par ailleurs, la Régence était en proie à de violentes luttes intérieures et que les corsaires profitaient du désordre général pour gagner en audace, le commerce devenait fort difficile, et la Compagnie Marseillaise dut abandonner le Cap Nègre vers 1680 : les Anglais s'y installèrent à sa place.

C'est pour mettre fin à cette série d'escarmouches qu'en 1685 le maréchal d'Estrées, à la tête d'une flotte française, vint rappeler la Régence au respect des traités et exiger réparation pour les méfaits des corsaires. Ahmed Cheleby, proclamé dey par la milice en 1682, aux prises avec des révoltes persistantes et menacé d'une attaque des Algériens, ne songea pas à résister : il renouvela, par le traité de 1685, toutes les conventions antérieures et versa, à titre d'indemnité, une somme de 60 000 écus. L'influence française en Tunisie se trouvait donc, une fois de plus, formellement consacrée : notons seulement que ce traité de 1685 laissa tomber l'article relatif au protectorat du consul de France sur les marchands étrangers et se borna à confirmer la prééminence du consul de France sur tous les autres.

PIRATES BARBARESQUES PENDUS AUX VERGUES D'UN VAISSEAU

C'était là, d'ailleurs, la clause essentielle, et les Anglais, qui la trouvaient gênante, cherchaient à l'éluder : « Le jour des Pâques musulmanes, rapporte par exemple le consul français Michel, la coutume est que toute la musique du dey, du pacha et du divan vienne, ce jour-là, aux maisons consulaires pour avoir la manche, et, comme nous avons le pas sur toutes les autres nations, on vient au consul français en premier... Le consul anglais avait, à force de présents, obtenu de ces gens-là d'aller chez lui le premier, comme en effet ils y allèrent ; et, dans le même

temps, je fus au dey pour lui demander justice sur le cas arrivé. Il entra dans un accès de colère et sur-le-champ envoya deux chaouchs pour chercher le maître de la musique ; mais, par bonheur, on ne le trouva pas, car s'il y fût venu dans cette promptitude, il l'aurait fait étrangler et j'eus besoin de rappeler toutes mes forces pour obtenir sa grâce. Il me demanda donc ce que je voulais comme réparation, qu'il m'accorderait tout. Je lui demandai qu'on vînt jouer pendant les trois jours consécutifs des fêtes, ce qui fut exécuté, et qu'on vînt toujours en premier lieu chez nous. Je vous assure que le consul anglais a été beaucoup mortifié de cette affaire. »

LE CAP NÈGRE ET LA COMPAGNIE GAUTIER

A travers tous ces événements les Marseillais ne perdaient pas de vue le Cap Nègre, et l'un d'eux trouva fort ingénieusement le moyen de le récupérer.

Comme les finances de l'État tunisien ne permettaient pas de payer la totalité de l'indemnité prévue par le traité de 1685, le chef d'une grande maison de Marseille, Jean Gautier, s'offrit à lui avancer 52 000 écus, contre l'autorisation de fonder un comptoir au Cap Nègre. Le ministre Seignelay, saisi du projet, donna son accord, et la négociation s'engagea : le dey résista quelque temps, essaya de revenir sur les conditions de la paix, mais d'Estrées était encore sur place avec ses vaisseaux et ses canons ; le 26 août 1685, le dey consentit à signer le « traité du Cap Nègre », accepté d'autre part au traité de Sousse (4 septembre 1685) par les deux beys, maîtres du sud de la Tunisie.

Il cédait à la Compagnie Gautier la jouissance du Cap Nègre et de ses dépendances pour six ans, sans qu'elle eût à payer aucunes dîmes ni droits, et s'engageait à faire sortir les Anglais, qui occupaient la place, au 1er mai 1686 ; passé les six ans, la concession pourrait être renouvelée par bail. La Compagnie recevait le monopole de la pêche du corail « dans toute l'étendue du royaume » ; « au cas qu'on ne pût avoir du blé par les empêchements des Maures ou par disette », elle était autorisée à en prendre à Bizerte et autres lieux de la dépendance de Tunis, et en aucun cas on ne pourrait l'empêcher de sortir tous les ans deux chargements de blé. Elle n'aurait à payer aucun droit d'entrée ni de sortie pour le négoce du Cap Nègre. Elle pourrait avoir deux bâtiments à elle, et, au cas qu'ils fussent pris par les corsaires d'Alger, de Tripoli ou autres, le dey promettait de « les réclamer et de les faire rendre comme si c'étaient de ses sujets naturels ». Enfin, en cas de rupture avec la France, il était stipulé que la Compagnie ne serait pas inquiétée : « n'entendant pas mêler, disait l'article 14, les affaires d'État avec le négoce qui s'introduit et s'exerce

de bonne foi, sera ledit Gautier et Compagnie, comme notre fermier et bon ami, maintenu en paisible possession et jouissance dudit Cap Nègre et de ses dépendances, sans qu'il soit fait aucun empêchement dans tous les négoces et pêche du corail, attendu le grand service que nous recevons du prêt pour nous acquitter envers l'empereur de France ».

A ces privilèges vraiment importants, la Compagnie Gautier joignait l'avantage

TABARKA. LA CÔTE ET LE FORT DE TERRE

d'être par elle-même « puissante », soutenue par de riches actionnaires et aidée de toutes les façons par Seignelay, qui nomma consul de Tunis, en 1689, sans égards pour les intérêts des autres Français établis en Tunisie, le directeur même du comptoir du Cap Nègre, Sorhainde. Malgré cela, et malgré les bonnes dispositions persistantes du dey qui comptait sur le secours de la France contre ses sujets révoltés ou ses ennemis algériens et tripolitains, elle ne fit que des pertes jusqu'en 1691 : l'état de guerre avec l'Algérie, les intrigues des Génois et des Anglais, une épidémie de peste entravèrent ses opérations, et elle dut même abandonner pendant quelque temps l'établissement.

A la fin de 1691, elle entre dans une période de prospérité : Pontchartrain la presse d'acheter le plus de blé possible et fait mettre à sa disposition tous les matelots dont elle a besoin. Vers 1694, nouvelle crise : nos revers maritimes pendant la

guerre de la Ligue d'Augsbourg diminuent notre force dans la Méditerranée, les corsaires reprennent l'avantage, les Génois et les Anglais sapent l'influence française auprès du dey. Puis, après la paix de Ryswick, la situation se rétablit.

Pour couper court aux menées des Génois et des Anglais, Pontchartrain songe alors à demander une concession du Cap Nègre à perpétuité, comme celle du Bastion sur la côte algérienne : le consul Sorhainde négocie pendant trois ans sans résultats : « Ce sens de jouissance perpétuelle, qui est une espèce de domination, écrit-il, fut rejeté des notables, soutenus du dey qui était à leur tête, comme contraire à leur religion, qui défend aux musulmans d'aliéner leurs terres aux chrétiens ». Mais, au début de 1699, une révolution amena au pouvoir un jeune homme fantasque et autoritaire, Amorath bey, qui, sans prendre l'avis des autres Puissances, dey, pacha ou divan, accorda aux Français « la possession et jouissance à toujours du Cap Nègre ».

LA CESSION DE LA GALIPIE : LES FRÈRES BOURGUET

Malheureusement pour la Compagnie, le tempérament capricieux du bey Amorath, qui lui valait cette faveur, devait, par ailleurs, lui jouer de mauvais tours. Il prétend, par exemple, « la forcer à lui prendre ses blés à un prix exorbitant, les faisant pour cet effet voiturer dans la place et loger dans les magasins que le directeur ne put se défendre de lui donner », et le consul eut bien de la peine à le calmer. Peu après il se laisse circonvenir par deux « religionnaires », Jean et Gaspard Bourguet, qui, privés par leur état religieux de la protection du consul de France, logeaient chez le consul anglais : il détourne à leur profit les grains que les Maures portaient au Cap Nègre et bientôt même annonce au roi et à Pontchartrain qu'il est décidé à leur faire donation de l'établissement.

Le ministre, qui avait partie liée avec la Compagnie, réagit vivement : il envoya à Tunis une escadre sous les ordres du marquis de Nesmond, pour réclamer l'exécution des traités de 1685 et 1689 ; les traités furent, bien entendu, renouvelés (31 octobre 1700), et les frères Bourguet avec trois autres marchands français durent venir « rendre compte de leur conduite au Conseil de S. M. ». Mais les Bourguet étaient hommes de ressource : ils abjurèrent le protestantime en 1702 et, renonçant au Cap Nègre, obtinrent du bey la cession à perpétuité du poste de la Galipie (aujourd'hui Kélibia), sur un cap voisin du Cap Bon, à l'entrée du golfe de Hammamet, comme « échelle franche », avec la permission d'y bâtir les magasins moyennant 7 000 piastres de redevance annuelle.

Sur toute la côte, du Cap Bon à Sfax, ils étaient autorisés à acheter toutes sortes

de marchandises et à les faire voiturer par terre pour les embarquer. En cas de guerre entre la France et la Tunisie, ils étaient assurés de pouvoir « continuer tranquillement leur commerce à l'exclusion de tous les autres ». On leur reconnaissait, en somme, le monopole du commerce pour toute la côte orientale de la Régence, comme on l'avait reconnu à la Compagnie du Cap Nègre pour toute la côte septentrionale. Pour un État aussi peu prodigue de concessions, c'était là sanctionner d'éclatante façon l'influence française.

On ignore ce qu'il advint de l'entreprise des frères Bourguet. Quant à la Compagnie Gautier, cette concurrence nouvelle, les exigences du bey, les troubles de la Régence, l'état de guerre entre Alger et Tunis, une série de mauvaises récoltes, enfin, la redoutable activité des corsaires anglais et hollandais pendant la guerre de Succession d'Espagne la mirent décidément en déconfiture : en 1705, elle déposa son bilan et fixa à 64 pour 100 le remboursement de ses créances.

La fondation de la Compagnie d'Afrique (1706)

Il fallut une forte pression du Gouvernement et des privilèges exceptionnels pour provoquer, en 1706, la constitution d'une nouvelle Compagnie, qui, sous le nom de Compagnie d'Afrique, groupa pour six ans les établissements du Cap Nègre, du Bastion de France et leurs dépendances.

Le malheur des temps semblait propre à la favoriser, puisqu'elle avait surtout pour objet d'importer du blé et qu'au lendemain de sa fondation la disette sévissait en France : en 1709, le roi lui accorde dix frégates pour ses transports de grains, et l'année suivante, Pontchartrain songe à mobiliser à son profit tous les bâtiments du port de Marseille. Mais la durée de la guerre complique ses opérations, et les autorités tunisiennes, rendues audacieuses par l'affaiblissement de la puissance française, contrarient fréquemment son action, favorisent ses concurrents, oublient les conventions : il faut, en 1713, une nouvelle démonstration navale, avec Duquesne-Mounier et son escadre, pour obtenir le renouvellement du traité et rétablir en Tunisie le prestige de la France.

Surtout, la Compagnie se heurte à l'hostilité de plus en plus marquée des autres marchands français établis à Tunis, que ses privilèges irritaient et qui s'ingéniaient à lui rendre la vie dure : c'est ainsi que, d'accord avec eux, les autorités tunisiennes achètent de première main les blés du cru et les revendent ensuite à de hauts prix aux commis de la Compagnie, « ce qui la mettait hors d'état de soutenir ses engagements et de faire venir, en Provence et dans les provinces voisines, la sixième partie des grains que l'on avait tirés jusqu'à présent de ses concessions ».

Comme la Compagnie avait, d'autre part, abandonné la pêche du corail pour se consacrer exclusivement à la traite des blés, ses affaires étaient en assez mauvais état à l'expiration de son bail en 1712, et elle ne demanda pas le renouvellement de son privilège ; on songea alors à fonder de nouveau deux sociétés séparées pour le Bastion et le Cap Nègre ; pourtant, quelques-uns des plus riches négociants de Marseille, pour éviter ce démembrement, reconstituèrent une Compagnie pour six ans « aux mêmes clauses et conditions que celles de la Compagnie d'Afrique ».

III

LA COMPAGNIE DES INDES ET LA TUNISIE

La nouvelle Compagnie d'Afrique, parvenue à fin de bail en 1718, abandonna la partie. C'est seulement sur les instances du Gouvernement, et moyennant la promesse d'une aide financière, que certains des anciens intéressés consentirent à continuer provisoirement l'exploitation des concessions.

Sur ces entrefaites, la Compagnie des Indes qui, sous l'impulsion de Law, entreprenait de monopoliser tout le commerce du royaume, s'offrit à prendre la place des actionnaires de la Compagnie d'Afrique : ceux-ci, comme on pouvait s'y attendre, acceptèrent d'emblée, se déclarant « pénétrés de reconnaissance pour le Conseil de la Marine, qui les délivrait ainsi d'un écrasant fardeau ».

Mais la Compagnie des Indes, malgré sa puissance, ne fut pas plus heureuse que les autres : elle ne tarda pas à découvrir que le commerce du Cap Nègre « languissait d'une façon pitoyable » ; le maintien de son siège central à Paris créait un inconvénient de plus, et, en 1730, elle supplia le roi de l'autoriser à s'entendre avec une Compagnie marseillaise pour la cession de son privilège.

Une Compagnie se fonda, en effet, à Marseille en 1731, pour recueillir cette succession. La situation sembla un moment s'améliorer ; mais bientôt les maux endémiques réapparurent : tracasseries et politique d'accaparement des beys, fraudes des indigènes qui mêlent de l'orge au froment, révoltes locales, querelles entre tribus ou, comme disait le consul Foret, « divorce des nations », attaques des corsaires, etc... Si bien que, dès 1737, la Compagnie demanda à résilier son bail.

UNE RÉUSSITE : LA COMPAGNIE ROYALE D'AFRIQUE (1741-1793)

La Chambre de Commerce de Marseille, à laquelle Maurepas s'était adressé pour fonder une nouvelle Compagnie, montra peu d'empressement ; mais le ministre

insista, fit entendre que ses désirs étaient des ordres, et il est intéressant de noter au passage avec quelle persévérance la royauté française soutint ces entreprises méditerranéennes, que les interessés présentaient cependant comme des plus médiocres. Les Marseillais se soumirent, et la Compagnie royale d'Afrique fut constituée par un édit royal du 22 février 1741.

Elle devait être « perpétuelle », tandis que les précédentes n'étaient prévues que pour quelques années. Son capital était fixé à 1 200 000 livres et divisé en 1 200 actions : la Chambre de Commerce souscrivait 300 actions et, pour faire face à cet engagement, émettait un emprunt à 5 pour 100 ; le roi lui accordait 40 000 livres pendant 5 ans et lui assurait le monopole exclusif du commerce.

Elle était déclarée « royale » et, comme telle, elle était surtout dirigée par les représentants du pouvoir central et de la Chambre de Commerce : les assemblées des directeurs étaient présidées par l'Inspecteur du Commerce du Levant, et la Chambre de Commerce y était représentée par deux députés, qui prenaient rang immédiatement après le président.

Elle se trouvait donc soumise à un contrôle réel, et c'est sans doute pour cette raison que, seule des Compagnies méditerranéennes et même des Compagnies de Commerce de l'Ancien Régime, elle connut une véritable prospérité : elle dura plus de soixante ans, et elle ne cessa ses opérations que le jour où la Révolution lui enleva son privilège ; au 31 décembre 1789, malgré les pertes subies pendant la guerre d'Amérique et malgré six distributions de bénéfices s'élevant à la somme de 1 900 000 livres, elle disposait d'un capital liquide de 2 885 000 livres.

LA PERTE DU CAP NÈGRE (1741) ET LA DÉFAITE DE TABARKA (1742)

Elle traversa pourtant, elle aussi, des heures difficiles. C'est ainsi que, l'année même où elle fut constituée, l'établissement du Cap Nègre, précieux pour la traite des grains, lui échappa.

Les rapports étaient déjà très tendus avec le bey du moment, Ali Pacha, et la France avait résolu de bloquer les ports tunisiens pour répondre à une guerre de course, quand le bey apprit qu'à l'instigation d'un certain Peysonnel, chargé de mission dans les pays barbaresques, le Gouvernement français négociait auprès des Génois l'achat de l'île de Tabarka : pour faire pièce à la France, ou sauvegarder son autorité, il occupa l'île par surprise en juin 1741, la mit au pillage et fit emmener les habitants en captivité. Puis deux mois après, le 16 août, la France étant en guerre ouverte avec la Régence, le fils du bey, Sidi Younès, aborda au Cap Nègre avec quatre galiotes et cent cavaliers, s'empara de tout le corail en magasin, abattit le

pavillon blanc des forts et saccagea les installations, tandis que les employés de la Compagnie parvenaient à s'enfuir.

A quelque temps de là, un officier de marine d'une bravoure légendaire, Saurins-Murat, voulut venger cette offense en prenant d'assaut Tabarka, qui était peu gardée. Mais étant parti de La Calle précipitamment, sans attendre les renforts qui lui étaient promis, ayant abordé sans encombre au milieu de la nuit et s'étant avancé jusqu'au pied du château, il fut accueilli, au lever du jour, par une fusillade nourrie. Ce fut un désastre. Saurins lui-même fut blessé, les barques n'osèrent s'approcher pour recueillir les fuyards : un seul officier, avec 40 hommes, put se sauver, en parcourant deux lieues à la nage ; les Turcs ramenèrent à Tunis 224 prisonniers, qui furent mis à la chaîne, quoique malades et blessés pour la plupart, et le bey fit exposer sur une place, auprès du fondouk français, les têtes des vingt-sept Français tués dans l'action (juillet 1742).

La France était alors trop occupée par la guerre de Succession d'Autriche pour réparer comme il eût fallu ce grave échec de ses armes : le bey, de son côté, sentait son trône trop ébranlé par une double attaque de ses sujets révoltés et des Algériens pour s'obstiner dans l'hostilité. De cette rencontre de faiblesses naquit la paix boiteuse du 9 novembre 1742, qui reproduisait les dispositions essentielles des traités de 1685 et de 1710, mais qui obligeait à l'avenir, par une clause secrète, le consul de France à baiser la main du bey, comme les consuls des autres nations. Quant au Cap Nègre, la jouissance en était rendue à la Compagnie, contre une augmentation sensible des redevances au bey, au fils du bey, aux ministres, etc. ; Maurepas insista vainement pour que l'île de Tabarka fût également concédée en réparation de l'incident du Cap Nègre.

Le comptoir du Cap Nègre, d'ailleurs, ne fut pas rétabli avant 1750, car tout y était à refaire, en un temps où la Compagnie n'était pas encore tirée d'embarras, et la réoccupation ne dura guère, à cause « des avanies et des insultes des Maures voisins de la place ».

LA PRISE DE TUNIS PAR LES ALGÉRIENS (1756)

Malgré le traité de paix, les bons rapports tardèrent un peu à renaître : « On ne nous regarde plus que comme des traîtres, des lâches et des gens sans parole et sans foi », écrivait amèrement un agent du consulat, et les étrangers, les Anglais surtout, essayaient de profiter des circonstances pour obtenir du bey la suppression du privilège français de préséance. Mais le consul qui avait négocié la paix, Fort, sut très habilement relever son crédit, au point d'obtenir, en 1743, une modification avan-

tageuse du traité de 1742, et le bey, à propos d'un incident provoqué en 1753 par les intrigues anglaises, saisit l'occasion d'affirmer nettement son désir d'entente : « Vous devez être persuadé que nous serions au désespoir d'apporter le moindre détriment à la bonne correspondance qui règne entre notre république et l'empire de France ».

Le danger vint d'ailleurs : le 2 septembre 1756, après dix jours de combat, Tunis fut prise d'assaut et mise à sac par les Algériens ; les maisons chrétiennes ne furent pas épargnées, et les Français, en particulier, accusés d'avoir porté secours aux Tunisiens, n'échappèrent au massacre qu'en s'enfuyant dans le fondouk anglais par les terrasses des maisons. Tous les consuls furent conduits au bey de Constantine, qui commandait les troupes algériennes : « L'un était en bonnet de nuit, écrivait le consul de Salauze à Machault ; l'autre en robe de chambre ; l'autre en veste et en pantoufles ; j'étais, avec la nation qui m'accompagnait, à peu près dans le même équipage ; le seul consul anglais était habillé décemment avec l'épée au côté, mais il était à pied, comme les autres. Ce fut dans cet état humiliant qu'on nous fit traverser toute la ville ; il me serait impossible, Monseigneur, de pouvoir vous exprimer tout ce que nous souffrîmes intérieurement de nous voir ainsi menés comme de vils esclaves, hués et insultés par les soldats que nous rencontrions ».

COMBAT DE TABARKA
(D'après une gravure ancienne).

Mais, la tourmente passée, le crédit de la nation française se retrouva intact, et le nouveau bey, Mohammed, exprima de façon fort touchante ses regrets au consul de Salauze : il lui dit, « en lui serrant les mains et les larmes aux yeux », qu'il n'avait pas été aussi sensible au pillage du Bardo et de ses autres maisons qu'à celui du fondouk français, qu'il avait essayé de l'éviter en versant 150 000 piastres, mais qu'il n'avait pu rien obtenir du bey de Constantine, « qui détestait les Français ».

L'OCCUPATION DE LA CORSE ET LE MÉCONTENTEMENT DES TUNISIENS

Les années suivantes confirmèrent ces bonnes dispositions, et la Compagnie obtint des autorités tunisiennes de nouveaux et sensibles avantages.

Par un traité du 14 mars 1768, notamment, le bey lui accorda le privilège exclusif de la pêche du corail « dans toute l'étendue des mers de sa dépendance, celles de Tabarka exceptées seulement », moyennant une redevance annuelle de 4 500 piastres. Il lui permit en outre d'établir un comptoir à Bizerte « pour l'administration de ladite pêche », avec liberté du culte pour les Français et mêmes droits « que le consul de France et sa nation pouvaient avoir ».

Le comptoir de Bizerte fut aussitôt installé, six bateaux corailleurs furent construits à Marseille, et, comme les Marseillais manquaient de l'expérience nécessaire, on engagea des pêcheurs génois. Mais soudain le bey revint sur toutes ses promesses, prétendit annuler le traité de 1768 : la France venait d'occuper la Corse, et la Corse était pour les corsaires tunisiens un repaire et un terrain de chasse ; elle leur échappait en passant à la France.

Une escadre vint croiser devant Tunis : le bey se déroba, signa un arrangement provisoire, promit avec l'intention bien arrêtée de ne pas tenir. Nouvelle démonstration navale devant Tunis et, en 1770, bombardement de Bizerte et Sousse. Enfin, le 13 septembre 1770, au Bardo, la paix fut conclue : le bey reconnut l'autorité de la France sur la Corse, permit de pêcher le corail même à Tabarka et autorisa un établissement à la Galite. Une ambassade tunisienne se rendit à la Cour de France ; le consul Saizieu, regagnant son poste en octobre 1771, fut salué par le fort de La Goulette de six coups de canon, contre l'usage, et reçu à son débarquement « avec les honneurs réservés aux princes du pays ». Une fois de plus, l'accord était rétabli.

Pourtant, la Compagnie continuait à rencontrer de sourdes résistances dans ses tentatives d'installation au Cap Nègre, à Bizerte, à Tabarka. Un nouveau traité pour la pêche du corail, du 24 juin 1781, n'éclaircit pas beaucoup la situation, et la

Compagnie d'Afrique, malgré les dispositions relativement favorables des Tunisiens, n'eut jamais en Tunisie d'établissement vraiment ferme.

C'est que, comme le note justement l'historien de ce commerce barbaresque, M. Paul Masson, si, d'une part, les intérêts des Tunisiens les incitaient à rechercher l'alliance commerciale de la France, d'autre part les intérêts du bey, qui était le principal marchand de ses États, le poussaient à éviter l'établissement à demeure d'une Compagnie, dont les privilèges auraient diminué ses profits.

LES « RÉSIDENTS FRANÇAIS » EN TUNISIE

La Compagnie royale d'Afrique, malgré trois crises en 1741, 1756 et 1769, n'a donc cessé, durant plus d'un demi-siècle, de mettre au service des intérêts et du prestige français une activité méritoire. Mais, pour bien juger de l'influence française en Tunisie, il faut se rappeler que la Compagnie n'était pas seule à représenter la France auprès des Tunisiens.

Il y avait à Tunis des commerçants libres ou des représentants de maisons marseillaises, établis à demeure, des « résidents », comme on disait, dont le rôle n'était pas moins intéressant et qui regardaient d'ailleurs les Compagnies, nous l'avons vu, comme des adversaires. Ils étaient en relations régulières avec les autres ports de la Régence, Bizerte, Porto-Farina et surtout Sousse et Sfax, et même avec les ports turcs du Levant, car la plupart des vaisseaux qui venaient de Marseille servaient de « caravaneurs », c'est-à-dire qu'au lieu de rentrer directement en France, ils se faisaient affréter, par les marchands indigènes ou français, à destination des pays voisins ; ce métier de rouliers des mers rapportait gros, et le gouvernement français, pour des raisons d'intérêt autant que de prestige, l'avait toujours encouragé.

La plupart de ces « résidents » vivaient à Tunis depuis dix et même trente ans. On en comptait onze en 1723, et auprès d'eux étaient venus s'établir un boulanger, deux chirurgiens, un aubergiste, un tonnelier, un chandelier, trois verriers, des agents pour la surveillance des chargements dans les autres ports de la Régence, etc. L'interdiction faite aux femmes de rejoindre leur mari ou leur père avait été levée par l'ordonnance de 1716, et beaucoup de résidents vivaient en famille. C'était toute une colonie française — plus de cent personnes à la fin du siècle — qui s'était créée là, avec ses traditions et aussi ses petites querelles, qui troublaient fréquemment la sérénité du consul.

En tout cas, c'était un centre rayonnant d'influence, en relations continues avec les autorités tunisiennes, qui avaient souvent besoin d'argent et recouraient volontiers aux marchands français, plus faciles en affaires que les juifs livournais.

IV

LA FIN DE LA COMPAGNIE

La Révolution française n'eut pas d'effets immédiats sur le commerce français en Tunisie.

La liberté complète du commerce du Levant et de Barbarie avait été proclamée par la loi du 29 juillet 1791 ; mais la Compagnie royale d'Afrique, contre laquelle nulle plainte — sauf dans un seul Cahier, celui de La Ciotat — ne s'était élevée, continua son trafic. Elle devait même se montrer particulièrement utile en un temps où la France se procurait difficilement des subsistances. Mais les guerres, les troubles intérieurs, les mesures économiques et financières lui rendirent bientôt la vie impossible : au début de 1794, les directeurs décidèrent de renoncer à l'entreprise et de dissoudre la Compagnie sans attendre l'inévitable banqueroute ; elle fut supprimée par arrêt du Comité de Salut public le 8 février 1794, et la liquidation de son fonds social produisit 2 048 248 livres, — soit un peu plus que le capital primitif, — qui, du reste, passèrent aux mains du Trésor.

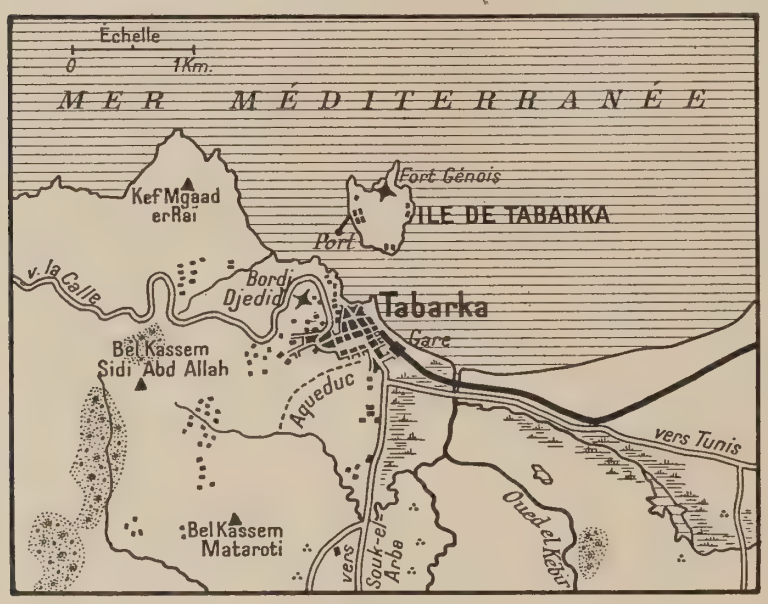

TABARKA

Cependant, comme le rôle des Compagnies d'Afrique ne pouvait être rayé, sans risques ni dommages, de la vie nationale, le Comité de Salut public se soucia d'assurer leur succession : un arrêté du 19 pluviôse an II institua, pour le compte de l'État, une « Agence d'Afrique » qui avait pour mission de continuer l'exploitation des concessions et des monopoles accordés aux Français dans les pays barbaresques.

L'HABILE POLITIQUE DU CONSUL DEVOIZE

On put craindre, au début de la Révolution, une rupture entre la Tunisie et la France. Le bey Hamouda Pacha, homme impérieux et peut-être travaillé par des influences étrangères, accepta de fort mauvaise humeur la nouvelle d'un changement de régime et refusa un moment d'accepter le nouveau pavillon français.

Mais l'habileté du consul Devoize, qui avait déjà servi à Tunis en 1778-1779 et qui y fut renvoyé en 1791 comme « commissaire du Roi », puis confirmé comme consul général et chargé d'affaires, arrangea tout.

Avec sa science consommée de l'âme musulmane, il rassura le bey sur les intentions de la France, obtint de lui qu'il observât les anciennes conventions et tolérât, au moment où les Anglais occupaient Toulon et la Corse, la présence d'une division navale française à La Goulette pendant onze mois. En dépit des croisières anglaises et espagnoles, il trouva le moyen de maintenir un courant de relations commerciales entre la France et la Tunisie. D'autre part, uniquement préoccupé de l'intérêt supérieur de sa patrie, il fit preuve d'un parfait loyalisme envers le nouveau gouvernement et sut imposer la même attitude aux Français qui l'entouraient. En toute circonstance, sa politique fut avisée et son dévouement complet, et c'est assurément à sa valeur personnelle que la France dut de conserver sa position en Tunisie.

LES MÉFAITS D'UN CHARGÉ DE MISSION

L'activité brouillonne et le mauvais esprit d'un chargé de mission du Comité de Salut public, à partir de prairial an II, faillirent tout gâter.

Louis-Alexandre d'Allois d'Herculais, dont M. Fr. Charles-Roux a si joliment conté la vilaine histoire, avait, sous l'Ancien Régime, servi dans la cavalerie et la marine royales, puis avait erré, sans fonctions bien définies, dans les pays méditerranéens et jusqu'aux Indes néerlandaises ; il était rentré en France vers 1793, s'était fait nommer chef de brigade de bataillons nationaux et avait obtenu, à force d'intrigues, le titre d'« agent général et envoyé particulier » de la République auprès des puissances barbaresques et dans tout le Levant.

Dès son arrivée à Tunis, il prétendit prendre en mains toutes les affaires, donner à Devoize des leçons de diplomatie, de civisme et de probité, inaugurer une grande politique, et ses maladresses, son sectarisme, son manque de tenue, le rendirent bientôt insupportable aux autorités tunisiennes. Mais sa plus grande faute, ce fut d'attaquer hypocritement Devoize et de le rendre suspect aux yeux du gouvernement au point de provoquer son rappel, au grand mécontentement du

bey Hamouda Pacha. Ce désastreux personnage sévit dans les pays barbaresques jusqu'en l'an V, et son action ne fut certainement pas étrangère aux événements qui marquèrent en Tunisie l'expédition d'Égypte.

LA TUNISIE ET L'EXPÉDITION D'ÉGYPTE

Après le départ du consul Devoize, que le bey Hamouda Pacha traitait en ami, les rapports s'étaient en effet tendus entre les représentants de la France et les Tunisiens, et, quand Bonaparte entreprit la conquête de l'Égypte, les protestations de la Porte trouvèrent en Tunisie un terrain tout préparé. Excitée par les marabouts, la foule indigène vit dans les hostilités qui s'ouvraient un renouveau de guerre sainte et bientôt se rua contre le fondouk des Français.

Mais, dans l'intervalle, le gouvernement français, informé de la mauvaise foi d'Herculais, avait rendu justice à Devoize et, sur la demande expresse du bey, l'avait réaffecté à Tunis. Le crédit du consul permit d'éviter la rupture : Hamouda Pacha fit protéger par ses soldats les maisons des Français.

Bien mieux, dès que Bonaparte eut pris le pouvoir, il envoya un de ses familiers, Mustapha Arnaout, en mission extraordinaire à Paris, avec des présents magnifiques, armes, étoffes, lions, autruches et gazelles, et le Premier Consul se montra particulièrement sensible à cette attention d'un prince musulman : le 23 février 1802, un traité fut signé, qui remettait en vigueur les conventions antérieures.

L'aide efficace que le consul fournit au bey, en 1811, à l'occasion d'une révolte militaire, ne fit que resserrer l'entente et, malgré les efforts de l'Angleterre, l'influence française était manifestement redevenue prépondérante en Tunisie à la fin du premier Empire : « Tunis, aurait dit à son lit de mort le plus grand des beys, Hamouda, doit toujours être unie à la France, qu'importe le reste ! »

CHAPITRE III

LA CRISE TUNISIENNE

I. — Les progrès de l'influence française en Tunisie. — *La Tunisie aux prises avec l'Europe : la répression de la course. — La conquête d'Alger et l'attitude de la Tunisie. — Le bey Hussein : le traité du 8 août 1830 et les traités Clauzel. — La Tunisie avec la France contre la Porte : Ahmed-bey* (1837-1855).

II. — La folie financière. — Disparition de l'influence française. — *Le faste tunisien. — Un essai de modernisation : le Pacte fondamental de 1857. — Mohammed-es-Saddok et le mouvement de réformes. — La banqueroute. — La révolte. — Une politique incertaine. — La commission financière internationale* (1869).

III. — Les visées italiennes et leurs conséquences : la France aux prises avec la Tunisie. — *Les résultats de la politique de recueillement en Tunisie. — Le grand effort italien. — L'affaire du chemin de fer de La Goulette. — L'affaire de l'Enfida. — Les incidents de frontière et la mauvaise foi du bey. — L'intervention inévitable.*

I

LA TUNISIE AUX PRISES AVEC L'EUROPE : LA RÉPRESSION DE LA COURSE

Au lendemain des traités de Vienne, la Tunisie, comme les autres pays de l'Afrique du Nord, fut sommée par l'Europe de renoncer aux pratiques barbares de la course : en exécution des principes établis par le congrès de Vienne, Lord

Exmouth, chargé de notifier les décisions des puissances, parut dans les eaux de Tunis avec une escadre le 11 avril 1816.

Le bey Mahmoud, qui était alors au pouvoir, sentant combien cette nouveauté contrarierait les habitudes de ses sujets les plus influents, essaya de gagner du temps et s'en tint aux demi-promesses ; mais l'amiral anglais, sans doute conseillé par le consul Devoize qui connaissait son homme, coupa court aux tergiversations par un ultimatum brutal, et le bey céda sur tous les points : il libéra 800 esclaves et s'engagea par écrit, au nom de la Régence, à supprimer à jamais l'esclavage des chrétiens dans ses États.

Puis, le 21 septembre 1819, une flotte anglo-française, venant d'Alger, se présenta devant La Goulette pour notifier au bey le protocole arrêté au Congrès d'Aix-la-Chapelle et relatif à la course : le bey dut prendre par écrit l'engagement de ne plus armer ses bâtiments en course, sous peine d'attirer sur lui « les armes de toute l'Europe ». Mahmoud, d'ailleurs instruit par l'exemple des corsaires algériens que Lord Exmouth venait de châtier sévèrement, se soumit sans difficulté.

Ces événements avaient mécontenté la population de Tunis, accoutumée à considérer la course comme une industrie légitime, et Mahmoud, accusé d'avoir cédé trop facilement aux chrétiens, avait même dû réprimer un commencement de révolte ; mais les rapports du bey et de la France n'en avaient pas sensiblement souffert. Vers la fin de sa vie, Mahmoud consentit aux Français de nouveaux avantages : notamment un tarif de faveur pour les marchandises importées, des garanties pour les propriétés des Français en Tunisie, le règlement des créances en suspens entre Français et Tunisiens, — et ces diverses mesures furent reprises et confirmées par son fils Hussein, aussitôt après son avènement, le 13 décembre 1824.

LA CONQUÊTE D'ALGER ET L'ATTITUDE DE LA TUNISIE

On put craindre un moment que l'annonce de l'expédition d'Alger ne vînt compromettre cette entente. Il est vrai qu'Alger et Tunis vivaient en état constant d'hostilité et que Tunis eût dû se réjouir de la défaite infligée à cet adversaire traditionnel ; mais l'un et l'autre continuaient à dépendre nominalement de Constantinople et le cri d'alarme lancé par la Porte risquait de resserrer la solidarité musulmane.

De fait, la population tunisienne, dans l'ensemble, jeta feu et flamme, et le bruit courut en Europe, au début de 1828, que Hussein-bey, cédant aux sollicitations du dey d'Alger, avait résolu de s'allier avec lui contre la France. Le consul de France à Tunis, Mathieu de Lesseps, fut ainsi amené à demander des explications au bey,

qui prit fort nettement position : « On cherche, déclara Hussein, malgré tous mes soins, malgré mes déclarations publiques et souvent répétées au sujet des torts du dey d'Alger et de la justice de la Cour française, à donner une fausse interprétation de mes sentiments. Il importe de la rectifier : je veux conserver une attitude complètement neutre dans la guerre qui se prépare, et pourtant mes vœux sont certainement pour le succès des armes de la France, la plus puissante, comme la plus sincère alliée de mon pays. Le Grand Seigneur, dit-on, vient à son tour de déclarer la guerre à la France : eh bien ! mon système de neutralité est si fortement arrêté que, dans cette circonstance encore, si le gouvernement turc m'envoyait cent firmans pour m'enjoindre de prendre parti pour lui contre mon alliée, s'il m'expédiait, dans ce but, cent messagers et émettait cent proclamations, je n'obéirais point aux premiers, je serais sourd aux avis de ses envoyés, et j'empêcherais la publication de ses appels aux armes. Je m'expose, je le sais, par cette attitude, à de grands dangers ; mais je me jette avec confiance dans les bras de la France, certain qu'elle ne m'abandonnera pas au jour du péril, et je ne désire rien autant que le châtiment exemplaire de son injuste agresseur, le dey d'Alger ».

MATHIEU DE LESSEPS
(D'après un portrait appartenant à M. Mathieu de Lesseps).

Et ce n'étaient pas là des mots : en 1830, le bey, sur la demande du consul de France, arrêta la contrebande de poudre qui se faisait de l'île de Tabarka vers Constantine ; il facilita à l'armée française d'Afrique son ravitaillement en bétail et exempta de quarantaine et de tous droits les bâtiments qui venaient toucher dans les ports de la Régence pour les besoins des troupes expéditionnaires ; avant même que fussent connus les premiers résultats de l'expédition, il envoya spontanément un officier de sa cour au général de Bourmont pour le complimenter et lui offrir ses services ; enfin, il s'efforça de prévenir toute explosion de fanatisme xénophobe et retint à Sfax, sous prétexte de quarantaine, 150 soldats turcs qui se rendaient d'Égypte à Alger.

On ne pouvait vraiment désirer davantage.

LE BEY HUSSEIN : LE TRAITÉ DU 8 AOUT 1830 ET LES TRAITÉS CLAUZEL

Si heureux que fût le bey de voir immobilisés ses ennemis algériens, le principal mérite de cette politique revenait au consul de France Mathieu de Lesseps, qui, fidèle à l'exemple de Devoize, avait su conquérir l'amitié du prince tunisien.

C'est à Mathieu de Lesseps que Hussein avait dû de découvrir, en octobre 1829, une conspiration de janissaires, qui menaçait à la fois sa vie, celle de son entourage et des Européens, et de pouvoir la comprimer à temps, et c'est grâce à l'atmosphère de confiance créée par le consul que, malgré les difficultés du moment et quelques maladresses, l'influence française alla se développant en Tunisie.

En juillet 1830, le ministre de Polignac, encouragé par la prise d'Alger, soumet au bey la signature d'un traité donnant aux puissances européennes de nouvelles garanties pour leur commerce et leur marine : interdiction définitive de la course, abolition de l'esclavage des chrétiens, protection des équipages et des bâtiments naufragés, suppression des tributs et redevances payés par les puissances chrétiennes, et, de plus, rétablissement pour la France du privilège de la pêche du corail, dont elle avait joui jusqu'en 1799, liberté de commerce pour tous les négociants étrangers et traitement de la nation la plus favorisée ; enfin, par un article additionnel et secret, un emplacement devait être accordé à Carthage pour l'édification d'une chapelle à la mémoire de Saint Louis. Un délai de huit jours était laissé au bey pour faire connaître son accord, faute de quoi les troupes françaises, libérées par la prise d'Alger, viendraient devant La Goulette.

Cette menace semblait à tout le moins inutile ; la course et l'esclavage des chrétiens étaient disparus des mœurs tunisiennes, et le consul obtint sans peine la signature du traité le 8 août 1830. Le bey ne fit de réserves que sur la question de la pêche du corail.

Le bey Hussein apparaissait donc comme un sûr allié, et le général Clauzel, quand le gouvernement français eut décidé de restreindre à Alger et sa banlieue l'occupation de l'Algérie, fonda sur cette alliance toute une politique algérienne : il nomma le frère de Hussein, Sidi-Mustapha, et son neveu Sidi-Ahmed, beys de Constantine et d'Oran, avec le droit de percevoir tous les revenus de ces provinces, moyennant paiement au Trésor d'un million de francs. Hussein et son entourage trouvaient à cette opération bien des inconvénients : le peuple, fanatisé par les intrigues algériennes, admettrait difficilement que des princes musulmans payassent tribut à une puissance chrétienne, la conquête serait difficile, les Marocains s'installaient à Tlemcen, la France n'était guère assurée de se maintenir en Algérie, etc...

Hussein n'accepta qu'après trois jours de négociations, le 3 janvier 1831. Mais le gouvernement français refusa de ratifier les décisions du général Clauzel, qui l'engageaient trop avant à son gré : les troupes tunisiennes, qui avaient déjà rejoint Oran, durent rebrousser chemin, et le bey, comme bien on pense, se montra peu satisfait de l'aventure.

Malgré tout, le 24 octobre 1832, modifiant dans un sens bienveillant le traité du 8 août 1830, il accordait à la France le droit perpétuel et exclusif de la pêche du corail sur tout le littoral tunisien, moyennant l'ancienne redevance de 13 400 piastres par an. En 1834 encore, bien que le consul général de Grande-Bretagne, sir Thomas Reade, l'incitât à la résistance, il protesta de son désir de combattre la contrebande de poudre qui se faisait à travers la Régence vers Constantine. Tout au plus pouvait-on constater une certaine réserve dans son attitude. Il mourut, d'ailleurs, le 20 mai 1835.

LA TUNISIE AVEC LA FRANCE CONTRE LA PORTE : AHMED-BEY (1837-1855)

Le successeur de Hussein, son frère Mustapha, passait pour acquis à l'influence anglaise, et le premier contact fut un peu froid. Pourtant, dès octobre 1835, un désir de rapprochement se manifesta à la cour du Bardo : le bey se sentait menacé par le sultan de Constantinople, qui voulait sa revanche de la défaite algérienne, et il comptait sur l'appui de la France.

Or, la France reconnaissait au sultan le droit de refuser ou d'accorder l'investiture au bey de Tunis, mais elle lui refusait celui de toucher à l'organisation politique des Régences, en qui l'Europe voyait depuis des siècles des États indépendants de fait ; elle ne voulait pas du voisinage des Turcs en Afrique du Nord, et son ambassadeur à Constantinople reçut mission de « faire pressentir à la Porte que toute entreprise tendant à implanter sa domination à Tunis l'exposerait à nous trouver sur son chemin et à rencontrer de notre part une opposition réelle » (19 janvier 1836).

La coalition d'intérêts se précisait entre la Tunisie et la France : une escadre, sous les ordres de l'amiral Hugon, fut envoyée devant Tunis pour parer à toute éventualité, et, par une circulaire du 5 août 1836, M. Thiers fit connaître aux cours européennes les raisons de cette attitude et l'intention bien arrêtée de la France de maintenir le « statu quo » tunisien. En 1837, on réunit devant Tunis les divisions navales du Levant et d'Afrique. La Porte, qui avait mis en route une flotte commandée par le capitan pacha, jugea prudent de renoncer à toute offensive.

C'est surtout sous le règne d'Ahmed-bey, qui succéda à son père Mustapha en octobre 1837, que cette alliance de la Tunisie et de la France contre les prétentions de la Porte prit son vrai caractère.

Ahmed-bey, à son avènement, avait 31 ans. C'était un esprit indépendant, orgueilleux, ambitieux et rempli d'illusions sur ses aptitudes et l'importance de son rôle. Il s'avouait grand admirateur de Napoléon Ier et jouait volontiers à l'homme de guerre : il s'entourait de tableaux représentant des batailles, fit construire des casernes à côté de son palais, créa des écoles militaires, essaya de se donner une flotte, augmenta l'effectif de ses troupes régulières et s'occupa avec passion de les organiser.

Il devait donc supporter plus impatiemment que tout autre les prétentions de la Porte, et, par ailleurs, se défiait systématiquement de la tutelle européenne. Mais, si confiant qu'il fût en sa propre puissance, il ne tarda pas à s'apercevoir que, s'il restait isolé, le sultan de Constantinople viendrait aisément à bout de ses résistances, et il lui fallut, bon gré mal gré, chercher des appuis.

Or, deux grandes nations européennes s'offraient à l'aider avec un empressement égal : la France et l'Angleterre ; elles engagèrent en Tunisie une vive lutte d'influence, et Ahmed-bey, pendant quelque temps, profita de leurs bons offices sans marquer nettement sa préférence. Il apparut bientôt, cependant, que leur politique était au fond assez différente.

La France affirmait ouvertement que le bey de Tunis était un souverain héréditaire, choisi suivant une loi successorale établie, sans intervention d'aucune autorité étrangère. Il était le maître dans son domaine. Il ne devait nul tribut à la Porte, et, du reste, ne lui en avait jamais payé. L'investiture et la confirmation des beys par le sultan n'étaient que des survivances d'un lointain passé, des cérémonies de pure forme, et n'exprimaient nullement des rapports de suzerain à vassal. En conséquence, la France prétendait interdire à la Porte toute tentative de mainmise sur la Tunisie, toute réduction des pouvoirs du bey ; elle se déclarait en toute circonstance décidée à faire respecter, au besoin par la force, le « statu quo » en Tunisie.

L'Angleterre était beaucoup moins catégorique : jalouse de la place prise par la France en Algérie, inquiète de l'influence qu'elle avait acquise à l'est et à l'ouest de l'Afrique du Nord, au Maroc et en Tunisie, elle redoutait que la rupture de tout lien entre la Tunisie et la Porte ne servît surtout les ambitions de la France : « Notre politique à nous, disait fort clairement Lord Palmerston à Guizot, ce n'est pas de favoriser en Orient la fondation de ces États nouveaux et indépendants qui prendront dans la Méditerranée je ne sais quel rôle, mais de maintenir là un grand État

connu qui serve de barrière contre toutes les ambitions et empêche que des combinaisons nouvelles ne viennent troubler l'équilibre européen ». Aussi l'Angleterre, au lieu de prendre franchement parti entre la Porte et Tunis, s'efforçait-elle surtout d'atténuer les heurts, de rassurer le bey et de faire patienter le sultan.

Entre ces deux politiques, Ahmed-bey sentit la nécessité d'opter. Sans rompre avec l'Angleterre, sans même renoncer à se servir de son crédit, il fit cause commune avec la France, et l'influence française fit avec lui, surtout à partir de 1841, des progrès particulièrement importants.

AHMED-BEY (1835-1855)

C'est à la France qu'il demanda l'envoi d'une mission militaire pour l'instruction de ses troupes, malgré les efforts de l'Angleterre, qui, en 1838, avait mis spontanément à sa disposition le colonel Considine. Il permit au consul de France, M. de Lagau, d'aller visiter les régions de Sousse et de Sfax, où les commerçants français se plaignaient d'être mal traités, et facilita son action de tout son pouvoir. Il accorda à plusieurs reprises l'autorisation d'exporter des chevaux pour la remonte des troupes françaises d'Algérie. Il donna des ordres à ses caïds pour réprimer les attentats dont les tribus du Sud s'étaient rendues coupables sur la frontière de l'Algérie. Il autorisa les Sœurs Saint-Joseph de l'Apparition, dès 1843, à fonder une première école de filles française à Tunis, et, deux ans plus tard, permit à l'abbé Bourgade de créer dans la même ville une école de garçons qui fut fréquentée par des enfants de toutes les nationalités et de toutes les confessions. En 1846, après la lecture d'un discours du roi de France, relatif à l'abolition de la traite, il décréta l'affranchissement des noirs dans toute l'étendue de la Régence. Sur la demande du consul de France, il décida de construire, entre Tunis et Bône, une route qui serait sur-

veillée par les caïds voisins sous leur responsabilité. « Je puis affirmer, écrivait le consul de Lagau, que nous avons maintenant, dans cette partie de l'Afrique, presque tous les avantages de la possession, sans en avoir les inconvénients. »

Il est vrai qu'au milieu de l'année 1843, un nuage assombrit quelque temps ce ciel d'idylle : Ahmed-bey s'obstinait à retarder les opérations de délimitation entre la Tunisie et l'Algérie ; mais une nouvelle offensive de la Porte vint, opportunément, rapprocher les parties et lever les obstacles. L'énergique attitude de la France à l'égard du sultan de Constantinople valut au bey de voir son indépendance officiellement reconnue par le sultan pour la durée de sa vie.

En 1845, le duc de Montpensier, qui se rendait en Orient, faisait de Tunis sa première escale, pour marquer au bey la sympathie de la France, et il y restait quatre jours, fêté par le bey et la population, comblé de présents, honoré de toutes les façons. En juin 1846, c'était au tour du prince de Joinville et du duc d'Aumale d'être, avec le même éclat, les hôtes du bey. Enfin, en novembre 1846, le bey se rendit en France et il y fut reçu avec les honneurs du rang suprême, comme le souverain d'un grand État indépendant et allié ; son voyage à travers la France fut une promenade triomphale, et il fit preuve, d'ailleurs, d'une courtoisie charmante. La Porte protesta contre le caractère de cette réception, et l'Angleterre fit grise mine, d'autant qu'Ahmed-bey avait refusé de se rendre à Londres ; mais quelques lettres polies apaisèrent tout.

A la suite de ces divers événements, l'influence française était si bien établie à Tunis que les changements de régime survenus en France ne l'affaiblirent pas : le gouvernement de Louis-Philippe, avec une fermeté tranquille et un remarquable esprit de suite, avait, autour du « statu quo » tunisien, amené les rôles à se préciser de telle sorte que la Tunisie ne pouvait plus se détacher de la France.

II

LE FASTE TUNISIEN Sous l'influence de la France, la Tunisie se montrait capable de certains progrès d'ordre économique et social, mais son administration faisait apparaître une tare, qui depuis le début du siècle allait s'aggravant : la folie de dépense, avec ses désastreuses conséquences fiscales et politiques.

Hussein-bey (1824-1835), succédant à l'insouciant et prodigue Mahmoud, avait bien essayé de réagir : aidé d'un ministre clairvoyant et ferme, le Sahab-es-

Taba Chakir, il avait lutté contre le désordre et les prévarications, diminué les charges militaires, assis raisonnablement l'impôt, et il s'était personnellement imposé des économies sur son train de vie. Mais son exemple n'avait pas été suivi : Ahmed-bey (1837-1855) s'était ruiné en bâtisses, en dépenses militaires et navales ; Mohammed-bey (1855-1859) engouffre les millions dans son harem, tandis que son favori tout-puissant, le fameux Mustapha Khaznadar, s'enrichit pour son compte avec une impudente avidité.

Le peuple est écrasé d'impôts, et son mécontentement prend de temps à autre des formes violentes.

UN ESSAI DE MODERNISATION : LE « PACTE FONDAMENTAL » DE 1857

Or, la France fut représentée à Tunis, à partir de 1855, par un fort curieux personnage, Léon Roches, qui avait été secrétaire d'Abd-el-Kader, puis interprète de Bugeaud : fort au courant des usages musulmans, parlant l'arabe avec une surprenante finesse, séduisant, persuasif, au demeurant plus imaginatif que raisonnable, il eut tout de suite un ami dans la personne du bey ; les deux hommes ne se quittaient plus, chassaient ensemble, passaient des heures à causer, et le consul profita de son crédit pour inciter le bey à de grandes réformes, qui devaient, croyait-il, apaiser l'opinion et qui portent la double empreinte de sa générosité et de son penchant à l'utopie.

Mohammed-bey était plus qu'à demi converti aux vues modernistes de son conseiller, quand, à la suite de la guerre de Crimée, à laquelle la Tunisie avait pris part, le Congrès des Puissances, réuni à Paris, l'invita à imiter la Turquie et à se donner une constitution, et, le 10 septembre 1857, dans la grande salle du Bardo, en présence de tous les consuls et de tous les hauts fonctionnaires tunisiens, il prêta serment à cette Constitution qu'il octroyait à son peuple sous le nom de « Pacte fondamental ».

Le Pacte consistait surtout en un exposé de principes un peu baroque où se combinent la philosophie du XVIII^e siècle français et l'esprit du Coran. Il proclamait notamment l'égalité des sujets devant l'impôt, devant la loi et devant les obligations militaires, l'abolition des monopoles commerciaux et industriels, l'admission des chrétiens à la propriété territoriale et des juifs au droit commun. Le 30 août 1858, il fut complété par un décret portant création d'un « Conseil municipal de Tunis, institué pour l'utilité générale des habitants du pays » ; le président de ce conseil était chargé de gérer le budget de la ville, de veiller à la police urbaine, de régler les questions d'expropriation pour cause d'utilité publique, etc. On projetait

enfin de procéder à de vastes défrichements, de restaurer les édifices, de construire des routes et des chemins de fer.

L'opinion tunisienne se montra, dans l'ensemble, peu sensible à ces nobles intentions. Elle fut profondément blessée par des nouveautés comme la conscription militaire ou l'égalité des musulmans et des juifs, qui allaient contre toutes ses traditions et qui s'imposaient par trop brusquement ; elle vit en tout ce remue-ménage la main des roumis et accusa le bey d'avoir vendu son âme ; surtout, elle redouta qu'en fin de compte cet appétit de modernisme ne se traduisît par une aggravation des impôts. Un vif mouvement d'opposition se dessina. Mais Mohammed n'eut pas le chagrin d'assister à la faillite de son œuvre : il mourut en septembre 1859.

MOHAMMED EN NACEUR BEY (1855-1859)

MOHAMMED-ES-SADDOK ET LE MOUVEMENT DE RÉFORMES L'héritage était lourd, et l'héritier, frère du bey défunt, était un faible. Incertain, cauteleux, sensible aux influences les plus diverses, avant tout désireux, a-t-on dit, « de ménager la chèvre et le chou, de contenter tout le monde et le Grand Turc », il ne sut voir clair dans la situation, et il est permis de le considérer comme le principal auteur de la décadence tunisienne.

L'opinion locale attendait de lui, sinon un arrêt du mouvement de réformes, du moins une mise au point et des accommodements. Mais, sans être foncièrement acquis à l'esprit moderne, il renforça ou laissa renforcer les institutions de Mohammed. Dès février 1860 il entreprit de mettre en vigueur la loi sur le recrutement, particulièrement détestée. Il aborda coup sur coup une réforme des monnaies et du système des poids et mesures, la création d'un service des postes, d'une imprimerie beylicale et d'un moniteur officiel ; il institua un Conseil suprême pour la sauvegarde de la Constitution et réalisa la transformation des tribunaux prévue en principe par son prédécesseur. Il mit en train de grands travaux publics et notamment restaura et modernisa l'aqueduc d'Adrien, qui amena à Tunis les eaux de Zaghouan. Par une convention en date du 19 avril 1861, il accorda à la France le monopole du service télégraphique en Tunisie. C'était là, pour un gouvernement dont le Trésor était vide et la popularité chancelante, embrasser beaucoup à la fois.

LA BANQUEROUTE Le pays était pauvre et la vie chère, car les récoltes avaient subi une série d'années mauvaises. Les débiteurs insolvables encombraient les prisons. C'est dire que les impôts ne rentraient plus et que le déficit s'aggravait tous les jours.

Le grand-vizir Khaznadar, sous prétexte de remédier à cette misère, imaginait des expédients qui ne servaient, en général, que ses propres intérêts et qui achevaient de creuser le gouffre. Un de ses complices, l'israélite Nessim-Scemana, prête au bey l'argent dont il a besoin, à un taux de 12 et 15 pour 100. En 1862, le gouvernement beylical émet pour 35 millions de piastres de Bons du Trésor portant un intérêt de 12 pour 100 pendant neuf ans et remboursables au bout de trois ans si le bey le jugeait opportun, — de là leur nom d'obligations triennales : c'était la première fois que la Tunisie recourait au système des emprunts publics, et la nouvelle provoqua une grosse émotion ; plusieurs ministres démissionnèrent, on les remplaça, et Mustapha Khaznadar, tout en conservant ses fonctions de grand-vizir, devint ministre de l'intérieur.

On créa de nouvelles taxes : sur les chevaux, les mulets, les chameaux, les voitures, les denrées alimentaires, etc., on doubla l'impôt de capitation. Mais, comme on en dépensait aussitôt le produit, on se trouva dans l'impossibilité de payer les intérêts de la dette flottante. C'est alors que, moyennant un copieux pot-de-vin, Khaznadar négocia, en 1863, avec les banques Oppenheim et Erlanger, un emprunt de 35 millions, destiné à amortir la dette : sur ces 35 millions, les banquiers prélevèrent comme escompte, commission, frais d'émission des actions, etc., à peu près 10 millions, et le bey s'engagea à payer en quinze ans, à titre de remboursement, une somme de 63 millions, sur laquelle les banquiers devaient prélever encore 13 millions. On a peine à concevoir pareille inconscience.

En 1865, nouvel appel au crédit : on lance un emprunt de 25 millions. En 1867 et 1868, quatre conversions successives, pour apaiser les obligataires de la dette flottante : les créanciers de Tunis sont invités à échanger leurs titres divers contre des obligations d'un type unique rapportant 12 pour 100 et amortissables. Les obligations émises sans mesure sont vendues avec 80 pour 100 de perte et davantage. La banqueroute est manifeste.

Pour comble, la situation économique continue d'empirer. Des sécheresses exceptionnelles, des invasions de sauterelles provoquent une terrible disette ; en 1867, le choléra, apporté à Sousse par les pèlerins de La Mecque, fait en trois mois près de 30 000 victimes, et c'est dans ce pays ravagé, démoralisé, que les agents du fisc prospectent les cachettes de blé ou d'argent avec une brutalité de coupeurs de routes.

La révolte Excédés, beaucoup de fellahs abandonnent la place, passent en Tripolitaine et en Égypte. Les campagnes se dépeuplent. En quelques années, dit-on, le nombre des charrues imposées tombe de cent mille à huit mille.

Mais, dans certaines régions et dans les villes, la révolte gronde. En Krou-

L'INSURRECTION DE 1864
(D'après l'*Illustration*)

mirie, les troupes beylicales, qui accompagnent les collecteurs d'impôts, sont accueillies à coups de fusil. En 1864, l'insurrection gagne le sud, puis le Sahel et toute la vallée de la Medjerda : une colonne de 300 hommes, chargée de la réprimer, est cernée dans un défilé montagneux et massacrée ; les insurgés, sous le commandement d'un chef énergique, Ali-ben-Ghadaoum, marchent par milliers sur Tunis, l'armée est désorganisée par les désertions, dans Tunis même un complot se trame contre le bey et son entourage. C'est une véritable explosion.

La France, en plus des intérêts de ses nationaux établis en Tunisie, songe à pro-

téger la province de Constantine. Elle décide donc d'intervenir ; mais le gouvernement impérial, au lieu d'agir seul, invite l'Angleterre et l'Italie à coopérer avec lui à une démonstration navale ; la Turquie, sans y être conviée, joint ses vaisseaux à cette flotte internationale et trouve ainsi le moyen de faire sa rentrée sur la scène tunisienne.

La coopération était toute d'apparence : en réalité, tandis que le représentant de la France, M. de Beauval, essayait à la fois d'apaiser le chef des rebelles et d'obtenir du bey le renvoi du Khaznadar, le consul italien et le consul anglais, Sir Richard Wood, voulaient profiter de l'occasion pour rétablir l'autorité de la Porte sur la Tunisie et travaillaient en ce sens le bey et la population. Mais le gouvernement français se ressaisit et déjoua le calcul : l'amiral Bouet-Willaumez menaça le commissaire turc de couler ses vaisseaux s'il faisait débarquer un seul homme, les ambassadeurs de France à Constantinople et à Londres rappelèrent avec fermeté les principes du « statu quo », on laissa entendre que les tentatives de la Turquie n'auraient d'autre effet que de provoquer une occupation française de la Tunisie, et les intrigues cessèrent ; chaque intéressé prétendit même qu'il n'avait jamais envisagé d'autre politique que celle de la France.

MUSTAPHA KHAZNADAR

Entre temps, le Khaznadar avait, par de savantes et traditionnelles manœuvres de division et surtout à prix d'or, désorganisé l'insurrection. Les principaux chefs, vers le mois d'août 1864, étaient venus demander l'aman. Des dissidents avaient subi une grave défaite auprès de Sousse. Seul, Ali-ben-Ghadaoum restait en armes : mis en déroute avec ses 3 000 hommes par le général Sidi-Roustam, il fut réduit à passer la frontière, et les autorités françaises d'Algérie, s'étant emparées de sa personne, l'internèrent en Algérie, puis le livrèrent au bey qui le fit empoisonner en 1867.

Mais la révolte continuait à couver sous la cendre, et le moindre souffle la réveillait. A la fin de 1864 elle éclate encore, sous la forme d'un féroce pillage, aux environs de Djerba ; en 1865, les Kroumirs se ruent sur les Drids de Béja, qui avaient été

des premiers à faire défection et qu'ils regardaient comme des traîtres ; les Accara et les Ouerghamma envahissent l'île de Djerba, et deux bâtiments anglais vont les mettre à la raison ; en 1866 encore, les Kroumirs reprennent les armes et repoussent 5 000 hommes de troupes régulières, et le propre frère du bey, Sidi-el-Adel, se met à leur tête, mais on s'empare de lui par trahison, et il meurt dans sa prison. L'anarchie, on le voit, était à son comble.

UNE POLITIQUE INCERTAINE

La Tunisie d'alors, dans ce désordre d'événements, donne l'impression d'un pays qui a soudainement rompu avec ses traditions et qui manque d'une tutelle nécessaire. C'est qu'en effet Mohammed-es-Saddok, au contraire de la plupart de ses devanciers, et sans être doué de la clairvoyance et de l'énergie qu'eût exigé ce rôle difficile, a rêvé d'agir par lui-même, de n'écouter d'autres voix que celles de ses mauvais conseillers et d'écarter, en particulier, l'influence française. Il est possible, par ailleurs, que le gouvernement français ait dévié, à ce moment-là, de la ligne de conduite que la tradition nationale lui traçait en Tunisie.

Au lendemain de son avènement, Mohammed-es-Saddok accomplit deux gestes assez contradictoires : il s'empresse de demander son investiture au sultan de Constantinople en lui offrant pour plus de deux millions de cadeaux, et il se rend à Alger pour y saluer, avec des marques excessives d'attachement, Napoléon III.

Puis, peu à peu, il s'éloigne du consul de France, Léon Roches, de qui les yeux mirent longtemps à se dessiller, et se rapproche du consul d'Angleterre, Sir Richard Wood, diplomate affiné et merveilleusement patient, qui obtient pour ses compatriotes de nombreuses concessions, notamment la construction du chemin de fer de Tunis à La Goulette. Le successeur de Léon Roches, M. de Beauval, essaie bien de regagner le terrain perdu, lutte fort habilement contre l'étonnante autorité du Khaznadar, mais il n'est guère soutenu par son gouvernement qui songe, selon toute vraisemblance, à laisser la Tunisie à l'Italie, en compensation des provinces qui manquent à son unité, et il faut la révolte de 1864, avec l'astucieuse intervention de la Turquie et les menées anglaises qui s'y raccordent, pour que la perspective de la politique française se rétablisse et que la question tunisienne y reprenne sa vraie place.

La prééminence des consuls de France, qui s'était muée, sous Ahmed-bey, en une sorte de protectorat, ou du moins de protection, est tout à fait disparue : la France ne peut plus compter en Tunisie sur un rôle indépendant et vraiment efficace. Elle y est même considérée comme une ennemie : en 1864, le Khaznadar accuse le consul

de France d'avoir fait échouer en Europe une mission financière de son associé Nessim-Scemana et, le jour du 14 juillet, M. de Beauval, assis dans son jardin, entend siffler des balles autour de lui.

LA COMMISSION FINANCIÈRE INTERNATIONALE (1869)

La Tunisie était donc tombée dans le domaine international : on le vit nettement quand les Français de France, porteurs d'obligations tunisiennes et fort inquiets sur le sort de leurs créances, se réunirent à Paris et demandèrent formellement au gouvernement de prendre en mains leurs intérêts.

Le Kahznadar, à cette nouvelle, fit signer au bey, le 8 janvier 1868, un décret portant unification de la dette tunisienne : le gouvernement français somma le bey de rapporter ce décret. L'ingénieux personnage offrit alors de constituer une commission, composée de Français et de Tunisiens, qui serait chargée de percevoir tous les revenus et d'en assurer la répartition entre les créanciers et le gouvernement. Le gouvernement français accepta, et la convention fut signée le 4 avril 1868.

Mais les voisins jetèrent les hauts cris : les consuls d'Angleterre et d'Italie invoquèrent les intérêts de leurs nationaux, porteurs d'obligations tunisiennes, et le bey déclara la convention du 4 avril nulle et non avenue. Le consul de France protesta véhémentement, puis suspendit ses relations avec la cour beylicale, amena son pavillon. Le bey n'en parut nullement inquiet, et l'on se résigna à traiter l'affaire en commun : les conversations entre Tunis et les représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Italie durèrent toute une année, et elles aboutirent, le 5 juillet 1869, à la création d'une sorte de conseil judiciaire, la Commission financière internationale.

Le total des créances s'élevait alors à 275 millions, chiffre énorme pour un pays épuisé, et qui, à mesure que les appétits s'excitaient, monta bientôt à 350. Un sérieux examen des titres et une intervention auprès des créanciers permit de conclure, le 23 mars 1870, un arrangement qui ramena la dette à 125 millions.

Les obligations nouvelles, représentant un capital nominal de 500 francs, devaient donner droit à 25 francs annuels d'intérêts, payables par semestre, et, pour que cette conversion fût autre chose qu'une fiction, une commisson permanente internationale était chargée de la perception des revenus tunisiens (douane, ferme des tabacs, du sel, du plâtre, des poulpes et éponges, du poisson, droits divers, kanoun des oliviers, etc.), dont une partie était donnée en gage aux créanciers. Il restait tout juste au gouvernement tunisien de quoi payer ses fonctionnaires, il n'était plus en mesure d'entretenir ses routes ou ses édifices.

Le bey était le « prisonnier » de la commission internationale : dans cette commission l'Italie et l'Angleterre avaient, en principe, autant de poids que la France et s'efforçaient — l'Italie surtout — de gagner à la main. Dès la fin de 1868, le commandeur Pinna, représentant de l'Italie, avait obtenu du bey un fort avantageux traité de commerce et de navigation et la concession des mines de plomb du Djebel Rças. Rome se retrouvait à Carthage.

III

LES RÉSULTATS DE LA POLITIQUE DE RECUEILLEMENT EN TUNISIE

Ce n'était pas l'attitude contrite et timorée de la France, au lendemain du désastre de 1870, qui pouvait changer cette situation : pendant quelques années, la France en Tunisie ne paraît bonne qu'à recevoir des coups.

Des fractions de tribus tunisiennes passent à chaque instant la frontière algérienne, attaquent des caravanes, razzient des douars, sans qu'il soit possible d'obtenir du bey la moindre répression.

Quand l'insurrection éclate en Algérie, la contrebande de poudre trouve chez les autorités tunisiennes une évidente complicité, et l'un des principaux chefs de la révolte, Kablouti, après sa défaite, se réfugie au Bardo, où il reste jusqu'en 1875, malgré les protestations de la France, et d'où il part, en toute tranquillité, pour La Mecque.

L'Italie et l'Angleterre continuent à se partager les bénéfices de la tutelle internationale : le commandeur Pinna obtient pour l'un de ses compatriotes la concession du chemin de fer de Tunis au Sahel, et Sir Richard Wood fait attribuer à une compagnie anglaise la concession de la ligne de Tunis à La Goulette, puis celle de la ligne de Tunisie en Algérie.

Le représentant de l'Italie prend l'habitude de parler en maître : sous prétexte de protéger ses nationaux contre de prétendus passe-droits, il amène son pavillon, menace le bey d'une déclaration de guerre, et le ministre italien des Affaires étrangères, M. Visconti-Venosta, tout en estimant qu'il a dépassé ses instructions, le laisse en place.

Le sultan de Constantinople, lui aussi, revient à la charge. Soutenu par l'Angleterre, qui reste fidèle à sa vieille politique, et par l'Italie, qui cherche à brouiller les cartes, encouragé par le bey qui, sous cette double influence, lui envoie comme négociateur le général Kheïr-ed-Din, il réduit, par un firman du 22 octobre 1871,

MINARET A SOUSSE
Pastel original de Simon Bussy.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

la Tunisie à l'état de pachalik : c'est la Porte qui, désormais, traitera au nom de la Tunisie avec les puissances étrangères, le bey lui fournira un contingent en cas de guerre, la monnaie tunisienne portera l'effigie du sultan, l'administration intérieure seule sera réglée par le bey, mais conformément « à la loi sacrée et autres lois de l'Empire ». Cette fois, le coup était trop dur pour que la France s'y résignât : elle rappela toutes les conventions passées, déclara le firman inacceptable, et la Porte l'abrogea.

On devine quelle pouvait être l'existence du consul français, M. de Botmiliau, dans ce fouillis d'intrigues et de sournoises attaques. Dès 1873, pourtant, son horizon s'éclaircit : à force de dénoncer, au nom de la Commission financière, les agissements du funeste Khaznadar, il obtient sa destitution. C'est le général Kheïr-ed-Din qui devient grand-vizir, puis en 1877 un personnage effacé, Mohammed, et, l'année d'après, le favori Mustapha-ben-Ismaïl, qui, malgré tous ses défauts, se montre plus accessible aux conseils raisonnables et se rapproche de la France.

LE GÉNÉRAL KHEÏR-ED-DIN

LE GRAND EFFORT ITALIEN

Cette simple défensive de la France irritait l'Italie, dont l'impatience se heurtait, d'autre part, à l'opposition de l'Angleterre.

Si l'Angleterre, en effet, désirait peu l'établissement de la France en Tunisie, elle redoutait bien plus vivement que l'Italie ne retrouvât dans l'Afrique du Nord son antique prolongement : la Tunisie italienne, c'était la Méditerranée coupée en deux par une longue jetée, c'était la route de Suez et de l'Inde à la merci de l'Italie, et pareille menace primait, aux yeux de l'Angleterre, toutes les autres. Comme il ne pouvait être question de rendre à la Tunisie sa pleine indépendance, le ministère anglais opta entre les deux tutelles possibles : en 1878, au Congrès de Berlin, il lsissa entendre « qu'il ne s'opposait nullement au développement de l'influence française dans la Régence et qu'il n'avait pas à mettre en avant des précautions contraires ».

La France ne profita pas de cette invite, mais l'Italie en fut exaspérée et se mit à déployer en Tunisie, sous le ministère Depretis, une activité débordante. Un nouveau consul, Licurgo Maccio, est affecté à Tunis, il y fait une entrée théâtrale, le 23 décembre 1878, et tout de suite entame la lutte. Il crée coup sur coup des écoles, des établissements de bienfaisance italiens. Il sollicite du bey l'autorisation de relier la Sicile à La Goulette par un câble sous-marin ; comme le monopole de l'exploitation des lignes télégraphiques avait été concédé à la France en 1861, son initiative a pour résultat de faire confirmer notre privilège et de provoquer un décret du président de la République rattachant au département des Postes et Télégraphes le service des télégraphes de la Tunisie. Mais il ne se tient pas pour battu, il cherche sa revanche, et les conflits, ouverts ou non, se multiplient.

L'AFFAIRE DU CHEMIN DE FER DE LA GOULETTE

La compagnie anglaise qui s'était fait concéder la voie ferrée de Tunis à La Goulette annonce l'intention de renoncer à cette entreprise, dont les revenus ne couvrent pas les frais d'exploitation. La compagnie française Bône-Guelma serait disposée à prendre la suite ; elle seule pourrait, par sa situation et avec les ressources de personnel et de matériel qu'elle a sur place, endosser l'affaire sans courir à la ruine ; mais les Anglais lui font des prix trop élevés, elle attend.

C'est alors qu'une société italienne, la compagnie Rubattino, entre dans l'enchère, offre jusqu'à 2 500 000 francs pour un lot de matériel et d'installation qui valait à peu près un million. La compagnie Bône-Guelma, devant cette menace, se résigne au sacrifice et obtient la ligne pour 2 625 000 francs (14 avril 1880).

Mais l'incident n'était pas clos. La compagnie Rubattino contesta la validité de la vente, prétendit qu'elle avait une promesse de la compagnie anglaise et qu'au surplus on avait omis, dans la passation du contrat, une formalité rigoureusement exigée par la loi anglaise, à savoir, la sanction préalable de la Cour. Cette omission fut, en effet, démontrée : la Haute-Cour de Justice de Londres prononça l'annulation du contrat et décida que la ligne serait remise en vente, mais cette fois par adjudication.

Aux enchères du 7 juillet, les offres de la compagnie Rubattino dépassèrent toutes prévisions : 4 207 500 francs. Elle fut donc déclarée adjudicataire. Le lendemain, la Chambre italienne fut saisie d'un projet de loi, qui garantissait à la compagnie Rubattino l'intérêt du prix de son achat ; elle le vota séance tenante, sans discussion. Or, ainsi qu'en témoigne Jules Ferry, « il avait été convenu entre les deux cabinets de Rome et de Paris que la nouvelle adjudication aurait lieu en dehors de

toute intervention de l'un ou l'autre gouvernement ». L'Italie n'avait pas joué le jeu, et l'opinion française sentit la nécessité d'aborder la question tunisienne avec plus de résolution.

Le consul de France, M. Roustan, essaya d'obtenir, en compensation de ce mauvais tour, que le bey attribuât à la compagnie Bône-Guelma la concession d'une ligne de Tunis à Rhadès, avec autorisation de construire un port en ce dernier point. Mais le consul d'Italie, M. Maccio, prétendit que cette ligne avait été concédée à un Italien huit ans auparavant : bien que cette concession fût manifestement périmée, le bey, fort ennuyé par ces perpétuelles chicanes, se tira d'embarras en concédant aux Français (août 1880) la construction des chemins de fer de Bizerte et de Sousse et celle du port de Tunis, puis il prit l'engagement de n'accorder la concession d'aucun chemin de fer en Tunisie, à moins que la compagnie française n'y eût préalablement renoncé.

LE CONSUL ROUSTAN

L'AFFAIRE DE L'ENFIDA L'affaire de l'Enfida, qui succéda sans grand délai à celle du chemin de fer de La Goulette, fut plus fâcheuse encore, car l'Italie, tout en restant dans la coulisse, trouva le moyen de compromettre gravement nos rapports avec l'Angleterre et avec le bey.

Le général Kheïr-ed-Dine, après sa disgrâce, s'était retiré à Constantinople et cherchait à liquider les immeubles qu'il possédait en Tunisie, ses palais de Carthage et de Tunis, la féerique résidence de la Manouba, des terres et notamment l'immense domaine de l'Enfida, 120 000 hectares de Sahel entre Tunis et Sousse. En avril 1880, il entra en rapports avec une société marseillaise qui lui offrait, pour l'ensemble de ses propriétés, la somme de deux millions : après un contrat passé en bonne et due forme, la société versa au vendeur une partie du prix et déposa le reste entre les mains d'un tiers. Nulle contestation ne semblait devoir s'élever, puisque la donation de l'Enfida à Kheïr-ed-Dine avait eu pour contre-partie

le versement d'une rente viagère de 75 000 piastres au bey et que la Commission financière internationale l'avait ratifiée en reconnaissant expressément à l'intéressé « le droit d'en disposer comme il l'entendrait et de toutes les manières dont les propriétaires disposent de leurs propriétés, sous la forme la plus absolue, sans que personne puisse lui faire opposition en cela, ni le lui contester ». L'Enfida était,

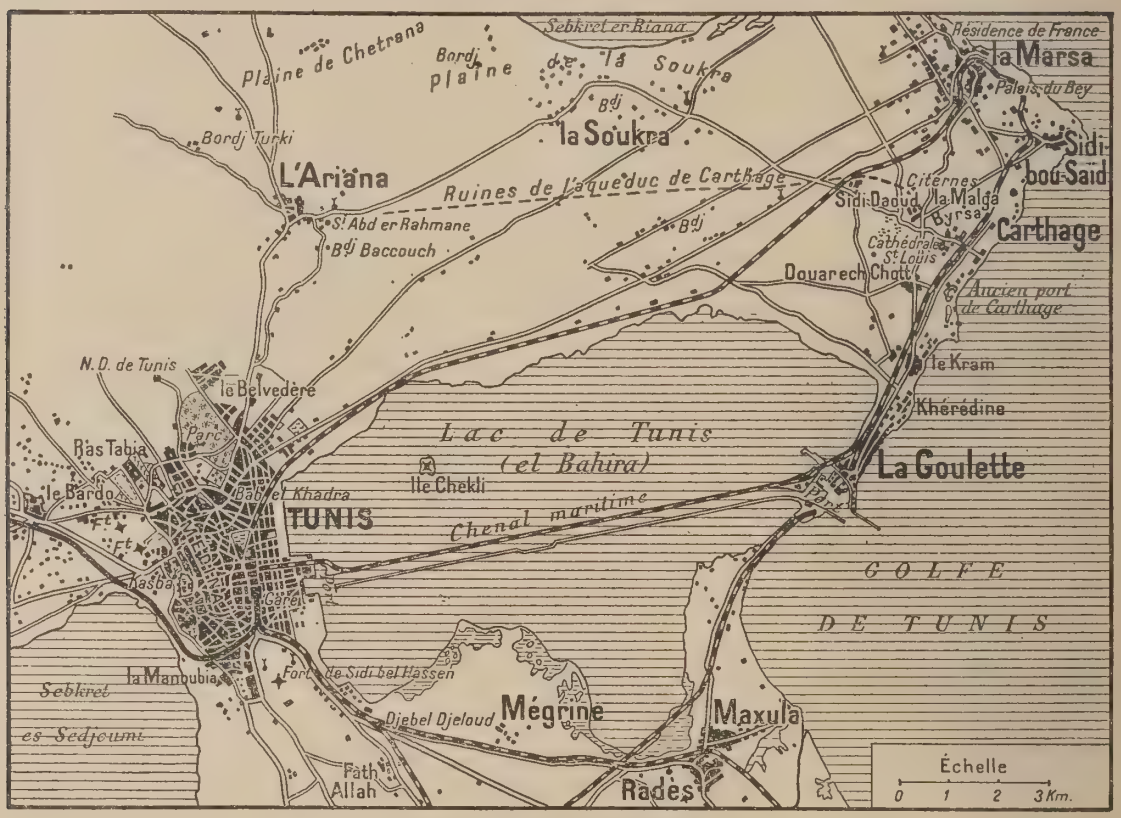

TUNIS ET SES ENVIRONS

d'ailleurs, inculte, et seule une grande compagnie européenne pouvait le mettre en valeur.

Pourtant, le bey, poussé par le consul d'Italie, mit toutes sortes d'obstacles à la régularisation de la vente, prétextant qu'il avait donné l'Enfida à Kheïr-ed-Dine pour qu'il en jouît tranquillement, non pour qu'il en fît profiter des étrangers. A bout d'arguments, il découvre dans la loi musulmane le biais dont il a besoin : c'est la *cheffaâ*, le droit, pour le voisin limitrophe d'un immeuble, de l'acquérir de préférence à tout acheteur, et il trouve le voisin de bonne volonté dans la personne d'un israélite naturalisé ou protégé anglais, Yousouf Lévy.

Kheïr-ed-Dine proteste, il nie que Yousouf Lévy ait jamais possédé des terres en bordure de l'Enfida, puis se réfugie à son tour dans la casuistique coranique, rappelle que, pour garantir l'acheteur d'un immeuble contre l'exercice de la cheffaâ, il est d'usage d'exclure de la vente une bande étroite de terre, qui fait le tour du domaine, et que cette zone neutre a été en effet réservée. Le tribunal reconnaît le bien-fondé de cette observation. Mais, vaincu devant ce tribunal de rite Maléki, Yousouf Lévy recourt à des juges de rite Hanéfi, qui lui donnent raison.

MOHAMMED-ES-SADDOK, BEY DE TUNIS

Rien de tout cela n'était vraiment grave, et pareils débats sont fréquents dans les pays où les Européens commencent à s'installer. Si l'affaire Lévy s'imposa à l'opinion européenne, c'est que l'avocat de Yousouf Lévy, pour se mettre en vue, lui communiqua fort habilement un caractère de scandale : cet avocat, c'était un Anglais, Broadley, ancien fonctionnaire de l'Inde anglaise et correspondant du *Times*. Bientôt l'Angleterre vit en Yousouf Lévy une victime de l'ambition française et des agissements du consul de France, M. Roustan, et pendant toute une année, cette affaire de l'Enfida nourrit, dans la presse et au Parlement anglais, des attaques contre la France. La presse italienne, bien entendu, n'était pas moins aigre. Les Tunisiens suivaient passionnément le conflit.

Soudain, tout s'apaisa : Broadley venait de quitter la Tunisie, Yousouf Lévy renonçait à revendiquer l'Enfida, un jugement établissait que ses droits de voisinage et sa préemption avaient été inventés de toutes pièces. Cette prétendue victime de l'avidité française n'avait donc été que le méprisable instrument d'une cabale politique.

On avait simplement cherché, dans cette histoire arabe, le moyen de brouiller l'Angleterre et la France à propos de la Tunisie.

LES INCIDENTS DE FRONTIÈRE ET LA MAUVAISE VOLONTÉ DU BEY

Dans le même temps, les incidents de frontière entre l'Algérie française et la Tunisie se multipliaient et devenaient fort inquiétants. On a compté, de 1870 à 1881, 2 379 crimes et délits commis par les tribus tunisiennes contre des Algériens ou des Français.

Une aggravation d'hostilité, vers 1880, coïncida avec l'apparition d'un journal arabe, le *Mostakel*, publié à Cagliari en Sardaigne, répandu dans toute la Tunisie par les soins de la poste italienne et tout plein d'excitations à la révolte, de diatribes contre les Français, d'appels au sultan de Constantinople.

Le consul Roustan signale au gouverneur général de l'Algérie, en mai 1881, « une recrudescence considérable dans les achats d'armes et de poudre à Tunis et dans les villes du littoral de la Régence ». Le marabout tunisien Si-Abd-el-Melek-ben-Sid-Ali-Chérif prêche la guerre sainte. Les Ouchteta incendient les forêts qui avoisinent La Calle et pillent les douars. Les Kroumirs franchissent en armes la frontière pour chasser une tribu algérienne des terrains de culture de l'oued Djenan ; dans le Sud, mêmes violences répétées. La sécurité de l'Algérie était en jeu.

A toutes les réclamations de la France, Mohammed-es-Saddok répond par des faux-fuyants ou oppose des semblants de griefs. Sa mauvaise volonté est évidente. Il a l'arrogance des faibles qui se sentent soutenus.

L'INTERVENTION INÉVITABLE

« Nous n'entrerons pas sur le territoire de la Régence, avait dit M. Barthélemy-Saint-Hilaire, ministre des Affaires étrangères, tant que nous ne serons pas forcés de nous faire justice nous-mêmes et que nous n'aurons pas épuisé les voies diplomatiques. »

Or, l'action diplomatique semblait décidément impuissante, et tous ceux qui, sur place, étaient aux prises avec les difficultés tunisiennes estimaient qu'il était imprudent de patienter davantage. Après avoir essayé d'arrangements amiables au cours d'une conférence, le gouverneur général de l'Algérie, Albert Grévy, avait rompu les négociations et déclarait formellement : « Le moment est venu de nous départir de cette bienveillance et de cette réserve excessives dont la continuation ne peut qu'affaiblir notre prestige aux yeux des indigènes algériens, tout en diminuent notre influence auprès du cabinet du Bardo ». Le consul Roustan répétait un avis identique sur tous les tons.

Le gouvernement central, lui, hésitait encore. Si le général Farre, ministre de la Guerre, reconnaissait « la nécessité de prendre des mesures pour éviter que notre frontière ne soit violée expressément », il persistait à concevoir ces mesures sous la

forme d'une action commune de la France et de la Tunisie, comme celle qu'on avait tentée avec le gouvernement marocain pour la région des confins. « Là aussi, écrivait-il à Barthélemy-Saint-Hilaire le 13 mars 1881, nos populations algériennes ont dans leur voisinage des tribus marocaines remuantes et guerrières qui, non contentes de donner asile aux malfaiteurs, violent parfois notre frontière et dirigent des incursions contre nos nationaux. Amené à constater son impuissance pour nous faire rendre justice, le gouvernement marocain n'a pas hésité à nous laisser le soin de châtier nous-mêmes les coupables, et c'est ainsi que nos colonnes expéditionnaires, pénétrant sur le territoire du Maroc, ont pu, à diverses reprises, aller punir les agresseurs au delà de notre frontière de l'ouest... Ne conviendrait-il pas de proposer au gouvernement de la Régence des dispositions analogues, et au besoin de le mettre en demeure de les accepter ?... Ne convient-il pas de remarquer aussi que, dans le cas où de semblables propositions seraient écartées par le gouvernement de la Régence, couvrant ainsi les actes des tribus qu'il est incapable de maintenir, la France aurait épuisé tous les moyens de conciliation compatibles avec sa dignité et serait en droit de prendre une autre attitude sans que personne pût s'en étonner ? »

Tandis qu'on délibérait, Mohammed-es-Saddok aggravait son hostilité : au mépris de la convention franco-tunisienne, il autorisait la compagnie italienne à construire une ligne télégraphique, puis, sous de mauvais prétextes, il donnait l'ordre à la compagnie française d'arrêter les travaux du chemin de fer de Tunis à Sousse.

Les tribus, de leur côté, se chargeaient de précipiter les événements. Le 30 mars 1881, 400 à 500 Kroumirs passaient à nouveau la frontière et fondaient sur les Nehed. Un détachement du 59e de ligne intervint, il fallut le renfort d'une compagnie de zouaves pour repousser les assaillants, qui se représentèrent, d'ailleurs, le lendemain et ne lâchèrent pied qu'après onze heures de combat.

Le bey, avec sa mauvaise foi habituelle, rejeta sur la France toute la responsabilité de l'affaire. Il n'y avait plus de solution que dans une intervention armée. La majeure partie de la division de Constantine fut dirigée vers la frontière.

DEUXIÈME PARTIE

L'EXPÉDITION DE TUNISIE ET L'ÉTABLISSEMENT DU PROTECTORAT FRANÇAIS

I. — La décision de la France et l'atmosphère européenne. — *La question tunisienne devant le Parlement français : les déclarations de Jules Ferry. — L'émotion italienne. — L'abstention de l'Angleterre. — Les prétentions de la Turquie.*

II. — Une promenade militaire. — *Les préparatifs de l'expédition. — La marche des trois colonnes. — L'attitude du bey.*

III. — Le traité du Bardo ou de Kassar-Saïd (12 mai 1881). — *La déclaration de principe du gouvernement français. — La signature du traité. — L'opinion française et le traité du Bardo. — L'opinion étrangère. — Le lendemain du traité : les soumissions de tribus et la dislocation du corps expéditionnaire.*

IV. — L'insurrection. — *Le réveil de l'agitation tunisienne : le bombardement de Sfax. — Un accès de fureur parlementaire : la retraite du ministère Jules Ferry. — La répression de l'insurrection : la seconde campagne de Tunisie.*

V. — La naissance du protectorat. — *Le principe : annexion ou protectorat ? — Des précisions nouvelles : la convention de la Marsa* (8 *juin* 1883).

I

LA QUESTION TUNISIENNE DEVANT LE PARLEMENT FRANÇAIS : LES DÉCLARATIONS DE JULES FERRY

C'est le 30 mars 1881 que s'était produite l'agression des Kroumirs : le 4 avril, Jules Ferry, au nom du gouvernement, porta la question devant le Parlement et annonça son intention d'infliger une leçon aux agresseurs : il ne s'agissait nullement d'entrer en guerre contre le bey, et personne ne pouvait s'alarmer d'une opération de police qui ne s'inspirait que de la légitime défense.

Certains parlementaires, et notamment Gambetta, le Président de la République lui-même, Jules Grévy, redoutaient qu'une intervention en Tunisie ne provoquât un conflit entre l'Italie et la France : « Même si l'on m'apportait la Tunisie sur cette table, aurait dit Jules Grévy, je n'en voudrais rien savoir. » Mais l'opiniâtreté de Jules Ferry et l'allure modérée qu'il prêtait à son entreprise parvinrent à désarmer l'opposition : le 7 avril, sa politique fut approuvée à la Chambre par 474 voix sur 476 votants et, le lendemain, au Sénat, à l'unanimité.

Six millions de crédits furent mis à la disposition du Gouvernement, qui n'avait pas demandé davantage. C'était là une prévision manifestement insuffisante pour une expédition en forme, tout juste suffisante pour une répression locale. Gambetta en tira plus tard argument pour accuser Jules Ferry d'avoir manqué de franchise et d'avoir trompé le Parlement. Mais il fallait aller au plus pressé, et le plus pressé se fût mal accommodé d'une longue et tumultueuse discussion parlementaire.

Au demeurant, la déclaration que fit Jules Ferry devant le Sénat, le 11 avril, laissait entendre à ceux qui voulurent bien écouter qu'on allait tenter d'apporter aux difficultés tunisiennes, non point un remède passager, mais une solution définitive : « Cette situation, disait le président du Conseil après avoir exposé les attaques des tribus tunisiennes et l'état de la Régence, impose au gouvernement des devoirs qu'il saura remplir et je viens dire au Sénat que toutes les mesures sont prises pour mettre un terme à une situation qui est, vous le savez aussi bien que moi, absolument intolérable pour l'honneur de la France et pour le repos de nos possessions algériennes...

« Le gouvernement de la République ne cherche pas de conquêtes, il n'en a pas besoin ; mais il a reçu en dépôt, des gouvernements précédents, cette magnifique possession algérienne que la France a glorifiée de son sang et fécondée de ses tré-

sors. Il ira, dans la répression militaire qui commence, jusqu'au point où il faut qu'il aille pour mettre à l'abri, d'une façon sérieuse et durable, la sécurité et l'avenir de cette France africaine. »

Un communiqué de l'agence Havas annonçait, quelques jours après, que les troupes françaises se rassemblaient à la frontière tunisienne, pour être prêtes à la franchir le 23 avril.

L'ÉMOTION ITALIENNE L'émotion, comme bien on pense, fut vive en Italie. Le ministère Cairoli, vivement attaqué, se défendit mollement et fut renversé le 7 avril, puis, après quinze jours d'intérim, reprit officiellement le pouvoir.

Car l'Italie, tout ulcérée qu'elle fût, redoutait une rupture avec la France, et l'habile conduite du marquis de Noailles, alors ministre de France en Italie, contribua pour beaucoup à la confirmer dans ces sentiments. Une majorité de conciliation tendait à placer la question sur un terrain réaliste : « C'est le moment, notait, par exemple, le *Popolo Romano*, organe de ce parti modérateur, de dire les choses comme elles sont, afin que le pays ne prenne pas une chose pour une autre. Si l'on devait en juger par les cris, peut-être notre colonie serait-elle la plus considérable de toutes ; mais, dans le fait, qu'est-ce qu'il en est ? Quelles sont les grandes industries développées par les Italiens en Tunisie ? Où sont les grands capitaux employés par l'Italie en Tunisie ? Il est vrai qu'on a toujours cherché à obtenir des concessions sans avoir les capitaux nécessaires ; sur ces concessions se sont formées des sociétés qui ont fait misérablement faillite, et l'on a continué ainsi. Il y a, cela n'est pas douteux, à Tunis quelques maisons de commerce italiennes respectables, mais elles se comptent sur les doigts, cependant que, dans la masse, il y a beaucoup de gens qui, en Italie, ne trouveraient pas un sou de crédit. Voilà la vérité ». Et il ajoutait, dans un autre article : « Nous pourrions, le cas échéant, faire observer amicalement à la France qu'elle a tort de ne pas tenir en une juste considération nos intérêts et de ne pas favoriser, à côté de la sienne, notre influence coloniale à Tunis, influence qui, dans le fond, est très modeste et ne pourrait que concourir au développement de ses plus grands et plus vastes intérêts. Mais ce ne sera pas à une question d'importance secondaire que nous devrons subordonner les intérêts grands et étendus qui unissent les deux nations. Ce serait folie de troubler pour cela nos bonnes relations avec la France ».

Cependant, le ministère italien pressentait les autres cours d'Europe, proposait, notamment, au gouvernement britannique une action commune pour la protection

des sujets de l'un et l'autre État dans la Régence ; mais il dut bientôt se convaincre qu'il perdait sa peine. D'autre part, le bey de Tunis, sous l'inspiration de ses conseillers italiens, demandait en vain aux puissances signataires du traité de Berlin de s'interposer entre la France et lui. « Nous étions, note amèrement l'historiographe italien de l'affaire tunisienne, Luigi Chiala, complètement isolés. »

L'ABSTENTION DE L'ANGLETERRE

L'opinion publique en Angleterre, toujours jalouse des progrès de la France dans le bassin méditerranéen, avait commencé par montrer quelque mauvaise humeur : au lendemain du vote des crédits par le Parlement français, le *Times*, tout en affirmant que l'Angleterre n'enviait pas à la France « un accroissement de son prestige et de son territoire », rappelait que Tunis faisait partie de l'empire ottoman, dont l'intégrité avait été garantie par les puissances : « Il pourrait donc arriver, ajoutait-il, que l'on jugeât nécessaire de faire au gouvernement français des observations sur la politique qui lui est attribuée ». Le *Times* semblait oublier que, trois ans auparavant, l'Angleterre avait mis la main sur l'île de Chypre, dépendance autrement nette de l'empire ottoman que la Tunisie, indépendante en fait.

Mais le gouvernement anglais, lui, ne bougea pas : il était lié par les déclarations de ses représentants au Congrès de Berlin et par une note parfaitement explicite du marquis de Salisbury, résumant, en date du 7 août 1878, ses entretiens avec M. Waddington, alors ministre des Affaires étrangères de France : « L'Angleterre, disait cette note, n'a, dans cette partie du monde (la Tunisie), aucun intérêt spécial qui puisse d'une manière quelconque l'induire à regarder avec méfiance l'accroissement légitime de l'influence française, influence qui procède de sa domination en Algérie, des forces militaires considérables qu'elle y maintient, et de l'œuvre civilisatrice qu'elle accomplit en Afrique à la grande admiration du gouvernement anglais. Lors même que le gouvernement du bey viendrait à tomber, l'attitude de l'Angleterre n'en serait nullement modifiée. Cette puissance n'a pas d'intérêts engagés à Tunis, et elle ne fera dans aucun cas rien pour troubler l'harmonie qui existe entre elle et la France ».

On ne pouvait être plus net, et Lord Granville, en mai 1881, tint à la Chambre des Lords un langage tout à fait conforme à cette position de principe : « Le Gouvernement français, déclara-t-il, nous a donné l'assurance qu'il n'a pas l'intention de s'annexer des territoires. Nous ne sommes pas jaloux de la légitime influence qu'un grand pays comme la France peut exercer sur un voisin faible et beaucoup moins civilisé, tant que l'exercice de cette influence ne porte pas atteinte à nos droits

consacrés par des traités ou à la position des sujets anglais commerçant ou résidant en Tunisie. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le Gouvernement de Sa Majesté remplira le devoir de veiller attentivement à ce que ces droits ne soient pas atteints par une disposition quelconque qui puisse être prise par suite des opérations en cours ».

Malgré les efforts du général Menabréa, ambassadeur d'Italie à Londres, la gouvernement anglais se refusa donc à prendre l'initiative d'un arbitrage entre la France et le bey et à soulever la question de l'intégrité de l'Empire ottoman : il se contenta de donner à l'Italie un semblant de satisfaction, en expédiant un cuirassé dans les eaux tunisiennes pour la protection éventuelle de ses nationaux.

LE KEF. MOSQUÉE SIDI-MAKLOUF

LES PRÉTENTIONS DE LA TURQUIE Les autres puissances européennes demeuraient indifférentes ou même favorables à la politique de la France en Tunisie. L'Allemagne, sans doute satisfaite de nous voir occupés d'autre chose que de notre frontière de l'est, promettait de n'apporter « aucun obstacle à notre action, fût-elle poussée jusqu'à la conquête ». Le gouvernement autrichien fit à l'ambassadeur d'Italie cette déclaration évasive : « Nous n'avons pas répondu au télégramme du bey ; nous ne savons pas si nous y répondrons ; nous ne nous sommes pas encore occupés de la question ». En Russie, Alexandre II venait d'être assassiné par les nihilistes. L'Espagne était aux prises avec des difficultés de politique intérieure, compliquées d'inondations en Andalousie. Il ne restait plus à l'Italie d'autre espoir que la réaction du sultan de Constantinople.

Pour éviter tout malentendu, le gouvernement français avait pris soin de préciser

son attitude à l'égard de la Tunisie, et il avait invité le bey à le seconder dans la répression des Kroumirs : « C'est en alliés et en auxiliaires du pouvoir souverain du bey, écrivait le 6 avril le ministre des Affaires étrangères, M. Barthélemy-Saint-Hilaire, que les soldats français poursuivent leur marche : c'est aussi en alliés et en auxiliaires que nous espérons rencontrer les soldats tunisiens, avec le renfort desquels nous voulons châtier définitivement les auteurs de tant de méfaits, ennemis communs de l'autorité du bey et de la nôtre ».

Mais Mohammed-es-Saddok avait répondu tout aussitôt qu'il ne consentirait, « pour aucune raison », à l'entrée des troupes françaises sur son territoire et qu'il y verrait « une atteinte à son droit souverain, aux intérêts que les puissances étrangères avaient confiés à ses soin set spécialement aux droits de l'Empire ottoman ».

En fidèle vassal, il se jetait donc dans les bras de son suzerain, et le suzerain, saisissant cette nouvelle occasion d'affirmer son existence, adressait, le 27 avril, une note à toutes les chancelleries : il protestait contre la théorie du gouvernement français qui lui reconnaissait en Tunisie « une autorité uniquement religieuse », il regardait « comme un devoir » de maintenir ses droits de souveraineté « dans toute leur intégrité » et demandait un Congrès pour régler la question. On ne lui répondit pas et, dans une autre note du 3 mai, il s'étonna de ce silence, qui persista. Il annonça alors l'intention d'expédier une flotte à La Goulette. Cette fois, on lui répondit. Le 7 mai, le gouvernement français lui fit savoir qu'il considérerait tout envoi de forces militaires comme un acte d'hostilité et que la flotte française de la Méditerranée s'opposerait au passage de tout navire de guerre ottoman à destination de Tunis. L'attachement du sultan à sa prétendue province tunisienne n'alla pas jusqu'à consommer le sacrifice.

« Le Gouvernement français, avait affirmé, dès le 9 avril, une note de l'*Agence Havas*, n'a pris aucun engagement avec personne sur l'affaire tunisienne, et sa liberté d'action est entière, ainsi qu'elle doit toujours l'être. »

II

LES PRÉPARATIFS DE L'EXPÉDITION

L'armée du bey n'était pas à redouter : c'était une armée d'opérette, dont l'organisation n'avait guère changé depuis le XVIII^e^ siècle ; au demeurant, elle n'entrait pas franchement en campagne ; le bey se bornait à envoyer sur la Medjerda, en observation, 3 000 fantassins et 800 cavaliers, et la France, n'étant pas en guerre avec le gouvernement

tunisien, n'avait nullement l'intention de heurter ce fragile obstacle. Les véritables adversaires, c'étaient, là comme en Algérie et au Maroc, les tribus d'humeur guerrière et faciles à fanatiser ; les Kroumirs à eux seuls pouvaient lancer contre nous 12 000 hommes, entraînés à la guerre de montagne, et l'expérience des guerres algériennes conseillait de ne point affronter à la légère ce danger toujours prompt à s'aggraver.

CAMPAGNES DE TUNISIE

Aussi le gouvernement français, renonçant pour cette fois à la coûteuse méthode des « petits paquets », décida-t-il de mettre tout de suite sur pied un corps expéditionnaire imposant, — environ 30 000 hommes. Il espérait par là, non sans raison, éviter l'émiettement des efforts, l'usure des troupes en petits combats sans portée, et démoraliser l'adversaire par une brusque offensive.

Mais la concentration de 30 000 hommes ne s'opère pas en un jour : elle était d'autant plus délicate qu'il importait de ne point trop réduire les garnisons d'Algerie et de garder des ressources disponibles pour faire face, le cas échéant, à une extension du mouvement insurrectionnel. Il fallut trois semaines pour mener à bien ces préparatifs, — trois semaines pendant lesquelles l'opinion française commença à

s'énerver, car on avait négligé de lui faire comprendre les difficultés réelles de l'expédition, et elle était trop portée, sur la foi de quelques plaisanteries de journalistes, à voir dans les Kroumirs une amusante fiction, inventée pour les besoins de la cause.

Enfin, dans les derniers jours d'avril, le gros des troupes était rassemblé à la frontière algéro-tunisienne, sous le commandement du général de Forgemol. Elles étaient réparties en deux colonnes principales : l'une, avec le général Delebecque, devait partir du nord-ouest, franchir la zone montagneuse, prendre possession de l'île de Tabarka, qui servirait de centre de ravitaillement, et se diriger ensuite vers le sud ; l'autre, avec le général Logerot, s'avancerait du sud au nord par les vallées de l'oued Melleg et de la Medjerda, occuperait Le Kef et marcherait sur Béja, pour empêcher la réunion des Kroumirs et des autres tribus du centre et du sud. Par la suite, une brigade, commandée par le général Bréart, débarquerait à Bizerte pour compléter l'investissement du pays Kroumir.

LA MARCHE DES TROIS COLONNES

Ce plan se réalisa de point en point. Nulle résistance sérieuse ne se produisit. Les seules difficultés vinrent de la progression dans un pays montagneux, sans routes, et sous des pluies torrentielles.

Même en pays Kroumir, tout se limita à des escarmouches et des embuscades. Il n'y eut de véritables combats qu'auprès de la gare de Ben-Béchir, où 3 000 Chiahia, au prix de fortes pertes, tinrent bon pendant presque une journée, et aux abords d'El-Fedj, où les Kroumirs, cachés dans des fourrés, défendirent le terrain pied à pied. Les soumissions se produisirent coup sur coup.

Les garnisons de Tabarka et de Bizerte se rendirent sans combat, et 6 000 hommes, débarqués à Bizerte, prirent le chemin de Tunis.

La campagne proprement dite n'avait pas duré quinze jours, et la rapidité de ces résultats semblait justifier l'optimisme de l'opinion française, qui n'avait jamais pris au sérieux l'affaire tunisienne et n'attribua nul mérite aux organisateurs de l'expédition.

L'ATTITUDE DU BEY

Les troupes du bey n'avaient pas bougé. Elles ne seraient sans doute intervenues que si les événements s'étaient tournés contre les Français. Quand le général Logerot les rencontra dans sa marche vers l'est, Ali, frère du bey, qui les commandait, lui offrit vaguement son concours : le général le pria seulement de reculer au delà de Béja, et Ali s'empressa d'obéir.

Mais une partie de ses hommes alla se joindre aux Kroumirs, et lui-même transmit au bey un terrifiant rapport sur la conduite des troupes françaises, qu'il accusait de tout incendier, de décapiter les blessés, de tuer les enfants, etc. Ce factum fut lu dans les mosquées de Tunis, et l'on espérait qu'il provoquerait dans la masse des indigènes une fureur sacrée : il resta sans effet, peut-être parce qu'il apparut tendancieux, la population urbaine de Tunis n'était pas portée aux manifestations violentes.

Sur ces entrefaites, le général Bréart, arrêtant ses troupes à quelque distance de Tunis, rejoignit le consul Roustan, qui n'avait pas quitté son poste, et tous deux allèrent trouver le bey dans sa villa de la Manouba, au Bardo, pour lui faire connaître les intentions du gouvernement français. Le bey, tout en protestant, accorda l'audience demandée.

GÉNÉRAL BRÉART

III

LA DÉCLARATION DE PRINCIPE

Le 12 mai, le Parlement français reprenait ses séances à l'issue des congés de Pâques, et le gouvernement, lui rendant compte des résultats obtenus en Tunisie, concluait en ces termes, qui valent d'être rappelés :

« En entrant en Tunisie, nous marchions, ainsi que nous l'avons déclaré au Parlement, à la poursuite d'un double but : châtier et réduire les tribus insoumises qui depuis deux ans fatiguent notre frontière algérienne de leurs incursions, et prendre pour l'avenir nos garanties.

« Les sacrifices que la France s'impose dès ce moment pour la sécurité de sa grande colonie africaine ne seraient suffisamment payés d'une soumission apparente ou précaire, ou de promesses vite oubliées.

« Il faut à notre sûreté des gages durables ; c'est au bey de Tunis que nous les demandons.

« Nous n'en voulons ni à son territoire ni à son trône ; la République française

a répudié solennellement en commençant cette expédition tout projet d'annexion, toute idée de conquête ; elle renouvelle à cette heure, où le dénouement est proche, les mêmes déclarations.

« Mais le gouvernement du bey de Tunis est tenu de nous laisser prendre sur son territoire, pour la sauvegarde de nos possessions et dans la limite de nos intérêts, les mesures de précaution qu'il est manifestement hors d'état d'assurer par ses propres forces.

« Des conventions formelles devront mettre à l'abri des retours hostiles et des aventures notre légitime influence dans la Régence. Nous espérons que le bey en reconnaîtra lui-même la nécessité et le bienfait et que nous pourrons ainsi mettre fin à un différend qui ne regarde que la France, qui ne met en jeu qu'un intérêt français, et que la France a le droit de résoudre seule avec le bey dans cet esprit de justice, de modération, de respect scrupuleux du droit européen, qui inspire toute la politique du gouvernement de la République ».

LA SIGNATURE DU TRAITÉ

Le jour même de cette déclaration, vers quatre heures de l'après-midi, le général Bréart entrait dans le jardin du Bardo à cheval, accompagné de son état-major et suivi de deux escadrons. Il pleuvait et toutes les fenêtres du palais étaient fermées. Sur l'escalier de marbre, des serviteurs formaient la haie, et dans le vestibule une foule de notables attendait en silence.

Le général et ses officiers mettent pied à terre devant le palais et montent dans le salon où se trouvait déjà le consul. Après les présentations, le bey prie les officiers de s'asseoir, et le général donne lecture de cette déclaration :

« Le Gouvernement de la République française, désirant terminer les difficultés pendantes par un arrangement amiable qui sauvegarde pleinement la dignité de Votre Altesse, m'a fait l'honneur de me désigner pour cette mission.

« Le Gouvernement de la République française désire le maintien de Votre Altesse sur le trône et celui de votre dynastie. Il n'a aucun intérêt à porter atteinte à l'intégrité du territoire de la Régence. Il réclame seulement des garanties jugées indispensables pour maintenir les bonnes relations entre les deux gouvernements ».

Suit l'énumération de ces « garanties indispensables », qui constituent les articles du projet de traité :

« Les traités de paix, d'amitié et de commerce et toutes autres conventions existant actuellement entre la République française et S. A. le Bey de Tunis sont expressément confirmés et renouvelés ;

« En vue de faciliter au Gouvernement de la République française l'accomplissement des mesures qu'il doit prendre pour atteindre le but que se proposent les hautes parties contractantes, S. A. le Bey de Tunis admet que l'autorité militaire française fasse occuper les points qu'elle jugera nécessaire pour assurer le rétablissement de l'ordre et la sécurité de la frontière et du littoral. Cette occupation cessera lorsque les autorités militaires française et tunisienne auront reconnu, d'un commun accord, que l'administration locale est en état de garantir le maintien de l'ordre ;

« Le Gouvernement de la République française prend l'engagement de prêter un constant appui à S. A. le Bey de Tunis contre tout danger qui menacerait la personne ou la dynastie de Son Altesse, ou qui compromettrait la sécurité de ses États ;

« Le Gouvernement de la République française se porte garant de l'exécution des traités actuellement existant entre le Gouvernement de la Régence et les diverses Puissances européennes ;

« Le Gouvernement de la République française sera représenté auprès de S. A. le Bey de Tunis par un ministre résident, qui veillera à l'exécution du présent acte et qui sera l'intermédiaire des rapports du Gouvernement français avec les autorités tunisiennes pour toutes les affaires communes aux deux pays ;

MUSTAPHA-BEN-ISMAÏL

« Les agents diplomatiques et consulaires de la France en pays étrangers seront chargés de la protection des intérêts tunisiens et des nationaux de la Régence. En retour, S. A. le Bey s'engage à ne conclure aucun acte ayant un caractère international, sans en avoir donné connaissance au Gouvernement de la République française et sans s'être entendu préalablement avec lui ;

« Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de S. A. le Bey de Tunis se réservent de fixer d'un commun accord les bases d'une organisation financière de la Régence, qui soit de nature à assurer le service de la dette publique et à garantir les créanciers de la Tunisie. »

Le bey a tout écouté sans broncher. Le général conclut : « J'attendrai la réponse

jusqu'à huit heures du soir ». Le bey trouve le délai trop court, demande le temps de consulter son conseil. Mais le consul fait remarquer que les articles du traité ont été discutés avec le premier ministre Mustapha-ben-Ismaïl, présent à l'entrevue, et que le conseil en a longuement délibéré ; le général ajoute qu'aux termes de ses instructions, il doit exiger une réponse « aujourd'hui même », et la seule concession qu'il puisse faire, c'est de prolonger le délai d'une heure, jusqu'à neuf heures du soir.

Deux heures plus tard, le traité du Bardo était signé.

L'OPINION FRANÇAISE ET LE TRAITÉ DU BARDO

Le traité fut généralement accueilli en France avec satisfaction. On le trouvait empreint d'une heureuse modération. D'aucuns auraient sans doute préféré à cette formule de protectorat, dont on ne voyait pas encore nettement l'application, une annexion pure et simple, mais ils étaient bien obligés de s'incliner devant les arguments de politique générale.

Au Parlement quelques orateurs — notamment MM. Clemenceau, Delafosse et Cunéo d'Ornano — accusèrent le ministère d'être allé trop loin et d'avoir compromis nos relations internationales ; M. de Gontaut-Biron reprocha d'autre part au gouvernement d'avoir traité avec le bey sans lui avoir déclaré la guerre suivant les formes prescrites par la Constitution, c'est-à-dire sans avoir demandé au Parlement son accord préalable. Mais le débat ne s'envenima point, le président du Conseil défendit son œuvre avec habileté, et le traité fut ratifié presque à l'unanimité : par 430 voix à la Chambre et 176 au Sénat.

L'OPINION ÉTRANGÈRE

L'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne félicitèrent la France ; la Porte, qui avait interdit au bey de signer la moindre convention, protesta pour le principe.

L'opinion anglaise se montra un peu plus aigre, peut-être parce qu'elle était en train de conclure avec la France un laborieux traité de commerce ; mais M. Gladstone, répondant à l'interpellation d'un membre de la Chambre des Communes, mit fort loyalement la question au point, rappela que l'Angleterre elle-même n'était pas sans reproche quant à l'intégrité de l'Empire ottoman et nota qu'au demeurant la France, en toute cette affaire, s'était montrée fort modérée.

Quant à l'Italie, l'annonce de la signature du traité la jeta dans une crise violente. Le ministère Cairoli, sur qui s'abattaient les interpellations, démissionna. Le bruit courut que le gouvernement italien demandait la réunion d'une conférence

européenne. Garibaldi écrivait à la *Riforma* qu'il avait perdu sa bonne opinion de la République française et que l'Italie n'oublierait pas, le cas échéant, sa parenté avec Nice et la Corse. Surtout, l'Italie s'orienta décidément vers la Triple Alliance, rapprochement qui, du reste, avait des origines plus profondes que ce malentendu, puisque, quatre ans avant l'occupation de la Tunisie, Crispi l'avait préparée par une tournée dans les Cours de Berlin et de Vienne, rêvant même d'adjoindre aux trois alliés un quatrième, l'Angleterre.

Malgré tout, de sages esprits persistaient à recommander le calme et la juste appréciation des réalités à l'opinion italienne : « L'œuvre est désormais accomplie, disait par exemple, peut-être sous l'inspiration de Depretis, le *Popolo Romano*, et, à part la question de procédure, on peut dire accomplie avec modération et de manière à ne pas altérer les droits et les intérêts des autres nations... Nous aurions pu désirer que l'on procédât autrement, pour tel et tel motif. Mais puisque d'autres raisons d'ordre intérieur peuvent avoir déterminé le gouvernement français à choisir cette forme, il n'y a pas lieu pour cela de nourrir du ressentiment et de ne pas rétablir complètement avec la France ces bonnes relations que nous devons chercher à conserver avec toutes les puissances de l'Europe ».

LE LENDEMAIN DU TRAITÉ : LES SOUMISSIONS DE TRIBUS ET LA DISLOCATION DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE

En Tunisie, la tranquillité semblait désormais rétablie.

M. Roustan, promu ministre plénipotentiaire de première classe, avait été chargé des fonctions de ministre résident à Tunis et préludait à l'organisation du Protectorat. Le général Bréart achevait d'investir le pays Kroumir et, par de simples démonstrations de force, obtenait la soumission des derniers rebelles : les tribus étaient désarmées et devaient reprendre leurs emplacements habituels ; elles étaient tenues de fournir des animaux de bât pour les transports, de verser au Trésor une provision de 40 francs par tente en cas d'agressions antérieurement commises contre des Européens ou des indigènes algériens, de s'engager à payer la contribution de guerre qui serait fixée par la suite, de livrer les personnages particulièrement compromis et de laisser entre nos mains des otages.

Le général Logerot, d'autre part, parcourait les tribus frontières : les Chiahia, les Beni-Mazen, les M'rassen demandaient l'aman ; les Ouchteta, qui s'étaient montrés les plus hostiles, essaient d'une feinte, se soumettent avec l'intention de revenir à la charge, mais une colonne légère les réduit à merci. A la fin de juin, le pays tout entier paraissait pacifié.

Quant au bey, on pouvait le croire, en bon musulman, résigné à l'inévitable et décidé à jouer le jeu. Il avait simplement demandé — et obtenu — qu'on évitât de faire entrer à Tunis les troupes françaises : « Vous sauverez ainsi ma dignité, disait-il au général Bréart, et vous me permettrez de vous aider à soumettre mes sujets en me laissant plus d'autorité sur eux ».

Les opérations étaient terminées et, comme les chaleurs tunisiennes, en même temps que les élections françaises, approchaient, on résolut de disloquer le corps expéditionnaire. On ne laissait en Tunisie qu'une douzaine de mille hommes, répartis en huit points d'occupation : Bizerte, Mateur, Béja, La Manouba, sous le commandement du général Maurand ; Tabarka, Aïn-Draham, Fernana, Ghardimaou-El Kef, sous le commandement du général Cailliot.

GÉNÉRAL LOGEROT

IV

LE RÉVEIL DE L'AGITATION TUNISIENNE : LE BOMBARDEMENT DE SFAX

Cette modération dans la victoire produisit sur l'esprit des Tunisiens le plus fâcheux effet : endoctrinés par une propagande insidieuse, à laquelle le bey et son entourage n'étaient certainement pas étrangers, ils interprétèrent comme des marques de crainte et de faiblesse la réduction des troupes françaises, la non-occupation de Tunis, la discrétion dont on avait entouré la conclusion de la paix : « D'un bout à l'autre de la Régence, note G. Charmes, on s'est imaginé que Tunis méritait son nom d'*El Maroussa* (la bien gardée) et que les saints qui la protègent avaient fait fuir nos soldats ».

Des marabouts, senoussistes pour la plupart, recommencèrent à prêcher la révolte, et les rebelles, vaincus mais non écrasés, reprirent de l'audace. L'agitation qui régnait dans le Sud-oranais avec Bou-Amama gagna bientôt la Tunisie, et les symptômes alarmants se multiplièrent de jour en jour. A la fin de juin, des bandes frénétiques envahirent la ville de Sfax aux cris d' « El Djehad ! El Djehad ! » (la Guerre sainte) : les Européens eurent tout juste le temps de se réfugier à bord de

la canonnière *le Chacal*, et l'agent consulaire de France, M. Mattéi, resté le dernier à terre, faillit être assommé à coups de bâtons.

Le 5 juillet, *le Chacal* et une autre canonnnière, *la Pique*, qui l'avait rejoint, essaient de bombarder la ville, mais leurs moyens sont insuffisants, et la rébellion continue à s'organiser ; elle a trouvé un chef dans la personne d'un certain Ali-ben-Khalifa ; les tribus hésitantes sont entraînées de force dans le mouvement. L'escadre de la Méditerranée est alors envoyée devant Sfax et, le 15 juillet, commence un bombardement en règle, qui permet le 16 au matin, dans des conditions d'ailleurs méritoires et même héroïques, le débarquement des troupes : la ville est occupée après de farouches combats dans les rues et les jardins. On fait sauter les pâtés de maisons les plus résistants. A dix heures du soir, tout était fini.

PRISE DE SFAX
(D'après un dessin paru dans l'*Illustration*).

Mais la plupart des rebelles ont pu s'échapper ; les jours suivants, ils refluent vers Sfax, d'autres marchent sur Gabès. C'est le temps du Ramadan, du jeûne énervant et des excitations religieuses. L'insurrection fait tache d'huile, gagne le centre et le nord. C'est aussi le temps des fortes chaleurs : la vie est intenable au campement comme à bord ; on ne peut songer à lancer des soldats européens dans cette fournaise ; l'escadre se montre à Gabès, Medhya, Sousse, La Goulette, et rentre à Toulon par Alger.

Une lourde charge incombait aux troupes d'occupation, réduites et morcelées : à la fin d'août, une colonne, partie de Tunis pour prendre possession de Hammamet, dut battre en retraite sur Hamman-Lif, après des pertes sérieuses. Les convois étaient attaqués. Le général tunisien Taïeb Menzoui, parti en guerre contre

les rebelles, revint à peu près seul, ses troupes l'ayant abandonné. Les insurgés pillaient jusqu'à la banlieue de Tunis, coupaient l'aqueduc de Zaghouan, et la population, privée d'eau, rejetait la faute sur les chrétiens, qu'elle parlait de massacrer.

En septembre, la dévastation devient systématique : les poteaux télégraphiques sont abattus, les rails arrachés, les ponts démolis, les trains arrêtés. Le personnel de la gare de l'oued Zergua périt en d'atroces tortures.

Il est vrai qu'à ce moment-là les chaleurs s'atténuaient et que la répression s'organisait, mais elle s'annonçait plus difficile que la première occupation.

UN ACCÈS DE FUREUR PARLEMENTAIRE : LA RETRAITE DU MINISTÈRE JULES FERRY

Tandis que l'affaire tunisienne, un moment si brillante, se compliquait si gravement, l'affolement de l'opinion française menaçait de la faire tourner au désastre. La période électorale s'était ouverte au moment où se produisaient les premiers troubles : les partis extrêmes cherchèrent dans ces événements une arme contre le ministère et la majorité gouvernementale, ils présentèrent l'expédition de Tunisie comme « l'expédition du Mexique de la République», comme une « déplorable aventure », provoquée par des « appétits inavouables ». Puis, comme les élections, malgré leurs efforts, n'avaient pas été défavorables au ministère, ils revinrent à la charge avec une fureur nouvelle : ils organisèrent des « meetings d'indignation », critiquèrent tous les détails de la campagne et notamment les faiblesses du service de santé; ils prétendirent, enfin, dénoncer les « tripotages financiers » de MM. Roustan et consorts, « seule cause de l'expédition de Tunisie et de ses désastres ».

PRISE DU KEF
(D'après un dessin paru dans l'*Illustration*).

Le débat à la Chambre prit, en novembre, quatre longues séances : Jules Ferry se défendit brillamment et signala le danger de pareilles discussions : « Notre véritable ennemi, ce n'est pas l'indigène, — nous en venons à bout par la force, — ce n'est pas l'étranger qui nous regarde et nous jalouse : c'est l'incertitude, l'incertitude apparente seulement qui règne sur les résolutions définitives du gouvernement français... Croyez bien que dans ce monde arabe, qui possède des moyens d'informations, de communications si nombreux, si discrets et si sûrs, on est au courant de tout ce qui se dit ; le danger, en ce moment, c'est de laisser croire que vous vous lasserez et que vous abandonnerez votre œuvre... »

GÉNÉRAL SAUSSIER

L'attaque fut menée surtout par MM. Naquet et Clemenceau. M. Naquet reprocha au ministère d'avoir manqué de confiance en la Chambre, de lui avoir caché ses véritables intentions et d'avoir été conduit dans cette affaire de Tunis par « une misérable préoccupation de politique intérieure ». M. Clemenceau, plus violent, ne vit dans l'expédition de Tunisie « que des hommes qui sont à Paris, qui veulent faire des affaires et gagner de l'argent à la Bourse », et conclut en demandant une enquête parlementaire, qui déciderait de la mise en accusation des ministres.

La Chambre et le pays vécurent durant ces quatre jours dans une atmosphère d'orage. Ce fut une intervention de Gambetta qui ramena de l'ordre dans les idées : « Je pense, déclara-t-il, qu'il est de l'intérêt commun de tous les partis, dans cette enceinte, que la discussion... ne se termine pas par un aveu d'impuissance... La France a mis sa signature au pied du traité du Bardo, et sans entrer dans des querelles qui sont des querelles personnelles, je demande que la Chambre, par un vote clair et de nature à fixer l'opinion, au dedans et au dehors, dise que les obligations qui figurent dans ce traité sous la signature de la France seront loyalement, prudemment, mais intégralement exécutées. En conséquence, je propose l'ordre du jour suivant : « La Chambre, résolue à l'exécution intégrale du traité souscrit par la nation française, le 21 mai 1881, passe à l'ordre du jour ».

Cet ordre du jour fut adopté par 355 voix, contre 68 opposants et 124 abstentionnistes. Mais, le lendemain, Jules Ferry remettait sa démission et celle de ses collègues au Président de la République : il fut remplacé par un ministère Gam-

betta, qui, à son tour, eut à se débattre contre les adversaires de la politique française en Tunisie et qui, tout en affirmant hautement que le gouvernement n'envisageait « ni l'abandon ni l'annexion », dut s'engager à réduire au minimum les charges de l'occupation.

Par ailleurs, certains journaux continuaient à présenter l'expédition de Tunisie comme le résultat de basses combinaisons financières. Henri Rochefort, en particulier, dans *l'Intransigeant*, ne cessait de vitupérer « ce syndicat, cette bande d'escrocs, pour qui cinquante mille de nos soldats sont allés mourir là-bas d'insolation et de misère », et il prenait comme bouc émissaire le consul Roustan. Le ministre des Affaires étrangères, M. Barthélemy Saint-Hilaire, conseilla au consul de profiter de la récente loi sur la presse, du 27 juillet 1881, et de poursuivre Rochefort devant la cour d'assises ; mais c'était là méconnaître l'état de l'opinion et la psychologie des jurys d'assises : Rochefort fut acquitté (15 décembre 1881), et ce verdict, qui semblait venir à l'appui des accusations des radicaux, fut fâcheusement exploité à l'étranger.

LA RÉPRESSION DE L'INSURRECTION : LA SECONDE CAMPAGNE DE TUNISIE

Tandis que la France hésitait ainsi sur ses destinées, les troupes françaises, portées à 50 000 hommes et placées sous le commandement du général Saussier, rétablissaient la situation en Tunisie et trouvaient dans les autorités tunisiennes, assagies par l'épreuve, l'appui qu'elles avaient jusque là refusé.

Pour placer l'opinion indigène en présence d'intentions nettes, on décida avant tout d'occuper militairement Tunis. L'opération s'effectua sans encombre le 10 octobre 1881, avec l'aide du gouverneur de la ville, le général Hussein Hiader. Il n'y eut à signaler que quelques cris de femmes, à l'entrée de la porte Bab-el-Khadra.

Puis, toujours avec l'intention de produire un puissant effet moral, on entreprit d'occuper également Kairouan. Tandis que le colonel Larroque, secondé par Ali-bey, surveillait la zone de la Medjerda et rétablissait la circulation par chemin de fer de Tunis à la frontière algérienne, trois colonnes, parties de Tebessa en Algérie, de Tunis et de Sousse, marchaient sur la ville sainte et, après quelques engagements sans gravité, y entrèrent le 26 octobre : nulle résistance ne fut tentée ; les portes s'ouvrirent à la première injonction, le drapeau blanc fut aussitôt hissé sur le minaret de la mosquée de Sidi-Akba, et le général Si Mohammed el-M'rabot vint remettre les clés de la ville au général Étienne au nom de son maître Mohammed-es-Saddok. La Chambre accueillit la nouvelle de ce succès, apparemment facile, avec des rires ironiques : il attestait cependant que l'affaire avait été fort

bien préparée, et il eut toute la portée politique qu'on en attendait. De là, deux colonnes s'enfoncèrent dans le sud à la poursuite des insurgés. Le 20 novembre, le général Forgemol arrivait à Gafsa ; le 26, le général Logerot, après avoir bousculé plusieurs fractions des Ouled-Khalifa, entrait à Gabès et rayonnait jusqu'à la frontière tripolitaine, puis remontait vers le nord en longeant la côte.

Le Sud, il est vrai, n'était pas encore pacifié. Il fallut, pour soumettre la confé-

METAMEUR. HABITATIONS DES MATMATA TROGLODYTES

dération des Ourghemma, de nouvelles colonnes qui, au début de 1882, gagnèrent Medenine, traversèrent le Nefzaoua, s'avancèrent jusqu'à Foum-Tatahouine, puis, à l'automne de la même année, réduisirent Toudjane, au pays des Matmata, parcoururent le pays des Haouia, atteignirent Metameur.

Mais, dès le début de 1883, la plupart des tribus s'étaient entièrement soumises. Le seul danger qui subsistât, c'était la présence en Tripolitaine, tout près de la frontière tunisienne, d'Ali-ben-Khalifa, chef de la révolte, et de quelques bandes qui lui étaient demeurées fidèles : Ali-ben-Khalifa vécut jusqu'en 1885 et chaque année fut marquée par d'audacieuses incursions chez les tribus soumises ; même après sa mort, l'insécurité de la zone frontière se prolongea ; en 1888, à la suite d'un accord avec le gouverneur de Tripoli, le mal s'atténua ; mais jusqu'en 1901 des colonnes furent indispensables pour assurer la police de l'extrême-sud tunisien.

V

LE PRINCIPE : ANNEXION OU PROTECTORAT ?

C'est un des grands mérites de Jules Ferry et de ses collaborateurs d'avoir pressenti les avantages du Protectorat et d'avoir fait passer cette conception dans notre doctrine coloniale.

L'idée surprit l'opinion française et ne s'imposa pas du premier coup. Sans doute avait-on pris soin d'invoquer l'exemple de l'Angleterre dans l'Inde et tout le bénéfice qu'une grande puissance coloniale non suspecte de faiblesse avait retiré de traités passés avec les princes indigènes. Mais certains esprits se défiaient de cette formule d'accommodation. Ils y voyaient, soit une maladresse, une concession inutile, soit une feinte déplacée, un compromis machiavélique du gouvernement. Camille Pelletan, en particulier, déclarait ne pouvoir envisager le protectorat que comme un régime transitoire : il n'en comprenait pas le principe et se demandait comment on pouvait, à côté de notre corps d'occupation, conserver le gouvernement beylical.

SIDI-BOU-SAÏD

Peu à peu, cependant, le dessein du ministère l'emporta. Il s'appuyait sur de forts arguments d'ordre pratique. L'annexion pure et simple, en dehors de toute doctrine politique, se serait heurtée à de grosses difficultés : il aurait fallu, avant tout, rembourser la dette tunisienne ; on devait aussi tenir compte de l'autorité que gardaient les consuls étrangers ; enfin, la France, en abordant l'expédition de Tunis, s'était formellement engagée à respecter les institutions existantes et s'était défendue de toute intention de conquête. D'autre part, le régime du Protectorat, en utilisant les organes de l'administration indigène, permettait de réaliser une appréciable économie de fonctionnaires français.

Mais ce qui, par-dessus tout, rallia l'opinion, ce fut l'esprit de ce nouveau système de colonisation. Maintien de la personnalité tunisienne, conservation des

institutions et de la vie traditionnelles, respect des mœurs et des coutumes indigènes, — un tel programme, présenté par Jules Ferry et ses collaborateurs, avec une ardeur, une persévérance et une habileté exceptionnelles, ne pouvait manquer, une fois compris, de séduire un peuple foncièrement libéral et généreux : la France allait donc prendre à son compte la formule du protectorat et l'appliquer en Tunisie avec autant de loyauté que de sagesse.

DES PRÉCISIONS NOUVELLES : LA CONVENTION DE LA MARSA (8 JUIN 1883)

Au lendemain de la retraite de Jules Ferry, Gambetta annonça l'intention de maintenir en Tunisie la politique de protectorat et en donna cette définition : elle consiste, disait-il, « à agir sur le prince, et à trouver avec lui des accommodements qui, en même temps qu'ils garantissent la sécurité de ses États, garantissent le pouvoir protecteur contre les intrigues, les menées, les manœuvres des rivaux ». Mais son ministère fut renversé à la fin de janvier 1882 et il n'eut le temps de prendre pour la Tunisie aucune mesure d'ordre pratique.

M. de Freycinet, qui lui succéda, était tenu d'agir, s'il voulait rester fidèle à cette doctrine, car l'armée, qui représentait en Tunisie l'autorité la plus nette, était naturellement portée à pratiquer l'administration directe, et l'on pouvait craindre qu'il ne fût bientôt trop tard pour réaliser un protectorat digne de ce nom.

Il maintint les affaires tunisiennes dans la dépendance du ministère des Affaires étrangères, — ce qui indiquait clairement le dessein d'éviter la transformation de la Tunisie en département français ou en colonie, et, pour aborder le problème de l'organisation sans être gêné par les querelles du passé, il décida de faire représenter la France à Tunis par un homme nouveau : M. Roustan, qui avait tant payé de sa personne et rendu de si grands services, mais que le bey et son entourage regardaient un peu comme l'auteur de leur défaite, fut nommé ministre à Washington, et M. Paul Cambon, préfet du Nord, fut envoyé à Tunis avec le titre de résident et le grade de ministre plénipotentiaire.

Paul Cambon avait pour mission de « rechercher l'organisation la plus propre au pays ». Il s'acquitta de cette tâche avec une lucidité, un sens des situations, une souplesse, un tact et, pour tout dire, un art vraiment exceptionnels. Sans rien supprimer de la vieille machine tunisienne, sans donner l'impression d'un changement d'institutions, il sut réparer ou corriger les moindres rouages, réveiller l'activité, ramener la vie et la confiance.

Grâce à lui, Mohammed-es-Saddok passa franchement de la résignation à l'entente, et l'apaisement général des esprits était manifeste quand le bey mourut,

le 27 octobre 1882. Il eut pour successeur son frère Ali, ce même prince qui commandait les troupes tunisiennes au moment de l'expédition française : une fois au pouvoir, Ali fut pour la France le plus loyal des alliés et pour le résident un précieux collaborateur.

Enfin, le 21 février 1883, Jules Ferry redevenait président du Conseil.

C'est dans ces conditions que le traité du Bardo, qui attribuait à la France un contrôle d'ensemble sur le gouvernement de la Tunisie, fut remis à l'étude pour les détails d'application et précisé par la Convention du 8 juin 1883. La France, en vertu de cette convention, garantissait la dette tunisienne ; le bey s'interdisait, en retour, de contracter aucun emprunt pour le compte de la Régence sans l'autorisation de la France, et il s'engageait à procéder aux réformes administratives, judiciaires et financières que le gouvernement français jugerait nécessaires.

Ainsi, malgré quelques déboires et malgré l'incompréhension ou le mauvais vouloir d'un grand nombre de parlementaires, la politique du gouvernement français se développait en Tunisie avec une singulière continuité de vues, elle attestait un progrès certain de notre expérience coloniale, et elle donnait tout de suite de surprenants résultats : le régime du Protectorat, pouvait dire le cardinal Lavigerie, nous a fait l'économie d'une guerre de religion.

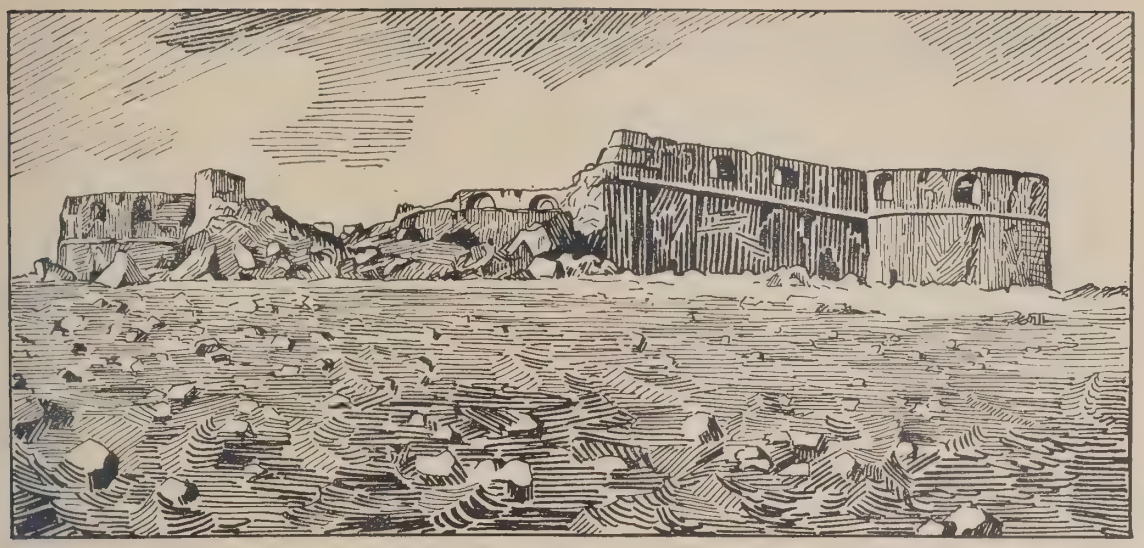

TROISIÈME PARTIE

LA FRANCE EN TUNISIE

CHAPITRE PREMIER

L'ŒUVRE DU PROTECTORAT

I. — La réorganisation administrative et financière. — *Le principe du Protectorat. — Le résident général. — L'administration provinciale et municipale. — La représentation locale. — Les finances. — La justice. — La situation des étrangers.*

II. — La création de l'outillage économique. — *Les routes. — Les voies ferrées. — Les ports. — Travaux publics et protectorat.*

III. — Le développement des ressources. — *La colonisation. — Le progrès agricole. — La naissance de l'industrie. — L'essor commercial.*

IV. — L'amélioration de la vie indigène. — *L'assistance agricole. — L'assistance médicale. — L'enseignement.*

Une lourde tâche de réorganisation intérieure s'imposait à la France en Tunisie, au lendemain de l'établissement du Protectorat : elle fut menée avec une remarquable prudence, et l'on peut dire qu'à cet égard le Protectorat tunisien a fait école.

I

LE PRINCIPE DU PROTECTORAT Il a fait école avant tout en acclimatant dans notre empire un régime qui devait présenter toutes sortes d'avantages, et dont le principe allait progressivement moraliser l'ensemble de la colonisation française.

Au vrai, ce régime n'était pas le fruit d'une soudaine découverte. S'il a laissé d'autres traces qu'une nuance de vocabulaire, s'il a produit des résultats exceptionnellement heureux, c'est qu'il rejoignait de lointaines traditions, c'est qu'il correspondait à certaines dispositions naturelles de notre tempérament national. C'était une formule retrouvée plutôt que nouvelle.

On pourrait en citer, dans notre passé colonial, mainte application. Contentons-nous de rappeler, pour ne retenir que les exemples les plus illustres, la politique de Dupleix dans l'Inde, celle de Fleuriot de Langle à Madagascar, celle de Doudart de Lagrée au Cambodge, celle de Faidherbe au Sénégal. Sans doute étaient-ce là des organisations assez différentes les unes des autres : il est clair pourtant que la valeur générale du système avait été fréquemment admise.

Mais l'origine et le véritable caractère de la tradition, c'est en France même, c'est dans la formation de notre unité territoriale qu'il convient de les chercher. Quand un roi de France « réunit » une province à la couronne, donne-t-il à cet acte l'allure d'une incorporation totale, d'une absorption, qui prive la province intéressée de son individualité ? Loin de là : les institutions locales subsistent, les coutumes sont respectées, les « privilèges », c'est-à-dire cette somme de particularités que la province doit à son histoire séparée, sont formellement reconnus. C'est seulement à la longue, par lente contagion, que les différences tendent à s'abolir et que les légistes, consacrant à petits coups la transformation des idées et des mœurs, conduisent les constitutions provinciales vers un type uniforme : tâche que la Révolution, d'ailleurs, a trouvée inachevée. On peut donc affirmer, sans forcer les termes, que la politique des rois de France, à l'intérieur du royaume, apparaît au premier chef comme une politique de protectorat : les gouvernements qui leur ont succédé n'ont eu besoin, pour l'appliquer aux territoires coloniaux, que de reprendre une vieille habitude française.

Habitude qui satisfait le meilleur de nous-mêmes. Car, si notre goût des idées générales nous entraîne parfois à des excès de simplification, notre libéralisme foncier nous permet d'accepter aisément les préférences d'autrui et nous invite au

respect de sa personnalité. C'est par ignorance, sans doute, en tout cas, par générosité et non par calcul, que nous avons, à tels moments de notre histoire coloniale, procédé par assimilation ; mieux instruits de l'existence et de la valeur des civilisations indigènes, nous ne faisons nulle difficulté d'en tenir compte, et nous nous plaisons à concevoir, au lieu d'annexions brutales et destructives, des associations qui sauvegardent l'intérêt commun sans blesser l'âme des associés.

Il reste que protectorat ne signifie pas renoncement et que la France, passionnément attachée, là comme ailleurs, à son rôle d'éducation, n'abandonne nullement les sociétés-pupilles à leurs erreurs de peuples attardés. Elle n'entend pas seulement les protéger contre leurs ennemis de l'extérieur ; elle se propose de les armer contre les tyrannies de la nature ou les survivances d'un passé barbare, de les initier aux exigences du monde moderne, de les humaniser. Mais c'est par l'intermédiaire des autorités traditionnelles, c'est en heurtant le moins possible les usages, c'est par le moyen d'une prudente persuasion qu'elle veut réaliser cette œuvre de régénération.

Ainsi conçu, le protectorat n'est pas seulement une forme politique, c'est toute une atmosphère, — une atmosphère qui enveloppe les moindres gestes du gouvernement protecteur et dont le protectorat tunisien a permis de sentir pour la première fois, selon le mot de M. Gabriel Hanotaux, la véritable « poésie ».

LE RÉSIDENT GÉNÉRAL Aux termes du traité du Bardo, la France devait être représentée auprès du bey par un « ministre résident », qui serait « l'intermédiaire des rapports du gouvernement français avec les autorités tunisiennes pour toutes les affaires communes aux deux pays ». Le résident français était donc simplement le conseiller du bey, il ne disposait pas de pouvoirs propres, il n'avait aucun représentant auprès des autorités indigènes de l'intérieur, il se tenait seulement en relations avec les vice-consuls, qui, pour leur part, conseillaient les caïds et les renseignaient.

Le premier résident, M. Roustan, s'accommodait de cette imprécision, et, pour les débuts d'une installation, la trouvait préférable à une réglementation trop serrée. — Mais à l'arrivée de M. Paul Cambon, un premier décret, du 22 avril 1882, fixa provisoirement les pouvoirs du résident, l'autorisa à correspondre avec les ministres du bey, et le 11 février 1883 fut créé le Secrétariat général du gouvernement tunisien, spécialement chargé de la surveillance des actes du ministère tunisien.

Puis, le 10 novembre 1884, le Président de la République française remit au résident l'autorité nécessaire pour approuver en son nom la promulgation et la

mise à exécution des lois tunisiennes. Enfin, le 21 juin 1885, un nouveau décret définit les pouvoirs du ministre résident, qui fut désormais désigné sous le nom de « résident général ».

En somme, le bey ne cessait pas d'être souverain ; il conservait ses ministres (le Premier ministre, chargé des affaires étrangères, des finances et de l'intérieur ; le premier secrétaire, que nous avons appelé le ministre de la Plume, etc.) et l'ensemble de ses services administratifs et judiciaires, groupés sous le nom d'Ouzara.

Les représentants de la France n'avaient pas d'ordres à donner : ils n'exerçaient qu'un rôle de conseil et de contrôle. Peu à peu, cependant, l'importance de la tâche exigeait l'organisation d'une véritable administration française, parallèle à l'administration tunisienne : en plus du Secrétariat général, que remplaça par la suite un directeur de l'Intérieur, l'entourage résidentiel comprit bientôt des services ou directions composés de fonctionnaires français : travaux publics (1882), finances (1882), enseignement (1883), agriculture et commerce (1890), antiquités (1896), intérieur (1922). Mais le bey continue d'être la loi vivante. C'est seulement par exception que des actes législatifs ou exécutifs des Chambres françaises ou du Ministère des Affaires étrangères de France, concernant, par exemple, l'organisation de la justice française ou les actes internationaux, sont promulgués en Tunisie par décret.

L'ADMINISTRATION PROVINCIALE ET MUNICIPALE

Rien n'est changé non plus à l'organisation traditionnelle de l'administration provinciale : la constitution des tribus est maintenue et ce sont toujours les caïds, assistés de leurs khalifas et des cheikhs ou chefs de fractions qui sont dans les villes ou les tribus les représentants de l'autorité beylicale, au point de vue administratif, judiciaire et financier. Ils ne reçoivent pas de traitement fixe et ils paient leur khalifa et leur personnel ; ils ont droit, en compensation, à un prélèvement de 5 pour 100 sur les rentrées de certains impôts.

Mais au moment où l'autorité de la France n'était représentée dans toute la Régence que par nos troupes, un décret beylical du 10 juin 1882 conféra des pouvoirs disciplinaires aux officiers français chargés de commandements territoriaux, sans pour cela leur donner aucun droit sur les fonctionnaires et magistrats tunisiens ; ils n'avaient mission que de surveiller et, le cas échéant, de conseiller.

Puis, dès que fut créé le Secrétariat général, on supprima progressivement les commandements militaires territoriaux et les officiers furent remplacés dans leur rôle de surveillance et de direction par des agents civils, qui prirent le nom de

contrôleurs : les trois premiers de ces contrôleurs civils, installés à Nabeul, au Kef et à Gafsa, procédaient sans règle déterminée, étaient chargés de définir eux-mêmes leur rôle ; trois ans après, en 1886, sept autres furent nommés et cette fois reçurent des instructions écrites ; par la suite le recrutement se régularisa et les fonctions se précisèrent ; mais c'est toujours de contrôle qu'il s'agit, non d'administration directe, et il en va de même du Sud-tunisien, où les besoins de la sécurité ont exigé jusqu'ici le maintien de commandements militaires.

C'est la tribu qui demeure l'unité politique et administrative et les municipalités constituent l'exception. Avant le Protectorat, Tunis seule bénéficiait d'institutions municipales ; elles ont été depuis étendues aux autres villes ; mais les conseillers municipaux sont simplement nommés au lieu d'être élus et les décisions des conseils ne sont exécutoires qu'après autorisation.

On distingue trois types de conseils : dans les grandes villes, des municipalités, qui comprennent des indigènes, des Français et même des étrangers ; dans les gros bourgs, des commissions municipales, dont les attributions sont un peu moins étendues ; dans les petites agglomérations d'Européens, des commissions de voirie. Dans les chefs-lieux de caïdat, le caïd préside le conseil ; le vice-président est un Français, qui fait fonction d'officier d'état civil pour les Européens. Les contrôleurs civils servent d'intermédiaires entre les conseils et le Résident.

LA REPRÉSENTATION LOCALE

A Tunis comme dans toutes les Échelles du Levant, les commerçants français avaient toujours formé une « assemblée du corps de la Nation » : cette assemblée, émanation de la Chambre de Commerce de Marseille, nommait chaque année un « député de la Nation », qui la représentait auprès du consul et gérait avec lui les affaires de la communauté.

Au lendemain du traité du Bardo, ce régime disparut, et les maisons de commerce de Marseille n'étaient plus seules à former la colonie ; mais c'était une tradition fortement établie que les Français fussent représentés auprès de leur consul, et dès 1885 un arrêté résidentiel créa la Chambre de Commerce de Tunis. Puis, comme le peuplement français se développait à Sousse et Sfax, la Chambre de Commerce de Tunis eut dans ces villes deux membres correspondants, et d'autres villes, comme Bizerte et Souk-el-Arba, se développant à leur tour, une Chambre de Commerce du Nord fut fondée en 1892, de laquelle se détacha, en 1902, une Chambre de Commerce spéciale pour Bizerte. Enfin, comme l'agriculture, à son tour, prenait une importance croissante, on décida, en 1895, l'institution d'une Chambre d'Agriculture du Nord et d'une Chambre mixte de Commerce et d'Agriculture à Sousse et Sfax.

Les indigènes étaient tenus à l'écart de cette représentation et s'en plaignaient : au lendemain de la guerre, on leur donna un commencement de satisfaction ; on créa en 1920 une Chambre consultative indigène des intérêts agricoles du Nord, puis une Chambre de Commerce indigène du Nord, et le Sud, où l'intérêt d'une représentation était moins net, eut simplement un « délégué ».

Cette représentation tout économique tendit bientôt à sortir de son cadre. En 1890, le résident général demanda aux membres des assemblées européennes de constituer une Commission mixte, qui devint une sorte de Conseil de gouvernement. En 1896, sur l'initiative d'un ministère animé d'idées libérales, la Commission prit le nom de « Conférence consultative » ; elle réunit les délégués des Chambres de Commerce, des Chambres d'Agriculture et les élus d'un troisième collège comprenant tous les autres Français ; elle siégea dès lors deux fois par an et discuta des questions de tout ordre, en présence des chefs des différents services publics.

LABOUR AU CHAMEAU DANS L'ENFIDA
(D'après un dessin de l'*Illustration*).

En 1907, nouveau pas en avant : la Conférence, tout en demeurant strictement consultative, est admise à examiner le budget et à émettre des vœux qui s'y rapportent ; d'autre part, aux 36 Français qui représentent les trois collèges et qui sont élus au suffrage universel, sont adjoints 16 indigènes (15 musulmans, 1 israélite) nommés par le Gouvernement.

En 1910, une autre étape encore : on crée un Conseil supérieur du Gouvernement, composé des membres du Conseil des ministres, des chefs de services et de trois délégués de chacune des deux sections européenne et indigène de la Conférence. Ce Conseil supérieur arrête le budget examiné par la Conférence consultative, avec cette réserve fort importante : les délégués de la Conférence consultative ne peuvent proposer de dépenses nouvelles qu'à la condition de les couvrir par des mesures fis-

cales agréées par les délégués des colons en ce qui regarde les impôts européens, par les délégués indigènes en ce qui regarde les impôts indigènes.

LES FINANCES La réorganisation financière représente à la fois l'origine véritable et l'œuvre principale du protectorat français.

Le principe, c'est que l'autonomie financière de la Tunisie est respectée, de même que ses institutions administratives sont conservées. Mais la France, ayant garanti la dette tunisienne, est fondée à veiller à la régularité de la gestion, et sur ce point encore elle exerce un rôle de conseil et de contrôle.

La Commission financière internationale, à la suite des « arrangements » du 23 mars 1870, avait en quelque sorte déclaré la faillite de la Tunisie, et la Tunisie, a-t-on pu dire, n'avait obtenu son concordat que par « abandon partiel d'actif » : les dispositions prises à ce moment-là, l'abandon d'une partie des revenus aux créanciers, l'administration directe des finances tunisiennes par la Commission, devaient constituer jusqu'au 13 octobre 1884 la « Charte financière de la Régence ». Les résultats de cette gestion furent d'ailleurs fort heureux : la Commission liquida et éteignit définitivement tout le passif de la Régence et maintint la dette à 142 millions.

Mais la Commission détenait de ce fait une partie des prérogatives de la souveraineté, et cette situation ne pouvait guère se concilier avec l'établissement officiel du Protectorat : pour que le gouvernement français fût assuré de sa liberté d'action en Tunisie, il lui fallait de toute nécessité rembourser les créanciers du bey. Pourtant, la Chambre des députés hésita deux ans avant de s'y résoudre, elle ne céda qu'une fois tout à fait tranquillisée sur l'avenir de la France en Tunisie ; enfin, par le traité du 8 juin 1883, ratifié par la loi du 10 avril 1884, le gouvernement français s'engagea à garantir la dette tunisienne, et tout aussitôt fut émis en France un emprunt tunisien à 4 p. 100 de 142 650 000 francs, garanti par le gouvernement français et destiné à rembourser la dette à 5 p. 100, fixée par l'arrangement du 23 mars 1870.

Dès lors, le rôle de la Commission financière internationale était terminé, elle passa la main à la Direction générale des Finances, l'Administration des revenus concédés fut supprimée et remplacée par la Direction des Contributions diverses et la Direction des Douanes.

D'aucuns estimaient le moment propice pour faire table rase de toute l'organisation financière de la Régence, pour instaurer notamment un nouveau système d'impôts et un nouveau mode de perception ; M. Paul Cambon, sentant qu'il y aurait là une grave atteinte portée au principe du Protectorat, s'y opposa ; à ceux

qui l'accusaient de « se complaire dans le maintien des pires traditions beylicales » il répondit que nous n'avions pas « en face de nous des anthropophages, mais des descendants d'une société très civilisée, organisée depuis des siècles », et qu'il suffisait, pour faire œuvre saine, de corriger certains abus du régime en vigueur.

On conserva donc les impôts traditionnels, la medjba ou capitation, le khanoun des oliviers, l'achour ou dîme des céréales, la caroube ou taxe sur la valeur locative des propriétés bâties, etc. On se contenta de supprimer un certain nombre d'impôts indirects créés par la Commission internationale dans les villes, de faire disparaître les exemptions ou privilèges accordés par la faiblesse des beys aux Kroumirs et autres insoumis, de régulariser et moraliser la perception.

En quelques années, la situation financière de la Tunisie se trouva complètement rétablie, sans que les charges fiscales se fussent accrues : le bey, conformément au traité du Bardo, recevait pour lui, sa famille et l'entretien de la garde beylicale, une liste civile de plus de deux millions ; la dette, soumise à deux conversions en 1889 et 1892, était transformée de perpétuelle en amortissable ; tous les exercices, sauf deux (1887-1888 et 1888-1889), se réglaient en excédent, et la Régence pouvait aborder sans risques et sans recours à la France un grand programme de travaux publics.

LA JUSTICE On distinguait en Tunisie, avant le Protectorat, une justice religieuse et une justice séculière.

Les tribunaux religieux jugeaient les questions de statut personnel et les affaires relatives à des biens immeubles : à Tunis siégeait un grand conseil ou tribunal du Chraa, composé d'un bachmufti et de muftis dans les provinces ; des cadis, sortes de délégués du Chraa de Tunis, jugeaient en premier ressort. La justice séculière, d'abord exercée personnellement par le bey, était passée aux mains de deux sections de l'Ouzara, et elle était représentée dans les provinces par les caïds. La grande tare de cette organisation, c'était le défaut de garanties pour les parties, l'absence de débats, de règles vraiment fixes, et souvent la vénalité des juges.

Le Protectorat a maintenu, là comme ailleurs, les principes d'organisation, l'esprit des institutions et notamment la loi musulmane et les coutumes juridiques : il s'est borné à régulariser et corriger. L'Ouzara a continué à fonctionner, mais sous le contrôle d'un magistrat français, directeur des services judiciaires ; les audiences ont été rendues publiques, les jugements n'ont pu être prononcés qu'après débats, et toute décision d'un tribunal doit être formellement motivée.

Il y a désormais à Tunis un tribunal de grand criminel et d'appels civils et correc-

tionnels ; dans les principales villes, des tribunaux analogues à nos tribunaux de première instance, comprenant chacun trois juges et assistés d'un délégué du directeur des services judiciaires, enfin, des justices de paix à compétence très limitée et confiées aux caïds. Ces diverses dispositions, coordonnées par la réforme organique du 30 mai 1900, ont été reprises par le décret du 24 avril 1921, qui crée un ministère de la Justice tunisienne, ainsi qu'un délégué français au ministère de la Justice, et marque nettement la tendance à la séparation des pouvoirs.

Bien entendu, les Français échappent à cette juridiction indigène. Ils ont à leur disposition des justices de paix à compétence étendue, des tribunaux de première instance et des tribunaux criminels, spéciaux à la Tunisie. Quant aux étrangers, ils ont renoncé, dès 1883, à leurs tribunaux consulaires et recourent aux tribunaux français.

TYPES DE KROUMIRS

LA SITUATION DES ÉTRANGERS Ces différentes mesures, administratives, financières, judiciaires, tout à fait conformes à l'esprit du traité et du régime de Protectorat, ne soulevèrent aucune protestation de la part des puissances étrangères. Au demeurant, le nouvel état de choses fut sanctionné, en 1896-1897, du temps du Cabinet Méline, par une série de traités internationaux, qui mirent fin au régime des Capitulations et nous autorisèrent, contrairement à des engagements antérieurs, à fortifier le fort de Bizerte : œuvre délicate, qui exigea onze conventions et qui fut menée avec une remarquable habileté.

Les deux plus importantes de ces conventions furent passées avec l'Angleterre et l'Italie.

L'Angleterre renonça, le 18 septembre 1897, au traité de 1875, et la Tunisie lui accorda en échange, pour une durée de quinze ans, un régime de faveur pour ses importations de cotonnades.

Pour l'Italie, le traité du 28 septembre 1886 laissait subsister entre les parties

contractantes la clause de la nation la plus favorisée et notamment l'application du régime minimum français. Il accordait de plus aux pêcheurs et navires italiens le droit de canotage et de pêche sur les côtes, dans les mêmes conditions qu'aux pêcheurs et navires tunisiens ou français.

La Turquie elle-même finit par reconnaître le fait accompli et par renoncer à sa fictive suzeraineté. Le 29 mai 1910, elle passait avec la France un accord relatif à la délimitation de la frontière tunisienne-tripolitaine, depuis la mer jusqu'à Ghadamès, qui était laissée en territoire tripolitain ; d'autre part, des dispositions étaient prises pour la reconnaissance des titres de propriété des Tripolitains qui seraient reconnus résider en terre tunisienne et réciproquement, ainsi que pour le règlement des droits d'usage de certains puits.

II

En même temps qu'elle prenait forme d'État moderne, la Tunisie s'outillait pour son développement économique. Ses progrès en ce sens ont été beaucoup plus rapides que ceux de l'Algérie sa voisine : elle a tout de suite bénéficié des importantes acquisitions scientifiques et techniques de la fin du XIX^e^ siècle, et il faut reconnaître que, par la disposition de ses côtes et des lignes de son relief, elle offrait des facilités particulières de pénétration et d'exploitation.

Les routes Avant le Protectorat, on ne trouvait en Tunisie que quelques kilomètres de routes empierrées dans le voisinage immédiat de Tunis ; partout ailleurs, note M. de Lanessan, « piétons, chevaux et voitures suivaient des lignes plus ou moins directes entre les principaux centres de population de la Régence. Le sol battu sur ces trajets se transforme en sortes de pistes qui se déplacent peu à peu selon les besoins de la circulation. Pendant l'été, on peut parcourir assez aisément sur ces pistes la majeure partie du pays, non seulement à pied et à cheval, mais encore en voiture, parce que le sol est durci par le soleil et que les rivières sont dépourvues d'eau. Pendant l'hiver, la circulation est fréquemment interrompue par les ruisseaux et les rivières. Il n'existe en effet, dans toute la Tunisie, qu'une dizaine de ponts. Quant aux parties montagneuses de cette contrée, elles n'offrent que des sentiers à peine praticables pour les piétons et les chevaux... »

Aujourd'hui Tunis est reliée par des routes de grand parcours à tous les centres importants de la Régence ; d'autres assureront prochainement une liaison plus

complète avec l'Algérie et recouperont les grandes voies, généralement orientées sud-ouest-nord-est, afin de desservir toutes les régions.

Enfin, dans les régions de colonisation, un très grand nombre de routes de moyenne et petite communication relient les centres principaux aux centres secondaires.

LES VOIES FERRÉES Avant le Protectorat, il n'existait en Tunisie d'autres voies ferrées que celles de La Goulette à Tunis et de Tunis à Ghardimaou. Beaucoup étaient d'avis, au lendemain de l'occupation française, qu'il fallait faire porter le premier effort sur les chemins de fer plutôt que sur les

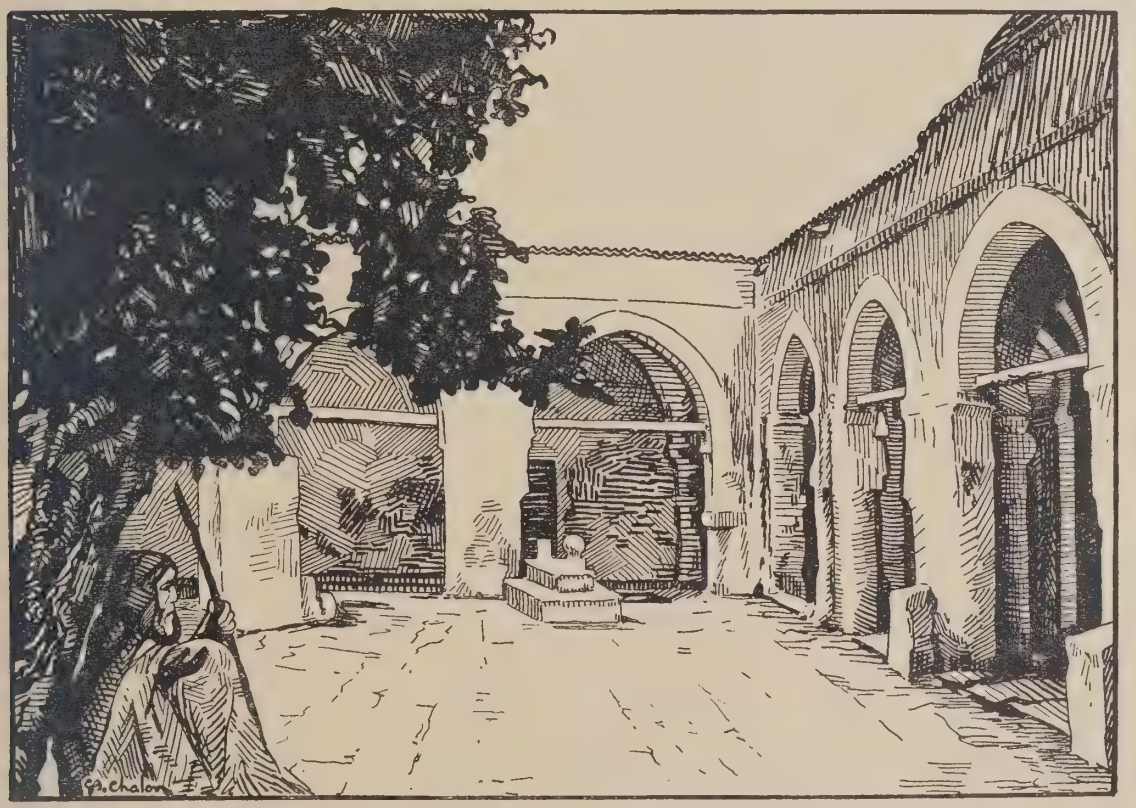

GABÈS. INTÉRIEUR DE LA MOSQUÉE DE SIDI-IDRISS

routes, et cet avis prévalut : la construction des chemins de fer tunisiens a été réalisée avec une rapidité et une ampleur vraiment exceptionnelles.

La Compagnie de Bône-Guelma, qui avait d'abord été chargée de construire

deux petits embranchements, du Pont de Trajan à Béja et de Tunis à Hammam-Lif, passa, en 1892, deux conventions avec le gouvernement tunisien pour la construction d'un second réseau : ce projet fut arrêté par l'opposition du Parlement français qui trouvait excessifs les avantages de la Compagnie, mais qui finit par céder en 1894. Vers la même époque, l'établissement de la ligne de Sfax à Gafsa et Metlaoui fut concédé à la Compagnie des Phosphates de Gafsa. Si bien qu'au début du XX^e siècle, la Tunisie disposait déjà d'un réseau ferré de 1150 kilomètres.

Ce réseau parut bientôt insuffisant et l'on décida de le développer. Une nouvelle offensive parlementaire, inspirée par le désir de renforcer le droit de contrôle, empêcha momentanément l'entreprise.

Mais la Tunisie parvint à se libérer de cette paralysante tutelle : elle se fit reconnaître, pour des concessions de détail, puis d'une façon générale par la loi du 11 avril 1910, le droit « d'exercer sa pleine et entière autonomie pour la totalité de ses lignes sans exception, sous la seule réserve générale que comporte l'application du régime du Protectorat ».

Et c'est ainsi, qu'en quelques années, tout un réseau de voies ferrées a été créé « par l'une des colonies françaises les plus petites et les moins riches, sans subvention ni garantie de la Métropole ».

La direction générale des chemins de fer tunisiens est parallèle à celle des dépressions géographiques : des frontières de l'Algérie, au sud-ouest, vers la mer au nord-est.

Telles sont les lignes de Bizerte à Tabarka, de Nébeur à Bizerte, de Ghardimaou à Bizerte et Tunis, de Kalaa Djerda à Tunis, avec des embranchements sur diverses mines, Le Kef, Zaghouan et La Goulette, plus au sud, celle de Henchir-Souatir à Sousse et celle de Metlaoui, Tozeur et Sfax.

Aux abords de la mer, toutes ces lignes sont reliées entre elles par une ligne côtière qui, partant de Bizerte, touche Mateur, Tunis, Sousse, Sfax et aboutit à Gabès, au seuil du désert.

C'est là, on le voit, un réseau très complet, et l'on a pu noter qu' « aucun point du territoire n'est à plus de 20 kilomètres d'une ligne ferrée dans le nord, à plus de 50 kilomètres dans le centre et dans le sud ».

Si l'on a obtenu en si peu de temps un pareil résultat, c'est que la Tunisie a pu se libérer des lois françaises, qui lui avaient d'abord été appliquées, pour ses concessions de chemins de fer : on a reconnu, en somme, à la Tunisie, en cette matière, une sorte d'autonomie selon les termes précis ci-dessus. Une terre d'influence française, qui n'équivaut pas à plus d'un département, se trouve ainsi

dotée de moyens de communication extrêmement développés, sans aide ni soutien de la Métropole.

LES PORTS Rien ou presque rien n'avait été fait depuis des siècles pour améliorer les ports naturels du pays et les adapter aux nécessités du commerce moderne. Les barques seules pouvaient pénétrer dans le port de Bizerte. Dans le golfe de Tunis, les navires mouillaient devant La Goulette à un mille environ de la terre, les chargements et déchargements s'opéraient par chalands, le long d'un quai en bordure d'un petit canal qui reliait le golfe au lac de Tunis.

TRAVAILLEURS INDIGÈNES DANS UN MASSIF MÉTALLIFÈRE

Depuis l'établissement du Protectorat, un canal profond a été creusé dans le lac de Tunis, et les navires peuvent accoster aux quais mêmes de la ville.

Bizerte, grâce à la construction d'un avant-port avec digue et jetée, d'un large canal entre la mer et le lac et d'un arsenal, est devenu un port de commerce en même temps qu'un port de guerre.

Sfax, port des phosphates, a été approfondi et doté d'un outillage moderne. Sousse et quatorze autres petits ports ont été améliorés.

TRAVAUX PUBLICS ET PROTECTORAT Dès 1912, M. Alapetite, résident général, exposant devant la Chambre des députés l'œuvre d'organisation économique accomplie en Tunisie, pouvait donc à bon droit en célébrer la grandeur : « En 1883, dit-il notamment, deux ans après l'établissement du Protectorat français, alors que presque tous les impôts existant aujourd'hui étaient déjà perçus, lorsqu'on avait payé la dette, lorsqu'on avait payé la liste civile, lorsqu'on avait payé le chapitre des pensions, il restait en tout et pour tout, pour

les dépenses ordinaires de la Régence, une somme de deux millions. Sur ces deux millions, il y avait 30 000 francs pour les travaux publics, c'est-à-dire qu'on payait un ingénieur et le bureau de cet ingénieur, que des projets étaient étudiés, mais qu'il n'y avait pas un centime pour passer à l'exécution.

« Messieurs, vingt-huit ans après, alors que les impôts sont les mêmes, alors que le taux n'en a pas été relevé, que, je l'atteste ici, les dégrèvements ont dépassé de beaucoup les aggravations, par suite de la perception plus régulière de l'impôt, mais surtout par suite du développement de la matière imposable, aujourd'hui, avec le même budget, nous avons pour les services publics une dotation annuelle de 34 millions, 3 millions pour l'Instruction publique, 3 millions pour les Postes et les Télégraphes, près de 3 millions pour la Police, et enfin, 8 millions passés pour les Travaux publics, c'est-à-dire que le seul crédit d'entretien des routes de la Tunisie, qui s'élève à 3 millions, excède le total du budget ordinaire des services publics au moment de l'avènement du Protectorat.

« Je vous demande, Messieurs, si ce chiffre n'est pas d'une éloquence tout à fait décisive... »

Et M. Alapetite attribuait le principal mérite de cette réussite au principe même du Protectorat : il n'emprisonne pas l'activité du gouvernement local « dans les compartiments rigoureusement délimités » de l'administration française ; seul, il permet l'emploi de « procédés économiques », non prévus par les règlements français ; seul il donne les moyens d'organiser « un pays neuf comme celui-là, qui est pressé, qui est impatient, qui veut jouir le plus vite possible de tous les avantages et de toutes les garanties que le régime civilisé français assure à sa population ».

III

LA COLONISATION Les capitaux affluèrent dès le premier jour, et à cet égard encore la Tunisie fut plus favorisée que l'Algérie. Dès l'ouverture de la crise tunisienne, de puissantes sociétés avaient acquis de grands domaines : par exemple, le domaine de l'Enfida ; au lendemain de l'occupation le mouvement s'étendit, et des particuliers ou des sociétés se constituèrent des propriétés généralement vastes, de 2 000 à 5 000 hectares, soit pour les exploiter, soit en vue de spéculations ultérieures.

Ces premiers achats de terres s'opéraient en dehors de toute intervention admi-

nistrative, les colons ou les sociétés se mettant directement en rapports avec les indigènes.

L'État, au début du Protectorat, ne songeait nullement, en effet, à s'engager dans la voie de la colonisation officielle, qui avait causé en Algérie tant de déceptions et de difficultés ; il redoutait surtout la petite colonisation, dont le principe paraissait à peu près condamné à ce moment-là par l'expérience algérienne, et il se déclarait, en conséquence, franchement hostile au système des concessions gratuites.

Pourtant, vers 1891, on crut s'apercevoir que la constitution de grands domaines ne suffirait pas à mettre la Tunisie en valeur et que la solidité de l'installation était, par ailleurs, subordonnée à l'extension du peuplement européen : le gouvernement protecteur eut alors le mérite de recourir à la compétence d'un publiciste qui se révéla comme un observateur plein de prévoyance et de sens pratique, Paul Bourde. Nommé directeur de l'Agriculture, Paul Bourde résolut d'augmenter le domaine de l'État et de l'allotir, en un mot, de prendre en mains, contrairement à son premier dessein, l'œuvre de colonisation.

PAUL BOURDE

Il restait, à la vérité, peu de bonnes terres disponibles, et il fallut de l'ingéniosité pour s'en procurer. C'est ainsi qu'un décret du 8 février 1892, pris sous l'inspiration de Paul Bourde, fit revivre les droits du bey sur les « terres mortes » : il y avait, par exemple, dans le caïdat de Sfax d'immenses étendues qu'un bey avait vendues au XVI^e siècle à la famille Siala ; elles furent incorporées au domaine de l'État et distribuées aux colons ; d'autres encore furent découvertes dans le territoire des Maknassy.

On recourut également à des achats directs, certains indigènes disposant de propriétés trop vastes pour qu'ils pussent les exploiter utilement. Mais ce genre de ressources s'épuisa vite, et l'on décida alors de recourir à la mise en vente des habous publics. La question était fort délicate, et le gouvernement hésita longtemps avant de l'aborder. Les habous sont des biens de caractère religieux, en principe inalié-

nables, et l'on risquait de froisser gravement, non seulement des intérêts, mais des sentiments. Sans doute pouvait-on invoquer en la circonstance les fâcheux effets économiques de cette immobilisation, la plupart des terrains habous n'étant plus guère que des lieux de pacage. Mais le pacage est une nécessité pour les troupeaux du sud, par exemple, qui remontent vers le nord au moment de la sécheresse, et l'on pouvait craindre, en agissant trop précipitamment, de réveiller de vieilles rancunes.

Avec l'aide des autorités tunisiennes, on trouva dans le droit local, riche de subtilités, le moyen de tourner la difficulté : on découvrit notamment que le rite malékite autorisait l' « enzel » ou location perpétuelle des habous, et que le rite hanéfite admettait l'échange de ces biens, même contre espèces ; d'autre part, on négocia avec les groupements intéressés pour les amener à renoncer de bonne grâce aux usages qui ne leur étaient pas absolument indispensables. Si bien qu'un décret beylical du 31 janvier 1898 put prévoir la location à long terme des habous publics et privés et qu'un autre décret du 12 avril 1913 organisa la mise en valeur, au moyen de la vente à enzel, des propriétés rurales constituées en habous.

C'est surtout dans le nord qu'on put procéder à l'aliénation des habous ; on estima que dans le centre ils étaient indispensables à la subsistance des indigènes qui les louent. On put ainsi rendre à la culture des régions entières et permettre l'installation de nouveaux colons. Une « Caisse de colonisation », instituée en 1897, servit d'intermédiaire pour l'acquisition et la revente des terres ; par ailleurs, une loi beylicale du 1er juillet 1885, inspirée à la fois de la législation australienne (Act Torrens) et de la législation française, avait réglé le mécanisme de l'immatriculation et mis les acheteurs à même de remplacer par des titres en bonne et due forme le vieil acte de notoriété, l'outika, trop souvent fictif et sujet à contestations.

Il s'agissait donc bien, désormais, de colonisation officielle, mais selon une formule toute différente des formules algériennes. Le gouvernement français en Tunisie s'en tenait à la moyenne colonisation ; il exigea d'abord le paiement des lots au comptant, puis en quatre et même dix annuités ; les lots furent de 50 hectares au début, le colon dut s'engager à construire une maison et à mettre sa terre en valeur dans le délai d'un an, sous peine d'en être dépossédé. Le petit colon ne fut, en somme, représenté que par l'élément italien, que des sociétés installèrent dans de grands domaines directement achetés aux indigènes et divisés en lots de 2 à 5 hectares.

Grâce à ces précautions, la colonisation française en Tunisie a pris un caractère fort intéressant de vigueur et de stabilité. Elle a été favorisée aussi par la création de l'École d'agriculture de Tunis, qui a tout de suite acclimaté dans le pays des

méthodes modernes et adaptées au milieu, et elle a trouvé, après Paul Bourde, dans la personne de M. Saurin, directeur de la Société des Fermes tunisiennes, un remarquable animateur.

LE PROGRÈS AGRICOLE

En une cinquantaine d'années, les superficies cultivées en céréales ont plus que triplé, le nombre des oliviers s'est élevé de 7 à 16 millions, les vignobles sont passés de 2.000 à 30.000 hectares.

Ces quelques chiffres suffisent à montrer à quel point l'agriculture tunisienne a profité du nouveau régime politique; aux mains de colons éclairés et généralement pourvus de capitaux, elle a pris tout de suite un caractère moderne, elle a développé les travaux d'irrigation, condition indispensable de l'extension et de la régularité des cultures, elle a de bonne heure appliqué les procédés du Dry farming, elle a utilisé les phosphates que lui fournissait la Tunisie elle-même, elle a fait un large appel aux moyens mécaniques, et c'est ainsi qu'on compte actuellement dans les exploitations de la Régence plus de 2.000 trac-

CHEMINS DE FER TUNISIENS

teurs. Les indigènes eux-mêmes ont suivi le mouvement, et déjà bien des fellahs ont, par exemple, remplacé l'antique araire par la charrue française.

Ce sont toujours les blés durs et les oliviers qui constituent la principale richesse de la Tunisie. La production de céréales est de beaucoup supérieure à la consommation locale. Quant à l'olivier, il a été pour ainsi dire ressuscité en Tunisie par l'administration de M. Massicault dont le nom mérite de survivre, et de ses successeurs : selon la méthode de Paul Bourde, les colons et les indigènes se sont mis, vers 1893, à planter ou replanter des oliviers, et le Sahel des environs de Sfax, qui était presque désert, est devenu une vaste oliveraie, admirablement entretenue. En même temps, la fabrication de l'huile s'est améliorée, et la Tunisie exporte aujourd'hui autant d'huile d'olive que l'Algérie.

A ces deux grandes ressources s'ajoutent la vigne, qui semble devoir s'orienter surtout vers la production des vins de liqueur, les cultures maraîchères et fruitières, les dattes des oasis, les plantes à parfums, géranium, jasmin, anis, etc..., le tabac, des textiles comme le chanvre et bientôt peut-être le coton. L'élevage enfin s'améliore, les pêcheries se développent et les forêts sont soumises à une exploitation raisonnée.

On voit que la Tunisie n'est pas riche d'un seul produit et qu'elle peut regarder l'avenir avec confiance.

LA NAISSANCE DE L'INDUSTRIE

Les vieux métiers d'art, encouragés par l'administration du Protectorat, ont non seulement survécu au changement de régime, mais pris une activité toute nouvelle ; les tapis, les riches étoffes, les produits remarquables de la céramique, de la maroquinerie, de la dinanderie locales continuent à faire des souks voûtés de Tunis et des autres grandes villes de la Régence les refuges d'un luxe tout oriental.

Mais à côté de ces legs du passé, l'industrie moderne est née ; malgré le manque de houille, il y a désormais en Tunisie de véritables usines, huileries et savonneries, minoteries, conserves de légumes et de poissons, ateliers mécaniques.

Surtout, la Tunisie est devenue, depuis une vingtaine d'années, un grand pays minier ; on a trouvé dans le plateau de Kef et en Kroumirie des gisements de fer, de manganèse, de zinc, de plomb, de cuivre qui, pour la plupart, sont actuellement en pleine exploitation.

Mais la grande richesse minière de la Tunisie, ce sont les phosphates de chaux de la région de Gafsa et des Hauts-Plateaux, qui furent signalés en 1885 par Philippe-Thomas, membre de la Mission scientifique d'exploration de la Tunisie,

et dont le rendement annuel représentait, à la veille de la guerre de 1914, près du tiers de la production mondiale.

On peut dire que l'exploitation de ces ressources minières a provoqué tout un renouvellement de l'économie tunisienne.

L'ESSOR COMMERCIAL L'occupation française, avec les garanties qu'elle apportait, donna comme un coup de fouet au commerce tunisien. Sans doute, les importations l'emportaient sur les exportations, puisqu'il fallait pourvoir à l'outillage de tout un pays, à l'installation d'Européens, et

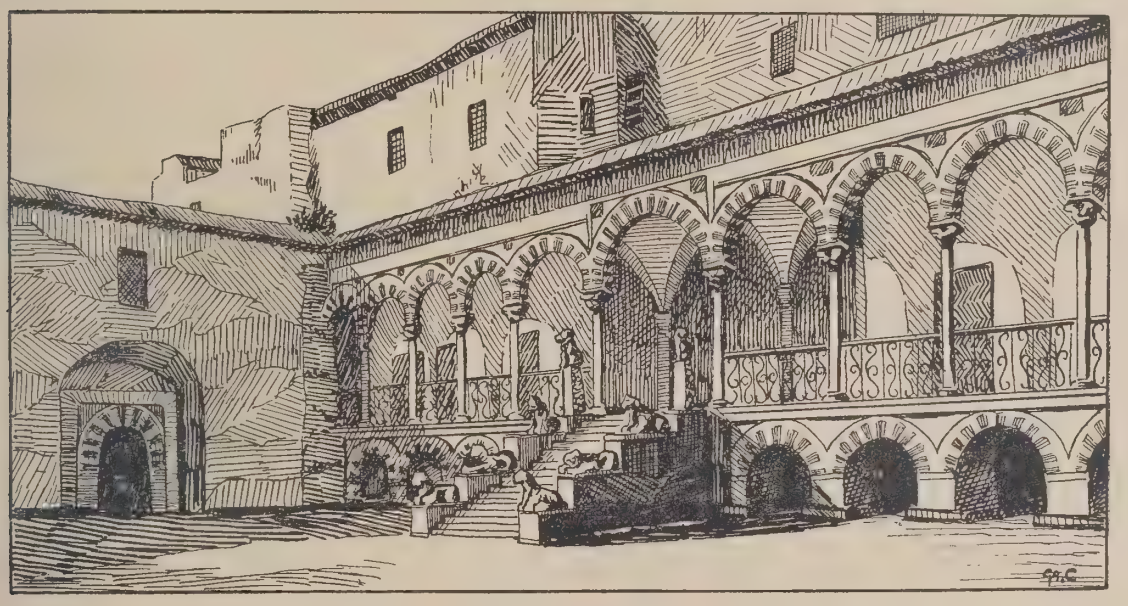

LE BARDO

même répondre au besoin croissant de confort des indigènes, et la Chambre de Commerce de Tunis croyait devoir s'alarmer de ce fait : « Ces chiffres n'ont rien de satisfaisant, disait-elle dans un de ses rapports, car il en résulte que la Tunisie a beaucoup plus à payer qu'à recevoir. Les récoltes des trois dernières années ont pourtant été bonnes ; et si l'accroissement considérable des importations ne venait pas d'un fait particulier, l'entretien d'un corps d'occupation important, la Tunisie ne pourrait se maintenir longtemps dans une situation aussi anormale au point de vue économique ».

En réalité, la situation était tout à fait normale pour un pays neuf, et la Chambre de Commerce s'inquiétait à tort ; l'équilibre ne tarda pas à se rétablir. D'autre

part, le régime douanier qui, conformément au vieil esprit du Pacte colonial, avait d'abord assimilé les produits tunisiens aux produits étrangers, fut modifié par la loi du 19 juillet 1890, qui établit l'admission en franchise des produits les plus importants (céréales, huile, bétail) et soumit les autres à des droits moins élevés que par le passé. Si bien que le chiffre d'affaires ne cessa d'augmenter ; la valeur totale du commerce tunisien était d'une vingtaine de millions à peine à la veille de l'intervention française, elle atteignait, en 1912, 311 millions, et elle représente aujourd'hui plus de trois milliards : même en tenant compte de la dépréciation du franc, c'est là un beau résultat, surtout si l'on veut bien se rappeler que la superficie utilisable, en Tunisie, ne dépasse guère, après tout, celle d'un département français.

La part de la France dans ce trafic compte à peu près pour les six dixièmes. La Tunisie importe surtout des objets fabriqués, de la houille et des denrées exotiques ; elle exporte des produits agricoles, des produits de pêcheries et des minerais. Enfin, la beauté de sa lumière, de ses villes indigènes, de ses ruines romaines et de ses oasis a fait d'elle un pays de tourisme, — ce qui lui vaut une source appréciable de revenus.

IV

Il importe de noter, pour remettre au point la vérité historique déformée par certaines campagnes tendancieuses ou mal renseignées, que ces grands progrès se sont accomplis sans que des indigènes aient été spoliés ou refoulés. Ils continuent à posséder plus de terres qu'ils n'en peuvent mettre en valeur, et leur sort a été, d'autre part, amélioré de toutes les façons.

L'ASSISTANCE AGRICOLE

La récolte en Tunisie dépend de la pluie, qui ne tombe pas toujours en quantité suffisante ni au moment voulu, et le fellah, s'il ne prend soin de constituer des réserves, est exposé à de cruelles disettes ; il risque, par surcroît, de tomber entre les griffes d'usuriers particulièrement féroces, qui exigent jusqu'à 150 o /o et le réduisent à la pire misère.

Le Protectorat, à ses débuts, tenta de remédier aux récoltes déficitaires par des prêts de semences ou même de subsistance, pris sur des crédits extraordinaires et remboursables à la campagne suivante. Mais cette procédure ne pouvait être qu'occasionnelle, et l'on songea, dans le propre intérêt des indigènes, à les associer eux-mêmes aux mesures d'assistance.

Par le décret du 15 septembre 1888, le gouvernement autorisa des prêts, à la

condition que les emprunteurs constitueraient entre eux des sociétés de prévoyance. Puis, l'institution s'étendit, et le décret du 20 mai 1907 organisa les « Sociétés indigènes de prévoyance, de prêts, de secours et de mutualité agricoles ». Elles avaient pour objet de « permettre le développement et l'amélioration des cultures, des plantations, l'augmentation de l'outillage et des troupeaux, de venir en aide aux indigènes, de contracter des assurances collectives, de créer des associations coopératives d'achat et de vente ». Elles étaient placées sous le contrôle du directeur de l'Agriculture, soutenues par des avances de l'État, et leur utilité apparut si nettement aux intéressés qu'en 1907 elles comptaient déjà plus de 100.000 adhérents volontaires. Aussi décidait-on, le 31 décembre 1909, d'obliger tous les cultivateurs indigènes à en faire partie.

Le crédit mutuel agricole, fondé, d'autre part, en 1905, sur l'initiative des colons et avec le concours de la Banque d'Algérie, s'est ouvert aux indigènes comme aux Européens ; son Conseil d'administration prit même la précaution de faire imprimer des formules de prêts avec traduction en langue arabe, et ses caisses locales comprennent aujourd'hui à peu près quatre fois plus d'indigènes que de Français.

Enfin, l'enseignement pratique de l'agriculture est donné aux indigènes dans les écoles rurales, dans des fermes-écoles, comme celles de Smindja et des Souassis ; les inspecteurs d'agriculture, assistés d'agents de culture et de moniteurs indigènes, sont en contact permanent avec la population ; une publication en langue arabe, la *Mejellah*, et un almanach agricole du fellah sont distribués gratuitement ; des encouragements sont donnés sous forme de plants et de semences, d'engrais, de primes en argent, de médailles et de diplômes. L'agriculteur indigène ne reste donc pas livré à lui-même, et il est aujourd'hui garanti contre ce mal qui paraissait endémique : la famine.

L'ASSISTANCE MÉDICALE

Restaient à combattre d'autres maux non moins terribles : tares physiologiques dues au manque d'hygiène, maladies épidémiques, comme le typhus, le choléra, la peste, etc. Ici encore, l'œuvre du Protectorat est nette.

Le centre de cette lutte sanitaire, c'est, depuis 1903, l'Institut Pasteur de Tunis, avec son directeur, le Dr Charles Nicolle, un savant doublé d'un apôtre qui, entre autres services rendus à l'humanité tout entière, a découvert le mode de transmission et de prophylaxie du redoutable typhus exanthématique.

La vaccination et la revaccination antivariolique ont été rendues obligatoires pour la population indigène. La même mesure a été prévue pour les régions

menacées de choléra et de peste. Des précautions minutieuses de désinfection et d'isolement ont été prises en vue de l'extinction des foyers de typhus.

Par l'organisation de dispensaires spéciaux, on s'est efforcé de combattre la propagation de la syphilis, du trachome, de la tuberculose. Par des travaux d'assèchement et des distributions gratuites de quinine, on a enrayé les ravages du paludisme.

On a créé pour les indigènes l'hôpital Sadiki, qui compte 300 lits, dont 80 réservés aux femmes, l'hôpital de Kairouan, des infirmeries nombreuses dans l'intérieur, des maternités dans les principaux centres, et d'autres établissements hospitaliers sont en voie d'installation. Une école d'infirmiers et d'infirmières a été instituée à Tunis en 1925. Des médecins de colonisation visitent périodiquement les principales régions.

Pour la protection des nouveau-nés, on a organisé des dispensaires, des gouttes de lait, une Œuvre de l'Enfance déshéritée, à laquelle restera lié le nom de Mme Lucien Saint, etc...

Enfin, une active propagande d'hygiène s'est poursuivie dans les milieux indigènes, par des inspections, des causeries, des représentations cinématographiques, des leçons dans les écoles officielles et même dans les écoles coraniques.

La population indigène a, d'ailleurs, parfaitement compris l'intérêt de cette grande œuvre, elle y a participé de son argent avec un remarquable empressement et, surtout, elle s'est prêtée sans résistance à toutes les mesures qui lui étaient imposées.

L'ENSEIGNEMENT L'importance du peuplement européen en Tunisie a tout de suite exigé l'organisation complète d'un enseignement français : des écoles primaires, non seulement dans les villes, mais dans les centres de colonisation, souvent même avec internats pour permettre la fréquentation aux enfants des colons isolés, des écoles primaires supérieures à Tunis, Sousse, Bizerte, Sfax ; une section normale d'instituteurs au collège Alaoui et une École normale d'institutrices, des écoles professionnelles de garçons et de filles (École Émile Loubet, École Paul Cambon) ; des lycées et des collèges ; enfin des cours de droit et une école supérieure de langue et littérature arabes. Mais les Tunisiens n'ont pas été oubliés : l'enseignement des indigènes en Tunisie est un de ceux auxquels la France s'est le plus sérieusement intéressée, et il a tout de suite donné de brillants résultats, car il s'adressait à des esprits particulièrement déliés.

Appliquant à l'enseignement la formule même du protectorat, on songea un moment à utiliser les écoles coraniques ou kouttab, fort nombreuses en Tunisie et d'ailleurs de qualité supérieure à celles d'Algérie ou du Maroc ; on pensait qu'en améliorant leurs méthodes d'enseignement et en complétant leur programme, on parviendrait à trouver en elles, avec l'avantage de rester dans la tradition, des instruments de progrès. On fonda même, à cet effet, en 1894, une sorte d'école normale de moueddebs ou maîtres coraniques, la « Medersa ettaadibia » ; mais les résultats furent assez décevants, et il semble démontré aujourd'hui qu'on ne peut guère compter sur les kouttabs, même « réformés », pour mener à bien l'œuvre nécessaire d'éducation.

CARTE MINIÈRE DE LA TUNISIE

A cet enseignement traditionnel s'est donc substitué ou, plus exactement, juxtaposé un enseignement tout moderne : écoles primaires également ouvertes aux Européens et aux indigènes, écoles franco-arabes, particulièrement adaptées au milieu, écoles de fillettes musulmanes, dont les programmes comportent surtout un enseignement ménager ; sections professionnelles ; formation pédagogique et administrative au Collège

Alaoui et au Collège Sadiki. Par ailleurs, pour permettre aux jeunes générations de participer largement au mouvement économique, on se préoccupait d'organiser l'apprentissage en dehors même de l'enseignement professionnel par une liaison entre les services d'enseignement et les entreprises industrielles, par un contrôle des apprentis, par la création de cours techniques et de primes à l'apprentissage.

Cet enseignement officiel est, du reste, libéral et ne doit son succès qu'à sa valeur même ; il laisse subsister dans son voisinage des écoles italiennes, des écoles de l'Alliance israélite universelle, très florissantes et dont une au moins s'efforce de diriger les jeunes Israélites vers l'agriculture, enfin, des écoles musulmanes, dont la plus célèbre est une sorte de faculté coranique, la Khaldounia.

Il est clair que, dans tous les domaines, le Protectorat a très méthodiquement travaillé à l'amélioration de la vie indigène : « Nous n'avons pas eu, pourra dire M. le résident général Alapetite, l'ambition de couvrir le sol africain de constructions aussi somptueuses que celles dont les ruines attestent la puissance de Rome. Ce n'est pas dans des murailles colossales que nous avons voulu mettre notre orgueil et notre sécurité. Nous avons voulu que toutes les ressources de la Régence fussent employées à accroître le bien-être, les facultés de production et d'échange des populations qui l'habitent. Nous avons voulu mener de front l'éducation, qui suscite de nouveaux besoins, en même temps que la création des instruments de travail et de richesse, qui permettent de les satisfaire... Nous avions devant nous un de ces édifices hétérogènes, qui abritent les traditions orientales et dont il ne fallait pas faire table rase. Mais chaque année, nous essayons d'introduire, dans ce dédale mystérieux, un peu plus d'air et de lumière. Nous remplaçons par des matériaux solides les parties vermoulues ». On ne saurait mieux définir l'œuvre de la France en Tunisie.

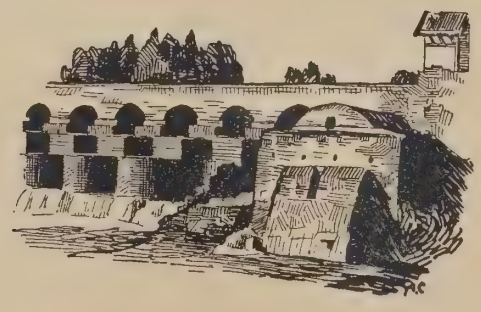

CHAPITRE DEUXIÈME

UN RÉVEIL D'OPPOSITION

I. — L'AGITATION TUNISIENNE. — *Un témoignage tunisien. — Les éléments de la population tunisienne et le Protectorat : les Jeunes-Tunisiens. — L'échauffourée de* 1911. — *Le programme du Destour tunisien. — L'affaire des habous privés et les incidents de* 1920.

II. — LES RÉFORMES DE 1922. — *Les Conseils de Caïdat. — Les Conseils de Région. — Le Grand Conseil de la Tunisie. — La réforme administrative et judiciaire.*

I

UN TÉMOIGNAGE TUNISIEN

Un Tunisien illustre et vénéré, Bechir Sfar, déclarait il y a quelques années :

« En mon âme et conscience, dégagé de toute considération politique et d'intérêt personnel, soit comme fonctionnaire, soit comme simple musulman tunisien, ayant vécu ma prime jeunesse sous l'ancien régime, j'atteste ce qui suit :

« Depuis l'établissement du Protectorat français dans la Régence, j'ai vu l'ordre administratif et financier remplacer le désordre et l'anarchie ;

« J'ai vu quintupler les revenus de l'État qui, au lieu de l'ancien gaspillage, ont toujours reçu une affectation rationnelle et d'intérêt général ;

« A une autocratie despotique, j'ai vu succéder des princes éclairés qui n'en sont que plus aimés et respectés ;

« J'ai vu régner la justice là où il n'y avait souvent qu'abus et arbitraire ;

« J'ai vu, sous le Protectorat, réaliser le rêve de nos pères : sécurité et moyens de communication, ces deux conditions essentielles à tout progrès et à tout développement commercial et agricole ;

« Élevé parmi les 150 élèves du Collège Sadiki, l'unique établissement de l'époque, j'ai vu centupler les écoles et compter par milliers le nombre des élèves musulmans qui les fréquentent ;

« J'ai vu surtout, depuis quelques années, réaliser une réforme impatiemment attendue, améliorer la situation économique des indigènes par un enseignement professionnel et agricole approprié ;

« Chargé de la direction générale des biens habous qui jouent un rôle si considérable dans la vie religieuse et sociale des musulmans, il m'a été donné de constater que non seulement les autorités françaises respectaient scrupuleusement l'institution elle-même, mais encore que les autorités me donnaient, sans réserves, l'appui et les conseils dont j'avais besoin pour la réorganisation administrative et financière de cet important service. Et c'est grâce à cet appui et à ces conseils que j'ai eu la satisfaction de créer une comptabilité régulière, d'amortir un passif de 450 000 francs et de voir les revenus des habous s'élever de 1 800 000 francs à 2 700 000 francs ;

« Caïd de Sousse depuis huit ans et en contact permanent avec mes 120 000 administrés, je n'ai pas entendu une seule plainte contre un régime qui respecte la foi, les coutumes, les personnes et les biens des indigènes et qui a toujours accueilli favorablement toute proposition tendant à améliorer leur situation morale et intellectuelle ;

« Je conclus : la politique française en ce pays est à la fois juste et tolérante, bienveillante et tutélaire ; seuls les rares mécontents et les gens de mauvaise foi oseraient soutenir le contraire.

« Certes, il reste encore beaucoup à faire en faveur des indigènes, mais ce qui a été déjà fait constitue un immense progrès sur le passé et un gage certain pour l'avenir.

« Ce n'est pas un satisfecit que je décerne et dont nul n'a besoin ; c'est une vérité que j'exprime, parce que j'aime la vérité ».

LES ÉLÉMENTS DE LA POPULATION TUNISIENNE ET LE PROTECTORAT : LES JEUNES-TUNISIENS

Ce que disait Bechir Sfar, la plupart des Tunisiens le pensaient et le pensent encore.

La population des campagnes, beaucoup plus pacifique que dans le reste du

Moghreb, la population des villes, naturellement indolente et facile, s'accommodait sans regret d'un régime qui les garantissait contre la misère, les abus et les violences du temps passé.

La haute bourgeoisie aurait pu se montrer plus difficile à rallier : depuis des siècles, elle vivait surtout des faveurs de la cour beylicale et les réformes accomplies par le Protectorat risquaient fort de ruiner ses privilèges. De fait, l'existence devint malaisée pour beaucoup de grandes familles, il leur fallut vendre les propriétés qu'elles exploitaient avec nonchalance, certaines d'entre elles quittèrent la Régence. Mais la plupart estimèrent préférable d'accepter le nouveau régime et de lui demander des emplois : elles lui fournirent des caïds, de hauts fonctionnaires, des magistrats et sauvèrent ainsi leur prestige et même leur situation matérielle ; d'autres, à la faveur du maintien des institutions traditionnelles, réfugièrent leur sérénité dans l'exercice de l'enseignement musulman ou des fonctions religieuses. Si l'on put constater, chez une partie de la bourgeoisie tunisienne, une attitude volontairement réservée, on n'y découvrit, pendant des années, rien qui constituât vraiment une opposition.

Mais, tandis que les « Vieux-Tunisiens » se résignaient ou s'adaptaient de leur mieux, une génération nouvelle se levait, formée aux méthodes intellectuelles de l'Europe, excitée par les mouvements politiques du Proche-Orient, avide de jouer un rôle. Ces « Jeunes-Tunisiens » n'étaient pas bien nombreux : en 1920, au moment de leur plus vive effervescence, on comptera tout juste dans leurs rangs 6 médecins, 13 avocats, 1 pharmacien, 1 ingénieur — faible état-major pour une population de deux millions d'habitants. Ils n'avaient pas grand crédit, car, fiers de leur culture moderne, ils se montrèrent à l'origine aussi hostiles aux autorités tunisiennes et aux musulmans convaincus qu'aux Européens. Mais ils étaient, en bons Levantins, singulièrement remuants ; ils profitaient de toutes les occasions pour se manifester ; ils entraient en relations avec des politiciens français, que leur faconde séduisait ou dont leur insubordination servait les desseins, et l'on dut bientôt compter avec eux.

L'ÉCHAUFFOURÉE DE 1911 Un grave incident, vers la fin de 1911, révéla soudain l'effet de leurs excitations.

Les Musulmans de Tunis demandaient depuis quelque temps qu'on prît des mesures de préservation pour un de leurs plus anciens cimetières, situé au Djellaz, au sud-est de la ville et à proximité de carrières en exploitation. L'administration déposa, en conséquence, et avec les meilleures intentions du monde, une demande

d'immatriculation ; mais un conseiller indigène fit observer par la suite que le cimetière musulman du Djellaz ne pouvait être considéré comme une propriété de la ville et, devant sa protestation, on décida que les administrateurs de la ville feraient, le 7 novembre, leur renonciation à la demande d'immatriculation, conformément aux usages et règlements en vigueur.

Or, cette affaire, qui donnait satisfaction aux musulmans, fut dénaturée de telle sorte dans les milieux indigènes que, le 7 novembre au matin, quand les géomètres primitivement chargés du bornage se présentèrent pour la formalité prévue, plus de 3 000 personnes s'amassèrent aux portes du cimetière, dans une attitude hostile. On s'efforça de les raisonner, mais leur méfiance subsistait et, quand la police essaya de les disperser, une véritable émeute se déchaîna. Il fallut appeler les zouaves en renfort. Des bagarres éclatèrent encore en différents quartiers de la ville, et l'on put craindre un moment le soulèvement des campagnes environnantes.

ENTRÉE DU CIMETIÈRE DU DJELLAZ APRÈS L'ÉCHAUFFOURÉE DE 1911

Le soir même l'ordre était rétabli ; mais un brigadier de police, un agent des postes, un colon français et cinq Italiens avaient été assassinés, une vingtaine d'Italiens étaient blessés, et une vingtaine d'indigènes tués ou blessés mortellement.

Plusieurs centaines d'arrestations avaient été opérées, l'état de siège fut proclamé et des sanctions sévères furent prises contre les principaux émeutiers. Les débats du procès semblèrent établir que la surexcitation des esprits, cause de l'émeute, devait être surtout attribuée à la guerre italo-turque et au mouvement anti-italien qu'elle avait fait naître en Tunisie. Les Jeunes-Tunisiens protestèrent hautement de leur loyalisme, mais leur propagande panislamique ne pouvait être tout à fait étrangère au drame du Djellaz, et M. le résident général Alapetite décida d'expulser les principaux membres d'un groupement indigène dénommé « Comité Bachamba ».

LE PROGRAMME DU DESTOUR TUNISIEN

La guerre de 1914 et ses diverses conséquences, les crises politiques qui se produisaient en Turquie, en Égypte, en Libye, en Syrie, les déclarations du président Wilson sur « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », tout cela rendit courage au nationalisme tunisien, et ses chefs entamèrent une lutte ouverte. En particulier, Si Abdelaziz Taalbi, expulsé en même temps que Bachamba en 1912 et réfugié à Paris, devint le centre de ralliement des Jeunes-Tunisiens ; il s'assura l'appui de certains socialistes français et adressa, en 1919, un mémoire au président Wilson.

En 1920, à Paris même, le parti lança son manifeste : « La Tunisie martyre, ses revendications », ouvrage anonyme qui présentait à sa façon l'histoire de la Régence et tendait à faire rendre au pays son indépendance. Ce pamphlet produisit une forte impression sur certains milieux politiques de France, qui restent convaincus que colonisation et oppression sont nécessairement synonymes.

En même temps, et sous l'impulsion d'un autre leader indigène, plus habile et plus réaliste, l'avocat Ahmed Essafi, se constituait le « parti libre-tunisien ». Le programme se précisait, donnait le pas au simple réformisme sur le nationalisme et réclamait pour la Tunisie une Constitution analogue au Destour ottoman. Il prévoyait, notamment, un Parlement élu spécialement par les Tunisiens au suffrage universel, un gouvernement responsable devant le Parlement, la séparation des pouvoirs, l'égalité d'accès à tous les postes administratifs, des conseils généraux et des municipalités élues au suffrage universel, la liberté de la presse, la liberté de réunion et d'association. Il considérait, en somme, la population tunisienne comme un majeur et résumait en ces termes très nets ses fins dernières : « Le but de la formation de ce parti est d'arriver à obtenir l'émancipation du pays tunisien des liens de l'esclavage afin que le peuple tunisien devienne un peuple libre, jouissant de tous les droits qu'ont les nations libres. Ses principes et son but étant tels, la base de son programme repose sur une activité empressée, dirigée vers ce but, et, en première ligne, la création de la Constitution qui accorde à ce peuple la faculté de se gouverner lui-même suivant les règles établies par les philanthropes les plus équitables et approuvées par tout le monde civilisé ».

L'AFFAIRE DES HABOUS PRIVÉS ET LES INCIDENTS DE 1920

Malgré l'activité des Jeunes-Tunisiens, malgré les campagnes insidieuses de la presse arabe et l'esprit naturellement frondeur de la population urbaine, le mouvement restait encore tout superficiel ; les vieux Musulmans se méfiaient de ces émancipés et se tenaient à l'écart de leurs manifestations.

Mais, en 1920, le bruit courut que le Gouvernement du Protectorat allait mettre la main sur les habous privés, dont l'immobilisation juridique entraînait, comme pour les habous publics, l'immobilisation économique. En réalité, la Direction de l'Agriculture préparait un décret qui ne visait pas spécialement les habous : elle songeait à se faire attribuer le droit de « défricher et d'aménager elle-même les terres, européennes ou indigènes, qui seraient négligées par leurs propriétaires ou bénéficiaires et de se payer de ses débours par le prélèvement d'un morceau du sol ainsi vivifié ».

Le projet, une fois connu, souleva des tempêtes. On en fit une affaire de religion. On cria « à la spoliation en faveur de spéculateurs chrétiens ». Le 14 mai, des manifestants, ayant à leur tête les cheikhs de diverses zaouias bénéficiaires de habous privés, se massèrent devant la Résidence, et le résident général, M. Flandin, leur promit de ne jamais mettre sa signature « au bas d'un décret qui porterait atteinte à leurs croyances religieuses, consacrerait à leur détriment une œuvre de spoliation ou violerait la volonté sacrée des morts ».

Mais, le 27 mai suivant, un Congrès des Chambres françaises d'Agriculture et de Commerce de la Régence, réuni à Tunis, agita de nouveau la question de l'utilisation des habous privés. On était en plein Ramadan, temps propice aux irritations collectives. L'incendie, que les promesses du résident général avaient assoupi, se réveilla de plus belle. Une souscription dans les milieux indigènes réunit plus de 100 000 francs, et le 6 juin, une délégation, composée de Jeunes et de Vieux-Turbans, partit pour Paris, avec le double dessein de plaider la cause des habous privés et d'obtenir une Constitution. « L'affaire des habous, note Rood Balek, le pénétrant chroniqueur de la Tunisie contemporaine, opéra le miracle de réconcilier les deux clans et conquit au Destour les Vieux-Turbans. »

A Paris, la délégation ne put se faire recevoir par le ministre des Affaires étrangères, M. Millerand, qui était en même temps président du Conseil, mais elle fut accueillie par de nombreuses personnalités politiques et put à l'aise développer son programme. A Tunis, l'agitation continuait : des démarches étaient faites en faveur du Destour auprès du délégué à la Résidence générale et du bey, qui parut un moment faiblir. Il était temps pour l'autorité française de se ressaisir.

Elle se ressaisit. Les fonctionnaires les plus compromis furent suspendus de leurs fonctions pour quelques mois, et *la Dépêche tunisienne* du 23 juin donna cet avertissement officieux : « Le gouvernement du Protectorat poursuivra une politique de progrès et de justice à l'égard de la population tunisienne au sort de laquelle bien des améliorations peuvent et doivent être progressivement apportées. Mais

rien ne sera obtenu par une vaine agitation politique, et ceux qui s'en feraient les protagonistes tomberaient sous le coup des rigueurs de la loi ».

D'autre part, des perquisitions opérées à Tunis chez certains directeurs de journaux indigènes et à Paris chez Si Abdelaziz Taalbi révélaient des liaisons dangereuses, qui provoquèrent l'arrestation de Taalbi. Taalbi bénéficia d'ailleurs, en 1921, d'une mesure d'amnistie, et quitta en 1923 la Tunisie, où son prestige était tombé. Tout s'apaisa devant cette ferme attitude, et les destouriens, sans abandonner la partie, renoncèrent aux manifestations périlleuses.

SIDI-HABIB PACHA BEY

II

Le Gouvernement, au cours de ces divers incidents, avait promis des réformes : il tint sans retard sa promesse. Toute une série de décrets beylicaux, les 13 et 14 juillet 1922, modifia profondément le mode de représentation locale, l'organisation administrative et judiciaire, et ce beau geste produisit une profonde impression sur les éléments raisonnables — les plus nombreux — de l'opinion tunisienne.

LES CONSEILS DE CAÏDAT Aux termes des décrets de 1922, il est institué dans chaque caïdat administratif un Conseil, qui a pour mission de discuter les besoins économiques du caïdat et de donner à ces besoins économiques un ordre d'urgence, mais qui doit s'abstenir de toute manifestation d'ordre politique.

Ce Conseil est composé d'autant de fois deux membres qu'il y a de cheikhats dans le caïdat, mais il ne peut compter plus de 50 membres. Les notables de chaque cheikhat élisent quatre délégués, qui, à leur tour, désignent les membres du Conseil. Le résident général peut adjoindre aux membres indigènes un ou

plusieurs Français, habitant depuis trois ans le caïdat, en dehors des périmètres communaux.

Les Conseils de caïdat sont présidés par le caïd, assisté du contrôleur civil, et se réunissent au moins une fois par trimestre.

LES CONSEILS DE RÉGION La Régence est divisée en cinq grandes régions (Bizerte, Tunis, Le Kef, Sousse, Sfax), et chacune de ces régions est à son tour dotée d'un Conseil.

Le Conseil de région a des attributions d'ordre économique et d'ordre budgétaire, beaucoup plus étendues, par conséquent, que celles des Conseils de caïdat. Il discute des besoins économiques de la région, leur donne un ordre d'urgence, émet un avis sur le programme des travaux à effectuer sur fonds d'emprunt ; afin de pourvoir aux besoins régionaux, il peut proposer des centimes additionnels aux impôts généraux ou des taxes spéciales à la région ; il peut même réaliser des emprunts, à la condition de proposer en même temps les ressources spéciales aux gages de ces emprunts.

Les Conseils de région sont composés de représentants des Conseils de caïdat, des Conseils municipaux, des Chambres d'Agriculture, de Commerce ou des Chambres mixtes.

Ils se réunissent au chef-lieu de région au moins deux fois par an, à des dates fixées par arrêté du premier ministre, et ils sont présidés par un contrôleur civil désigné par le résident général.

LE GRAND CONSEIL DE LA TUNISIE La Conférence consultative est supprimée et remplacée par un « Grand Conseil » qui, comme elle, est une assemblée représentative des intérêts économiques de la Régence.

Il se compose de deux sections : l'une française, l'autre tunisienne. La section française comprend 21 représentants des grands intérêts économiques de la Tunisie : agriculture, industrie, commerce, et 23 représentants de la colonie française. La section indigène comprend de son côté 18 membres : deux représentants pris dans chacun des cinq Conseils de région, deux représentants de la Chambre consultative des intérêts agricoles du Nord de la Tunisie, deux représentants de la Chambre consultative des intérêts commerciaux et industriels indigènes de Tunis, deux notables israélites, deux représentants des Territoires militaires, choisis parmi les notables musulmans.

La discussion de tout vœu d'ordre politique ou constitutionnel est interdite

au Grand Conseil, sous peine d'annulation de la discussion ou même de dissolution de l'une ou l'autre section. En revanche, il a des attributions beaucoup plus étendues que l'ancienne Conférence consultative. Son objet essentiel est d'examiner le budget préparé par le Gouvernement dans les formes prévues par la législation en vigueur : chaque section a le droit d'émettre des avis sur toutes les dépenses et recettes, sauf en ce qui regarde les dépenses de la liste civile du bey, les services de la Dette tunisienne, le traitement et les indemnités du résident général et du délégué à la Résidence, les dépenses de la justice française et les dépenses intéressant la sûreté de l'État ; chaque section a également le droit d'initiative en matière budgétaire. Aucun emprunt ne peut être contracté sans avis favorable exprimé par les deux sections du Grand Conseil, qui délibèrent alors en commun. On peut dire qu'en principe le Grand Conseil a la maîtrise du budget.

Notons enfin qu'un décret complémentaire du 25 novembre 1922 institue une « Commission arbitrale du Grand Conseil », qui a pour mission de départager les deux sections en cas d'avis contraires ; elle se compose de cinq membres français et de cinq membres indigènes, élus par le Grand Conseil lui-même parmi ses membres et délibérant en commun sous la présidence du résident général ou de son délégué.

La réforme administrative et judiciaire

D'autres décrets de la même série, « considérant que la justice, que le décret du 26 avril a séparée de l'autorité administrative, est cependant, par suite de mesures transitoires nécessaires à l'accomplissement rationnel d'une première étape de la réforme poursuivie, demeurée en liaison avec l'Administration, et qu'il convient de donner désormais à cette division toute la portée d'une mesure définitive », suppriment le Secrétariat général du Protectorat et partagent ses fonctions entre un directeur général de l'intérieur et un directeur de la justice. Ainsi se trouvait consacré le principe de la séparation des pouvoirs, cher aux Destouriens.

L'application de ces importantes et libérales réformes s'accomplit dans le plus grand calme ; rassurée par la bienveillance et la fermeté françaises, la Tunisie renonçait aux mirages de l'Orient et rentrait dans une période de sagesse et de saine activité.

TUNISIE POLITIQUE : RÉGIONS, CONTRÔLES ET CAÏDATS

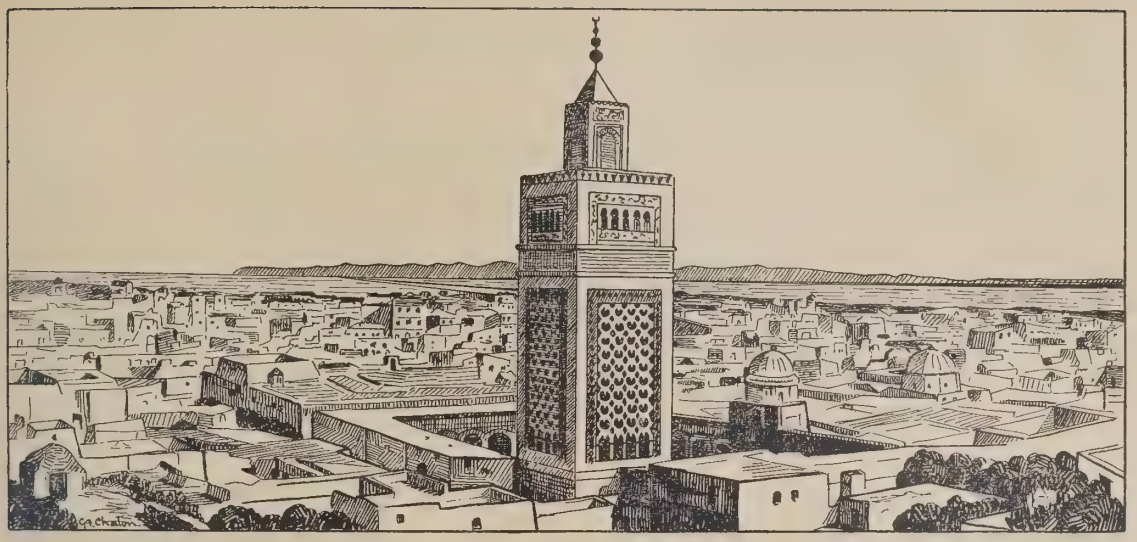

CONCLUSION

PROBLÈMES TUNISIENS

Le bilan tunisien. — L'Italie et la France en Tunisie. — Le nationalisme tunisien.

LE BILAN TUNISIEN En une cinquantaine d'années, le Protectorat de la France en Tunisie a couronné d'une œuvre considérable d'organisation dix siècles de prépondérance morale. Sans rompre avec les institutions et les coutumes locales, il a remis à neuf une machine usée qui conduisait la Tunisie aux abîmes, il a réveillé l'activité des habitants, il a replacé le pays dans le courant du monde moderne et créé, entre la France et lui, une étroite solidarité d'intérêts.

Ce grand résultat, c'est à frais minimes qu'il a été obtenu. Dans l'histoire des guerres coloniales, la Tunisie occupe une bien petite place ; dans l'histoire financière de la France, une place plus mince encore ; si de fâcheux débats parlementaires n'étaient venus embrouiller la question, l'occupation et la réorganisation de la Tunisie apparaîtraient certainement comme un des plus brillants exploits de la colonisation française et suffiraient à la gloire des quelques grands hommes d'action qui, sous une grêle d'attaques et d'injures, s'en sont chargés.

Depuis la mort de Mohammed-es-Saddok et son remplacement par Ali-bey, la transmission du pouvoir souverain s'est effectuée sans difficultés et conformément aux traditions de la dynastie : à Ali-bey ont succédé Mohammed-el-Hadi, son

second fils (11 mai 1902), Mohammed-en-Naceur, cousin du précédent (12 mai 1906), Mohammed-el-Habib, cousin germain de Mohammed-en-Naceur (juillet 1922), et Sidi Ahmed, frère de Mohammed-el-Hadi (février 1929). Par une heureuse fortune, l'autorité française en Tunisie a, d'autre part, bénéficié d'une relative stabilité : après M. Paul Cambon, qui eut le mérite de tracer les grandes lignes du nouveau régime, elle est successivement passée aux mains de M. Massicault, préfet du Rhône (novembre 1886), qui fit preuve d'exceptionnels talents d'organisateur ; de M. Rouvier, ministre plénipotentiaire à Buenos-Aires (novembre 1892) ; de M. René Millet, ministre plénipotentiaire à Stockholm (septembre 1894) ; de M. Benoit, directeur adjoint du service des Protectorats au ministère des Affaires étrangères et résident général par intérim (novembre 1900) ; de M. Stephen Pichon, ministre plénipotentiaire à Pékin (décembre 1901) ; de M. Alapetite, préfet du Rhône (janvier 1906) ; de M. Étienne Flandin, sénateur (1918) ; de M. Lucien Saint, préfet de l'Aisne (novembre 1920) ; et de M. Manceron, préfet de la Moselle (janvier 1929). En bonne justice, il faudrait pouvoir citer, à côté des résidents généraux, leurs collaborateurs immédiats, officiels ou non, car l'« équipe » tunisienne fut, en tout temps, composée de remarquables éléments : il est certain, par exemple, que des hommes comme M. Revoil ou M. Roy ont marqué d'une trace profonde leur passage en Tunisie ; il est non moins certain que la forte personnalité et l'ardent patriotisme du cardinal Lavigerie comptent pour beaucoup à la fois dans l'établissement du Protectorat, dans l'esprit de ses institutions et dans l'œuvre de rapprochement. Cette histoire d'un « protectorat réformateur », comme le voulait Jules Ferry, est, en somme, une histoire remarquablement paisible, qui contraste avec les violences du passé et même avec l'inquiétude naturelle de l'opinion tunisienne.

LE RÉSIDENT MASSICAULT

Sans doute trouverait-on, dans le ciel tunisien, comme dans tous les ciels du

monde, même les plus purs, quelques nuages, mais il faudrait être, semble-t-il, résolument pessimiste pour y découvrir de sérieuses menaces de tempête. Il est certain, par exemple, qu'il reste des progrès à réaliser dans l'ordre économique (amélioration de l'outillage, exploitation plus méthodique des ressources hydrauliques, extension des terres cultivées, etc.) et dans l'ordre administratif ou social. Mais on peut être assuré qu'au rythme adopté par le Protectorat l'avance nécessaire s'effectuera au moment voulu, et l'on ne peut guère retenir que deux ombres persistantes : le problème des revendications italiennes, le problème du nationalisme tunisien.

L'ITALIE ET LA FRANCE EN TUNISIE

La France a exercé en Tunisie, depuis le moyen âge, une influence continue et prépondérante, officiellement reconnue par les autorités locales et les autres puissances ; elle a fait tous les frais de la pacification et de la réorganisation de la Régence ; ses droits en Tunisie ont été formellement consacrés par des traités internationaux.

Pourtant, l'Italie s'étonne de voir les destinées de la Tunisie aux mains des Français ; elle se considère comme l'héritière intégrale de la Rome antique, maîtresse de Carthage ; elle invoque le courant du peuplement italien qui s'est produit en Tunisie; elle s'appuie sur ces arguments pour réclamer au profit de ses nationaux une situation privilégiée dans la Régence, et cette attitude fait parfois naître entre les deux pays une atmosphère un peu lourde.

Après avoir assisté, sans soulever aucune difficulté, à l'établissement français en Tunisie, elle a donné, en pleine liberté d'appréciation, son adhésion au fait accompli et, par la convention de 1896, elle a reconnu la position de la France en Tunisie : elle a renoncé en fait, comme les autres puissances, au régime des Capitulations et obtenu en échange des avantages fort appréciables.

C'est ainsi qu'aux termes de ces conventions de 1896, « les Tunisiens en Italie et les Italiens en Tunisie sont reçus et traités, relativement à leurs personnes et à leurs biens, sur le même pied et de la même manière que les nationaux et les Français ; ils jouiront des mêmes droits et privilèges en se soumettant aux conditions, aux contributions et aux autres charges qui sont imposées auxdits nationaux et aux Français. Ils seront toujours exempts, dans l'autre pays, de service militaire obligatoire, tant dans l'armée que dans la marine, la garde nationale et la milice, comme de toute contribution en argent et en nature qui viendrait à être imposée pour l'exonération du service militaire.

« Les Tunisiens en Italie et les Italiens en Tunisie sont admis sans conditions ou restrictions autres que celles résultant des lois de leur propre pays à la jouis-

sance des mêmes droits civils que les nationaux et les Français. En conséquence, ils pourront librement voyager et séjourner, s'établir où ils le jugeront convenable, acquérir et posséder toutes espèces de biens... le tout en observant les conditions établies par les lois et les règlements du pays. Et pour l'exercice de tous ou de l'un quelconque de ces droits, ils ne seront pas assujettis à des obligations ou à des formalités autres ou plus onéreuses, et ne paieront point de droits, taxes ou impôts autres et plus élevés que les nationaux eux-mêmes ou que les non-nationaux qui jouiraient d'un régime plus favorable encore.

« Seront considérés comme sujets tunisiens en Italie et comme sujets italiens en Tunisie ceux qui auront conservé d'après les lois de leur pays la nationalité tunisienne ou italienne.

« Enfin, en ce qui concerne les écoles, la France convenait que l'État italien ne pourrait plus désormais ouvrir de nouvelles écoles en Tunisie, ni agrandir celles qui existaient déjà, mais cette interdiction ne s'appliquait qu'aux établissements de l'État et rien n'empêchait l'initiative privée de se substituer à ce dernier. »

Les conventions de 1896, valables pour neuf ans, expiraient le 1er octobre 1905, avec tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation émanant de l'une ou l'autre partie.

En 1911, l'Italie obtint encore de la France l'autorisation d'augmenter le nombre de classes de ses écoles officielles et tenta — sans succès d'ailleurs — de faire attribuer des sièges à ses nationaux dans la Conférence consultative. Puis, au traité de Londres de 1915, des compensations lui furent promises pour le cas où la France et l'Angleterre recevraient à la fin de la guerre des augmentations de territoires coloniaux aux dépens de l'Allemagne, et le Congrès de Rome, en janvier 1919, se chargea de préciser l'objet de ces compensations : il demanda qu'aux conventions de 1896 fût substituée l'égalité absolue de traitement entre Italiens et Français et qu'aucun obstacle ne fût plus opposé à la création et au développement des écoles italiennes en Tunisie.

Ce vœu, suivi de multiples démarches du gouvernement italien, amena M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, à signer l'accord franco-italien du 12 septembre 1919 ainsi conçu : « En Tunisie, le gouvernement de la Régence appliquera le même traitement fiscal à tous les contrats de vente des propriétés immobilières, quelle que soit la nationalité des contractants.

« Les écoles privées italiennes y jouiront du même régime que les écoles privées françaises.

« Le gouvernement français consent à étendre à la Tunisie les engagements

qu'il a pris en 1916 pour le Maroc vis-à-vis du gouvernement italien, quant aux accidents du travail.

« La France et l'Italie se reconnaissent réciproquement la faculté de raccorder leurs chemins de fer coloniaux construits ou à construire...

« Le gouvernement de la République fera tout son possible pour satisfaire aux besoins de l'Italie en phosphates tunisiens ».

En même temps, une rectification de la frontière tuniso-tripolitaine reconnaissait à l'Italie la possession des oasis de Barkat et de Fehout et d'une route caravanière directe entre Ghadamès et Rhat.

La France n'a donc pas manqué d'apporter dans le débat le meilleur esprit de conciliation. D'autre part, le peuplement italien est loin de gagner du terrain en Tunisie : ainsi s'affaiblit de jour en jour le principal argument des revendications italiennes.

En fait, par le travail du temps, non moins que par les résultats incontestables de l'œuvre de civilisation, la question tunisienne se trouve réglée.

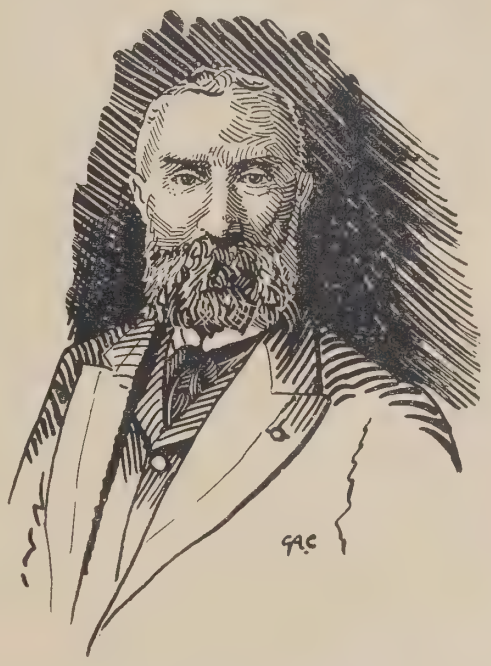

M. ALAPETITE, RÉSIDENT GÉNÉRAL A TUNIS (1906)

LE NATIONALISME TUNISIEN

Les partisans du Destour ont, pour le moment, renoncé aux brusques assauts, mais ils n'ont pas désarmé, et ils poursuivent parallèlement leur action en Tunisie et à Paris.

En 1924, utilisant la popularité soudaine d'un aventurier qui avait couru l'Europe, Mohammed Ali, ils embrigadent les ouvriers des villes et provoquent des grèves à Tunis, à Bizerte, à Hammam-Lif. Ils trouvent dans le communisme un allié commode. Ils continuent à mêler, dans le simple dessein de brouiller les cartes, les aspirations nationalistes et les revendications sociales. Il y a, dans tout ce mouvement, sans aucun doute, plus de petites ambitions personnelles et d'idéologie endémique que de rancœur profonde, mais il ne faut pas oublier qu'une collectivité musulmane est un organisme étrangement nerveux et que des meneurs, même médiocres, peuvent beaucoup sur elle.

A cette agitation assez basse, le gouvernement du Protectorat répond par une

inlassable volonté de réformes. En 1928 encore, il a procédé, dans un sens nettement libéral, à une réorganisation du Grand Conseil et des autres institutions représentatives. Ces concessions, qui s'inspirent non point d'un sentiment de faiblesse, mais du souci de l'intérêt général, l'emporteront certainement sur les cris des agitateurs.

Quand on parcourt la Tunisie, une impression de paix profonde et d'activité ordonnée s'impose à l'esprit. On a peine à se représenter les troubles, les frénésies, les durs préjugés du passé, et les quelques inquiétudes du temps présent n'apparaissent que comme des rides fugitives à la surface d'un beau lac.

Ses deux millions d'indigènes, parfaitement rassurés sur nos intentions, ne demandent, en somme, que le maintien d'un régime qui ne menace pas leurs traditions et qui garantit leur sécurité ; ses 173.000 Européens, dans la vie courante, demeurent étrangers aux querelles politiques et emploient leurs énergies à la mise en valeur du pays. Nulle part on ne se trouve en présence de fossés séparant réellement les Européens entre eux ou les Européens et les indigènes, et cette communauté d'efforts, jointe au parfait accord régnant entre le gouvernement beylical et la Résidence, explique la prospérité générale, l'extension des entreprises agricoles et industrielles, le développement des voies de communication et des aménagements hydrauliques, les progrès du commerce, enfin, l'attrait qu'exerce de plus en plus sur les touristes cette terre désormais heureuse et, par surcroît, riche de grands souvenirs et de beauté. Elle explique le rayonnement incontestable de la Tunisie sur toute l'œuvre coloniale française et sur la nouvelle phase de la civilisation méditerranéenne.

C'est toute une renaissance, une renaissance glorieuse, qui affirme de jour en jour la solidarité de la France et de la Tunisie.

LA FRANCE DANS LE LEVANT

LA SYRIE

PAR

M. DE CAIX

ILLUSTRATIONS

DE

Louis Moles

471

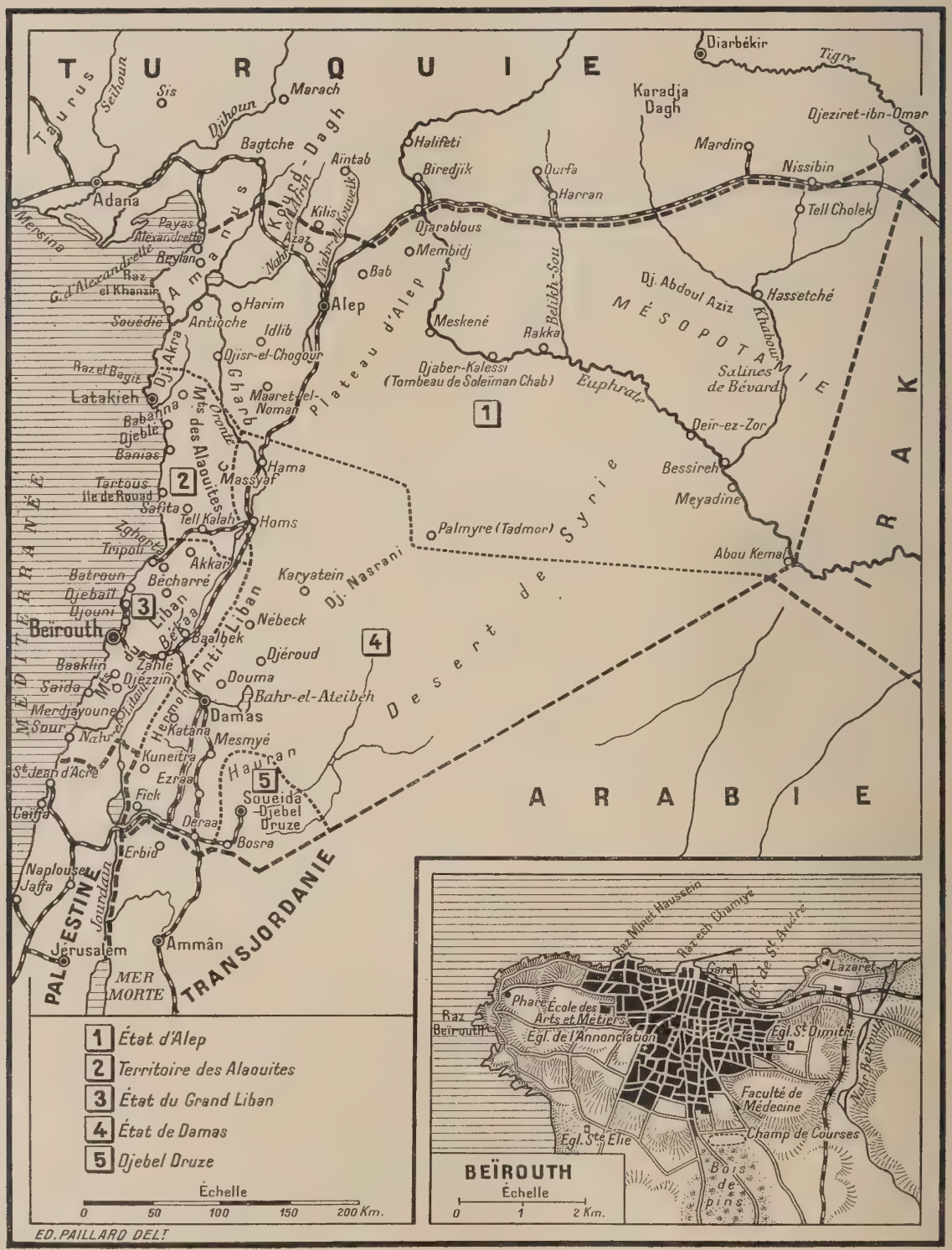

SYRIE ET TERRITOIRES SOUS MANDAT

CHAPITRE PREMIER

APERÇU SUR LES RELATIONS DE LA FRANCE ET DE LA SYRIE AVANT 1918

Les capitulations de 1536 *et leurs conséquences. — Les agents consulaires au* XVIII^e *siècle. — Les pachas indépendants. — L'action de Méhémet-Ali. La politique des Turcs devient hostile aux chrétiens. Les massacres de* 1845. *L'édit de* 1856. *Les menaces de* 1860. *— L'intervention française. L'expédition de Syrie. — Le protocole du 9 juin* 1861. *Les gouverneurs chrétiens. — La révolution jeune-turque de* 1908. *L'autonomie de la Syrie menacée. — La guerre de* 1914. *Rôle de Djemal Pacha.*

APRÈS les Croisades qui ne peuvent être considérées exclusivement comme un mouvement religieux, les Vénitiens et les Génois profitèrent de l'effort de la chrétienté pour renouer à leur profit les relations commerciales avec l'Orient : ils sillonnèrent de leurs navires la mer Noire, l'Archipel et la Méditerranée orientale, où ils exercèrent une sorte de monopole jusqu'au jour où la découverte de l'Amérique et l'utilisation de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance ouvrirent des espaces plus étendus à l'activité des peuples européens et réduisirent très sensiblement les transactions des cités italiennes. La France reprit alors en Orient la place qu'elle avait perdue après la destruction du royaume de Jérusalem et

l'on sait comment François Ier parvint à conclure en 1536 avec Soliman le Magnifique les fameuses conventions commerciales, dites Capitulations, qui nous assurèrent en Orient la liberté puis le privilège exclusif du commerce.

LES CAPITULATIONS DE 1536 ET LEURS CONSÉQUENCES

Toutefois il fallut encore plus d'un siècle après le règne de François Ier pour que notre influence y devînt prépondérante : les missionnaires italiens, représentants d'intérêts et de sentiments étrangers, régnaient encore en maîtres au temps de Henri IV et au début du ministère de Richelieu ; ce furent ce prince et le grand cardinal qui, par des accords avec le pape, leur substituèrent peu à peu des missionnaires français : capucins, jésuites, carmes et lazaristes, et introduisirent à leur suite le commerce français. Celui-ci se développa surtout à Constantinople, à Smyrne et dans les trois échelles de Syrie : Alep, Tripoli et Saïda. Nous ne nous occuperons que de ces dernières, sans entrer cependant dans le détail de leur existence tour à tour calme et agitée, florissante et désespérée, dominée presque exclusivement par le souci d'intérêts matériels à défendre et à conserver. Les missionnaires à qui tout zèle religieux eût créé des difficultés inutiles et des dangers réels, se consacraient surtout à des œuvres de charité.

PORTE DE TRIPOLI DE SYRIE
(D'après un dessin de Lortef).

La nature du pays limitait au surplus à la côte l'activité des uns et des autres ; tout près du littoral, commençait la haute chaîne du Liban, refuge presque inaccessible des populations druses et maronites qui cherchaient à fuir tout contact avec les Turcs, et plus loin, il n'était pas toujours prudent de s'aventurer dans les plaines qu'arrose l'Oronte et encore moins dans celles, plus lointaines encore, qui se confondaient avec le désert, au delà de l'Anti-Liban. Si la conquête musulmane avait assujetti la majeure partie de la population, soit près de deux millions d'habitants, à la doctrine de Mahomet, 350 000 Ansariès ou Alaouites et plus de 100 000 Druses formaient dans l'islamisme même des sectes et presque des cultes

différents ; d'autre part la survivance des croisades et des premières prédications chrétiennes avait laissé ou introduit quelque 700 000 chrétiens, Maronites catholiques et Grecs orthodoxes, qui à la vérité ne sympathisaient pas toujours entre eux non plus qu'avec les Musulmans, sans vivre cependant en termes hostiles. Au-dessus et en dehors des intérêts religieux, l'isolement du pays entre la mer et le désert avait créé entre les diverses populations, toutes au fond de même origine, un réel sentiment de solidarité. Quoique englobées dans l'Empire ottoman, elles formaient un monde à part entre l'Égypte et la Turquie et désiraient conserver ce caractère, que nul encore ne tendait à leur enlever.

La France exerçait sur toutes ces populations une véritable influence parce qu'elle ne cherchait point à entretenir entre elles la division et qu'elle savait au besoin les défendre, avec toute la mesure nécessaire, contre les abus de pouvoir de Constantinople. Les Maronites, sur qui elle exerçait, depuis 1649, une protection purement religieuse, lui étaient cependant plus attachés ; ils envoyèrent par deux fois des ambassadeurs à Louis XIV et une de leurs familles, celle des Khazen, exerça en notre nom les fonctions consulaires à Beyrouth de 1655 à 1758.

LES AGENTS CONSULAIRES AU XVIII^e SIÈCLE. LES PACHAS INDÉPENDANTS

Mais la véritable organisation consulaire fut celle des agents métropolitains, nommés par le roi, dépendant en réalité de la Chambre de Commerce de Marseille, qui leur donnait ses instructions, les contrôlait et parfois les faisait inspecter (missions Maillet en 1718, de Tott en 1778). La crainte des Turcs ou plutôt de leurs pachas maintenait entre nos quelques nationaux — 130 en 1764, répartis en huit échelles — la cohésion nécessaire ; mais dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, à la suite de revers en Europe, l'autorité de la Porte commença à s'affaiblir : les pachas en profitèrent pour essayer de se rendre indépendants, sinon en droit, du moins en fait. De ce nombre furent les pachas de Saïda, Daher et Djezzar, qui tous deux surent acquérir, au moins pour un temps, un pouvoir quasi souverain. Ce changement de régime ne fut pas toujours heureux pour nos nationaux qui, plus rapprochés du pouvoir, en subirent plus malencontreusement les excès. Leurs intérêts et la dignité de notre pavillon ne furent pas toujours respectés.

L'expédition de Bonaparte en Égypte puis en Syrie donna à Djezzar l'occasion de témoigner sa force réelle moins vis-à-vis des Français que de la Porte qui lui dut incontestablement sa sécurité ; autant que la peste qui décimait nos troupes,

Djezzar obligea Bonaparte à lever le siège de Saint-Jean d'Acre. L'échec final de l'expédition d'Égypte ne compromit pas sensiblement notre influence en Syrie. Un instant, dans les négociations que Napoléon eut plus tard avec le czar, il fut question d'attribuer ce pays à la France. L'idée fut presque aussitôt abandonnée ; la défense de l'Occident nous importait beaucoup plus.

L'ACTION DE MÉHÉMET-ALI. LA POLITIQUE DES TURCS DEVIENT HOSTILE AUX CHRÉTIENS. LES MASSACRES DE 1845 Aucun fait notable ne signale le premier tiers du XIX^e^ siècle ; mais, en 1831, Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, reprend sur la Syrie les projets des rois des anciennes dynasties et, pour s'en emparer, cherche une mauvaise querelle au sultan. On connaît les succès foudroyants de son fils Ibrahim à Beylan, à Koniah, à Nézib. La Turquie est perdue : l'Angleterre la sauve. Le traité de Londres, conclu sous son influence avec le concours de la France, de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie, enlève à Méhémet-Ali toutes ses conquêtes et le rejette en Égypte.

De ce jour l'influence de l'Angleterre en Orient se substitue nettement à la nôtre ; mais de ce jour aussi se préparent de graves événements, précurseurs des difficultés actuelles. Pour se consoler de ses insuccès en Europe, où elle fait déjà figure de puissance assistée, la Porte rêve de reconquérir au Liban le prestige qu'elle a perdu ailleurs et, dût-elle recourir aux moyens les plus extrêmes, elle n'hésitera plus. « Il y a deux grands fléaux en Syrie, dira plus tard Achmet, pacha de Damas, les chrétiens et les Druses, et quand un parti massacre l'autre, c'est tout profit pour la Porte. » Il faut donc d'abord supprimer tout mouvement de vitalité chrétienne, comme le premier obstacle à l'unité du pays.

Or, dans leurs montagnes, les Maronites, voisins des Druses et parfois mêlés à leurs groupements, jouissaient d'une autonomie véritable. Soudain, sur les ordres de la Porte, leur chef Bechir Chehab établit des impôts exceptionnels pour payer les frais de la guerre égyptienne. Les Maronites s'émeuvent, s'agitent et, au nom de leurs libertés locales, s'apprêtent à la résistance. Pour les contenir, Bechir Chehab leur oppose les Druses et provoque ainsi la première fissure sérieuse qui ait jamais existé entre les diverses populations du pays. La guerre civile éclate spontanément, et des Maronites sont massacrés un peu partout. Sous prétexte de rétablir l'ordre, mais en réalité pour mieux marquer sa domination sur le pays, la Porte nomme un Turc gouverneur du Liban, ce qui équivalait à placer les Maronites sous le contrôle direct de la Turquie. Sous l'influence de la France, qui rappela les conventions passées, ce danger fut en partie conjuré

par la division du Liban en deux régions, administrées l'une par un caïmakhan chrétien pour les Maronites et l'autre par un caïmakhan musulman pour les Druses ; mais c'était du même coup affirmer la scission entre les deux populations. Les Druses, secrètement soutenus par la Porte, s'insurgèrent contre la décision prise et firent un nouveau massacre de leurs rivaux devenus enfin leurs ennemis (avril-mai 1845). A la suite d'une nouvelle intervention de la France, il fut adjoint à chaque caïmakhan un conseil de dix membres dont six chrétiens et quatre druses et l'ordre fut à peu près rétabli pour quinze ans.

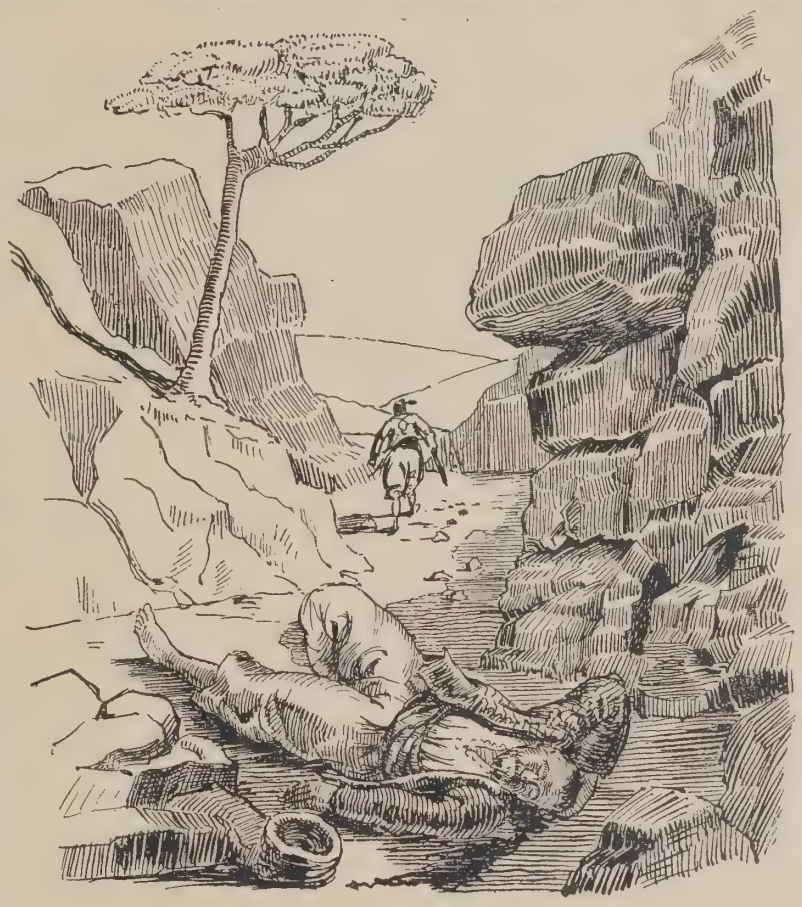

L'ASSASSINAT DE MAI 1860
(D'après un document de l'*Illustration*).

L'ÉDIT DE 1856. LES MENACES DE 1860.

Une mesure d'apparence libérale prise par la Porte en 1856, au lendemain de la guerre de Crimée, réveilla peu à peu toutes les haines, pour aboutir quatre ans après à de graves et sanglants événements. La Porte entrant pour la première fois dans le droit public européen, promulgua donc en 1856 un acte valable pour tout l'Empire, proclamant l'égalité de tous les cultes et reconnaissant l'admissibilité des chrétiens à tous les emplois, sauf l'armée. Les musulmans ne virent dans cet acte qu'une arme donnée aux chrétiens pour leur disputer leurs privilèges, tandis que ceux-ci se considéraient comme attirés dans un piège, où ils perdraient leurs anciennes garanties. La Porte entretenait soigneusement ce malen-

tendu et par les avis autorisés excitait les Druses à se débarrasser des Maronites par les procédés habituels.

Le feu couvait depuis de longs mois sous la cendre, lorsque l'incendie éclata soudain en mai 1860. Un Druse tua, sur le chemin de Beyrouth à Damas, un Maronite qui travaillait à la route carrossable alors en construction, puis se sauva dans la montagne où il appela ses coreligionnaires aux armes. Le gouvernement avait eu le soin depuis quelque temps de prendre des mesures pour désarmer les Maronites, de telle sorte qu'ils furent une proie facile pour leurs assaillants. Le gouverneur de Beyrouth, Kurschid Pacha, dépêcha quelques bachi-bouzoucks pour arrêter le mouvement ; loin de se poser entre les Druses et les Maronites, ils laissèrent passer un corps de 1 200 Druses et ce fut le massacre. Zahlé et Deir-el-Kamar furent particulièrement éprouvés, mais on massacra les gens et on brûla également des habitations à Hasbaya, Rachaya et autres localités moins importantes. Les Maronites, épouvantés, cherchèrent un refuge dans les anfractuosités des montagnes, tandis que les Druses occupaient officiellement les terres de leurs victimes. On évalue leur nombre à 3 000.

Cependant, le mouvement s'était étendu à Damas avec la complicité ouverte du gouverneur Achmet Pacha et, pendant plusieurs jours (9 à 13 juillet), on y massacra sans pitié ni retenue. Abd-el-Kader, habitant la ville, sauva du moins les consuls et quantité de chrétiens en leur offrant l'hospitalité dans sa maison : seul le consul d'Angleterre n'eut besoin d'aucune protection ; personne ne songea à l'inquiéter. Le nombre des victimes de Damas est évalué à 8 000.

Ces atrocités produisirent en Europe une émotion considérable et tout de suite la France envoya à Beyrouth et à Saïda une escadre qui intimida les agitateurs et rassura les chrétiens. Mais comment pacifier l'intérieur ? La France était disposée à intervenir mais se heurtait à la résistance de l'Angleterre qui se refusait à croire à l'étendue des massacres ; en réalité elle craignait que, sous prétexte de rétablir l'ordre, la France n'occupât définitivement le pays. Toutefois sa résistance cessa lorsqu'elle connut l'exacte vérité : encore voulut-elle qu'au préalable la Porte consentît à notre intervention.

Ces échanges de vues avaient pris trois semaines. Enfin, à la suite d'un protocole signé le 3 août par la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, les troupes françaises purent s'embarquer. Les puissances avaient fixé leur nombre à 6 000 et la durée de leur séjour à six mois. Le général Beaufort d'Hautpoul, qui avait longtemps vécu en Orient et en Algérie et qui était présentement chef de la commission de délimitation du comté de Nice et de la Savoie, fut mis à

la tête de cette petite armée. Il s'embarqua le 8 août à Marseille et arriva le 16 à Beyrouth avec les premières troupes.

L'INTERVENTION FRANÇAISE L'EXPÉDITION DE SYRIE

L'expédition était populaire ; plus encore que les persécutions religieuses, l'opposition ou les réticences de l'Angleterre lui avaient conquis la faveur du public. Alors revint à la mode le vieil air de la Reine Hortense, composé en 1813 et un peu oublié aujourd'hui, *Le départ pour la Syrie*, qui fut à cette époque une sorte de chant national. En voici les premiers vers — il y en a trente-deux :

Partant pour la Syrie,
Le jeune et beau Dunois
Venait prier Marie
De bénir ses exploits.
« Faites, reine immortelle,
Lui dit-il en partant,
Que j'aime la plus belle
Et sois le plus vaillant »...

LE GÉNÉRAL D'HAUTPOUL

Quoique assez peu belliqueux, cet hymne fut l'âme du petit corps expéditionnaire. D'ailleurs, il n'y eut pas d'opérations, au sens militaire du mot, mais de simples démonstrations à la côte et dans la vallée de l'Oronte. Il suffit que le général d'Hautpoul arrivât pour que l'ordre se rétablît partout : nous n'eûmes personne à combattre. L'incendie avait été violent mais n'avait duré qu'un instant ; sous la menace d'une intervention étrangère, les passions religieuses, même les plus ardentes, s'étaient soudainement assoupies. Comme pour démontrer l'inutilité de l'intervention étrangère, Fuad Pacha, commissaire envoyé de Constantinople par la Porte, avait pris lui-même l'initiative des mesures de répression les plus rigoureuses ; il avait fait arrêter et fusiller le pacha de Damas, pendre 185 civils ou militaires, et envoyé au bagne ou en exil 380 autres coupables. Cette satisfaction donnée aux Européens, il avait laissé fuir les autres inculpés et envoyé Kurschid Pacha à Constantinople, où il avait quelque chance de ne pas être inquiété.

Le général d'Hautpoul n'eut pour ainsi dire qu'à faire acte de présence pour

que l'ordre régnât partout, même à Damas où les commissaires européens vinrent dès le mois de décembre recevoir l'hommage du successeur d'Achmet Pacha.

La France ayant déclaré, par le protocole du 3 août, « qu'elle n'entendait poursuivre aucun avantage territorial, aucune influence exclusive », le maintien du corps d'occupation devenait dès lors inutile, si toutefois certaines mesures étaient prises pour garantir l'avenir. Or, avec le corps d'occupation, l'Europe avait envoyé une commission internationale chargée de rechercher les causes des conflits, déterminer les diverses responsabilités, fixer les réparations dues aux victimes et enfin proposer les mesures qui paraîtraient les meilleures pour conjurer de nouveaux malheurs. Les habiletés de la Porte et la complaisance de l'Angleterre rendirent vains tous les efforts de cette commission pour avoir une part dans l'administration de la justice aussi bien que dans la répartition de l'indemnité à accorder aux victimes. Cette indemnité fut fixée à 150 puis 75 millions de piastres turques, soit environ 30 ou 15 millions de francs, mais la Porte fit savoir qu' « elle se réservait le droit de décider la manière dont les indemnités seraient fixées et payées aux chrétiens, ainsi que la fixation des impôts à prélever pour les indemnités ». La Commission se trouva ainsi dépouillée de tout pouvoir d'apprécier l'étendue des désastres et de combiner les moyens propres à indemniser les victimes. Elle éleva en vain une protestation ; la rivalité bien connue de ses membres lui ôta toute portée.

Mais ce qui affaiblit davantage encore son autorité, ce fut le retrait des troupes. Elles ne devaient rester que six mois ; mars étant arrivé, les Puissances les autorisèrent à rester trois mois de plus. Leur départ eut lieu le 5 juin. Bien qu'elle n'eût été signalée par aucun fait d'armes digne d'être rappelé, l'expédition n'avait pas été inutile ; il avait suffi qu'elle arrivât pour que l'ordre fût rétabli. Mais le meilleur résultat fut encore de démontrer aux Syriens que l'Europe s'intéressait réellement à leur sort ; cette première intervention pouvait n'être qu'un précédent. Avertissement dont la Porte tint compte jusqu'en 1914.

Après le départ de nos troupes, les Druses essayèrent bien de renouveler les troubles ; deux ou trois villages maronites furent pillés, mais Fuad Pacha sut agir à temps pour empêcher le mouvement de s'étendre et il punit sévèrement les coupables.

LE PROTOCOLE DU 9 JUIN 1861. LES GOUVERNEURS CHRÉTIENS

Restait à organiser le pays. Ce fut l'œuvre d'une commission internationale siégeant à Constantinople et qui aboutit à la rédaction du règlement et protocole du

LE GÉNÉRAL GOURAUD
d'après MARCEL BASCHET.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

9 juin 1861. La France fit triompher le principe d'un gouvernement unique non de la Syrie tout entière mais du Liban seulement, afin de conserver à cette région montagneuse « son indépendance administrative, c'est-à-dire le droit traditionnel et reconnu des populations de s'administrer elles-mêmes. » Ce principe n'était d'ailleurs en opposition avec aucun de ceux réglant le sort des autres provinces de l'Empire, qui étaient encore loin d'être unifiées et coulées dans le même moule administratif. La France eût désiré que le gouverneur nommé fût un Libanais ; l'Angleterre s'y opposa et il fut simplement convenu que la Porte désignerait toujours un chrétien. Ce gouverneur, relevant directement de Constantinople et par conséquent indépendant des pachas de Beyrouth et de Damas, était assisté d'un conseil de douze membres, appartenant à tous les cultes, chargés de répartir l'impôt et de contrôler la gestion des revenus et dépenses. Le Liban était divisé en six arrondissements, avec un agent administratif nommé par le gouverneur et choisi dans le rite dominant : l'ordre était assuré par une milice mixte recrutée par voie d'engagements volontaires et composée de sept hommes par mille habitants, ce qui assurait la majorité aux chrétiens.

Appréciant l'ensemble de cette œuvre diplomatique et militaire, Saint-Marc-Girardin écrivait dans la *Revue des Deux Mondes* le 15 mars 1862 : « La France a beaucoup à faire en Orient, parce que l'Orient attend beaucoup d'elle. Il lui demande même plus qu'elle ne peut faire ; il lui remettrait volontiers le soin entier de son avenir, ce qui serait pour la France et pour l'Orient un grand danger : pour la France, parce que, disposée à prendre en mains la cause des populations souffrantes, elle se charge le plus souvent de plus d'obligations qu'elle n'en peut remplir ; pour l'Orient, parce que tout peuple qui attend sa destinée de l'étranger n'a jamais qu'une condition précaire et qu'il n'y a de salut pour les nations que celui qu'elles se font elles-mêmes. »

Le premier gouverneur, Daoud Effendi (1861-1868), était un Arménien catholique. Il administra selon l'esprit de la constitution nouvelle, avec impartialité : l'autonomie ne fut pas un vain mot. Mais tous ses successeurs, depuis Franco jusqu'à Couyoundjian — il y en eut sept jusqu'en 1914 — furent plus appliqués à se concilier les bonnes grâces de Constantinople que celles de leurs administrés ; ils ne cherchèrent pas, il est vrai, à les inquiéter dans leur vie ni dans leurs biens, mais tous leurs intérêts économiques et financiers ne furent pris en nulle considération, le point de vue d'une unité politique turque étant seul délibérément poursuivi. Les Maronites n'avaient plus que leurs patriarches pour les défendre ; c'était trop peu : leur voix ne fut pas écoutée. Aussi c'est à cette époque

que, par une conséquence naturelle de cette insécurité économique, commença à s'effectuer à travers le monde cette grande émigration syrienne qui a décimé la race dans son pays d'origine.

LA RÉVOLUTION JEUNE-TURQUE DE 1908. — L'AUTONOMIE DE LA SYRIE MENACÉE La révolution de 1908, à Constantinople et à Salonique, suscitée par le Comité Union et Progrès, ne pouvait pas ne pas avoir en Syrie une sérieuse répercussion ; elle fut d'abord accueillie avec enthousiasme. Pour peu de temps, il est vrai ; lorsqu'il s'agit de nommer les députés au Parlement d'Empire, la population du Liban ne vota pas, de peur que son adhésion à un régime électoral quelconque ne fût en opposition au principe d'autonomie dont elle se réclamait et qu'on en tirât parti pour supprimer celle-ci. Toutefois, pour ne pas être accusée de séparatisme, elle se rallia au Comité Union et Progrès.

Elle avait quelque raison d'être en défiance. Le parti jeune-turc, issu du Comité, était avant tout un parti turc, décidé, plus que le sultan Abd-ul-Hamid lui-même, à faire l'unité politique de la Turquie par la suppression de toutes les libertés locales et de tous les privilèges régionaux. Dans ce système, l'autonomie du Liban devait disparaître, comme tout autre souvenir d'un passé à jamais révolu.

Par une réaction assez ordinaire, ces prétentions provoquèrent, à peu près dans tout l'Empire, des idées séparatistes, dont l'Italie puis les États balkaniques profitèrent pour procéder à un nouveau démembrement de l'Empire ottoman. Ce fut pour la Turquie l'histoire lamentable des années 1910 à 1913.

Les Jeunes-Turcs ayant mis dans leur programme : « Le Comité rejette toutes espèces de manifestations qui tendraient à accorder aux vilayets une autonomie politique ou administrative ainsi d'ailleurs que le confirme la Constitution », Syriens et Libanais se sentirent également visés et comprirent que la Syrie, si elle voulait vivre, ne pouvait compter que sur elle-même. Musulmans et chrétiens s'unirent donc dans un commun sentiment d'indépendance et de sécurité, et, lorsque, sur la fin de 1912, le grand-vizir Kiamil les invita à formuler leurs revendications, ils nommèrent immédiatement une assemblée de 90 membres pour rédiger un cahier de réformes qu'ils jugeaient indispensables. Dans le même temps, M. Poincaré, s'étant mis d'accord avec l'Angleterre, déclarait à la Chambre des députés française que, si la France était décidée à respecter l'intégrité de l'Empire ottoman, elle n'entendait laisser en souffrance ni nos sympathies ni nos intérêts.

Paroles et écrits, autant en emportent les révolutions. Après avoir usé plusieurs grands-vizirs qui lui étaient plus ou moins dévoués, après même avoir déposé

le sultan Abd-ul-Hamid, le parti jeune-turc prit enfin lui-même possession du pouvoir le 24 janvier 1913, avec Talaat bey, et naturellement il prononça, quelques semaines après, la dissolution de l'assemblée syrienne. Celle-ci riposta par la fermeture des magasins dans la majeure partie des villes de Syrie. Se rappelant les événements de 1860 et comment ils avaient tourné, le Comité Union et Progrès ne crut pas devoir pousser plus loin ses avantages : l'Europe était toujours pour lui une menace éventuelle ; il promit de tenir compte des vœux des populations et nomma en effet sénateurs cinq Arabes pris dans le parti réformiste.

Mais on sentait bien de part et d'autre que seule la crainte de l'étranger retenait encore les Jeunes-Turcs dans l'application totale de leur programme et d'autre part les Syriens ne voulaient pas prendre l'initiative d'une guerre d'indépendance; dans leurs congrès, tenus à Paris, ils préparaient un programme d'avenir et l'exposaient publiquement. Des concours leur venaient du monde entier.

LA GUERRE DE 1914. — RÔLE DE DJEMAL PACHA

La guerre de 1914 ayant éclaté sur ces entrefaites, il ne restait plus aux Jeunes-Turcs, en ce qui concernait la Syrie, qu'à jouer la partie quitte ou double, soit en consacrant enfin l'autonomie du pays, soit en la supprimant radicalement. Sans la moindre hésitation, c'est à ce dernier parti qu'ils s'arrêtèrent.

Nettement unitaire et nullement fédéraliste, le gouvernement jeune-turc ne ménagea en Syrie ni le particularisme religieux ni les intérêts privés ; pour se procurer des ressources nécessaires à sa politique générale, il fit main basse sur toutes celles du pays et se les appropria comme s'il s'agissait d'un pays ennemi. Une famine terrible ne tarda pas à se déclarer, puis vint le typhus ; il n'était plus besoin de tuer les populations pour s'en débarrasser.

La marine française, installée à l'île Rouad, entre Lattaquié et Tripoli, protégeait bien les côtes, mais elle ne pouvait rien à l'intérieur, complètement abandonné aux passions sectaires d'hommes aveuglés par un nationalisme sans pitié. « Il est faux, disait aux habitants Djemal Pacha, un des promoteurs de la révolution de 1908 et devenu commandant en chef du pays, il est faux que la Syrie manque de vivres ; la famine n'existera réellement pas tant qu'il vous restera la chair de vos enfants. » Il n'y eut pas de massacre organisé des populations; les fléaux naturels suffisaient à cette tâche. Mais tous les notables suspects de pactiser avec le parti de l'indépendance furent pendus sans pitié ; des députés, des avocats, des journalistes furent les principales victimes. Parmi celles-ci, un petit-fils d'Abd-el-Kader.

La défection de l'Yemen, qui se proclama indépendant en 1916, ne découragea pas les Jeunes-Turcs dans l'aveugle appui qu'ils avaient donné à la politique allemande ; eux aussi continuèrent la guerre jusqu'à épuisement des forces. S'ils purent protéger Constantinople, ils ne purent empêcher leurs ennemis d'envahir ailleurs leur territoire, au Yemen d'abord, puis en Syrie. En 1916, le colonel français Brémond empêche la marche des Turcs de Médine sur La Mecque, puis, en 1917, c'est l'envahissement de la Palestine par les Anglais. Retenus sur d'autres fronts par les soucis de la défense nationale elle-même, nous n'intervenons à notre tour qu'au début de 1918 en joignant nos troupes à celles des Anglais et, réunies, elles font leur entrée à Damas le 1er octobre.

A ce moment la guerre générale touchait à sa fin ; mais déjà la Syrie tout entière était perdue pour les Turcs ; par leur intransigeance et leur exclusivisme, ils avaient laissé passer la seule occasion qui se présentât réellement au cours de leur histoire, de cimenter l'union de leur Empire autrement que par une domination lointaine, toujours dédaigneuse et souvent tyrannique.

L'heure de la France avait enfin sonné.

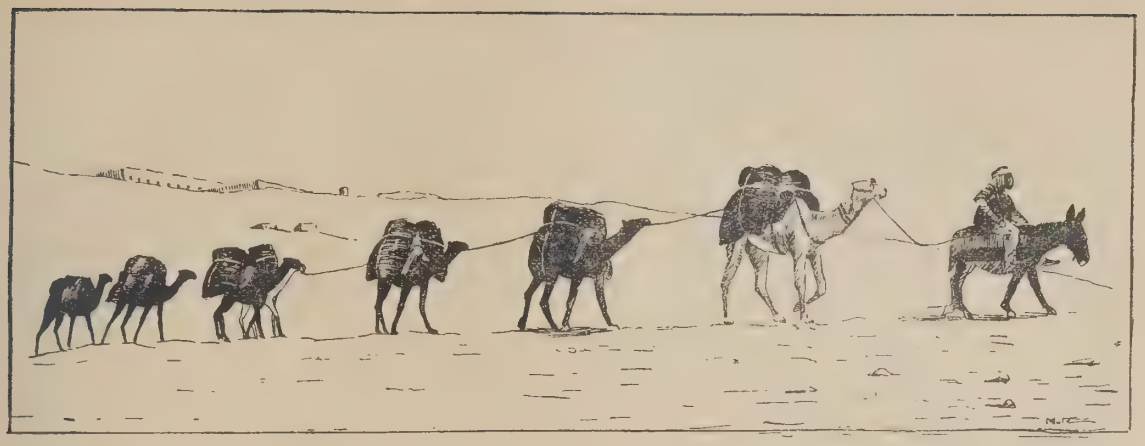

CHAPITRE II

LA SYRIE ET LE LIBAN SOUS LE MANDAT FRANÇAIS

Situation prépondérante de la France en Syrie et au Liban à la veille de la guerre. — L'accord franco-britannique de 1916. *— Réduction de la zone française de l'accord de* 1916. *— Opposition à l'établissement de l'autorité française. L'Emir Fayçal. — L'œuvre de l'administration française sous l'occupation britannique. — Relève de l'armée britannique par le général Gouraud. Elimination de l'Emir Fayçal. — Le mandat et ses caractères. — L'organisation créée de* 1921 *à* 1924. *Les Etats. La fédération syrienne. Les délégations syriennes-libanaises. — L'insurrection du Sud de* 1925-1926. *— La politique d'apaisement. L'élection et l'échec de la Constituante syrienne. — Les progrès de la justice et de l'instruction publique. — Le développement économique. Les finances publiques. — Avantages et difficultés du mandat.*

Ce sont des titres et des intérêts éminents et non les exigences d'une fantaisie impérialiste qui ont fait attribuer à la France, au lendemain de la guerre, le mandat sur la Syrie et le Liban. On a vu le rôle qu'elle avait joué dans ces pays depuis des siècles. Sa situation y était moralement et économiquement prépondérante à la veille de la guerre.

SITUATION PRÉPONDÉRANTE DE LA FRANCE EN SYRIE ET AU LIBAN A LA VEILLE DE LA GUERRE

L'influence des écoles françaises avait pénétré surtout sans doute l'élément chrétien ; mais elle s'exerçait aussi sur l'élite de la population musulmane : dans tout l'Orient le français était devenu la langue commune des hommes cultivés. Pour ne parler que de la Syrie, où cette prééminence intellectuelle était particulièrement marquée, il convient de rappeler que dans les

années qui précédèrent la guerre, on comptait en Syrie 40.000 élèves dont 26.000 garçons et 14.000 filles dans les écoles françaises ou subventionnées par la France et dans celles où le français était la langue de l'enseignement, par exemple les écoles de l'Alliance Israélite Universelle (à cette époque le nombre, dans l'ensemble de l'Empire ottoman et l'Égypte, des élèves de ces diverses catégories d'écoles était de 108 000 dont 9 000 pour la Palestine, 13 000 pour la Mésopotamie, 17 000 pour l'Asie Mineure, 8 500 pour Constantinople et les environs et 20 000 pour l'Égypte).

La même prééminence s'affirmait dans le domaine de l'assistance ; les plus nombreux et les plus importants établissements hospitaliers étaient français. Et personne dans le pays ne pensait à discuter la suprématie intellectuelle d'une nation qui, sans rien demander aux Syriens, ne se manifestait à eux que par ses bienfaits.

On a été parfois porté à faire trop bon marché des droits qui résulteraient pour notre pays d'une telle situation. Lord Beaconsfield l'avait traitée avec une certaine ironie en disant : « La France n'a en Syrie que des intérêts sentimentaux ». Ce sont précisément ceux auxquels on est le plus profondément attaché : en dernière analyse les efforts matériels ne servent qu'à procurer des satisfactions qui sont pour une bonne part d'ordre accidentel et secondaire. Son effort, la France l'avait fait en Syrie comme d'ailleurs dans la plus grande partie de l'Orient, dans d'autres domaines encore que ceux de la charité et de l'enseignement. A l'exception du chemin de fer de Bagdad dans l'extrême nord, toutes les grandes entreprises de développement économique des pays syriens étaient l'œuvre de Français : les 700 kilomètres du réseau Damas-Hama et prolongements, la route de Beyrouth à Damas, le port de Beyrouth, les tramways libanais. Ajoutons que le principal commerce d'exportation du pays, celui de la soie, était dû, en grande partie, aux progrès que les Lyonnais avaient apportés à la sériciculture et à la filature. L'ensemble des capitaux français engagés dans toutes ces entreprises était évalué à 200 millions de francs, soit environ 1 milliard d'aujourd'hui.

Cette prééminence n'avait d'ailleurs pas inspiré à la France une politique impérialiste. Elle s'était établie sans qu'elle eût à en assumer les responsabilités et les charges de la domination.

La diplomatie française, rendue plus attentive par l'effet de l'abdication de 1882 en Égypte, s'appliquait seulement à éviter que d'autres prissent notre place en Syrie si le statu quo politique de l'Orient venait à être modifié.

L'ACCORD FRANCO-BRITANNIQUE DE 1916 ET LES TRACTATIONS ANGLO-ARABES

C'est dans ce souci qu'elle demanda et obtint en 1912 de l'Angleterre une déclaration de désintéressement politique en ce qui concerne la Syrie, et M. Poincaré disait au Sénat le 21 décembre 1912 : « Je n'ai pas besoin de dire qu'au Liban et en Syrie nous avons des intérêts traditionnels et que nous entendons les faire respecter ».

Cette déclaration n'impliquait aucun désir de voir cesser la souveraineté ottomane. Pour sauvegarder le patrimoine que M. Poincaré se déclarait décidé à

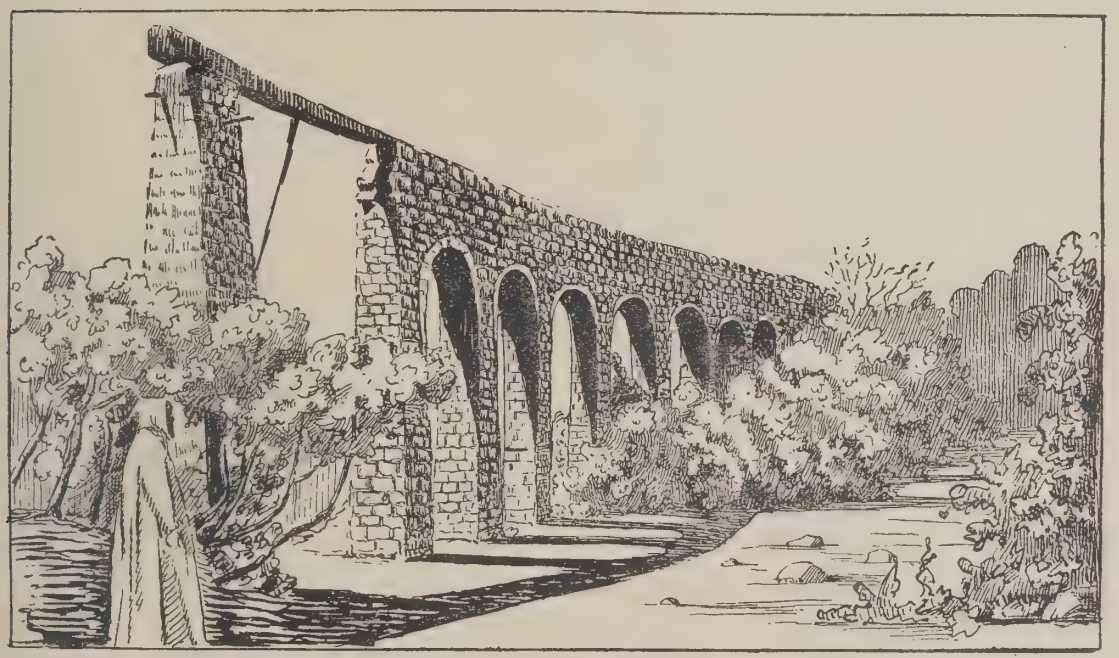

ANTIOCHE. LES ARCS DE BINARI.

maintenir, la France se serait parfaitement accommodée de l'entretenir et le développer dans le cadre de l'Empire ottoman. Ce n'est que bien après l'entrée de la Turquie dans la guerre, qui présageait, si les Alliés étaient victorieux, un nouveau démembrement du vieil empire, que le Gouvernement français fut amené à réserver la place de la France en Syrie où notre pays allait être obligé d'assumer des responsabilités politiques directes. Lorsque, au printemps 1915, l'attaque des Dardanelles fut décidée, la Russie réclama Constantinople. C'était un but de guerre que sa tradition et sa mystique ne pouvaient manquer de lui inspirer du moment que la Turquie avait jeté son sort dans la balance. La question d'un nouveau démembrement de l'Empire ottoman était ouverte : outre Constantinople, la

Russie réclamait une partie de l'Arménie qu'occupait alors son armée, l'Angleterre revendiquait en compensation la Mésopotamie. La France, qui ne pouvait en tout cas que perdre à ces réductions du domaine où avait dominé jusque là son influence intellectuelle et économique, devait du moins s'appliquer à la consolider, pour toutes les raisons que nous venons de rappeler, spécialement en Syrie. Il eût été intolérable que la victoire, qu'il lui fallait payer de plus de sacrifices qu'aucun de ses alliés, eût pour effet, en provoquant un nouveau partage de l'Empire ottoman, de détruire complètement son patrimoine oriental : et qu'elle ne gardât pas du moins une porte ouverte sur cet Orient antérieur qui lui devait tant et cette porte ne pouvait être que la Syrie.

Les diverses revendications des puissances alliées inspirèrent, après une année de négociations, les accords franco-anglo-russe du 19 février 1916 et anglo-français du 16 mai 1916. Le premier donnait satisfaction à la Russie en ce qui concerne Constantinople et lui reconnaissait les vilayets d'Erzeroum, de Trébizonde, de Van et de Bitlis. Le second, donnant suite à la Déclaration de 1912, faisait de la Syrie une zone d'influence française et de la Mésopotamie une zone d'influence britannique.

Mais dans sa rédaction et dans la détermination des terrains réservés à la France, le texte se montrait d'une complexité qui devait ouvrir la possibilité à de graves difficultés.

La Syrie et la Mésopotamie étaient divisées chacune en deux zones ; dans la première la France d'une part et l'Angleterre de l'autre étaient « autorisées à établir telle administration directe ou indirecte ou tel contrôle qu'elles désirent... », la seconde devait au contraire relever d'un État arabe ou d'une confédération d'États arabes, la France ou l'Angleterre n'y ayant que « un droit de priorité sur les entreprises et les emprunts locaux » et le droit d'être « seules à fournir des conseillers ou des fonctionnaires étrangers à la demande de l'État arabe ou de la confédération d'États arabes ».

La première de ces zones syriennes était désignée, d'après le coloris de la carte jointe au texte, sous le nom de « zone bleue », et la seconde sous le nom de zone A. La partie de la Mésopotamie que l'Angleterre pouvait administrer à sa convenance était la « zone rouge » ; celle où elle devait agir par l'intermédiaire de l'État arabe ou de la Confédération d'États arabes était la « zone B ». Enfin la carte portait une zone brune, la Palestine, distraite de la Syrie et devant être confiée à une « administration internationale dont la forme devra être décidée d'accord avec les autres alliés et les représentants du chérif de La Mecque ».

Ces stipulations territoriales étranges s'expliquent en grande partie par les tractations qui venaient d'avoir lieu entre les Anglais et le grand chérif de La Mecque. On était alors en pleine guerre et il paraissait intéressant d'affaiblir la Turquie en soulevant contre elle les Arabes. Le grand chérif de La Mecque fut considéré comme le meilleur instrument de ce soulèvement et dès juillet 1915 des négociations furent ouvertes avec lui par les Anglais. Menées par Sir Henry Mac Mahon, résident britannique au Caire, elles portèrent sur les limites dans lesquelles l'indépendance serait reconnue aux Arabes. Et, après un long échange de lettres, Sir Henry Mac Mahon accordait au chérif, au cours de l'automne 1915, que ces limites comprendraient en Syrie les régions de Damas, Homs, Hama et Alep, la France ayant des intérêts particuliers à sauvegarder dans la zone littorale.

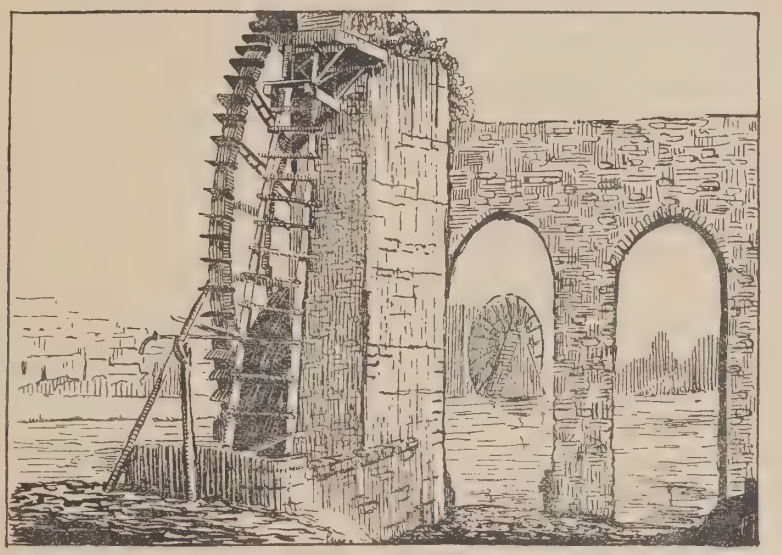

NORIA SYRIENNE

Il est permis de se demander dans quelle mesure les immenses revendications territoriales d'un personnage aussi mince que le chérif Hussein furent spontanées : on est porté à croire qu'en limitant au Hedjaz et aux régions voisines les promesses qui lui étaient faites, le don aurait été assez large pour le déterminer à rompre avec la Turquie. Il est d'autant plus permis de supposer que le négociateur anglais souffla les demandes auxquelles il devait répondre, que le nationalisme arabe du chérif Hussein se montra aussi modéré en ce qui concerne la Mésopotamie, future zone britannique, qu'il était exigeant en ce qui concerne la Syrie, future zone française. Si l'on réservait à l'État arabe que devait créer le chérif, Damas, capitale des Ommiades, on lui refusait, par les accords de 1915, Bagdad, capitale des Abbassides. Les deux centres et le pays avoisinant sont pourtant aussi arabes de langue l'un que l'autre. Cependant le chérif voulut bien reconnaître, comme pays où l'Angleterre aurait des intérêts spéciaux et l'autorité à exercer, Bagdad et la plus grande partie de la Mésopotamie.

Seule en effet de la Mésopotamie, la région de Mossoul était promise à l'État arabe; or, à ce moment Mossoul devait faire partie de la zone d'influence française et fut en effet comprise dans la zone A de l'accord du 16 mai 1916.

Ces tractations anglo-arabes, qui ne semblent pas avoir été entièrement connues par les négociateurs français de l'accord de 1916, expliquent les clauses, par ailleurs incompréhensibles, de ce dernier. Elles permirent d'enclore dans la « zone rouge », c'est-à-dire dans le domaine réservé à l'administration qu'il plairait à l'Angleterre d'instituer, toute la Mésopotamie en aval du vilayet de Mossoul, tandis que la « zone bleue » française était réduite à une étroite bande littorale, tout l'intérieur de la Syrie n'étant réservé à notre influence que dans les conditions très limitées stipulées en ce qui concerne les zones A et B de l'accord de 1916. Il est vrai que, en compensation, la zone bleue recevait au Nord une extension proprement extravagante dans les pays turcs et kurdes : elle englobait Sivas, Kharpout et autres points qu'il ne fut pas un seul instant question de remettre sous une forme ou l'autre à la France lorsque la fin de la guerre permit aux Alliés d'appliquer les textes qu'ils avaient signés. Par contre l'Angleterre recevait sur le littoral syro-palestinien Caïffa et Acre avec leur banlieue et se faisait reconnaître le droit de relier ces villes à Bagdad par un chemin de fer qui pouvait, si les nécessités du tracé l'exigeaient, passer à travers le sud de la zone française A.

Si on ajoute une mention de la stipulation d'après laquelle la France et l'Angleterre s'engageaient respectivement à faire d'Alexandrette et de Caïffa des ports francs, on aura achevé de résumer les clauses du singulier accord de 1916.

RÉDUCTION DE LA ZONE FRANÇAISE DE L'ACCORD DE 1916

Si peu satisfaisant qu'il fût, cet accord donna à la France le titre juridique en vertu duquel elle put sauvegarder sa situation en Syrie dans les conditions singulièrement difficiles où elle se trouva au lendemain de l'armistice.

La Syrie et la Palestine étaient occupées par une grande armée britannique qui venait, le 19 septembre 1918, d'enfoncer le front turc dans la plaine du pays des Philistins, au nord-ouest de Jérusalem. La victoire complète alors remportée était le fruit d'une longue campagne, dans laquelle la difficulté d'assurer depuis l'Égypte les transports à travers le désert avaient donné plus de peine encore au commandant britannique que la résistance de l'armée turque. Autour d'Allenby, fort de son succès et de ses efforts, on était porté à penser que la France, en se réclamant de l'accord de 1916, prétendait frustrer les Anglais des fruits d'une victoire à laquelle elle n'avait qu'en minime partie localement contribué.

Il n'était pas douteux, en effet, que la France, occupée sur d'autres fronts, n'avait qu'un rôle effacé dans le succès oriental. Elle ne fut représentée sur le front de Palestine que par le petit « détachement de Palestine-Syrie » qui ne comptait que 7 000 hommes et dans lequel on ne trouvait guère que des Algériens à côté de trois bataillons arméniens et d'une compagnie syrienne. Sans doute cette petite force joua-t-elle un rôle brillant dans la bataille du 19 septembre : elle avait devant elle les trois seuls bataillons allemands qui renforçaient l'armée turque ; sa cavalerie participa vigoureusement à la poursuite et à la capture des forces ennemies et enleva la ville de Naplouse. Mais malgré le bon usage que ses chefs surent en faire, ce détachement ne donnait pas à la France le rôle qui lui appartenait dans l'armée qui allait occuper la Syrie. Le commandant britannique ne paraît pas avoir assez compris la solidarité des fronts pour apprécier ce qu'avait fait la France dans le gain de la victoire totale, en dehors de son effort dans la Palestine. Sans l'effort colossal des Français en Occident l'Allemagne aurait sans doute pu envoyer à la Turquie des renforts capables de tenir en suspens le sort des armes en Orient, sinon même de le renverser. L'état-major du maréchal Allenby, composé en grande partie de coloniaux qui paraissaient n'avoir rien appris ni rien oublié depuis l'avènement de l'Entente cordiale, ne sut pas voir, malgré cette solidarité, des alliés dans les Français. Et c'est à des *beati possidentes*, qui tenaient complètement entre leurs mains le pays occupé par eux, que les représentants de la France en Syrie eurent à arracher l'exécution de l'accord de 1916.

Pour assurer cette exécution l'autorité britannique n'aurait eu qu'à remettre l'administration de la zone bleue à l'autorité française et à signifier nettement aux pouvoirs arabes qui s'établiraient en zone A, c'est-à-dire dans la Syrie intérieure, qu'ils n'avaient à demander de conseils qu'à la France. Le moins que l'on puisse dire est que la politique à laquelle nous avons eu affaire parut n'avoir d'autre objet que de rendre inapplicable l'accord, de l'éluder, de le faire considérer comme un document caduc, ne répondant pas aux circonstances nouvelles et d'acculer ainsi la France à une abdication définitive en Syrie.

Dès l'armistice cette politique se marqua par une double tendance : réduire autant que possible la part territoriale que l'accord de 1916 avait faite à l'influence française, empêcher cette influence de s'établir, en même temps que l'autorité de la France, dans les pays qu'il était impossible de distraire de cette part et principalement dans la Syrie intérieure.

Le maréchal Allenby fit attendre, pour l'entrée de ses troupes à Damas, l'arrivée du fils du chérif Hussein, l'émir Fayçal, qui se trouvait encore dans le Sud.

Ce personnage fut systématiquement installé dans la grande ville syrienne et sa valeur grossie. Son administration fut étendue aux dépens du territoire que l'accord de 1916 réservait exclusivement à l'autorité française. Le 22 octobre 1918 paraissaient, sous la signature du major général de l'armée britannique, des règlements « pour l'administration des territoires occupés », qui mettaient dans la zone est, c'est-à-dire sous l'administration des « Arabes », la Békaa, soit la plaine entre le Liban et l'Anti-Liban que l'accord de 1916 rangeait dans la zone bleue. Les mêmes instructions rognaient en même temps cette zone au profit direct des Anglais ; elles en distrayaient, pour l'inclure dans la zone sud de l'occupation, exclusivement réservée à l'autorité britannique, le district de Safed, à l'ouest du lac de Tibériade.

Mais tout cela n'était que du grignotage comparé avec les abandons qui furent obtenus de la politique française. Dès ce moment la Palestine parut réservée à l'autorité britannique alors qu'en 1916 elle devait constituer une zone internationale. Dans l'intervalle le sionisme était intervenu ; il avait provoqué la déclaration Balfour et obtenu le consentement du gouvernement français. Son application supposait l'introduction en Palestine d'un régime autre que celui qui avait été prévu par l'accord de 1916. En outre, dès le lendemain de l'armistice il parut que Mossoul et la Haute-Mésopotamie, incluses dans la zone A de cet accord, seraient réservées à la zone britannique. Cette cession fut confirmée le 23 mai 1919 dans une de ces conversations non préparées auxquelles certains négociateurs français de la paix se laissèrent si facilement aller. La politique britannique montrait qu'elle ne sentait plus le besoin d'un tampon français entre elle et l'Empire russe qui avait disparu de la scène.

Sans aucun doute le sionisme et le changement général que l'effacement de la Russie apportait à la situation de l'Asie occidentale pouvaient-ils rendre explicables de tels abandons, mais leur importance n'empêcha pas, comme on vient de le voir, la politique britannique de grignoter les limites des territoires que notre influence pouvait encore raisonnablement se réserver. Il convient de noter que la zone française fut encore, un peu plus tard, amputée dans la haute vallée du Jourdain, de la plaine du Houlé, réclamée par les sionistes pour la Palestine dans ses limites historiques « de Bercheba à Dan », point que l'on identifia avec un monticule du nord du Houlé. Ce sont les limites ainsi réduites successivement que l'accord franco-britannique du 23 décembre 1920, qui fixa le statut territorial de ces régions, donna, à l'est et au sud, à la zone d'influence française : elle s'était, depuis 1916, contractée comme la peau de chagrin.

OPPOSITION A L'ÉTABLISSEMENT DE L'AUTORITÉ FRANÇAISE. — L'ÉMIR FAYÇAL

Même réduite ainsi, cette zone fut livrée à une politique qui peut se résumer comme suit : entraver autant que possible l'établissement de l'autorité française dans la bande littorale qui lui était réservée par l'accord de 1916, favoriser au contraire de toutes les manières dans l'intérieur l'autorité de l'émir Fayçal qui apparut à la fois comme le symbole et l'instrument de l'éviction de la France.

Le commandement britannique était tout-puissant sous le régime de l'occupation qui devait durer longtemps et pendant lequel il pouvait prendre, au nom de nécessités militaires, qu'il était dispensé de justifier, toutes les mesures qui lui convenaient. Des formalités de police retardèrent jusqu'en décembre 1928 le retour en Syrie des religieux français qui avaient leurs écoles à rouvrir. En Palestine nos religieux restaient exclus alors que leurs émules allemands et autrichiens séjournaient et enseignaient librement. Le blocus, maintenu sur la côte de Syrie pendant un certain temps après qu'il eut été levé à Caïffa, permit d'éliminer le commerce français de ses voies habituelles. L'embargo mis par l'autorité militaire sur le port de Beyrouth et les chemins de fer exerça ses effets dans le même sens. Toute propagande politique fut interdite : il était défendu d'arborer les pavillons alliés dans une zone où le drapeau français aurait été hissé sur la plupart des maisons.

L'autorité française était mise dans un état de subordination qui la paralysait dans une large mesure et la déconsidérait. Le haut-commissaire français, M. François Georges-Picot, avait été seulement désigné par une convention du 30 septembre 1918, destinée à régler les relations entre les autorités alliées, comme « principal conseiller politique » du commandant des forces d'occupation. On pouvait passer outre à ses conseils, on recevait en dehors de lui les autorités indigènes, on lui appliquait parfois un protocole qui le reléguait à un rang fort modeste, indication pleine de sens pour des Orientaux. Tout cela ne facilitait pas la tâche du haut administrateur chargé de remettre sur pied la « zone ouest » des territoires occupés.

L'émir Fayçal était au contraire porté très haut par l'autorité britannique qui l'avait installé en zone est. Là le *summum jus* du régime de l'occupation militaire n'était pas appliqué : les manifestations politiques, interdites en principe, étaient pour le moins largement tolérées. Par l'entraînement qu'elles déterminaient, par la propagande et au besoin par l'intimidation — les partisans de la France étaient molestés — le gouvernement de l'émir devenait le centre d'un

mouvement nationaliste anti-français. La presse chérifienne de Damas ne cessait, sous le régime de la censure, de vilipender la France.

Cette agitation n'épargnait même pas la zone ouest. Au lendemain de la rupture du front turc les chérifiens de l'émir Fayçal avaient essayé d'en prendre possession. Ils avaient occupé les bâtiments officiels de Beyrouth et arboré leur drapeau dans cette ville en octobre 1918. Tout de même, l'autorité britannique n'aurait pu laisser durer cette violation trop flagrante de l'accord de 1916 et elle obligea les chérifiens à se replier dans l'intérieur. Mais elle ne fit rien pour réprimer leur propagande sur le littoral et particulièrement au Liban, centre de l'influence française. Non seulement le nationalisme arabe y fut librement prêché, mais on s'appliqua à déconsidérer la France, représentée aux yeux des Musulmans comme le pays des Croisades dont elle avait conservé l'esprit, comme la protectrice des chrétiens, et aux yeux de tous comme un pays ruiné par la guerre et qui ne pouvait même pas panser ses propres plaies : tout fut fait pour accréditer cette idée, la plus propre à décourager nos clientèles : un des membres du gouvernement chérifien serait allé jusqu'à raconter que les officiers français en étaient réduits à mendier dans les rues de Paris.

L'ÉMIR FAYÇAL

Le bruit fut répandu que la France renonçait à la Syrie et on vit soutenir dans les milieux britanniques la thèse de la caducité des accords de 1916 : un des signataires, la Russie, étant défaillante, tout le système tombait. C'était oublier que l'accord de mai était franco-britannique et que les Anglais ne renonçaient nullement à revendiquer ce qu'il leur reconnaissait, en Mésopotamie et ailleurs.

Le Gouvernement français esquissa quelques gestes pour neutraliser une propagande qui répandait l'idée de notre carence. Le 29 décembre 1918, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, avait déclaré à la Chambre : « Nous avons dans l'Empire des Turcs des droits incontestables à sauvegarder... Ils sont fondés sur des titres historiques, sur des accords, sur des contrats, ils sont fondés aussi sur les aspirations et les vœux des populations qui, depuis longtemps, sont nos clientes. Nous nous attacherons de la façon la plus ferme à les faire valoir...

Nous considérons que ces accords, établis avec l'Angleterre, continuent à lier l'Angleterre et nous et que les droits qui nous ont été reconnus sont des droits dès à présent acquis. »

Cette déclaration fut le prétexte d'une recrudescence d'agitation anti-française en Syrie. Des *mazbata* ou pétitions écartant toute ingérence étrangère circulèrent, les habitants furent invités, pressés de signer, parfois en présence de la gendarmerie : l'exemple de quelques arrestations stimulait le zèle des tièdes. Tel est le genre d'agitation, menée par ce qui n'était au fond qu'une petite bande,

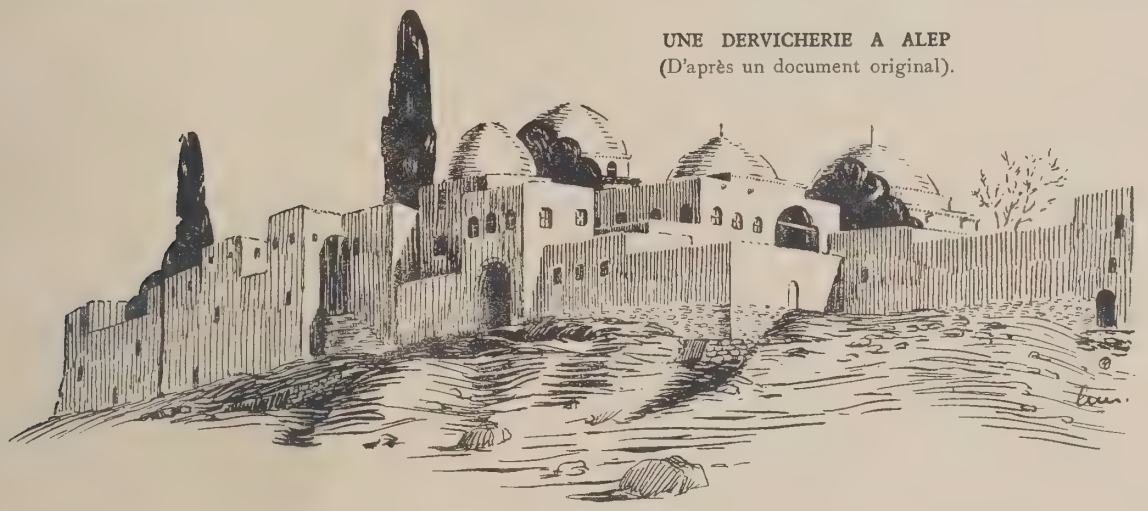

UNE DERVICHERIE A ALEP
(D'après un document original).

à laquelle l'intérieur fut en proie jusqu'à son occupation par les forces françaises à la fin de juillet 1920 et à laquelle on donna systématiquement tous les échos possibles sur le littoral jusqu'à la relève, au cours de l'automne 1919, des forces britanniques dans cette zone par les contingents français du général Gouraud.

L'agitation déchaînée en Syrie venait à l'appui de l'action que l'émir Fayçal exerçait alors à la Conférence de la Paix où il avait été, en dehors de tout consentement de la France, introduit par les Anglais comme représentant du Hedjaz. Pendant plus d'un an l'émir allait travailler à s'imposer à la France en invoquant une prétendue adhésion de l'opinion syrienne dont on cherchait par tous les moyens à créer l'apparence, et à la Syrie par la situation qu'il prétendait avoir acquise à Paris. Son premier soin à la Conférence de la Paix où il était soufflé par le colonel Lawrence, qui s'était consacré au mouvement arabe, soit pour lui-même soit comme moyen de l'expansion britannique, fut de formuler au nom de son père les revendications du nationalisme arabe. Il le fit d'ailleurs de manière à ménager

la politique anglaise en Mésopotamie et en Palestine ; pour ces deux pays il demandait le concours d'une « grande Puissance » alors qu'il s'en passait bien volontiers pour la Syrie. Il justifiait ces revendications en faisant grand étalage des services que les Arabes auraient rendus aux armes des Alliés. On sait que ces services se sont bornés à quelques destructions sur la voie ferrée du Hedjaz, en Transjordanie et en Arabie, et que les inconsistants contingents de Fayçal n'ont rien pu faire de plus qu'avec l'aide de petits détachements français et britanniques : or, l'émir parla, à la Conférence de la Paix, de 100 000 combattants et de 20 000 morts arabes ! Les choses, après l'audition de l'émir Fayçal par la Conférence, restèrent en suspens et l'agitation continua en Syrie : la surexcitation qui était ainsi entretenue dans certains éléments de la population aboutit le 28 février 1919 à Alep à un massacre d'Arméniens : il y eut 43 tués sans que le meurtre entraînât aucune sanction.

La politique, qui favorisait par de telles tolérances l'établissement et la consolidation de l'autorité du chérif dans le pays, affectait cependant de réserver les droits de la France. Elle demandait seulement que ces droits se conciliassent avec ceux de l'allié chérifien par une entente entre les deux parties que le gouvernement français était invité à négocier avec Fayçal. Du moment où on ne signifiait pas en même temps à l'émir, pour respecter l'accord de 1916, qu'il eût à s'entendre avec la France, une telle invite était une dérision. On s'en aperçut dans les tentatives d'accord qui furent faits. En avril 1919, l'émir étant encore à Paris, dans les coulisses de la Conférence de la Paix, une négociation fut essayée avec lui. Elle échoua devant son refus d'admettre rien qui ressemblât à un mandat français malgré l'extrême atténuation des termes dans lesquels M. Clemenceau lui demandait de le faire. L'émir retourna ensuite en Syrie et, tandis que son gouvernement continuait l'agitation anti-française, demanda à négocier avec M. François Georges-Picot. Le haut-commissaire se prêta à ces pourparlers qui n'aboutirent à rien, les exigences de l'émir ne cessant de croître, sous l'inspiration des extrémistes, à mesure que des concessions lui étaient faites. Il finit par demander l'indépendance sans aucune restriction et l'établissement de l'autorité chérifienne dans la zone littorale. Il était en effet inquiet de ce que, à ce moment, se produisît au Liban un mouvement très net en faveur de l'indépendance de la montagne par rapport aux autres pays syriens. Deux délégations libanaises allaient venir à Paris, sous la conduite du patriarche maronite, Mgr Hoyeck, pour la réclamer en même temps que le mandat de la France.

Au milieu de toutes ces intrigues et mouvements antagonistes allait surgir

un nouvel élément : une commission d'enquête américaine venant pour se rendre compte des désirs de la population dans le but de régler la question syrienne par l'application des principes wilsoniens. Le 20 mars 1919 le Président Wilson avait fait accepter par le Conseil des Quatre, qui élaborait alors le traité de paix, le principe d'une Commission interalliée. Y consentir était cependant une erreur de fait et de droit puisque l'on paraissait mettre en question l'accord de 1916 et que l'on se prêtait à une enquête dans un pays à caractère faible et où l'occupation britannique permettait d'exercer toutes les pressions. Une très vive opposition fut donc faite en France au projet de Commission interalliée ; les hommes qui avaient le souci de la sauvegarde de notre patrimoine en Orient firent ressortir qu'une enquête devait porter sur la Mésopotamie aussi bien que sur la Syrie, en dépit des journaux anglais qui parlaient d'une *Syria Commission* et jamais d'une *Orient Commission.*

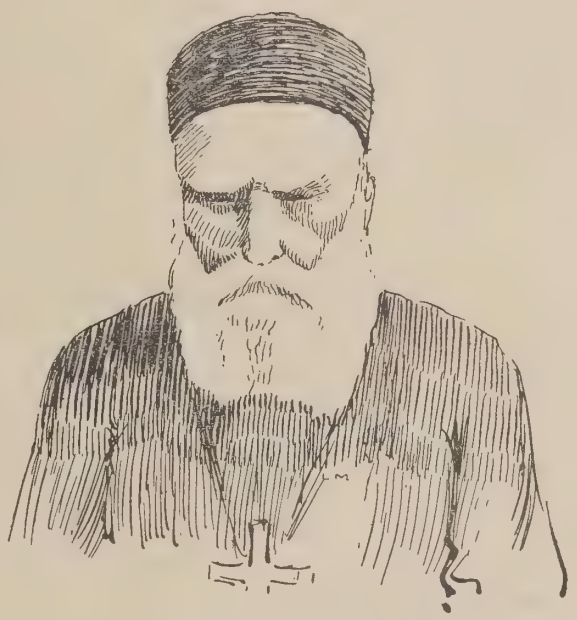

MONSEIGNEUR HOYECK

L'impossibilité d'empêcher cette extension logique des travaux de la Commission contribua sans doute à déterminer les Anglais à s'abstenir comme l'avaient fait les Français. Seuls les membres américains de la Commission se mirent en route, pensant pouvoir, en six semaines, se rendre un compte exact des desiderata des populations de Palestine, de Syrie et de Cilicie. Leur voyage fut solidement encadré par l'autorité militaire britannique. Malgré la pression exercée et les manifestations organisées à Damas et dans toute la zone intérieure par l'autorité chérifienne, malgré la surveillance exercée sur les personnes appelées à déposer devant les enquêteurs américains, la France recueillit beaucoup de voix en Syrie et même en Palestine, où les opinions les plus contraires s'exprimèrent, ne s'unissant que dans leur opposition au sionisme. A Lattaquié, à Alep notamment, les Américains recueillirent un grand nombre de déclarations en faveur du mandat français. Au Liban on réclama ouvertement la France. Une enquête faite dans de telles conditions et aboutissant cependant à de tels résultats

était en somme une démonstration du crédit moral de la France en Syrie. Cela n'empêcha pas la Commission américaine de conclure, sans doute sous l'inspiration d'une hostilité confessionnelle contre la France considérée uniquement dans son rôle traditionnel de puissance protectrice des catholiques et dont les congrégations tiennent le premier rang parmi les éducateurs du pays, que l'unanimité des Arabes, sauf quelques districts du Liban, répugnait au mandat français.

Le désintéressement des Américains pour leurs clients de l'Orient et même

UNE MEDERSA EN SYRIE
(D'après un document original).

pour les affaires du vieux monde en général, qui ne cessait de s'accentuer depuis l'armistice, allait empêcher ces conclusions de porter aucune suite. En outre les difficultés de l'Angleterre, à qui la démobilisation rendait de plus en plus difficile la politique mégalomane que ses spécialistes avaient conçue pour l'Orient tout entier au lendemain de la victoire, allaient l'incliner à faire cesser, avec l'occupation britannique, la situation de fait qui s'opposait à ce que suite fût donnée aux droits que la France tenait en Syrie de son passé et des traités. Mais deux événements devaient encore montrer auparavant combien la relève des troupes britanniques par les troupes françaises était nécessaire pour le maintien de notre prestige et de notre influence. Au lendemain du passage de la Commission amé-

ricaine à Alep, Mundjem Bey, chef des nomades Anezés, coupable de s'être prononcé pour la France, était arrêté par les Anglais avec plusieurs notables de sa tribu, livré aux chérifiens et par ceux-ci aux insultes de la populace d'Alep. Il fallut trois semaines de pourparlers pour obtenir sa libération. Quelques jours après, l'émir Saïd Abd-el-Kader qui avait, lui aussi, déposé librement devant la Commission américaine, était arrêté à Beyrouth même, c'est-à-dire en pays d'administration française, et emmené en Égypte, bien que protégé français comme petit-fils d'Abd-el-Kader. Ces violences, qui ne pouvaient s'expliquer que par une politique systématiquement appliquée à déconsidérer la France, étaient le fait d'autorités militaires qui affectaient cependant de ne pas faire de politique et de ne se soucier que de maintenir l'ordre en usant de la loi martiale en vigueur dans les territoires ennemis occupés et qui mettait le pays à leur discrétion.

Enfin le 15 septembre 1919 intervenait un accord aux termes duquel devait enfin avoir lieu la relève, préparée par les états-majors depuis février, des troupes britanniques par les troupes françaises dans la zone bleue de l'accord de 1916, moins les districts qui en avaient été détachés comme il est dit plus haut.

L'ŒUVRE DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE SOUS L'OCCUPATION BRITANNIQUE

Malgré les difficultés incessantes qui viennent d'être résumées, et qui furent aggravées par l'insuffisance constante des moyens mis à la disposition des représentants de la France en Syrie, l'œuvre accomplie sous la direction du premier haut-commissaire, M. François Georges-Picot, était considérable. Il avait dû commencer par sauver le Liban d'une famine qui y fit mourir près de 200 000 personnes, soit presque la moitié de la population de la montagne. Un blocus plus ou moins systématiquement organisé par les autorités et les opérations de quelques accapareurs de grains avaient livré à ce fléau un peuple client traditionnel de la France. Lorsque les Alliés entrèrent à Beyrouth, en octobre 1918, ils trouvèrent à chaque pas dans les rues des mourants et des morts que des charrettes emportaient à la fosse commune. Immédiatement des distributions de vivres commencèrent ; des achats furent faits en Égypte et un ravitaillement par secteurs fut organisé dans toute la montagne. Des carnets de vivres furent distribués et, dès le 1er novembre, 175 000 personnes purent venir toucher leurs provisions. Le ravitaillement qui sauva les survivants de la famine, cessa assez rapidement d'être gratuit, sauf pour les indigents, mais, jusqu'au commencement de 1921 il contribua à l'approvisionnement du pays tandis que des distributions de semences aidaient à la reprise de la production locale. En outre 10 000 enfants

dont les familles avaient disparu pendant la famine furent répartis entre les établissements charitables français.

En même temps qu'il fallait faire face à ces nécessités exceptionnelles on devait remettre en mouvement la machine administrative désorganisée par la guerre et le départ de tous les éléments turcs de l'administration. En raison du régime militaire on dut confier uniquement cette œuvre à des officiers, parmi lesquels on comptait beaucoup de techniciens mobilisés, mais qui ne furent jamais plus d'une quarantaine. Dès le début on s'efforça de se borner à contrôler les fonctionnaires indigènes dont beaucoup purent être recrutés très vite, et de faire fonctionner les assemblées locales élues du régime turc. En novembre 1919, quand le général Gouraud et son armée prirent la charge du pays, ils y trouvèrent une administration fonctionnant régulièrement, une justice en voie de réorganisation ; des budgets réguliers (ceux du vilayet de Beyrouth, du Mont Liban et du sandjak d'Alexandrette) avaient pu « boucler » avec l'aide du Haut-Commissariat et de la Trésorerie militaire britannique.

RELÈVE DE L'ARMÉE BRITANNIQUE PAR LE GÉNÉRAL GOURAUD. — ÉLIMINATION DE L'ÉMIR FAYÇAL

Le général Gouraud fut nommé haut-commissaire de la République en Syrie et au Liban et il débarqua à Beyrouth le 21 novembre 1919. En même temps arrivaient les troupes françaises chargées de relever l'armée du maréchal Allenby. Cette relève n'assurait cependant que dans la zone littorale la situation de la France qui allait continuer à se heurter dans l'intérieur aux ambitions chérifiennes. Les journaux anglais, à la veille de l'accord du 15 septembre, se livraient à un concert de loyale amitié pour la France et se montraient pris d'un respect unanime pour les accords de 1916. Mais, s'ils reconnaissaient nos droits en Syrie, c'était à la condition que nous les accommodions à ceux des Arabes et c'est alors que furent publiés en Angleterre la plus grande partie des accords passés entre le major Mac-Mahon et le chérif Hussein et qui, comme on l'a vu plus haut, étaient si mal connus de la France, bien qu'ils fissent peser l'hypothèque arabe beaucoup plus lourdement sur la zone française que sur la zone britannique. Les Arabes étaient mis sur le même pied que les Français dans les commentaires de la presse anglaise sur la Syrie : « Nous nous considérons comme liés à Fayçal autant qu'aux Français », écrivait le *Daily Telegraph*. C'était donner la même valeur à l'effort français pendant la guerre et aux raids insignifiants des contingents du chérif de La Mecque sur le chemin de fer de Médine.

Un tel langage ne tendait pas à faciliter l'entente que l'on déclarait désirer

entre la France et l'émir. Pendant huit mois elle allait se révéler impossible au point que la question finit par être tranchée par un acte de vigueur du général Gouraud.

Conformément à une habitude qui n'a jamais été perdue depuis, en Syrie, l'émir Fayçal s'employa à combattre à Paris l'action des autorités françaises de Beyrouth ; il en appelait des Français connaissant la question à ceux qui ne la connaissaient pas. Tandis qu'il était en France, jouant le personnage éclairé, libéral, tout disposé à une entente qui faciliterait la tâche civilisatrice de la France, son gouvernement de Damas ne cessait de s'appliquer à gêner, à déconsidérer sur place l'action de la France. Les troupes françaises envoyées dans le nord voyaient leur ravitaillement compromis par les agissements des autorités chérifiennes sur le chemin de fer de Rayak (à l'est de Beyrouth) à Alep. Les officiers français qui étaient en mission sur cette ligne ou dans la Békâa étaient l'objet d'insultes et d'actes tendant à déconsidérer la France aux yeux des populations. Et l'on voyait l'émir Fayçal se proclamer à Paris comme le seul homme capable de mettre fin aux difficultés que son gouvernement même ne cessait de susciter. Un moment il réussit à faire illusion et il rentra en Syrie après avoir conclu à Paris, dans les premiers jours de janvier 1920, un accord qui limitait le rôle particulier reconnu à la France en Syrie ; la présence de l'armée du général Gouraud dans la zone littorale avait imposé certaines concessions, au moins verbales, que l'on avait refusées en avril 1919 à M. Clemenceau.

UNE RUE D'ALEP

Fayçal n'eut pas la droiture ou la fermeté voulue pour appliquer loyalement

cet accord et en dégager les éléments d'une politique de conciliation qui seule pouvait lui conserver un certain prestige. Ce personnage, distingué, courtois et assez séduisant d'ailleurs, était-il systématiquement de mauvaise foi ? Le moins que l'on puisse penser est qu'il ne fut pas assez ferme pour montrer dans les faits une loyauté justifiant la confiance que lui avait faite le Gouvernement français. Il fut constamment débordé par les extrémistes. Les attentats intolérables se succédèrent contre les Français : des officiers étaient insultés, certains assassinés sur les confins des deux zones, des postes français attaqués, des troubles fomentés sur le littoral, où des actes de brigandage étaient commis par des gens venus de l'intérieur, assurés d'y trouver l'impunité ; sans doute étaient-ils les agents d'une propagande destinée à montrer aux habitants et à l'opinion étrangère que la France était incapable de maintenir l'ordre dans la zone qu'elle occupait. C'est ainsi que peu à peu apparut aux yeux de tous, et en particulier à ceux du général Gouraud, qui avait longtemps espéré pouvoir s'entendre avec l'émir, l'incompatibilité radicale de la situation de la France en Syrie avec le maintien du gouvernement chérifien de Damas. Celui-ci essayait cependant de nous forcer la main par des initiatives qui ne tenaient aucun compte du mandat que l'article 22 du Pacte de la Société des Nations avait déjà institué en principe. Le 8 mars 1920 un Congrès syrien, création du pouvoir chérifien, proclama Fayçal roi de Syrie.

Les attentats continuant, la ligne Rayak-Alep étant difficilement utilisable pour les ravitaillements de nos troupes qui étaient aux prises avec des bandes turques — les hostilités ayant repris d'une manière sournoise dans le nord où les garnisons de Marache et d'Ourfa avaient dû se retirer dans des conditions désastreuses — le général Gouraud finit par adresser un ultimatum au gouvernement de Damas. La réponse n'étant pas venue dans le temps prescrit, les forces françaises se mirent en marche le 23 juillet 1920, bousculèrent les contingents de l'émir Fayçal à Khan Meiseloun et entrèrent le soir même à Damas. En même temps les villes d'Alep, Homs et Hama étaient occupées.

L'élément chérifien utilisé, par une certaine propagande, pour rendre la place intenable à la France était éliminé.

L'ensemble des pays syriens se trouvait entre les mains de l'autorité française. Mais pendant plus de vingt mois le pays avait été livré à cette malheureuse propagande anti-européenne qui en développant le nationalisme devait rendre si difficiles les débuts du mandat français.

Ce sont les idées du gouvernement chérifien, son unitarisme hostile à toutes les autonomies locales désirées par les minorités mais répudiées par la majorité musul-

mane, son refus d'admettre aucun contrôle étranger, même provisoire et inscrit comme une condition de l'indépendance de la Syrie dans les actes internationaux qui l'instituaient, que nous avons trouvé devant nous chaque fois que l'occasion a paru propice pour remettre en question l'autorité et l'œuvre du mandat. C'est le personnel de l'ancien gouvernement de Damas qui a fourni les cadres de l'opposition. Sans doute celle-ci ne représente-t-elle qu'une minorité de notables. La masse de la population, pauvre et illettrée, n'a guère de souci que de ce qui améliorerait sa situation matérielle. Mais si l'opposition est privée par là des moyens de combattre sérieusement le mandat, elle s'oppose à ce qu'il trouve les collaborations indigènes qu'il recherche, conformément à son esprit. Bien que l'évolution générale des esprits en Orient dût nécessairement rendre très délicat l'exercice du mandat, on peut dire que les difficultés du mandataire ont été aggravées par l'équipée chérifienne qui a déterminé ou tout au moins accentué un état d'esprit peu favorable à l'exercice du mandat et qui n'en reste pas moins, tout compte fait, pour le mandataire un obstacle aux réformes et à l'organisation dont le pays a profondément besoin.

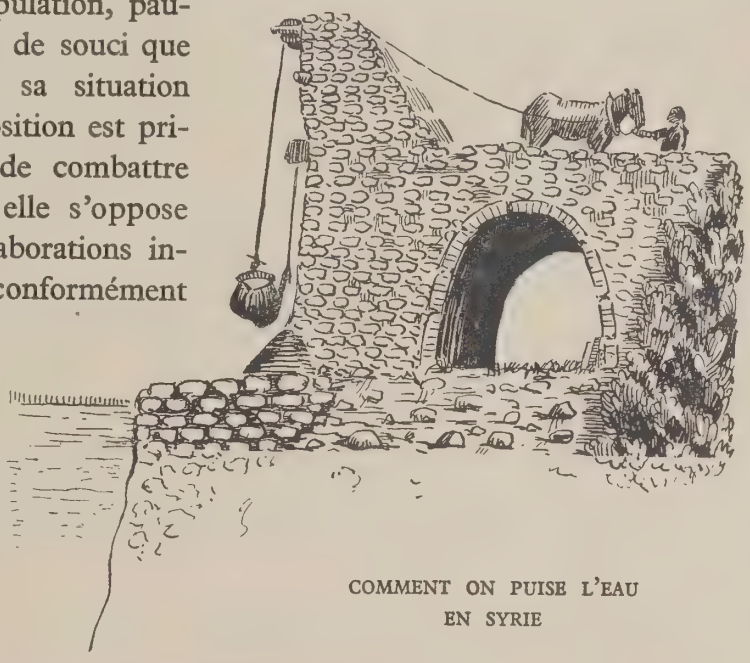

COMMENT ON PUISE L'EAU EN SYRIE

LE MANDAT ET SES CARACTÈRES

Au moment où la France devenait, en fait comme en droit, par l'occupation de l'intérieur, responsable de la Syrie tout entière, le cadre dans lequel elle devait y agir, le Mandat, était nettement défini dans ses grandes lignes sinon dans son détail. Dès le 13 février 1919 le projet de Pacte de la Société des Nations qui l'instituait, élaboré par la Conférence de la Paix, avait été publié. Dans le Pacte définitif, qui fut mis en tête du traité de Versailles, les Mandats faisaient l'objet de l'article 22 dont la rédaction se présente d'ailleurs beaucoup plus comme celle d'un énoncé de principes que comme celle d'un texte destiné à régler une institution. En fait telle est bien sa genèse.

L'article ne fut pas revisé et précisé par des juristes avant d'être promulgué avec le reste du Pacte. Voici ce texte, allégé des passages particuliers aux Mandats africains et océaniens :

Les principes suivants s'appliquent aux colonies et territoires qui, à la suite de la guerre, ont cessé d'être sous la souveraineté des États qui les gouvernaient précédemment et qui sont habités par des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne. Le bien-être et le développement de ces peuples forment une mission sacrée de civilisation et il convient d'incorporer dans le présent pacte des garanties pour l'accomplissement de cette mission.

La meilleure manière de réaliser pratiquement ce principe est de confier la tutelle de ces peuples aux nations développées qui, en raison de leurs ressources, de leur expérience ou de leur position géographique, sont le mieux à même d'assumer cette responsabilité et qui consentent à l'accepter : elles exerceront cette tutelle en qualité de mandataires et au nom de la Société.

Le caractère du mandat doit différer selon le degré de développement du peuple, la situation géographique du territoire, ses conditions économiques et toutes autres circonstances analogues.

Certaines communautés qui appartenaient autrefois à l'Empire ottoman ont atteint un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes peut être reconnue provisoirement, à la condition que les conseils et l'aide d'un mandataire guident leur administration jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules. Les vœux de ces communautés doivent être d'abord pris en considération pour le choix du mandataire.

Dans tous les cas, le mandataire doit envoyer au Conseil un rapport annuel concernant les territoires dont il a charge.

Si le degré d'autorité, de contrôle ou d'administration à exercer par le mandataire n'a pas fait l'objet d'une convention antérieure entre les membres de la Société, il sera expressément statué sur ce point par le Conseil.

Une commission permanente sera chargée de recevoir et d'examiner les rapports annuels des mandataires et de donner au Conseil son avis sur toutes les questions relatives à l'exécution des mandats.

Le Mandat, ainsi défini, avait été reconnu à la France pour la Syrie et le Liban, par les principales Puissances alliées, à la Conférence de San-Remo en avril 1920.

Ses obligations étaient conformes à ce que les accords anglo-français de 1916 avaient stipulé trois ans plus tôt, pour les zones A et B pour lesquelles ils ne prévoyaient que les Conseils et l'aide de la France ou de l'Angleterre, et à la Déclaration commune que les deux Puissances avaient faite le 9 novembre 1918, dont voici le texte :

Le but que la France et la Grande-Bretagne avaient en vue en poursuivant en Orient la guerre déchaînée par l'ambition allemande, c'est l'affranchissement complet et définitif des peuples si longtemps opprimés par les Turcs et l'établissement de gouvernements et d'administrations nationales, puisant leur autorité dans l'initiative et le libre choix des populations indigènes...

Dans le but de rendre ces intentions effectives, la France et la Grande-Bretagne se sont mises d'accord pour encourager et assister la création de gouvernements et d'administrations nationales en Syrie et en

Mésopotamie... Loin de chercher à imposer des institutions déterminées aux populations de ces régions, leur seul objet est d'assurer, par leur aide et par leur assistance efficace, l'exercice normal de la souveraineté aux gouvernements et aux administrations adoptées par ces régions par le libre consentement des populations.

Cette déclaration était plutôt l'expression d'intentions que l'annonce d'une méthode qui restait à définir. Par quelle politique pouvait-on rendre « efficace » l'assistance dont avaient encore besoin ces pays non seulement pour sauvegarder leurs frontières mais encore pour se donner des gouvernements et des administrations convenables à la création et au maintien desquels rien, dans le régime turc, ne les avait préparés ? L'article 22 du Pacte ne donna pas, comme on vient de le voir, de précisions sur ce point. Il réservait d'ailleurs expressément au Conseil de la Société des Nations de statuer sur le « degré d'autorité, de contrôle ou d'administration à exercer par le Mandataire ». C'est ce que précisa la Déclaration de Mandat adoptée le 24 juillet 1922 par le Conseil qui « confirmait le Mandat », donné par les principales Puissances alliées, et « statuait sur ses termes ».

Ceux-ci donnaient pour objet au Mandat « le développement progressif de la Syrie et du Liban comme États indépendants », mais, en attendant que ce développement fût achevé, ils conféraient au Mandataire une véritable tutelle. Le mandat se chargeait en effet « d'élaborer un statut organique » préparé « d'accord avec les autorités indigènes » et de « favoriser les autonomies locales dans toute la mesure où les circonstances s'y prêteront ». L'acte du 24 juillet 1922 permet au Mandataire de maintenir ses troupes dans le pays et d'organiser des forces indigènes ; il le charge exclusivement des relations extérieures, de l'organisation d'une justice donnant les garanties voulues pour permettre la suspension des capitulations, du contrôle de l'administration des Wakfs, du développement de l'instruction publique, de prendre ou de faire prendre les mesures nécessaires au développement économique, d'élaborer et de mettre en vigueur une loi sauvegardant les antiquités. Le Mandataire doit, d'autre part, garantir tous les droits des individus et groupes religieux, spécialement des étrangers : liberté de conscience et de l'exercice des cultes, liberté d'action des Missions religieuses, égalité économique entre les ressortissants de tous les pays membres de la Société des Nations.

Ce texte, s'inspirant de l'article 22 du Pacte qui considère les « communautés séparées de l'Empire ottoman » comme capables d'émancipation future, mais les traite en attendant en mineures, devait permettre au Mandataire de faire ou de faire faire sous sa direction et sous son contrôle tout ce qui est nécessaire à la vie des pays qui lui sont confiés. Et si la Commission des Mandats, instituée en appli-

cation des stipulations expresses de l'article 22 du Pacte, pour être l'organe d'instruction du Conseil de la Société des Nations, a toujours veillé à ce que les garanties stipulées dans l'intérêt des indigènes et étrangers soient respectées, elle s'est en même temps opposée aux revendications tendant à annihiler les pouvoirs du Mandataire et par là le Mandat lui-même.

La mise formelle en vigueur du Mandat fut ajournée, par certaines demandes de l'Italie, jusqu'au 29 septembre 1923. Enfin, le 4 avril 1924, le gouvernement des États-Unis, quoique ne faisant pas partie de la Société des Nations, signa avec la France une Convention qui reconnaissait le Mandat dont elle reproduisait les termes et stipulait que les citoyens des États-Unis bénéficieraient en Syrie et au Liban de tous les droits assurés par le Mandat aux ressortissants des États membres de la Société des Nations.

L'ORGANISATION CRÉÉE DE 1921 A 1924. LES ÉTATS. LA FÉDÉRATION SYRIENNE. LES DÉLÉGATIONS SYRIENNES-LIBANAISES

L'organisation politique et administrative des pays confiés au Mandat français était déjà très avancée avant que leur statut juridique eût ainsi été défini et complété. Elle aurait pu être consacrée en devenant le Statut organique prévu à l'article 1er de l'acte de Mandat. Son élaboration avait même précédé de beaucoup le Traité de Paix de Lausanne qui avait changé la souveraineté de ces pays ; jusque là les Alliés auraient dû se contenter de donner une administration provisoire aux « territoires ennemis occupés » ; mais les promesses faites au Sionisme et leur première réalisation, les questions posées en Syrie par l'agitation nationaliste arabe et le fait que Fayçal s'était proclamé roi en mars 1920, l'action même de l'Angleterre en Mésopotamie, le tout avait préjugé à tel point de l'avenir des territoires occupés que leur organisation s'imposait avant qu'ils eussent été formellement cédés par la Turquie. Celle de la Syrie et du Liban avait été dessinée dans ses grandes lignes, dès septembre 1920, un mois après l'occupation de Damas.

Le Statut qui fut appliqué dès lors prit une forme fédérale. Celle-ci répondait au régime sous lequel le pays était administré depuis la fin de 1918 et qui avait spécialisé non seulement l'administration et les finances du Liban, jouissant d'une assez large autonomie depuis l'expédition française de 1860, mais encore celles du Sandjak d'Alexandrette. L'expérience acquise dans le conflit avec le nationalisme unitaire n'était pas pour inviter le Mandataire à modifier ce régime. Celui-ci était d'ailleurs conforme aux aspirations des nombreuses populations syriennes appartenant à des confessions minoritaires qui jusque tout récem-

ment avaient été de véritables « nations », selon l'appellation qui leur était donnée en Orient. On sait toute la sollicitude que faisaient naître pour les minorités les idées wilsoniennes dont le texte du Mandat, dès lors en préparation, devait s'inspirer, en recommandant au Mandataire, dans son article 1er, de « favoriser les autonomies locales dans toute la mesure où les circonstances s'y prêteront ». En outre les unités politiques et administratives d'étendue modeste, où les administrés se trouvent plus près des questions à résoudre, paraissaient le mieux répondre à l'objet du Mandat qui est de préparer les populations à se gouverner elles-mêmes.

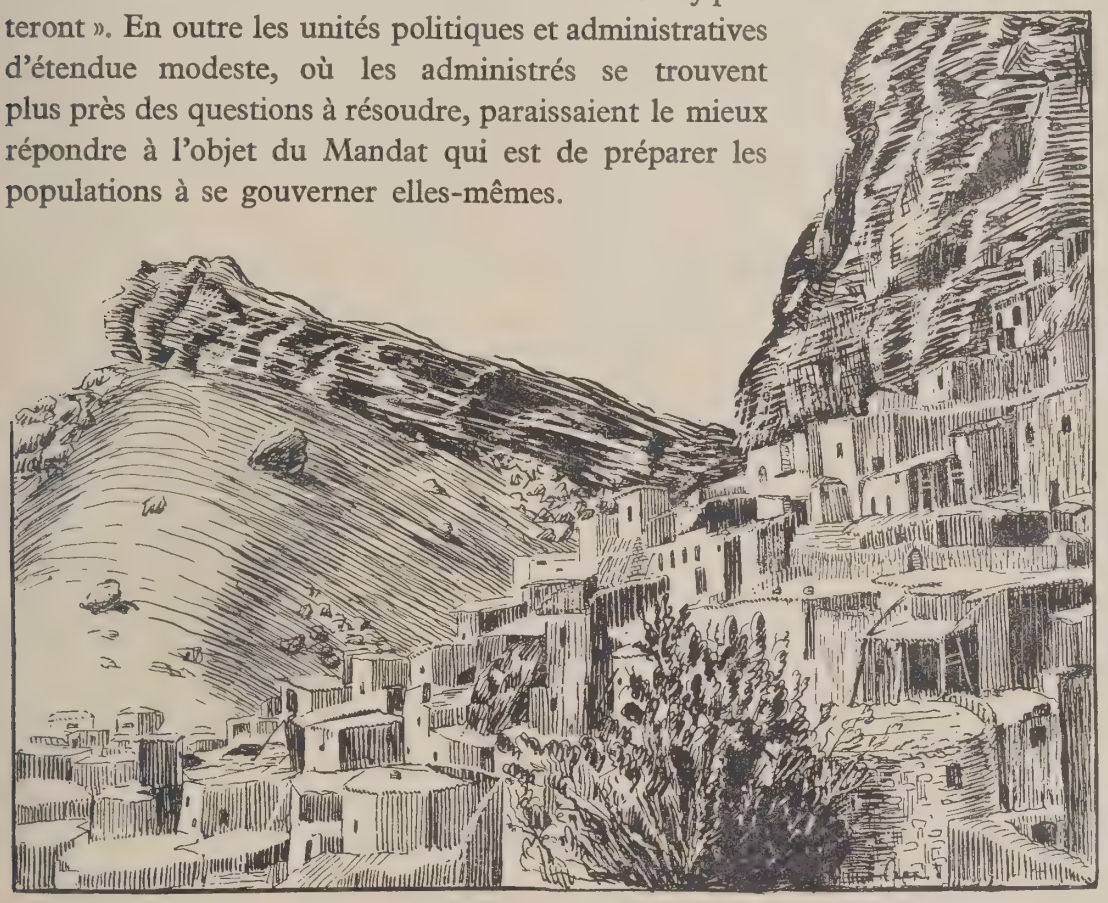

MAALBOULA. ANTI-LIBAN

Telles sont les considérations qui déterminèrent le général Gouraud à créer, en septembre 1920, quatre États : le Grand-Liban, les Alaouites, Damas, Alep, et au printemps 1921, le Djebel Druze. Le premier comprenait l'ancien Liban autonome agrandi des régions que les Libanais n'avaient cessé de revendiquer : la Bekâa, Tyr, Saïda et Tripoli. Les Alaouites étaient constitués, comme le Djebel Druze, au profit de minorités religieuses compactes, négligées et même maltraitées par les Turcs. Les États de Damas et d'Alep comprenaient au contraire

une très forte majorité musulmane sunnite ; mais les deux grandes villes de l'intérieur étaient très éloignées l'une de l'autre, très différentes d'esprit et étaient les centres de deux régions qui n'avaient pas la même orientation économique. Dans le cadre de l'État d'Alep une large autonomie fut laissée au Sandjak d'Alexandrette, habité, comme tout le littoral, par des groupes minoritaires.

Si le Grand-Liban et les Alaouites reçurent à titre temporaire des gouverneurs français, le premier en raison des nombreux groupes confessionnels rivaux qu'il renferme et qu'il faut concilier, et l'autre en raison du caractère arriéré de la majorité de sa population entièrement négligée sous les Turcs, tous ces États eurent, dès le début, une administration indigène. L'autorité française continua à pratiquer la politique qu'elle avait adoptée au lendemain de l'occupation : faire autant que possible administrer le pays par ses nationaux. Il n'y a jamais eu, dans les territoires de Mandat français du Levant, plus de 350 agents français y compris les secrétaires, plantons et chauffeurs, et les instituteurs engagés par les gouvernements locaux : ce n'est pas avec cet effectif que, malgré tout ce qui a été dit, on pouvait prendre en mains l'administration directe de pays qui couvrent 150 000 kilomètres carrés et ont plus de deux millions d'habitants.

Chacun des États eut un Conseil consultatif nommé, en attendant d'être doté de l'Assemblée élue prévue dès le début par les instructions du Gouvernement français au haut-commissaire. L'organisation des circonscriptions intérieures : Sandjaks, Cazas, Moudiriehs, Municipes, resta ce qu'elle avait été sous les Turcs avec des Conseils composés en partie de membres élus et en partie de membres de droit, représentant l'administration et les communautés religieuses.

Mais les gouvernements des États ne pouvaient suffire à assurer la vie publique de pays qui forment une unité économique. Il n'a jamais été question de créer de lignes de douanes entre les États du Levant sous Mandat français ; ils jouissent d'une ceinture douanière et d'une monnaie communes. C'est-à-dire que non seulement l'élaboration et l'application des tarifs douaniers, mais la création et le fonctionnement de certaines régies, les décisions d'ordre monétaire exigent une entente et une collaboration entre les États. Sans doute, pendant la durée du Mandat, le Haut-Commissariat pouvait-il être l'organe assurant ces fonctions communes ; mais la politique française a tendu dès 1920 à donner aux pays du Levant dont elle avait la tutelle toute leur hiérarchie de pouvoirs indigènes, constituant ainsi un système complet capable, au lendemain du Mandat, de fonctionner par lui-même et sans aucune ingérence étrangère. Les organes du Mandat devaient donc lui être juxtaposés, comme instruments de conseil, de contrôle et au besoin

de redressement, mais non pas entremêlés. Ils devaient être considérés comme une force auxiliaire destinée à s'effacer peu à peu sans que cessât le fonctionnement de la machine indigène. Il fallait donc aux Gouvernements des États superposer des pouvoirs fédéraux : dès 1920, la création d'une Fédération ou Confédération fut décidée par le Gouvernement français ; le haut-commissaire l'annonça officiellement en mai 1921 et la réalisa dès juin 1922.

UN SOUK A LATAKIÉ

Une telle création comportait beaucoup de possibilités diverses et la politique du Gouvernement mandataire, qui devait choisir entre elles, se précisa peu à peu. Les fonctions de l'organe commun durent d'abord être remplies par le Haut-Commissariat qui, dans le milieu inorganique du début, avait dû assumer un rôle analogue à celui du Gouvernement général d'un groupe de colonies ou de protectorats. Quand la Fédération fut annoncée, en 1921, il n'était encore pas question de le lui enlever : il devait conserver comme des annexes les services communs, douanes, postes, quarantaines, etc., qu'il gérait, l'organe fédéral étant d'abord limité à un Conseil consultatif ayant pour rôle de donner son avis sur cette gestion et sur les affaires d'intérêt commun en général. En 1922, au moment où la Fédération fut créée, on fit un pas de plus. Le Haut-Commissariat ne devait plus jouer le rôle d'un gouvernement général. Il ne serait, pour se conformer au Mandat, qu'un organe de Conseil, de contrôle et de redressement qui agirait sur les Pouvoirs indigènes par son autorité politique et non en conservant, dans quelque domaine que ce fût, une autorité administrative directe. Il ne devait donc gérer aucune des administrations du pays, tous les techniciens qui étaient à son service devaient passer, en vertu de contrats à conclure, à celui des gouvernements des États ou de la Fédération. Telle fut la politique que le Haut-Commissariat appliqua sur les instructions du Gouvernement français. La Fédération fut créée comme un véritable Gouvernement, ayant non seulement un Conseil

législatif, mais encore un exécutif appelé à gérer certains services. A la fin de l'année 1922 et dans les premiers jours de 1923, la plupart des techniciens français avaient passé au service des gouvernements indigènes et le Haut-Commissariat se réduisait spontanément à ses fonctions d'organe de Mandat dans des pays assez évolués pour que l'on pût y créer des pouvoirs publics indigènes.

On avait d'ailleurs eu soin d'opérer cette transformation en ménageant l'autonomie des États. Le Conseil fédéral n'était pas un Reichstag mais un Bundesrath, il n'était pas l'émanation de l'ensemble des populations des pays de Mandat, mais une réunion de Délégations représentant les États. Les membres de ces Délégations étaient choisis par les gouvernements des États en attendant de pouvoir l'être par leurs Assemblées élues. Le vote avait lieu non par tête mais par Délégation. En outre les services communs qui avaient été jusque là gérés par le Haut-Commissariat ne furent pas repassés en bloc à la Fédération mais autant que possible divisés entre les États. C'est ce qui fut préparé et réalisé, à la fin de 1923, en ce qui concerne les Postes et Télégraphes, réserve faite d'une inspection générale, organe de coordination et de contrôle qui restait attaché au Haut-Commissariat. Certains petits services comme les Quarantaines, le Contrôle des Sociétés concessionnaires du Gouvernement ottoman, la Protection de la propriété commerciale et industrielle, qui intéressaient autant et plus les étrangers que les nationaux, restèrent des annexes du Haut-Commissariat, organe du Mandat qui a charge des relations extérieures. Les Douanes, service commun par excellence, continuèrent à être gérés à titre provisoire par le Haut-Commissariat dans l'attente de la solution de la question de la répartition de la Dette publique ottomane entre les États héritiers de la Turquie, car on avait le projet, qui fut réalisé par la suite, de gager les recettes douanières au service de la part syrienne et libanaise de cette dette.

L'évolution des budgets avait suivi celle de cette organisation politique et administrative. En 1920 il y avait quatre budgets dans les territoires qui devaient être confiés à notre Mandat, ceux du vilayet de Beyrouth, du Liban, du Sandjak d'Alexandrette et celui de l'Intérieur soumis au gouvernement chérifien de Damas. Les budgets des États institués par le général Gouraud commencèrent à fonctionner en janvier 1921. Au-dessus d'eux était créé un « Budget général » qui était alimenté par les recettes des services communs, surtout des Douanes, et qui alimentait les dépenses de ces services, du Tribunal supérieur de Damas et de la Cour de cassation de Beyrouth, celles des routes d'intérêt général, et fournissait, pour le surplus, des subventions aux budgets des États. En 1922 le Budget général

fut supprimé : il était décidé alors que la Fédération serait un véritable gouvernement chargé des intérêts communs : laisser subsister entre ses mains un budget payant certaines dépenses intérieures des États eût été compromettre l'autonomie de ceux-ci. En outre, l'opinion libanaise s'éleva contre ce budget général qui supposait un lien gouvernemental entre le Liban et les États voisins. L'ancien type de budget fut donc remplacé par un « Budget des recettes à répartir » et un « Budget des fonds de concours » dont les appellations et l'organisation indiquaient clairement que les recettes prélevées en commun, par les soins du Haut-Commissariat, étaient faites au compte des États qui devaient se les partager et que les dépenses communes étaient faites sur des fonds qui leur étaient spécialement alloués par les États. Une nouvelle organisation budgétaire vint, en 1923, accentuer les indications précédemment données. Les modifications qui furent ensuite apportées à l'organisation budgétaire furent conçues de manière à respecter entièrement l'autonomie des États.

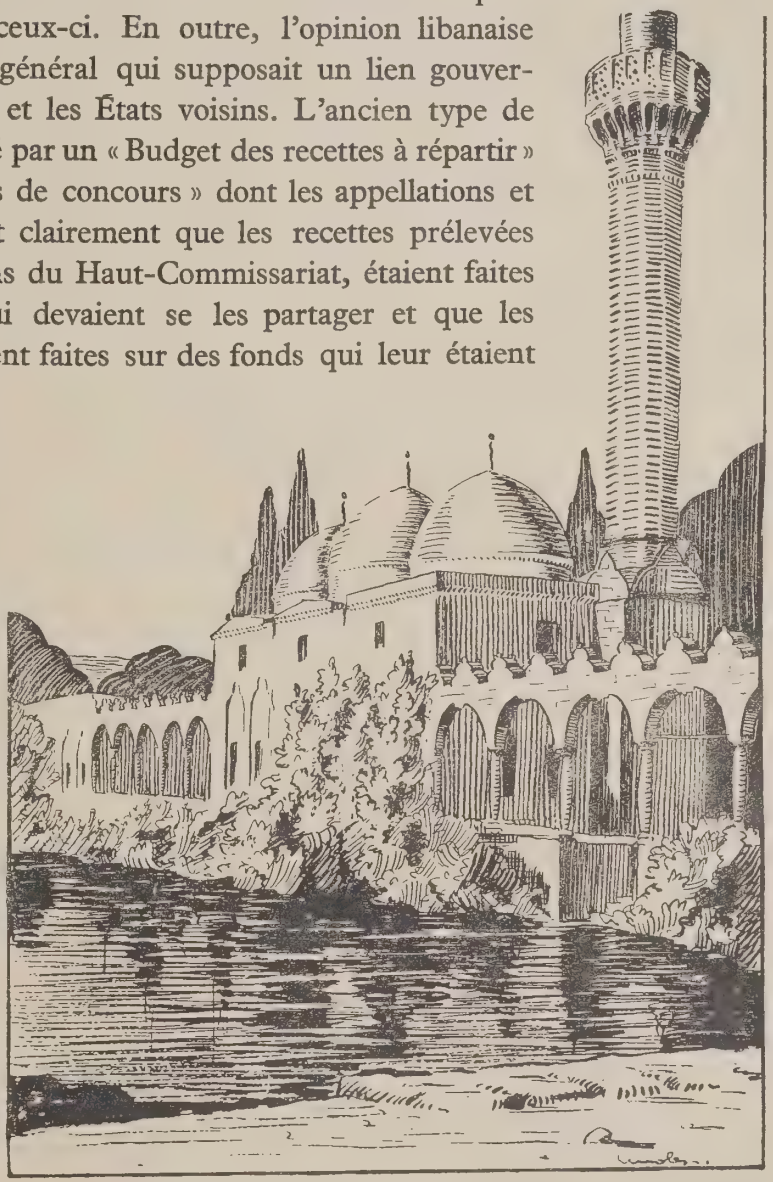

L'ÉTANG D'ABRAHAM A OURFA

Mais si la Fédération n'eut pas à absorber les services communs gérés par le Haut-Commissariat, elle tendit immédiatement à développer ses pouvoirs en s'annexant une partie des attributions des États. Dès sa première session de travail, à l'automne 1922, le Conseil fédéral fut dominé par les tendances unitaires des

Délégations des États de Damas et d'Alep. Le Liban avait refusé d'entrer dans la Fédération ; au cours de l'année 1921 la Commission administrative qui lui avait été donnée, avait déclaré que le Liban devait conserver son indépendance par rapport aux États voisins, même sous mandat français, et ne contracter avec eux d'autres liens que ceux qui résulteraient d'accords diplomatiques, conclus sous l'égide de la France, pour un objet et une durée déterminés. C'était l'expression nette du particularisme traditionnel du Liban, fortifié encore par le régime spécial dont il avait joui depuis 1860. Il en résultait que l'unitarisme des Musulmans de l'intérieur ne rencontrait plus devant lui dans la Fédération que les particularismes des Alaouites et du Sandjak d'Alexandrette — ce dernier, englobé dans l'État d'Alep, n'avait pas d'organe pour s'exprimer dans le Conseil fédéral. Malgré la menace constante d'une sécession des Alaouites, à laquelle s'opposait le haut-commissaire, le Conseil fédéral vota la fédéralisation d'un certain nombre de services appartenant jusque là aux États. Le haut-commissaire ne crut pas devoir s'opposer à toutes les décisions prises dans ce sens par la majorité du Conseil fédéral. Il en résulta une situation compliquée qui avait besoin de certaines mises au point.

Néanmoins, à la fin de 1923, c'est-à-dire au moment où le Mandat venait d'être mis en vigueur, les États de Syrie et du Liban étaient dotés d'une hiérarchie complète de pouvoirs indigènes, capables d'assurer toute la vie publique s'ils fonctionnaient convenablement. Bientôt les États furent organisés : les Alaouites, Damas et Alep recevaient du général Weygand, devenu haut-commissaire en avril 1923, un Conseil élu au suffrage universel à deux degrés, selon un mode de scrutin renouvelé du temps des Turcs, mais élargi et amélioré. Ces assemblées, dont l'élection et les attributions s'inspiraient de celles du Conseil représentatif donné au Liban dès le printemps 1922, avaient le pouvoir de décision en certaines matières et droit d'avis en tout ce qui concernait l'intérêt de l'État. Le Conseil représentatif choisissait les membres de la Délégation de l'État dans la Fédération syrienne qui unissait Damas, Alep et les Alaouites.

Les affaires communes à l'ensemble des pays de Mandat devaient être traitées d'accord entre la Syrie et le Liban par des Délégations syrienne et libanaise dont la composition et les attributions avaient été prévues par une Convention passée en janvier 1923 entre le gouverneur du Grand-Liban et le président de la Fédération des États de Syrie.

Il semblait donc que l'on n'eût plus qu'à consacrer toute cette organisation par un texte qui serait communiqué à la Société des Nations comme le « statut organique » prévu par l'article 1er de la Déclaration de Mandat. Mais la Fédéra-

tion fut supprimée, à la veille de son départ, par le général Weygand, qui voulait à la fois remédier à ce que les attributions qu'elle avait reçues présentaient d'incompatible avec le bon fonctionnement du gouvernement des États, et satisfaire au particularisme des Alaouites et à l'unitarisme de la majorité musulmane sunnite des États d'Alep et de Damas. Ces derniers furent fondus en un État de Syrie, comprenant tout l'intérieur et le Sandjak d'Alexandrette qui, cependant, conservait dans le nouvel État l'autonomie dont il avait joui dans celui d'Alep.

La Fédération supprimée, l'organisation des pouvoirs indigènes des pays de Mandat resta sans couronnement. Le général Weygand ne put la remplacer par l'organisme plus léger qui avait été prévu pour remplir les mêmes fonctions et assurer, en collaboration avec le Liban, le règlement des affaires d'intérêt commun.

La révolte druze et ses extensions allaient suspendre l'œuvre organique que l'on devait plus tard essayer de reprendre sur un plan nouveau dont l'application s'est heurtée à des difficultés qui n'ont permis que tout récemment de la réaliser.

L'INSURRECTION DU SUD DE 1925-1926

Dans l'ensemble des pays syriens le calme avait régné depuis le renversement du Gouvernement chérifien de Damas en juillet 1920. La rébellion locale qui avait troublé pendant une courte période la montagne Alaouite, sans doute sous l'effet surtout d'excitations chérifiennes, ne s'était pas renouvelée. Les régions du Nord qui avaient été parcourues par des bandes dont le noyau venait de Turquie, étaient à peu près devenues indemnes de ces incursions, sauf dans la zone extrême des confins, depuis l'accord franco-turc d'Angora du 21 octobre 1921 qui avait fixé, en dehors de quelques points de détail, la frontière nord de la Syrie. Le Sud, et en particulier le Djebel Druze, avaient été absolument tranquille. Ce dernier pays paraissait progresser d'une manière remarquable. Sous un gouverneur militaire français, qui avait remplacé le chef druze donné en 1921 au pays, et dont la succession aurait causé entre les féodaux des compétitions insolubles, les routes, les adductions d'eau, les écoles se multipliaient dans la Montagne qui avait été jusque là un des pays les plus arriérés de la région syrienne. Peut-être ces progrès, qui s'accompagnaient de réformes affectant l'état de la société druze, se faisaient-ils plus vite que ne l'aurait voulu une politique soucieuse de ménager les traditions et les situations acquises. Peut-être, d'autre part, le départ du chef français, les réactions de l'intérim et des excitations extérieures vinrent-ils agiter un milieu où fermentait un certain malaise. Quoi qu'il en soit, un mécontentement très vif se manifesta dans une

grande partie du Djebel au commencement de l'été 1925. Compte n'en fut sans doute pas assez tenu et, à la fin de juillet, une petite colonne d'une compagnie fut attaquée et anéantie par un des membres principaux de la famille dominante du du pays, Soltan el Atrache. Ce n'était encore qu'un incident local ; le 3 août l'échec retentissant d'une colonne hâtivement rassemblée et envoyée pour rétablir l'ordre vint l'élargir et encourager tous les agitateurs de la Syrie du Sud. Il y eut une échauffourée à Hama. La révolte s'étendit en octobre à une partie de la population de Damas dont un quartier dut être bombardé. En novembre les Druzes des deux versants de l'Hermon étaient soulevés par des bandes et une partie de la population chrétienne du sud-est du Liban massacrée. Le mouvement trouvait des sympathies chez certains notables des villes et notamment de Damas qui pensaient que la France se lasserait de faire des sacrifices et leur abandonnerait le pays.

DAMAS : LE PALAIS AZEM APRÈS LE BOMBARDEMENT

Dans les campagnes il faisait des recrues par l'intimidation et par l'effet même de l'insécurité qui tend à recruter des bandits dans les régions qu'elle ruine. Le nombre des insurgés inspirés par des idées politiques fut toujours très faible et ils ne réussirent pas à entamer le Nord ni le pays des Alaouites content de son autonomie et dont la population prit une attitude qui éloigna les bandes. Mais celles-ci, très mobiles, purent tenir longtemps la campagne dans la Syrie du Sud. Le mouvement était d'ailleurs soutenu par des Comités établis en Palestine et surtout en Egypte. Des coups graves commencèrent à être portés à l'insurrection au commencement de 1926 : en mars l'Hermon était dégagé, en avril le Djebel Druze était réoccupé.

L'Anti-Liban fut ensuite nettoyé et enfin, en juillet, la région très boisée de la grande oasis de Damas, où les bandes s'étaient le mieux organisées, leur était

rendue intenable par les opérations militaires. Après une année les troubles étaient finis, mais ils laissaient derrière eux beaucoup de ruines dans le sud de la Syrie et dans quelques cantons du sud-est du Liban.

LA POLITIQUE D'APAISEMENT. L'ÉLECTION ET L'ÉCHEC DE LA CONSTITUANTE SYRIENNE. PROMULGATION DU STATUT ORGANIQUE Le haut-commissaire, M. de Jouvenel, avait essayé de devancer et de hâter le rétablissement de l'ordre en pratiquant une politique de nature à apaiser les esprits. C'est dans

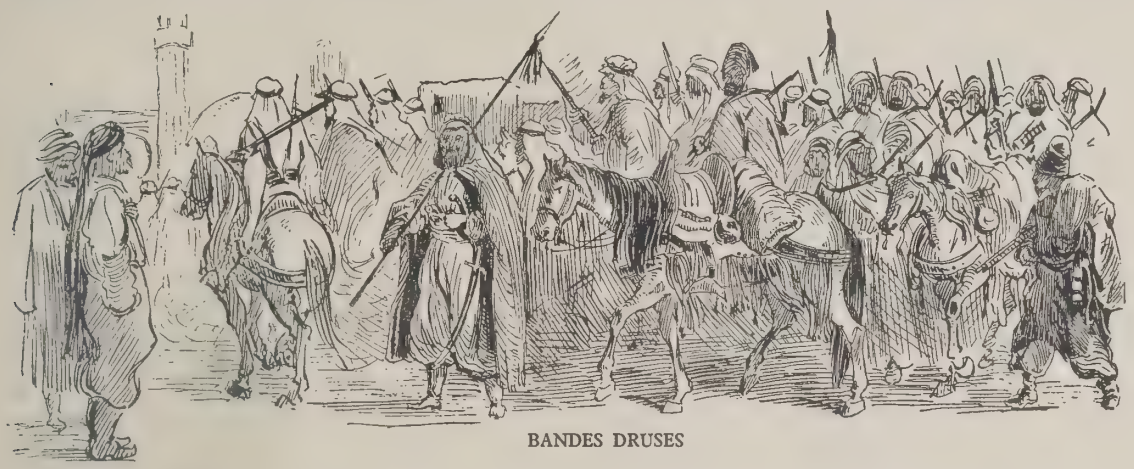

BANDES DRUSES

cet esprit qu'il reprit l'œuvre organique. Il s'inspirait de l'interprétation que l'on tendait à faire depuis 1924 de l'article Ier du Mandat, prévoyant que la Puissance mandataire élaborerait le Statut organique après l'avoir préparé « d'accord avec les autorités indigènes ». On pensait d'abord que celles-ci devaient être les autorités traditionnelles du pays : notables, chefs religieux, chefs de corporations, municipalités, etc. De nombreuses consultations individuelles avaient été poursuivies au commencement de 1925 pour préparer l'élaboration du Statut organique. Mais, soudain, prévalut l'opinion que les « autorités indigènes » avec lesquelles on avait à se mettre d'accord ne pouvaient être que des assemblées élues. Cette procédure allait rendre plus difficile au Gouvernement mandataire sa tâche « d'élaborer » le Statut organique. Des assemblées non plus nettement consultatives, en vertu même des textes qui les instituaient, mais portées à se croire souveraines, prétendraient sans doute se substituer dans ce domaine comme dans les autres à l'autorité mandataire. Malgré tout, c'est dans cette voie que l'on s'est engagé à partir du milieu de 1925.

L'attitude du général Sarrail envers le « Parti du peuple » qui représentait

l'opposition au Mandat avait encouragé les hommes qui pensent que le Statut organique doit être l'œuvre des représentants des populations et non du Pays mandataire. En janvier 1926 M. de Jouvenel faisait procéder, dans les parties de la Syrie qui n'étaient pas atteintes par la rébellion, à l'élection d'une Assemblée qui aurait à se prononcer sur l'organisation du pays. L'élection eut lieu, mais la difficulté de trouver des hommes disposés à assumer les responsabilités du Gouvernement dans ces circonstances difficiles amena le haut-commissaire à décider de faire passer la Syrie par une période d'administration directe. Il continuait cependant à déclarer que dès que la rébellion serait apaisée les populations pourraient, « par l'intermédiaire de leurs élus, se donner librement une Constitution ». Dès avril il mettait fin à l'administration directe et instituait un Gouvernement provisoire indigène dont le programme était de conclure avec la Puissance mandataire un traité qui servirait de base à l'exercice du Mandat, de faire voter un statut par une Constituante et de parvenir, par des accords avec les autres États, à réaliser les aspirations de la majorité musulmane de la Syrie à l'unité.

Ce programme ne put être appliqué. Les opposants, dont plusieurs avaient été admis dans le Gouvernement, parurent ne considérer les concessions qui leur étaient faites que comme un point de départ : dans un pays habitué à un long régime d'autoritarisme et de bon plaisir toute concession de l'autorité est facilement considérée comme une faiblesse et un encouragement à demander plus. C'est ainsi que, alors que le haut-commissaire voulait que l'unité, dans la mesure où elle pouvait se réaliser, fût le résultat de négociations librement menées par les parties, les nationalistes unitaires de Damas affectèrent de penser que l'unité devait être imposée aux Alaouites et aux Druzes. S'ils admettaient l'autonomie du Liban, c'était dans ses anciennes frontières et ils voulaient lui reprendre les territoires détachés en 1920 par le général Gouraud des vilayets de Damas et de Beyrouth pour leur être annexés. Il en résultait des déclarations antagonistes du Gouvernement du Liban qui proclamait l'intangibilité du territoire libanais et du gouvernement de Damas ; celui-ci dénonça les déclarations libanaises comme gravement attentatoires à son programme, approuvé par le haut-commissaire.

M. de Jouvenel quitta le Levant sans avoir pu appliquer son programme en dehors du Liban où une Constitution fut votée par le Conseil représentatif et promulguée à la fin de mai 1926. En Syrie, ce programme, repris par M. Henri Ponsot, successeur de M. de Jouvenel, n'a pu être entièrement appliqué en raison des difficultés qui viennent d'être résumées.

Conformément aux promesses de M. de Jouvenel et à la déclaration faite

en juillet 1927 par M. Ponsot et d'après laquelle « le statut définitif des pays du Levant sous Mandat français sera avant tout l'œuvre des intéressés », l'élection d'une Constituante a eu lieu au commencement de 1928. Elle a été précédée de la levée de la censure préalable qui durait dans le Sandjak de Damas depuis l'insurrection et d'une amnistie des condamnés politiques. La plus grande liberté d'action a été laissée aux opposants qui ont fait élire dans les grands centres une vingtaine des leurs et ont très vite, par leur cohésion et leur plus grande habitude de la politique et de la parole, pris la haute main sur l'Assemblée.

M. H. PONSOT

Il ne tenait qu'à eux de faire adopter une Constitution dont le jeu les aurait mis au pouvoir et qui leur aurait permis de commencer à réaliser leurs aspirations et à en préparer la réalisation totale. Il leur suffisait de ne pas provoquer un *non possumus* de l'autorité mandataire qui se montrait impartiale sinon même bienveillante. Cependant ils ont tenu à insérer dans le projet de Constitution des articles qui ne pouvaient être admis, soit qu'ils impliquassent la suppression, par la seule volonté de la Constituante syrienne, des autres États, soit qu'ils fussent la négation d'obligations que l'acte de Mandat impose expressément à la Puissance mandataire. Sur leur refus de disjoindre ces articles, la Constituante a été suspendue par le haut-commissaire pour deux termes successifs de trois mois et, finalement, dans les premiers jours de 1929, ajournée *sine die*, les meneurs refusant de corriger, par une formule reconnaissant d'une manière générale les obligations du Mandat, la présence, dans le projet de Constitution, d'articles qui paraissaient les nier.

La Puissance mandataire s'est trouvée en présence de doctrinaires incapables de réaliser leurs propres aspirations, d'admettre qu'elle se fasse par étapes et de tenir compte du droit public international qui a institué l'indépendance de leur pays en la soumettant d'une manière temporaire à la condition du Mandat. Elle ne pouvait s'incliner devant une opposition qui manifestait cet esprit purement négatif et elle s'est résignée à dissoudre la Constituante syrienne tout en tenant tout le compte possible de son travail.

Pour sortir la Syrie de l'impasse, le Gouvernement français a décidé, en effet,

sur la proposition du haut-commissaire, d'adopter presque sans changements la Constitution élaborée par la Commission de l'Assemblée, en y ajoutant, pour la durée du Mandat, un article qui réserve à la Puissance mandataire les droits qui sont le corollaire de ses responsabilités. Ce texte, qui donne à la Syrie le statut d'un État parlementaire, a été promulgué, en mai 1930, en même temps que des Statuts pour le pays des Alaouites et le Djebel Druze, dont l'organisation n'est guère changée, mais qui sont appelés désormais des Gouvernements et non pas des États, ce qu'ils ne sont pas d'après le droit international résultant du Mandat qui ne reconnaît cette qualité qu'à la Syrie et au Liban.

D'autres textes, promulgués au même moment, consacrent le régime de large décentralisation du Sandjak d'Alexandrette, organisent, pour aider le haut-commissaire dans la gestion des intérêts de l'ensemble du pays, une « Conférence des intérêts communs », composée de représentants des États et Gouvernements.

La Constitution libanaise qui fonctionne depuis 1926 a été révisée à deux reprises selon la procédure qu'elle édicte jointe à ces textes dont l'ensemble, communiqué à la Société des Nations, constitue le Statut organique prévu par l'article 1er du Mandat.

Ce statut fonctionne du reste depuis des années dans les États et Gouvernements sous mandat à l'exception de la Syrie où il reste à faire sortir du jeu de la Constitution un Gouvernement qui pourra, comme le peut déjà celui du Liban, passer avec la Puissance mandataire le traité prévu pour régler l'exercice du Mandat et déterminer les relations entre la France, la Syrie et le Liban lorsque le Mandat aura pris fin.

LES PROGRÈS DE LA JUSTICE ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Les difficultés politiques que la Puissance mandataire n'a cessé de rencontrer du fait des groupes, peu nombreux d'ailleurs dans la masse de la population, qui constituent l'opposition, ne l'ont pas empêchée de faire œuvre utile au pays. Quelques indications ont été données plus haut de ce que cette œuvre a été sous l'occupation anglaise, à une époque où il fallait parer immédiatement à la désorganisation et aux maux laissés par la guerre. Depuis, elle s'est beaucoup accrue et amplifiée.

La réforme de la justice a été entreprise sans bouleverser le cadre de l'ancienne organisation ottomane. Les tribunaux religieux du cherieh musulman, des patriarcats chrétiens et du rabbinat, qui statuent en matière de différend personnel, ont

été respectés et même élargis puisque de tels tribunaux ont été donnés aux confessions Druze, Alaouite et Chiite qui n'en avaient pas eu sous le régime ottoman ; les tribunaux civils ont été améliorés par un recrutement plus strict et des inspections confiées aux magistrats français. Un certain nombre de ceux-ci sont entrés dans la magistrature syrienne et libanaise pour servir dans les tribunaux mixtes qui connaissent des causes des étrangers. La création de ces tribunaux, qui ont commencé à fonctionner en mars 1924, a permis aux puissances étrangères qui obtenaient une garantie suffisante pour leurs ressortissants, de fermer leurs tribunaux consulaires et de suspendre le régime capitulaire pendant la durée du Mandat, en application de l'article 5 de la Déclaration de Mandat. Les justiciables indigènes ont le droit de recourir à ces tribunaux mixtes et en usent de plus en plus largement.

L'instruction publique a été développée. Sur ce point la carence du régime ottoman avait été à peu près complète, bien qu'il eût institué en principe, à la veille de la guerre, l'enseignement primaire obligatoire. Il n'affectait que la somme dérisoire de 1 500 000 francs par an à l'enseignement public. Celui-ci était donné presque exclusivement par les écoles privées des patriarcats et des étrangers, surtout des congrégations françaises. Sous le Mandat, ces écoles privées ont continué à être encouragées : nombre d'entre elles reçoivent des subventions du Gouvernement français. Leur avance sur l'enseignement officiel reste considérable, surtout au Liban où l'élément chrétien, clientèle principale des écoles privées, est le plus nombreux : en 1928 il y avait encore 110 172 élèves inscrits (garçons et filles) dans les écoles privées contre 50 350 dans les écoles officielles. Mais celles-ci se développent et atteignent une partie de la population qui ne bénéficiait d'aucun enseignement : les divers budgets du pays leur ont consacré en 1928 12 millions de francs ; la réforme du recrutement et du traitement des maîtres, des inspections, l'organisation d'examens sous la direction du conseiller pour l'Instruction publique, placé auprès du Haut-Commissariat, tendent à l'amélioration constante de l'enseignement.

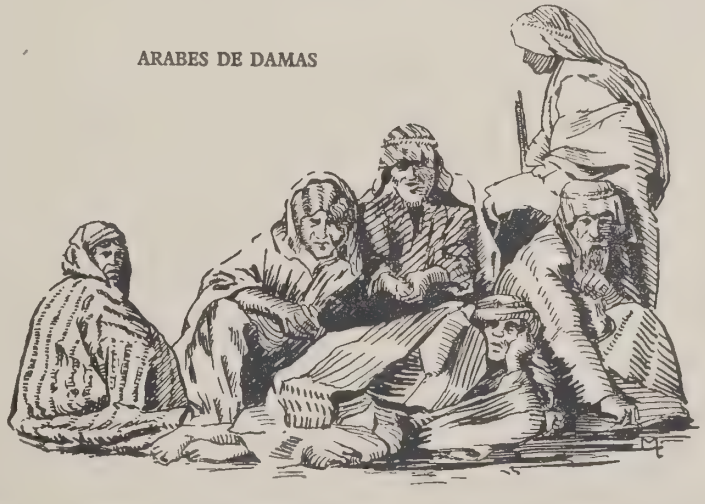

ARABES DE DAMAS

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. LES FINANCES PUBLIQUES

Beaucoup de mesures ont été prises pour favoriser le développement économique du pays. Elles devaient viser naturellement l'agriculture, principale ressource d'un territoire dont le sous-sol n'a pas encore revélé de richesses appréciables. L'institution du cadastre, très avancé dans toutes les plaines les plus cultivées du pays, et aussi de l'immatriculation foncière est venue donner à la propriété rurale une sécurité que ne lui assuraient pas les titres mal établis et interprétés d'une manière arbitraire par la justice sous le régime antérieur. La dîme, dont la perception rendait le paysan victime de nombreux abus, a été remplacée par un impôt fixe. Les banques agricoles, instituées sous le régime ottoman comme des organes officiels et qui doivent servir à libérer les paysans de l'usure qui est une des plaies de l'Orient, ont été élargies et mieux contrôlées. Toutes ces mesures, s'ajoutant à l'effet naturel d'une sécurité accrue pour les personnes et surtout pour les biens, semblent avoir provoqué une extension des emblavements. Bien qu'il faille être prudent en présence des statistiques dressées dans des pays peu habitués à l'exactitude et où le personnel européen est très peu nombreux, on peut signaler, à titre d'indication, que l'on a relevé en 1922 un peu plus de 1 million d'hectares cultivés et 1 500 000 en 1926 (sur 4 millions environ d'hectares cultivables dans le pays du Levant sous Mandat français).

Une « politique » de la soie et du coton a été suivie. L'importation des graines de vers à soie dans le pays est contrôlée pour éviter les échecs dus à des maladies infectieuses, des pépinières de mûriers ont été créées. La sériciculture ne cesse de se développer dans toute la zone littorale. Des mesures méthodiques de sélection des graines ont été prises en ce qui concerne le coton, surtout dans l'État des Alaouites : la valeur de la plante en même temps que la superficie des cultures a augmenté. Alors que, avant la guerre, on estimait la superficie territoriale de cette culture à environ 800 hectares de mauvais coton, en 1929 la superficie cultivée en variétés américaines fut de 9.000 hectares pour le seul État des Alaouites, et de 15.000 en 1930.

Les moyens de communication ont été développés. Si aucun chemin de fer nouveau n'a été construit, les voies détériorées partout et déposées sur certaines lignes pendant la guerre ont été remises en état et les tarifs abaissés. Tout un réseau routier dont il n'existait que quelques tronçons est achevé ou s'achève actuellement. On peut aujourd'hui aller d'Alep à la frontière de Palestine par Lattaquié et Beyrouth ou à la frontière transjordane par Hama, Homs, Nebek, Damas et Déraa sans quitter son automobile. Des routes transversales ont été créées ou refaites pour relier Alexandrette et Antioche à Alep, Tripoli à Homs, Beyrouth à Damas et

Saïda à Damas par le sud de l'Hermon. On aménage les pistes du désert dans les mauvais passages ; un trafic automobile croissant se développe non seulement avec Bagdad mais encore avec Mossoul.

Les centres de la Syrie et du Liban sont traditionnellement les collecteurs et répartiteurs de marchandises dans une vaste région de l'Asie occidentale. Ce rôle leur a été rendu plus difficile par le cloisonnement douanier qui est résulté pour ces pays du dernier démembrement de l'Empire ottoman. Pour abaisser autant que possible cet obstacle le Mandataire s'est appliqué à conclure avec les pays limitrophes les accords douaniers spéciaux autorisés par l'article 11 du Mandat. Malgré les difficultés qu'il rencontre, le mouvement des échanges de la Syrie et du Liban tend à se développer. Pour s'en rendre compte il convient de comparer non les valeurs en francs, qui ont beaucoup varié avec les fluctuations de la monnaie elle-même, mais les tonnages : en 1928 la Syrie et le Liban ont importé 543 000 tonnes contre 337 000 en 1924 et exporté 77 000 tonnes contre 70 000 (il convient de signaler que 1928 a été une année de récolte très déficitaire).

Les importations l'emportent toujours de beaucoup sur les exportations : le solde débiteur est couvert par les revenus que les Syriens et Libanais ont à l'étranger, les envois des très nombreux émigrés (environ un demi-million) et les dépenses militaires de la France.

Cette dernière ressource est appelée à diminuer puisque le budget des troupes doit être réduit : il était tombé à environ 200 millions avant les troubles de 1925-1926 et il doit être ramené à ce niveau.

Il est donc nécessaire de s'efforcer de développer la production du pays pour améliorer sa balance commerciale. On vient de voir ce qui a été fait dans ce sens touchant l'agriculture et les voies de communication. Il convient d'ajouter qu'un certain nombre d'entreprises nouvelles, dans lesquelles les capitaux du pays s'associent de plus en plus aux capitaux français, sont créées ou en voie de création : minoterie et huilerie moderne, cimenterie, production et distribution d'énergie hydro-électrique, tissage, créations que favorise l'administration au moins par le dégrèvement douanier de leur matériel. Enfin tout un programme d'irrigations est à l'étude, dont la réalisation transformera une partie des régions traversées par certains cours d'eau, surtout l'Oronte, et, ultérieurement, l'Euphrate.

Presque toutes ces créations ont pour condition des finances publiques saines et assez riches en disponibilités pouvant être consacrées à l'équipement du pays. Dès 1922 les différents budgets des États sous Mandat français, créés à la fin de 1920, s'équilibraient sans subvention du Gouvernement mandataire. Depuis

1923 ils ont toujours été en excédent. La situation financière a été consolidée et élargie par le règlement intervenu en ce qui concerne la part de l'ancienne Dette publique ottomane incombant à la Syrie et au Liban. Ce règlement a libéré non seulement une partie des revenus très largement calculés pour répondre à la charge probable du pays, mais encore des sommes considérables consignées au crédit de la Dette ottomane. C'est une réserve qui s'ajoute à celle que les États se sont constituée en versant à des fonds spéciaux les excédents disponibles de leurs budgets.

L'existence de plusieurs budgets et de ces réserves où ils puisent, rend malaisé de donner un très bref exposé de la situation financière des États sous Mandat français. Pour la résumer aussi succinctement et clairement que possible, disons que les recettes de ces États se sont élevées en 1928 à 448 millions de francs environ dont 248 pour les recettes ordinaires des États et 200 pour celles des services d'intérêt commun, en fait surtout les douanes.

Sur les recettes communes, 34 millions ont été répartis entre les États, déduction faite des dépenses communes. En outre, les États ont prélevé, sur les fonds libérés de la Dette ottomane et sur leurs fonds des excédents disponibles, 150 millions. Leurs recettes se sont donc élevées à environ 432 millions. Leurs dépenses ont été de 363 millions environ.

Ces chiffres montrent qu'il existe des disponibilités budgétaires pour le développement du pays si le Mandataire n'augmente pas trop rapidement la contribution des États sous Mandat à ses dépenses civiles et surtout militaires (un peu plus de 100 millions, prélevés sur les recettes des services d'intérêt commun).

AVANTAGES ET DIFFICULTÉS DU MANDAT

Après une dizaine d'années d'occupation française, le Mandat se révèle incontestablement, malgré des erreurs dont beaucoup auraient pu être évitées ou atténuées, comme un bienfait pour les pays confiés à sa tutelle en vertu de l'article 22 du Pacte de la Société des Nations. Il a rempli son rôle de couvrir leur indépendance à ses débuts, de commencer à leur donner l'organisation qui leur permettra un jour de « se conduire seuls », selon l'expression du Pacte. Malgré les critiques, parfois justifiées, dont il a été l'objet, il a introduit un ordre nouveau en ces pays d'Orient. La charge n'est d'ailleurs pas sans contre-partie pour la Puissance mandataire : le Mandat a permis à la France de maintenir son influence, en tant qu'elle pouvait l'être dans l'Orient modifié par la guerre, et là comme ailleurs, le commerce a suivi le drapeau : la France, sans bénéficier d'aucun privilège douanier,

a passé au premier rang des pays qui commercent avec la Syrie et le Liban et le nombre de ses nationaux, déduction faite des militaires et des fonctionnaires, y a plus que décuplé par rapport à ce qu'il était avant la guerre.

Mais l'application du Mandat n'est pas chose facile. Rien de plus délicat que de le faire fonctionner à la satisfaction de tous dans des pays où l'esprit critique est très développé et où les mœurs politiques sont insuffisamment évoluées. Les deux années qui ont suivi l'armistice, en raison des faits présentés ci-dessus, l'avaient rendu presque inapplicable. Par la suite, certaines erreurs, s'inspirant de l'idéal démocratique et wilsonien, ont ajouté à la confusion répandue dans les esprits par les intrigues locales antérieures. Certaines aspirations prétendûment constitutionnelles sont plutôt des entraves pendant la période de tutelle. Elles risquent de retarder, par là même, le moment où le Mandat aura vraiment accompli son œuvre. Elles peuvent même par suite et par la suite, aller jusqu'à compromettre l'indépendance des pays qui lui ont même été confiés. Rien de plus significatif que certaines inquiétudes manifestées depuis deux ans à cet égard par la Commission des Mandats de la Société des Nations chargée de contrôler l'exercice de l'institution nouvelle créée par l'article 22 du Pacte. Cette contradiction a été au fond des plus grosses difficultés rencontrées par la France au cours des onze années de son œuvre syrienne et libanaise et dont, tout bien considéré, on ne peut nier le bienfait.

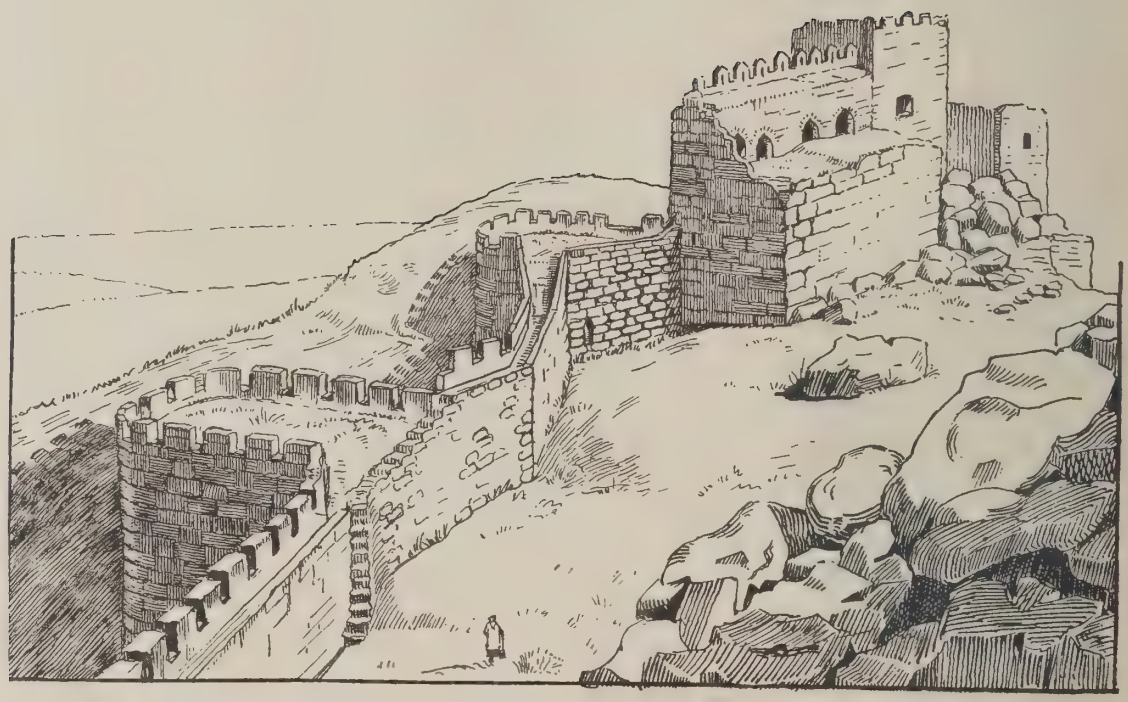

MURAILLES CRÉNELÉES ET DONJON D'YLAN-KALÉ PRÈS DE DJIHAN, CILICIE

LA FRANCE DANS LE LEVANT

L'ŒUVRE SCIENTIFIQUE EN ASIE MINEURE, EN SYRIE ET EN PERSE

Du XVII^e au XX^e SIÈCLE

PAR

HENRI DEHÉRAIN

CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

DE

L'INSTITUT

525

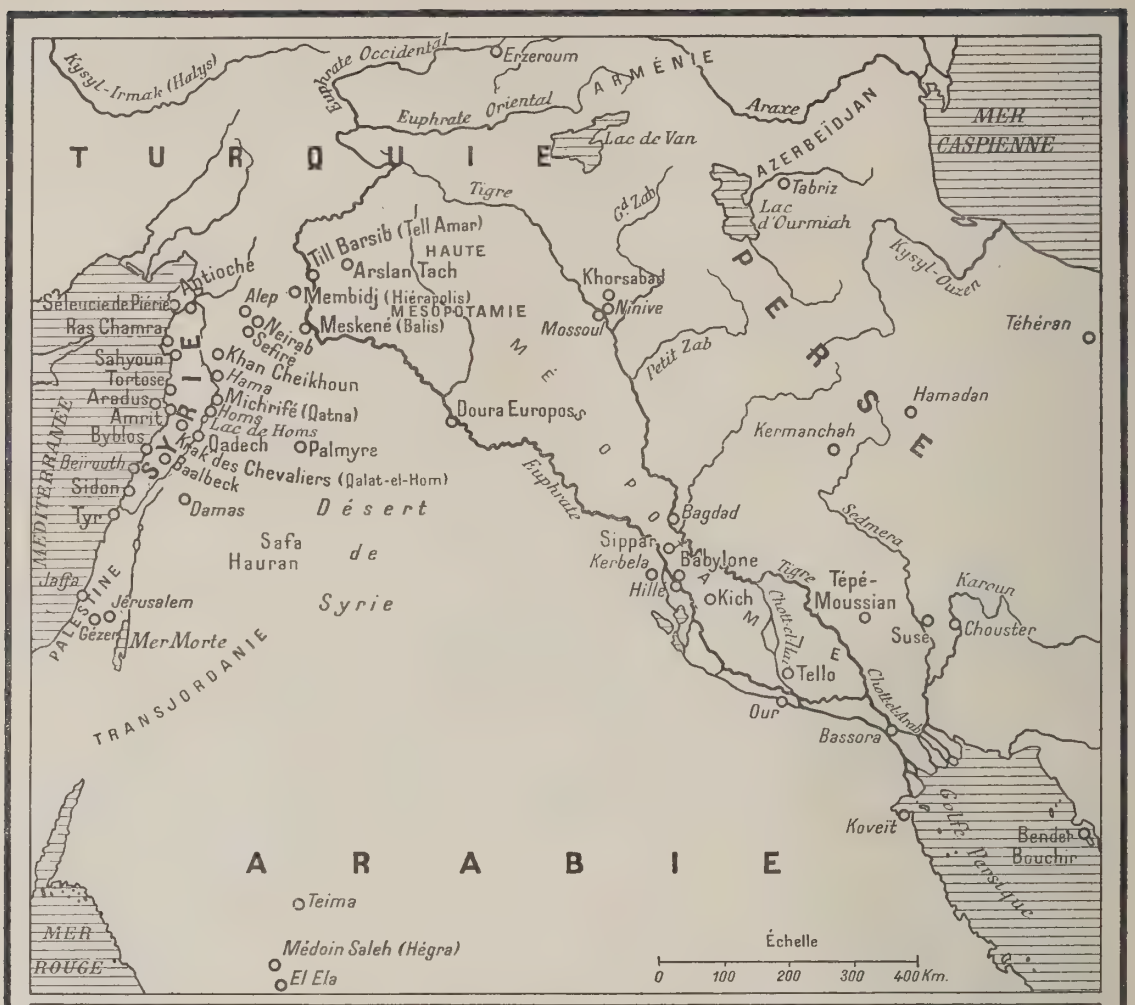

Palestine	Sidon	Sefiré	Arslan Tach	Sippar
Duc de Luynes	*Renan*	*Brossé*	*Perdrizet*	*Scheil*
de Saulcy	*Gaillardot*	*Ronzevalle*	*Thureau Dangir*	Kich
Victor Guérin	*Contenau*	Khan Cheikhoun	*Barrois*	*de Genouillac*
Marquis de Vogüé	*Dunand*	*du Mesnil du Buisson*	*Dossin*	Tello
Henry Waddington	*Guignes*	*Fougerousse*	*Dunand*	*de Sarzec*
Guillaume Rey	Byblos	*de Boutray*	Till Barsib (Tell Amar)	*Cros*
Clermont Ganneau	*Renan*	*Melle de Sampigny*	*Thureau Dangin*	*de Genouillac*
Lagrange	*Montet*	Michrifé (Qatna)	*Dunand*	*Parrot*
Lortet	*Dunand*	*du Mesnil du Buisson*	Membidj (Hierapolis)	*Ghirshman*
Raymond Weill	Aradus et Amrit	*Ploix de Rotrou*	*Perdrizet*	Suse
H. Vincent	*Renan*	Lac de Homs	Meskené (Balis)	*Dieulafoy*
Enlart	*Dunand*	*Joseph-Étienne Gautier*	*De Lorey*	*de Morgan*
A. Mallon	Tortose	Qadech	*Salles*	*Scheil*
Neuville	*Enlart*	*Joseph-Étienne Gautier*	Haute Mésopotamie	*de Mecquenem*
Hauran et Safa	Sahyoun	*Pézard*	*Poidebard*	*Pézard*
Henry Waddington	*Paul Deschamps*	*Brossé*	*(Explorations aériennes)*	*Gautier*
Marquis de Vogüé	*Anus*	Krak des Chevaliers	Doura Europos	*Toscanne*
Guillaume Rey	Ras Chamra	*Deschamps*	*Franz Cumont*	*Lampre*
Dussaud	*Schaeffer*	*Anus*	*Commandant Renard*	Tépé-Moussian
Macler	*Chenet*	*Lamblin*	*Pillet*	*Joseph-Étienne Gautier*
Dunand	Antioche et	Baalbeck	*Rostovtzef*	*Lampre*
Tyr	Séleucie de Piérie	*Parrot*	Khorsabad	Bender Bouchir
Renan	*Perdrizet*	*Anus*	*Botta*	*Pézard*
Madame Le Lasseur	*Seyrig*	Palmyre	*Place*	Arabie
Pupil	Neirab	*Gabriel*	Babylone	*Huber*
	Barrois	*Seyrig*	*Fresnel*	*Joseph Halévy*
	Carrière	*Cantineau*	*Oppert*	*Jaussen*
	Abel	*Schlumberger*	*Thomas*	*Savignac*
	Perrot	*Amy*		

ED. PAILLARD DELT

L'EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE FRANÇAISE EN PALESTINE, SYRIE ET MÉSOPOTAMIE

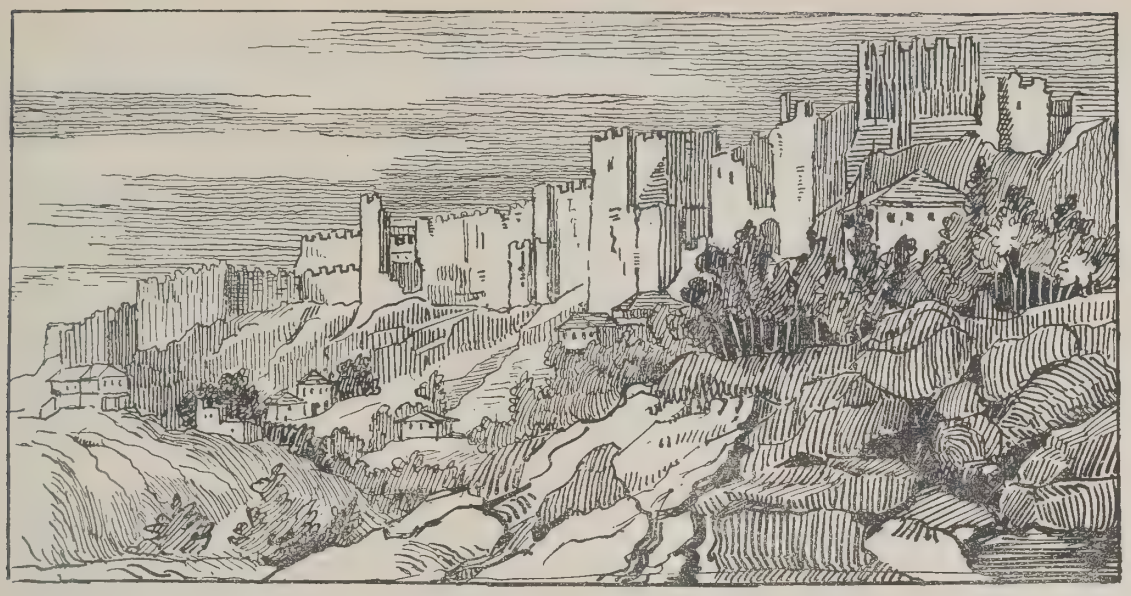

CHAPITRE PREMIER

L'ASIE MINEURE ET LA SYRIE

Les voyageurs. — Les archéologues. — Les officiers. — Les consuls et les interprètes. L'œuvre savante en Syrie sous le mandat français.

« EVANT » est un ancien et charmant mot français, dont il nous a été donné un jour, ou plus exactement à l'aube d'un jour, de reconnaître le sens profondément exact. Qu'on permette un souvenir personnel.

Une nuit, le bâtiment sur lequel, naviguant depuis cinq jours, j'allais en Egypte, s'étant arrêté, je quittai ma cabine et montai sur le pont. Nous étions devant Alexandrie. La nuit était encore noire, mais bientôt à l'est apparut une bande lumineuse de couleur exquise. Puis, graduellement, tout l'orient s'illumina. Des teintes à la fois brillantes et nuancées frappèrent ma vue. Elles étaient toutes nouvelles à mes yeux.

Entre ces pays baignés par la Méditerranée orientale et les nôtres, les différences sont multiples et variées. Mais pour un nouveau venu, ce qui les caractérise d'abord c'est cette couleur du ciel au lever du soleil. Quelle justesse d'observation dans ce vieux terme géographique : le *Levant !*

En Anatolie, en Syrie, en Palestine, en Mésopotamie, bref dans le Levant, nous avons depuis huit siècles agi beaucoup et de façons diverses. Les Croisés

y ont fondé des royaumes, construit des églises et des châteaux forts, dont les vestiges font la joie des archéologues et l'étonnement des touristes. Entre les Échelles et Marseille les relations ont été continues. Nous avons entretenu des consulats dans nombre de villes. Une université française est florissante à Beyrouth.

Enfin le Levant a été l'objet de multiples études géographiques, ethnographiques, historiques, auxquelles des Français de catégories diverses : voyageurs, archéologues, officiers, consuls, interprètes ont participé à l'envi. Grande œuvre, dont nous avons tenté de donner ici un bref aperçu d'ensemble.

LES VOYAGEURS Cet attrait exercé par l'Orient apparaît dans les nombreuses relations de voyage dont notre littérature française du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle a été enrichie. Je citerai ici les titres de quelques-unes d'entre elles : *Relation journalière du voyage du Levant accompli en* 1604-1605 par Henri de Beauvau ; *Relation des voyages de M. de Brèves en* 1605 ; *Le voyage d'Italie et de Levant de M. Fermanel, conseiller au Parlement* (1630-1632) ; *Le Bouclier de l'Europe ou la guerre sainte avec les voyages de l'auteur dans la Turquie*, par le R. P. Jean Coppin (1638-1647), *Les voyages du sieur Du Loir* (1639), *Les voyages et observations du sieur de La Boullaye Le Gouz, gentilhomme angevin* (1647-1648), *Voyage de la Terre sainte* de Dourdan (1657) ; *Journal des Voyages de Balthasar de Monconys en Egypte, Syrie, Constantinople* (1665-1666) ; *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et de Levant exécuté en* 1675 *et* 1676, de Jacob Spon ; *Voyage de Syrie et du Mont Liban*, de Jean de la Roque (1668).

Le P. Louis Feuillée, de l'ordre des Minimes, mathématicien et astronome, rapporta d'un voyage accompli en 1700-1701 les éléments de la première carte de la côte de l'Asie Mineure de Smyrne jusqu'à Alexandrette, fondée sur des observations astronomiques. Quelle originale et sympathique figure que celle du botaniste Jean Pitton de Tournefort ! Admis dans la suite d'un grand seigneur turc, Nouman Koprŏli, il visita la côte nord de l'Anatolie, puis reconnut les sources de l'Euphrate et gravit le mont Ararat (1701-1702) ; herborisant sans arrêt, il enrichit le Jardin du Roi de plantes exotiques jusqu'alors inconnues en France. Bien d'autres après Tournefort visitèrent le Levant dans le courant du XVIII^e^ siècle : l'antiquaire Paul Lucas, qui ne fit pas moins de cinq longs voyages, achetant médailles et manuscrits et relevant des inscriptions au moyen de papier mouillé, forme première de l'estampage ; Charles de Sainte-Maure, Tollot, Corneille Le Bruyn, La Condamine, le peintre Cassas et enfin Volney, dont le *Voyage en Syrie et en Egypte* obtint un immense succès.

FOUILLES DE SUSE. — FRISE DES ARCHERS
(Époque achéménide).

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Tel était l'attrait exercé par le Levant que les incommodités du voyage étaient facilement acceptées. Quelle différence pourtant entre nos usages et ceux qui régnaient encore il y a cent cinquante ans! Actuellement, grands paquebots partant à jour fixe de la Joliette et à jour fixe arrivant à Beyrouth, cabines confortables, salons luxueux, table que d'aucuns trouvent trop abondamment servie et, bien inestimable, la sécurité.

Combien jadis on voyageait différemment! Aucun bâtiment n'était spécialement affecté aux passagers. Arrivé à Marseille, le voyageur devait s'enquérir des navires en partance pour le Levant, s'entendre personnellement avec un commandant sur le prix du passage, prendre lui-même ses dispositions pour sa vie à bord, apporter matelas, oreiller, couvertures et se pourvoir de vivres. On disposait rarement d'une cabine particulière et on reposait dans les cadres qui entouraient la chambre commune. Sur le qui-vive jour et nuit, la vigie surveillait la haute mer pour signaler l'approche du corsaire de Tripoli, d'Alger ou de Salé, et, si la France était en guerre, le corsaire anglais ou flessinguois. Plus d'un voyageur a occupé un poste dans le branle-bas de combat. On voyageait pourtant.

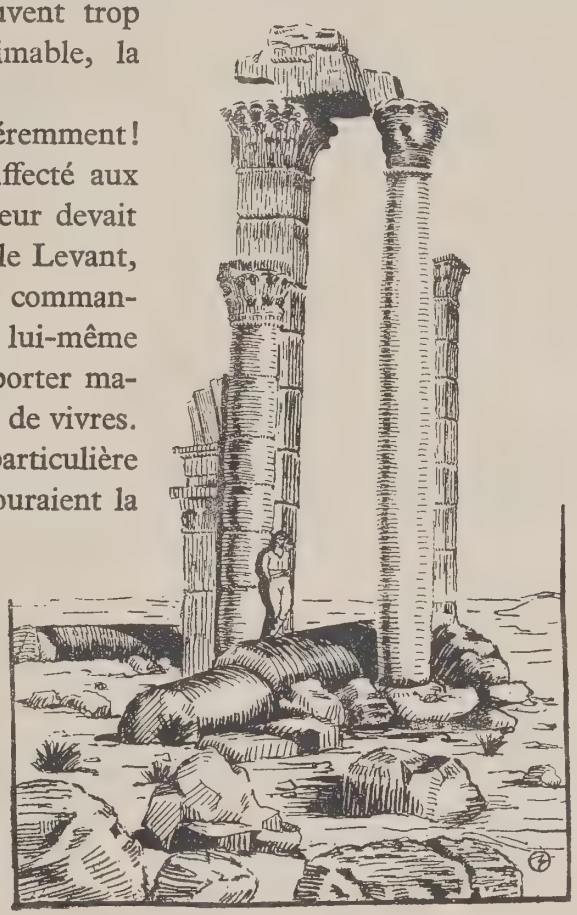

LES RUINES DE PALMYRE

Au XIX^e^ siècle, avec les facilités les voyages en Orient se sont multipliés. Si nombreuses ont été les *relations* qu'il faut se borner à citer les noms des plus notables auteurs : le comte de Forbin, les naturalistes Louis Damoiseau et Victor Fontanier, Eugène Boré, le comte Jules de Bertou, Aucher Eloy, Frédéric Dubois de Montpéreux, le géologue Hommaire de Hell, le comte Louis de Ségur.

Fixer l'attention de nos grands littérateurs, exciter leur curiosité, les attirer à lui, l'Orient, comme l'Italie, a eu ce privilège. Chateaubriand donne le branle en 1806 ; il traverse la Grèce, touche à Constantinople et à Smyrne, visite la Syrie,

s'agenouille au Saint Sépulcre et revient par Carthage. En 1811 il publie l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem :* « Mon itinéraire, écrit-il, est la course rapide d'un homme qui va voir le ciel, la terre et l'eau et qui revient à ses foyers avec quelques images nouvelles dans la tête et quelques sentiments de plus dans le cœur. »

Mais son voyage eut un effet qu'il n'avait pas prévu. Chateaubriand a entraîné sur ses traces tout un cortège de voyageurs et d'écrivains, qui, après lui, ont voulu faire leur *Enquête aux pays du Levant* pour reprendre la formule de Maurice Barrès : Alphonse de Lamartine, Joseph Michaud, Gérard de Nerval, Gustave Flaubert, le vicomte Eugène-Melchior de Vogüé, Gabriel Charmes, Pierre Loti, pour ne citer que les noms des morts illustres. Que de plumes brillantes se sont appliquées à la description du Levant !

Les archéologues En même temps que les voyageurs étudiaient la géographie du pays, d'autres Français s'embarquaient pour le Levant dans le dessein de retrouver les vestiges des civilisations disparues. Une large enquête archéologique a été instituée en Orient par les nations de l'Europe occidentale, auxquelles se sont joints, récemment, les États-Unis de l'Amérique du Nord. A ce travail d'investigation savante, la France a pris une part considérable.

Les conditions des recherches ont été diverses. Tantôt le gouvernement français a couvert les frais de certaines missions, tantôt les archéologues ont consacré à l'amour de la science les ressources dont ils disposaient personnellement. A notre célèbre École française d'Athènes revient une grande part de l'exploration de l'Anatolie. Les membres de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth et de l'École biblique de Jérusalem se sont répandus dans la Damascène et jusqu'en Arabie.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France a donné aux archéologues qualifiés l'appui de sa haute autorité morale et dans certains cas un concours pécuniaire. Deux méthodes d'investigation ont été employées par les archéologues : d'abord le simple examen des ruines des monuments antiques et médiévaux encore visibles, puis à partir du milieu du XIX^e^ siècle, l'exhumation par les fouilles des monuments enfouis sous le sol.

Essayons, maintenant, de donner un aperçu de l'action de nos principaux archéologues en Anatolie, en Syrie-Palestine, en Arabie et en Mésopotamie.

Charles Texier, ancien élève architecte de l'École des Beaux-Arts, accomplit de 1833 à 1843 quatre voyages en Asie Mineure ; il découvrit la ville hittite de Boghaz Keui située sur le Delidge Irmak, affluent du Kyzil Irmak (Halys de l'antiquité).

Ses observations ont été exposées dans deux ouvrages : *Description de l'Asie Mineure, beaux-arts, monuments historiques, plans et topographie des cités antiques* (1839) ; *Description de l'Arménie, de la Perse et de la Mésopotamie. Géographie, géologie, monuments anciens et modernes* (1842-1845).

Philippe Le Bas, membre de l'Institut, explora fructueusement (1843-1844)

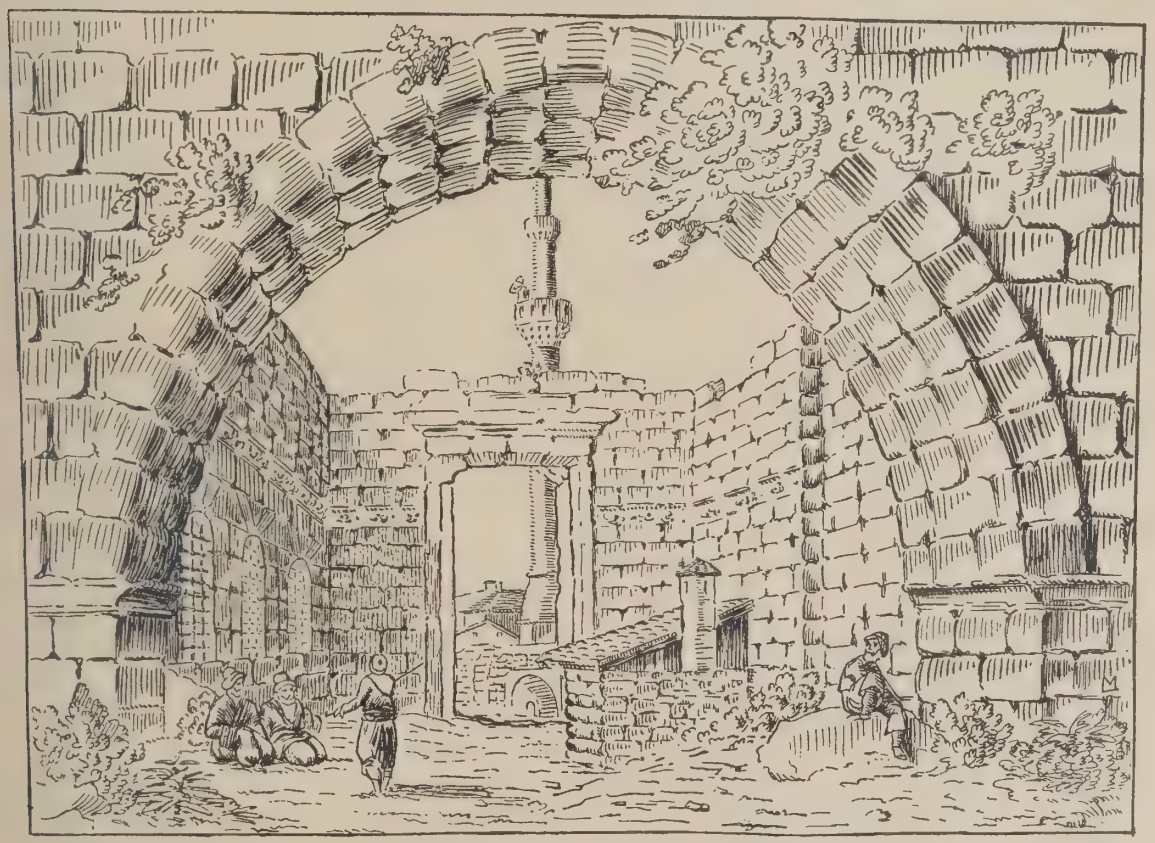

LE MONUMENT D'AUGUSTE A ANGORA
(D'après un dessin à la mine de plomb de Préaulx).

la partie occidentale de l'Asie Mineure depuis la mer de Marmara jusqu'au golfe de Stenco.

Georges Perrot inaugura en 1861 les campagnes des « Athéniens » en Asie Mineure. Napoléon III, qui préparait alors son *Histoire de Jules César*, lui fit proposer de relever l'itinéraire suivi par César dans la guerre contre Pharnace, roi du Pont En compagnie du docteur Delbet et de l'architecte Guillaume, Perrot traversa la Bithynie, la Paphalgonie et la Galatie. Arrivé à Angora, il entreprit la copie du texte

fameux (déjà examiné par d'autres Français, Paul Lucas et les membres de la mission Gardane), et intitulé : *Actions par lesquelles le divin Auguste a soumis l'univers à l'empire du peuple romain et dépenses qu'il a faites pour la république et le peuple romain.* Maspero a rappelé les difficultés avec lesquelles Perrot se trouva aux prises :

« La muraille sur laquelle le testament s'étalait en sa double version latine et grecque, était noyée presque entière dans un flot de maisons et quand je dis maisons, c'est par un euphémisme dont tous ceux qui ont vécu la vie intime de l'Orient provincial comprendront la nécessité. Ce furent le plus souvent des taudis branlants dont il dut négocier l'achat avec des roueries de diplomate, et il s'y enferma des journées entières, se débattant contre la vermine turque, tandis qu'il copiait son document lettre par lettre, à la lueur d'une bougie : c'est miracle s'il ne communiqua pas le feu aux bottes de paille parmi lesquelles il travaillait. Sa patience fut récompensée : son fac-simile, l'*exemplarium Perrotianum*, pour parler comme Mommsen, est aujourd'hui encore le plus exact et le plus complet de ce texte si précieux. »

Ce fut surtout pendant la période 1879-1890, dit Georges Radet, que les membres de l'École d'Athènes explorèrent l'Anatolie :

« Il n'y eut pas d'année où, chaque printemps et chaque automne, Smyrne ne vît débarquer une petite troupe d'Athéniens qui y formaient leur caravane et qui, par les vallées du Caystre et du Méandre, de l'Hermus et du Caïque marchaient à la conquête de l'intérieur. Pottier, Hauvette, Marcel Dubois, Reinach s'attaquèrent d'abord à la zone des colonies grecques (1879-1882). Du littoral, leurs successeurs, Clerc, Paris, Holleaux, remontèrent (1883-1884) jusqu'aux anciens grands centres indigènes, Thyatire, Laodicée du Lycus, Apamée, qu'avait hellénisés la conquête macédonienne. Pendant que Diehl, Cousin, Deschamps se signalaient en Carie (1885-1887), que ces deux derniers notamment découvraient l'énorme filon épigraphique de Panamara (1886), Pierre Paris et moi (1885), coupant le Taurus du sud au nord, le recoupant du nord au sud, le sillonnant de l'est à l'ouest, nous parcourions l'immense quadrilatère compris entre Adalia et Koniah, Isaura et Kaisarieh, Tyane et Tarse, Pompéiopolis et Pergé. Seul, au printemps de 1886, j'explorai l'hinterland lydien, tandis que le raccord entre les itinéraires cariens et pamphyliens était opéré (1889-1890) par Fougères, Bérard, Colardeau. Dans la moitié septentrionale de la péninsule, vingt-cinq ans après la chevauchée de Georges Perrot, je revoyais (automne 1886) en compagnie de Fougères, la vallée du Rhyndaque, la nécropole des rois de Phrygie, Angora et son temple, la steppe de l'Haïmaneh et les monts bithyniens. Au printemps de l'année suivante je me rendais avec Lechat, de Magnésie du Sipyle à Cyzique par Thyatire, Pergame et Adramyttium. Doublet, en 1888, Legrand en 1889, soudant leurs tournées, l'un à notre itinéraire galate, l'autre à notre itinéraire mysien, exploraient les deux régions côtières que sépare la presqu'île de Nicomédie, à l'est la Paphlagonie, à l'ouest la Phrygie hellespontique. C'est par milliers que se chiffrèrent les inscriptions recueillies durant ces douze ans de battues ardentes. »

Ultérieurement, en 1895-1896, Bernard Haussoullier et l'architecte Pontremoli dégagèrent la façade du Didymeion, le plus vaste temple de l'ancienne Grèce, qui avait été pour la première fois visité en 1798 par le consul de France, Allier de Hauteroche.

En relevant les peintures qui ornent les églises rupestres de Cappadoce, le P. de Jerphanion a, en quelque sorte, découvert une nouvelle province de l'art byzantin (1907-1912).

L'époque la plus brillante des recherches archéologiques françaises en Syrie et en Palestine se place au milieu du XIX^e siècle. Une élite d'archéologues, animés d'une véritable foi scientifique, munis de puissantes ressources matérielles, étudièrent avec passion les monuments de Syrie : le duc de Luynes, Caignart de Saulcy, Victor Guérin, le marquis de Vogüé, Albert Waddington, Guillaume Rey, Louis de Clercq. Les résultats de leurs recherches furent exposés dans des ouvrages magnifiques, qui sont l'honneur de l'érudition française : *Essai sur la numismatique des satrapies et de la Phénicie sous les rois Achéménides*, et *Voyage d'exploration à la mer Morte*, du duc de Luynes ; *Voyage autour de la mer Morte*, de Saulcy ; *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine*, de Victor Guérin ; *Etude sur les monuments de l'architecture militaire des croisés en Syrie et dans l'île de Chypre*, et *Les colonies franques de Syrie aux XII^e et XIII^e siècles*, de Guillaume Rey ; *Les Eglises de la Terre sainte*, *Le temple de Jérusalem* et *La Syrie centrale*, du marquis de Vogüé.

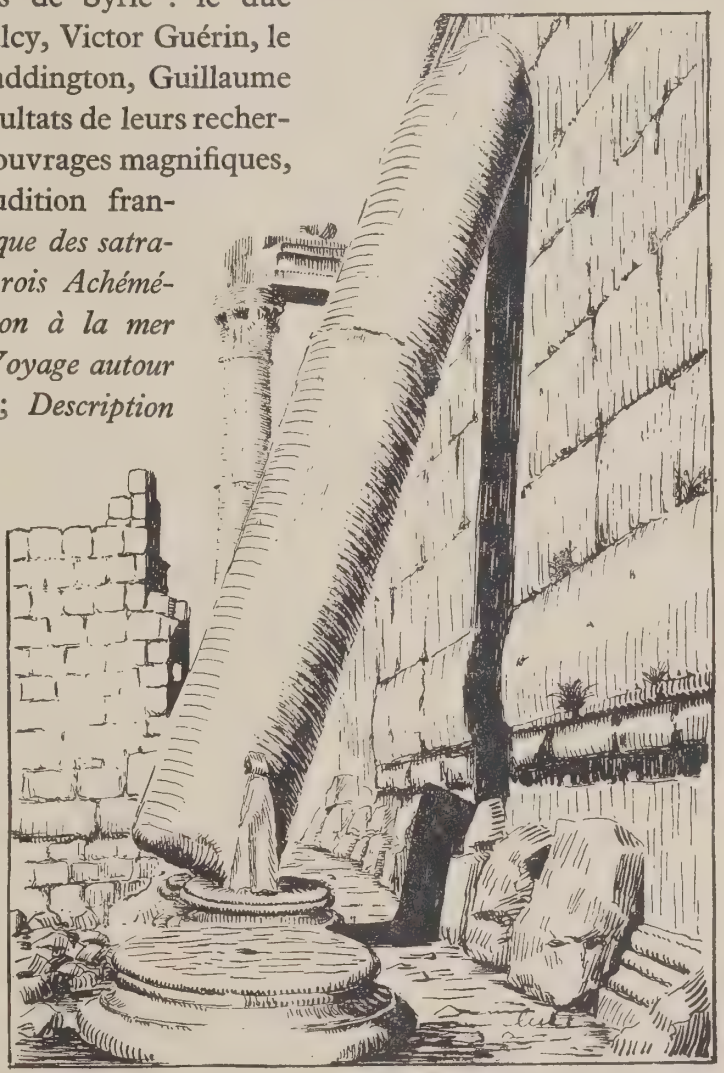

LA COLONNE INCLINÉE DU TEMPLE DE BACCHUS A BAALBECK

Ce fut à la même époque, en 1860-1861, que Renan accomplit sa mission en Phénicie. « Quoique la vieille civilisation phénicienne ait été presque aussi maltraitée en ses monuments d'art qu'en ses monuments littéraires, il me semblait urgent, disait-il, de recueillir le peu qui reste des premiers comme on a rassemblé avec scrupule ce qui reste des seconds. » La présence d'une armée française envoyée en Syrie à la suite des massacres du Liban

fut une circonstance favorable au dessein de l'éminent hébraïsant : « Il fut décidé que ma mission tiendrait lieu, pour l'armée de Syrie, de ces commissions scientifiques que la France, en sa noble préoccupation des choses de l'esprit, a toujours associées à ses expéditions militaires dans les pays lointains. » Les résultats des travaux de Renan à Ruad (Aradus), Tortose et Amrit, à Gebeil (Byblos), à Saïda (Sidon) et à Sour (Tyr), ont été relatés dans son fameux ouvrage, *Mission de Phénicie*, qui se termine par de vastes aperçus sur l'art, l'archéologie et l'épigraphie de la Phénicie.

Poursuivant brillamment cette tradition, M. René Dussaud accomplit une suite de reconnaissances archéologiques dans la vallée de l'Oronte, le Hauran, le Safa et le Djebel Druze.

Ni l'Arabie ni la Mésopotamie ne sont restées en dehors des investigations des archéologues français. Sous les auspices de la Société française des fouilles archéologiques, les P. P. Jaussen et Savignac ont, en 1907, exploré Médaïn Saleh (Hégra de l'antiquité) ; ils visitèrent en 1909-1910 les oasis d'El Ela et de Hereibeh, mais furent arrêtés à l'entrée de celle de Taïma par la xénophobie des indigènes.

« L'expédition scientifique et archéologique de Mésopotamie et de Médie », dirigée par Fulgence Fresnel, assisté de Jules Oppert et de Félix Thomas, s'établit en 1852 sur le site de Babylone ; elle exhuma des inscriptions et des cylindres, mais elle ne fit pas les grandes découvertes qu'on en attendait.

Quarante ans plus tard, en 1894, le P. Scheil mit au jour les vestiges de la ville antique de Sippar Abou Habba, au nord de Hillah.

LES OFFICIERS Nos officiers des armées de terre et de mer ont eux aussi contribué, par leurs cartes et leurs plans, à enrichir notre connaissance géographique du Levant.

Poursuivant depuis trois siècles la reconnaissance des côtes d'Anatolie et de Syrie, nos officiers de marine ont dressé des cartes générales des côtes et des cartes particulières des mouillages. Celles du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle manquent parfois de rigueur, mais quelle fantaisie dans la décoration et parfois quelle naïveté dans le texte ! Au-dessus d'un groupe de ruines figuré sur une carte de la rade de Tyr, ne lit-on pas cette légende ingénue : « Sour ou les ruines de Sur, Tiro ou Tyr, où il y a une colonne d'une longueur et grosseur extraordinaires, que l'on prétend être celle que Samson renversa. »

Si beaucoup de ces cartes sont anonymes, d'autres sont signées d'officiers, de

pilotes entretenus, de gardes de la marine : Combes, Champigny, Jean de Chazelles, Denouville, comte de Forbin, Truguet.

Au XIXe siècle les travaux de reconnaissance se sont multipliés et ont obtenu une précision inconnue précédemment. Beaucoup de noms d'officiers mériteraient d'être cités. Bornons-nous à rappeler le relevé général des côtes de Syrie accompli de 1817 à 1820 par le capitaine de vaisseau Gauttier, commandant la gabarre *La Chevrette*, et le plan de la rade d'Alexandrette, relevé en 1854 par un enseigne de vaisseau, auquel la gloire était réservée, Courbet.

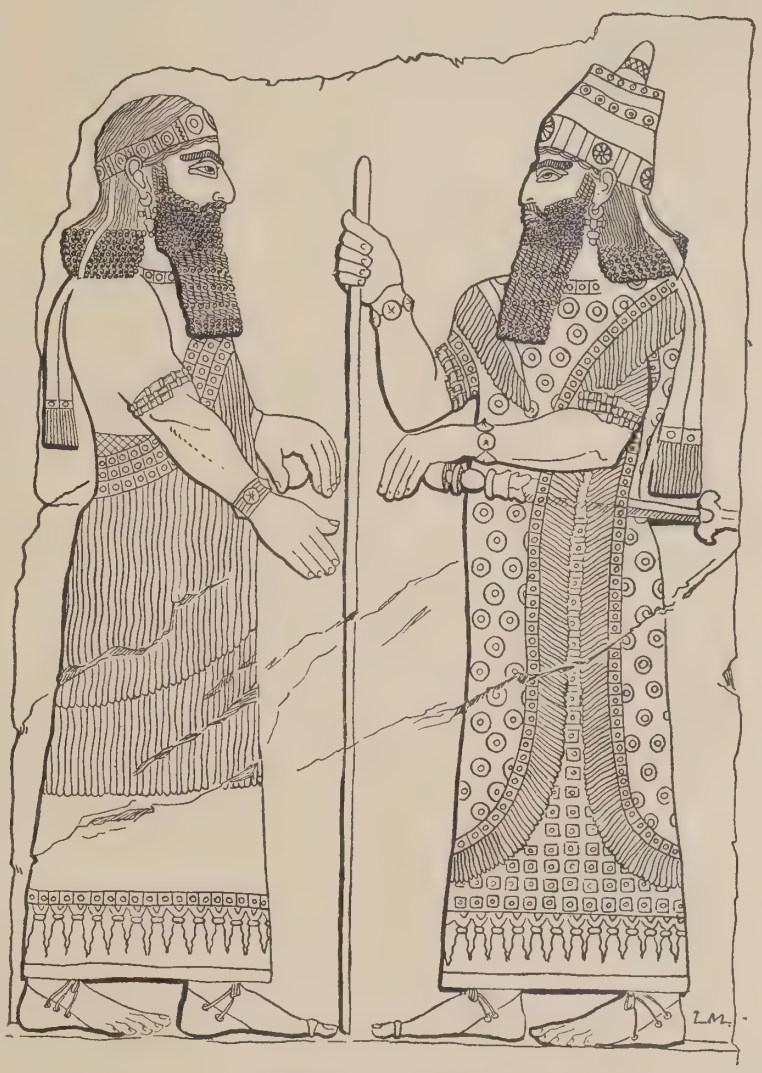

MONUMENT DE NINIVE
(Décrit par M. P. E. Botta)

Les travaux des officiers de l'armée de terre ne l'ont pas cédé en valeur à ceux de leurs camarades de la marine. Des deux expéditions de Syrie de 1799 et de 1860, la géographie a bénéficié.

Des cartes de Gaza, Jérusalem, Césarée, Acre et Tyr furent dressées par le chef des ingénieurs géographes de l'armée d'Orient Jacotin, au milieu de dangers qu'il a rappelés non sans une légitime fierté :

« L'occupation de la Syrie par l'armée d'Orient exigea la construction d'une carte de la partie de cette contrée qu'elle a parcourue et qui a été, comme l'Égypte, le théâtre de sa valeur. Étant le seul ingénieur géographe que le général en chef ait emmené à l'armée de Syrie, quelque zèle et quelque

activité que nous ayons mis dans nos travaux, il nous a été impossible de toujours donner à nos opérations l'exactitude que nous aurions désirée. Nous étions au milieu d'une armée toujours sur le qui-vive, qui se battait fréquemment et qui traînait à sa suite la famine et la peste ; en outre on ne pouvait s'écarter sans tomber dans les mains des Arabes, plus à craindre encore. Il nous est arrivé, particulièrement aux sièges de Jaffa et d'Acre, et au retour de l'armée d'Égypte, d'opérer sur le terrain environné des victimes de ces trois fléaux ; mais le désir de faire connaître un pays curieux sous tant de rapports nous faisait braver tous les dangers et détournait les tristes réflexions que faisaient naître à chaque pas les objets et les scènes funestes qui étaient sous nos yeux. »

De notre occupation du Liban d'août 1860 à juin 1861 résulta la bonne carte des capitaines Gelis et Nau de Champlouis, dont les travaux avaient été précédés par ceux du commandant Boutin, assassiné vers 1808 au nord d'Alep, et du capitaine Callier (1830-1834).

LES CONSULS ET LES INTERPRÈTES

Au progrès des connaissances contribua également une dernière catégorie de Français qui passèrent de longues années dans le Levant, quelques-uns même toute leur vie, les consuls et les interprètes.

Colbert, le premier, s'était avisé du concours que ces agents pouvaient donner aux études ; dans une circulaire du 29 novembre 1672, il leur recommandait notamment de « faire recherche de manuscrits » pour mettre dans sa bibliothèque. Le chevalier Laurent d'Arvieux, consul général à Alep de 1679 à 1686, constitua un dossier considérable de notes, dont le P. Labat tira la matière de six volumes de mémoires. Venture de Paradis, consul et interprète à Seyde de 1764 à 1768, y rassembla les éléments d'un excellent mémoire sur les Druses. Joseph Rousseau, nommé en 1808 consul général à Alep, a donné en 1809 une *Description du pachalik de Bagdad* et, en 1825, une carte de la Syrie et de la Mésopotamie. Son camarade, Paul Fourcade, consul général à Sinope de 1803 à 1809, a laissé une description très détaillée de la Galatie et de la Paphlagonie. Henri Vidal, Regnault, Edouard Guy ont enrichi de notices sur le désert syrien, sur les Druses et sur le Liban les premiers tomes du *Bulletin de la Société de Géographie*.

C'est encore aux consuls de France que revient la gloire d'avoir inauguré les campagnes de grandes fouilles en Mésopotamie. Celles que Paul-Emile Botta, consul à Mossoul, pratiqua à Khorsabad durant les années 1843 et 1844 eurent pour résultat la découverte du palais de Sargon II, qui régna à Ninive de 722 à 705 avant J.-C., et valurent à la France la première collection d'antiquités assyriennes. Victor Place, successeur de Botta à Mossoul, les continua. Il se livra à une vaste exploration de l'Assyrie et en dressa la carte archéologique.

Quelques années plus tard, Clermont-Ganneau, drogman chancelier à Jérusalem, découvrit un monument capital pour l'histoire ancienne de la Palestine : la stèle où Mésa, roi de Moab, célébrait ses victoires sur Israël. C'est encore à un consul de France à Bassora, Ernest de Sarzec, que l'on doit, grâce aux monuments qu'il exhuma à Tello de 1877 à 1901, la connaissance des patésis Ur Nina et Gudea, qui florissaient en Chaldée quatre mille ans avant J.-C. Ses fouilles furent conti-

VUE ANCIENNE DE TOKAT
(D'après un dessin à la mine de plomb de Préaulx).

nuées de 1903 à 1909 par Gaston Cros et plus récemment par M. de Genouillac. Le savant Léon Heuzey donna à la mission française de Chaldée l'appui de sa haute autorité.

Plusieurs traits généraux caractérisent notre œuvre savante dans le Levant. Et d'abord la continuité. Depuis trois siècles, le Levant n'a pas cessé de solliciter notre curiosité. Notre effort a varié d'intensité, mais il n'a jamais été interrompu. Ensuite la diversité des professions de ceux qui ont pris part à cette étude. Voyageurs savants, voyageurs hommes de lettres, archéologues, marins, militaires, religieux, consuls, interprètes, y ont concouru simultanément. Parmi les noms que nous avons cités, on en a reconnu beaucoup d'éminents et quelques-uns d'illustres. La haute valeur de ces ouvriers constitue un des caractères de l'œuvre.

Toutes les époques historiques ont sollicité leur attention : Sumériens, Chaldéens, Assyriens, Babyloniens, Nabathéens et Hittites, Hébreux et Phéniciens, Séleucides, Grecs et Romains, Byzantins, Ommeïades et Abbassides, Croisés surgissant des mers de l'Occident, Mongols et Turcs descendant des hauteurs de l'Asie,

tous les peuples, dont la domination s'est succédé en ces contrées, ont trouvé leurs historiens.

Descriptions des pays et de leurs habitants, fouilles archéologiques en Phénicie, à Ninive, à Babylone et à Tello, déchiffrement des textes par lesquels les plus vieux peuples de la terre ont exprimé leur pensée, étude des ruines antiques et médiévales, étude des églises et des châteaux érigés par les Croisés, recherches des manuscrits grecs, latins, arabes et turcs, recherche de médailles, de monnaies, d'objets d'art, dans tous les domaines de la science de l'Orient des pionniers français se sont aventurés et dans tous ils ont remporté des succès.

L'ŒUVRE SAVANTE EN SYRIE SOUS LE MANDAT FRANÇAIS

Présidant un jour un banquet d'étudiants, Ernest Renan disait à ses jeunes auditeurs sur ce ton mi-plaisant, mi-sérieux qui donnait tant de charme à ses causeries : « A mon point de vue spécial, savez-vous de quoi je vous porte envie ? Nous n'avons, à l'heure qu'il est, que deux inscriptions hébraïques anciennes, antérieures à la captivité de Babylone ; mais de votre temps, dans cinquante ans, quand on pourra faire des fouilles à Jérusalem, on en connaîtra peut-être des centaines ! Voilà de quoi je vous porte envie ; vous ne vous doutez peut-être pas de votre bonheur, avouez-le ! »

C'était en 1886. Il n'a pas fallu attendre un demi-siècle pour que la prédiction de Renan se réalisât. Désormais, sans avoir à solliciter à la Sublime Porte les firmans du Grand Seigneur, il est loisible aux archéologues de travailler en Palestine et en Syrie et d'y faire des fouilles.

Avec le concours scientifique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le premier haut-commissaire en Syrie, le général Gouraud, a fondé un Service des Antiquités. Sous la direction successive de MM. Joseph Chamonard, Charles Virolleaud et Seyrig, ce service a entrepris l'exploration archéologique de la Syrie. Dans l'État du Grand Liban, à Sidon, le docteur Contenau a continué en 1920 les fouilles commencées en 1913 ; Mme Le Lasseur a fait des recherches à Tyr, M. Pierre Montet a poursuivi à Djebail (Byblos) des recherches qui ont été particulièrement fructueuses ; il a découvert le monumental sarcophage d'Ahiram qui atteste l'usage de l'alphabet phénicien dès le XIII^e^ siècle avant J.-C. M. Maurice Dunand, qui a pris sa succession, n'a pas été moins heureux.

Dans l'État des Alaouites, MM. F.-A. Schaeffer et Chenet ont exploré Minet el Beida (Ras Chamra), localité située au nord de Lattaquié et occupée au milieu du II^e^ millénaire avant J.-C. par une colonie de négociants chypriotes.

Dans l'État de Damas, Maurice Pezard a étudié le site de l'antique Qadech (au sud du lac de Homs), célèbre par la bataille livrée par Ramsès II aux Hittites. M. du Mesnil du Buisson a exploré la position dominante de Michrifé, forteresse sumérienne du IIIe millénaire avant J.-C., occupée par les Mitanniens, sous le nom de Qatna, au IIe millénaire avant J.-C., et détruite par le roi hittite Subbiluliuma, vers 1375 avant J.-C. MM. Ploix de Rotrou et Cantineau ont poursuivi la même étude. A Arslan Tach (État d'Alep), site dont l'intérêt archéologique avait été jadis signalé par Hamdy bey, puis par M. Perdrizet, des ruines de palais et des statues assyriennes ont été découvertes par M. Thureau-Dangin avec le concours du P. Barrois, de M. Dottin, puis de M. Maurice Dunand.

A Saléhyé, sur la rive droite de l'Euphrate, des soldats anglais découvrirent fortuitement en 1919 un temple d'époque palmyrénienne, dont les murailles étaient couvertes de fresques représentant, écrit M. Dunand, soit une famille indigène en grand apparat, assistant à un sacrifice, soit un tribun militaire sacrifiant aux divinités associées de Palmyre et de Doura Europos. Découverte sensationnelle, révélée au monde savant par l'égyptologue américain Breasted, Saléhyé a été identifiée par M. Franz Cumont avec Doura Europos, colonie de Macédoniens fondée sous Séleucus Ier Nicator, et a été étudiée en détail par lui sous la protection de nos troupes ; l'exploration en a été continuée récemment par MM. Rostovtzeff et Maurice Pillet.

Ces recherches, poursuivies avec ferveur depuis dix ans, ont projeté des lueurs dans l'histoire obscure de la Syrie aux IIe et IIIe millénaires avant J.-C. Elles éclairent la vie des dominateurs successifs de l'Asie antérieure, Sumériens, Mitanniens, Hittites, que l'on voit surgir, grandir et disparaître.

D'autres savants ont étudié des monuments beaucoup plus récents : Camille Enlart, les églises construites par les Croisés ; M. Paul Deschamps, leurs forteresses et, particulièrement, le célèbre Krak des Chevaliers ; le diplomate français M. Kammerer, la région de la Nabatène et les relations de la Syrie avec l'Égypte, la mer Rouge, dans son grand ouvrage sur la mer Rouge, préfacé par M. Gabriel Hanotaux.

Avant l'exercice du Mandat français, tous les objets découverts en Syrieé taient envoyés à Constantinople. Désormais la Syrie conserve chez elle les vestiges de son passé. Nous y avons créé deux musées, l'un à Damas, l'autre à Beyrouth. Un Institut français d'art et d'archéologie, à la fois musée et centre d'études pour les artistes et les archéologues, a été fondé à Damas par le général Gouraud et installé sous la direction de M. E. de Lorey dans le palais Azem.

Pour répandre les résultats de nos travaux, M. René Dussaud a créé un organe spécial, *Syria*, revue d'art oriental et d'archéologie, et une collection filiale, la *Bibliothèque archéologique et historique*.

En confiant à la France un mandat sur la Syrie, le Conseil de la Société des Nations a donc, conséquence imprévue de sa décision, donné aux études sur le Levant une impulsion nouvelle et un large essor.

CHAPITRE II

LES RAPPORTS ENTRE LA FRANCE ET LA PERSE DU XVII^e AU XX^e SIÈCLE

I. — La politique religieuse et commerciale de la France en Perse sous Louis XIII et Louis XIV. — *Le P. Pacifique de Provins. — Beber, de Lalain, de La Boulaye. — Jean-Baptiste Fabre et Mademoiselle Petit. — Louis Michel. — L'ambassade de Mehemet Riza en France et le traité de* 1715. — *Padery.*

II. — Résidents et voyageurs français au XVII^e siècle. — *De l'Estoille, le P. Raphaël. — J.-B. Tavernier, Jean Thevenot. — Jean Chardin.*

III. — Résidents et voyageurs français au XVIII^e siècle. — *Jacques et Jean-François Rousseau. — Jean Otter. — Antoine Olivier et Guillaume Brugnière.*

IV. — La Mission Gardane. — *Les préliminaires de l'alliance franco-persane. — La conclusion du traité de Finckenstein. — La mission Gardane en Perse. — Les travaux géographiques des officiers. — Les travaux des fonctionnaires civils.*

V. — Les relations diplomatiques de la France avec la Perse au XIX^e siècle. — *La mission du comte de Sercey. — La mission Bourée-Gobineau. — Les souverains de Perse en France.*

VI. — Les travaux artistiques et archéologiques en Perse au XIX^e siècle. — *Coste et Flandin. — M. et Mme Marcel Dieulafoy à Suse. — Jacques de Morgan.*

VII. — Relations diverses avec la Perse. Conclusion.

I. — La politique religieuse et commerciale de la France en Perse sous Louis XIII et Louis XIV

La France eut en Perse pendant les règnes de Louis XIII et de Louis XIV une politique religieuse et commerciale, dont les manifestations furent d'ailleurs discontinues. Cette politique est parfaitement définie dans les premières lignes des « Instructions baillées, le 18 février 1626, au sieur Des Hayes de Courmesmin, conseiller et maître d'hostel du Roy, sur le voyage qu'il va faire en Perse pour établir la religion catholique et en ce faisant de rendre la France maîtresse du négoce de ce pays ».

Le mémoire rappelle que le roi a été sollicité par les marchands de Marseille « de leur départir en cela son assistance royale, résolus d'entreprendre ce négoce à la gloire de Sa Majesté et utilité de son royaume ».

Des Hayes s'arrêtera à Constantinople et s'efforcera de rendre le Grand Seigneur favorable à ses vues.

« Après avoir veu et communiqué de son voyage au sieur de Cézy, ambassadeur de Sa Majesté, il demandera audience et fera entendre au Grand Seigneur et à ses ministres que le subject pour lequel Sa Majesté envoye en Perse est pour rompre l'intelligence qui commence d'estre entre le roy de Perse et celui d'Espagne, en quoy Sa Hautesse a grand interest. »

En effet « les marchands françois qui s'établiroyent à Hispahan acheptant les denrées qui y croissent et celles qui leur seroient apportées de plus loin ruyneroient le proffict des Portugais et les faisant venir par les échelles d'Alep, d'Alexandrie ou Smyrne, bonnifieroyent les douanes du Grand Seigneur ».

Ce point acquis, « les ministres de la Porte ayant été rendus capables de ces raisons, le sieur Des Hayes usera de toute diligence pour se rendre à la cour du Sophy ». Il « l'assurera de l'affection et de la parfaite amitié de Sa Majesté et de son désir d'entrer en alliance et par une conjonction très estroite entre eux advancer leurs communs intérêts au bénéfice de leurs subiects ». Des Hayes proposera donc au roi de Perse « en premier lieu de permettre dans ses Estats l'exercice de la religion catholique, luy faisant cognoistre que c'est un moyen pour s'assurer l'amitié de tous les chrestiens ». En second lieu il demandera au roi « d'establir en Perse une résidence de marchands pour s'impatroniser du traffic ».

Supplanter en Perse les Anglais, les Hollandais, les Vénitiens et surtout les Hispano-Portugais, qui en ce premier tiers du XVII^e siècle sont encore les maîtres de l'océan Indien, tel est l'objectif de cette politique.

Ces vues ne manquaient pas d'envergure. Mais Des Hayes de Courmesmin échoua dans sa mission. Il ne dépassa pas Constantinople.

LE P. PACIFIQUE DE PROVINS

Deux ans plus tard, en 1628, un capucin, le P. Pacifique, fut plus heureux que lui. Les Capucins ayant voulu, à l'exemple des Augustins et des Carmes, posséder une maison à Ispahan et ce projet ayant été approuvé par Richelieu, on remit à trois missionnaires, les PP. Pacifique de Provins, Gabriel de Pons et Juste de Beauvais des lettres d'introduction auprès de chah Abbas I^er^, ainsi que les portraits du roi, de la reine Anne d'Autriche et de la reine mère Marie de Médicis.

Arrivé en Perse par Alep et Bagdad, le P. Pacifique reçut de chah Abbas le meilleur accueil. Deux maisons furent concédées aux Capucins, l'une à Ispahan, l'autre à Bagdad. Rentré en France en 1629, il se rendit au camp royal devant Alais et remit à Louis XIII les présents de chah Abbas. Il déclara que nous pouvions établir avantageusement des relations commerciales avec la Perse et que notamment on pourrait en exporter avec profit de la soie, des toiles peintes et des cotonnades. Ses vues sont développées dans l'ouvrage qu'il publia en 1631 : *Relation du voyage de Perse faict par le R. P. Pacifique de Provins, prédicateur capucin, où vous verrez... le bon traitement que le roy de Perse fit au R. P. Pacifique luy donnant un sien palais pour sa demeure avec permission aussi de bastir des monastères par tout son royaume...*

Ce ne fut pourtant que plus de trente ans plus tard qu'on pensa à reprendre cette politique d'expansion économique.

BEBER, DE LALAIN, DE LA BOULAYE

En 1664, trois agents de la Compagnie française des Indes orientales, qui venait de se fonder, Beber, Mariage et Dupont, furent envoyés en Perse dans le but d'y établir des relations commerciales suivies. Pour donner plus de poids à leur mission, on leur adjoignit deux gentilshommes, de Lalain et de La Boulaye Le Gouz, qui étaient porteurs d'une lettre de Louis XIV au chah. Ils devaient commencer par remettre « au valet de chambre du roy de Perse » la lettre d'introduction suivante :

« Monsieur, s'estant formé depuis quelque temps une grande compagnie à ce royaume par les ordres du Roy pour faire le commerce des Indes orientales et la dite compagnie envoyant vers le Roy de Perse trois de ses députés accompagnez des sieurs Lallain et de La Boulaye, qui ont cognoissance du pays et de la langue, afin de commencer l'establissement du dit commerce dans les Estats de ce prince, Sa Majesté m'a commandé de vous escrire de sa part qu'elle se promet de votre zèle à son service, et de l'affection que vous avez sans doute pour l'advantage de ceux de votre nation, que vous assisterez autant

qu'il vous sera possible les dits sieurs Lallain et de La Boulaye et les favoriserez de vostre crédit à toutes les occasions où ils en pourront avoir besoin au lieu où vous estes. Ils sont chargés d'une lettre de Sa Majesté pour le dit Roy de Perse. »

La mission s'embarqua à Marseille en décembre 1664 sur le vaisseau *Le Dauphin de France*. Arrivée à Smyrne, elle s'agrégea, par l'intermédiaire de notre consul Dupuy, à une caravane « composée de plus de mille hommes de toutes nations de l'Asie » et par Tokat, Erivan et Tauris, elle arriva à Ispahan le 11 juillet 1665.

Secondés avec dévouement par le Supérieur de la mission des Capucins d'Ispahan, le P. Raphaël du Mans, et par un négociant français nommé de l'Estoille, reçus en audience par le chah, ils obtinrent que les marchandises importées en Perse par la Compagnie seraient pendant les trois premières années qui suivraient son établissement exemptes de tous droits de douane et de tous péages.

De l'Estoille écrivait le 18 décembre 1665 : « Le Roy les a très bien reçus et avec une démonstration et une joie singulière de voir venir les Français dans ses Estats, ce que lui et ses prédécesseurs avaient toujours souhaité. » Mais les membres de la mission finirent misérablement. Dupont, « qui était le plus judicieux », mourut à Chiraz, et de Lalain aux environs de Bender-Abbas ; de La Boulaye Le Gouz et Beber, passés aux Indes, y succombèrent également.

La Compagnie des Indes orientales n'exploita pas les privilèges qui lui avaient été accordés en 1665. La grande expédition navale envoyée en 1670 par Colbert en Orient sous les ordres du lieutenant général de La Haye pour établir en certains points choisis des forteresses destinées à y soutenir nos entreprises commerciales, était bien officiellement dénommée « Escadre de Perse ». Mais ses opérations navales et militaires se développèrent uniquement dans l'océan Indien.

Pendant les trente années qui suivirent, l'action de Louis XIV en Perse se borna à demander au chah des faveurs pour les chrétiens qui y habitaient et à recommander à sa bienveillance la communauté des dominicains à Nakhtchivan, les hospices et les écoles que les Capucins entretenaient à Ispahan et à Tauris, les écoles fondées par les jésuites à Erivan et à Chemakhy. Un prélat arménien, Mathieu de Avanic, François Picquet, vicaire apostolique de Nakhtchivan, le P. Pidou de Saint-Olon (frère de l'envoyé de Louis XIV à la cour de Maroc) se chargèrent de transmettre au chah les demandes du roi.

Louis XIV n'eut vraiment de politique persane que pendant la dernière partie de sa vie.

Un missionnaire français en Perse, l'abbé Gaudereau, fut en 1699 informé

du désir de chah Hussein d'entrer en rapport avec le roi. Chah Hussein espérait obtenir le concours d'une flotte française pour conquérir Mascate sur les Arabes, et offrait la concession du port de Benderai, situé près de Bender-Bouchir, ainsi que le renouvellement des privilèges accordés en 1665.

En 1703 un Marseillais, Jean Billon de Cansevilles, arriva à Ispahan pour amorcer une négociation. Les agents anglais et hollandais, jaloux d'écarter la France de la Perse, la firent échouer.

Néanmoins, le gouvernement du roi ne laissa pas tomber l'affaire, il chargea un certain Jean-Baptiste Fabre d'une mission en Perse. Pontchartrain écrivit à la Chambre du commerce de Marseille le 13 août 1704 :

« Le Roi envoie en Perse le sieur Jean-Baptiste Fabre pour examiner les moyens d'y introduire les marchandises et manufactures du royaume et de lever les obstacles qui peuvent s'y opposer, pour entrer, s'il est possible, en concurrence avec le commerce qui y font les Anglais et les Hollandais. »

JEAN-BAPTISTE FABRE ET MADEMOISELLE PETIT

Ce Jean-Baptiste Fabre était un homme d'une cinquantaine d'années, établi depuis 1675 environ comme négociant à Constantinople, « député de la nation », et qui s'y était signalé par son esprit de décision, lorsque, le 7 mars 1685, l'ambassadeur, M. de Guilleragues, était mort subitement d'apoplexie. Habile, hâbleur, fécond en expédients, « génie extraordinaire », dira de lui le P. jésuite Villotte, Fabre, revenu à Paris, avait fait dans un tripot de la rue Mazarine la connaissance intime d'une fille nommée Claude-Marie Petit, qu'il décida à l'accompagner dans le Levant.

Alors commence un voyage extraordinaire que R. de Maulde La Clavière a raconté jadis avec esprit (*Les Mille et une Nuits d'une ambassadrice de Louis XIV*).

Fabre, avec sa nombreuse suite quitte Marseille le 2 mars 1705 dans un vaisseau du roi, le *Toulouze*, débarque à Alexandrette et arrive à Alep. Mais l'ambassadeur de France à Constantinople, M. de Ferriol, profondément irrité contre Fabre, avait déjà prévenu le pacha contre lui. La conduite de Mlle Petit, qui se promenait dans Alep le visage découvert, tenait cercle la nuit au consulat, fit scandale et ameuta contre lui capucins, carmes et jésuites. Les Turcs interdirent à Fabre de continuer son voyage. Mais il n'était pas homme à se déconcerter pour si peu. Il décampe subrepticement d'Alep avec Mlle Petit et dans un mauvais bateau arrive incognito à Constantinople, s'y cache dans le palais de l'ambassadeur persan, finalement traverse l'Anatolie, franchit la frontière turco-persane et arrive à Erivan. Mais alors survient une catastrophe : le 16 août 1706, Fabre meurt.

LOUIS MICHEL

Six jours après qu'il eut appris la mort de Fabre, M. de Ferriol, satisfait de reprendre en mains cette mission qui lui avait échappé, envoya pour la continuer son secrétaire, Louis Michel, admis à l'ambassade de Constantinople par la protection du comte de Montmor, et qui avait en 1704 rempli avec succès une mission en Hongrie. C'était un jeune homme de vingt-huit ans, hardi, décidé à profiter de cette aventure pour se signaler. Il arrive en Perse, mais Mlle Petit, dès la mort de Fabre, s'était proclamée chef de l'ambassade.

Alors commence entre Mlle Petit et Michel une lutte pleine de péripéties. Finalement, après avoir failli triompher et avoir même été reçue par le chah, Mlle Petit, que, malgré sa prodigieuse énergie, ses forces physiques finirent par trahir, céda la place à Michel et retourna à Constantinople.

M. de Pontchartrain était excédé de toutes ces aventures. Sur les instances de Ferriol il se décida pourtant à délivrer à Louis Michel une lettre de créance qui fut signée à Versailles le 4 août 1707.

Michel avait poursuivi sa route : le 13 mai 1708 il arriva à Djoulfa, le faubourg chrétien d'Ispahan. Le 7 juin, il fut admis à l'audience solennelle de chah Hussein, qui fut suivie d'un dîner d'apparat, puis d'une audience privée. La Cour de Perse désirait vivement se lier avec la Cour de France. Michel fut fêté ; il reçut des présents des ministres et du chah ; on lui offrit des fêtes champêtres avec illuminations magnifiques, on lui fit visiter palais et jardins ; le chef des eunuques blancs introduisit « son ami » dans le jardin zoologique royal où des animaux rares s'ébattaient. Mais Louis Michel voulait rapporter quelque chose de substantiel, un traité. Il réussit et conclut avec chah Hussein en septembre 1708 un traité en trente et un articles, dont voici les dispositions principales :

« Les marchands et autres de la nation française, qui viendront tant par mer que par terre aux portes et frontières du vaste empire de Perse seront reçus agréablement et traités honnêtement par les beglerbeys, vizirs, officiers et commissaires du Divan. Ils pourront occuper en Perse, comme ils le font dans les Échelles de Barbarie, des fondoucks, sur lesquels le pavillon de France sera arboré. Exempts de taxes personnelles pendant leur séjour, ils pourront faire entrer en franchise toutes marchandises pendant les cinq années qui suivront la ratification du traité. »

D'autres articles sont relatifs au jugement des contestations entre Français et Persans, aux dettes et aux successions et enfin au libre exercice du culte catholique.

« Les évêques et les religieux francs résidant en tout notre empire pourront s'occuper à leurs prières et faire exercice de leur religion dans les lieux et maisons où ils seront logés, sans que personne puisse les empêcher ni les inquiéter, à condition qu'à l'extérieur et dehors de leurs maisons ils ne feront rien qui soit contraire à la religion des douze imans. »

Les représentants du roi de France sont assurés d'un honorable accueil :

« Lorsque les ambassadeurs ou envoyés du seigneur Empereur viendront à notre salle d'audience, semblable au paradis, ils y recevront les honneurs et le cérémonial convenables à chacun d'eux. »

Il sembla d'abord qu'aucun résultat durable ne dût sortir de ces missions fécondes en péripéties. A Versailles, le traité rapporté par Michel, qui était revenu à Toulon le 1er septembre 1709, ne fut pas ratifié ; à Ispahan, Anglais et Hollandais s'opposaient de leur mieux à son exécution. Cependant, M. de Galisson, coadjuteur de l'évêque de Babylone, et l'abbé Richard, des missions étrangères, défendaient les intérêts français. Chah Hussein nourrissait toujours l'espoir d'un concours naval dans l'attaque de Mascate. La nouvelle des victoires de Marchiennes et de Denain, que le comte des Alleurs, successeur de Ferriol à l'ambassade de Constantinople, avait diligemment adressée à l'abbé Richard, fit coup de théâtre à Ispahan. Richard suggéra l'envoi d'une ambassade à Versailles et s'offrit pour organiser mystérieusement l'entreprise. Chargé de choisir et de mettre en route l'envoyé, le khan d'Erivan s'adressa à un fonctionnaire obscur, le percepteur d'impôts Mehemet Riza Beg, qui, moyennant dix mille écus de gratification, accepta la mission.

L'AMBASSADE DE MEHEMET RIZA EN FRANCE ET LE TRAITÉ DE 1715.

Ses aventures de voyage, que M. Maurice Herbette a jadis spirituellement racontées (*Une ambassade persane sous Louis XIV*), forment le pendant de celles de Fabre et de Mlle Petit en Perse.

Mehemet Riza Beg part d'Erivan le 15 mars 1714. Dès son arrivée à Constantinople, il est suspecté, surveillé et arrêté. Mais il défend habilement son incognito, se donne pour un seigneur persan, qui voyage pour accomplir à la Mecque son devoir de bon musulman et, moyennant quelques bakchichs, il recouvre sa liberté et s'embarque à bord d'un bateau de pèlerinage, qu'il savait devoir toucher à Alexandrette. Un bâtiment français, la *Vierge de Grâce*, l'y attendait. Une nuit, Riza fausse compagnie à ses coreligionnaires et s'y glisse. La *Vierge de Grâce* appareille incontinent et, le 23 octobre 1714, elle déposait Mehemet Riza Beg sur le quai de Marseille. Toute cette intrigue avait été habilement conduite par un drogman grec de l'ambassade de France à Constantinople nommé Étienne Padery.

Un gentilhomme de la maison du roi, François Pidou de Saint-Olon, un missionnaire orientaliste, Gaudereau, et Padery furent chargés de la conduite de l'ambassade.

Parti de Marseille le 23 décembre 1714, l'ambassadeur persan remporta un grand succès de curiosité dans les villes qu'il traversa, Lyon, Roanne, Nevers. Il fit son entrée solennelle à Paris le 7 février 1715 et fut logé à l'hôtel de la rue de Tournon où « l'on festinait les grandeurs ».

Sa réputation d'homme intraitable était déjà bien établie. « Il est vif, fastueux, entêté et pour ainsi dire entièrement ingouvernable, avait déjà écrit de Marseille Saint-Olon au ministre marquis de Torcy. Il accompagne tout ce qu'il dit et fait de tant de hauteur, qu'il semble être plutôt venu pour nous donner la loi que pour écouter la justice de nos remontrances. » « C'est la tête la plus folle qu'on puisse jamais voir, écrit dès qu'il est à Paris la duchesse d'Orléans à la rangrave Louise de Palatinat. Devient-il de méchante humeur, il grince des dents, tire son sabre et son poignard, et veut mettre tout à bas. »

MEHEMET RIZA

L'audience royale eut lieu le 19 février 1715. De bonne heure, le baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs, et le maréchal de Matignon vinrent dans un carrosse de la cour chercher l'ambassadeur à son hôtel. A Versailles, le cortège s'organisa dans l'avenue de Paris, devant la maison du premier valet de chambre du roi, Bontemps. Monté sur un cheval couvert d'une housse brodée, Riza s'avança, précédé de son drapeau et escorté du maréchal de Matignon, du baron de Breteuil et de ses Persans. Une foule innombrable couvrait les avenues et la place d'armes. Après quelques instants d'arrêt dans l'appartement du duc de Guiche, colonel des gardes, Riza pénètre dans la grande galerie. Toute la cour y était rassemblée. Sur les gradins, les dames, « en robes de chambre » magnifiques et leurs pierreries dans les cheveux, assistaient à la cérémonie, non officiellement, mais incognito, en « bayeuses », subtilité d'étiquette, qui les autorisait à s'asseoir devant le roi.

Sur un trône somptueux élevé de huit marches et sous un dais à fond d'argent relevé en broderie d'or, le roi était assis, la tête couverte. Il était vêtu d'un habit d'étoffe noir et or avec boutons de diamants et portait la croix de l'Ordre du

Saint-Esprit, en diamants. A la droite du roi, le dauphin, âgé de cinq ans, tenu en lisière par sa gouvernante, la duchesse de Ventadour. Sur les marches du trône, les princes et les princesses du sang.

Riza fait un premier salut. Le roi se lève et se découvre. Riza atteint, non sans peine, le pied du trône, monte sur la plate-forme où le roi était assis, et remet sa lettre de créance que le roi passe au marquis de Torcy. Le roi lui adresse la parole pour lui demander des nouvelles du chah. Riza répond et il s'engage ainsi un dialogue qui manqua quelque peu de décorum. Padery remplit l'office d'interprète.

Après l'audience, Riza se rendit chez le dauphin, puis dans l'appartement du duc de Guiche, où il refusa de faire honneur au repas qui avait été préparé, les mets ayant été accommodés par un cuisinier chrétien. Riza rentra à huit heures du soir rue de Tournon ; il s'était montré de bonne humeur et aucun de ses accès habituels de violence n'était venu troubler la sérénité de cette journée. Journée historique dans les relations de la France et de la Perse, car à aucune époque ambassadeur persan ne fut honoré par un souverain français à l'égal de Mehemet Riza Beg.

Le voyage de l'ambassadeur en France avait pour raison d'être la conclusion d'un nouveau traité entre la France et la Perse. Aussitôt après la réception, Louis XIV désigna comme négociateurs : le marquis de Torcy, le comte de Pontchartrain, Nicolas Desmarets, contrôleur général des finances, et Danycan de Landivisiau, maître des requêtes et intendant du commerce pour la généralité de Paris.

Mais Riza ne mit aucun empressement à traiter. Une jolie demeure, une table plantureuse, des bains à domicile, une voiture attelée de beaux chevaux dans laquelle on visitait commodément Paris, des intrigues galantes, les charmes d'une sultane favorite : la vie en France n'était-elle pas agréable ? Pourquoi se hâter de retourner en Perse ?

Ce fut le 13 juin 1715 seulement que les ministres purent avoir une première conférence d'affaires avec l'ambassadeur. Il apparut aussitôt que l'on avait de part et d'autre des vues très différentes. Mehemet Riza aurait voulu rapporter à Ispahan la promesse de l'envoi de vaisseaux français qui auraient aidé la flotte persane à détruire Mascate. Les ministres français cherchaient « le bien du commerce » et l'amendement en notre faveur du traité d'Ispahan de 1708. Secondés par les interprètes Gaudereau et Padery, ils réussirent à faire accepter à Mehemet Riza Beg un traité purement économique sans prendre aucun engagement d'opération navale sur la côte sud de l'Arabie.

Les négociations durèrent deux mois. Le 13 août 1715 le traité fut signé à Versailles dans l'appartement du marquis de Torcy après l'audience de congé de l'ambassadeur, audience qui, en raison de l'état d'affaiblissement du roi, fut très écourtée.

Le traité accordait aux marchands français le droit d'importer en Perse et d'en exporter en franchise les marchandises qui leur plairaient. L'exportation des chevaux persans, dont on était très avide en France, bénéficierait des mêmes avantages. Les marchands jouiraient à Ispahan et dans les villes frontières de la concession gratuite de maisons d'habitation et de magasins. A l'ambassadeur de France accrédité à la cour de Perse était accordée la préséance sur les ambassadeurs des autres nations.

Les ministres français, sentant bien l'inconvénient de laisser Mehemet Riza rentrer à Ispahan les mains vides d'avantages, annexèrent au traité des articles stipulant que des privilèges seraient accordés aux consuls et aux marchands persans qui résideraient en France.

La mission de Riza était terminée. Pour éviter de passer par la Turquie, où il aurait couru des dangers, il avait annoncé son intention de retourner en Perse par la Moscovie.

Une frégate, l'*Astrée*, fut armée au Havre pour le transporter dans la Baltique. Mais il s'attardait à Paris. Enfin, le 30 août, Louis XIV étant à l'agonie, Pontchartrain obligea Riza à partir avec sa suite pour Le Havre.

Riza avait décidé sa favorite, Mme d'Epinay, à l'accompagner. Il l'enleva au Havre, en la faisant transporter subrepticement à bord de l'*Astrée* dans une caisse percée de trous et meublée d'un matelas et d'un oreiller.

Après un voyage de vingt et un mois fécond en aventures et en péripéties, Mehemet Riza arriva en mai 1717 à Ispahan. Mais de grands changements y étaient survenus depuis son départ ; ses protecteurs étaient morts ou tombés en disgrâce ; lui-même, pour vivre pendant le voyage, avait vendu les présents destinés par Louis XIV à chah Hussein. Le traité qu'il rapportait fut sévèrement jugé. Se voyant menacé d'une disgrâce complète, peut-être même d'une condamnation, Riza, affolé, s'empoisonna.

Les relations entre la France et la Perse continuèrent pendant les premières années du règne de Louis XV, qui furent en même temps les dernières de celui de chah Hussein. Un Persan nommé Agobjean fut installé à Marseille comme consul, et un consul de France, Ange de Gardane, sieur de Sainte-Croix, résida à Ispahan.

PADERY Mais l'agent français qui joua à cette époque le rôle le plus actif en Perse fut ce même Étienne Padery, qui avait guidé Mehemet Riza Beg pendant son ambassade. Padery quitta la France en mars 1719 avec le titre de consul à Chiraz. L'objet de sa mission était d'obtenir la ratification du traité de 1715, car « on forma le grand projet de l'établissement de la Compagnie des Indes dans lequel on fit entrer le commerce de la Perse comme une des parties les plus intéressantes ». Arrivé à Ispahan à la fin de 1721, Padery fut reçu par chah Hussein et obtint quatre commandements, dont le plus important concédait « l'exemption de tous droits tant sur les personnes des Français et de leurs officiers que sur toutes les sortes de marchandises de quelque païs que ce soit qu'ils porteront en Perse ou qu'ils emporteront et ce, en exécution du traité fait entre les ministres de Sa Majesté et l'ambassadeur de Perse en 1715 ».

Cette ratification du traité de 1715 ne devait pas avoir d'effet. Au moment même où Padery obtenait ces commandements, Ispahan était déjà assiégé par le chef afghan Mohammoud et une période de luttes intestines allait commencer pour la Perse. Padery a laissé un récit très circonstancié du siège d'Ispahan et de la chute de chah Hussein.

II. — Résidents et voyageurs français au XVII^e siècle

Pendant cette période, l'activité des Français en Perse se manifesta sous une forme commerciale, religieuse et géographique.

Parmi les commerçants établis à Ispahan, Isaac Botet de l'Estoille fut le plus notable.

DE L'ESTOILLE, LE P. RAPHAËL Il rendit de grands services aux agents de la Compagnie des Indes orientales, hébergea de Lalain et de La Boulaye Le Gouz et leur donna son fils Louis comme interprète. Quoique calviniste, il avait fait élever ses enfants dans la religion catholique et lui-même, instruit par le P. Ange de Labrosse, se convertit à ses derniers moments.

Plusieurs des nombreux religieux français, carmes, capucins, jésuites, établis en Perse, composèrent des ouvrages qui méritent d'être cités. Envoyé par le cardinal Barberini en Orient pour y remplir une mission apostolique, le P. Philippe de la Très Sainte Trinité arriva à Ispahan en août 1629. Il y séjourna neuf mois, puis il se rendit dans l'Inde, où il resta neuf ans. Il publia en 1649 à Lyon un

Itinerarium orientale, dont l'un de ses confrères, le P. Pierre de Saint-André, donna en 1652 une version française intitulée : *Voyage d'Orient du R. P. Philippe de la Très Sainte Trinité, carme déchaussé, où il décrit les divers succez de son voyage, plusieurs régions d'Orient, leurs montagnes, leurs mers et leurs fleuves, la chronologie des Princes qui y ont dominé, leurs habitans tant chrétiens qu'infidèles.*

L'*Estat de la Perse en* 1660 du P. Raphaël du Mans est un ouvrage de haute valeur, qui peut être mis en balance avec les *Voyages* de Chardin. Jacques Dutertre, en religion le P. Raphaël, né en août 1613 au Mans, où son frère exerçait la charge d'avocat au siège présidial, fut pendant quarante ans le supérieur du Couvent des Capucins à Ispahan. Il y mourut le 1er avril 1696 à l'âge de quatre-vingt trois ans. Considéré des souverains qui se succédèrent de chah Abbas II à chah Hussein, en relations avec les grands et les lettrés, le P. Raphaël fut en situation de recueillir sur la Perse les renseignements les plus étendus. L'*Estat de la Perse* fut rédigé à la demande de Colbert ; il était resté inédit jusqu'à nos jours. Castonnet des Fosses eut le mérite d'attirer, au Congrès des Sociétés savantes de 1887, l'attention des géographes et des historiens sur ce document, et l'éminent orientaliste Charles Schefer celui de l'éditer en 1890 avec un savant commentaire.

Les services que le P. Raphaël rendit aux études ne se bornèrent pas à la rédaction de cet ouvrage. Il dépensait libéralement au profit des voyageurs français, ses hôtes, les trésors de ses connaissances.

Les *Relations* de Tavernier, de Thévenot et de Chardin sont nourries du suc de ses entretiens.

D'autres ouvrages sur la Perse, émanant de religieux, furent publiés pendant la seconde moitié du XVIIe siècle et le commencement du XVIIIe, tels que les *Relations nouvelles du Levant* du P. Gabriel de Chinon en 1671, l'*Etat présent de la Perse* du P. Sanson en 1694 et enfin le *Voyage d'un missionnaire de la Compagnie de Jésus en Turquie, en Perse et en Arménie, en Arabie et en Barbarie*, composé sur les notes du P. jésuite Villotte par son frère le P. Nicolas Frizon, qui parut en 1730 et qui l'emporte notablement en valeur sur les précédents.

N'omettons pas de signaler les essais d'autres religieux pour faire connaître en France la langue persane. Le P. Ignace de Jésus, compagnon du P. Philippe, publia en 1661 une *Grammatica linguæ persicæ*. Un carme déchaussé, le P. Ange de Labrosse, qui résida en Perse de 1664 à 1673, donna, après une traduction en latin de la *Pharmacopée persane*, un Dictionnaire persan-italien-latin, 1684, où les érudits ont d'ailleurs plus tard relevé d'assez nombreuses erreurs.

J.-B. TAVERNIER. JEAN THÉVENOT

En matière de connaissances sur la Perse, les voyageurs laïcs ne le cédèrent pas aux religieux, et plusieurs des *Relations* parues au XVII^e^ siècle occupent une place de choix dans notre littérature exotique.

Fils d'un éditeur de cartes géographiques, Jean-Baptiste Tavernier, né à Paris en 1605, éprouva en écoutant les « curieux » qui fréquentaient chez son père, un vif désir de visiter les pays étrangers. Il avait déjà parcouru une partie de l'Europe quand en 1636, à Ratisbonne, où l'avait attiré le spectacle du couronnement de l'empereur Ferdinand II, le P. Joseph lui proposa d'accompagner l'abbé de Chappes, frère du maréchal d'Aumont, à Constantinople. Ayant ainsi abordé l'Orient, Tavernier y retourna cinq fois en vingt-cinq ans. Habile négociant, il s'enrichit dans le commerce des pierres précieuses. Esprit très ouvert, il recueillit quantité de renseignements sur la Perse occidentale, notamment. En 1676, parut l'ouvrage justement réputé : *Les six voyages de J.-B. Tavernier, écuyer, baron d'Aubonne, en Turquie, en Perse et aux Indes.*

CHARDIN
(D'après un portrait de l'époque).

Disposant de puissants moyens personnels, Jean Thévenot, né en 1633 à Paris, fit en 1655 et 1656 un premier voyage à Constantinople et en Egypte. Il retourna dans le Levant en 1664 et parcourut la Perse occidentale jusqu'au golfe Persique. Il succomba au retour, le 28 novembre 1667, à Miane en Azerbeidjan. La *Relation d'un voyage fait au Levant, dans laquelle il est curieusement traité des Estats sujets au Grand Seigneur*, fut publiée partie de son vivant, partie après sa mort.

JEAN CHARDIN

L'ouvrage d'un compagnon de Tavernier, André Daulier-Deslandes : *Les Beautez de la Perse ou Description de ce qu'il y a de plus curieux dans ce royaume*, contient de bonnes descriptions des villes et des monuments.

Mais ce sont *Les voyages du chevalier Chardin en Perse et autres lieux de l'Orient*

qui constituent sans conteste le meilleur ouvrage que notre littérature exotique ait produit sur la Perse.

Né à Paris le 26 novembre 1643, Jean Chardin fut envoyé à vingt et un ans par son père dans le Levant pour y faire le commerce des pierres précieuses. Son premier séjour en Perse dura six ans. Revenu en France, il s'aperçut bientôt que sa condition de protestant lui fermait tout avenir. Après avoir fait exécuter les bijoux qu'Abbas II lui avait commandés, il repartit donc pour la Perse en août 1771. Il y resta six ans. A son retour, il s'établit en Angleterre, fut distingué par Charles II, et partagea sa vie entre des fonctions diplomatiques et la rédaction de son livre.

« Je commençai le second voyage en 1671 et ne l'achevai, écrit-il, qu'en 1677. La forte envie que j'avais de bien connaître la Perse et d'en donner des relations exactes et fidèles, me fit employer tout ce temps à étudier le plus qu'il me fut possible la langue du pays, à connaître avec exactitude les mœurs et les coutumes de ses peuples, à fréquenter et suivre régulièrement la cour, à y converser avec les grands et les savants et enfin à y examiner soigneusement tout ce qui pouvait mériter la curiosité de notre Europe par rapport à un grand et vaste pays que nous pouvons appeler un autre monde, soit par la distance des lieux, soit par la diversité des mœurs et des manières. En un mot, je pris tant de soin et de peine à m'instruire de ce qui regarde la Perse que je connois, par exemple, Ispahan mieux que Londres, quoique j'y sois établi depuis vingt-six ans ; que je parle le persan avec autant de facilité que l'anglais et presque aussi aisément que le français ; que j'ai vu presque tout ce grand empire, l'ayant entièrement traversé dans sa longueur et dans sa largeur, et ayant parcouru ses mers Caspienne et Océane d'un bout à l'autre, et ses frontières en Arménie, en Ibérie, en Médie, en Arabie et vers le fleuve Indus ; et qu'à l'égard du peu d'endroits où je n'ai point été moi-même, je m'en suis tellement informé, que je croirois, par manière de dire, m'y reconnoitre si j'y étois soudainement transporté. »

Etat politique et économique, géographie, usages, mœurs, histoire, Chardin a traité tous les sujets. Son esprit est affranchi de tout parti pris. Il met en relief les qualités des Persans, mais il ne cèle ni leurs défauts, ni même leurs vices. Son livre, lecture aussi attachante qu'instructive, est une véritable encyclopédie de la Perse pendant la seconde moitié du XVII^e siècle. Chardin le publia en 1711, deux ans avant sa mort survenue près de Londres le 26 janvier 1713. Il a eu cette fortune posthume qu'une nouvelle édition accompagnée d'un savant commentaire en ait été donnée un siècle plus tard en 1811 par l'éminent orientaliste Langlès.

III. — Résidents et voyageurs français en Perse au XVIII^e siècle.

Il n'y eut pendant le XVIII^e siècle aucune relation diplomatique officielle entre la France et la Perse. Mais quelques Français séjournèrent ou voyagèrent en Perse occasionnellement.

JACQUES ET JEAN-FRANÇOIS ROUSSEAU

Dans la suite de l'ambassadeur Louis Michel, figurait un joaillier de Genève, Jacques Rousseau, qui était l'oncle de Jean-Jacques. Resté à Ispahan après le départ de Michel, il entra si avant dans l'intimité de chah Hussein, qu'il se permettait de lui faire des représentations sur son indifférence pour les affaires publiques.

Lors de la prise d'Ispahan par les Afghans en 1722, une aventure survint qui devait plus tard assurer sa fortune à la cour de Perse. Pendant que les Afghans pillaient le palais, un vieil eunuque eut l'idée de jeter dans un puits les joyaux de la couronne ; peu après il fut massacré. Jacques Rousseau, qui avait eu connaissance de ce geste, demeura le seul dépositaire du secret de la cachette. Quand chah Thamas, après avoir battu les Afghans, fut monté sur le trône, Jacques Rousseau le lui révéla. Il conquit ainsi d'emblée la faveur du nouveau souverain, qu'il conserva sous Nadir chah et ses éphémères successeurs.

CAVALIER PERSAN
(D'après un dessin de l'album de Chardin).

Il vécut à Ispahan près d'un demi-siècle. Il y épousa Reine de l'Estoille, l'une des filles du grand négociant dont nous avons parlé plus haut, et y resta, les troubles politiques ayant fait fuir ses collègues, le seul représentant de la France.

Après la mort de son père survenue en 1753, son fils Jean-François alla s'établir à Bassora, où il entra au service de la Compagnie française des Indes, mais il eut plus d'une occasion de soutenir le bon renom de la France en Perse.

Le consul de Bassora, Pyrault, essaya, sur l'ordre du ministre de la Marine, duc de Choiseul-Praslin, de rouvrir des relations commerciales avec la Perse. Jean-François Rousseau qui, ayant passé sa jeunesse à Ispahan, parlait le persan, se chargea, à la demande du consul, de cette mission. Il monta à Chiraz en 1768 et y retourna en 1770. La Perse était alors gouvernée par un soldat heureux, Kerim Khan. Courtisan avisé, doué de l'esprit d'à-propos, flattant les goûts littéraires du souverain auquel il récitait de longs passages des écrivains nationaux Hafiz, Saadi

et Ferdouçi, Rousseau conquit la faveur de Kerim Khan. Il obtint pour la France la cession de l'île de Kharek située dans le golfe Persique, en face de Bender-Bouchir, place dont il avait discerné l'importante situation stratégique.

Jean-François Rousseau contracta avec des personnages importants, pendant ses séjours à Chiraz, des relations qui devaient trente ans après (on les verra plus loin) porter fruit, quand le Premier Consul prit l'initiative d'exercer une action politique en Perse.

Jacques et Jean-François Rousseau connurent en Perse un Français qui y vécut dans des conditions bien étranges, Siméon de Verville.

Envoyé par l'Académie des Sciences dans le Levant pour y faire des observations astronomiques et d'histoire naturelle, Siméon de Verville avait apostasié et s'était fait musulman sous le nom de Mohammed Rizai. Il obtint la faveur de chah Hussein, qui lui offrit un pavillon dans sa splendide résidence de Ferhabad, voisine d'Ispahan.

Siméon de Verville y installa un cabinet de physique, un laboratoire de chimie et y rassembla une collection précieuse de manuscrits, qui fut dispersée à sa mort.

JEAN OTTER D'autres savants français voyagèrent en Perse pendant le XVIII^e^ siècle.

Jean Otter, d'origine suédoise, mais converti au catholicisme et établi en France, fut envoyé à Constantinople par le comte de Maurepas pour se perfectionner dans la connaissance des langues orientales et s'enquérir des moyens de rétablir le commerce des Français en Perse. Bien accueilli par l'ambassadeur marquis de Villeneuve, logé au Palais de France, Otter passa deux ans à Constantinople, où il profita particulièrement de l'enseignement du géographe Ibrahim effendi. Se joignant à un ambassadeur persan qui retournait dans son pays, il arriva à Ispahan en juillet 1737 ; il y séjourna vingt mois, y continua ses études et s'y lia avec les savants persans qui avaient survécu aux troubles politiques. Otter fit ensuite un séjour de quatre années à Bassora, où il exerça les fonctions de consul, et revint en 1744 en France. Le *Voyage en Turquie et en Perse*, qu'il publia en 1748, contient l'histoire des derniers princes de la dynastie des Safis, de l'attaque des Afghans, de l'avènement et du règne de Nadir chah.

Le botaniste André Michaux, qui est surtout connu par ses voyages scientifiques dans l'Amérique septentrionale, avait commencé sa carrière par un séjour de deux ans en Perse, de 1784 à 1786.

ANTOINE OLIVIER ET GUILLAUME BRUGNIÈRE Les naturalistes Guillaume-Antoine Olivier et Jean-Guillaume Brugnière, qui avaient fait un long voyage dans les îles de l'Archipel et en Égypte, furent invités en l'an III par le Comité de Salut public à se rendre en Perse pour tenter d'y renouer des rela-

ITINÉRAIRES DES ENVOYÉS ET OFFICIERS FRANÇAIS EN PERSE, 1805 A 1809

tions diplomatiques avec Mohamed Aga Khan qui, après la mort de Kerim Khan, en 1779, avait réussi, non sans lutte, à prendre le pouvoir. Verninac, envoyé extraordinaire de la République à Constantinople, leur écrivit le 30 août 1795 dans le style ampoulé du temps: « Une carrière nouvelle s'ouvre devant vous. Votre main a soulevé le voile de la statue d'Isis et recueilli dans l'Archipel les moissons échappées à Tournefort ; la Perse à son tour vous appelle. Dans cette contrée presque vierge encore, la Nature et la Politique offrent un champ vaste à vos observations et à vos talents. La République attend de votre zèle que vous le parcouriez tout entier et j'y mets pour moi la plus entière confiance. »

Parvenus à Téhéran par Bagdad et Kirmancha, Olivier et Brugnière furent reçus le 23 septembre 1796 par le ministre de Mohamed Aga Khan. « Instruit des succès de Mohamed Aga Khan, lui dirent-ils, le gouvernement français les avait chargés de venir en Perse pour sonder les dispositions de son cœur à l'égard de la France » et proposer le renouvellement éventuel des traités de 1708 et de 1715.

Mais Olivier et Brugnière firent piètre figure à Ispahan. Leur bourse était mal garnie, ils n'apportaient pas de présents ; ils avaient eu le tort de quitter leurs vêtements de Français et de se vêtir à l'orientale. On ne les considéra pas et ils ne rapportèrent qu'une réponse banale à la lettre qu'ils avaient remise au ministre persan de la part de Verninac.

Revenus à Bagdad, ils écrivirent le 29 décembre 1796 au général Aubert du Bayet, successeur de Verninac au Palais de France, qu'il y avait peu de fond à faire sur la Perse. « Il n'y a aucune foi à accorder au gouvernement persan actuel qui est dépourvu de moyens suffisants pour soutenir de grandes entreprises. Il est étranger à toutes les combinaisons politiques dont on pourrait lui faire ouverture. Il ignore même le nom des nations qui jouent maintenant le rôle le plus important en Europe. »

Les deux voyageurs revinrent à Constantinople en l'an VI, rassemblèrent leurs collections et prirent le chemin de la France par l'Italie. Mais Brugnière, qui était malade depuis son départ de Téhéran, mourut à Ancône le 2 octobre 1798.

Olivier publia lentement ses observations sous le titre de *Voyage dans l'Empire ottoman* (3 vol., 1802-1807). Il avait été élu membre de la Classe des Sciences physiques et mathématiques de l'Institut national le 26 mars 1800.

IV. — La Mission Gardane

A aucune époque de notre histoire, nous ne déployâmes autant d'activité en Perse que sous le premier Empire.

Dès qu'il eut mis un terme à l'expédition d'Égypte et rétabli la paix avec la Porte ottomane par le traité de Paris du 6 messidor an X (25 juin 1802), Napoléon porta ses vues sur la Perse.

Dans les *Instructions* qui furent remises en octobre 1802 au général Brune, ambassadeur de la République à Constantinople, par le ministre des Relations extérieures, figurait cette phrase : « Le Gouvernement désire que l'ambassadeur se procure des renseignements très exacts sur les différents pachaliks et en fasse part au cabinet. *Il doit même pousser ses recherches jusqu'à la Perse.* »

LES PRÉLIMINAIRES DE L'ALLIANCE FRANCO-PERSANE

Si Napoléon présumait en 1802 que la Perse pourrait devenir une alliée éventuelle contre la Russie en retenant des troupes au sud du Caucase et contre l'Angleterre en la menaçant d'une attaque dans l'Inde, il n'existait pas de rapport officiel entre le gouvernement français et Feth Ali chah, qui depuis 1797 avait succédé à son oncle Mohamed Aga. Sur l'invitation de Talleyrand, Jean-François Rousseau, qui de Bagdad, où depuis plus de vingt ans il gérait le consulat général, avait entretenu des relations en Perse, fait des ouvertures à ses amis d'Ispahan. Le 20 octobre 1804, il rend compte au ministre de leur succès :

« J'ai fait entrevoir à plusieurs personnes qui sont à la tête des affaires et particulièrement à mon intime ami le cheik ul islam d'Ispahan, nommé Mirza Morteza, premier magistrat du royaume, l'intention où était Sa Majesté l'Empereur d'entrer en correspondance avec Feth Ali chah. Par ses réponses, il me dit qu'il était charmé de cette apparence de liaison qui allait se former entre les deux souverains, m'assurant que rien ne flattait tant le roi de Perse que de recevoir quelques marques d'amitié de la part de l'illustre chef de l'Empire français, dont le nom connu de grand Bonaparte retentit depuis longtemps dans ses États. »

Ce bon accueil s'explique par la crainte que la Russie inspire à Feth Ali chah. Depuis un quart de siècle, les Russes progressent sans arrêt vers le sud. Dans la mer Noire ils ont conquis la Crimée et se sont avancés jusqu'à l'embouchure du fleuve Rion (le Phase de l'antiquité), où ils ont construit la forteresse de Poti. Même succès sur les côtes occidentales de la mer Caspienne, dont ils sont les maîtres depuis Bakou jusqu'à l'embouchure du Kurs ; ils menacent de conquérir les provinces du Ghilan et du Mazandéran. Malgré les véhémentes protestations de Feth Ali chah, ils ont mis la main sur la Géorgie. Et leur marche en avant continue ; ils ont franchi l'Araxe, ils ont failli s'emparer d'Erivan.

Or c'est dans ces conjectures, où il se sent gravement menacé, que Feth Ali chah est informé des ouvertures que lui fait indirectement le grand Bonaparte, le chef de la nation française. Comment n'y répondrait-il pas favorablement ?

Le 12 décembre 1804 le maréchal Brune se tenait dans la grande rue de Péra, devant la porte du Palais de France, prêt à partir, sa mission à Constantinople étant achevée. Il avait déjà un pied à l'étrier, quand un Arménien modestement vêtu se présente et demande à lui parler en particulier. Le maréchal y consent, et rentre avec l'inconnu dans le palais, puis dans son cabinet. L'Arménien tire alors de son vêtement un sac, et du sac un écrit en caractères orientaux. Le maréchal mande le seul fonctionnaire capable de le déchiffrer, le conseiller d'ambassade Pierre Ruffin, qui reconnaît de prime abord le paraphe de Feth Ali chah, puis traduit le document *(La vie de Pierre Ruffin, orientaliste et diplomate)*.

Après des compliments à l'adresse de Bonaparte et un récit de l'invasion des Russes dans l'Azerbeidjan, le message proposait une attaque simultanée contre eux :

« La plume de l'amitié vous notifie qu'à la saison du printemps, notre armée conquérante et nos sublimes étendards seront encore mis en mouvement vers les terres des Russes. Que le héros fondateur des principes de la souveraineté destine aussi une infanterie considérable et une nombreuse cavalerie au même objet, qu'il les fasse entrer sur les terres des Russes par le côté qui offre le passage le plus facile aux Français. »

Saisi de cette proposition par le maréchal Brune, l'Empereur fait immédiatement acheminer deux envoyés vers Téhéran, le secrétaire interprète Amédée Jaubert et l'adjudant-commandant Alexandre Romieu.

Ils arrivent à Constantinople respectivement en avril et en mai 1805, et sous la direction de Ruffin y préparent leurs aventureuses missions.

Par Alep, où Jean-François Rousseau lui adjoint l'interprète Georges Outrey, Romieu arrive à Téhéran le 24 septembre 1805. Il est reçu le 1er octobre par Feth Ali chah, auquel il remet un message de Napoléon :

« Un de mes serviteurs (Jaubert) a dû te porter les premiers témoignages de mon amitié. Celui que je t'envoie aujourd'hui est particulièrement chargé de s'informer de tout ce qui intéresse ta gloire, ta puissance, tes besoins, tes intérêts, tes dangers. C'est un homme de courage et de jugement. Il verra ce qui manque à tes peuples pour que leur intrépidité naturelle soit secondée par le secours de ces arts mal connus en Orient et dont l'état des nations du nord et de l'occident rend la connaissance indispensable à tous les peuples du monde. »

Dans une seconde audience, le 4 octobre, Romieu remit au chah les présents de l'Empereur. Mais il était arrivé à Téhéran fort malade, et le 12 octobre 1805 il succombait. En ordonnant pour Romieu le cérémonial d'obsèques en usage lors du décès des grands de sa cour, Feth Ali chah témoigna sa considération pour l'envoyé de Napoléon.

Amédée Jaubert suivit un itinéraire différent. De Constantinople il passa par la mer Noire, Trébizonde et Erzeroum. Mais à la frontière turco-persane il fut arrêté par le pacha de Bajazid et enfermé dans une cave, où il languit sept mois. Elargi enfin et poursuivant son voyage, il arriva à Téhéran le 5 juin 1806, et fut reçu le 8.

« Je remis au roi de Perse la lettre de Sa Majesté, écrit Jaubert à son ami Ruffin le 20 juin. On y avait mis une pompe extraordinaire. Environ dix mille hommes étaient sous les armes ; le roi et toute sa cour magnifiquement habillés. Ma lettre fut lue et ensuite le roi m'entretint sur les affaires de ma patrie, sur la grandeur de Bonaparte, sur son amitié pour la France et sur mes malheurs passés. Je fus content de lui et même de moi dans les réponses à toutes ses questions. »

A Téhéran, puis à Sultanieh, séjour d'été de la cour, Jaubert, dont l'état de santé était alarmant, fut l'objet de mainte attention. « Jamais un simple envoyé tel que je suis, jamais ambassadeur ou ministre ne reçut tant et de si grands honneurs », écrivit-il.

LA CONCLUSION DU TRAITÉ DE FINCKENSTEIN

Les témoignages d'amitié que Feth Ali chah reçoit de Napoléon, la victoire d'Austerlitz, dont l'habile consul Jean-François Rousseau lui a fait parvenir l'éblouissante nouvelle, l'ont décidé à faire un pas décisif. Il accrédite un ambassadeur auprès de Napoléon « pour recevoir, écrit le vizir Mirza Chefy à Talleyrand, les faveurs de la présence lumineuse de Sa Majesté le grand Empereur de France, pour lui exposer la vérité du profond attachement qui anime notre cœur pour son auguste personne ».

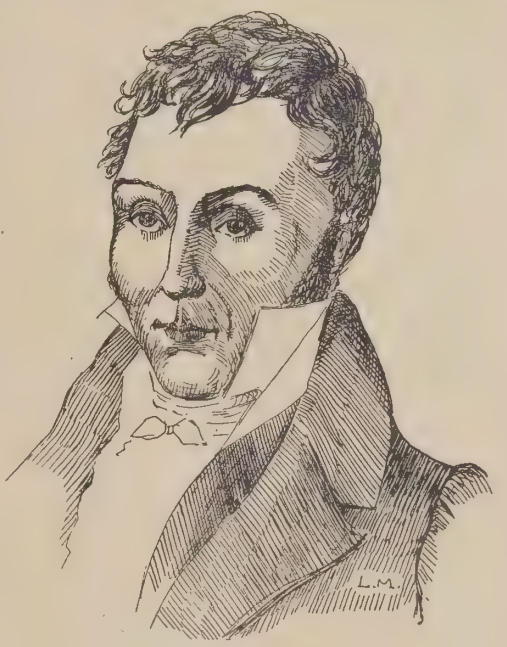

AMÉDÉE JAUBERT

L'ambassadeur persan, Mirza Mohammed Riza, arrive à Constantinople le 21 septembre 1806, où le général ambassadeur Sebastiani et le conseiller Pierre Ruffin lui font valoir les avantages que l'alliance avec la France procurera à la Perse. Puis en décembre il s'achemine vers le Nord pour y rejoindre le quartier général de Napoléon : « Mirza Riza sera assez heureux pour voir un Empereur de France en Pologne », écrit Ruffin au moment de son départ.

Il arrive le 28 février 1807 à Varsovie, dont Talleyrand s'efforce de lui rendre le séjour agréable. Les négociations se poursuivent en mars et avril entre le ministre des Relations extérieures et Mirza Mohammed Riza.

Le 27 avril Napoléon reçoit solennellement l'ambassadeur du chah de Perse à son quartier général, établi au château de Finckenstein en Prusse orientale. Il lui offre le spectacle de parades militaires, il s'entretient avec lui, par l'intermédiaire de Jaubert, de la littérature et des monuments de la Perse.

Enfin, le 4 mai 1807, le traité franco-persan de Finckenstein est signé. Par ce traité la France garantit à la Perse l'intégrité de son territoire ; elle lui reconnaît

la propriété de la Géorgie, elle lui promet de s'efforcer d'obtenir de la Russie lors des futures négociations l'évacuation de cette province ; elle mettra à la disposition du chah des officiers ; elle lui fournira des canons et des fusils.

Le chah de Perse, de son côté, s'engage à déclarer immédiatement la guerre à l'Angleterre et à expulser les agents diplomatiques anglais du territoire persan ; il emploiera toute son influence pour déterminer les Afghans à joindre leurs armées aux siennes pour marcher contre les possessions anglaises de l'Inde ; si une armée française était envoyée par terre pour attaquer ces possessions, il lui donnerait passage sur son territoire.

Dès le 12 avril 1807, avant même la signature du traité de Finckenstein, un décret impérial constituait la mission de Perse.

Son chef, le général de Gardane, était un officier de la maison de l'Empereur et gouverneur des pages. Le personnel civil comprit trois secrétaires de légation, Ange de Gardane, frère du général ; Joseph Rousseau, fils du consul Jean-François Rousseau, lui-même consul titulaire à Bassora et orientaliste de valeur ; Félix Lajard, diplomate ; six interprètes ou drogmans, Joseph Jouannin, Auguste Andréa de Nerciat, Joinnard, Tancoigne, Adrien Dupré, Escalon ; un médecin, le docteur Salvatori ; deux aumôniers, Damade et Frangopoulo.

Le personnel militaire comprit cinq capitaines, Truilhier, Lamy, Bontems, Verdier et Bianchi ; quatre lieutenants, Trezel, Bernard, Fabvier et Reboul ; les deux premiers étaient ingénieurs géographes. Cette mission comptait des sujets d'élite dont beaucoup se distinguèrent plus tard. Et puis, entre tous les membres, civils et militaires, il y avait un caractère commun, bien favorable au succès, la jeunesse. Aucun d'eux n'avait atteint quarante ans.

Le 10 mai 1807 des *Instructions* furent remises au général Gardane : « Nous frayer un chemin aux Indes, nous procurer des auxiliaires contre la Russie », tel était le double objet de la mission. Faisant face au nord à la Russie, à l'est à l'Inde anglaise, la Perse pouvait par sa situation géographique servir l'Empereur dans sa lutte contre ses deux ennemies.

« La Perse doit regarder les Russes comme ses ennemis naturels : ils lui ont enlevé la Géorgie, ils menacent ses plus belles provinces. Le général Gardane entretiendra l'inimitié des Persans contre les Russes. Il les excitera à de nouveaux efforts. » Ses officiers « rendront plus redoutables à la Russie les forces militaires de la Perse ». Conjointement la mission doit préparer une expédition éventuelle vers l'Inde. Les officiers recueilleront donc les renseignements géographiques, topographiques et économiques les plus détaillés sur le pays.

Pendant que les négociations se poursuivaient en Europe, en Perse l'œuvre de rapprochement commencée par Romieu et Jaubert était continuée par divers agents, le secrétaire d'ambassade de La Blanche, le consul Joseph Rousseau, les interprètes Joseph Jouannin et Andréa de Nerciat, le capitaine Bontems.

Agissant en chargé d'affaires, La Blanche remit à Feth Ali chah un message grandiloquent de Napoléon :

« Écrit en mon palais impérial à Varsovie le 17 janvier 1807.

« Je t'ai offert mon amitié et je t'ai envoyé de l'occident de l'Europe deux de mes fidèles serviteurs. J'ai su tes dispositions envers moi, tes courageux efforts et tes succès contre les Russes. Apprends aussi mes avantages et qu'ils t'inspirent une nouvelle confiance. Attaque avec vigueur les ennemis, que mes victoires te livrent affaiblis et découragés. Reprends sur eux la Géorgie et toutes les provinces qui furent ton empire et referme contre eux les Portes Caspiennes, qui en gardèrent si longtemps l'entrée... C'est au milieu de mes victoires que je te renouvelle les assurances de mon affection. »

Dans la réponse de Feth Ali chah à Napoléon, datée du 8 juin 1807, l'hyperbole persane se donne libre carrière : « Prince, qui as arboré l'étendard de la grandeur et qui t'es assis sur le trône de la puissance suprême, baleine de l'océan de la science et de la sagesse, cloche de dignité qui répands à grand bruit sa haute renommée ».

Le consul Joseph Rousseau vint relever La Blanche.

« J'ai eu mon audience auprès du Roi le 28 octobre (1807), écrit-il à son père deux jours après. Il n'y a eu que moi, MM. La Blanche et Jouannin, qui avons été présentés à ce monarque. Il nous fit asseoir et je lui remis en même tems la lettre de Sa Majesté Impériale et Royale dont il fut fait lecture à haute voix. Il me parla ensuite du haut de son trône et me questionna beaucoup sur les affaires de l'Europe, et me demanda à plusieurs reprises de vos nouvelles, se tournant de tems en tems vers son premier ministre Mirza Chefy pour lui témoigner la surprise où il était de m'entendre parler si couramment le persan et le turc, car, pour m'éprouver, sans doute, il m'adressa la parole alternativement dans l'un et l'autre de ces idiomes. »

Ainsi avait été favorablement préparé le terrain d'action de la mission Gardane, quand elle arriva à Téhéran le 4 décembre 1807.

LA MISSION GARDANE EN PERSE

La mission se concentra à Constantinople en août 1807. Partie de Scutari le 1er septembre, elle traversa l'Anatolie d'ouest en est par Angora et Erzeroum. Après Bajazid elle entra en territoire persan et par Khoi, Tauris et Casbin, elle atteignit Téhéran. La réception fut partout somptueuse.

« On nous a fourni cent chevaux de selle ou de bagage, le logement et la table, écrivait Ange de Gardane au ministre le 30 juin 1808. Quelquefois les gouverneurs ont poussé l'attention jusqu'à nous faire trouver notre premier repas au milieu

du chemin sous une tente. Ordinairement le chef du lieu où nous couchions faisait présent au ministre d'un cheval. »

De son côté Félix Lajard décrit la marche de la mission à Pierre Ruffin, le 25 décembre 1807 :

« Tous les khans et sous-khans de Perse nous ont reçus d'une manière brillante. Mais nous avons été obligés de nous arrêter dans presque toutes les villes. Nos séjours étaient, dit-on, déterminés par les astrologues de Sa Hautesse. Nous n'en avons pas moins éprouvé quelques mouvements d'impatience contre la faiblesse des Persans pour les décisions émanées de l'Astrologie. Le seul séjour qui nous ait paru trop court est celui que nous avons fait à Tauris. Il est impossible de se faire une idée de la grâce et de l'enthousiasme avec lequel le prince Abbas Mirza reçoit tous les Français. »

Abbas Mirza voulut faire preuve du savoir qu'il tenait du capitaine Bontems, qui avait été détaché auprès de lui comme instructeur.

« Avant de nous quitter, rapporte Ange de Gardane, le prince demande au général de lui commander l'exercice militaire ; il met son fusil sur l'épaule et nous étonne tous par l'adresse et le plaisir avec lequel il manie les armes. A son tour, il veut commander l'exercice au général et s'en acquitte fort bien. »

L'entrée à Téhéran fut brillante. « A une lieue le ministre fut reçu par un général persan à la tête de quatre mille hommes de cavalerie et accompagné jusqu'à son logement où il trouva une garde d'honneur. »

L'hospitalité persane fut très large. Le grand-vizir Mirza Chefy reçut Gardane dans sa propre maison ; les autres membres furent placés convenablement. La table fut abondamment servie.

Les débuts de la mission furent satisfaisants. Feth Ali chah ratifia promptement le traité de Finckenstein. Un traité de commerce franco-persan fut négocié et conclu. Le capitaine Verdier, détaché à Tauris, y instruisit à la française un corps de troupes, dont le prince Abbas Mirza fut très fier. Le lieutenant Fabvier créa un arsenal à Ispahan et nonobstant certaines difficultés commença à y fondre des canons.

Mais dans l'été de 1808, les difficultés commencèrent. Si Feth Ali chah avait conclu une alliance avec Napoléon, c'était dans la quasi-certitude que, par son intervention, il obtiendrait des Russes la rétrocession de la Géorgie. Trop faible pour reprendre cette province par ses propres forces, il se flattait de l'obtenir grâce à la médiation de Napoléon. « Il ne voulait plus entendre parler de négociations directes de paix avec les Russes, déclarait-il en avril 1808 ; son frère Napoléon était chargé de tous ses intérêts et il s'en remettait à tout ce que Sa Majesté aurait fait. »

Mais les mois passaient et il restait dans l'attente. « Sa Hautesse montre une grande impatience de n'avoir pas encore reçu de nouvelles assurances de Sa Majesté sur l'évacuation de la Géorgie par les Russes et Elle laisse entrevoir les inquiétudes qu'Elle en conçoit », écrit Gardane au ministre le 28 août 1808.

Quinze jours plus tard survint un événement grave. Le maréchal Goudowitch, gouverneur des provinces russes situées entre la mer Caspienne et la mer Noire, adressa le 2 /14 septembre au prince Abbas Mirza un ultimatum : il sommait le gouvernement persan de faire la paix et de reconnaître le fleuve Araxe comme frontière septentrionale de l'Empire. C'était lui demander de renoncer définitivement à la Géorgie, d'abandonner Erivan et la ville d'Etchmiazin, siège patriarcal

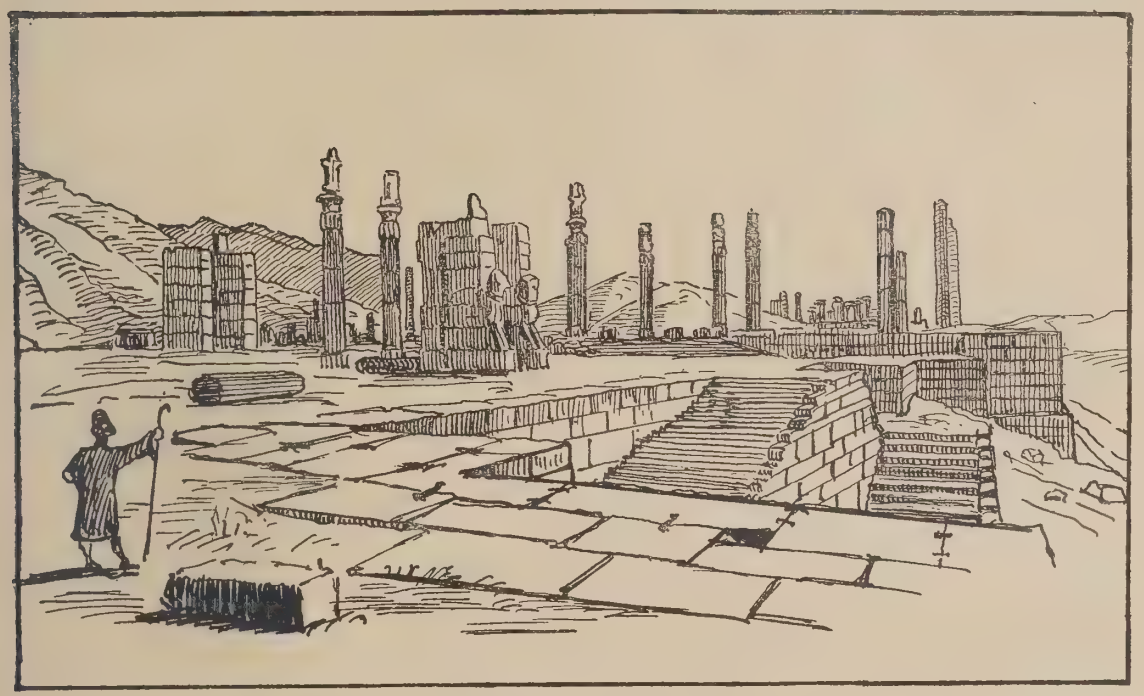

RUINES DE PERSÉPOLIS

des Arméniens, métropole spirituelle des habitants chrétiens de la Perse et de la Turquie. Cette sommation causa une vive alarme à Feth Ali chah et à ses ministres. Gardane tenta de s'interposer. Le 12 octobre 1808 il invita expressément le maréchal Goudowitch à s'abstenir de tout acte de guerre : « Monsieur le Maréchal, il est de mon devoir de vous déclarer officiellement que la Perse étant l'alliée de Sa Majesté l'Empereur et Roi, mon auguste maître, et que l'intégrité du territoire que ses troupes occupent actuellement ayant été garantie par Sa Majesté Impériale et Royale, je regarderais toute attaque contre ce territoire comme une provocation envers mon auguste Cour. »

Mais par les messages qu'il a reçus de Pétersbourg, Goudowitch est plus au courant que Gardane de la situation politique de l'Europe. Il sait que Napoléon n'a

ni l'intention ni le pouvoir d'arrêter la marche de l'armée russe au sud du Caucase et il décline poliment l'offre de médiation. Les hostilités recommencèrent entre les troupes russes et persanes en octobre 1808.

Mais en même temps que la Perse était attaquée au nord par les armes des Russes, elle était au sud en butte aux entreprises diplomatiques des Anglais.

L'envoi répété d'agents en Perse, Romieu, Jaubert, La Blanche, Gardane enfin et ses nombreux officiers, décelait l'intention du gouvernement français de prendre pied en Perse. Or, on est décidé à Calcutta comme à Londres à s'opposer aux progrès de cette action politique. Le brigadier général Malcolm, qui déjà en 1800 a rempli une mission à Téhéran, arrive dans le golfe Persique en mai 1808, chargé d'un message de lord Minto pour Feth Ali chah. Celui-ci, qui a d'anciens griefs contre lord Minto et qui veut prouver à Gardane sa loyauté de fidèle allié, refuse de recevoir Malcolm. Mais dans l'art de se faire des partisans, les Anglais sont déjà passés maîtres.

Ils ne se rebutent pas. Le 14 octobre 1808, la *Nereïde* et le *Sapphir* mouillent devant Bender-Bouchir. Un autre plénipotentiaire descend à terre, sir Harford Jones, ancien consul général à Bagdad, agent bien instruit des affaires de l'Orient.

Le 23 novembre 1808 Feth Ali chah mit dans un long entretien Gardane en face des difficultés de sa position. Jouannin, qui faisait l'office d'interprète, adressa à son maître Pierre Ruffin une relation de cette conversation. Le chah se plaignit de se voir oublié de Napoléon : « Nous avons écrit plusieurs fois nous-mêmes à Sa Majesté ; tout est resté sans réponse. L'abandon où Elle nous laisse nous étonne de plus en plus... La Perse est dans une situation désespérée ; attaquée au nord par une puissance qu'elle redoute, sur le point de l'être au midi par les Anglais, qui d'une main offrent la guerre et de l'autre une amitié funeste, abandonnée de la France, sa protectrice et son alliée, elle ne sait où chercher un appui. Les Anglais sont déjà dans le golfe Persique avec des forces considérables. Ils menacent, mais ils offrent des trésors, des troupes et des armes, si la cour de Perse permet à leur ambassadeur de se rendre près de Sa Hautesse. »

Gardane défendit comme il put une cause si difficile. Il essaya de prétendre contre l'évidence que « Sa Majesté n'avait point du tout abandonné la Perse et qu'il n'était pas possible qu'avant peu on n'en reçût les preuves les plus convaincantes ». Il essaya d'intimider Feth Ali chah en lui annonçant que « si un ambassadeur anglais était jamais admis sur le territoire persan, il devrait se retirer aussitôt ». Cette déclaration surprit fort le chah, qui répliqua avec raison qu'en Europe des ambassa-

deurs de France et d'Angleterre résidaient conjointement auprès des cours neutres. Finalement Feth Ali chah accorda un terme de soixante jours « du commencement du mois de chewal jusqu'au commencement de zilhidje (du 23 novembre 1808 au 20 janvier 1809) pour attendre les mesures prises par Napoléon en faveur de la Perse ».

Mais en janvier 1809 les bonnes nouvelles attendues de France n'étaient point arrivées. D'autre part, sir Harford Jones était monté de Bender-Bouchir à Ispahan. Il demandait à être reçu à Téhéran. Le 29 janvier 1809 Feth Ali chah, après en avoir longuement délibéré avec ses conseillers, décida de le recevoir.

Alors le général de Gardane annonça son intention de se retirer. Le 12 février 1809 il fut reçu en audience de congé.

« Sa Hautesse exprima vivement au général le regret de le voir s'éloigner de sa cour, mais le général devait sentir combien sa position était triste, et ne sachant à qui recourir, puisque Sa Majesté ne répondait pas aux nombreuses lettres qu'Elle lui avait adressées, Elle ne pouvait empêcher plus longtemps l'arrivée de Jones. »

Pour sauver les apparences, il fut convenu que le général ne quitterait pas encore le territoire persan, mais qu'il « séjournerait à Tauris jusqu'à l'arrivée des nouvelles de France. »

Le 13 février 1809, le général de Gardane quitta Téhéran avec tout le personnel de la légation, à l'exception des interprètes Jouannin et Nerciat.

De mois en mois les difficultés de sa position s'étaient aggravées. Il ne recevait pas de nouvelles de France, où manifestement la mission de Perse était oubliée. Il ne recevait pas d'argent et il avait l'humiliation de vivre des subsides de Feth Ali chah. A part le vizir Mirza Chefy, tous les grands personnages lui étaient hostiles.

La xénophobie se donnait licence. Les Français et leurs serviteurs étaient exposés aux insultes de la populace. Le lieutenant Trezel écrit dans son *Journal :* « Le 26 décembre 1808, des domestiques d'Ismaïl Bey Tebaï, ministre de la Guerre, et de Neurouskhan, ont presque assommé de coups un de mes domestiques. Beaucoup de peuple s'était rassemblé et ce malheureux aurait probablement été tué, si, averti à temps, je ne l'eusse tiré des mains de ceux qui le frappaient. Un jeune Mirza, que l'on reconnut pour celui qui me donnait des leçons de persan, fut assailli aussi et arriva chez moi tout ensanglanté. Le Persan qui apporte l'eau dans ma maison a été frappé plusieurs fois. L'aumônier de la légation est frappé d'une pierre. »

Le général de Gardane ne trouva pas en lui-même la foi nécessaire pour supporter de tels déboires.

La mission comprenait des hommes de valeur ; l'avenir le démontra. Mais elle manquait d'un vrai chef. Le choix de cet officier, qui ignorait complètement l'Orient, avait été malheureux. Gardane ne se sentit jamais à sa place. Dès son arrivée à Téhéran on le voit découragé. Le 27 janvier 1808 il adressa au ministre un certificat médical, dans le dessein d'obtenir son rappel.

Le 5 avril, son état de dépression se trahit dans cette dépêche : « Le plus grand nombre de Français ne se plaît nullement en Perse. Aucun ne pourra y rester avec les appointements actuels. Je prie Votre Excellence de m'excuser si j'ose la supplier que dans le cas que Sa Majesté ne se promettrait rien d'avantageux de messieurs les officiers ni de moi, elle veuille bien nous rappeler au plus tôt. »

A mesure que les difficultés s'accumulent son découragement s'accentue. L'arrivée de sir Harford Jones à Téhéran lui offrit un prétexte plausible de retraite qu'il s'empressa de saisir.

Considéré de plus haut, l'échec de la mission Gardane s'explique par l'équivoque sur laquelle elle reposait.

Quand le traité de Finckenstein fut signé le 4 mai 1807 entre la France et la Perse, la France et la Russie étaient en état de guerre, les avant-postes français et russes se faisaient face. Napoléon avait besoin des Persans pour retenir des forces russes dans l'extrême sud de la Russie. Mais le 14 juin la bataille de Friedland est donnée et gagnée. Le 7 juillet le traité de Tilsit est signé entre la France et la Russie. Alexandre Ier cesse d'être un ennemi. Napoléon n'a plus besoin des Persans. Pas un mot ne fut pendant les pourparlers de paix prononcé en leur faveur. Talleyrand essaya de justifier cet abandon, dans une dépêche adressée à Gardane le 26 août 1807, par des raisons qui étaient pitoyables. Logiquement, Napoléon aurait dû arrêter cette mission de Perse, dont la raison d'être paraissait avoir disparu, et qui n'avait même pas atteint Constantinople. Il la laissa pourtant continuer sa marche, parce qu'elle avait un second objet, plus important à ses yeux que la lutte contre les Russes : préparer en Perse une place d'armes en vue d'une invasion de l'Inde anglaise.

Mais graduellement l'équivoque apparut. Pour les Persans la mission Gardane était un premier secours envoyé par Napoléon contre leur ennemi principal, les Russes. Pour Napoléon la mission Gardane était une mission destinée à préparer dans l'Inde la lutte contre son principal ennemi, les Anglais. Des deux alliés, l'un fixait ses regards vers le nord, l'autre vers l'est. Les Persans espéraient que Napoléon leur rendrait la Géorgie. L'esprit de Napoléon était hanté par le projet d'une

marche d'une armée franco-persane traversant l'Afghanistan, franchissant la passe de Caboul et débouchant dans le Penjab.

L'alliance ne pouvait donc porter fruit. Quand les Persans s'aperçurent que la France décevait leur espoir, ils s'en détachèrent et accueillirent la mission anglaise, qui apportait des profits tangibles, de l'argent et des présents. Quand Gardane vit que les Persans n'étaient nullement disposés à faire cause commune avec la France contre les Anglais, mais au contraire s'en rapprochaient, il crut devoir se retirer.

Pour avoir quitté Téhéran sans ordre, Gardane fut disgracié à son retour en France.

Laissés en Perse dans une position fausse et désagréable, les interprètes Jouannin et Nerciat se maintinrent à Téhéran jusqu'au 28 avril 1809, puis à Tauris auprès du prince Abbas Mirza. Mais sir Harford Jones entendait exclure de la Perse tout représentant du gouvernement français. Son succès fut complet. Jouannin et Nerciat furent contraints de se retirer.

LES TRAVAUX GÉOGRAPHIQUES DES OFFICIERS

Les « Instructions » remises au général Gardane contenaient le passage suivant : « L'intention de Sa Majesté l'Empereur et Roi en envoyant des officiers dans l'Orient est de faire recueillir sur les pays qu'ils parcourront tous les renseignements qui composent une reconnaissance militaire des grandes communications. La géographie et la topographie du pays, les cités, les populations, les finances, l'état militaire dans ses divers détails doivent remplir les dépêches du général Gardane et lui fournir des volumes. »

ÉTENDARD A QUEUE DE CHEVAL (D'après Tournefort).

A cette exploration de la Perse, les officiers s'adonnèrent, non pas avec zèle, ce serait trop peu dire, mais avec passion. Ils sillonnèrent la Perse du sud au nord, de l'ouest à l'est. Suivons leurs chevauchées.

Le lieutenant Fabvier accomplit trois reconnaissances. Il leva la route suivie par la mission de Scutari à Téhéran, puis la route de Téhéran à Ispahan. Enfin, quand au retour la mission eut quitté Téhéran, il s'en détacha à Casbin, gagna Kirmancha et explora le Kurdistan en passant par Sakkys et Maraga.

Le lieutenant Trezel fit deux reconnaissances fort importantes. Dans le sud-ouest, accompagné de l'interprète Adrien Dupré, il parcourut la région délimitée par Ispahan, Bender-Abbas sur le golfe Persique et Iezd. Chiraz fut le point central de ses déplacements. Dans le nord il explora les provinces

maritimes du Ghilan et du Mazandéran, qui étaient restées en dehors des investigations des voyageurs français.

Le capitaine Truilhier entra en Perse par la route de Bagdad à Kirmancha ; il dressa un atlas de son itinéraire en vingt et une feuilles. De juillet à septembre 1808, il accomplit un voyage dans une partie de la Perse jusqu'alors très rarement décrite. De Téhéran, il se rendit à Meched en passant au pied de l'Elbourz, puis de Meched, traversant le Khorassan, il atteignit Iezd, d'où il regagna Ispahan.

Ces reconnaissances eurent un caractère essentiellement militaire ; elles avaient pour objet de fournir éventuellement au commandant d'une armée française qui traverserait la Perse pour atteindre l'Inde anglaise des renseignements d'ordre pratique. Les officiers « éclaireurs » se sont donc astreints à décrire minutieusement le terrain, sa nature, les facilités et les difficultés qu'il offre à la marche des fantassins, des cavaliers et de l'artillerie ; ils notent, détail essentiel, la présence ou l'absence d'eau ; ils marquent toutes les localités qu'ils traversent, s'informent du nombre de leurs habitants et des ressources en vivres et en fourrages qu'on y pourrait trouver.

Ils ne se sont toutefois pas interdit de donner des descriptions pittoresques de telle ville ou de telle contrée et de recueillir, chemin faisant, des souvenirs historiques. Fabvier a décrit les monuments d'Ispahan, témoignages de l'éclat du règne de chah Abbas, mais, qui, dédaignés par la nouvelle dynastie, commençaient à tomber en ruines.

Trezel a été vivement impressionné par la désolation de la ville de Iezd et de ses environs. « L'aspect de toute la contrée est lugubre, écrit-il. La ville elle-même ressemble à un vaste tombeau renfermant des générations éteintes depuis des siècles. Les murs de terre écroulés partout se distinguent à peine de l'immense désert qui les environne ; pas un arbre, pas une touffe d'herbe ; de hautes montagnes de roche nue terminent ce triste horizon. »

Truilhier dépeint Méched, la capitale du Khorassan, grande ville remplie de ruines et de jardins où le tombeau de l'imam Mouza Riza, grand saint Chiite, attire les pèlerins de tous les pays. Il s'arrête longuement sur les dangers que les incursions des Turkomans font courir à la Perse du nord.

Revenus en France, les membres de la mission de Perse subirent le contrecoup de la disgrâce qui frappait leur chef. En avoir fait partie ne constitua pas pour eux un titre à l'avancement, bien au contraire ; ils ne cherchèrent donc pas à le rappeler.

Les multiples notions qu'ils avaient recueillies ne furent pas groupées en un

corps d'ouvrage officiel. Si quelques fragments des notes de Truilhier ont été publiés par Daussy (*Bulletin de la Société de Géographie*, 1838), des notes de Fabvier par Debidour (*Le général Fabvier*, 1904), des notes de Trezel par le général J.-B. Dumas (*Un fourrier de Napoléon vers l'Inde*, 1915), les travaux considérables accomplis par ces officiers n'ont cependant pas obtenu la notoriété, à laquelle leur labeur acharné leur donnait légitimement droit.

GOBINEAU, MINISTRE DE FRANCE EN PERSE
(Gobineau est le personnage à droite de la photographie.)

LES TRAVAUX DES FONCTIONNAIRES CIVILS

Ainsi que les officiers, les secrétaires de légation et les interprètes contribuèrent à faire connaître l'état de la Perse pendant la première décade du XIXe siècle.

Ange de Gardane, frère du général, qui rentra en France dès 1809, publia, sans le signer, un *Journal d'un voyage dans la Turquie d'Asie et la Perse fait en* 1807 *et* 1808, agréable récit de l'histoire de la mission depuis son départ de Scutari jusqu'à son arrivée à Téhéran.

Le premier interprète, Joseph-Marie Jouannin, fut de tous les membres de la mission celui dont le séjour en Perse eut la plus longue durée. Il y avait précédé le général Gardane et y resta après son départ. En situation, par sa connaissance de la langue et par ses fonctions, de recueillir quantité de notions nouvelles, il ne composa cependant aucune étude d'ensemble sur la Perse, mais il fit part libéralement de son savoir à des confrères, à Langlès, pour enrichir l'édition des *Voyages de Chardin*, parue en 1811, à Mauroy, propriétaire de la *Revue des Deux Mondes* avant Buloz, à Huot, auteur de la cinquième édition du *Précis de Géographie universelle* de Malte-Brun.

L'interprète Adrien Dupré, qui avait accompagné le lieutenant Trezel pendant

le voyage de Bagdad au golfe Persique par Kirmancha, Ispahan et Chiraz, publia en 1819, sans le signer, un *Voyage en Perse fait dans les années* 1807, 1808 et 1809 *en traversant la Natolie et la Mésopotamie depuis Constantinople jusqu'à l'extrémité du golfe Persique et de là à Irewan.*

Adrien Dupré, qui était le fils du consul de France à Trébizonde, et qui avait vécu dans le Levant depuis son adolescence, a joint à son journal de voyage des dissertations historiques, géographiques et ethnographiques sur la Perse et le pachalik de Bagdad.

En cette même année 1819, un collègue de Jouannin et de Dupré, Tancoigne, fit paraître ses souvenirs sur la mission : *Lettres sur la Perse et la Turquie d'Asie*, qui obtinrent la faveur d'une traduction en anglais.

Enfin la Perse a encore été décrite par un membre de la mission Gardane sous une autre forme.

Un artiste français, Michel-François Préaulx, qui était établi à Constantinople lorsqu'elle s'y forma, consentit à s'y adjoindre. Préaulx a composé un album représentant des paysages d'Anatolie et de Perse ainsi que des scènes animées : Monument d'Auguste à Angora, vues de Tokat, du mont Ararat, de Tauris, de Sultanieh, fête à Erzeroum, réception de la mission par Abbas Mirza à Tauris, etc.

N'omettons pas de rappeler que ce fut son séjour en Perse qui inspira au secrétaire d'ambassade Félix Lajard une curiosité pour les religions orientales, qui provoqua ses recherches sur le culte de Mithra et sur celui du cyprès pyramidal.

Jetés dans un monde tout nouveau pour eux, la Perse, les jeunes gens qui accompagnaient le général Gardane l'étudièrent donc passionnément. L'enquête qu'ils poursuivirent de 1807 à 1809 sur les plateaux de l'Iran rappelle celle qu'avaient faite quelques années auparavant dans la vallée du Nil les membres de la Commission des Sciences et Arts de l'expédition d'Égypte.

V. — Les relations diplomatiques de la France avec la Perse au XIXe siècle.

La mission du comte de Sercey

Trente ans s'écoulèrent pendant lesquels la France cessa d'être représentée en Perse ; le premier successeur du général Gardane fut le comte de Sercey, chargé en 1839 d'une mission extraordinaire.

Un ambassadeur, Hussein Khan, avait été envoyé par le chah de Perse en Angle-

terre, pour renouer avec le gouvernement britannique des relations, que le siège de Hérat, entrepris malgré les remontrances du ministre anglais à Téhéran, avait interrompues.

Simultanément, Hussein Khan fut accrédité auprès du gouvernement français en qualité d'ambassadeur extraordinaire, et d'ordre de son souverain il insista à Paris en faveur d'une reprise des relations diplomatiques, qui avaient existé entre la France et la Perse de 1805 à 1809, et d'une représentation permanente de la France à Téhéran.

LE COMTE DE SERCEY

Sans accepter positivement les offres qui lui étaient faites, le gouvernement français voulut se rendre compte de l'état de la Perse et des ressources que notre commerce pourrait en tirer.

Une mission fut constituée à la tête de laquelle fut placé le comte de Sercey, récemment encore chargé d'affaires à Pétersbourg et auquel sa jeunesse (il avait trente-sept ans) permettrait de supporter les fatigues d'un voyage dans une contrée difficile.

Le ministre des Affaires étrangères, le maréchal Soult, duc de Dalmatie, exposa au comte de Sercey dans les *Instructions* qu'il lui remit le 4 octobre 1839 la nature des services qu'il attendait de lui.

« Cette mission est avant tout une mission de courtoisie. Sous le point de vue politique, vous n'aurez qu'à observer ; sous le point de vue commercial, vous aurez à observer et à préparer les voies si vous le jugez praticable et utile pour l'établissement de rapports plus directs, plus étendus et plus réguliers que ceux qui ont existé jusqu'à présent... Vous vous attacherez à bien connaître la situation de la Perse, l'organisation de son gouvernement, l'étendue de ses ressources, son état militaire, son système administratif, ses rapports avec la Russie, l'Angleterre, l'Empire turc, l'Afghanistan et le pays de Bokhara... Vous aurez à étudier l'état social de la Perse, les besoins et les habitudes des familles riches, les objets sur lesquels porte le luxe du pays, pour ouvrir de ce côté, s'il est possible, quelques nouveaux débouchés aux produits de nos manufactures et fixer notre opinion sur la sécurité des transactions commerciales qui en résulteraient. J'attends enfin de vous, Monsieur le Comte, un rapport sur l'état des établissements catholiques en Perse et quelques informations sur le nombre et la profession des Français, dont vous y apprendrez l'existence. »

La mission comprit, outre son chef, quatre diplomates, le marquis de la Valette, le vicomte Cyrus Gérard, le vicomte Olivier d'Archiac, le vicomte de Chazelles ; deux officiers, le marquis de Beaufort d'Hautpoul et le vicomte Paul Daru ; trois interprètes, Alix Desgranges, professeur de turc au Collège de France et ancien premier drogman à l'ambassade de France à Constantinople, Outrey et Kasimirski Biberstein ; un médecin, le docteur Lachèze ; un aumônier, le P. Scafi, lazariste. Enfin, à la demande de l'Académie des Beaux-Arts et peut-être par une réminiscence des services éminents rendus par la Commission des Sciences et Arts de l'Expédition d'Égypte, le ministre des Affaires étrangères adjoignit à la mission un architecte, Pascal Coste, et un peintre, Eugène Flandin.

La mission s'embarqua à Toulon le 30 octobre 1839 sur un navire de guerre, *Le Véloce*. Après un long arrêt à Constantinople, elle s'engagea dans la mer Noire, dont la traversée en cette saison fut très pénible. Le 8 décembre elle arriva à Trébizonde et commença à escalader au milieu des neiges les montagnes de l'Arménie ; le 11 janvier 1840 elle entra sur le territoire persan. A Khoï, M. de Sercey fit rechercher la tombe du lieutenant Bernard, cet ingénieur géographe de la mission Gardane, qui y avait succombé trente ans auparavant, de même qu'à Téhéran il tenta de retrouver la sépulture de l'adjudant commandant Romieu, le premier des émissaires envoyés par Napoléon en Perse, qui y était mort en 1805. Ces recherches furent infructueuses.

La mission arriva le 1er mars 1840 à Téhéran. Un incident marqua son entrée. A une lieue de la ville, une tente magnifique en drap rouge brodée de diverses couleurs avait été dressée pour y offrir une collation à l'ambassadeur. « Mais, écrit de Sercey, je refusai péremptoirement de mettre pied à terre, car, suivant l'étiquette du pays, le gouverneur de la ville devait me recevoir lui-même, et il s'était abstenu de cette marque de déférence. L'expérience m'avait appris qu'il ne fallait pas transiger dans ce pays avec les usages établis par une rigoureuse étiquette. »

Les Français eurent dès lors un spectacle extraordinaire sous les yeux. Au milieu des curieux qui bordaient la route, ils voyaient des danseurs accompagnés de leur orchestre, des bateleurs revêtus de déguisements grotesques, « des lutteurs nus jusqu'à la ceinture qui se tordaient en tous sens en décrivant de grands cercles avec d'énormes massues », des ours et des singes qui dansaient. « Tout fut mis en œuvre pour nous recevoir dignement, écrit Flandin. Les pâtissiers, les fruitiers et les confiseurs étaient accourus. C'était à qui offrirait à l'ambassadeur ses oranges ou ses grenades, ses gâteaux ou ses sucreries. Jusqu'aux lions du chah, que l'on avait envoyés à notre rencontre et qui nous saluèrent de leurs rugissements. »

Mohamed chah, fils d'Abbas Mirza et petit-fils de Feth Ali chah, qui régnait alors sur la Perse, résidait momentanément à Ispahan. Il invita le comte de Sercey à l'y rejoindre. Après avoir pris trois semaines de repos à Téhéran, la mission se dirigea vers le sud. Par la voie de Koum-Kachan elle arriva à Ispahan le 5 avril 1840. La mission fut logée à Djoulfa (le faubourg d'Ispahan, que chah Abbas le Grand avait assigné comme demeure aux Arméniens chrétiens), dans une belle maison entourée d'un jardin. Trois jours après son arrivée elle fut reçue solennellement par Mohamed chah.

Après l'échange des politesses protocolaires, la mission se rendit chez son vizir Hadji Mirza Agaci. Ancien précepteur du prince, la fortune de son élève avait fait la sienne. Ce petit vieillard vaniteux, beau parleur, ignorant des moindres éléments de l'administration et de la politique étrangère, ne produisit pas une bonne impression sur les Français.

Pendant les deux mois qu'il resta à Ispahan, M. de Sercey vit souvent le chah en particulier, il en reçut des marques d'estime ; une fête fut donnée en son honneur, à laquelle rien ne manqua, lutteurs, danseurs de corde, mâts de cocagne, avaleurs de feu et ours savants. Mais, obligé par ses *Instructions* à une extrême réserve, et attentif à rester simple spectateur du duel qu'avaient engagé la Russie et l'Angleterre, le comte de Sercey ne pouvait rapporter de sa mission aucun avantage politique. Il obtint cependant du chah la restitution de l'église catholique de Djoulfa, qui avait jadis appartenu aux capucins français, et il en fit prendre possession par le religieux catholique que Rome y entretenait. En second lieu, il obtint pour les catholiques établis en Perse, qui étaient jusqu'ici exposés aux caprices de gouverneurs des provinces, un firman qui les mettait sur le même pied que les sujets musulmans. « Nous avons fait paraître le présent firman en vertu duquel tous les catholiques jouiront dans l'exercice de leurs pratiques religieuses de la même liberté que nous accordons aux serviteurs de notre cour, égale au ciel ; qu'en outre ils auront la liberté de bâtir des églises, destinées à leur culte, de les réparer, d'enterrer leurs morts, d'établir des écoles pour l'éducation de leurs enfants, de faire des mariages entre eux, d'exercer le commerce. Ils posséderont en sécurité leurs biens patrimoniaux et d'acquêt, et ils pourront en tout suivre les préceptes de leur confession. »

La collection des dessins et des documents archéologiques sur la Perse rapportée par Coste et Flandin fut le résultat principal de cette mission. Nous y reviendrons plus loin.

Dans le courant de mai 1840, la mission française se divisa. Les deux officiers,

de Beaufort et Daru, descendirent par Chiraz sur le golfe Persique d'où ils remontèrent à Bagdad. Le marquis de La Valette, accompagné d'Alix Desgranges et les diplomates ses collègues, reprirent la direction du nord et regagnèrent l'Europe en traversant la Géorgie. Le comte de Sercey, accompagné de M. de Chazelles, du Dr Lachèze, de l'abbé Scafi et de l'interprète Kasimirski, quitta Ispahan dans les premiers jours de 1841 pour Bagdad et rentra en France par la Syrie. Le comte de Sercey fit paraître un récit de son voyage dans la *Revue contemporaine* en 1854 et 1855. Cette relation a été publiée de nouveau récemment (1928) avec des additions et des variantes.

Le voyage du marquis de La Valette d'Ispahan à Tauris fut raconté brièvement mais d'une manière très colorée dans un récit qui donne bien l'impression de la désorganisation politique où la Perse était tombée en 1840 et de l'insécurité qui y régnait.

LA MISSION BOURÉE-GOBINEAU Quinze années passèrent au cours desquelles la France fut temporairement représentée en Perse par le comte de Sartiges. En 1855 la France se trouvait en état de guerre avec la Russie comme en 1807. Et, de même qu'en 1807 Napoléon Ier avait signé le traité de Finckenstein pour faire opérer par la Perse une diversion militaire au sud de la Russie, en 1855 Napoléon III jugea opportun de mettre la Perse dans son jeu.

Une mission fut confiée à Prosper Bourée, dans laquelle le comte de Gobineau, alors secrétaire à Francfort près la Diète germanique et déjà connu par ses études sur l'Orient, remplit l'office de premier secrétaire. La mission, composée du ministre, de deux secrétaires, d'un attaché, d'un peintre et de deux drogmans et à laquelle s'étaient jointes Madame et Mademoiselle de Gobineau, aborda la Perse par le sud. Elle traversa l'Égypte d'Alexandrie à Suez par la voie qui fut en usage pendant les décades qui précédèrent le percement de l'isthme, et s'embarqua à Suez à bord d'un paquebot anglais, la *Victoria*, qui les déposa à Bender-Bouchir.

La mission gravit le plateau de l'Iran par les fameux Kotels, ces passages étroits et abrupts dont Chardin et Pierre Loti ont laissé de si impressionnantes descriptions. Arrivée à Chiraz, elle gagna le logis préparé en traversant une foule sinon hostile, du moins railleuse et frondeuse.

La mission s'arrêta longtemps à Ispahan, et bien qu'en grande partie ruinée, cette ville fit sur Gobineau un effet enchanteur. « Je garde à cette cité déchue un très tendre souvenir. Elle n'est pas belle comme le Caire, mais délicieuse comme

un rêve, et si elle n'a pas le sérieux et la majesté grave d'une ville construite en pierres de taille, il faut convenir que ses immenses édifices peints, dorés, couverts d'émaux, ses murs bleus et à grands ramages, qui reflètent les rayons du soleil, ses vastes bazars, ses jardins immenses, ses platanes, ses roses, en font le triomphe de l'élégance et le modèle du joli. »

Enfin la mission arriva à Téhéran, où on lui avait préparé une vaste demeure. Trois jours après son arrivée, elle obtint l'audience du roi, Nasr ed Din chah. « Le roi, couvert de pierres précieuses, était vêtu d'une espèce de tunique courte en soie, de couleur claire, brodée de perles. Il portait de larges bracelets de diamants ; la boucle de son ceinturon était de même, son sabre en avait encore, et encore l'agrafe de l'aigrette épanouie sur son bonnet. »

Puis la mission se rendit chez le premier ministre Mirza Agha Khan, homme d'État d'une activité prodigieuse, qui était à lui seul tout le gouvernement.

Le climat de la Perse fut funeste aux Français : le second secrétaire, trois domestiques et la femme de chambre de Mme de Gobineau succombèrent successivement. Bourée fut lui-même malade pendant tout son séjour à Téhéran. Il n'en traita pas moins assidûment les affaires avec Mirza Aga Khan. Il obtint la promesse d'un concours au cas où le théâtre de la guerre serait étendu de la Crimée à la Géorgie. Il conclut le 12 juillet 1855 un traité « d'amitié et de commerce » en huit articles. « A dater de ce jour, et à perpétuité, dit l'article premier, il y aura amitié sincère et une constante et bonne intelligence entre l'empire de France et tous les sujets français, et l'empereur de Perse et tous les sujets persans. » Les ambassadeurs et ministres, accrédités dans les deux pays respectifs, jouiront des prérogatives et immunités en usage. Les sujets des deux pays y seront respectivement protégés par les autorités. Les marchandises importées ou exportées paieront les mêmes droits que payent à l'entrée et à la sortie celles de la nation la plus favorisée. Des consulats français seront établis à Téhéran, à Bender-Bouchir et à Tauris ; des consulats persans à Paris, à Marseille et dans l'île de la Réunion.

Cette date de 1855 est particulièrement importante dans les relations entre la France et la Perse. Les missions françaises, depuis le XVII^e^ siècle, n'avaient eu qu'un caractère temporaire. Désormais une légation permanente est établie à Téhéran. Des efforts séculaires avaient leur aboutissement.

Quand le ministre Prosper Bourée partit pour la France, il laissa le comte de Gobineau comme chargé d'affaires. Quand celui-ci quitta Téhéran en janvier 1858, il fut remplacé par le baron Pichon. Gobineau lui-même revint comme

ministre de France en janvier 1862. « Il fit une entrée triomphale. Les gens du bazar se jetaient dans les jambes de son cheval pour le saluer, et lui (ce qui ne s'était jamais vu), leur répondait par leurs noms, leur demandait des nouvelles de leurs enfants. »

Ce second séjour dura deux ans, et depuis lors, ministres de France ou chargés d'affaires se sont succédé d'une manière continue auprès du gouvernement persan.

MOZAFFER ED DIN

L'exercice de fonctions diplomatiques par le comte de Gobineau en Perse eut encore pour conséquence indirecte un enrichissement de la littérature française. Pendant la décade qui suivit son premier voyage, il publia trois curieux ouvrages, dont le sujet fut en grande partie fourni par l'Iran : *Trois ans en Asie* (1859), *Religions et philosophies dans l'Asie centrale* (1865) ; *Histoire des Perses* (1869).

A l'établissement d'une légation permanente de France en Perse, répondit celle d'une légation persane à Paris. En 1859, M. Flûry Hérard fut nommé consul général provisoire, et, l'année suivante, Hassan Ali Khan arriva à Paris comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Pendant bien des années, le général Nazare Aga occupa le poste et devint à Paris une figure populaire.

LES SOUVERAINS DE PERSE EN FRANCE

A plusieurs reprises, le souverain de la Perse est venu faire en France des séjours plus ou moins prolongés. Nasr ed Din fit en France trois visites, la première en 1867 lors de l'Exposition universelle, la seconde en 1873, première marque de considération donnée aux Français après leur défaite de 1871 et qui leur alla au cœur, la troisième en 1889, à l'occasion de l'Exposition universelle.

Le soin de sa santé a obligé le chah Mozaffer ed Din à passer trois saisons à Contrexéville en juillet 1900, en août 1902 et en juin-juillet 1905. Après chacune de ses cures thermales, le souverain persan fut officiellement reçu à Paris par le président de la République.

VI. — Les travaux artistiques et archéologiques en Perse au XIXe siècle

Si la mission de Sercey n'eut pas, avons-nous dit plus haut, de résultats politiques, elle en eut de fort importants sous le rapport de l'art et de l'archéologie.

Coste et Flandin Après le départ de l'ambassadeur, le peintre Eugène Flandin et l'architecte Pascal Coste, qui l'avaient accompagné jusqu'à Ispahan, demeurèrent en Perse pendant une année, de juin 1840 à

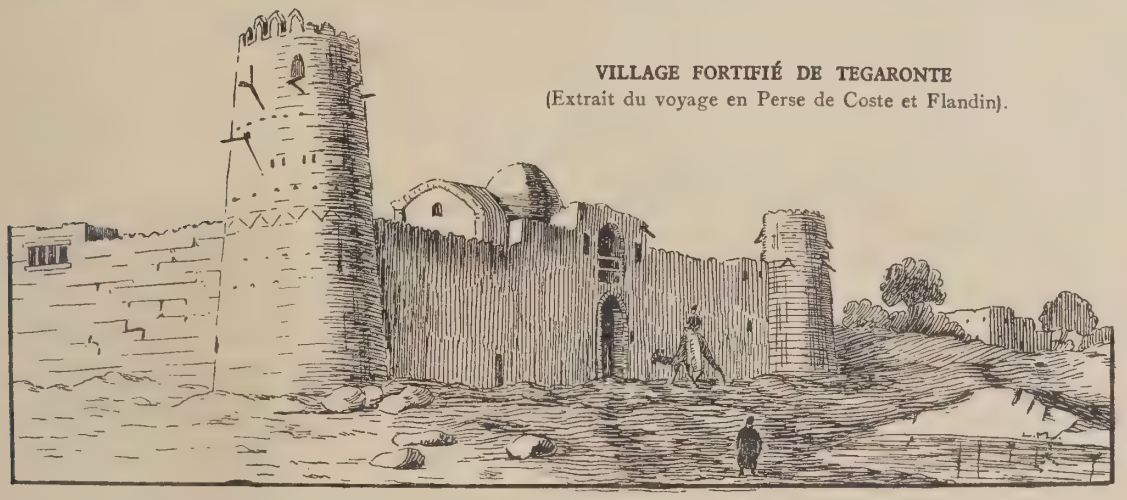

VILLAGE FORTIFIÉ DE TEGARONTE
(Extrait du voyage en Perse de Coste et Flandin).

juin 1841. Ils sillonnèrent le pays, d'Ispahan à Kirmancha par Hamadan, d'Ispahan à Bender-Bouchir et de Bouchir à Chiraz par le Farsistan. Enfin les deux vaillants artistes traversèrent la Perse de Chiraz à Tauris, d'où ils atteignirent la Mésopotamie par le Kurdistan ; itinéraire qui n'a de comparable pour le développement que ceux de Chardin, de Trézel et de Truilhier.

Pendant ce long voyage, Coste et Flandin dessinaient tout ce qui se présentait de remarquable à leurs yeux, paysages, personnages, monuments modernes, ruines antiques. Que de pittoresque et de variété dans leurs albums ! Voici la porte de la ville de Tauris, devant laquelle des Persans passent à cheval ou à chameau, tandis que d'autres causent, assis nonchalamment ; voici le pont arqué de Kizil Hausen animé par un défilé de chameaux ; voici la place royale de Téhéran ; voici les charmants jardins d'Ispahan, d'où émergent coupoles et minarets. Mais c'est sous le rapport archéologique que ces albums sont le plus remarquables. Coste et Flandin ont véritablement dressé l'inventaire des antiquités de la Perse. Les monu-

ments de Tak i Bostan, de Bi Sutoun, de Kingavar, d'Hamadan, de Sarbistan, de Fessa, de Chapour, de Firouzabad, de Passargade, de Persépolis, de bien d'autres lieux encore, furent pour la première fois présentés dans leur ensemble.

Parmi tous ces travaux il convient de mettre hors de pair l'exploration des ruines achéménides et sassanides situées au nord-est de Chiraz : Nakch i Roustan, Passargade, Persépolis. Les deux artistes campèrent deux mois sur les ruines mêmes dans des conditions aussi inconfortables que périlleuses. Non contents de dessiner comme leurs prédécesseurs les monuments qui émergeaient du sol, ils firent pratiquer des fouilles. Deux cents planches de leurs albums sont consacrées à Persépolis. Plan général et vue cavalière du plateau sur lequel s'élevaient les palais, vue des portiques, des grandes colonnades, des escaliers majestueux, théories de personnages, lions ailés, têtes de taureaux en forme de chapiteaux, nombreuses inscriptions cunéiformes, jamais on n'avait représenté aussi complètement les vestiges de la capitale de Xerxès et de Darius.

Les travaux de Coste et Flandin furent hautement appréciés par une commission composée de membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de l'Académie des Beaux-Arts. Raoul Rochette en fit le rapport le plus élogieux : « C'est un résultat tout à fait neuf et des plus importants pour l'histoire de l'art, dû à ces fouilles opérées à l'aide des privations les plus dures, que les découvertes des principaux détails de l'ordre d'architecture des divers palais de Persépolis, jusqu'à nos jours si imparfaitement connus. En déblayant le sol, les terrasses et les escaliers de sept habitations royales qui composaient avec le grand vestibule de Tchal Minar l'ensemble du palais des monarques achéménides, MM. Coste et Flandin ont été mis en possession de presque tous les éléments de la restauration de ces deux édifices. C'est là un résultat qui suffirait seul pour en faire un ouvrage unique entre tous ceux qui ont été publiés ou entrepris sur les monuments de Perse. »

Coste et Flandin publièrent leurs dessins dans six volumes in-folio, dont cinq sont consacrés à la Perse ancienne et un à la Perse moderne. Flandin a donné un récit très vivant de leur voyage.

M. ET Mme MARCEL DIEULAFOY A SUSE

Ingénieur des Ponts et Chaussées dans la Haute-Garonne en 1875, Marcel Dieulafoy était entré en relations avec Viollet-le-Duc et avait travaillé sous ses ordres à la restauration de certains édifices du Midi. Or, précédemment il avait séjourné en Algérie, et parcouru l'Égypte et le Maroc. Il comparait les monuments romans

et gothiques de la France à ceux qu'il avait étudiés pendant ses voyages et méditait sur les rapports de l'architecture de l'Occident avec celle de l'Orient. C'est ainsi qu'il devint archéologue.

Le désir le prit d'aller voir en Perse les monuments sur place. Il demande une mission ; on ne la lui accorde qu'à titre gratuit. Il part néanmoins avec sa femme, qui depuis dix ans était associée directement à ses travaux.

Par Constantinople, Tiflis et l'Azerbeidjan, les Dieulafoy arrivent à Téhéran. Ils ont le bonheur d'y faire la connaissance d'un médecin français, le docteur Tholozan, médecin du chah de Perse Nasr ed Din. Le Dr Tholozan, non seulement comme praticien donna ses soins à Dieulafoy, dangereusement malade, mais grand amateur lui-même d'études archéologiques, il mit à son service toute l'influence dont il disposait auprès des grands. Il le présenta au souverain. Il devint dès lors, comme disait Dieulafoy, « la Providence occulte et le défenseur vigilant de la mission ».

MADAME ET MONSIEUR DIEULAFOY

Arrivés à Ispahan, les Dieulafoy projetaient d'atteindre la Susiane, but de leur voyage, en traversant la chaîne du Zagros. L'insécurité du pays leur ferme cette voie ; ils descendent alors à Bender-Bouchir sur le golfe Persique, puis remontent le Tigre jusqu'à Amara. La traversée du désert qui s'étend du Tigre à Dizfoul sur le Kharka fut périlleuse et pénible ; ils y subirent un orage terrible. « La tourmente dura vingt-quatre heures sans discontinuer ni faiblir, nous cinglant de ses grandes rafales, traversant nos habits, remplissant nos bottes jusqu'aux genoux. » Quand on se remit en route, Mme Dieulafoy s'évanouit ; transportée, glacée, sur un mulet, elle fut sauvée par l'ingéniosité d'un cheik. « Quand je m'éveillai, écrit-elle, je me trouvai couchée au milieu d'un parc de petits agneaux. Il y régnait une douce chaleur qu'entretenait le souffle et la toison de ces jolies bêtes. »

Mais, archéologues impavides, les Dieulafoy n'avaient pas cessé, malgré ces difficultés, de relever sur leur route les ruines des monuments Sassanides. De

Dizfoul ils firent une courte visite aux tumulus de Suse : « Je suis au cœur de cette inexpugnable forteresse, l'orgueil des rois de Suse, écrit Mme Dieulafoy. Aujourd'hui des mauves arborescentes couvrent le sol. »

Dès son retour en France, Dieulafoy, groupant ses observations, commença la publication d'un ouvrage qui ne devait pas avoir moins de cinq volumes et qui fit sensation parmi les archéologues : *L'art antique de la Perse*. Sa très rapide exploration des tertres de Suse l'avait convaincu du bénéfice que l'archéologie tirerait de fouilles méthodiques. Il obtint de Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction publique, les fonds nécessaires à l'entreprise d'un grand voyage. La mission de Susiane fut constituée par M. et Mme Dieulafoy, par M. Babin, ingénieur des Ponts et Chaussées, et par M. Houssay, naturaliste, auquel l'avenir réservait de grands honneurs scientifiques.

Après de longues négociations, un firman du gouvernement persan daté du 19 novembre 1884 fut obtenu, spécifiant les conditions de travail de la mission.

« En considération de la science du gouvernement français, dit l'article premier, le gouvernement persan consent à autoriser des savants français à creuser seulement auprès du tombeau de Daniel et à mettre au jour des antiquités, mais sous condition qu'ils ne toucheront sous aucun prétexte au tombeau honoré de Daniel, à moins que le tombeau en question n'ayant besoin de réparations, le gouvernement français les fasse à ses frais. » Les autres articles traitaient du partage des objets qui seraient découverts.

La mission aborda la Susiane par le sud. Après avoir remonté le Karoun elle planta ses tentes le 26 février 1885 sur le tumulus de Suse.

La mission accomplit deux campagnes de fouilles, la première de février à mai 1885, la seconde de décembre 1885 à mars 1886. Il faut suivre dans le *Journal des fouilles* tenu par Mme Dieulafoy les épreuves qu'elle eut à subir tant du fait des éléments que de celui des hommes.

La pluie inondait parfois le misérable campement. Les ouvriers étaient difficiles à recruter et à maintenir sur les chantiers ; il fallait les surveiller de près pour empêcher les larcins d'objets découverts, dont toutes les missions archéologiques ont été victimes. Comme les fouilles avaient mis à jour des urnes funéraires, les habitants étaient émus de cette profanation « des cendres des ancêtres ».

Mais on sait combien la mission fut payée de ses peines. Elle déblaya l'apanada de Xerxès-Memnon, la salle hypostyle de trente-six colonnes, elle découvrit la frise des lions, le défilé des archers et quantité de menues antiquités, telles que

statuettes, lampes, armes, pierres gravées et textes cunéiformes. Quelle joie le jour où, les émaux débarrassés de gangues adhérentes, un magnifique lion de l'époque achéménide apparut !

Au prix de mille peines, tous ces monuments furent ramenés en France. Leur exposition au Musée du Louvre fut une véritable révélation de l'art achéménide officiel.

JACQUES DE MORGAN Sur ses prédécesseurs, Jacques de Morgan (1857-1924) l'emporta par l'avantage d'être à la fois géologue et archéologue. Sorti de l'École supérieure des Mines de Paris, il débuta par de longs voyages en Europe, aux Indes, dans la presqu'île de Malacca, en Arménie russe, et s'appliqua conjointement aux deux ordres d'études. Directeur d'une mine de cuivre en Arménie, par exemple, il fouille des sépultures de la région datant de l'âge de fer. Ce fut en 1889 qu'il aborda la Perse ; il y passa deux années. Il visita le Mazandéran entre Elbourz et Caspienne, puis les provinces frontières, le Kourdistan et le Louristan. Le site de Suse retint longuement son attention. « Sur les pentes des tells, ou monticules de débris, écrit M. Douvillé, il reconnaît partout l'existence de fragments de l'époque élamique et de poteries se distinguant de celles de la période achéménide par l'absence d'émail, et en outre, sur la pente du tell le plus élevé, le « tell de la citadelle » de Dieulafoy, des silex taillés et des poteries grossières non faites au tour. Cette observation l'avait particulièrement frappé : ces monticules devaient recéler les débris superposés de plusieurs civilisations successives : les fouilles sur ce point seraient donc d'une extrême importance. » Suse fut certainement dès lors marqué dans l'esprit de Morgan comme un champ éventuel de recherches fructueuses. Il fit pendant ce voyage une découverte de première importance. Le gouverneur de Kirmancha lui avait

PORTE DE DARIUS A SUSE

signalé l'existence d'un gisement de pétrole que les indigènes exploitaient près de Sohab. De Morgan s'empressa de le visiter, le rapprocha par la pensée de celui de Kerkuk (sur la rive gauche du Petit Sab, affluent du Tigre) et en déduisit l'existence d'une zone pétrolifère dirigée du nord-ouest au sud-est tout le long de la chaîne du Zagros. Il signala au gouverneur de Kirmancha la source de profits que serait pour lui une exploitation de naphte dans cette région. Cette découverte fut publiée par de Morgan dans les *Annales des Mines* en 1892.

Les observations faites pendant cette campagne furent exposées dans les cinq gros volumes intitulés *Mission scientifique en Perse*, complétés par une carte de la Perse occidentale. Dans le tome III, publié seulement en 1905, l'auteur précisait que la zone pétrolifère se prolongeait depuis Mossoul au nord jusqu'à la Susiane au sud.

Cette remarque capitale ne passa pas inaperçue en Angleterre, et l'on sait la supériorité que les Anglais se sont assurée en mettant la main sur les gisements de pétrole situés au nord-est du golfe Persique. Une fois de plus, les Français avaient pratiqué le *Sic vos non vobis*.

Directeur général du Service des Antiquités en Égypte de 1892 à 1897, de Morgan remporta dans ses campagnes archéologiques de fouilles des succès de premier ordre. Il découvrit à Dahchour les tombeaux des princesses de la XII^{e} dynastie avec leurs trésors, à Negadah la tombe dite de Ménès, enfin il prouva que des hommes avaient existé en Egypte à l'époque paléolithique.

Après ce très brillant intermède, de Morgan retourna en Perse en 1897. Le 12 mai 1895, sous le ministère de M. G. Hanotaux, M. René de Balloy, ministre à Téhéran, conclut un traité initiateur par lequel nous obtenions le droit exclusif de pratiquer des fouilles dans toute l'étendue de l'Empire persan. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, et Xavier Charmes, directeur du secrétariat et de la comptabilité, organisèrent la mission qui porta officiellement le titre de « Délégation du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en Perse » et ils firent appel à de Morgan pour en prendre la direction. De Morgan renonça à la vie agréable et brillante qu'il menait en Égypte ; il abandonna son élégante dahabieh (sur lequelle — il nous en souvient — les visiteurs étaient si cordialement accueillis), pour aller camper sur les pentes sauvages du Zagros.

Il arriva en Susiane en décembre 1897 et commença les fondations du château fort qui devait abriter le personnel de la mission et son matériel contre les entreprises des Arabes, qui ne voyaient en ces étrangers que des commerçants européens âpres au gain.

De Morgan réunit une brillante équipe de travailleurs, l'égyptologue Jequier, l'assyriologue P. Victor Scheil, l'orientaliste Étienne Gautier, Georges Lampre, Watelin, l'architecte E. André. Plus tard il s'adjoignit R. de Mecquenem, P. Toscanne, Maurice Pézard. Ses succès à Suse ne le cédèrent pas à ceux qu'il avait remportés en Égypte. L'ouverture des profondes tranchées qu'il fit creuser dans le

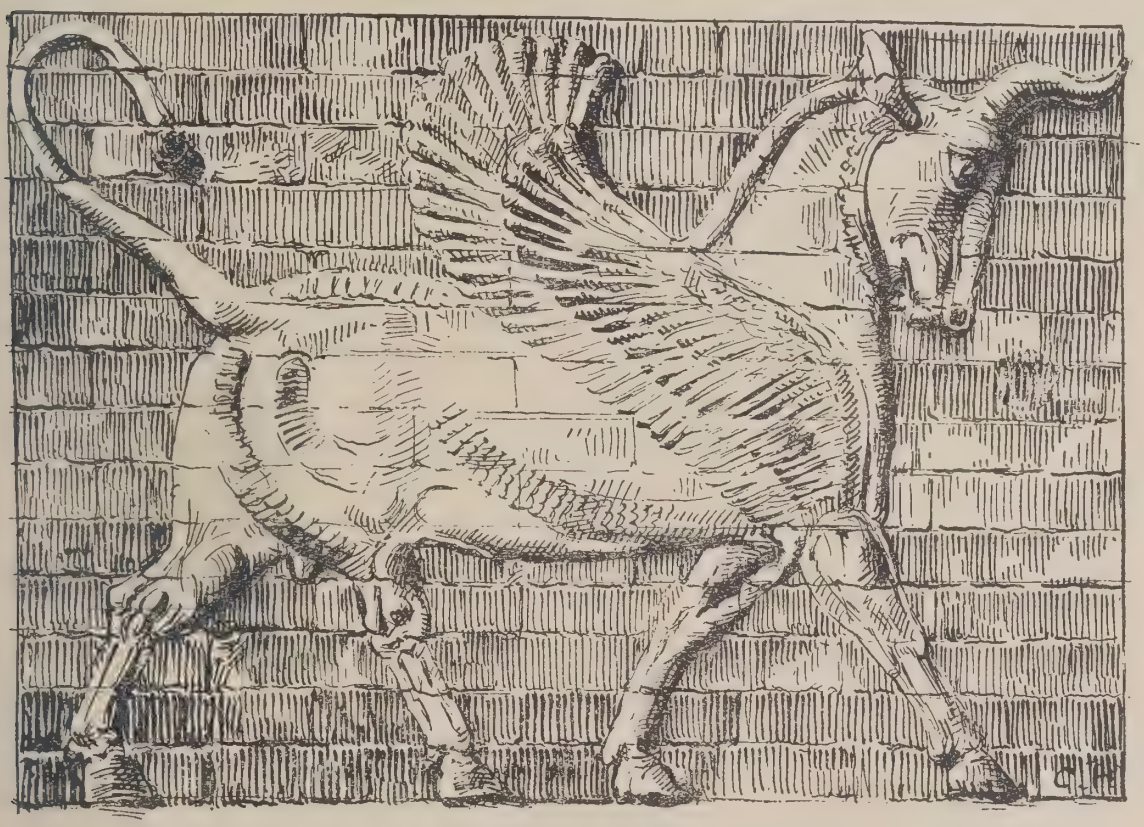

TAUREAU AILÉ ACHÉMÉNIDE DÉCOUVERT A SUSE.
(Exposition d'antiquités orientales, Paris 1930)

« tell de la ville royale » et dans le « tell de la citadelle » lui livrèrent un matériel archéologique abondant et datant d'époques successives.

D'autre part, profitant du séjour du roi Mozaffer ed Din à Paris, M. G. Leygues, ministre de l'Instruction publique, et M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, signèrent avec lui le 11 août 1900 un nouveau traité, qui, outre le monopole exclusif des fouilles dans l'Empire, donnait à la France la totalité des objets découverts en Susiane. Aussi les caisses d'objets recueillis prirent-elles en grand nombre le chemin de Paris et, dès 1902, de Morgan pouvait exposer ses trouvailles.

« On y voyait déjà, écrit M. Edmond Pottier, les pièces principales qu'on admire aujourd'hui au Louvre et qui ont placé les trouvailles de Morgan au rang des grandes découvertes archéologiques du XIXe siècle ; la précieuse céramique de la nécropole, antérieure à 3000 av. J.-C. ; l'obélisque du roi Manichtousou, la stèle de Naramsin, les Koudourrous de l'époque kassite, la statuette de femme en ivoire, la table de bronze bordée de serpents, le bas-relief des guerriers, le relief de la femme fileuse, les bijoux de la sépulture achéménide, l'osselet du sanctuaire d'Apollon Didyméen, sans compter les innombrables textes sur tablettes de terre cuite, les briques à inscriptions, les cachets et cylindres, etc. On venait de découvrir le monument qui est devenu le plus fameux de tous, le code de Hammourabi, mais il n'avait pas encore été transporté en France. »

De Morgan ne limita pas ses recherches à la Susiane ; en 1901 il dirigea des fouilles dans le nord de la Perse, dans la province de Talyche, et y découvrit de nombreux monuments des époques du bronze et du fer ; en 1903 il explora pour la seconde fois le Louristan.

Il eut encore le mérite de faire promptement connaître les résultats de ses travaux. Dès 1900, paraît le Tome I des *Mémoires de la Délégation en Perse*, ouvrage qui, en 1912, au moment de la retraite de son chef, comprenait treize volumes in-4°. C'est dans cette collection que le P. V. Scheil a donné la suite de ses magnifiques études sur les textes élamites. De Morgan publia, en outre, en 1905 un opuscule intitulé : *Histoire et Travaux de la Délégation en Perse*, à partir de 1908 des *Annales d'Histoire naturelle* et à partir de 1910 un *Bulletin de la Délégation*. Mais de Morgan s'était créé des inimitiés. Par suite de la difficulté d'adapter la gestion financière d'une mission en pays exotique aux règles de la comptabilité publique, ses adversaires eurent beau jeu à l'attaquer. Ses mérites furent toutefois hautement reconnus et proclamés par M. Clemenceau, président du Conseil, et par M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, qui répondit très dignement à une interpellation, dont il fut l'objet à la Chambre des députés. Mais ces attaques avaient profondément blessé de Morgan et comme en outre sa santé s'était altérée par ses trente ans de voyage, en 1912 il donna sa démission et rentra dans la vie privée.

Cette retraite fut laborieuse. De sa plume sortirent quantité d'articles, de mémoires et de livres. C'était vers l'étude des premiers âges de l'humanité qu'il était ramené invinciblement. Les trois volumes de la *Préhistoire orientale*, publiés par une main amie après sa mort, présentent la synthèse de ses idées et de ses doctrines.

Il mourut à Marseille le 12 juin 1924.

M. Edmond Pottier estima que ce grand savant ne devait pas disparaître sans que la perte que venait de faire la science française fût déplorée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. « Bien qu'aucun lien officiel, à mon grand regret, dit-il à la séance du 20 juin 1924, n'existât entre notre Compagnie et M. Jacques de Morgan, l'Académie comprendra que comme représentant du Musée du Louvre, qui a bénéficié si largement de ses belles découvertes, j'adresse ici un dernier hommage à sa mémoire... Dans l'histoire de l'archéologie française, les fouilles de J. de Morgan à Suse tiennent une des premières places et comptent parmi les plus heureuses et les plus fécondes en résultats ; elles complètent admirablement celles de Sarzec et de Dieulafoy et nous font saisir l'union intime des trois grands foyers de civilisation asiatique : Elam, Chaldée, Perse... Comme Botta et comme Fresnel (on pourrait ajouter comme le grand Brazza), Jacques de Morgan aura connu l'amertume d'une disgrâce, qui par une sorte de fatalité malheureuse s'est attachée à tant d'explorateurs français. Mais son souvenir et son nom sont assurés de vivre tant que s'élèveront dans nos salles du Louvre les monuments infiniment précieux qu'il a su conquérir par son énergie, par son intelligence, et dont il a enrichi le pays. »

UNE DÉESSE
(Exposition d'antiquités orientales, Paris 1930)

M. R. de Mecquenem a poursuivi avec succès les fouilles de Suse. Récoltant patiemment les briques peintes vernissées, il a reconstitué les archers et les animaux fabuleux de l'époque achéménide.

VII. — Relations diverses avec la Perse. — Conclusion

L'action française en Perse s'est encore manifestée sous des formes diverses, qu'il convient de rappeler brièvement.

La médecine française a été honorée de la confiance des souverains de la Perse. Le Dr Ernest Cloquet donna d'abord ses soins à Mohamed chah de 1846 à 1848. Monté sur le trône, Nasr ed Din, dont il avait conquis la confiance pendant l'épi-

démie de choléra de 1846, lui demanda de rester son médecin. Le Dr Cloquet communiqua à l'Académie de Médecine de précieuses observations sur le choléra, dont les épidémies ravagèrent la Perse à plusieurs reprises pendant le XIXe siècle. « Une mort inattendue, un empoisonnement inexplicable, vint subitement le frapper » à Téhéran en 1855.

Continuant à faire appel à la science française, Nasr ed Din prit comme médecin le Dr Joseph Tholozan, qui pendant plus de trente ans donna ses soins au souverain et à sa famille et seconda de son influence les Français qui voyageaient en Perse. On a vu plus haut que la mission Dieulafoy lui dut partiellement son succès.

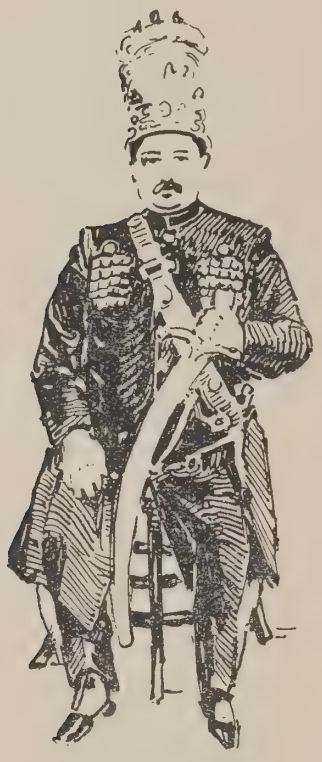

S. M. MOHAMMED ALI.

Tholozan eut pour successeurs les Drs Feuvrier, Zambaco, Schneider et Coppin, qui veillèrent sur la santé de Nasr ed Din puis sur celle de son fils, Mozaffer ed Din.

L'ambassadeur persan envoyé en France en 1839 ramena en Perse douze sous-officiers de l'armée française pour y instruire les troupes persanes. Mais on ne comprit pas à Téhéran la valeur de leurs services. Des intrigues se nouèrent pour contrecarrer leur bonne volonté. Ils ne formèrent aucun soldat persan. Après quatre années passées inutilement en Perse, ils rentrèrent en France.

Chargé en 1837 d'une mission par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le philologue Eugène Borée visita la partie de l'Anatolie explorée trente ans auparavant par le consul Pascal Fourcade. En Perse, il se joignit à l'ambassade du comte de Sercey et arriva avec elle à Ispahan. Avec le concours des Lazaristes, il ouvrit à Djoulfa une école française, où il reçut comme élèves des Arméniens schismatiques et des musulmans. Mais il fut combattu par la cabale de l'évêque et des prêtres arméniens schismatiques.

Sa correspondance donne l'impression d'un homme de bien d'un parfait désintéressement.

Nasr ed Din et Mozaffer ed Din firent appel à la culture française en diverses circonstances. Des jeunes gens appartenant à l'élite persane furent envoyés à l'École polytechnique, à l'École de Saint-Cyr et dans nos facultés ; des ingénieurs

français construisirent des routes et des ponts. Sous leurs règnes l'usage de la langue française fut encouragé et se développa. A partir de 1907, il est vrai, l'Allemagne fit, non sans succès, un vigoureux effort pour nous écarter de la Perse. Cependant en 1911 nous reprîmes l'avantage ; deux professeurs français furent engagés par le gouvernement à l'École des Sciences politiques de Téhéran. L'un d'eux, M. G. Demorgny, fit de 1912 à 1914, tant à cette École qu'à l'Institution polytechnique, des leçons sur l'administration et les institutions financières en Perse, leçons auxquelles un grand nombre de fonctionnaires assistaient.

Notre connaissance du pays a été accrue au XIX^e siècle par les observations de plusieurs voyageurs. Victor Fontanier étudia en détail le golfe Persique. En se rendant de Téhéran à Hérat, par Meched, le commandant Ferrier recueillit de multiples renseignements sur les usages des pillards turcomans. Les Persans furent étudiés au point de vue anthropologique par Duhousset et sous le rapport social par Patenotre. Mais le maître de l'exploration en Perse au milieu du dernier siècle fut Hommaire de Hell, qui a décrit les villes du Mazandéran, Barferouch et son ravissant palais, Achrev et ses jardins, délices de chah Abbas, les ruines de Fahrabad, la ville sainte d'Asterabad et l'élégante mosquée de Semnan construite par Feth Ali chah. Enfin comment omettre de rappeler que la Perse a inspiré à Pierre Loti l'un de ses chefs-d'œuvre : *Vers Ispahan ?*

***

Pendant que des savants français parcouraient la Perse, d'autres, sans quitter la France, étudiaient sa langue et ses productions littéraires et artistiques.

Une chaire de langue persane fut créée au Collège de France en 1768 qui fut occupée par une suite d'hommes d'élite : Dominique Cardonne, Pierre Ruffin, Silvestre de Sacy, Amédée Jaubert, Mohl, Barbier de Meynard, James Darmesteter.

Bien que l'effort principal portât sur le turc et sur l'arabe, on donnait des notions de persan aux *jeunes de langue* éduqués au collège Louis-le-Grand pour aller remplir l'office de drogmans dans les Échelles du Levant. A l'École spéciale des Langues orientales vivantes, l'enseignement du persan fut fondé par Langlès en 1795. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et la Société asiatique ont réservé une large place à l'histoire et à la philologie persanes dans leurs travaux. Les quatrains d'Omar Khayyam, le *Gulistan* ou *Parterre des Roses* de Saadi, le *Chah Nameh* ou *Livre des Rois* de Ferdouçi, le *Beharistan* ou *Jardin printanier*

de Djami, ainsi que d'autres chefs-d'œuvre de la littérature persane ont été étudiés et traduits en français. De même que la littérature, l'art persan a sollicité la curiosité de nos érudits : M. E. Blochet a publié avec un savant commentaire les miniatures qui illustrent les manuscrits persans, œuvres d'artistes qui ont travaillé en Iran depuis le milieu du XIII^e^ siècle jusqu'au début du XVII^e^, des Mongols aux Séfavis, préludant ainsi à la grande exposition d'art persan qui a lieu à Londres au moment où paraît le présent ouvrage.

***

En terminant, considérons dans leur ensemble les rapports de la France et de la Perse depuis trois siècles. Une seule fois, en 1807, un projet d'action militaire en commun a été envisagé, mais la prompte conclusion de la paix de Tilsit empêcha qu'il y fût donné suite. Cette circonstance à part, il ne s'est point rencontré de grande question politique à débattre entre les deux pays. Par l'envoi réciproque de missions extraordinaires, par l'établissement de légations permanentes à Téhéran et à Paris, ils ont entretenu de courtoises relations.

Au point de vue intellectuel, l'Iran n'a pas cessé d'exercer son attrait sur les Français. Depuis le XVII^e^ siècle, des voyageurs s'y sont rendus d'une manière continue pour décrire le pays, observer les mœurs des habitants, étudier les monuments, faire des recherches archéologiques.

A diverses reprises, des techniciens français, experts dans des branches diverses du savoir, ont répondu à l'appel des souverains persans. Et si nous sommes allés vers la Perse, réciproquement, la Perse est venue à nous sous la forme des chefs-d'œuvre de sa littérature et de ses arts.

Long passé d'intérêt, de curiosité et d'amitiés réciproques, qui constitue, pour l'avenir, le gage de la cordialité des futurs rapports entre les deux pays !

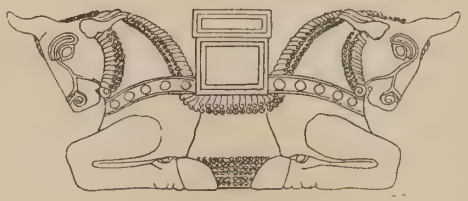

TABLE DES ILLUSTRATIONS

HORS-TEXTE EN COULEURS

Face à la page

I. — Le Sultan reçoit l'hommage des tribus, peinture de J.-F. Bouchor 48
II. — Medersa Saharidj a Fez, peinture de J.-F. Bouchor 112
III. — Les drapeaux des Aïssaouas, peinture de J.-F. Bouchor 176
IV. — Le maréchal Lyautey, d'après un pastel de Marcel Baschet 240
V. — Marrakech. Tentes devant la Koutoubia, peinture de J.-F. Bouchor 304
VI. — Minaret a Sousse, pastel original de Simon Bussy 400
VII. — Le général Gouraud, d'après un pastel de Marcel Baschet 480
VIII. — Fouilles de Suse. Frise des Archers, époque achéménide 528

ILLUSTRATIONS EN NOIR

LE MAROC

par Marcel Vicaire

Le détroit de Gibraltar, d'après Eug. Delacroix, frontispice 1
Les ruines de Volubilis, croquis d'après nature 4
Tente berbère, d'après nature 6
Sceau de Salomon, emblème du sultan, cul-de-lampe 9
Les vieux remparts de Fès (Bab Maharouk), frontispice 11
Les Arabes passent le détroit de Gibraltar 12
Charles Martel devant Poitiers, d'après Puvis de Chavannes 15
Fès et le sanctuaire de Moulay Idriss 16
Quête des trinitaires pour la rédemption des captifs, d'après une gravure du XVII^e siècle 19
Bab Mrisa, XVI^e siècle, état actuel 22

Pages

CUL-DE-LAMPE 23
ENTRÉE DU SULTAN A FÈS 24
ANFA, d'après une gravure du XVe siècle. Bibliothèque du Protectorat à Rabat. Frontispice 25
TANGER, d'après une gravure du XVe siècle 27
TOMBEAUX DES SULTANS SAADIENS, XVIe et XVIIe siècles 30
FÈS. BORDJ NORD, construit par le sultan Ahmed El Mansour, XVIe siècle 33
CHERIF ROY DE FÈS ET DE MARROC, d'après une gravure du XVIe siècle 35
CITERNES PORTUGAISES DE MAZAGAN 38
LARACHE, d'après une gravure allemande de 1610 39
MOSQUÉE, UNIVERSITÉ DE KARAOUIYNE A FÈS 41
SAFI, d'après une gravure du XVIe siècle 45
UN PORT DU MAROC, d'après une gravure du XVIIe siècle 49
GALRE BARÈBARESQUE (1684) 50
RACHAT DE CAPTIFS CHRÉTIENS PAR LES MERCÉDAIRES, d'après une gravure de 1649 52
LA TOUR DES OUDAÏA, ÉCOLE DES CORSAIRES, d'après nature 54
COMBAT DEVANT SALÉ (1684), d'après LA BELLE 56
FONDOUK, RUE DES CONSULS, A RABAT 60
SAINT JEAN DE MATHA, fondateur de l'ordre des Trinitaires 63
CAPTIFS DAMANT UNE TERRASSE 66
PROCESSION DU RETOUR DES CAPTIFS CHRÉTIENS, d'après *Historie von Barbaryen* 70
CHAÎNES DE CAPTIFS, Musée des Oudaïa, cul-de-lampe 71
MEKNÈS EN 1728, d'après une gravure hollandaise du XVIIIe siècle, frontispice 73
LE PEÑON D'ALHUCEMAS 75
MULEY ARXID, ROY DE TAFILETTE, DE FÈS, DE MARROC, d'après une gravure de 1670 (Bibliothèque Nationale) 78
RUINES DES ÉCURIES DE MOULAY-ISMAËL A MEKNÈS 81
LA FLOTTE DE CHATEAU-RENAUD DEVANT SALÉ (1680) 83
MOULEY SERNEJN EL HEUSENIN, FRÈRE ET SUCCESSEUR DE MOULEY ARCHY, gravure de 1683 (Bibliothèque Nationale) 86
KOUBA EL KHIATIYN A MEKNÈS où fut reçu Pidou de Saint-Olon (1693) 87
L'AMBASSADEUR BEN AÏCHA, d'après une gravure de la Bibliothèque Nationale (Collection Hennin). 89
LA VILLE ET LE PORT DE SANTA-CROCE, d'après une gravure du XVIIIe siècle. Bibliothèque Nationale (réserve) 93
BIJOU MAROCAIN, cul-de-lampe 95
VUE DE LARACHE, d'après un dessin de 1767, frontispice 97
SAINT FÉLIX DE VALOIS, fondateur de l'ordre des Mercédaires, d'après une gravure de la Bibliothèque Nationale 100
MEKNÈS : MOSQUÉE DE SIDI SAÏD BOU OTHMAN, construite par Moulay Abd Allah (XVIIe siècle) 102
RABAT-SALÉ ET LE CONSULAT DE FRANCE AU XVIIIe SIÈCLE, d'après Georg HÖST 106
LE SULTAN SORT DE SON PALAIS, frontispice 111
LES ADOUL OU NOTAIRES 114
SOLDAT RÉGULIER MAROCAIN 116
MOKHAZNI 117
TAOUNAT (RIF), UN DOUAR, dessin d'après nature 119
MOULAY-ABD-ER-RHAMAN, d'après le tableau de DELACROIX (Musée du Louvre) 121
ABD-EL-KADER, d'après un tableau de CHLEBOWSKI 124
LE PRINCE DE JOINVILLE DEVANT TANGER, d'après une lithographie de l'époque 126
LE PRINCE DE JOINVILLE A MOGADOR, d'après une lithographie de l'époque 130
EL-AIOUN-SIDI-MULLOUK (tribu des Angad) 135
MOULAY-HASSANE 138
JUIF MAROCAIN 141
COFFRET MAROCAIN. Cul-de-lampe 145
TAZA. RÉSIDENCE DE BOU HAMARA, frontispice 147
MOULAY ABD-EL-AZIZ EN UNIFORME DE GÉNÉRAL ANGLAIS 149
CAÏD ANFLOUS 151
M. RÉVOIL, ministre plénipotentiaire, gouverneur de l'Algérie 156
M. G. HANOTAUX, ministre des Affaires étrangères 158

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages

L'oasis de Figuig 159
M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, dessin de G. Hanotaux fils 165
La vallée de l'Ouergha près de Aïcha, d'après nature 167
Guillaume II a Tanger 169
Algésiras, place de l'Église 175
Le « Galilée » et le « Du Chayla » devant Casablanca, frontispice 177
La canonnière allemande « Panther » devant Agadir 179
Assassinat du docteur Mauchamp 181
Raissouli 183
Le blockaus de Bou-Dénib 185
Prise de la porte de la Marine par l'enseigne de vaisseau Ballande et les marins du « Galilée » 189
Général Drude, dessin de G.-A. Chalon 191
Général d'Amade 193
Azemmour 196
Si-Mohammed ben-Bouchta el-Baghdadi, pacha de Fès 201
Moulay-Hafid 203
La darse de Casablanca en 1908 204
Souk du Talaa a Fès 207
Le ksar des Aït-Yacoub, croquis d'après nature 210
La visite du médecin-major Christiani a l'infirmerie indigène 213
Kasbah-Tadla 215
Bou Hamara dans sa cage au Méchouar 217
Entrée des troupes du général Moinier a Fès 218
Général Moinier 219
Porte de la Kasbah des Oudaïa. Rabat. XII^e siècle 223
Minaret Almohada « de la Koutouba », Marrakech 225
M. S. Pichon 228
Tanger. La place du Méchouar et l'ancienne trésorerie 231
Fontaine du Musée de Fès, cul-de-lampe 234
Les troupes révoltées quittent la Kasbah des Chérardas se dirigeant vers le palais du sultan, frontispice 235
Concentration de la colonne Philippot aux portes de Fès, dessin de G. Hanotaux fils 238
M. Gaillard 241
La Menara de Marrakech, dessin de G. Hanotaux fils 248
Prise de la Kasbah de Sidi-Raho 251
Si Madani el Glaoui 252
S. M. Moulay-Youssef 256
Armes et fanion du maréchal Lyautey, cul-de-lampe 260
Kasbah d'Ouaerzazat (Grand Atlas), frontispice 261
Guerrier Jbala 264
Chleuh du Grand Atlas 265
Kasbah du caïd Anflous 266
Le général Brulard 269
Kasbah de Moha ou hamou a Khénifra 273
Prise de Khénifra. Kasbah de Moha ou Hamou 276
Entrée du général Lyautey a Taza en compagnie des généraux Gouraud et Baumgarten 281
Colonel Henrys 284
Maison de Ma-El-Ainin a Tiznit 287
Général Poeymirau 289
Combat de l'avant-garde de la colonne Aubert contre les Beni-Ouaraïn, dessin de G. Hanotaux fils 292
Brule-parfum, musée de Fès, cul-de-lampe 296
Rabat. La résidence générale, frontispice 297
Le sultan revenant de la prière du vendredi 299
Hadj Mohammed el Mokri, grand-vizir 301
La justice du pacha 303
Laboureur marocain 309

Pages

USINE ÉLECTRIQUE DE SI-SAÏD MACHOU 311
CASABLANCA : QUAI D'EMBARQUEMENT DES PHOSPHATES 314
MADAME LA MARÉCHALE LYAUTEY 315
REDDITION D'ABD-EL-KRIM aux avant-postes français, frontispice 319
GÉNÉRAL FREYDENBERG 321
GÉNÉRAL DE CHAMBRUN 322
GÉNÉRAL DAUGAN 323
MADAME FEUILLET, infirmière décédée au Maroc, le 24 août 1912 324
GÉNÉRAL COLOMBAT 325
ABD-EL-KRIM 326
MAIN DE FATMA, musée de Fès, cul-de-lampe 329
ENTERREMENT DU SULTAN MOULAY YOUSSEF, frontispice 331
S. M. MOHAMMED BEN YOUSSEF 332
MOHAMMED BEN GABRIT, chef du protocole 334
FIBULE BERBÈRE EN ARGENT, musée du Batha, Fès, cul-de-lampe 336

LA TUNISIE

Illustrations de GEORGES-ABEL CHALON

LE TEMPLE CAPITOLIN DE SBEITLA, frontispice 339
MAUSOLÉE LIBYCO-PUNIQUE A DOUGGA 340
EL-DJEM 341
RUINES CARTHAGINOISES, cul-de-lampe 343
ARRIVÉE DE LA FLOTTE CHRÉTIENNE DEVANT LA GOULETTE, d'après une gravure du XVII^e siècle, frontispice 345
LES REMPARTS DE SOUSSE 347
MONNAIE A L'EFFIGIE DE ROGER II (1150) 348
SAINT LOUIS, d'après une miniature du XIII^e siècle 349
LA MOSQUÉE DES SABRES A KAIROUAN 350
CARTHAGE : EMPLACEMENT OCCUPÉ PAR L'ARMÉE DE SAINT LOUIS 353
SUPPLICE INFLIGÉ PAR LES CORSAIRES BARBARESQUES, d'après le Père Dar 355
SOLIMAN LE GRAND 356
TYPE BARBARESQUE, d'après une gravure allemande du XVI^e siècle, dessin de G. HANOTAUX fils 357
KHEÏR-ED-DINE, d'après VELASQUEZ 359
EXPÉDITION DE CHARLES-QUINT CONTRE TUNIS, d'après une gravure ancienne 361
CUL-DE-LAMPE 362
L'ÎLE DE TABARKA, frontispice 363
LE FONDOUK, résidence des consuls français au XVII^e siècle 365
INCENDIE DES VAISSEAUX TUNISIENS SOUS LA GOULETTE, d'après une gravure du XVII^e siècle, Bibliothèque Nationale 369
PIRATES BARBARESQUES PENDUS AUX VERGUES D'UN VAISSEAU 371
TABARKA. La côte et le fort de Terre 373
COMBAT DE TABARKA, d'après une gravure ancienne 379
POTERIE ARABE, cul-de-lampe 384
ZAGHOUAN. MARABOUT SIDI AZOUS, frontispice 385
MATHIEU DE LESSEPS, d'après un portrait de famille 387
AHMED-BEY (1835-1855) 391
MOHAMMED EN NACEUR BEY (1855-1859) 394
L'INSURRECTION DE 1864, d'après *l'Illustration* 396
MUSTAPHA KHAZNADAR 397
LE GÉNÉRAL KHEÏR-ED-DIN 401
LE CONSUL ROUSTAN 403
MOHAMMED-ES-SADDOK, bey de Tunis 405
OCCUPATION DE ZARZIS, frontispice 409
LE KEF, MOSQUÉE SIDI-MAKLOUF 413

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages

Général Bréart 417
Mustapha-Ben-Ismaïl 419
Général Logerot 422
Prise de Sfax, d'après un dessin de *l'Illustration* 423
Prise du Kef, d'après un dessin de *l'Illustration* 424
Général Saussier, dessin de G. Hanotaux fils 425
Métameur. Habitations des Matmata troglodytes 427
Sidi Bou Saïd 428
Marabout de Chenini, cul-de-lampe 430
Ruines du fort des Andalous, après l'explosion du 12 janvier 1888, frontispice 431
Labour au chameau dans l'Enfida, d'après un dessin de *l'Illustration* 436
Types de Kroumirs 439
Gabès. Intérieur de la Mosquée de Sidi-Idriss 441
Travailleurs indigènes dans un massif métallifère 443
Paul Bourde 445
Le Bardo 449
Pont de Tebourba, cul-de-lampe 454
Tunis. Bab-el-Kadra, frontispice 455
Entrée du cimetière du Djellaz après l'échauffourée de 1911 458
Sidi Habib Pacha Bey 461
Tunis, vue générale, frontispice 465
Le résident Massicault 466
M. Alapetite, résident général à Tunis (1906) 469
Marabout a Nefta, cul-de-lampe 470

LA FRANCE DANS LE LEVANT

Illustrations de L. Moles

Le port de Beyrouth, dessin de G. Hanotaux fils, frontispice 473
Porte de Tripoli de Syrie, dessin de G. Hanotaux fils 474
L'assassinat de mai 1860, d'après un document de *l'Illustration* 477
Le général d'Hautpoul, dessin de G. Hanotaux fils 479
Cul-de-lampe 484
Caravane traversant un désert de Syrie, frontispice 485
Antioche : les arcs de Binari 487
Noria syrienne 489
L'émir Fayçal 494
Une dervicherie a Alep, d'après un document original 495
Monseigneur Hoyeck 497
Une médersa en Syrie, d'après un document original 498
Une rue d'Alep 501
Comment on puise l'eau en Syrie 503
Maalboula dans l'Anti-Liban 507
Un souk a Latakié 509
L'étang d'Abraham a Ourfa 511
Damas. Le palais Azem après le bombardement 514
Bandes druses, dessin de G. Hanotaux fils 515
M. H. Ponsot, dessin de G. Hanotaux fils 517
Arabes de Damas 519
Poterie arabe, cul-de-lampe 523
Murailles crénelées et donjon d'Ylan-Kalé, près de Djihan (Cilicie) 524
Les remparts de Trébizonde, d'après un dessin du *Tour du Monde*, frontispice 527
Les ruines de Palmyre 529
Le monument d'Auguste a Angora, d'après un dessin à la mine de plomb de Préaulx 531
La colonne inclinée du temple de Bacchus a Baalbeck 533

Pages

MONUMENT DE NINIVE, décrit par M. P.-E. BOTTA 535
VUE ANCIENNE DE TOKAT, d'après un dessin à la mine de plomb de PRÉAULX 537
CUL-DE-LAMPE 540
LE PONT DE MIANI (AZERBEIDJAN), d'après un dessin de PRÉAULX, frontispice 541
MEHEMET RIZA 548
CHARDIN, d'après un portrait de l'époque 553
CAVALIER PERSAN, d'après un dessin de l'album de CHARDIN 555
AMÉDÉE JAUBERT 561
RUINES DE PERSÉPOLIS, dessin de G. HANOTAUX fils 565
ÉTENDARD A QUEUE DE CHEVAL, d'après TOURNEFORT 569
LA MISSION BOURÉE-GOBINEAU, dessin de G. HANOTAUX fils 571
LE COMTE DE SERCEY 573
MOZAFFER ED DIN, dessin de G. HANOTAUX fils 578
VILLAGE FORTIFIÉ DE TEGARONTE, extrait du voyage de COSTE et FLANDIN 579
MME ET M. DIEULAFOY, dessin de G. HANOTAUX fils 581
PORTE DE DARIUS A SUSE 583
TAUREAU AILÉ ACHÉMÉNIDE, découvert à Suse (Exposition d'antiquités orientales, 1930), dessin de G. HANOTAUX fils 585
UNE DÉESSE (Exposition d'antiquités orientales, 1930), dessin de G. HANOTAUX fils 587
S. M. MOHAMMED ALI, dessin de G. HANOTAUX fils 588
CHAPITEAU, d'après COSTE et FLANDIN, cul-de-lampe 590

TABLES

LA COLONNE PHILIPPOT AU SECOURS DE FÈS, dessin de Marcel VICAIRE, frontispice 591
TÊTE D'UN CHAPITEAU DU TEMPLE DE BACCHUS A PALMYRE, cul-de-lampe, dessin de L. MOLES 596
CUL-DE-LAMPE, dessin de G.-A. CHALON 597
DISTRIBUTION D'ARMES AUX MOKHAZNI, dessin de G. HANOTAUX fils, frontispice 598
TOZEUR : MOSQUÉE SIDI-LAHDHAR, dessin de G.-A. CHALON, cul-de-lampe 604

CARTES ET PLANS

par Edmond PAILLARD

	Pages
LE MAROC PHYSIQUE	10
LES PORTS DU MAROC	26
PLAN DE CEUTA, d'après une carte de 1764, par M. VICAIRE	99
BATAILLE DE L'ISLY	127
TERRITOIRE DES BENI-SNASSEN	133
LE SAHARA DES CONFINS	162
CASABLANCA ET LA CHAOUÏA	198
PLAN DE FÈS (1930)	237
JONCTION DES DEUX MAROC	279
PACIFICATION DU MAROC	295
LES CHEMINS DE FER MAROCAINS	305
LE PORT DE CASABLANCA	308
LE MAROC MINIER	313
CAMPAGNE DU RIF	327
LE MAROC POLITIQUE	330
CARTE PHYSIQUE DE LA TUNISIE	344
CAMPAGNES DE TUNISIE	415
CHEMINS DE FER TUNISIENS	447
CARTE MINIÈRE DE LA TUNISIE	453
CAÏDATS. RÉGIONS ET GOUVERNEMENTS MILITAIRES	464
SYRIE ET TERRITOIRES SOUS MANDAT	472
MISSIONS ARCHÉOLOGIQUES EN SYRIE, EN MÉSOPOTAMIE ET EN PERSE	526
ITINÉRAIRE DES ENVOYÉS ET OFFICIERS FRANÇAIS EN PERSE, 1805 A 1809	557

TABLE DES MATIÈRES

LE MAROC

par Georges HARDY

INTRODUCTION

L'individualisme du Maroc. Les limites naturelles. Un tout économique. Un peuple. Une âme paysanne. Le rythme de la vie politique. La vitalité marocaine 1

PREMIÈRE PARTIE

DE LA BATAILLE DE POITIERS A LA BATAILLE DE L'ISLY : L'INFLUENCE FRANÇAISE AU MAROC

Chapitre premier. — PREMIÈRES RENCONTRES 11

I. La rencontre. Poitiers. Lendemain de bataille. L'apparition des relations commerciales. Le contre-coup des Croisades. Le progrès des relations franco-marocaines. — II. L'organisation du commerce. Les obligations réciproques. Les lieux et les objets d'échange. Le fondouk. Une ombre au tableau : les corsaires.

Chap. II. — LES PREMIÈRES RELATIONS OFFICIELLES 25

I. Les premiers essais d'accords politiques. Les faits nouveaux. François Ier et l'ambassade de Pierre de Piton. Le médecin Guillaume Bérard, consul de France au Maroc. Les résultats commerciaux. — II. Les rois de France et la politique marocaine de l'Espagne et du Portugal. L'émulation des puissances chrétiennes. Les aventures isolées. Les projets de Henri IV. III. Le ministère de Richelieu et les relations franco-marocaines. La mésaventure du consul Jean-Philippe Castellane. La persistance d'un malentendu. Le premier voyage d'Isaac de Razilly : un échec. Une complication : l'aggravation de la piraterie marocaine. Le deuxième voyage de Razilly : la mauvaise humeur du sultan Moulay Zidane. Le troisième voyage de

Pages

Razilly : le blocus de Salé. Le quatrième voyage de Razilly : une fausse manœuvre. Le cinquième voyage de Razilly : un succès. Paix sans lendemain et replâtrages. — IV. La rédemption des captifs. Le sort des captifs chrétiens au Maroc. Les ordres rédempteurs. Les rachats. Le cérémonial des retours.

Chap. III. — La politique de Louis XIV et l'apogée de l'influence française au Maroc..... 73

I. Les projets d'établissement français au Maroc. Le réveil de l'influence française au Maroc. La Compagnie Fréjus et le projet d'établissement à Alhucemas. L'échec des projets de Fréjus. — II. Moulay-Ismaël et Louis XIV. La personne de Moulay-Ismaël. Le projet d'alliance : l'ambassade de Mohammed Tumin en France. L'ambassade de M. de Saint-Amans au Maroc et le traité de 1682. Une paix inquiète. L'ambassade de Ben Aïcha : une politique de sourires. De nouveaux nuages. Les projets matrimoniaux de Moulay-Ismaël. Menaces et raccommodements. Le commerce français au Maroc sous le règne de Louis XIV.

Chap. IV. — Le déclin de l'influence française..... 97

I. Une période d'effacement. La politique personnelle de Pillet et ses résultats désastreux. A la dérive. L'action personnelle du négociant Rey. La débâcle commerciale. — II. Le traité de 1767. Un essai de manière forte. Le retour aux négociations : Salva. La conclusion du traité. Des relations difficiles. Rapprochement. — III. Cinquante ans de bons rapports. La bonne volonté de Moulay Slimane. Le renouvellement du traité de 1767.

DEUXIÈME PARTIE

DE LA POLICE DES CONFINS A L'ÉTABLISSEMENT DU PROTECTORAT

Chapitre premier. — Les incidents de frontière (1830-1900)..... 111

I. L'Etat marocain à la veille du conflit. Le Sultan. Le Makhzen. Les ressources financières. Les ressources militaires. Les relations avec l'extérieur. Les tribus. — II. La campagne d'Algérie et le Maroc. Les sentiments du Sultan : l'affaire de Tlemcen. Abd-el-Kader et le Maroc. Le Maroc, asile d'Abd-el-Kader. Dernières tentatives d'accommodement. Une campagne de dix jours. Une paix blanche : le traité du 10 septembre 1844. — III. Les incidents de frontière et la politique du Second Empire. La fin d'Abd-el-Kader. Un retour du passé : le bombardement de Salé en 1851. Le droit de suite. La police des Beni-Snassen. La consolidation de l'accord : la convention commerciale du 19 août 1863. La police du Sud-Oranais : l'expédition de Wimpffen (1870). — IV. L'internationalisation de la question marocaine. Le reploiement de la France. La mêlée des convoitises européennes. La politique de Moulay Hassane. La conférence de Madrid (1880) et l'internationalisation du Maroc. La lutte pour le Maroc. Le recul de l'influence française dans les confins algéro-marocains. Bruits de partage.

Chap. II. — La crise marocaine et la politique française (1900-1906)..... 147

I. Le Maroc en détresse. La personne d'Abd-el-Aziz. Le mécontentement de l'opinion marocaine. Le retour de l'anarchie : le Rogui Bou Hamara. La « Crise marocaine ». — II. L'attitude de la France. Les intérêts français. La France et le statu quo *marocain. Les difficultés du* statu quo. *L'idée de protectorat. Les incidents du Touat et l'affaire Touzet. Le Maroc entr'ouvert : le protocole de 1901 et les accords de 1902. Le mauvais vouloir du Maroc. Les incidents de Figuig. La pacification du Sud-oranais. L'aggravation de la crise marocaine. La reconnaissance officielle de la prépondérance française : les accords de 1904. — III. L'intervention de l'Allemagne. L'inquiétude allemande. Le discours de Tanger et ses suites. L'arrière-pensée de l'Allemagne. Conversations franco-allemandes. La conférence d'Algésiras (7 avril 1906). La part de la France.*

Pages

Chap. III. — L'INSTALLATION DE LA FRANCE AU MAROC (1906-1912)..... 177

I. L'inefficacité de l'acte d'Algésiras : l'aggravation du désordre. Dans l'est. Dans le sud. Dans le nord. Dans l'intérieur. Les répressions inévitables. — II. L'intervention de la France dans le Maroc oriental. L'occupation d'Oudjda. Un chef-d'œuvre de tactique et de politique coloniales : la soumission des Beni-Snassen. La campagne du Haut-Guir. Un plan d'organisation des confins. — III. L'intervention de la France dans le Maroc occidental. La révolte à Casablanca. L'attentat. Le bombardement de Casablanca. Les combats sous Casablanca. Les précautions diplomatiques du gouvernement français. Le général d'Amade et la pacification de la Chaouïa. Marches et contremarches. La mission Regnault-Lyautey dans le Maroc occidental. L'affaire d'Azemmour. L'œuvre des troupes françaises en Chaouïa. L'arrêt. — IV. Un temps d'arrêt. La rébellion de Moulay Hafid. La neutralité de la France. La victoire de Moulay Hafid. — V. L'Allemagne en travers de la route française. L'affaire des déserteurs de Casablanca. Le débat diplomatique et l'arbitrage. Un semblant de détente : l'accord franco-allemand du 8 février 1909. Le contrat franco-allemand du 17 février 1910. — VI. Reprise de la pacification. L'accord franco-marocain du 4 mars 1910 et le projet d'évacuation. Dans l'oriental : les bandits forcés dans leurs repaires. La police de la basse-Moulouya. Un modèle de pénétration pacifique. Les opérations dans l'occidental. — VII. Le coup d'Agadir. Les événements de Fès. L'aide française. Le mécontentement de l'Allemagne. Agadir. Le traité franco-allemand du 4 novembre 1911. Le traité du 4 novembre 1911 et l'opinion. — VIII. Reconnaissance du Protectorat français. La Convention franco-marocaine de Fès (30 mars 1912). Le statut du Maroc espagnol. La convention du 27 novembre 1912. La question de Tanger.

TROISIÈME PARTIE

LA FRANCE AU MAROC

Chapitre premier. — MIL NEUF CENT DOUZE..... 235

I. Les « massacres de Fès ». Une révolte militaire. La répression. L'effervescence des tribus. L'attitude du sultan Moulay Hafid. La nomination du résident général. L'installation du résident général. — II. La personne du général Lyautey. L'homme du Protectorat. Ses origines et sa formation. L'avidité de création. Le don de synthèse. L'esprit d'adaptation. L'animateur. Un chef. — III. Les premières mesures de pacification. Le plan de campagne. La protection de la région de Fès. La protection de la ligne d'étapes. La neutralisation du sud : la défaite d'El Hiba. Une pointe dans le Tadla. Les progrès dans l'oriental. — IV. Un changement de sultan. L'abdication de Moulay Hafid. L'avènement de Moulay Youssef. — V. Les premières mesures de réorganisation. Les principes. Les débuts de la réorganisation financière. La mise en train économique. Les œuvres d'apprivoisement. Le Maroc à la fin de 1912.

Chap. II. — LA PACIFICATION DU MAROC..... 261

I. Les « dissidents ». Les champs de bataille. Les combattants. Les chefs de la résistance. La guerre marocaine. — II. 1913 : La consolidation de l'armature. Une année de « digestion ». Sur le front sud : la trahison du caïd Anflous. La fuite d'El Hiba. Dans le Tadla : l'occupation de la kasbah de Tadla. Aux abords de la ligne d'étapes. Dans l'oriental. — III. 1914 : deux bonds en avant. L'achèvement de la soumission dans le sud. L'attaque du bloc zaïan : la prise de Khenifra. La jonction des deux Maroc. — IV. La grande guerre au Maroc. L'avant-guerre au Maroc. « J'y suis, j'y reste. » La répression des menées allemandes. La « bataille du Maroc ». 1915-1916 : la défensive sur tous les fronts. 1917 : reprise d'offensive. 1918 : la ruée des dissidents. Le Maroc et le traité de Versailles. — V. L'après-guerre au Maroc. Les maigres effets de l'armistice au Maroc. Au Tafilelt : la fin du Semlali. Combats sur l'Ouerra. L'expectative sur la Moulouya. 1920, année de réalisations : le bloquement de Khenifra. A l'assaut des Beni-Ouaraïn. L'occupation d'Ouezzan. Les progrès dans le sud. Le plan de 1921 : la pacification du « Maroc utile ». L'imprévu : la révolte des Jbala. La soumission des Beni-Ouaraïn. La réduction de la « poche » de Bekrit. 1922 : l'orage sur la moisson.

Pages

Chap. III. — L'ORGANISATION DU MAROC 297

I. Le gouvernement du Protectorat. La formule du Protectorat. Le Sultan et le Makhzen. La résidence générale. Le Conseil de Gouvernement. L'organisation régionale. Le rétablissement financier. La régularisation des institutions judiciaires. — II. La création de l'outillage économique. Les routes. Les chemins de fer. Les communications postales. Les ports. — III. Le développement des ressources. L'extension des terres cultivées. La colonisation européenne. L'exploitation indigène. Le développement des ressources existantes et la création des ressources nouvelles. L'essor commercial. — IV. Les œuvres d'intérêt social et d'apprivoisement. L'assistance médicale et l'hygiène. L'enseignement : les trois problèmes scolaires. La conservation du milieu moral.

Chap. IV. — LA CRISE RIFAINE 319

I. Un nouveau Rogui. Abd-el-Krim. Le bloc rifain et l'Espagne. — II. Le premier choc. L'offensive rifaine contre le Maroc français. La résistance du Maroc français. — III. Une crise du commandement. L'inquiétude de l'opinion française et la direction des opérations. L'offensive franco-espagnole. Le départ du maréchal Lyautey. — IV. La victoire. Les tentatives de paix. La reprise de l'offensive et du travail politique : la reddition d'Abd-el-Krim. Le Maroc et la crise rifaine.

CONCLUSION

LE BILAN MAROCAIN 331

I. Problèmes actuels. Une succession. La pacification. La représentation locale. La question de Tanger. Les problèmes économiques. — II. La « réussite » marocaine.

LA TUNISIE

par Georges HARDY

INTRODUCTION

LE CADRE DE L'HISTOIRE TUNISIENNE 339

PREMIÈRE PARTIE

DES ORIGINES A L'EXPÉDITION DE TUNISIE

Chapitre premier. — LES PREMIÈRES RENCONTRES 345

I. La prise de contact. Charlemagne et l'émir Ibrahim ibn Aghlab. Les Normands de Sicile en Tunisie. Le commerce marseillais. — II. Une croisade en Tunisie. Le dessein du roi Louis IX. Le rôle de Charles d'Anjou. Les préparatifs. La prise de Carthage. La mort du roi. La liquidation de l'entreprise. — III L'expédition du duc de Bourbon (1390). *Exploits de corsaires. Génois et Français contre El Mehdya. Une sympathie persistante. — IV. La renaissance du commerce français en Tunisie. Jacques Cœur et Louis XI. La domination turque et l'influence française. La piraterie tunisienne.*

Chap. II. — LES ESSAIS D'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS EN TUNISIE 363

I. L'établissement du Cap Nègre et la politique du cardinal de Richelieu. Les efforts des Marseillais. L'occupation du Cap Nègre. Les projets sur l'île de Tabarka : la mort de Sanson

Pages

Napollon. L'abandon du Cap Nègre. — II. Les compagnies du commerce et la Tunisie sous le règne de Louis XIV. La croisière du duc de Beaufort et le traité de Tunis (1665). *Colbert et la Compagnie du Cap Nègre. Le retour des hostilités. Le Cap Nègre et la Compagnie Gautier. La cession de la Galipie : les frères Bourguet. La fondation de la Compagnie d'Afrique* (1706). — *III. Le* XVIII^e *siècle : une « bonne correspondance » traversée de crises. La Compagnie des Indes et la Tunisie. Une réussite : la Compagnie royale d'Afrique* (1741-1793). *La perte du Cap Nègre* (1741) *et la défaite de Tabarka* (1742). *La prise de Tunis par les Algériens* (1756). *L'occupation de la Corse et le mécontentement des Tunisiens. Les « résidents français » en Tunisie. — IV. Le contre-coup de la Révolution française en Tunisie. La fin de la Compagnie. L'habile politique du consul Devoize. Les méfaits d'un chargé de mission. La Tunisie et l'expédition d'Egypte.*

Chap. III. — LA CRISE TUNISIENNE 385

I. Les progrès de l'influence française en Tunisie. La Tunisie aux prises avec l'Europe : la répression de la course. La conquête d'Alger et l'attitude de la Tunisie. Le bey Hussein : le traité du 8 août 1830 *et les traités Clauzel. La Tunisie avec la France contre la Porte : Ahmed-bey* (1837-1855). — *II. La folie financière. Disparition de l'influence française. Le faste tunisien. Un essai de modernisation : le Pacte fondamental de* 1857. *Mohammed-es-Saddok et le mouvement de réformes. La banqueroute. La révolte. Une politique incertaine. La commission financière internationale* (1869). — *III. Les visées italiennes et leurs conséquences : la France aux prises avec la Tunisie. Les résultats de la politique de recueillement en Tunisie. Le grand effort italien. L'affaire du chemin de fer de La Goulette. L'affaire de l'Enfida. Les incidents de frontière et la mauvaise foi du bey. L'intervention inévitable.*

DEUXIÈME PARTIE 409

L'EXPÉDITION DE TUNISIE ET L'ÉTABLISSEMENT DU PROTECTORAT FRANÇAIS

I. La décision de la France et l'atmosphère européenne. La question tunisienne devant le Parlement français : les déclarations de Jules Ferry. L'émotion italienne. L'abstention de l'Angleterre. Les prétentions de la Turquie. — II. Une promenade militaire. Les préparatifs de l'expédition. La marche des trois colonnes. L'attitude du bey. — III. Le traité du Bardo ou de Kassar-Saïd (12 *mai* 1881). *La déclaration de principe du gouvernement français. La signature du traité. L'opinion française et le traité du Bardo. L'opinion étrangère. Le lendemain du traité : les soummissions de tribus et la dislocation du corps expéditionnaire. — IV. L'insurrection. Le réveil de l'agitation tunisienne : le bombardement de Sfax. Un accès de fureur parlementaire : la retraite du ministère Jules Ferry. La répression de l'insurrection : la seconde campagne de Tunisie. — V. La naissance du protectorat. Le principe : annexion ou protectorat ? Des précisions nouvelles : la convention de la Marsa* (8 *juin* 1883).

TROISIÈME PARTIE

LA FRANCE EN TUNISIE

Chapitre premier. — L'ŒUVRE DU PROTECTORAT 431

I. La réorganisation administrative et financière. Le principe du Protectorat. Le résident général. L'administration provinciale et municipale. La représentation locale. Les finances. La justice. La situation des étrangers. — II. La création de l'outillage économique. Les routes. Les voies ferrées. Les ports. Travaux publics et protectorat. — III. Le développement des ressources. La colonisation. Le progrès agricole. La naissance de l'industrie. L'essor commercial. — IV. L'amélioration de la vie indigène. L'assistance agricole. L'assistance médicale. L'enseignement.

Pages

Chap. II. — Un réveil d'opposition 455

I. L'agitation tunisienne. Un témoignage tunisien. Les éléments de la population tunisienne et le Protectorat : les Jeunes-Tunisiens. L'échauffourée de 1911. — Le programme du Destour tunisien. L'affaire des habous privés et les incidents de 1920. — II. Les réformes de 1922. Les Conseils de Caïdat. Les Conseils de Région. Le Grand Conseil de la Tunisie. La réforme administrative et judiciaire.

Conclusion

Problèmes tunisiens 465

Le bilan tunisien. L'Italie et la France en Tunisie. Le nationalisme tunisien.

LA FRANCE DANS LE LEVANT. — SYRIE

par Robert de Caix

Chapitre premier. — Aperçu sur les relations de la France et de la Syrie avant 1918..... 473

Les capitulations de 1536 et leurs conséquences. Les agents consulaires au XVIIIe siècle. Les pachas indépendants. L'action de Méhémet Ali. La politique des Turcs devient hostile aux chrétiens. Les massacres de 1845. L'édit de 1856. Les menaces de 1860. L'intervention française. L'expédition de Syrie. Le protocole du 9 juin 1861. Les gouverneurs chrétiens. La révolution jeune-turque de 1908. L'autonomie de la Syrie menacée. La guerre de 1914. Rôle de Djemal Pacha.

Chap. II. — La Syrie et le Liban sous le mandat français..... 485

Situation prépondérante de la France en Syrie et au Liban à la veille de la guerre. Réduction de la zone française de l'accord de 1916. Opposition à l'établissement de l'autorité française. L'émir Fayçal. L'œuvre de l'administration française sous l'occupation britannique. Relève de l'armée britannique par le général Gouraud. Elimination de l'émir Fayçal. Le mandat et ses caractères. L'organisation créée de 1921 à 1924. Les Etats. La fédération syrienne. Les délégations syriennes-libanaises. L'insurrection du Sud de 1925-1926. La politique d'apaisement. L'élection et l'échec de la Constituante syrienne. Les progrès de la justice et de l'instruction publique. Le développement économique. Les finances publiques. Avantages et difficultés du mandat.

LA FRANCE DANS LE LEVANT

L'ŒUVRE SCIENTIFIQUE EN ASIE MINEURE, EN SYRIE ET EN PERSE DU XVIIe AU XXe SIÈCLE

par Henri Dehérain

Chapitre premier. — L'Asie Mineure et la Syrie..... 527

Les voyageurs. Les archéologues. Les officiers. Les consuls et les interprètes. L'œuvre savante en Syrie sous le mandat français.

Pages

Chap. II. — Les rapports entre la France et la Perse du XVII^e au XX^e siècle 541

I. La politique religieuse et commerciale de la France en Perse sous Louis XIII et Louis XIV. Le P. Pacifique de Provins. Beber, de Lalain, de La Boulaye. Jean-Baptiste Fabre et Mlle Petit. Louis Michel. L'ambassade de Mehemet Riza en France et le traité de 1715. Padery. — II. Résidents et voyageurs français au XVII^e siècle. De l'Estoille, le P. Raphaël. J.-B. Tavernier, Jean Thevenot. Jean Chardin. — III. Résidents et voyageurs français au XVIII^e siècle. Jacques et Jean-François Rousseau. Jean Otter. Antoine Olivier et Guillaume Brugnière. — IV. La mission Gardane. Les préliminaires de l'alliance franco-persane. La conclusion du traité de Finckenstein. La mission Gardane en Perse. Les travaux géographiques des officiers. Les travaux des fonctionnaires civils. — V. Les relations diplomatiques de la France avec la Perse au XIX^e siècle. La mission du comte de Sercey. La mission Bourée-Gobineau. Les souverains de Perse en France. — VI. Les travaux artistiques et archéologiques en Perse au XIX^e siècle. Coste et Flandin. M. et Mme Marcel Dieulafoy à Suse. Jacques de Morgan. — VII. Relations diverses avec la Perse. Conclusion.

Table des illustrations 591

Cartes et plans 597

Table des matières 598

IMPRIMERIE KAPP, PARIS-VANVES, 4836-3-1931

L'OUVRAGE EST ENTIÈREMENT PUBLIÉ

GABRIEL HANOTAUX

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HISTOIRE

DE LA

NATION FRANÇAISE

DES ORIGINES PRÉHISTORIQUES JUSQU'A NOS JOURS (1926)

15 VOLUMES IN-4° (20×24) DE 550 A 650 PAGES
ILLUSTRÉS DANS LE TEXTE PAR LES MEILLEURS ARTISTES
190 hors-texte en couleurs

INTRODUCTION GÉNÉRALE, par M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. Illustrations de A. LEPÈRE, Maurice DENIS et J. PATISSOU.....

GÉOGRAPHIE HUMAINE DE LA FRANCE. Premier volume : le Cadre permanent et le Facteur humain, par M. Jean BRUNHES, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. Illustrations de A. LEPÈRE (25e mille)... } 1 vol.

GÉOGRAPHIE HUMAINE DE LA FRANCE. Deuxième volume : Géographie politique et géographie du travail, par MM. Jean BRUNHES et Pierre DEFFONTAINES. Illustrations de A. LEPÈRE, M. MÉHEUT, G. WYBO, R. BRODERS (25e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE POLITIQUE. Première partie : des Origines à 1515, par M. Pierre IMBART DE LA TOUR, membre de l'Institut. Illustrations de J. PATISSOU, Simon BUSSY, MOSSA, etc. (25e mille). 1 vol.

HISTOIRE POLITIQUE. Deuxième partie : de 1515 à 1800, par M. Louis MADELIN, de l'Académie française. Illustrations de M. LOBRE et G.-L. JAULMES (20e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE POLITIQUE. Troisième partie : de 1804 à 1926, par M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. Illustrations de G. JEANNIOT, Simon BUSSY, Mme C. HANOTAUX, Gabriel HANOTAUX fils et D. BURNAND (20e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE RELIGIEUSE, par M. Georges GOYAU, de l'Académie française. Illustrations de Maurice DENIS (30e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE MILITAIRE ET NAVALE. Première partie : des Origines aux Croisades, par le général COLIN ; des Croisades à la Révolution, par le colonel Frédéric REBOUL. Illustrations de Mme C. HANOTAUX et G. HANOTAUX fils (20e mille). 1 vol.

HISTOIRE MILITAIRE ET NAVALE. Deuxième partie : de la Constituante au Directoire, par le général MANGIN ; du Directoire à la Guerre de 1914-1918, par le maréchal FRANCHET D'ESPÈREY ; la Guerre de 1914-1918, par M. Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. Illustrations de Mme C. HANOTAUX et Gabriel HANOTAUX fils (20e mille)... 1 vol.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE, par M. René PINON, professeur à l'École des Sciences politiques. Illustrations de Mme C. HANOTAUX et M. Gabriel HANOTAUX fils (20e mille)..... 1 vol.

(Ouvrage couronné par l'Académie française. Grand Prix Gobert 1929.)

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIERE, par M. Germain MARTIN, membre de l'Institut. Illustrations de G. RIPART et J. LAURAS (20e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE DES ARTS, par M. Louis GILLET. Illustrations de René PIOT (25e mille)..... 1 vol.

(Ouvrage couronné par l'Académie franç., Grand Prix Gobert 1923)

HISTOIRE DES LETTRES. Première partie : *la Littérature française en langue latine*, par M. François PICAVET, directeur à l'École pratique des Hautes-Études ; *les Chansons de geste*, par M. Joseph BÉDIER, de l'Académie française ; *la Littérature de langue française* : des Origines à Ronsard, par M. Alfred JEANROY, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. Illustrations de G. RIPART, René PIOT, etc. (25e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE DES LETTRES. Deuxième partie : de Ronsard à nos jours, par M. Fortunat STROWSKI, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. Illustrations de G. RIPART et Marcel VICAIRE (25e mille).. 1 vol.

HISTOIRE DES SCIENCES. Introduction générale, par M. E. PICARD, de l'Académie française et de l'Académie des Sciences ; Première partie : *Histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la mécanique*, par M. H. ANDOYER, de l'Académie des Sciences ; *Histoire de la physique*, par M. Charles FABRY, de l'Académie des Sciences, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris : *Histoire de la chimie*, par M. Albert COLSON, professeur de chimie à l'École Polytechnique. Illustrations de B. MESTCHERSKY (20e mille)..... 1 vol.

HISTOIRE DES SCIENCES. Deuxième partie : *Histoire des Sciences biologiques*, par M. Maurice CAULLERY, de l'Académie des Sciences, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris ; *Histoire de la philosophie française et de la philosophie des sciences*, par M. René LOTE, maître de conférences à l'Université de Grenoble. Illustrations de Ch. SANLAVILLE et Robert FÉAU (20e mille)..... 1 vol.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 111172265